



SEANCE DU 08 MAI 2012

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. C. Kempf, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dix-neuvième et dernière séance de la législature 2008-2012.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 23 membres du Conseil général.

Membres excusés : MM. E. Burgat, D. Favre, J.-M. Paratte et A. Woodtli

Membres non excusés : M. S.-A. Arm

Sièges vacants : -3-

Parti libéral-radical : 1; Parti socialiste : 2
(suite à la démission de M. P. Pedimina et de Mme S. Joly et M. P. Delaloye)

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2012

M. C. Kempf : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



M. C. Kempf : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

4.1. Comptes 2011

Rapport de la commission financière

4.2. Modification de l'article 8.6. du règlement général de commune traitant du statut du personnel communal

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. C. Kempf : Porte à la connaissance de l'assemblée, les correspondances reproduites ci-après :



Charles Sonderegger
Rue de Ronzeru 22
2024 St-Aubin-Sauges

REÇU le
05 MAI 2012
REP:.....

Administration communal
Président du Conseil Général
Case postale 170
2024 St-Aubin-Sauges

St-Aubin-Sauges, le 26.02.2012

Séance du Conseil général du 21.02.2012

Demande de crédit de fr. 20'000.-- pour la réalisation de deux places de parc à la rue de Ronzeru à Sauges

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec étonnement que j'ai lu le rapport de votre séance concernant la réalisation de deux places de parc à la rue de Ronzeru. C'est lors de la séance du 11 Mai 2010 que vous avez décidé d'échanger le terrain communal avec deux propriétaires riverains qui disposent de ce fait de nouvelles places de parc sur leur propre terrains. Quand aux habitants du quartier, surtout ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas construire des places de parc sur leurs terrains, on ne devrait pas les favoriser, ça veut dire on encombre encore un peu plus le centre de Sauges avec des voitures stationnées. Il faudrait plutôt inciter les habitants qui n'ont pas de place privée, d'utiliser le parking communal tout proche. Vignerons, paysans et autres livreurs apprécieraient. Pourquoi pas une vignette payante pour les utilisateurs de longue durée et une interdiction de parcage dans les rues étroites?

Je suis également surpris avec quelle rapidité vous avez décidé d'engager ce projet à fr. 20'000.--, parce-que depuis 2006, je vous ai demandé à plusieurs reprises, et je ne suis pas le seul, de prendre des mesures pour limiter la vitesse à Sauges et d'introduire une vitesse générale à 30 km/h. La seule chose réalisé à ce jour est la pose d'une chicane à Ronzeru et concernant les 30 km/h, vous avez répondu que c'était irréalisable et trop cher.

Investissez vos fr. 20'000.-- dans des panneaux de signalisation 30 km/h, comme le font la plupart des communes, et faites une exception de limitation pour les bus et on se sentira bien plus en sécurité dans notre village. On peut également espérer que la circulation diminuera du fait que les pendulaires de Montalchez et Fresens qui veulent prendre l'autoroute à Vaumarcus se découragent et empruntent un autre itinéraire.

Avec mes meilleures salutations

Charles Sonderegger



Suite à la réponse du Conseil communal à ce courrier, M. Sonderegger adressa le courrier suivant au président du Conseil général :

Charles Sonderegger
Rue de Ronzeru 22
2024 St-Aubin-Sauges

REÇU le
24 AVR. 2012
RÉP:.....

Administration communal
Président du Conseil Général
Case postale 170
2024 St-Aubin-Sauges

St-Aubin-Sauges, le 21.04.2012

Réalisation de places de parc à Sauges et limitation de vitesse
v/lettre du 09 mars 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à votre lettre je suis resté sur ma faim, je ne pense pas que vous m'avez vraiment donné des réponses.

J'aimerais quand-même vous signaler que ce beau mur en question devant la menuiserie se trouve en zone ancien village, qu'il est actuellement dans toute sa splendeur grâce aux fleurs et je trouve tout simplement extrêmement dommage de le sacrifier pour permettre le parcage de deux voitures. Il est presque inévitable qu'un vilain grand mur en béton sera construit à la place avec en supplément une barrière et je ne pense pas que vos Fr. 20'000 prévu suffiront.

Vous mentionnez que le parking devant la Maison du Village est très sollicité, ce que je conteste. En effet, durant la journée, ce parking est quasiment vide, donc il y a aucune utilité d'ajouter à quelques dizaine de mètres de distance des places en zone bleu. En plus, si on regarde de plus près, on peut constaté que deux places en zone bleu sont quasiment occupé en permanence par la déchetterie privé et la voiture de la Maison du Village. Si il y a un manque de places le soir, il me semble normal que ces places ne soit plus squatté par le restaurant et revoilà nos deux places supplémentaire sans aucun frais. Il est également évident que des nouvelles places à la rue de Ronzeru serviront surtout pendant les heures libre en zone bleu, donc la nuit. Il serait donc plus judicieux, si effectivement il aurait peut-être une fois un manque de la place comme vous le prétendez, d'agrandir le parking existant sur l'article 1525 du cadastre et de libérer les rues étroites des voitures stationnées. Vous pourriez peut-être même demander une participation aux frais au propriétaire du restaurant. Votre argument d'utiliser les voitures en stationnement comme ralentisseurs de trafic me laisse perplexe et j'aimerais bien entendre les commentaires des hommes d'intervention contre le feu à ce sujet.

Concernant les 30 km/h sur la route cantonale, tant que vous n'installez pas des chicanes ou autres ralentisseurs, je ne voit pas ce qui pourrait gêner les cars postaux. J'ai en effet suivi les cars et il est très rare de constaté le dépassement de 30 km/h. Vous pourriez même sans problème faire une exception si nécessaire, comme je l'ai suggéré dans ma lettre précédente. Les cars se voient et



s'entendent de loin, ce qui n'est pas le cas pour les voitures. Le fait d'introduire les 30 km/h généralisé à Sauges donnerait enfin la priorité aux piétons et la plupart des automobilistes lèveraient le pied. En cas d'abus il y aurait au moins une base légale pour sanctionner et il est certainement possible de faire des contrôles. Vous feriez un très grand plaisir aux plus de cent signataires pour l'introduction de 30 km/h à Sauges.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Charles Sonderegger

Point 4.1. de l'ordre du jour : Comptes 2011
Rapport de la commission financière

M. C. Kempf : Ouvre la discussion et propose de passer en revue ces comptes 2011, chapitre par chapitre en laissant le loisir à chacun d'intervenir. M. Kempf passe alors en revue les pages du compte de fonctionnement, en rappelant le résultat de chaque rubrique, les pages de la récapitulation du compte de fonctionnement, en rappelant l'excédent de recettes de fr. 9'760.53, les pages des comptes du bilan et sa récapitulation, les pages du compte des investissements, les pages de la récapitulation des investissements et des amortissements et les pages des comptes par nature et sa récapitulation. Aucune réaction n'est enregistrée suite à ce survol de ces comptes.

M. G. Porret : Le groupe PLR a étudié ces comptes lors de sa séance de préparation et les acceptera tels qu'ils sont présentés. A titre personnel, je remercie et félicite le Conseil communal d'avoir aussi bien respecté le budget.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste a examiné ces comptes et les acceptera. Il remercie le Conseil communal et la commission financière pour le travail accompli.



M. C. Kempf : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,
- vu un rapport de la commission financière,

arrête

Article 1

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les **comptes de l'exercice 2011**, qui comprennent :

- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	10'955'595.97
Revenus	fr.	10'965'356.50
Excédents de recettes	fr.	9'760.53

- b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	554'892.20
Recettes	fr.	24'855.75
Investissements nets / augmentation	fr.	530'036.45

- c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	241'037.10
Recettes	fr.	0.00

- d) le bilan au 31 décembre 2011

Article 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Modification de l'article 8.6. du règlement général de commune traitant du statut du personnel communal***

M. J. Guillod : Vous avez reçu un historique bien fait et qui explique le pourquoi du comment, de l'époque 2005 à aujourd'hui. Je pense que vous l'avez tous lu et ne vais pas m'étendre là-dessus, le propos, ce soir, étant de passer à autre chose. Cette autre chose a été démarrée en septembre dernier lorsque le Conseil communal a reçu une demande signée par l'ensemble des membres du personnel demandant de revoir leur statut. Lors d'une rencontre avec une délégation du personnel, en février de cette année, nous avons approfondi cette requête et avons pu constater que celle-ci se résumait au fait de laisser l'ensemble du personnel soumis au Code des obligations, d'abandonner le règlement actuel concernant le personnel communal et de soumettre, pour le reste, le personnel de notre commune à la législation cantonale en vigueur dans ce domaine. Cela impliquerait alors une réduction du temps de travail de 41 heures à 40 heures, ainsi que le respect des jours fériés octroyés par l'Etat. Une telle modification de statut implique donc également le retour au système du barème de l'Etat au niveau de la classification du traitement. Le retour à un tel système nous permettrait donc de régler, d'une manière plus simple et avec moins de discussions - et Dieu sait, s'il y en a -, à la fin de chaque année, l'évolution des traitements de notre personnel, tout en gardant une possibilité de suivre ou pas les recommandations du canton. Je vous rappelle que ce qui nous avait fait réagir, à l'époque, parce que le canton, qui n'est jamais riche et qui n'est toujours pas riche, avait de prétentions salariales qui allaient plus vite que ce que nous pouvions suivre dans la commune. Il nous permet aussi de fixer des fourchettes de salaires initiales lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs, plus fiables que celles qui sont actuellement statiques dans le règlement en vigueur. En effet, nous avons dû demander à la commission financière des dérogations lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Avec ce lien au barème de l'Etat, ces traitements de base évoluent année après année. D'autre part, notre règlement ne mentionne pas les employés de la structure d'accueil parascolaire. Il a fallu se renseigner pour savoir le salaire qui était pratiqué dans ce domaine, sur le marché du travail. D'autre part, cette démarche pourrait s'inscrire dans notre intention de placer le statut de notre personnel au niveau des communes voisines et notamment celle de Gorgier qui applique déjà ce type de statut pour ses employés et, qui sait, être plus proche de la réalité bérochale, le jour où, vraisemblablement, il n'y en aura plus qu'une. Cette proposition de modification, vous l'avez à la fin du rapport du Conseil communal. Pour nous permettre de procéder à cette modification du statut du personnel communal, il s'agit donc de modifier l'article 8.6. du règlement général, selon la proposition ci-après :

8.6. *¹Tous les employés communaux sont soumis au Code des obligations. Concernant l'échelle des traitements, ainsi que la durée de travail, des vacances et des congés, la loi sur le statut de la fonction publique de l'Etat de Neuchâtel est s'applicable par analogie.*

²Les classes de traitement de l'Etat, propres à chaque fonction communale, sont définies par un arrêté du Conseil communal, établi en collaboration avec la commission financière.

³Les traitements communaux suivent, en principe et au cas par cas, les adaptations décidées par l'Etat.

Ce qui laisse, au Conseil communal, une certaine marge de manœuvre, le coût de la vie étant forcément donné puisque c'est une obligation.



L'adoption de cet article rendra alors caduque le règlement concernant le personnel communal, dans sa version du 20 juin 2006 puisque la législation cantonale s'appliquerait par analogie pour notre personnel. Comme le prévoit l'alinéa 2 du projet de ce futur article 8.6. du RGC, le Conseil communal détermine, pour chaque fonction au sein de l'administration, les classes de traitement en fonction du barème de l'Etat. Vous trouverez donc, ci-après, le projet d'arrêté de notre Conseil qui sera adopté si votre Conseil accepte cet objet. Cette classification a été établie en fonction des recommandations de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâteloise (SAFCN) et des pratiques appliquées dans la grande majorité des communes de notre canton. A titre d'information complémentaire, vous trouverez, en annexe du présent rapport, le barème 2012 de l'Etat, pour vous rendre compte de quoi il s'agit. Le projet d'arrêté du Conseil communal vous donne les classes dans lesquelles ont été mis tous les employés. Ces classes correspondent à des salaires que vous retrouvez sur le barème annexé. Nous vous signalons que cet arrêté pourra, par la suite, être complété pour de nouvelles fonctions qui pourraient être instaurées au sein de notre administration, avec l'aval de la commission financière. Il se pourrait qu'il y ait des fonctions nouvelles qui ne sont pas encore listées dans cet arrêté. Nous vous signalons encore que l'arrêté qui vous est proposé pour la modification du statut de notre personnel a été accepté par la commission financière lors de sa séance du 16 avril 2012. Elle s'est également déjà prononcée favorablement au sujet du projet d'arrêté du Conseil communal reproduit ci-avant. Le Conseil communal et la commission financière sont convaincus que c'est une solution plus équitable qui permet aux autorités communales ainsi qu'aux employés communaux de mieux connaître le domaine des traitements et vous invitent, Mesdames et Messieurs, à adopter l'arrêté reproduit ci-après. Je vous remercie.

M. D. Bunic : Je vais essayer de ne pas répéter ce que M. Guillod vient de dire, mais comme il s'agit d'un projet commun, je vais dire quelques mots plutôt au niveau juridico-technique. Le règlement que nous allons abroger ce soir a été adopté dans une atmosphère de tension entre le Conseil communal et la commission financière. Déjà quelques mois plus tard, votre serviteur, avec encore deux cosignataires, déposait une proposition par laquelle j'ai proposé d'abrèger les semaines de travail de 41 heures à 40 heures et de donner à nos employés les jours fériés qu'avait l'administration cantonale. Malheureusement, le Conseil général n'a jamais traité cette question. Depuis le début de cette législature, notre commission a admis la nécessité de revoir ce règlement. Oublions le passé et tournons-nous vers l'avenir. La solution que nous devons trouver est non seulement importante pour les employés actuels mais aussi pour les postes que nous allons créer dans le futur. Avant de vous présenter le projet, permettez-moi de vous signaler une très bonne collaboration entre la commission financière et le Conseil communal. Je sais et nous savons tous que certains conseillers communaux, commissaires de notre commission et conseillers généraux ont peur de l'application de l'avancement automatique des échelons des employés. Rassurez-vous, ce n'est pas le cas. L'application, par analogie, ne veut pas dire que nous appliquerons la loi cantonale sur le statut de la fonction publique telle qu'elle est. Nous avons choisi que quatre domaines d'application, soit le traitement, la durée de travail, les vacances et les congés. Pour tout le reste, c'est le Code des obligations qui est applicable. Ainsi, par exemple, si nous engageons un employé, nous ne sommes pas obligés de procéder comme l'Etat le fait, à savoir de faire l'offre publique de l'emploi, de passer dans la Feuille officielle et dans les journaux et de pratiquer trois cercles, à savoir l'administration cantonale, puis les ORP, puis Madame et Monsieur Tout le monde. Idem pour les licenciements. Nous pouvons licencier pour des fautes. Nous pouvons aussi licencier pour des raisons économiques, ce qui n'est pas le cas à l'Etat.



La solution d'application, par analogie, des dispositions de la loi cantonale relative à la durée de travail et des vacances et des congés est pleinement justifiée. Pensons aux situations où l'administrateur communal est obligé de contacter le service des communes. Alors, si l'administration cantonale a une journée de congé, il ne peut pas assumer. Idem pour les autres employés qui travaillent beaucoup avec certains services de l'Etat. La chose plus importante me paraît l'application de l'échelle de traitement. Alors, c'est ce document qui est applicable tel qu'il est, donc, il n'y a pas d'analogie. Vous verrez pourquoi, c'est assez facile. Encore une chose. Quant il s'agit de l'application de la loi sur le statut de fonctions publiques, je l'ai déjà dit, elle est applicable uniquement pour l'administration cantonale. S'agissant des décisions du Grand Conseil d'augmenter ou de ne pas augmenter les échelons, c'est une décision politique qui n'oblige personne d'autre que l'administration cantonale. L'application, par analogie, veut dire, en principe, que l'avancement de l'échelon s'arrête au troisième quartile, à savoir le 25^{ème} échelon. Encore une fois, si quelqu'un dans notre administration travaille extrêmement bien, nous pouvons tout de même aller au-delà. Vous voyez, ce n'est pas l'application telle qu'elle mais par analogie. Vous savez, il y a cinq, sept ou huit ans, l'administration cantonale n'a pas augmenté les salaires. Alors, si la commune applique par analogie la législation cantonale et si sa situation financière permet de le faire, alors, nous pouvons le faire. Encore une fois, les décisions du Grand Conseil de ce côté-là ne nous obligent pas. Ce qui est encore important pour l'application de l'échelle des traitements pour les fonctionnaires, cela nous permet deux choses. Lors d'engagement de personnel, cela nous permet de bien voir l'échelle initiale. Si, par exemple, quelqu'un vient de terminer sa formation, bien sûr qu'il va être plutôt au premier échelon ou au deuxième. Mais, si nous engageons quelqu'un qui a travaillé une dizaine d'années, qui a une formation et qui a de l'expérience, il est sûr que nous allons aller plus loin, vers le dixième, onzième échelon, voire plus. La transparence que nous procure ce document est considérable. Elle permet aux Conseillers communaux, à la commission financière et même aux employés de voir où ils se trouvent avec leur salaire. Par exemple, le salaire de tel et tel, il sait dans quelle classe il se trouve et dans tel et tel échelon. Cela empêche des problèmes, comme M. Guillod l'a souligné, à la fin de l'année, est-ce que j'ai droit à une augmentation ou pas, etc. Permettez-moi, à la fin, d'ajouter une phrase à titre personnel. Lors de ma première législature (2000-2004), je faisais beaucoup d'efforts pour convaincre le Conseil communal de collaborer avec la commission financière. Alors, à la fin de cette législature, c'est le Conseil communal qui demande de partager la responsabilité dans ce domaine avec la commission financière et cela me fait un énorme plaisir. Voilà pourquoi, je vous prie de bien vouloir accepter l'arrêté proposé par le Conseil communal et par notre commission. L'arrêté est proposé par le Conseil communal mais, de facto, c'est notre arrêté commun. N'hésitez pas, non plus, ce soir, à poser des questions s'il y a quelque chose qui n'est pas clair. Or, ce procès-verbal va servir désormais pour une interprétation téléologique de la recherche de la volonté du législateur de ce que nous voulions faire par cette modification. Je vous remercie.

Mme N. Matthey : J'ai encore juste encore une question. Quand nous parlons que le personnel communal aura les mêmes congés que le personnel de la fonction publique de l'Etat, est-ce que l'on peut m'assurer que cela comprend aussi bien les congés maladie ? Vous aviez, dans un précédent règlement, il y avait un article qui était bien détaillé qui assurait, en fait, une assurance collective pour le personnel de la commune de Saint-Aubin. Est-ce que nous ne pourrions pas rajouter cet article dans votre proposition ?



M. D. Kramer : Pour répondre à Mme Matthey, le personnel communal va être traité sur les mêmes bases que le personnel du canton et ce, par analogie. Dans le règlement du personnel du canton, au niveau des maladies, c'est exactement ce que nous appliquons à Saint-Aubin et que nous serons obligés d'appliquer, compte tenu que nous le faisons par analogie. Pour vous rassurer, à la commune de Saint-Aubin, lors de maladies, si un employé est malade, les deux premiers mois de salaire sont pris en charge par la commune. Par la suite, la commune a contracté une assurance qui va compléter jusqu'à la fin de sa maladie. Après une année, comme pour toute personne qui est malade après une année, l'annonce – et c'est la même chose à l'Etat – pour une éventuelle mise au bénéfice d'une assurance invalidité est faite. Ce qui veut donc dire que ce n'est pas du tout un souci. L'analogie, dans ce cas-là, elle va être totalement respectée.

Mme Y. North : Je voulais juste préciser. Enfin, je comprends le souci de ma camarade, Nathalie Matthey. J'aimerais juste préciser son souci. Le nouvel article qui nous est proposé dit que les employés communaux sont soumis au Code des obligations. Concernant l'échelle des traitements, la durée de travail, des vacances et des congés, la loi sur le statut de la fonction publique est applicable par analogie. Mais, on ne parle pas des assurances collectives. Alors, est-ce qu'il aurait une objection à le rajouter ? Parce qu'en fin de compte, qu'est-ce qui nous garantit que le Conseil communal, un jour, pour faire des économies, ne va pas dénoncer ces assurances collectives et, puis, procéder autrement ? Ne serait-ce pas souhaitable de le préciser et d'ajouter une phrase concernant ces assurances collectives ?

M. J. Guillod : Je pense que c'est une bonne idée et que nous pouvons le rajouter. Ce n'est pas plus contraignant que cela.

Mme Y. North : En fait, c'est une question d'amendement.

M. J. Panes : Au sein du groupe libéral-radical, lors de sa séance de préparation, on a eu beaucoup de discussions autour de l'adaptation automatique des échelons. Vous venez de dire que les termes « par principe et au cas par cas » vont nous permettre de bloquer ces automatismes. J'aimerais que nous mettions en discussion, moi, l'amendement que nous proposons, à savoir :

La commission financière est chargée d'élaborer, en collaboration avec le Conseil communal et les chefs de service, une grille d'évaluation qui servira à avaliser les demandes d'augmentation.

Parce qu'autrement c'est, pourquoi je n'ai pas mon échelon automatique vu que c'est par analogie ? S'il n'y a pas de qualifications, vous pouvez l'appeler comme vous voulez, ou si nous ne considérons pas le travail qui a été fourni pendant l'année pour décider s'il y a une augmentation ou pas, personnellement, cela me choque. Voilà, je vous laisse vous exprimer à ce propos, à savoir si nous demandons un amendement, une suspension de séance ou quelque chose.

M. D. Bunic : Si vous permettez, en tant que juriste, je peux répondre. J'estime beaucoup cette volonté de légiférer à ce sujet mais, permettez-moi, cet amendement me paraît superflu. Pourquoi ? C'est la commission financière, avec le Conseil communal, qui regarde, à la fin de chaque année, dans le cadre du projet de budget, quel employé à quel échelon est-ce qu'il a droit ou pas. Je viens de le dire, les employés, aussi, ils savent très bien, avec un clic de souris, trouver ces documents, ce barème et voir où ils se situent aussi.



N'oubliez pas que c'est le Conseil communal et la commission financière qui proposent et que c'est le Conseil général qui adopte. Donc, on ne peut jamais tromper le Conseil général. Déjà, la commission, c'est un organe du Conseil général et je crois que cela pourrait fonctionner tel quel.

M. G. Porret : J'aurais voulu répondre à M. Bunic par rapport à cela. Ce qui me semble pas clair, à moi, c'est qu'au point 3, « les traitements communaux suivent, en principe et au cas par cas, les adaptations décidées par l'Etat ». A aucun moment, on dit que l'on doit étudier, en collaboration avec la commission financière, les éventuelles augmentations. C'est cela que nous aimerions mettre en avant. C'est cette collaboration entre les différents acteurs afin de pouvoir faire une augmentation qui ne soit pas unilatérale et que tout le monde tire à la même corde afin justement d'éviter les différentes scissions entre les personnes qui auraient été augmentées et celles qui ne l'auraient pas été.

Mme N. Matthey : Je ne suis pas certaine d'avoir très bien compris. Vous ouvrez, en fait, la porte au salaire au mérite ou cela ne serait pas cela du tout ?

M. J. Panes : Je ne parle pas de salaires au mérite. On ne va pas donner des bonus. On augmente les gens qui ont bien bossé. Pour cela, il nous faut des critères d'évaluation. Il ne faut pas que cela soit juste tac, celui-là, il est sympa, on l'augmente et celui-là, il n'est pas sympa, on ne l'augmente pas. L'augmentation se mérite et doit être justifiée par un travail d'un cahier des charges rempli. C'est dans cet esprit que va cet amendement.

M. J. Gaudichon : Si je reprends la notion de l'amendement du PLR et la remarque de M. G. Porret, je pense qu'il faudrait d'abord que nous nous prononcions alors sur la question de savoir si nous donnons pleine et entière compétence au Conseil communal ou si nous voulons que les décisions soient prises conjointement avec la commission financière. Je pense qu'avant de se poser la question de savoir s'il faut mettre en place une grille ou une méthode d'évaluation, il faut d'abord se mettre d'accord sur le fait, si oui, comme nous le présentons ici, on laisse pleine et entière compétence au Conseil communal ou si les décisions doivent être prises conjointement avec le Conseil général ou la commission financière représentante du Conseil général ou toute autre consultation.

M. D. Bunic : J'aimerais juste rajouter une chose. Vous voyez, moi, c'est le Conseil communal, je le répète encore une fois, qui a demandé à la commission financière de partager cette responsabilité. Et encore une fois, si Monsieur X est en cinquième classe et s'il a tel et tel salaire, il va se trouver là. S'il arrive au vingt-cinquième échelon, il sait très bien qu'il ne peut plus prétendre à une augmentation. La commission financière le sait aussi et le Conseil communal aussi. Vu que la commission financière est votre organe, je pense qu'il n'y a pas de doutes là-dessus.

M. D. Kramer : Je peux tout à fait comprendre que certains d'entre vous désireraient qu'il y ait un « mode d'emploi » pour savoir si l'augmentation, l'échelon peut être donné. Mais, nous sommes dans une administration où nous avons relativement peu de personnel, d'une part, et il incombe à chaque chef de dicastère de remarquer si la personne, le collaborateur, fait ou ne fait pas son travail.



Si la personne fait son travail d'une manière correcte, l'automatisme peut venir au niveau de l'échelon supplémentaire annuel. Mais, si nous faisons vraiment cette évaluation, c'est un travail terrible que la commission financière devra faire, un catalogue des prestations pour réussir à déterminer, pour un cantonnier, à quelle vitesse il doit faire aller son balai, pour l'administrateur de commune, si son stylo doit marcher à telle ou telle vitesse ou son ordinateur, pour la comptable, si elle ne fait jamais d'erreurs comptables. Ce sont des choses qui ressortent et chaque chef de dicastère doit pouvoir dire, au sein du Conseil communal, mon personnel est susceptible d'avoir l'augmentation. Si quelqu'un fait, pour une raison ou une autre, faire des économies très grandes à la commune, fait au-delà de ce que nous pouvons demander à un employé, mais quelle que soit sa fonction, s'il va beaucoup plus loin que ce que nous lui demandons, pourquoi pas, une fois, le Conseil communal propose à la commission financière de dire, à l'agent x, nous allons pouvoir y donner deux échelons. Mais, la décision finale, elle sera toujours prise d'un commun accord entre la commission financière et le Conseil communal. J'aimerais vous rappeler que cela se traduit, en autres, par le budget, les résultats de ce qui s'est discuté, et puis, le budget, vous êtes appelés à l'accepter ou à le refuser. Cela veut donc dire que s'il y a des problèmes, un budget peut être refusé et nous être renvoyé en nous demandant de travailler autrement et de le faire correctement. Je crois que de mettre un article supplémentaire là-dedans, c'est, en quelque sorte, un doublon. Je crois que l'alinéa 3 démontre bien que le terme « en principe » n'oblige pas de faire ces adaptations et que le terme « au cas par cas » nous oblige à regarder si Monsieur x ou Madame x ont fait correctement leur travail.

M. N. Schulze : Justement, il y avait une proposition d'amender l'alinéa 3 de l'article 1 en remplaçant : « *Les traitements communaux suivent, en principe et au cas par cas, les adaptations décidées par l'Etat.* » par « Les traitements des employés communaux sont traités au cas par cas ».

M. D. Kramer : Je crois, qu'au fond, cela ne change rien. On en est bien à dire que chaque cas va être analysé par le Conseil communal. Nous ne demandons pas que ces délibérations soient mises sur la place publique. C'est une chose qui doit se faire par le Conseil communal et, après, la commission financière est le garde-fou. Et, en définitive, le Conseil général peut refuser un budget ou acceptera le budget tel qu'il est présenté.

M. G. Porret : Une question à M. Kramer. Nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes. La seule chose, c'est que, moi, dans l'arrêté, je ne comprends pas – je suis peut-être moins intelligent que la moyenne – que vous deviez en discuter que ce soit par l'augmentation d'une classe ou de deux classes, ce n'est pas de cela que nous parlons, nous parlons simplement de la collaboration entre le Conseil communal et la commission financière. Moi, avec l'arrêté tel qu'il est proposé, je ne le comprends pas comme cela.

M. D. Kramer : Je crois que la collaboration entre le Conseil communal et la commission financière, elle est claire. Il n'y a pas besoin de le préciser. Je rappelle que les commissions sont consultatives. Cela est également valable pour la commission financière. Nous lui donnons pleinement son pouvoir. Elle a la possibilité de nous dire et cela, je peux vous garantir d'une chose, c'est que dans certaines séances de commission financière, où peut-être je voulais aller un peu trop vite, je me suis fais remettre à ma place et d'une manière assez claire et précise et ça, c'est fait. Ce qui veut donc dire que c'est un garde-fou, déjà, vis-à-vis du Conseil communal et, après, quand nous avons réussi à trouver un consensus entre la commission financière et le Conseil communal, nous allons plus loin devant le Conseil général qui, lui, va avaliser.



Mais, vous avez tout à fait la possibilité de reposer des questions au moment où cela vient chez vous. Il n'y a qu'une chose que je demande - et je pense que l'ensemble des gens qui sont ici seront d'accord – c'est que nous n'allons pas commencer à mettre des noms au Conseil général et de dire que Monsieur Tartempion gagne trop ou que Monsieur x ne gagne pas assez. On va donc toujours rester, au fond, dans les limites et dans les compétences qui nous sont à tous données.

M. G. Porret : C'est pour cela que nous parlons de la commission financière et non pas du Conseil général.

M. D. Kramer : Oui, mais la commission financière est une commission législative. C'est une commission, au fond, qui n'a pas un pouvoir de décision, à proprement dit. La décision est prise par le Conseil communal et est soumis au Conseil général. C'est le Conseil général qui dit oui ou qui dit non.

M. J. Panes : Je demande à mes collègues s'ils sont d'accord que nous demandions cinq minutes de suspension de séance pour savoir nous maintenons ou si nous retirons cet amendement.

Mme Y. North : Est-ce que je peux juste ajouter quelque chose avant ? Je comprends l'inquiétude exprimée et c'est vrai qu'à l'alinéa 2, il est précisé que les classes de traitement sont établies en collaboration avec la commission financière mais on ne dit pas que l'évolution des traitements sera soumise à l'aval de la commission financière. Nous pourrions peut-être le rajouter. En disant dans l'alinéa 3, « *Les traitements communaux suivent, en principe, au cas par cas et avec l'accord de la commission financière, les adaptations décidées par l'Etat.* » Là, aussi, qu'est-ce que cela coûte de le mettre ? Cela coûte de devoir effectivement consulter la commission financière sur les adaptations de salaires.

M. D. Kramer : Je crois que c'est clair ce que nous avons. C'est vraiment le mot « analogie ». Nous allons suivre l'Etat mais nous ne sommes pas obligés de suivre l'Etat. Nous pouvons dire non. Ce qui veut donc dire que l'évolution des salaires de l'Etat, elle est calculée et ce barème que vous avez tous ou que vous pouvez tous aller tirer, il va être adapté, il va être augmenté en fonction de critères tout à fait précis donnés par l'Etat. Ou bien, nous disons non, nous ne faisons rien du tout et nous continuons de dire à Monsieur x ou à Madame x que nous lui donnons n'importe quoi comme salaire et nous ne prenons pas une base. Il faut bien se rendre compte que le barème de l'Etat est une base.

Mme Y. North : On est d'accord mais, là, on nous dit, dans l'alinéa 3, qu'il y a possibilité de faire autrement puisqu'on met « en principe et au cas par cas ». La seule chose que je suggère, c'est que nous ajoutions « et en accord avec la commission financière ». C'est tout.

M. D. Kramer : Elle est déjà mise en dessus. Elle est établie en collaboration avec la commission financière.

Mme Y. North : Oui, la définition des classes de traitement mais pas l'évolution des salaires. Pourquoi ne pas le préciser dans l'alinéa 3 aussi en disant : « *Les traitements communaux suivent, en principe, au cas par cas et avec l'accord de la commission financière,* ». Je ne sais pas ce que les autres en pensent. C'est une proposition.



M. D. Kramer : Proposition que je ne comprends pas.

M. J. Panes : Je parle en tant que porte-parole. Je ne peux pas retirer l'amendement qui a été décidé sans en discuter au moins quelques minutes avec tous les gens qui étaient à la séance de préparation. Je demande donc une suspension de séance.

M. C. Kempf : Accorde une suspension de séance de 10 minutes.

M. J. Panes : Après délibérations, le groupe libéral-radical maintient son amendement, juste avec une inversion, et propose un nouvel alinéa 3 qui se présente comme suit :

Le Conseil communal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la commission financière et les chefs de service, une grille d'évaluation qui servira à avaliser les demandes d'augmentation.

Nous tenons à cette grille d'évaluation. Est-ce que je m'exprime au nom de tous ? Maintenant, pour nous, c'est important que cet entretien ait lieu. Je sais que cela choque. Cela ne sera peut-être pas facile pour tous les Conseillers communaux mais nous restons favorables à une grille d'évaluation, à un entretien où l'on fait le point et où on dit au gars « tu as bien bossé, tu n'as pas bien bossé, pourquoi ». Je ne sais pas si cela se fait. Que du résultat de cette grille d'évaluation, il résulte l'augmentation ou pas.

M. D. Kramer : J'entends bien ce que le groupe libéral-radical propose mais rendez-vous compte un tout petit peu que de mettre en place une grille, elle ne va absolument pas être objective. Il faut donner des critères précis de dire si celui-ci a fait cela, si celui-là a fait cela, nous pouvons dire oui ou non. Mais, laissez donc au Conseil communal, qui sont vos représentants à tous, prendre une décision qui va être discutée en commission financière et, par la fin, validée par une acceptation du budget de la commune ou pas. Mais, si nous mettons des grilles d'évaluation, chose que nous pourrions très bien faire mais indépendamment de la période, au fond, où nous allons donner le salaire. Pour les entretiens de personnel, faisons des entretiens de personnel. Mandatez, lors du prochain Conseil général, mais faites une proposition que les Conseillers communaux, dans leurs dicastères, ont l'obligation de faire des entretiens. Et puis, ces entretiens, au moment où ils seront faits, peuvent, après, avoir une incidence sur celui-ci fait son travail, celui-ci fait très bien son travail ou celui-ci ne fait pas son travail. S'il ne fait pas son travail, en étant au Code des obligations, quelqu'un qui ne fait pas son travail, ce n'est pas quelqu'un qui est au statut de la fonction publique que l'on peut licencier seulement pour raisons d'erreurs ou de chose comme cela. Au Code des obligations, pour des raisons économiques, on peut aussi résilier les rapports de service. Il est plus facile de résilier les rapports de service à quelqu'un qui est au Code des obligations que dans la fonction publique. Si nous voulons résilier les rapports de service d'un instituteur, par exemple, je vous garantis bien qu'il faut se lever très tôt le matin pour réussir. Je recommande chaleureusement au groupe PLR de se rendre compte. Laissez à vos représentants et nous ne savons pas combien de représentants seront reconduits l'année prochaine mais il y a de fortes chances que, depuis lundi matin, l'on sache que l'on ne change pas une équipe qui gagne. Ce qui veut donc dire que soyez clairs, soyez conscients et responsables et de laissez les responsabilités à un Conseil communal. Par contre, je souhaite que, lors du prochain Conseil général, il y ait une proposition du PLR demandant qu'il soit établi des évaluations du personnel. Je peux vous dire que j'ai vécu cela pendant quelques années - quelque chose comme 42 ans dans une administration – où nous avons des évaluations de personnel. Ce n'était pas toujours triste.



Mais, je trouve que de faire, dans le cadre, de suivre ou de ne pas suivre l'échelon des traitements, je crois que ce n'est pas tout à fait juste.

M. G. Porret : J'ai l'impression que M. Kramer n'a pas bien écouté l'amendement.

M. D. Kramer : Mais, si, alors totalement.

M. G. Porret : Parce que si nous relisons ce qui a été proposé, nous parlons simplement de la grille d'évaluation. Nous ne parlons plus de la collaboration avec la commission financière qui aurait eu le droit de mettre un droit de veto ou quoi que ce soit. Nous parlons simplement d'un outil qui va permettre au Conseil communal d'évaluer ses gens, c'est tout. Ce que M. Kramer propose de voter dans quatre mois, nous pouvons le voter ce soir. Mais, la seule collaboration avec la commission financière, c'est pour la mise en place, la création du canevas qui va vous servir à le faire. Nous ne parlons pas de la vitesse du balai. Nous parlons de la ponctualité, de l'absentéisme, des bonnes collaborations interservices. C'est cela, c'est sur des trucs un peu concrets qu'il faut pouvoir quantifier.

M. D. Kramer : Je ne pense pas que cela doit faire partie de cet arrêté-là.

M. O. Boschung : J'ai l'impression, au niveau de la grille d'évaluation, que le mot « grille d'évaluation » peut un petit peu faire peur aussi. Il me semble que, si nous travaillons avec des cahiers des charges – est-ce que nous avons déjà cela ? – c'est en fonction de ces cahiers-là que nous pouvons déjà mener ces entretiens. Moi, je saluerais vivement que l'on développe cette culture-là, aussi, d'avoir ces entretiens de collaborateurs annuels. On a le temps de discuter. On a le temps de montrer sa valeur, aussi, à notre collaborateur et à montrer ce que l'on apprécie chez lui. On a le temps de discuter de choses qui sont bien plus difficiles et qui vont moins bien. C'est donc une discussion neutre. Moi, je trouverais dangereux de limiter cela uniquement au salaire et, là, j'aurais certaines craintes. Par contre, le fait d'avoir ces entretiens où on discute du cahier des charges et où on a la possibilité de n'évaluer rien qu'en fonction du cahier des charges. Où est-ce que l'on se situe par rapport à ces choses-là ? Cela me paraît très, très favorable.

M. D. Kramer : Alors, j'abonde dans le sens de ce que vient de dire M. Boschung. On ne doit pas le lier au statut du personnel, comme nous l'avons ici dans cet article du règlement du personnel. C'est une chose qui peut être remise dans le règlement de commune que les chefs de dicastères doivent faire des entretiens d'évaluation avec le personnel et, en fonction d'une grille qui pourra être mise en place avec, en outre, la grille avec le cahier des charges de chacun, mais je ne pense pas qu'il soit judicieux de le mettre dans cet article-là et dans cet arrêté.

M. J. Panes : Est-ce que M. Kramer a exprimé l'opinion de l'ensemble du Conseil communal ? Etes-vous collégialement derrière ou y a-t-il des divergences ?

M. D. Kramer : Je me permettrai juste de dire que j'espère avoir été, au fond, le porte-parole de mes collègues du Conseil communal. J'aimerais faire remarquer à M. Panes que les séances du Conseil communal se tiennent, en principe, en huit clos. C'est des décisions qui se font entre nous et qui sont votées. Et, occasionnellement, si un membre du Conseil communal n'a pas réussi à faire passer et qu'il est minorisé, il se tait et il accepte.



M. C. Kempf : Est-ce que le PLR veut maintenir un amendement ou pas ?

M. J. Panes : La réponse est oui.

M. C. Kempf : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite proposer un amendement ?

M. N. Schulze : Ma proposition d'amendement, c'était justement de remplacer, à l'alinéa 3, « *Les traitements communaux suivent, en principe et au cas par cas, les adaptations décidées par l'Etat.* » par « Les traitements des employés communaux sont traités au cas par cas ». Cela paraît plus clair et plus explicite.

M. C. Kempf : Lit alors l'amendement proposé par M. Panes, soit l'ajout d'un nouvel alinéa 3 à l'article 8.6. du RGC : « **Le Conseil communal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la commission financière et les chefs de service, une grille d'évaluation qui servira à avaliser les demandes d'augmentation.** » et le met au vote.

Cet amendement accepté par 11 avis favorables, 10 avis contraires et une abstention.

M. C. Kempf : Propose de mettre au vote l'amendement proposé par M. Schulze.

M. N. Schulze : Oui, mais il serait légèrement modifié. C'est, à l'alinéa 3 de l'article 1, de dire que « *L'évolution des traitements des employés communaux sont traités sur la base des entretiens annuels.* »

M. J. Gaudichon : J'aimerais juste dire qu'avec votre amendement, vous supprimez alors la corrélation avec l'évolution de l'Etat parce que, là, le principe dit que l'évolution des traitements suit, en principe, l'évolution de l'Etat. Alors, là, on supprime complètement la corrélation avec l'Etat. Il faut en être conscient.

M. C. Kempf : Prend note du retrait de l'amendement proposé par M. Schulze.

M. C. Kempf : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté modifié et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES,

-vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article 1 L'article 8.6. du Règlement général de Commune, du 10 mars 2009, est modifié comme suit :

8.6. *¹Tous les employés communaux sont soumis au Code des obligations. Concernant l'échelle des traitements, ainsi que la durée de travail, des vacances et des congés, la loi sur le statut de la fonction publique de l'Etat de Neuchâtel est applicable par analogie.*



²Les classes de traitement de l'Etat, propres à chaque fonction communale, sont définies par un arrêté du Conseil communal, établi en collaboration avec la commission financière.

³Le Conseil communal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la commission financière et les chefs de service, une grille d'évaluation qui servira à avaliser les demandes d'augmentation.

⁴Les traitements communaux suivent, en principe et au cas par cas, les adaptations décidées par l'Etat.

Article 2 Le règlement concernant le personnel communal du 18 mai 2004 et tous les arrêtés antérieurs relatifs à cet objet sont abrogés.

Article 3 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire. Il entrera en vigueur dès sa sanction par le Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté par 17 avis favorables, 4 avis contraires et une abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

M. D. Duperrex : Vous n'êtes pas sans savoir que, dans la commune de Saint-Aubin, - je parle des forêts - il y a le plus gros sapin du district et de l'arrondissement. Il s'appelle « Le Président » et se trouve sur le territoire de Saint-Aubin, vers le chemin du Raccordement. Ce fameux sapin, « Le Président », est gravement malade. Il faudra l'abattre. A cette occasion, l'ingénieur forestier du cantonnement ainsi que le garde forestier de la commune de Saint-Aubin voudraient bien, pour l'occasion, c'est-à-dire le 5 juillet à 19h00 ou le 12 juillet à 19h00, si le temps n'est pas beau le 5 juillet, organiser une petite manifestation pour marquer l'évènement. C'est-à-dire qu'il y aura les bûcherons qui feront l'abattage de ce fameux sapin, il y aura les cors des Alpes qui agrémentera la soirée et il y aura une torrée géante, mais nous allons rester modestes, dans laquelle nous grillerons les saucissons. Avec les crus de la Béroche, cela créera une certaine convivialité. Cela a été demandé par les gardes forestiers. Les autorités communales, le personnel communal et vos familles, tout le monde sera invité, par écrit, pour réserver cette date à laquelle il y aura lieu de visiter encore un peu la forêt et de passer un moment convivial, entre nous, dans les forêts de la commune de Saint-Aubin.



M. J.-M. Pellaton : Deux mots sur le chauffage à distance. Je ne vais pas faire long. Je ne vais pas rentrer dans les chiffres mais, simplement, vous expliquer à quoi on en est. Le Conseil général avait voté, en 2009, un crédit d'étude pour faire une extension du réseau de chauffage à distance qui se trouve maintenant chez Burgat SA, avec une reprise éventuelle par la commune et un autre partenaire. Il y a une étude qui a été faite en 2009. Vous aviez voté fr. 30'000.--. Il y a eu un dépassement parce que, lors de cette étude de chauffage à distance, on avait fait aussi une étude pour un chauffage à basse enthalpie. C'est-à-dire de prendre de l'eau à l'ancienne station de pompage pour faire le bas du village et éventuellement chauffer avec des pompes à chaleur. Ces études, elles ont été complètes. La plus-value de ces études a été payée par notre partenaire Vitéos. En 2001, vous avez voté un crédit de fr. 1'500'000.--, je crois, pour créer une société anonyme ou une Sàrl pour faire ce chauffage à distance. Depuis 2011, la commission s'est réunie pratiquement deux fois par mois pour évaluer tous ces emplacements, pour évaluer la distribution et pour évaluer l'emplacement de chaudière. Dans ces discussions, le réseau à basse enthalpie, qui était le réseau Sud, a été abandonné parce que, malheureusement, les longueurs des conduites n'arrivaient pas à concurrencer le prix du chauffage à bois. Cela a été abandonné. Depuis 2011, nous avons évalué – il y avait plusieurs sites qui avaient été proposés pour la chaudière – ces sites. C'est clair qu'il y avait tout de même quelques sites qui ne convenaient pas tellement car il ne faut pas oublier qu'une chaudière à bois, c'est très conséquent comme grandeur, avec le stockage du bois de feu et les cheminées. Cela ne convenait pas à tout le monde. On en est arrivé à une conclusion qu'il fallait absolument mettre cette chaudière dans les environs de la scierie, pour une question d'esthétique et surtout pour une question aussi économique. Parce que, si nous avons fait cette chaudière – je prends des exemples tout à fait hors du site – au bord du lac ou le long de la gare, cela nous aurait impliqué des camions pour le combustible, à peu près journalièrement qui trafiquaient à travers le village et ça, on ne le désirait pas. Effectivement, si on reste dans les environs de la scierie, on a la possibilité d'alimenter le bois par des tapis roulants. On peut aller relativement long. Cela nous paraissait être la meilleure solution. Nous avons dû mandater un urbaniste parce que, vis-à-vis de l'Etat, on devait évaluer ces sites et dire pourquoi on choisissait celui-là et pas l'autre. Après, on devra encore faire une modification du plan d'aménagement, ce qui est en cours maintenant. A la scierie, nous avons prévu trois sites. Malheureusement, deux sites ont dû être éliminés. Le premier était en zone forêt où nous ne pouvons pratiquement pas entrer en discussion. Le deuxième site était trop près de l'autoroute et la Confédération a refusé que l'on construise une centrale à bois à proximité de l'autoroute. Ce n'était pas possible. Donc, il nous reste maintenant qu'un seul site qui est envisagé vers la scierie. Ce site est, quand vous montez la rue de la Reusière et que vous arrivez au rond-point, à droite, vous avez une partie de rochers avant le rond-point. L'idée est de pouvoir extraire ce rocher. C'est une assez grande quantité. Cela a un coût qui est relativement élevé aussi, mais nous pensons que la chaufferie serait au meilleur endroit pour réaliser cet objet. Ce n'est pas possible de remettre des chaudières à l'emplacement existant parce qu'avec les nouvelles normes, nous avons l'obligation d'installer des filtres. Ces filtres, actuellement, ils sont encore plus gros que la chaudière. C'est donc un volume assez important. Nous continuons donc d'essayer de faire adapter ce site. Nous avons eu des séances avec le SAT. Le SAT ne voit pas d'opposition à la création de cette chaudière à cet emplacement. Nous avons également eu des discussions avec les Ponts et Chaussées, avec l'ingénieur cantonal, M. Merlotti, qui, non plus, ne voit pas d'opposition pour le dépôt d'un projet à cet endroit. Malheureusement, on a encore la Faune et les Forêts. Malheureusement, en-dessus de ces rochers, il y a effectivement une zone de forêt. Ils ne disent pas non mais, quand même il faudrait faire des études de bruit et des études d'air avant de pouvoir se prononcer définitivement.



Il semblerait que, quand même, c'est quelque chose qui est envisageable mais, comme toute chose, cela prend énormément de temps. Nous avons aussi étudié les scénarios parce que c'est clair que, financièrement, cela a une grande importance. Je vous dirai – je ne sais pas si vous l'avez vu dans la presse – qu'il y a actuellement beaucoup de pourparlers et qu'il y a beaucoup de chauffages à distance qui peinent au point de vue financier. Tous nos calculs ont été faits dans le sens que le chauffage devrait pouvoir se faire avec un prix d'environ fr. -.15, donc un prix qui est encore un bon prix par rapport au mazout. Bien entendu que ce chauffage – il ne faut pas se leurrer – ne va pas rapporter la première année. On pense que les quatre à cinq premières années, il ne rapportera rien du tout. Il serait à zéro. Je pense que ce chauffage pourrait commencer de rapporter à partir de six ou sept ans mais cela ne sera pas une poule aux œufs d'or. Cela sera un petit montant qui devra peut-être aussi être investi, plus tard, dans de l'amélioration. Il faut penser que c'est quand même, au point de vue écologique, quelque chose d'intéressant. On va réduire la consommation de mazout qui est assez énorme quand même, par du bois que nous avons à disposition puisque la scierie nous garantit de fournir, en tous cas, les trois quarts du combustible. Le quart restant pourrait être fourni aussi par la scierie mais moyennant un prix un peu plus élevé parce qu'elle devra aller l'acheter ailleurs ou il y aura peut-être une entente à avoir d'ici quatre ou cinq ans quand nous serons dans une période assez avancée, avec les forêts de Saint-Aubin et la Paroisse. Nous pourrions aussi apporter un complément. De ce fait-là, on espère que cela puisse jouer. Voilà à quoi on en est aujourd'hui. Nous avons prévu une séance pour les preneurs de chaleur qui normalement va se faire le 21 juin. Il y aura de toute façon une invitation à la population. Tous les preneurs de chaleur qui seront intéressés dans le premier réseau, nous allons les convoquer, leur expliquer le problème, leur dire les tarifs fixes et de kW et nous allons leur envoyer, dans les quinze jours à trois semaines qui suivent, des contrats. Si ces contrats reviennent en retour et sont satisfaisants, cela veut dire que la société pourra être constituée. C'est-à-dire, je pense, environ début, mi-août. Les travaux pourraient démarrer pour autant que nous ayons l'aval pour notre chaudière. On espère que d'ici là, nous pourrions l'avoir. La programmation des travaux va se faire probablement en deux phases. La première phase, ce serait de prendre le secteur Rafour, avec les bâtiments en bas jusqu'au Moulin et les bâtiments communaux. Il y a aussi Pattus qui rentre en ligne de compte. Cette réalisation pourrait commencer par là, quitte à, si on n'arrive pas à chauffer avant l'année 2014, d'avoir une centrale provisoire de chauffe, pour un hiver, pour desservir ces quartiers. Comme vous le savez, on a voté des crédits pour le centre du village. Pour le centre du village, probablement que le chauffage va profiter de ces travaux au centre du village mais ce ne sont pas des travaux qui commenceront l'année prochaine. Il y a une mise en place. Il y a une structure importante entre le chauffage, les eaux usées, les eaux claires et l'électricité. Tout va être revu. Cela nous posera déjà pas mal de problèmes dans notre village et je ne pense pas que cela pourra être réalisé avant 2013 ou 2014. Donc, on aura un peu un système à deux vitesses mais on espère qu'en 2014, on ait pu faire le centre du village et que nous ayons fait, disons, le bas, ici. Après, la progression, il faudra voir d'après les réponses qu'on a si on attaque d'autres secteurs pour continuer ces travaux. Voilà, un petit peu où on en est. J'espère que cette séance du 21 juin pourra apporter le départ de ce chauffage parce que je crois quand même que c'est une bonne chose si on peut réaliser cela pour notre commune.



M. J.-D. Porret : Pour remettre l'église au milieu du village de Sauges ou plutôt les places de parc au centre du village de Sauges et suite aux deux lettres de M. Sonderegger, nous voudrions tout de même préciser deux choses. C'est qu'il n'a jamais été question de faire un grand mur en béton. Nous ne savons pas d'où cela sort. Avec fr. 20'000.--, nous n'y arriverions de toute façon pas. L'idée était de couper le rocher existant pour réussir d'y aménager deux places. Ces deux places créent maintenant une polémique. Nous avons décidé au Conseil communal de les mettre en veilleuse. Nous les laisserons dans les objets votés et nous verrons, dans quelques temps, si quelqu'un nous demande de remettre cela en avant ou pas. Mais, nous ne pouvons pas, si la population de Sauges n'a pas envie de ces places de parc, nous ne pouvons pas la forcer d'avoir ces places de parc. Nous avons d'autres choses à faire. Il semblait que c'était bien d'avoir quelque chose à Sauges mais nous n'allons pas nous énerver avec cela. Quand on nous dit que nous pourrions faire agrandir la place de parc sur l'article 1425, ce sont les places de jeux pour les enfants qui sont en-dessous du restaurant. Je ne pense pas que les gens seront aussi d'accord de supprimer la place de jeux pour enfants pour y faire des places de parc pour les voitures. Donc, si nous trouvons, un jour, une autre solution pour des places de parc et que cela va bien, nous reviendrons en avant avec cela.

Mme Y. North : A ce propos, je voulais juste remarquer que, dans le cadre du réaménagement de la route de la Corniche (suppression du pont de Sauges et aménagement de la nouvelle route), il va rester, dans le cadre de l'alignement qui a été défini pour le secteur de Tivoli, des espaces latéraux qui pourraient être utilisés pour aménager des places de parc. Celles-là seraient relativement proches de la Maison du Village parce qu'il semble que, si le parking de la Maison du Village, dit de la Maison du Village, qui n'est pas, en fait, celui de la Maison du Village, est aussi occupé, c'est parce qu'il est occupé par les clients. Ils pourraient, à ce moment-là, être envoyés un peu plus bas. Franchement, à pied, cela fait deux minutes. Est-ce que vous avez réfléchi à cela aussi ?

M. J.-D. Porret : Alors, bien sûr, nous y avons pensé mais c'est une zone verte pour le moment. Nous n'avons donc pas voulu mettre cela en avant ce soir. Il faut déjà que nous étudions pour savoir si nous pouvons ou pas faire des places de parc dans cette zone verte. C'est sûr que c'est aussi une possibilité. Nous avons pensé surtout pour desservir le quartier du haut où, si quelqu'un vient en visite, il n'y avait rien pour se stationner. C'était donc l'idée de faire ces deux places mais, bon, voilà.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Mme Y. North : J'aurais deux questions à poser. Tout d'abord, en matière de déchets, vous avez pu voir, dans la presse, que le canton a changé d'avis en ce qui concerne la récupération du plastique. Alors, je voulais savoir si la déchetterie intercommunale va mettre à disposition de la population des bennes pour la récupération des plastiques recyclables, comme le font déjà des déchetteries intercommunales comme celle de Neuchâtel et de l'Entre-deux-Lacs ?



M. G. Porret : Je vais peut-être répondre à cette question. Actuellement, il y a une benne dans laquelle on peut mettre le plastique mais Vadec SA ne peut pas encore nous fournir les bennes pour pouvoir faire un tri correct. Nous avons donc une benne pour le plastique en gros, à titre provisoire. Il y a tout un concept des cinq communes et de la déchetterie gérée par la STEP de la Béroche qui est en train de se mettre en place. Déjà, on ne peut pas nous fournir les bennes dont on aurait besoin. En plus de cela, il y a tout un concept qui a été mis en place pour avoir des bennes plus efficaces, moins bruyantes et identiques dans les cinq communes. Il y a tout un travail qui a été mis en place par la commission constituée à cet effet. Il faut donc que cela se mette en place mais tout arrive en même temps, cela change d'avis et on ne peut pas aller plus vite qu'eux.

Mme Y. North : Cela veut donc dire que la population peut aller y déposer son plastique.

M. G. Porret : Oui, on peut aller y mettre son plastique.

Mme Y. North : J'ai encore une autre question. Il a été promis, il y a un certain temps déjà, aux habitants de chemin de Bayard que ce chemin serait mis en bordiers autorisés. J'aimerais savoir où on en est à ce sujet et si cela va se faire dans un délai relativement rapide ?

M. D. Duperrex : Je peux vous répondre à ce sujet. Il y a une grande collaboration qui se fait actuellement, dans le cadre du village de Saint-Aubin et de Sauges, concernant la circulation. Nous avons mis déjà, de nombreuses fois, l'info-radar et nous voyons que, dans toutes les zones où nous le mettons à Saint-Aubin, nous ne sommes pas au rouge. Nous avons pris contact dernièrement avec les Cars postaux car ce sont les premiers intéressés aussi d'avoir cette collaboration. Nous sommes actuellement en discussion avec eux pour avoir un peu une collaboration et une circulation qui soit adéquate dans le cadre du village mais cela n'est pas facile. Concernant Bayard, c'est vrai que nous avons discuté d'une mise en circulation uniquement pour les bordiers mais, là aussi, il n'y a pas le feu au rouge puisque c'était en fonction des bâtiments qui vont se construire, c'est la démolition du mur et autre. Actuellement, il n'y a rien qui s'est passé, donc, nous serons attentifs dans le cadre de la circulation générale du village de Saint-Aubin.

M. J.-D. Porret : J'ajouterai encore que cela était lié aux oppositions aux alignements quand cela était venu. Des oppositions, il y en a toujours. Elles ne sont pas encore toutes levées. Il y a encore toujours la Paroisse. Il y en a une que nous devons encore finir. Nous avons levé l'opposition mais maintenant, nous allons peut-être recevoir qu'ils continuent leur opposition. Donc, tout est un petit peu lié et nous ne pouvons pas tellement faire cela tout seul dans son coin.

Mme Y. North : Bon, mais cette opposition qui est encore en suspens n'a rien à voir avec cette demande qui émanait des habitants de Bayard.

M. J.-D. Porret : Oui mais, à ce moment-là, il fallait le faire partiel mais nous voulions essayer de traiter tout d'un bloc, si nous avons pu. Mais, voilà, cela va long.



M. A. Pierrehumbert : Au nom de la commission du patrimoine, je salue l'initiative du Conseil communal pour la pose d'une stèle sur le tracé de l'ancienne voie CFF. Elle nous rappelle que des hommes courageux ont entrepris la construction de cette ligne où, pendant 140 ans, circulaient des trains à vapeur, puis électriques, jusqu'à la construction du tunnel et le doublement de la voie. Elle coupa l'agglomération en deux mais, par son importance, elle développa beaucoup d'activités dans notre région. Je vous remercie de votre attention.

M. J.-D. Porret : Si la parole n'est plus demandée, en tant que président pour quelques jours encore, il m'appartient de vous remercier pour tout le travail que vous avez effectué durant cette législature qui va bientôt prendre fin. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui nous quittent et qui ne se représenteront pas pour une nouvelle législature. Sachez qu'il ne faut pas partir trop loin parce qu'il y aura toujours certainement des places à remettre. On risque donc de venir vous rechercher. Pour tous ceux qui remplissent ou qui se sont mis en liste pour la première fois, un grand merci pour votre civisme, bonne chance pour les élections de dimanche et peut-être à bientôt. Pour terminer, au nom de la commune de Saint-Aubin-Sauges, tout le Conseil communal vous dit un au revoir et c'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à partager le verre de l'amitié dans la salle d'à côté.

M. C. Kempf : Avant de lever la séance, je tiens à vous remercier pour la bonne entente dans laquelle se sont déroulées les séances durant cette législature. Je crois que nous avons, tous, travaillé pour le bien de la commune dans un esprit de bonne collaboration et espère que cela pourra continuer comme cela à l'avenir. Enfin, je vous souhaite un bon week-end électoral en souhaitant que les urnes vous soient favorables.

M. C. Kempf lève la séance à **21h55**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Rööfli

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 09 mai 2012



LEGISLATURE 2012 - 2016

SEANCE CONSTITUTIVE DU 26 JUIN 2012

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. D. Kramer, aîné des élus, jusqu'au point 4 de l'ordre du jour, puis par Mme U. Rööfli, présidente.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance par le doyen

M. D. Kramer : s'adresse en ces termes à l'assemblée :

Il est 20 heures passé d'une minute et j'ai l'honneur, en tant que doyen de ce conseil, d'ouvrir cette première séance de la législature 2012-2016. Tout d'abord, je vous remercie toutes et tous d'avoir pris la décision de vous mettre à disposition de la population de notre commune. C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et élues qui, pour la première fois, vont se « frotter » aux aléas de la politique. Je suis persuadé que cette expérience leur sera bénéfique et que cet engagement au service de la communauté leur donnera entière satisfaction. A l'instar des législatures précédentes, celle que nous abordons ce soir sera, sans aucun doute, une législature durant laquelle de grandes décisions devront être prises. Mon souhait est, qu'au-delà de toute considération partisane, celles-ci soient prises dans l'intérêt de la communauté. Après ces quelques mots, je déclare formellement cette première séance de la législature 2012-2016 ouverte et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

Point 2 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 31 membres du Conseil général, sur les 31 élus lors des élections communales du 13 mai 2012, à savoir :

Liste libéral-radical : Mmes Barbara Dinger et Aline Sengstag, MM. Jean-Daniel Alfter, Stéphane Allemanno, Samuel-André Arm, Alexandre Béguin, Eric Burgat, Pascal Dessoulavy, Jérémie Gaudichon, Grégori Ischi, Claude Kempf, , Jean Panes, Jean-Michel Pellaton, Antoine Pierrehumbert, Gilles Pierrehumbert, Jean-Daniel Porret, Gaël Porret et Louis-Charles Saez

Liste socialiste : Mmes Aïcha Hessler, Nathalie Matthey, Ursula Rööfli et MM. Pierre-Alain Bastian, Marcel Bianchini, Olivier Boschung, Daniel Duperrex, Denis Favre, Jean-Charles Frieden, Jérôme Grandet, Daniel Kramer, Nicolas Schulze et Joël Wahli

Membres excusés : aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : -18- sièges

Parti socialiste : -13- sièges



Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. D. Kramer : Porte la correspondance suivante à la connaissance du Conseil :

J.-Pierre SCIBOZ-GACONDE
Castel 30
2024 SAINT-AUBIN
032 / 835 25 97

Saint-Aubin, le 30.05.2012

Mesdames, Messieurs,

En ce début de législature, je tiens à vous féliciter de votre élection ou de votre réélection.

Je désire d'autre part vous remercier de bien vouloir vous consacrer au bien de notre commune en vous investissant dans les différents domaines de la politique communale.

J'ai cependant deux remarques à faire, qui pourraient aussi être des souhaits.

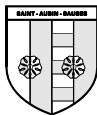
Premièrement, je constate que notre village est probablement le moins fleuri de Suisse !!! ou peut-être même le pas fleuri du tout.

Deuxièmement, cela fait 30 ans que je réside à la rue du Castel, je remarque qu'il n'y a toujours pas de volonté de réaliser un trottoir tout au long de cette rue, qui est certainement la plus peuplée de la commune, sans oublier les nombreuses personnes qui vont et viennent de la gare de Gorgier.

Je trouve ces deux cas, dommageables pour la bonne gestion et réputation de notre village.

Avec toute ma considération, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées

J.P. Sciboz



Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 08 mai 2012

M. D. Kramer : demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter à ce document. Cela n'étant pas le cas, je pense que nous pouvons le considérer comme adopté.

Point 5 de l'ordre du jour : Nomination du bureau du Conseil général

M. D. Kramer : demande une proposition pour la **présidence du Conseil général**.

M. P.-A. Bastian : propose, au nom du groupe socialiste, Mme U. Rössli pour le poste de présidente du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme U. Rössli est élue présidente.

M. D. Kramer cède alors sa place à Mme U. Rössli.

Mme U. Rössli : s'adresse en ces termes à l'assemblée :

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez en me nommant présidente du Conseil général pour une année. C'est avec plaisir que j'accepte cette nomination pour débiter la nouvelle législature 2012-2016. Je remercie également les citoyennes et les citoyens de Saint-Aubin-Sauges qui m'ont réélue au Conseil général pour ma cinquième législature. Je souhaite que les débats se déroulent de la meilleure façon possible, que chacune et chacun puisse s'exprimer dans le respect des uns et des autres et que ce soit une année de bonne collaboration entre le Conseil général et le Conseil communal pour le bien de la commune et de ses habitants. Je vous remercie toutes et tous pour votre engagement et vous souhaite de la satisfaction et du plaisir dans vos fonctions et les différentes commissions.

Mme U. Rössli : demande une proposition pour la **vice-présidence du Conseil général**.

M. J. Panes : Au nom du parti libéral-radical, propose M. Jérémie Gaudichon pour le poste de vice-président.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Jérémie Gaudichon est élu vice-président.

Mme U. Rössli : demande une proposition pour le poste de **secrétaire du Conseil général**.

M. P.-A. Bastian : Au nom du parti socialiste, propose M. Jean-Charles Frieden pour le poste de secrétaire.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Jean-Charles Frieden est élu secrétaire.



Mme U. Röösl : La tradition veut que les postes de **questeurs** soient occupés par les benjamins de chaque parti politique représenté au Conseil général qui sont, en l'occurrence, Mme Aline Sengstag et M. Jérôme Grandet.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Aline Sengstag et M. Jérôme Grandet sont élus questeurs.

Point 6 de l'ordre du jour : Nomination du Conseil Communal

Mme U. Röösl : demande des propositions pour le Conseil communal.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste propose MM. Daniel Duperrex et Daniel Kramer.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Jean-Michel Pellaton, Jean-Daniel Porret et Jean Guillod.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, MM. Daniel Duperrex, Daniel Kramer, Jean-Michel Pellaton, Jean-Daniel Porret et Jean Guillod, sont élus tacitement au Conseil communal.

Point 7 de l'ordre du jour : Nomination des commissions et délégués

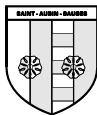
Mme U. Röösl : Signale qu'aucun délégué du Conseil général n'est à désigner au sein du Conseil d'établissement scolaire vu la nouvelle organisation scolaire dès la rentrée scolaire prochaine.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission financière**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey et M. Joël Wahli.

M. J. Panes: Le groupe libéral-radical propose MM. Jérémie Gaudichon, Claude Kempf et Jean Panes.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission financière.



Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission de la police du feu et de la salubrité publique**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente MM. Denis Favre et Marcel Bianchini.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Eric Burgat, Georges Grandjean et Jonathan Flückiger.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission de la police du feu et de la salubrité publique.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission d'urbanisme**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente MM. Pierre-André Challandes et Jean-Charles Frieden.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Louis-Charles Saez, Alexandre Béguin et Stéphane Allemanno.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission d'urbanisme.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission de l'environnement**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente Mme Aïcha Hessler et M. Cyril Boillat.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Barbara Dinger, MM. Alexandre Béguin et Louis-Charles Saez.

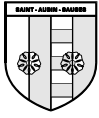
Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission de l'environnement.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission des travaux publics et de la sécurité routière**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente MM. Nicolas Schulze et Marcel Bianchini.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Jean-Daniel Alfter, Stéphane Allemanno et Samuel-André Arm.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission des travaux publics et de la sécurité routière.



Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission du patrimoine**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente MM. Jean-Charles Frieden et Jérôme Grandet.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Grégori Ischi, Jérémie Gaudichon et Antoine Pierrehumbert.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission du patrimoine.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission des relations publiques**.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste présente MM. Jean-Charles Frieden et Jérôme Grandet.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Sarah Maier, MM. Jean-Daniel Alfter et Gaël Porret.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission des relations publiques.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **Conseil général de Paroisse**.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente Mme Ursula Röösl, MM. Pierre-Alain Bastian et Jérôme Grandet.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mmes Barbara Dinger et Aline Sengstag, MM. Claude Kempf et Jean-Daniel Alfter. Le dernier délégué du PLR sera proposé ultérieurement.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces sept candidats élus tacitement comme délégués au Conseil général de Paroisse. Un poste de délégué au Conseil général de Paroisse reste ainsi encore vacant.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Alexandre Béguin et Grégori Ischi.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente MM. Pierre-André Challandes et Pierre-Alain Bastian.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces quatre candidats élus tacitement comme délégués au Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche.



Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **Conseil régional du cercle scolaire régional « Les Cerisiers »**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Aline Sengstag.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente Mme Aïcha Hessler.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces deux candidates élues tacitement comme déléguées au Conseil régional du cercle scolaire régional des Cerisiers.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **commission générale du home de la Fontanette**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Aline Sengstag.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste propose Mme Nathalie Matthey.

Mme U. Röösl : Constatant qu'il y a deux candidatures pour ce poste, propose de passer au vote aux bulletins secrets.

Mme U. Röösl : Suite au dépouillement des bulletins par les questeurs, communique à l'assemblée le résultat de ce scrutin :

Bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletins valables : 31, majorité absolue : 16

Mme Aline Sengstag est élue déléguée à la commission générale du home de la Fontanette, avec 18 voix. Mme Nathalie Matthey obtient 13 voix.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **Conseil intercommunal du SEHB**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Gaël Porret.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Gaël Porret élu tacitement comme délégué au Conseil intercommunal du SEHB.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour la **bibliothèque intercommunale**.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare Mme Nathalie Matthey élue tacitement comme déléguée à la bibliothèque intercommunale.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du feu de la Béroche**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Eric Burgat et Gilles Pierrehumbert.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente MM. Denis Favre et Mvobu Mbazo.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces quatre candidats élus tacitement comme délégués au Conseil intercommunal du SFB.



Mme U. Röösl : demande des propositions pour le **comité du Syndicat intercommunal du feu de la Béroche**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical présente Mme Sarah Maier.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare Mme Sarah Maier élue tacitement comme déléguée au comité du SFB.

Mme U. Röösl : demande des propositions pour **l'Assemblée générale de RUN-Béroche**.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Jérémie Gaudichon.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces deux candidats élus tacitement comme délégués à l'Assemblée générale de RUN-Béroche.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers

Aucune intervention

Mme U. Röösl : lève la séance à **20h30**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Röösl

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 27 juin 2012



Liste des commissions et délégations

	PLR	PS
Commission financière, des naturalisations et agrégations	Jean Panes Claude Kempf Jérémy Gaudichon	Nathalie Matthey Joël Wahli
Commission de la police du feu et de la salubrité publique	Eric Burgat Georges Grandjean Jonathan Flückiger	Denis Favre Marcel Bianchini
Commission d'urbanisme	Louis-Charles Saez Alexandre Béguin Stéphane Allemanno	Pierre-André Challandes Jean-Charles Frieden
Commission de l'environnement	Barbara Dinger Alexandre Béguin Louis-Charles Saez	Aïcha Hessler Cyril Boillat
Commission des travaux publics et de la sécurité routière	Jean-Daniel Alfter Stéphane Allemanno Samuel André Arm	Nicolas Schulze Marcel Bianchini
Commission du patrimoine	Grégori Ischi Jérémy Gaudichon Antoine Pierrehumbert	Jean-Charles Frieden Jérôme Grandet
Commission des relations publiques	Jean-Daniel Alfter Gaël Porret Sarah Maier	Jean-Charles Frieden Jérôme Grandet
Délégués au Conseil général de Paroisse	Barbara Dinger Aline Sengstag Claude Kempf Jean-Daniel Alfter VACANT	Pierre-Alain Bastian Ursula Rössli Jérôme Grandet
Délégués au Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche	Alexandre Béguin Grégori Ischi	Pierre-André Challandes Pierre-Alain Bastian
Délégués au Conseil régional du centre scolaire régional "Les Cerisiers"	Aline Sengstag	Aïcha Hessler
Délégué à la commission générale du home de la Fontanette	Aline Sengstag	
Délégué au Conseil intercommunal du SEHB	Gaël Porret	



**Délégué à la Bibliothèque
intercommunale**

Nathalie Matthey

**Délégués au Conseil
intercommunal
du Feu de la Béroche**

Eric Burgat

Denis Favre

Gilles Pierrehumbert

Mvobu Mbazo

**Délégué au comité du
Syndicat du Feu de la
Béroche**

Sarah Maier

**Délégués à l'assemblée
générale de RUN-Béroche**

Jérémy Gaudichon

Nathalie Matthey



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme U. Rööslï, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la deuxième séance de la législature 2012-2016.

Mme U. Rööslï : Vous avez certainement appris la triste nouvelle du décès de M. Antoine Pierrehumbert. Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 24 membres du Conseil général.

Membres excusés : MM. S.-A. Arm, P. Dessoulavy, D. Favre, J. Grandet, J. Panes, et G. Pierrehumbert

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -1- (suite au décès de M. Antoine Pierrehumbert)

Parti libéral-radical : 1; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

Mme U. Rööslï : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



Mme U. Röösl : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Elections et nominations

4.1. Election d'un délégué au Conseil général de Paroisse

5. Rapports et arrêtés du Conseil communal

5.1. Modification du plan et du règlement d'aménagement communal, secteur « Place Grandjean »

5.2. Adoption du nouveau plan d'alignement, secteur « Place Grandjean »

5.3. Adoption du plan spécial « Place Grandjean »

5.4. Demande de crédit de **fr. 50'000.—** pour la création de places de parc à proximité du collège des Titsounelles

5.5. Demande de crédit de **fr. 56'000.—** pour la pose d'un ralentisseur de trafic à la rue de l'Hôpital, à la hauteur du collège primaire

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : **Correspondance**

Mme U. Röösl : N'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : **Election d'un délégué au Conseil général de Paroisse**

Mme U. Röösl : demande une proposition pour ce délégué au **Conseil général de Paroisse**.

M. J.-D. Alfter : Le groupe libéral-radical propose Mme Sarah Maier.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare Mme Sarah Maier, élue tacitement comme déléguée au Conseil général de Paroisse.

Point 5.1. de l'ordre du jour : **Modification du plan et du règlement d'aménagement communal, secteur « Place Grandjean »**

M. G. Porret : Concernant les points 5.1, 5.2 et 5.3, la majorité du groupe libéral-radical approuvera ces arrêtés.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste en fera de même.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, propose de passer au vote de cet arrêté si sa lecture n'est pas demandée. Cela étant le cas, elle le met au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991 ;

vu le préavis du Département de la gestion du territoire, du 5 juin 2012;

sur proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article 1

Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 09.06.2004, est modifié par les plans 07.09/01 et 07.09/01.1 dans le secteur de Place Grandjean.

Article 2

Le règlement d'aménagement est modifié comme suit:

Chapitre 6 : Dispositions générales

Art. 6.7 Bonus sur l'utilisation du sol (nouveau)

Conformément à la possibilité donnée par la loi cantonale sur l'énergie, les bâtiments neufs ou rénovés au bénéfice d'un label de qualité énergétique officiel, notamment le label Minergie, peuvent bénéficier d'un bonus jusqu'à 10 % sur la densité maximale autorisée dans la zone concernée, pour autant que le requérant en fasse la demande.

Chapitre 10 : Zone résidentielle à faible densité (ZDF)

Art. 10.7 Prescriptions particulières, alinéa 2 (nouveau)

2 Le secteur « Place Grandjean » (ancienne plate-forme CFF) fait l'objet des prescriptions particulières suivantes :

En substitution des règles définies à l'article 10.4 :

- **Longueur des bâtiments** : 18 m au maximum ou 24 m au maximum avec au moins un décrochement en façade en cas d'habitations jumelées.
- **Hauteur des bâtiments** : hauteur de corniche : 6 m au maximum
nombre de niveaux : 2 au maximum, avec possibilité d'un 3^{ème} niveau sur la façade en aval.



En complément aux règles de la ZDF:

- **Forme des toitures** : toits plats aménagés en terrasses-jardins accessibles ou végétalisés.
- **Murs et talus** : la hauteur des talus, murs et murs de soutènement est limitée à 1,50 m, à l'exception des murs des accès en sous-sol qui peuvent atteindre 2,50 m et des murs en bordure de la voie publique, qui ne doivent pas dépasser 1,20 m. L'utilisation de briques creuses ou de blocs de carrière est interdite. Les murs de béton brut doivent être végétalisés.
- **Aménagements extérieurs** : ils devront être particulièrement soignés et bien arborisés. Les places de parc devront être soigneusement intégrées dans l'environnement et pourvues d'un revêtement perméable.
- **Energie** : les futurs bâtiments d'habitation devront être au bénéfice d'un label de qualité énergétique officiel, notamment le label Minergie.

Chapitre 19 : Zone de verdure (ZV)

Art. 19.3 Aménagement (modifié)

Première phrase inchangée.

Deuxième et troisième phrases (modifiées) :

Pour des besoins dûment justifiés, des aménagements tels que des routes et chemins publics ainsi que des accès privés aux parcelles riveraines, peuvent être réalisés dans cette zone. Ils devront faire l'objet d'un soin particulier d'intégration, dans le respect du caractère de la zone.

Dans le secteur de Place Grandjean, des accès privés aux parkings souterrains de la zone résidentielle à faible densité (ZDF) située en amont pourront se faire à travers la zone de verdure, pour autant que ces accès soient situés au niveau de l'ancienne plate-forme CFF et que l'entrée du parking souterrain soit aussi discrète que possible et soigneusement intégrée dans le talus rocheux.

Chapitre 22 : Périmètres de plan spécial, de plan de quartier et de plan de lotissement

Art. 22.1 Caractère (modifié)

Deux premiers paragraphes inchangés.

Troisième paragraphe (modifié) :

Un plan spécial est défini pour le secteur suivant :

- Place Grandjean (ZM).



Section 5: Secteurs à prescriptions particulières

Fiche de mesure, secteur « Place Grandjean »

Fiche modifiée.

FICHE DE MESURE

SECTEUR «PLACE GRANDJEAN»

STATUT DU SOL ET PROCEDURES

Le secteur « Place Grandjean » comprend deux sous-secteurs :

- le sous-secteur Nord (lieux-dits La Capitane et Place Grandjean), formé des terrains propriété de la Fondation de l'Ancien Hôpital de la Béroche. Ce sous-secteur est soumis à plan spécial. L'affectation en zone d'utilité publique de l'ensemble des terrains n'étant plus justifiée, de nouvelles affectations devront être définies dans le cadre du plan spécial.
- le sous-secteur Sud (lieu-dit Vignes de Bayard), formé de l'ancienne plate-forme CFF et du talus bordant la route cantonale ; ce sous-secteur sera affecté partiellement en zone résidentielle à faible densité et partiellement en zone de verdure dans le cadre d'une modification partielle du plan d'aménagement.

Le cahier des charges à établir préalablement au plan spécial du sous-secteur Nord doit porter sur les deux sous-secteurs, afin de régler les problématiques communes et d'assurer une urbanisation cohérente de l'ensemble du secteur ainsi que l'articulation avec les secteurs voisins.

MESURES D'AMENAGEMENT

Aspects fonciers : Le sous-secteur Nord est partiellement grevé par des servitudes de restriction au droit de bâtir qui pénalisent grandement les possibilités d'utilisation. La suppression ou tout au moins l'assouplissement de ces servitudes constitue un objectif à rechercher.

Dans le sous-secteur Sud, l'ancienne plate-forme CFF fera l'objet d'une division cadastrale, permettant la construction de quelques habitations individuelles.

Urbanisation: La typologie et la volumétrie des constructions tiendront compte de la fragilité du site.

Dans le sous-secteur Nord, le degré d'utilisation des terrains, l'implantation et les dimensions des constructions seront définis dans le cadre du plan spécial.

Les constructions pouvant être réalisées sur l'ancienne plate-forme CFF feront l'objet de prescriptions particulières dans la réglementation de la zone résidentielle à faible densité.



Le plan spécial fixera les mesures de protection contre le bruit pour les terrains de la Fondation.

Sur l'ancienne plate-forme CFF, les nouveaux bâtiments d'habitation devront être implantés le plus au Nord possible sur les futurs biens-fonds, de manière à limiter au maximum l'exposition au bruit du trafic routier.

Circulation:

L'accès à l'ensemble du secteur se fera par une route de desserte communale à créer sur l'ancienne plate-forme CFF et à laquelle se raccordera la route d'accès privée au sous-secteur Nord, selon le schéma ci-joint.

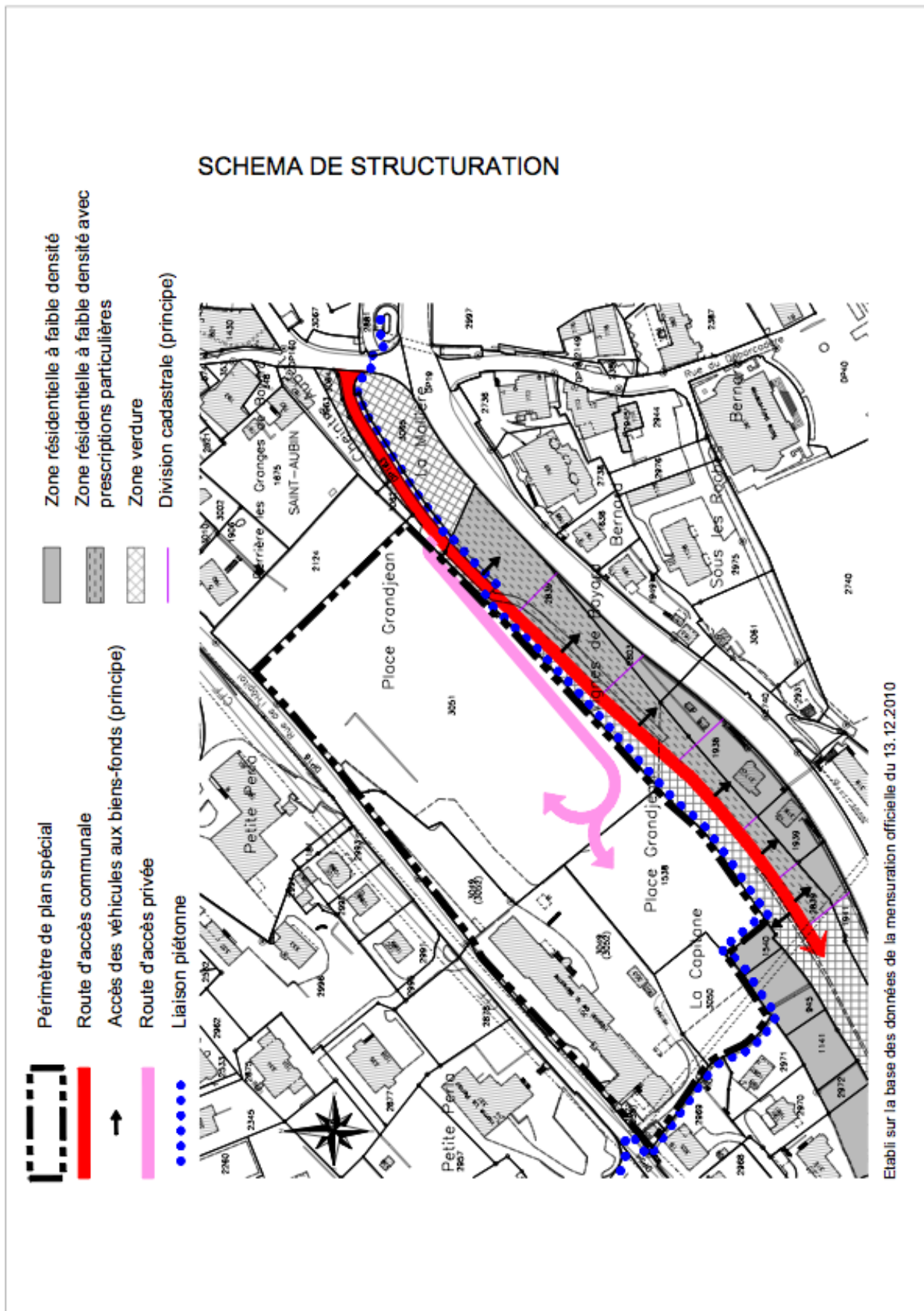
La liaison piétonne entre le secteur du Port et l'école primaire (« chemin des écoliers ») suivra le 1^{er} tronçon Est de la route communale. Le chemin se poursuivra ensuite dans la zone de verdure, puis il suivra la limite du périmètre du plan spécial, selon le tracé indiqué dans le schéma de structuration.

Sites et paysage:

La bande de terrain située au Nord de la future route de desserte communale sera affectée en zone de verdure, de manière à relier les zones de verdure en Ouest et en Est.

Dans le sous-secteur Nord, le plan spécial définira les aménagements extérieurs de manière à respecter la sensibilité du site tout en tenant compte du programme de construction et notamment des besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.

Pour le sous-secteur Sud, les prescriptions particulières définies à l'art. 10.7, al. 2, devront assurer une intégration soignée dans le site et des aménagements extérieurs de qualité.





Article 3

La modification du plan et du règlement d'aménagement, préavisée par le Département de la gestion du territoire le 05 juin 2012, est soumise au référendum facultatif. Elle entre en vigueur après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la feuille officielle cantonale.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.2. de l'ordre du jour : ***Adoption du nouveau plan d'alignement, secteur « Place Grandjean »***

Aucune intervention au sujet de ce point de l'ordre du jour n'est enregistrée.

Mme U. Rööslj : Lit alors l'arrêté et le met au vote.

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu le rapport du Conseil communal,
Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991 ;
Vu le préavis du Département de la gestion du territoire, du 05 juin 2012;
Sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le plan d'alignement du secteur Place Grandjean est adopté.

Article 2

Ce plan constitue un plan d'alignement valant plan routier au sens de l'article 74, alinéa 2, lettre d, LCAT, pour la route d'accès à l'ancienne plate-forme CFF.

Article 3

Le plan d'alignement du secteur Place Grandjean annule et remplace toutes prescriptions antérieures en la matière pour ce secteur. Les feuilles IV et V du plan d'alignement de Saint-Aubin-Sauges sanctionné par le Conseil d'Etat le 10 octobre 1959, sont partiellement abrogées.



Article 4

¹Le plan d'alignement du secteur Place Grandjean, préavisé par le Département de la gestion du territoire le 05 juin 2012, est soumis au référendum facultatif.

²Il entre en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, dès la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.3. de l'ordre du jour : **Adoption du plan spécial « Place Grandjean »**

Aucune intervention au sujet de ce point de l'ordre du jour n'est enregistrée.

Mme U. Röösl : Lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi cantonale sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire du 2 octobre 1991,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le plan spécial du secteur « Place Grandjean », ainsi que le règlement y relatif, préavisé favorablement par le chef du Département de la gestion du territoire, le 05 juin 2012, sont adoptés.

Article 2 Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entrera en vigueur après l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique et de la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille Officielle.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 50'000.— pour la création de places de parc à proximité du collège des Titsounelles***

M. J.-M. Pellaton : Je ne sais pas si cela va aller autant vite que les points d'avant mais je l'espère. En principe, je n'ai pas l'habitude de revenir sur des décisions du Conseil général puisque nous avons eu une demande de crédit, l'année passée, pour ces places de parc. D'ailleurs, le crédit avait été amputé de fr. 65'000.— parce que nous ne voulions pas ces places de parc. Mais, j'y reviens tout de même ce soir. Ce n'est pas que j'y tiens vraiment mais c'est parce qu'il y a une opportunité. Je vais tout de même vous la soumettre parce que c'est relativement important. Comme vous l'avez vu, nous avons fait les travaux pour les eaux claires, les eaux usées et l'eau depuis chez Pattus jusqu'à la salle de gymnastique des Charrières. Quand nous avons traversé la route cantonale qui est devant le collège, nous avons eu beaucoup de problèmes parce que nous avons rencontré beaucoup de conduites dans cette route. Nous avons même rencontré des conduites qui étaient presque à deux mètres de profondeur, des conduites d'eau qui avaient de l'eau en pression mais nous ne savions pas du tout ce qu'elles alimentaient. Actuellement, nous ne savons pas encore ce qu'elles faisaient là parce que nous avons coupé l'eau, nous les avons fermées et nous n'avons pas de réclamations. Ce sont certainement des conduites qui ont été abandonnées mais qui n'ont pas été désaffectées. Cela veut dire que nous avons dû faire un trou un peu béant pour tout cela. Puis, cela nous faisait un peu souci pour la suite car nous devions monter le chemin de la Perlaz. Quand nous avons vu tout ce qu'il y avait dans cette route, nous nous sommes dit que nous devons faire une fouille gigantesque de toute la largeur de la route. Nous avons alors un peu réfléchi à cela. L'idée est venue, mais pourquoi nous ne passerions pas nos conduites dans le fond, à gauche de la route, derrière le mur qui borde le collège plutôt que de creuser dans cette route. Déjà, un, cette route, nous condamnions pour l'accès à la Perlaz pour l'ambulance, pour les livreurs et tout parce qu'ils n'auraient pas pu y accéder pendant une quinzaine de jours – peut-être les pompiers aussi mais j'ai vu qu'ils avaient des longues courses. D'autre part, il y a plusieurs éléments. Il y a un élément que nous remarquons tout de même, c'est que le parking de la Perlaz est pas mal occupé par des gens qui se rendent au collège, soit pour des convocations ou pour des auditions. Sur ce parking, il y a toujours trois ou quatre personnes du collège qui occupent des places. J'ai déjà été trouvé deux fois le directeur qui m'a dit que, tant qu'il a de la place, il ne dira rien, cela ne le gêne pas. Mais tout de même, il faudrait trouver une solution. D'autre part, nous devons récolter les eaux claires de l'ancien collège. Ces eaux claires passaient à proximité des deux marronniers, très près de ces marronniers. Ces eaux claires, nous avons déjà eu pas mal de problèmes avec les eaux usées, l'année passée. Nous avons déjà dû les faire déboucher plusieurs fois parce que nous avons des racines qui vont dans ces conduites et elles sont toujours bouchées. L'occasion, c'est que nous allons passer dans ces racines et tout. Alors, nous nous sommes demandé ce qu'il allait devenir de nos marronniers. J'ai fait venir le garde forestier pour avoir un petit peu son avis. Son avis était que le marronnier d'en haut, il avait déjà plusieurs branches cassées et qu'il était en mauvais état. Mais, il paraît que les marronniers c'est solide et cela devrait encore tenir quelques années. Le marronnier d'en bas, il a l'âge qu'il a mais il n'y avait pas de raison de l'abattre. Mais, c'est vrai que ce marronnier nous apportait pas mal, lorsqu'il y a beaucoup d'eau, de gravats sur la route d'en bas. Nous avons déjà eu quelques problèmes avec des grilles bouchées et tout cela.



Donc, de ce fait-là, nous avons décidé de passer derrière le mur. Maintenant, il se pose la question, c'est que si nous passons derrière le mur, nous devons refaire un deuxième mur à peu près à 1,5 mètre pour mettre ces conduites hors gel. Nous referions donc un mur là. La question, elle se pose, c'est que, vraiment, en prolongeant encore de trois mètres et demi, nous aurions tout de même cinq à six places accessibles pour les gens qui interviennent au collège. L'avantage, c'est que nous ne revenons pas dans la cour du collège. Nous pouvons y venir par la route de la Perlaz. D'autre part, nous aurions aussi un accès à la cour médiane, c'est-à-dire à la cour supérieure de l'ancien collège, pour les mamans qui viennent amener les enfants à la structure d'accueil de La Parenthèse. Maintenant, elles viennent avec les poussettes en bas. Elles doivent porter les gamins et faire le tour. Là, nous pourrions avoir un accès direct à la plateforme intermédiaire. Alors, c'est pour toutes ces raisons que nous nous permettons de vous présenter tout de même un rapport sur ces places de parc. Pour nous, si vous ne les faites pas, nous ferons notre mur à 1,5 mètre. Cela n'empiète pas les places de parc, parce que, du côté collège, il y avait quelques places là. Mais, comme vous le savez, la cour du collège est ouverte seulement le week-end et c'est seulement un peu pour les gens des alentours mais ce ne sont pas des places de parc qui sont nécessaires. Bien entendu, nous allons replanter deux arbres. Nous allons replanter un arbre en bas et un arbre en haut. C'est prévu. De plus, ce parc, c'est clair que nous allons le limiter dans le temps, à une heure ou deux heures. C'est encore en discussion. Ce sont des places qui seront vraiment seulement à disposition des gens qui ont à faire au collège pour certaines choses et mais pas pour les enseignants ou des gens qui vont y rester tout le matin ou tout l'après-midi. Alors, voilà un petit peu la raison pour laquelle nous présentons, ce soir, ce crédit.

Mme N. Matthey : Comme vous venez de le rappeler, en juin 2010, nous avons refusé la création de ces places de parc dans l'enceinte du collège. L'un de nos principaux arguments était la sécurité des enfants. Aujourd'hui, vous souhaitez à nouveau implanter des places de parc quasi au même endroit. Que les travaux exécutés actuellement donnent l'opportunité de créer des places de parc ne change en rien les considérations d'alors, à savoir que la sécurité des enfants est, pour nous, prioritaire. Depuis de nombreuses années, les parents sont incités à amener leurs enfants à l'école à pied. Nous craignons que la création de places de parc à l'endroit proposé, même avec une mise à ban, entraîne une augmentation du trafic aux abords immédiats du collège. De plus, vous le savez certainement, un enfant, c'est souvent plein de vie. Un enfant, ça joue avec des balles, avec des bouts de bois, des marrons, c'est de saison. Un enfant ne sait pas toujours où va retomber l'objet qu'il a lancé en l'air. Qui serait responsable d'éventuels dégâts occasionnés par des enfants aux véhicules garés durant les récréations, par exemple ? Les parents qui n'ont aucune possibilité de surveiller leurs enfants à ces moments ? L'enseignant à qui les parents ont finalement confié leurs enfants ? Nous ne pouvons occulter cet aspect du problème. Pour ces raisons, le parti socialiste, en majorité, s'oppose donc à la création des places de parc à proximité immédiate des collèges. Toutefois, dans le cas où les places de parc disponibles sur le parking situé aux Charrières, près de la salle de gym, s'avéraient effectivement insuffisantes, nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places voir d'y introduire une limitation de temps, ceci afin d'éviter que ces places de parc ne soient occupées, à demeure, par des habitants du quartier.



M. E. Burgat : Le groupe libéral-radical a étudié l'emplacement de ces places de parc et acceptera, dans sa majorité, le crédit tel que présenté. Je rajouterai juste, pour ma part, que c'est clair que s'il y a des enfants lancent des bouts de bois, ils peuvent aussi les lancer sur la route où une voiture peut passer. Il est donc difficile de pouvoir contrôler tout le tour du collège. Je pense que cela n'est pas forcément évident.

M. J.-M. Pellaton : Je ne veux pas rallonger. Cela sera votre décision mais, simplement, je vous dirai que ces places de parc ont un accès par la route de la Perlaz et non pas par le collège. Là, nous nous trouvons avec un mur d'un bon mètre cinquante de hauteur, comme maintenant. Nous ne devrions donc pas avoir de problèmes. Cela n'a pas gêné aux enfants parce que, de toute façon, les gens qui viennent au collège, elles vont au parc du home de la Perlaz. Moi, je le pratique toutes les semaines et, toutes les semaines, il y a des gens qui vont au collège et qui parquent sur le parking du home de la Perlaz. D'autre part, je ne sais pas quelle mesure il faut prendre mais, quand il ne fait pas trop beau temps, toutes les mamans viennent au collège. Elles tournent à l'hôpital ou bien sur le parking du home. C'est un peu pénible mais voilà, pour nous, c'est une opportunité de faire ces places. Si vous ne le voulez pas, cela ne pose aucun problème. Mais, d'autre part, effectivement, aux Charrières, ce parc est complètement plein. C'est aussi un problème important. Nous avons déjà regardé, avec les travaux que nous avons déjà faits, si nous pouvons augmenter le nombre de places mais je vous dirai que tous les enseignants viennent en voiture et c'est toujours un véhicule par personne. Donc, ce parc, il est bien plein. Bon, la journée, il n'y a pas tellement de résidents des alentours qui l'occupent mais, le soir, ce parc est toujours plein. Ce qui me chicane un tout petit peu là-haut, c'est que nous avons une place de jeux, tel que le terrain de foot ou de basket, je ne sais pas, et les gens commencent à parquer là-dessus. Alors, nous serons obligés de sévir un tout petit peu. Nous allons aussi regarder, dans ce contexte-là, si nous pouvons augmenter de quelques places de parc les possibilités de parcage dans cette zone mais, bon, si nous interdisons les riverains à y parquer, ils vont commencer à parquer dans le champ et un peu partout. C'est vrai qu'il y a des voitures et que nous ne savons plus où les mettre, il faut le reconnaître.

Mme A. Hessler : Qui sont les personnes qui sont vraiment concernées par ces places de parc pendant la journée ? Quand nous parlons des intervenants scolaires, qui est-ce ?

M. J.-M. Pellaton : Alors, c'est l'inspecteur, c'est s'il y a un ouvrier qui va dépanner quelque chose, c'est un parent qui est convoqué à l'école pour un problème avec son enfant, ce sont des gens qui viennent juste amener quelque chose et qui repartent. Il y a toujours un trafic de voitures. Sur le parking du home de la Perlaz, il y a toujours un ou deux véhicules qui viennent et qui repartent. Ce ne sont pas des gens qui restent. Ils viennent amener quelque chose et ils repartent.

Mme A. Hessler : Comment allons-nous gérer les gens qui viennent amener leurs enfants ?

M. J.-M. Pellaton : Mais, le problème existe déjà maintenant. Ce ne sont pas ces places de parc qui vont l'augmenter parce que les gens vont tourner sur le parking du home ou vers l'hôpital. Cela ne changera pas. Ce que nous allons faire de toute façon, avec notre agent de police, si nous créons ces places de parc, c'est un contrôle assez sévère pour que les gens qui amènent les enfants n'aillent pas se parquer sur ces places et commencer de manœuvrer, cela est clair.



D'autre part, c'est vrai que, pour le home de la Perlaz, - ce n'est pas un argument – mais, simplement, que pour les ambulances qui s'y rendent ont beaucoup de peine à tourner. Elles touchent les barrières. Vous pouvez constater que les bordures sont cassées. Cela va leur donner un petit peu de place et, pour les camions et pour les ambulances, rendre l'accès au home plus facile. D'ailleurs, le directeur du home a bien demandé que, s'il peut bénéficier de quinze à vingt centimètres, cela lui rendrait bien service. Je pense que cela sera possible par rapport aux places de parc projetées.

Mme B. Dinger : Est-ce qu'il est possible de faire ces places de parc de telle manière que nous n'ayons pas l'impression que ce sont des places de parc et qu'il y ait une affiche que c'est pour l'école mais pas des cases ou des choses comme cela. Il ne faut surtout pas oublier une très jolie entrée pour les poussettes, pour les mamans. Cela inciterait un peu moins d'aller parquer. Cela donne de la place pour aller au home de la Perlaz, oui, mais pour nous, il y a tout de même cette place si l'inspecteur veut venir, une ou deux fois par année, ou, peut-être justement, une fois, une maman ou un papa. Cela ne devrait pas représenter une place de parc. C'est une possibilité que je trouverais très jolie et cela ne dérange pas. De plus, cela donne une possibilité de ne pas parler de six places de parc qui sont inutiles.

M. J.-M. Pellaton : Je rajouterai que nous avons marqué six places de parc car nous les avons mesurées. Vous savez que c'est un tout petit peu en dévers et nous seront peut-être obligés de faire des places un peu plus larges pour que l'on puisse sortir des voitures. C'est clair que nous pouvons très bien n'en faire que quatre et les décorer un petit peu. Nous pouvons nous organiser différemment. La surface restera la même. Nous pouvons l'aménager en fonction de dire que nous faisons une décoration ou quelque chose et que nous faisons alors que quatre places. Après, nous verrons parce qu'il y a encore un passage que nous devons marquer pour les poussettes. Cela sera un passage qui fera un mètre à un mètre vingt. Comme nous allons arriver au niveau du parc, peut-être que cela va nous condamner une place et demie. Nous ne l'avons pas encore mesuré exactement mais cela nous redonnera certainement encore une place.

Mme A. Hessler : J'aimerais bien comprendre. Par rapport au plan, en fait, avec le mur actuel, les places sont dessinées à l'intérieur de l'enceinte de la place où les enfants sont, mais, en fait, avec le mur qui serait monté, les places sont à l'extérieur de l'enceinte où se trouvent les enfants ? Est-ce bien juste ?

M. J.-M. Pellaton : Oui, mais attention, le mur actuel vient déplacer contre le collège de quatre mètres. Les places sont accessibles par la route de la Perlaz mais pas par la cour du collège.

Mme A. Hessler : D'accord, cela veut dire que les enfants ne joueront pas autour des voitures.

M. J.-M. Pellaton : Non, les enfants n'ont pas à passer par là et toute façon pas. Cela va diminuer un tout petit peu le passage des enfants où il y a les escaliers. Mais là, actuellement, il y a cinq ou six mètres de large. Cela va diminuer de deux ou trois mètres. Il y aura bien assez de place pour les enfants. Mais, c'est clair que l'on aura accès à ces places par l'extérieur. On n'aura pas du tout accès par le collège.



Mme A. Hessler : Et, nous sommes bien d'accord que les enfants n'ont pas le droit de passer sur le chemin de la Perlaz. Normalement, ils doivent passer par l'intérieur de la cour, c'est bien juste ?

M. J.-M. Pellaton : Oui, c'est exact. Nous avons prévu un mur en béton. Vous me direz peut-être que cela n'est pas joli. Nous pourrions arboriser différemment. Mais, bon, le problème que nous avons avec les enfants, c'est que dès que si vous faites quelque chose avec un escalier où n'importe quoi, les enfants, ils grimpent. Donc, il faut vraiment que les enfants ne puissent pas grimper en haut de ce mur. Mais, nous pouvons très bien y faire une peinture, une décoration, comme on a fait en haut, pour l'agrémenter mais nous ne pouvons pas faire quelque chose pour empêcher les enfants de monter, c'est clair.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 50'000.—** est accordé au Conseil communal pour la création de places de parc à proximité du collège des Titsounelles.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I210.501.43** et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté par 15 voix favorables, 3 voix négatives et 5 abstentions.



Point 5.5. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 56'000.— pour la pose d'un ralentisseur de trafic à la rue de l'Hôpital, à la hauteur du collège primaire***

M. J.-D. Porret : L'année passée, nous avons voté les crédits pour la traversée du village où nous avons un chemin pour les écoliers avec des gendarmes couchés qui partent depuis vers l'église, vers le commerce Pellaton et la route de Fresens. Puis, nous avons déjà, plusieurs fois, étudié la possibilité de faire un gendarme couché au bas du collège. Mais, techniquement, nous n'arrivions pas à en placer un. Nous avons trop de problèmes pour en placer un. Suite aux travaux que nous avons fait cet été où nous avons changé toutes ces conduites et que nous avons tout réaménagé le coin, nous nous sommes tout à coup rendu compte que, maintenant, avec la configuration actuelle et comme les tuyaux passent, nous réussirions à placer un gendarme couché aussi là. Nous nous sommes aussi dit que, finalement, pour le chemin des écoliers, qui part tout le long, pour traverser la route sur des gendarmes couchés, sur une grande surface, il serait peut-être plus important d'en avoir un qui soit au bas du collège et que les enfants commencent leur cheminement par ce premier passage lorsqu'ils sortent de l'école. Nous avons donc fait étudié la possibilité d'installer un gendarme couché à cet endroit. C'est assez complexe parce qu'il est grand. Il est long. Il fait dix-neuf mètres de long de plateforme. Il y a tous les abords. Il faut aller jusque contre la station électrique du Groupe E. Il faut encore relier ce gendarme couché avec la route qui monte à la Perlaz. Il faut aussi récupérer toutes les eaux qui descendent, déjà, de la rue de la Perlaz. Il faut mettre une immense grille, en bas, qui puisse supporter dix tonnes pour que les camions puissent passer dessus. Il faut récupérer les eaux qui arrivent du côté hôpital car cela va faire une flaque si nous ne les récupérons pas. Donc, il y a tout un travail qu'il y a à faire là autour. Ma foi, nous arrivons à un montant assez important pour faire cela. Alors, j'ai eu entre les mains une autre offre qui m'a passée comme cela entre les mains et que j'ai étudiée. Mais alors, nous ne pouvons pas prendre des dispositions de cinq mètres par deux mètres que l'Etat donne pour un machin minimum puis le poser comme cela au milieu. On le colle là-dessus et hop, on met un peu de goudron et on fait un gendarme couché parce qu'il faut faire tout de même tout le tour. Nous avons étudié toutes les différences qu'il y avait entre cette proposition qui a été refaite à ces coûts. Je trouve dommage que nous ne puissions pas directement adjuger ce travail à ce prix-là parce que cela serait fantastique si nous pouvons le mettre à douze mille et quelque chose francs et dire : on vous l'adjuge, vous le faites et débrouillez-vous avec les surplus. Parce que nous nous rendons compte que, par exemple, le fraisage, le dégrappage, tout cela, il n'y en a pas. Nous avons 180 m² de dégrappage. Vous prenez les différences comme pour l'application d'un ruban pour les joints, c'est compté 20 mètres, nous en avons 50 mètres. Le revêtement, il est compté 6,72 tonnes de AC B 22 alors que nous avons 22 tonnes. Le AC 11 S, il y en a 3,84 tonnes alors que nous en avons 15 tonnes. Le revêtement AC T 16, c'est la dernière couche qu'il faut mettre, nous en avons 15 tonnes alors qu'il n'en a pas été compté. La démolition des bordures et pavés, nous avons 35 mètres linéaires, cela n'a pas été compté. Les fouilles pour canalisations, il y en a pour 12 m³ avec les caniveaux, cela n'a pas été compté. Les canalisations, il y a en 15 mètres linéaires, cela n'a pas été compté. Il y a 4 mètres de caniveaux, cela n'a pas été compté. Caniveaux 300 au bas du chemin de la Perlaz, il n'y en a pas. Donc, tous ces points font que, finalement, nous arrivons à ces fr. 56'000.--. Je ne sais pas du tout sur quelle base cela a été calculé, ce contre-projet que nous avons reçu, mais en tout cas il ne tient pas la route.



M. E. Burgat : C'est quoi ce contre-projet ?

M. J.-D. Porret : Alors, c'est un contre-projet que l'on m'a remis et qui a été remis au parti socialiste et pas au groupe PLR qui ne l'a pas vu. On m'a demandé de regarder quelles étaient les conséquences et pourquoi il y avait une telle différence entre ces deux projets. Mais, nous ne pouvons vraiment pas appliquer ce projet. Ce projet, il fait cinq mètres de large. Il fait cinq mètres de long, plus deux bandes de deux mètres. Cela veut dire qu'on prendrait un tapis comme cela et que l'on irait le poser au milieu de la route là-bas, comme si nous avons une belle route lisse et que nous le posons au milieu. Mais tous les bords, toute la récupération des eaux qu'il faut faire et tout, remonter les grilles car il faut bien savoir que lorsque nous mettons un gendarme couché, dessous, nous avons toute l'eau, des vannes. Nous devons tout remonter cela. Nous sommes obligés. Nous ne pouvons pas le laisser sous dix centimètres de goudron. Quand il faut fermer une conduite d'eau, il faut pouvoir y accéder tout de suite. Nous ne pouvons pas imaginer devoir creuser le goudron pour voir si nous pouvons récupérer un couvercle. Tout cela, ce sont des travaux qui ne sont pas compris dans cette offre.

M. N. Schulze : Est-ce qu'il y a aussi une variante qui a été étudiée avec des feux qui passeraient au vert assez rapidement, du même genre que ceux existants quand nous descendons à la plage, et qui seraient réglés en fonction des périodes scolaires ? Car, au niveau des coûts, cela pourrait être intéressant.

M. J.-D. Porret : Je n'en ai pas eu vent. Mais, par contre aussi, dans le projet qui a été soumis là, il n'a été tenu compte d'aucune signalisation alors qu'elle est obligatoire. Nous devons la faire. D'après la loi cantonale, nous sommes obligés de la faire. Nous en avons tenu compte parce que nous devons la mettre en place. Dans le projet que nous avons reçu ou que vous avez reçu plutôt, elle n'existe pas. Ce sont encore des frais en plus.

M. C. Kempf : Le groupe libéral-radical est favorable à ce crédit qui permet d'améliorer la sécurité aux abords du collège.

M. J. Wahli : Le parti socialiste est sur le fond de la question de la sécurité favorable et entièrement favorable à ce ralentisseur. Nos doutes, comme vous les avez évoqués, portent sur le montant prévu à ce crédit. Vous avez évoqué une étude que nous avons entre nos mains. Effectivement, pour amener quelques informations supplémentaires, j'ai téléphoné à quelqu'un qui s'occupe de routes, c'est-à-dire qui fait des devis, etc. En fait, je n'ai, à part ce téléphone, pas non plus connaissance de tout le vocabulaire que vous avez énoncé toute à l'heure. Mais, grâce à ce téléphone-là, je sais qu'il y a du dégrappage, des choses comme cela, de la chaille à enlever, etc. Donc, avec cette connaissance qui m'a fait aussi un topo de combien cela coûterait, eh bien, nous arriverions à un budget qui est tout de même inférieur à celui qui nous est proposé mais effectivement largement supérieur aux fr. 12'000.— que nous avons sur l'étude. Il faut juste préciser pour nos collègues libéraux-radicaux que ce budget de fr. 12'000.— était prévu pour, comme vous l'appellez, un tapis plus petit. C'est-à-dire qu'il était la moitié de ce que vous avez prévus, des vingt mètres prévus.

M. J.-D. Porret : Un tiers. Oui, un tiers parce qu'il y a dix-neuf mètres de plateforme, plus encore trois mètres de chaque côté. Et, là, il y a cinq, deux et deux. Cela fait un tiers.



M. J. Wahli : D'accord. Donc, notre proposition, ce soir, c'est, en fait, de ramener ce crédit à des choses qui sont plutôt raisonnables, c'est-à-dire à quelque chose comme fr. 25'000.— en parlant uniquement des travaux de génie civil. Les points que vous avez notés en-dessous, marquage, signalisation, honoraires, géomètre, divers et imprévus, ceux-là, ils ne sont clairement pas touchés. Ce qui fait que nous arriverions finalement à un total d'environ fr. 36'000.--. Génie civil : fr. 45'000.--, nous proposons fr. 25'000.— de génie civil et le reste, c'est la même chose. Cela fait donc une différence de fr. 20'000.— et nous arrivons ainsi à ces fr. 36'000.--.

M. G. Porret : Pour ma part, j'estime qu'il est difficile, pour des non professionnels, moi y compris, de faire un devis précis des travaux et des coûts qui sont engendrés pour ce genre de travaux. Néanmoins, étant donné les doutes sur le montant total, nous pourrions demander au Conseil communal de faire un appel d'offres à trois prestataires de services et de prendre au meilleur marché. Avec un cahier des charges complet, pour ne pas avoir de nouvelles mauvaises surprises sur les frais d'ingénieurs, de marquage et autres, lui demander de faire cet appel d'offres auprès de diverses entreprises.

M. J.-D. Porret : Juste pour répondre à cela. Les prix que nous avons actuellement sont tous les prix du chantier que nous avons en cours actuellement. Ce sont des prix de l'année passée. Toutes les métrées et les mètres-cubes que nous avons sont des prix de l'année passée. Cela veut dire que ce qui va changer éventuellement, c'est que, maintenant, nous prévoyons de sortir x mètres-cubes, par exemple 180 m3 pour le dégrappage, il y en aura peut-être 160, voire 190 aussi. C'est qu'un devis, une offre. Ces prix sont de l'année passée. Je doute fort que nous puissions, cette année, avoir des meilleurs prix qui vont nous tomber entre les mains en faisant des offres. Ça, c'est le prix que nous avons demandé pour pouvoir vous soumettre cet objet pour savoir si vous y allez ou pas. Maintenant, demander trois offres, cela ne nous pose aucun problème. Demander des offres et essayer de faire au minimum, en-dessous de ce prix-là, aucun problème. Mais de dire comme cela, cela va arriver à fr. 45'000.--, c'est très difficile à dire. Nous ne pouvons pas, une fois que nous avons commencé, dire qu'on arrête parce qu'il nous manque fr. 20'000.— et vite vous convoquer pour savoir si vous voulez remettre fr. 20'000.— pour finir ou si nous barrons la route pendant deux mois. Je pense que cela ne va pas jouer. Il faut que nous ayons l'argent pour le commencer et y aller. Vous nous faites confiance parce que nous essayons de le faire au meilleur marché. Nous avons toujours essayé de faire au meilleur marché mais nous ne pouvons pas dire tout d'un coup, à ce devis, il est trop cher et on ne le prend pas. Soit on ne le prend pas du tout, on ne fait rien, on le laisse comme maintenant, on passe avec nos tuyaux et on verra plus tard mais on ne peut pas tellement dire que l'on va amputer ce crédit de fr. 20'000.--. Moi, je ne commence pas les travaux, là-haut, si nous avons fr. 20'000.— de moins, parce que nous n'arriverons certainement pas au bout du compte. Mais alors, demander plusieurs devis, à droite, à gauche, je suis tout à fait d'accord et prêt à le faire. Il n'y a aucun souci de ce côté-là et de prendre le meilleur marché, aussi.

Mme N. Matthey : Vous avez demandé combien de devis pour établir cette demande ?

M. J.-D. Porret : Quand nous demandons une offre comme cela pour passer devant un Conseil général, nous demandons une offre, dans ce cas, à l'entreprise qui a travaillé là et qui est sur place. Nous regardons les métrées avec cette entreprise, ce que nous voulons faire. Nous faisons un cahier des charges.



Sur cette base, l'entreprise nous a donné ses prix. Elle a tout pris les prix qui sont actuellement pour faire de chez Pattus jusqu'en haut, les prix qui sont appliqués chez eux. Maintenant, si on nous dit de demander à trois entreprises pour avoir différents prix, nous allons demander à trois entreprises et lancer un appel d'offres. Mais, pour cela, il nous faut savoir si vous êtes d'accord de le faire ou pas. Nous n'allons pas demander des prix à des entreprises si, après coup, vous refusez de le faire. Nous, nous sommes comme vous. Si nous pouvons gagner fr. 10'000.— ou fr. 20'000.--, nous le faisons. La preuve avec ce que nous venons de parler avant, les places de parc, nous avons passé tout droit parce qu'autrement cela aurait coûté encore fr. 50'000.— de plus.

Mme A. Hessler : Pourquoi sommes-nous partis, nous n'allons plus appeler cela un gendarme couché mais, sur un tronçon surélevé aussi long que cela ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres versions pour le faire plus petit en amont et en aval de la zone de ralentissement ? Il y a d'autres types de solution qui pourraient être envisagés.

M. J.-D. Porret : Alors, il y a plusieurs problèmes. C'est que l'on passe là avec des bus articulés. L'Etat nous demande une longueur minimum pour les bus articulés pour qu'ils aient les deux roues sur la plateforme. Ça, c'était déjà une demande de M. Blanc qui voulait qu'il soit de cette longueur. Après, en plus, nous devons récupérer la rue de la Perlaz qui est assez large. Entre l'entrée du collège et la Perlaz, nous ne pouvons pas, tout d'un coup, faire une cassure et, puis, ceux qui montent à la Perlaz, ils ont deux roues qui sont sur le gendarme couché et deux roues à côté. Cela ne va pas. Nous sommes obligés d'aller jusqu'à la sortie pour que cela soit régulier. De l'autre côté, on est tenu justement avec la station du Groupe E et il y a aussi avec le Molok. Nous ne pouvons pas, non plus, couper où l'on veut parce qu'après l'eau va s'engouffrer là-dedans et l'eau va à partir, comme c'est le cas maintenant, en direction de la maison Paratte et cela descend son verger puis cela démolit son mur comme nous l'avons déjà vu. Alors, là, nous allons pouvoir récupérer l'eau puisque nous faisons le PGEE pour l'envoyer dans la nouvelle conduite que nous avons faite. En même temps, nous bloquons l'eau, nous faisons le passage pour les bus qui soit à la bonne longueur et nous respectons les normes que l'Etat nous impose car c'est leur route. C'est une route cantonale. Ce n'est pas une route communale. C'est eux qui décident quelle longueur il faut, quelle hauteur, quelle largeur et tout. Et puis, nous avons tous les abords à faire parce que nous ne voulons tout de même pas faire juste au milieu une hauteur puis, dans les bords, dire aux enfants, vous descendez une marche et vous prenez l'ancien trottoir actuel. Après, il y a des places de parc qui sont derrière, plus loin. Alors, il faut raccorder ces places de parc parce que c'est de nouveau la même chose, il y a la descente pour l'hôpital. Tout cela entraîne que, finalement, ce n'est pas simple à faire. C'est vraiment une complication assez importante.

M. M. Bianchini : Depuis quand existent ces normes de l'Etat pour ce type de passage ? Parce que, devant la Coop, il y a aussi des bus articulés qui descendent des Cerisiers et il n'y a jamais dix-neuf mètres.

M. J.-D. Porret : Alors, les normes, elles changent à l'Etat. La norme 2006 que nous avons reçue, là, elle n'est déjà plus en vigueur. Cela change. Chaque fois que nous faisons un objet comme cela, nous devons faire venir M. Blanc qui est le responsable de l'Etat. Lui, il nous dit, là, je veux ça et ça. Vous le faites ou vous ne le faites pas, c'est tout. Voilà, nous sommes tenus à cela.



M. M. Bianchini : Non, parce que je vois les bus des Cerisiers quand ils passent, voilà.

M. J.-D. Porret : Mais, si nous devons le refaire aujourd'hui, maintenant, par exemple, on nous a demandé de refaire celui qui est ici en bas, vers le Moulin parce qu'il n'est plus dans les normes. Un jour, nous devons y passer. Nous freinons parce qu'il y aura des transformations à côté. Un jour, nous devons y passer puis le refaire. Même si nous sommes sur le terrain de l'Etat et que c'est l'Etat, c'est la commune qui doit payer cela.

M. P.-A. Challandes : Je remarque qu'il y a des contestations concernant les prix. Alors, si, au mois de septembre, nous avons des prix de l'année passé, en votant un crédit, est-ce que l'on aura encore un surplus de crédit à la fin des travaux ?

M. J.-D. Porret : Je n'espère pas. Mais, c'est partout la même chose. L'année passée, nous avons voté un crédit pour traverser toute la rue du Temple. Nous allons faire ces travaux l'année prochaine et le crédit aura été voté il y a une année et demie, avant. Nous espérons que nous aurons vu assez juste et que nous ne devons pas demander des rallonges mais, pour le moment, nous avons toujours réussi à faire avec les crédits qui nous ont été alloués.

M. J. Wahli : Je comprends bien votre réflexion sur le fait que nous devons décider et ne pas réfléchir sur les offres, etc. En l'occurrence, le groupe libéral-radical et le groupe socialiste sont, en majorité, favorables à ce ralentisseur. Notre problème, ce sont les prix. Est-ce que nous ne pourrions pas dire, on va voter pour ce ralentisseur plus tard, quand nous aurons une proposition de prix ? Dans ce cas-là, il y a très peu de chance que l'on refuse vu que nous sommes d'accord sur le fond mais c'est, en fait, le prix qui nous chaille.

M. J.-D. Porret : Alors, le prix sera plus important parce que, déjà premièrement, nous ne pourrions pas bénéficier de l'entreprise qui est actuellement sur place. Il faudra refaire toute une mise en chantier, élément qui n'est pas compris dans ce devis vu que l'entreprise est sur place. Maintenant, bien sûr, nous pouvons le faire. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à maintenant. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à maintenant. Nous pouvons le faire dans dix ans. Il n'y a pas de soucis. Maintenant, nous avons fait cela grossièrement. Il faut savoir que l'Etat va faire, l'année prochaine aussi, tout un nouveau tapis jusqu'à Sauges. Alors, nous serons tout d'un coup pressés par le temps parce qu'ils nous diront, maintenant, qu'est-ce que vous faites ? Est-ce que vous voulez le faire, oui ou non ? Parce que tout démonter après coup, alors qu'ils auront refait un tapis neuf.

Mme A. Hessler : Au niveau du timing, c'est quoi ?

M. J.-D. Porret : Maintenant, si nous avons le crédit, il sera déjà mis au délai référendaire pour voir s'il n'y a pas des oppositions et tout. Nous espérons bien pouvoir le faire encore cet automne, avant l'hiver.

Mme A. Hessler : Pendant que l'entreprise est encore sur place ?

M. J.-D. Porret : Oui, si possible. Avec le prix que nous avons, ce serait un peu l'idée. Maintenant, s'il faut demander des offres, redemander trois offres, cela sera plus long. Ce sera pour l'année prochaine.



Mme A. Hessler : Une offre, cela peut s'obtenir rapidement.

M. J.-D. Porret : Oui, mais je vois que vous n'êtes pas dans le bâtiment, vous.

M. G. Porret : J'aurais encore une dernière chose concernant l'offre de votre connaissance. J'aimerais vous encourager vivement à mettre en contact cette entreprise avec le Conseil communal si, effectivement, elle arrive à faire la même chose pour fr. 25'000.--. Ce serait très bête de s'en passer.

M. J. Wahli : Le problème, c'est que nous devons nous décider, ce soir.

M. G. Porret : Nous votons le crédit. Si nous votons le crédit et que vous avez quelqu'un qui vient avec une offre à fr. 25'000.--, je me porte garant que le Conseil communal va l'accepter.

M. J.-D. Porret : Nous la prenons tout de suite.

Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 56'000.--** est accordé au Conseil communal pour la pose d'un ralentisseur de trafic à la rue de l'Hôpital, à la hauteur du collège primaire.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I620.501.97** et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté par 21 voix favorables, aucune voix négative et 2 abstentions.



Mme A. Hessler : Est-ce que nous pouvons demander, tout de même, au Conseil communal de considérer la possibilité d'offres ? Est-ce possible ?

M. J.-D. Porret : Oui, tout à fait, nous allons nous y atteler. Nous allons faire ces demandes. Pas de soucis.

Point 6 de l'ordre du jour : Communication du Conseil communal

M. D. Duperrex : Il s'agit d'une communication et également d'une information. Comme vous le savez, tous, actuellement, sur les lacs de Neuchâtel, de Biemme et de Morat, il y a un chantier qui est en cours, cela veut dire que nous sommes en train de rénover le « Vieux vapeur ». Ce magnifique bateau qui est actuellement au chantier à Sugiez, je suis allé, plusieurs fois, le visiter. Les travaux avancent de bon train. Il sera mis en circulation en 2013. Quant au financement, la rénovation de ce bateau coûte 14 millions de francs. Actuellement, il y a 10 millions qui sont rentrés dans la caisse de l'association « Trivapor » comme se nomme cette société. Maintenant, ils demandent un petit peu le soutien des communes riveraines, lesquelles vont pouvoir bénéficier de ce bateau. Je crois que le mieux, c'est que je vous lise ce que le comité de Trivapor nous a envoyé concernant les communes riveraines :

Rénovation du vapeur « Neuchâtel » : soutien des communes riveraines

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux,

Ainsi que vous le savez, le bateau à vapeur « Neuchâtel » est actuellement en cours de rénovation à Sugiez. La fin des travaux est planifiée pour l'été 2013 et nous avons prévu de saluer vos autorités et la population au port de votre commune lors de la course inaugurale.

Donner une nouvelle vie à ce bateau centenaire constitue à la fois le sauvetage d'un patrimoine historique unique en Suisse mais également un outil exceptionnel de promotion touristique pour la région des Trois Lacs. La preuve en a été faite, d'ailleurs, sur tous les autres lacs du pays qui disposent de bateaux à roues à aubes de la Belle Epoque.

Quand bien même le financement du projet est en bonne voie puisque près de 70 % est acquis, soit 10 millions de francs, en chiffres ronds, l'achèvement du projet nécessite encore environ 2 millions de francs que nous devons trouver.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire, en particulier lors de la séance d'information du 20 avril dernier à Sugiez, - à laquelle j'ai participé - le « Neuchâtel » naviguera sur les lacs de Neuchâtel, de Biemme et de Morat. C'est pourquoi, nous nous permettons, aujourd'hui, de solliciter un soutien financier de la part de toutes les communes riveraines sous forme d'une contribution exceptionnelle et unique. D'ailleurs, nous relevons avec plaisir que plusieurs communes ont déjà spontanément apporté une contribution au financement du projet. – Du reste, les communes de la Béroche avait déjà fait 1912, c'est-à-dire que toutes les communes bérochoises s'étaient unies pour avoir une plaquette qui s'appellera « Autorités bérochoises 1912 », ce qui a déjà été fait, il y a une année.-



Dans les discussions que nous avons eues jusqu'à présent avec des représentants des autorités communales, il a souvent été question de la manière de déterminer la part de chaque commune. Notre réponse a toujours été très pragmatique : l'importance du soutien dépend évidemment de l'importance de la commune (nombre d'habitants) comme de ses ressources. L'expérience d'autres projets semblables comme les exemples que nous avons d'ores et déjà vécus, nous montrent qu'une contribution de l'ordre de fr. 5.— à fr. 10.— par habitant peut servir de référence.

Nous voudrions souligner que les communes qui verseront une contribution financière figureront sur le tableau d'honneur à bord du bateau.

Si vous le souhaitez, c'est très volontiers que nous vous recevrons sur notre chantier à Sugiez pour une visite du bâtiment.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'exploitation sera assurée par la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat. Pour assurer l'équilibre financier de l'exploitation, le « Neuchâtel » naviguera sur les 3 lacs de Neuchâtel, Biemme et Morat, sous forme d'une offre particulière, courses spéciales publiques et, à la demande, tours en boucle, sorties récréatives et gastronomiques, demandes de sociétés, etc. Suite à cette sollicitation, le Conseil communal, lors de l'élaboration du budget 2013, vous proposera un montant de fr. 20'000.--, soit fr. 8.— par habitant, pour bénéficier, nous aussi, d'un attrait touristique exceptionnel pour notre région.

M. J.-M. Pellaton : Un petit renseignement concernant le chauffage à distance. Comme vous le savez, la commune s'était engagée à la création d'une société pour le chauffage à distance. C'était un crédit d'étude qui avait été voté en 2010 et un crédit a été demandé au Conseil général, en 2011, de fr. 1'500'000.— pour créer cette société. Nous avons beaucoup divergé pour voir si cela était rentable ou pas rentable parce qu'un tel projet de chauffage à distance n'est pas rentable les premières années. C'est un peu comme toutes les énergies renouvelables, nous mettons quelque chose et ce n'est pas rentable immédiatement. Mais, après plusieurs calculs de distribution, l'emplacement de la chaudière et la fourniture du bois et tout cela, nous en avons tout de même conclu que cela pouvait quand même être rentable mais pas avant sept ou huit ans. Nous devons tout de même prendre une décision pour ce chauffage parce que je vous dirai qu'actuellement le chauffage existant peut encore rester, si je ne me trompe pas, jusqu'en 2017. Après, ils auront l'obligation de poser des filtres et ces filtres seront plus gros que les chaudières. Alors, il ne sera donc pas possible d'en mettre à cet emplacement. Nous devons tout de même nous décider. Il y a aussi la rue du Temple, maintenant, qui va partir, l'année prochaine. Donc, si nous voulons raccorder les gens, c'est le moment. Nous avons la rue du Débarcadère qui est repartie maintenant pour la finition jusqu'en haut. Il y a beaucoup de gens qui attendent là-dessus. Nous les avons déjà relancés avec plusieurs questionnaires et tout. Maintenant, ils veulent vraiment que nous prenions une décision. A l'heure actuelle, sur le tracé de la première étape, c'est-à-dire, le centre du village et la rue du Débarcadère, nous avons 95 % des gens qui se raccordent. Alors, c'est quand même intéressant. Bon, tout le monde ne se raccordera pas tout de suite parce qu'il y a des gens qui ont des chaudières qui ne sont pas très vieilles. Alors, nous trouverons un arrangement avec eux pour avoir une taxe de financement de départ et ils se raccorderont dans les quatre, cinq ou six ans plus tard. Parce que nous, c'est vrai, les gens qui ne se raccorderont pas, par exemple au centre du village, ils ne pourront plus être raccordés dans les dix prochaines années. Nous n'allons pas rouvrir la route, cela serait trop coûteux.



Mais, je crois que, pour le moment, nous sommes tout de même bien partis. Cette société va se créer d'ici la fin de l'année. Nous avons pris l'option de continuer. Nous avons donc déjà le feu vert pour faire la rue du Débarcadère qui va partir d'ici une quinzaine de jours. C'est donc en bonne voie et j'estime que c'est quand même une énergie renouvelable et que nous avons tout de même du combustible à disposition à des prix intéressants. Je crois que, si nous pouvons investir là, nous pouvons investir dans des panneaux solaires. Je crois quand même que c'est une bonne chose. La taxe CO2, par exemple, l'année prochaine, va doubler pour tout ce qui est mazout et tout. Ils parlent aussi de nouvelles subventions. Nous espérons aussi pouvoir profiter de ces deux ou trois éléments pour rester à un prix compétitif. Il y a des chauffages à distance qui ont été faits, comme Les Ponts-de-Martel ou Gorgier. Ils sont partis avec des prix nettement meilleur marché parce que nous serons à environ fr. -.158 / kWh. Il y a des gens qui sont partis entre fr. -.11 ou fr. -.12 / kWh. Actuellement, Gorgier est en déficit et Les Ponts-de-Martel discutent de renchérir de un ou deux centimes, je ne sais pas combien. Ils sont aussi en déficit. Ces gens, ils ont profité aussi des subventions énormes quand ils ont créé cela. Malheureusement, nous sommes à un stade où nous ne touchons pratiquement pas de subventions. Nous avons des demandes en cours. Il semblerait que la Confédération et l'Etat vont libérer des subventions pour l'année prochaine mais, pour le moment, nous n'en connaissons pas la teneur. Mais, je crois quand même que c'est une bonne chose que nous puissions partir avec ce projet.

Point 7 de l'ordre du jour : Divers

Mme N. Matthey : Nous avons été interpellés, à plusieurs reprises, à propos de la récupération des déchets. Il semblerait que la récupération des déchets en matière plastique à la déchetterie ne se fasse pas d'une manière régulière. D'autre part, est-ce que des éco-points de quartier seront créés ? Nous vous remercions de vos réponses.

M. J. Guillod : Alors, les éco-points, je commence par la fin. C'est une discussion qui va être remise à l'ordre du jour à la prochaine séance de la STEP. Il faut savoir que presque tout était sous toit, mais il y a eu les élections. Maintenant, il faut se mettre d'accord avec les suivants. Donc, dès que possible, nous avons toujours la volonté de le faire et je pense fortement que cela va se faire dans des délais assez brefs. Pour le reste, les déchets en plastique, vous me posez une colle. Je laisserai éventuellement le soin à M. G. Porret de répondre à cette question.

M. G. Porret : Au niveau des déchets en matière plastique, officiellement, nous ne devons pas les récupérer. Ils vont dans les sacs gris. C'est comme cela que cela devrait être. Après, il y a un certain nombre de plastiques qui vont dans les déchets encombrants, ce qui ne devrait pas être le cas. Mais, normalement, la déchetterie ne devrait pas les reprendre. Ils doivent aller dans les sacs gris.



Mme N. Matthey : A priori, certaines communes les reprennent.

M. G. Porret : Officiellement, sur Neuchâtel, nous ne les reprenons pas. Après, chaque commune peut trier ces déchets différemment. Il faut savoir que le plastique, malgré tout ce qui a été dit dans les journaux, pour qu'il soit peu coûteux au niveau de l'élimination, il faut qu'il soit propre. Il n'y a donc personne qui va nettoyer tous ses plastiques et les trier parfaitement bien pour les mettre dans une benne. Il suffit d'un plastique inapproprié ou d'un plastique sale, avec un peu de produit de lessive dedans, pour que tout passe au prix du déchet ménager standard. Il n'y a donc aucune raison valable de récupérer et de trier cela puisque, dès le moment où il y a un déchet pas propre, cela sort du recyclage standard. En fin de compte, c'est de la manutention dans le vide puisque les quelques fr. 90.— des bennes vont ensuite passer dans les déchets ménager standard.

M. J. Gaudichon : Cette nouvelle législature marque le renouveau d'un certain nombre de projets. Vous savez que le projet qui nous tient à cœur, en tout cas, au PLR puisque nous l'avons écrit en grand sur notre affiche mais je crois savoir que vous partagez chez vous, Messieurs et Mesdames, membres du parti socialiste, aussi la même conviction, à savoir le rapprochement des communes de la Béroche. Ce projet qui a été abandonné ou en tout cas stoppé suite au refus de Gorgier de participer financièrement à l'étude pour la concrétisation de la chose. Je dépose, ce soir, au Conseil communal, une motion qui demande, en fait, au Conseil communal de reconsidérer la chose, notamment en perspective de la rencontre que je crois que les membres de notre exécutif auront prochainement avec les communes, notamment la commune de Gorgier-Chez-le-Bart, afin qu'ils puissent reprendre les discussions avec nos partenaires et, peut-être, essayer de prendre le problème sous un autre point. Je dépose, ce soir, ma motion. Si quelqu'un veut en prendre connaissance et l'a signée avec moi, il est, bien sûr, le bienvenu.

M. D. Kramer : A ce sujet, le 29 octobre, l'ensemble des Conseils communaux de la Béroche vont se retrouver. Nous l'avons mis à l'ordre du jour des questions que la commune de Saint-Aubin-Sauges va poser à ce groupement constitué de l'ensemble des Conseils communaux de la Béroche. Cela veut donc dire que cela n'est pas tombé dans l'oubli. C'est un fait que c'est très difficile maintenant. Il faut faire repartir la machine compte tenu que nos voisins n'avaient pas accepté le montant qui était prévu pour l'étude et pour faire les premiers travaux de développement. Tout va repartir. Nous osons espérer qu'après le 29 octobre prochain et que lors de la prochaine séance du Conseil général du 11 décembre, nous pourrons vous donner de beaucoup meilleures nouvelles.

M. J.-D. Porret : Je tiens déjà à vous remercier d'avoir accepté les points 5.1, 5.2 et 5.3. Je vous fais remarquer que c'est depuis 2007 que nous avons proposé au Département de la Gestion du territoire et qui sont entrés en matière pour que l'on trouve des solutions dans ce secteur « Place Grandjean ». Nous allons enfin pouvoir déposer ce projet devant le peuple. Je vous remercie donc de l'avoir accepté.

Concernant la demande de crédit pour ce ralentisseur, je serais tout heureux si les personnes qui ont ces rapports prennent contact avec moi afin que je puisse prendre contact avec leur mandant et d'essayer de trouver où nous avons pêché et où ils arrivent à gagner de l'argent pour que nous puissions essayer à casser ce prix.



Mme N. Matthey : J'aurais une demande à faire au groupe PLR. J'ai appris, au stand PLR tenu lors de la dernière braderie, que la section bérochale du PLR était opposée au RER. Vous êtes donc certainement très satisfaits du résultat des votations du week-end dernier. J'aimerais savoir, maintenant, qu'elles sont vos propositions pour améliorer la desserte en transports publics de notre commune. Je n'attends pas forcément une réponse, ce soir.

Mme U. Rööslì lève la séance à **21h05**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Rööslì

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 26 septembre 2012



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2012

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme U. Rööslü, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la troisième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 27 membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme N. Matthey, MM. S.-A. Arm, O. Boschnug et P. Dessoulavy

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0- (suite au remplacement de M. Antoine Pierrehumbert par M. Antonio Lopez Vega)

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 25 septembre 2012**

Mme U. Rööslü : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



Mme U. Rööslj : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Elections et nominations

- 4.1. En remplacement de M. Antoine Pierrehumbert, décédé, nomination d'un membre à la commission du patrimoine

5. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 5.1. Modification de l'arrêté concernant la taxe relative à l'évacuation et l'épuration des eaux usées et à l'évacuation des eaux claires
5.2. Budget 2013 - Rapport de la commission financière
5.3. Modification du plan d'aménagement – secteur La Mollière

6. Motions et propositions des membres du Conseil général

- 6.1. Motion du 25 septembre 2012 de M. Jérémie Gaudichon et consorts concernant la processus de fusion des communes de la Béroche

7. Communications du Conseil communal

8. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme U. Rööslj : Constate de chaque membre de l'assemblée a reçu copie de la correspondance reproduite ci-après, ainsi que de la réponse du Conseil communal à ce courrier. Elle n'en fera donc pas lecture.



Laure et Nicola
Kirchhof
Rue de l'Hôpital 14
Case postale 193
2024 St-Aubin

Administration communale
Au Conseil Général
Par sa Présidente
Madame Ursula Rööslì
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin

St-Aubin, le 3 décembre 2012

- *Demande d'informations sur les comptes et budgets 2012 et 2013*
- *Redevances sur le droit d'utilisation du sol communal par le gestionnaire de réseau Groupe E*
- *Séance Conseil général du 11 décembre 2012*

Madame,

Veillez trouver ci-jointe une copie de la lettre adressée au Conseil communal.

Nous vous saurions gré de la porter à la connaissance du Conseil général avant la prochaine séance prévue le

7 décembre 2012

Nous avons également envoyé une copie par courriel à l'administrateur communal, Monsieur Hubert Brunner¹.

Nous vous remercions d'avance et vous prions d'agréer, Madame, nos respectueuses salutations.

Laure Kirchhof

Nicola Kirchhof

Annexe : ment.

¹ commune.saint-aubin-sauges@ne.ch



Laure et Nicola
Kirchhof
Rue de l'Hôpital 14
Case postale 193
2024 St-Aubin

Administration communale
Au Conseil Communal
Par son Président
Monsieur Daniel Kramer
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin

St-Aubin, le 3 décembre 2012

- *Demande d'informations sur les comptes et budgets 2012 et 2013*
- *Redevances sur le droit d'utilisation du sol communal par le gestionnaire de réseau Groupe E*
- *Séance Conseil général du 11 décembre 2012*

Messieurs,

Nous avons pris connaissance des documents relatifs au budget 2013 et les avons comparés avec ceux de 2012.

En 2012, le Conseil communal a décidé :

☞ la suppression de l'encaissement de la redevance en raison de l'introduction de la nouvelle loi (LAEI).

En 2013, la LAEI est rejetée par le peuple et le Conseil communal décide :

☞ la réactivation de l'encaissement et le maintien du principe de prélèvement de la redevance par le gestionnaire de réseau *Groupe E*.

Nous constatons dans la logique du Conseil communal plusieurs éléments contradictoires nous amenant à formuler ces questions auxquelles nous souhaitons obtenir réponse.



Constat	Question
1 Le <i>Groupe E</i> n'a jamais cessé de prélever la redevance auprès des contribuables de la Commune.	➤ Sur quel compte a été imputé le montant de la redevance perçue par le <i>Groupe E</i> pour l'exercice 2012, si le Conseil communal a décidé la suppression de son encaissement ?
2 La LAEI ayant été rejetée par référendum cantonal ¹ , le <i>Groupe E</i> ne dispose, à l'instar des années précédentes, d'aucune base légale l'autorisant à percevoir ladite redevance auprès des consommateurs.	➤ Comment les autorités communales justifient-elles le maintien de ce prélèvement ?
3 Par référendum ² , les citoyens de St-Aubin-Sauges ont rejeté l'arrêté communal concernant la redevance	➤ Comment les autorités communales justifient-elles le maintien de cette perception ?

Vous trouverez en annexe³ un résumé des rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes pour les années 2012 et 2013.

Dans le but d'ouvrir un débat accessible à la population, nous adressons également ce courrier au Conseil général par sa Présidente, Madame Ursula Röösl, pour qu'il soit lu lors de la séance du Conseil général le 7 décembre prochain.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous adressons, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Laure Kirchhof

Nicola Kirchhof

¹ 17 juin 2012 et 29 septembre 2009

² 13 février 2011

³ Annexe : ment.



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN – SAUGES

A L'APPUI DU BUDGET 2013

Saint-Aubin, le 11 décembre 2012

Page 9 point 8

8. Economie publique : Cette rubrique se solde par une recette globale de l'ordre de fr. 81'700.— soit une progression de fr 109'000.— par rapport au budget 2012. Cette variation s'explique par une augmentation des charges de fr. 20'000.-- dans la rubrique des forêts et la **réactivation de l'encaissement de la redevance versée par Groupe E SA** pour l'utilisation du domaine public. En effet, **la nouvelle loi sur l'approvisionnement en énergie électrique n'étant pas encore entrée en vigueur, le principe du prélèvement de cette taxe, sous son aspect actuel, reste maintenu.**

A L'APPUI DU BUDGET 2012

Saint-Aubin, le 13 décembre 2011

Page 13 point 8

8. Economie publique : Les recettes de cette rubrique prévues au budget 2011 disparaissent et cette dernière se solde par des charges de l'ordre de fr. 27'300.— au budget 2012. Ce constat s'explique notamment par **la suppression de l'encaissement de la redevance versée par Groupe E SA pour l'utilisation du domaine public suite à l'introduction de la nouvelle loi** sur l'approvisionnement en énergie électrique qui devrait prochainement entrer en vigueur et qui prévoit un mode différent de répartition de cette redevance

A L'APPUI DU BUDGET 2013

Saint-Aubin, le 11 décembre 2012

Page 10 –

Point 9 Finances et impôts § 4

Cet écart s'explique notamment par la **réintroduction de la redevance de Groupe E SA** dans ce budget qui vient compenser l'augmentation des charges dans les rubriques de la prévoyance sociale et par une réduction des charges nettes dans les rubriques de l'administration, de la sécurité publique et de l'enseignement.

Budget 2013

	N° Compte	Libellé	charges	revenus	Budget 2012	Comptes 2011	
	860.410.00	Ristourne groupe E		130'000.00	0.00	-161'619.10	page 32
TOTAL		Energie /Electricité	0.00	130'000.00	0.00	-161'619.10	page 33
		Solde net	130'000.00				

Budget 2012

	N° Compte	Libellé	charges	revenus	Budget 2011	Comptes 2010	
	860.410.00	Ristourne groupe E			-130000.00	-131'624.60	page 32
TOTAL		Energie /Electricité	0.00	0.00	-115'000.00	-99'549.75	page 33
		Solde net					



*Madame et Monsieur
Laure et Nicola Kirchhof
Rue de l'Hôpital 14
Case postale 193
2024 Saint-Aubin-Sauges*

Saint-Aubin, le 06 décembre 2012

***Demande d'information sur les comptes et budgets 2012 et 2013
Redevance sur le droit d'utilisation du sol communal par le gestionnaire de
réseau Groupe E
Séance du Conseil général du 11 décembre 2012***

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 3 décembre 2012 relative aux objets cités en marge nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Votre correspondance a été transmise à la présidente du Conseil général, Mme Ursula Rööslì, qui en fera lecture lors de la séance de notre législatif du 11 décembre prochain.

Pour le reste, nous répondrons à vos questions après avoir consulté notre homme de loi vu que ce dossier est actuellement en procédure au niveau du Tribunal fédéral.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

D. Kramer

D. Duperrex

Copie à :

- Mme U. Rööslì, présidente du Conseil général



Mme U. Rööslj : Porte ensuite à la connaissance de l'assemblée le contenu de la correspondance suivante :

Groupe des opposants
Du quartier de la Fontanette
(13 signataires)

Madame Ursula Rööslj
Présidente du Conseil Général
Administration communale
Rue de la Gare 4
Case postale 170
2024 St.Aubin-Sauges

Interpellation en vue de la séance du Conseil Général du 11 décembre 2012

Madame la Présidente,

Pour vous permettre de comprendre notre démarche, voici quelques éléments de contexte. Nous sommes un groupe d'habitants de Sauges ayant fait opposition contre un projet de construction de quatre immeubles (bien fonds 1582, lieu-dit « La Caramèle » dossiers SATAC 14113 & SATAC 14245) Outre les aspects techniques et juridiques du dossiers qui ne font bien entendu pas l'objet de cette interpellation, nous sommes préoccupés par ses enjeux politiques et nous avons pris l'initiative de vous interpeler à ce sujet.

En effet, les différentes procédures d'oppositions, de séances de conciliation, de levées d'opposition et de recours ont suivi leur cours administrés comme il se doit par le Conseil Communal. Dans notre vision des choses, le dit Conseil n'est pas directement partie prenante du litige. Or il n'en est pas moins acteur central et lorsque nous avons essayé de comprendre sa motivation à laisser un tel projet s'implanter, certaines prises de position les ont amené à se retrancher derrière deux types d'arguments. Le premier a été celui de démontrer qu'il avait fait correctement effectué leur travail et suivi les procédures. Le deuxième, s'agissant du dézonage de la parcelle en 2004, a laissé entendre qu'il était un peu tard de contester une telle construction parfaitement dimensionnée, alors que personne n'avait contesté le changement de type de zone en 2004. Pour notre part, politiquement parlant, c'est à ce carrefour que commence la subjectivité et le fondement du débat. Il aurait été bien difficile de contester ce changement de zone à l'époque à moins d'être médium ou visionnaire pour au moins deux raisons évidentes : la première est que le propriétaire était déjà depuis longtemps implanter sur le lieu avec des entrepôts que personnes ne contestaient et la deuxième est qu'une bonne partie des opposants n'habitaient pas encore dans le quartier. Or la procédure d'opposition que nous menons ne nous permet pas d'avoir réellement ce débat de fond.

Suite à plusieurs mises en touche lorsqu'un plan de quartier a été demandé, nous nous interrogeons aujourd'hui sur la politique de la commune sur les questions d'aménagement du territoire. Nous référant notamment à un article paru dans la Feuille de la Béroche en date du 23 février 1998 rédigé par le Conseil Communal de l'époque et vantant la nécessité et les vertues d'une saine politique d'aménagement, de préserver l'homogénéité des sites, leur charme, leur historicité, la nécessité



d'harmonisation, etc. Face à notre sentiment lié à ce dossier, il nous apparaît tout de même quelques contradictions majeures.

Nous nous permettons donc de vous interpeler pour savoir comment la commune a l'intention de développer son territoire et sur la base de quels grands principes politiques, elle octroie les permis de construire pour des projets de moyenne et grande envergure, lorsqu'il n'y a pas de plan de quartier clairement établi. Cela nous permettrait de savoir de manière beaucoup plus claire à quoi nous nous heurtons et où se situent les enjeux et forces en présence. Nous sommes prêt à toute proposition visant à ouvrir le dialogue et permettre les échanges.

Tout en vous remerciant de prendre connaissance et de relayer nos préoccupations au sein du Conseil Général, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Comité rédactionnaire

Sauges, le 10 décembre 2012

Aucune réaction n'est enregistrée au sujet de ces correspondances.

Point 4.1. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Antoine Pierrehumbert, décédé, nomination d'un membre à la commission du patrimoine***

Mme U. Röösl : Demande une proposition pour un membre à la commission du patrimoine.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Antonio Lopez Vega.

Mme U. Röösl : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare **M. Antonio Lopez Vega**, élu tacitement comme membre de la commission du patrimoine.

Point 5.1. de l'ordre du jour : ***Modification de l'arrêté concernant la taxe relative à l'évacuation et l'épuration des eaux usées et à l'évacuation des eaux claires***

M. C. Kempf : Vu que les eaux claires ne relèvent pas du principe du pollueur-payeur et vu les importants travaux du PGEE en vue, pour faire le séparatif des eaux usées des eaux claires, le groupe libéral pense qu'il est tout à fait judicieux de passer le financement des eaux claires par les impôts. Il est donc favorable à l'arrêté proposé pour cette modification.

M. P.-A. Challandes : Le parti socialiste en fera de même.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

- vu un rapport du Conseil communal,
- vu l'article 25 de la loi sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984 (RSN 805.10);
- vu les articles 24 a) et 24 b) du règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux, du 18 février 1987 (RSN 805.100);
- vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
- vu le règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC) (RSN 171.15);

arrête:

Article premier Une contribution annuelle, dénommée taxe d'épuration, est instituée pour couvrir les frais de construction et d'exploitation des ouvrages et installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées.

Art. 2 La taxe est perçue auprès des propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'égouts, qui peuvent le cas échéant la répercuter sur leurs locataires.

Art. 3 La taxe consiste en un montant par m³ d'eau consommé, fixé par arrêté du Conseil communal soumis à la sanction du Conseil d'Etat, de façon à couvrir la charge du chapitre "Protection des eaux" du compte de fonctionnement (F 710)).

Art. 4 Sont exonérés de la taxe, les propriétaires et les entreprises non reliés à une STEP, la consommation d'eau à des fins professionnelles pour arroser des cultures et pour abreuver le bétail. En revanche, l'eau d'arrosage au niveau de l'habitat est soumise à la taxe.

Art. 5 ¹Le chapitre F 710 doit être autofinancé exclusivement par les taxes d'épuration.
²Les éventuels bénéfices d'exercice du chapitre F 710 sont attribués au compte d'engagement envers les financements spéciaux (EFS: compte A 280.06) ou, le cas échéant, prélevés du compte d'avances aux financements spéciaux (AFS: compte A 180.71).

³Les éventuels déficits d'exercice du chapitre F 710 sont attribués au compte A 180.71 (AFS) ou, le cas échéant, prélevés du compte A 280.06 (EFS).

Art. 6 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

²Il abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment l'arrêté du 13 décembre 2005.

Art. 7 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

**Point 5.2. de l'ordre du jour : *Budget 2013 - Rapport de la commission financière***

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est pas demandée, passe à la lecture des pages du budget, en rappelant le total de chaque rubrique.

M. D. Duperrex : Comme vous le savez certainement, notre agent de police, le sergent Jean-Claude Dauwalder, nous a présenté sa démission au 30 juin 2013, soit six mois avant la décision impérative d'adhérer à police unique au 1^{er} janvier 2014. Cette démission un peu hâtive de notre agent nous a amené, dès lors, à solutionner le plus rapidement possible son remplacement et assurer ainsi une certaine continuité dans la bonne marche des nombreuses tâches assurées par notre agent. Sans être, pour l'instant, affirmatif, certains détails restent à confirmer. Le Conseil communal proposera, dans un premier temps, d'adhérer à police unique au 1^{er} juillet 2013 pour un temps de prestations de 150 heures annuellement, évidemment, par la suite, modulable selon notre première expérience et en fonction de nos besoins. Nous prévoyons également, à l'instar de plusieurs communes, l'engagement d'un auxiliaire de police polyvalent à 100% dont une partie de son temps, à définir, pourrait être affecté au service toujours plus pointu de fontainier. Evidemment, ces modifications dans le chapitre de la sécurité impliqueront incontestablement, pour 2013, des répercussions financières dont actuellement nous ne connaissons pas exactement le coût. Le Conseil communal en a pris note et veillera, aussi bien dans le cadre financier que dans la sécurité, d'assumer un équilibre satisfaisant pour toute la collectivité.

M. E. Burgat : Une question au sujet du compte 340.331.00 « amortissements des sanitaires et vestiaires ». Est-ce que nous pouvons nous expliquer car il me semblait avoir compris que les installations de la butte étaient complètement amorties ? Est-ce que cela correspond à autre chose ?

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, les installations de la butte sont amorties mais nous avons fait des travaux, l'année passée, avec les nouveaux sanitaires de la plage pour lesquels nous avons demandé un crédit. L'amortissement de ces nouveaux sanitaires sont donc contenus dans ce compte.

M. D. Duperrex : Voici quelques informations concernant notre port. Notre port, inauguré depuis plus de vingt ans, n'a pas modifié ses taxes d'amarrage depuis et, force de le reconnaître, elles restent dans les taxes les plus chères du lac de Neuchâtel. Notre port, donc, comme chacun le sait, doit être autofinancé et, actuellement, ces taxes d'amarrage ont permis, depuis quelques années, de créer un fonds de réserve important, notamment en prévision d'un éventuel renforcement de la digue ainsi que la création de deux douches supplémentaires dans la capitainerie, afin de satisfaire les locataires des places d'amarrage peu satisfaits, il est vrai, d'une douche unique pendant la saison estivale. Après analyse de la situation actuelle et, encore aujourd'hui dans les comptes 2012, d'un fonds de réserve important (fr. 403'000.--), le Conseil communal a décidé de réduire les taxes d'amarrage de 15 % dès le 1^{er} janvier 2013, ceci uniformément, pour tous, selon le règlement actuel ce qui évidemment modifiera sensiblement les comptes 2013, le budget actuel ne tenant pas compte de cette modification. D'autre part, une mise à jour très légère du règlement du port vous sera présentée lors du prochain Conseil général.



Concernant la sculpture de M. Jacot-Guillarmot ornant l'entrée de notre port, les directives ont été données pour réparer l'axe et les roulements chez un artisan de Saint-Aubin car évidemment, ces éléments avaient subis l'outrage des ans, pour ensuite, subir un lifting (sablage et peinture chez le carrossier), pour être, selon le timing organisé, en place et fonctionnelle pour la nouvelle saison, soit début avril.

M. L.-C. Saez : Pour la taxe d'épuration, tout le monde a bien compris qu'il s'agissait de mètres-cubes et non de mètres-carrés. Un de nos collègues avait relevé qu'il s'agissait de l'eau usée et non de l'eau plate.

Mme B. Dinger : J'ai une question au Conseil communal concernant la ristourne Groupe E. J'ai suivi vos explications concernant ce poste mais je n'arrive pas à comprendre la politique menée dans ce dossier. Je vous demande de m'expliquer. Quelle suite comptez-vous donner à ce dernier, considérant les résultats très clairs des différentes votations dans notre commune et canton ? Je vous remercie beaucoup.

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, c'est un problème que nous avons déjà depuis un certain temps. Nous l'avons tout de même mis au budget. Actuellement, il est au Tribunal fédéral. Nous avons vingt pages de considérations. Nous sommes obligés d'attendre le résultat pour aller plus loin. Nous ne pouvons pas anticiper parce que, de toute façon, cette redevance est un problème du Groupe E. C'est le Groupe E qui doit l'enlever dans ces factures. Il ne nous est pas possible, à nous, de rembourser chaque contribuable car nous ne savons pas sur quelle base. C'est donc le Groupe E qui doit diminuer cela de ces factures et tant que c'est au Tribunal fédéral, nous devons attendre les résultats. Pour le moment, nous n'avons rien comme résultats concernant cette redevance. Nous l'avons laissé, pour le moment, au budget mais nous ne savons pas.

Mme B. Dinger : Je ne suis pas tout à fait satisfaite mais merci.

Mme U. Rööfli : Lit la récapitulation du budget de fonction, en rappelant l'excédent de revenus de fr. 29'490.--. Elle passe ensuite en revue les pages du budget des investissements et sa récapitulation, ainsi que celles du budget de fonctionnement par nature.

M. J. Gaudichon : En ce qui concerne le groupe PLR, nous remercions le Conseil communal pour le travail effectué. Nous recommandons au Conseil général d'accepter ce budget tel qui vous est présenté, ce soir, en tenant compte notamment des différentes remarques qui sont citées dans le rapport de la commission financière et en vous réitérant notre confiance pour l'exercice à venir.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste acceptera ce budget 2013.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- Vu un rapport du Conseil communal,
- Vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Est approuvé **le budget de l'exercice 2013**, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr. 9'462'482.--
Revenus	fr. 9'491'972.--
Excédents de recettes	fr. 29'490.--

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr. 5'741'100.--
Recettes	fr. 420'000.--
Investissements nets / augmentation	fr. 5'321'100.--

c) le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr. 838'000.--
Recettes	fr. --

Article 2

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5.3. de l'ordre du jour : *Modification du plan d'aménagement – secteur La Mollière*

M. J.-D. Porret : Voilà des lustres que nous attendons un projet concret pour La Mollière. Après que le plan de quartier ait été scindé en deux secteurs, nous pensons que nous allons enfin avoir une issue heureuse. Le projet présenté pour la partie Nord, soit six immeubles et un parking comprenant l'ensemble des places à repourvoir, y compris celles réservées à l'hôtel, a reçu un permis de construire. Pour la partie Sud, l'analyse hôtelière, demandée par le Service de l'aménagement du territoire, a démontré que la zone de tourisme est manifestement surdimensionnée par rapport au potentiel touristique de la région. Dès lors, nous avons admis que le projet hôtelier soit redimensionné avec une trentaine de chambres et que le solde des volumes disponibles soit construit en appart-hôtels, conformément au plan de quartier. Le promoteur a alors déposé son projet avec un hôtel de 34 chambres et le solde réparti en appart-hôtels. Le Service de l'aménagement du territoire ne s'est pas montré très conciliant et refuse une dérogation sur le projet déposé. Toutefois, il propose et maintient que seule une modification partielle du plan de quartier sur cette zone est la solution à adopter. Sachez encore que, dans cette configuration, le projet Sud (hôtel et appart-hôtels), mis à part en sous-sol, n'est pas modifié et que seules les deux tiers de l'affectation du terrain zone tourisme deviendraient en zone de moyenne densité. Le Conseil communal, après toutes les entrevues qu'il a eues avec le Service de l'aménagement du territoire et les promoteurs, vous propose, afin de débloquer cet important chantier et d'avoir enfin un hôtel en remplacement de feu Pattus, d'accepter cette modification partielle du plan d'aménagement local.

M. J. Wahli : Etant donnée la disparité des positions, en tout cas au sein du parti socialiste, je me permets d'évoquer l'argument principal qui m'a convaincu de rejeter cette demande de modification. Il est basé, non sur mes opinions politiques ou d'autres valeurs du parti socialiste, mais sur la base de l'équité et de la cohérence de notre Conseil. Nous ne pouvons décemment pas accepter une demande de modification du plan d'aménagement sur la seule base économique. C'est une porte ouverte à des changements d'affectation illimités. Le promoteur savait, en achetant le terrain, quelles en étaient les conditions de construction. Il ne revient donc pas à la commune de corriger son erreur d'appréciation. Je voterai donc non, à titre personnel, non à cette demande de modification sur la base de l'équité et de la cohérence. Je vous invite à en faire de même.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

*vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991 ;
vu le préavis du Département de la gestion du territoire, du 23 novembre 2012;
sur proposition du Conseil communal,*

Arrête :

Article 1

Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 09 juin 2004, est modifié par le plan portant modification partielle du plan d'aménagement local dans le secteur de « La Mollière ».

Article 2

*Le présent arrêté, préavisé par le Département de la gestion du territoire le 23 novembre 2012, est soumis au référendum facultatif.
Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.*

Cet arrêté est refusé par 13 suffrages négatifs, 9 suffrages positifs et 4 abstentions.

Point 6.1. de l'ordre du jour : ***Motion du 25 septembre 2012 de M. Jérémie Gaudichon et consorts concernant la processus de fusion des communes de la Béroche***

M. J. Gaudichon : Je ne vais pas commenter le contenu de cette motion puisque certains l'ont signée et les autres l'ont lue lors de la préparation de la séance. J'ai, par contre, deux points que j'aimerais aborder. Le premier, c'est peut-être de connaître l'état des lieux, des travaux au niveau du Conseil communal. Pouvons-nous avoir une information à ce sujet ?

M. J. Guillod : Lors de la réunion des Conseils communaux de la Béroche, au mois d'octobre, il a été décidé qu'un comité serait créé et M. Gaudichon en fera partie. Il sera donc le premier informé lorsque ce groupe de travail voudra bien se donner la peine de se mettre en marche.



M. J. Gaudichon : D'accord, merci. Ensuite, suite à l'acceptation de la part de votre Conseil, à la précédente législature, du crédit d'étude, je pense que nous pouvons en déduire que le Conseil général de Saint-Aubin-Sauges est plutôt favorable à l'étude d'un projet allant dans ce sens. La question que je pose, ce soir, à votre Conseil. Est-ce que vous pensez que nous sommes toujours dans le même état d'esprit ? Si non, est-ce que vous aimeriez corriger cette position qui est, aujourd'hui, la position du législatif de Saint-Aubin-Sauges, ceci aussi, pour donner une certaine crédibilité à nos collègues du Conseil communal lorsqu'ils retrouvent d'autres interlocuteurs de différentes communes.

Je pense, s'il n'y a pas d'autres commentaires, que nous pouvons partir du principe, alors, que nous en restons sur cette même position ?

M. D. Kramer : Je sors maintenant d'une séance de l'ACN dans laquelle, pas lors de la séance de l'ACN mais avant cette séance, j'ai eu l'occasion d'avoir un entretien avec un de mes collègues de Vaumarcus avec lequel nous sommes revenus en avant avec l'éventuelle fusion. La commune de Vaumarcus aura deux personnes qui vont faire partie du groupe de travail, tout comme nous-mêmes aussi. Mais, il a surtout été décidé. Nous avons été convoqués, M. Rebeaud et moi-même, par M. Grassi Pirrone qui était, au fond, le mandataire du groupe. Au mois de janvier, nous allons nous retrouver pour voir quelle est la possibilité de remettre la machine en marche. Parce qu'il faut bien se rendre compte que sur la même base que nous avons lors de l'acceptation par le Conseil général de Saint-Aubin-Sauges et des autres communes, excepté de Gorgier, il n'est possible de repartir à quatre, sans prendre Gorgier. Il faut absolument que Gorgier, revienne, entre parenthèse, à de meilleurs sentiments et se dire qu'ils reviennent dans le système en acceptant, au fond, leur part dans cette étude de fusion ou si non, nous devons repartir totalement à zéro. Ce qui veut donc dire que, maintenant, je pense que nous allons peut-être pouvoir repartir avec de nouvelles bases après le 17 janvier, date à laquelle nous avons rendez-vous au RUN avec M. Grassi Pirrone, qui va, au fond, nous donner peut-être la vision du professionnel de la fusion pour savoir ce que nous pouvons faire et comment repartir. Mais, la chose est sûre, c'est que partir à quatre, c'est impensable, en tout cas sans de nouveaux votes et sans de nouvelles conditions. Et puis, c'est peut-être un peu utopique, mais pourquoi ne pas se dire que nous ne devons pas être trop fermés. Il y a peut-être aussi, un tout petit peu plus loin, des gens qui guettent un peu sur la Béroche ou qui seraient prêts à venir avec la Béroche. Je vais vous dire qu'il y a certaines personnes de Bevaix qui seraient peut-être toutes contentes de pouvoir, au fond, venir ici parce que, seuls, nous ne pourrions plus durer des années. C'est exclu.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, met au vote cette motion.

Cette motion est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention. Elle est donc renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport dans une prochaine séance du législatif mais au plus tard dans un délai de six mois.

Mme U. Röösl : S'adressant à M. Gaudichon : Je pense que ce vote vous reconforte dans la question que vous aviez vis-à-vis du Conseil général.

**Point 7 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal***

M. D. Duperrex : Une information concernant la salle des spectacles. Vous savez que, année après année, nous avons dans le budget une somme à disposition pour l'achat de matériel. Maintenant, dans la salle actuelle qui est souvent sollicitée, nous avons actuellement 400 chaises. Il y en a 250 qui sont en très bon état et il y en a 150, sur le haut, qui sont incompatibles avec les chaises d'en bas. Cela pose donc chaque fois certaines problèmes pour la remise en état de ces chaises compatibles. Donc, dans l'année 2013, il y aura des travaux importants. C'est à dire dans les treuils de la scène qui sont renouvelés. Cela fera une somme qui sera importante parce qu'ils ont largement dépassés l'âge de la sécurité. Normalement, ils sont admis pendant 15 ans et la salle de spectacles a 22 ans. Des travaux importants auront donc lieu en 2013. Concernant les chaises et pour que nous ayons un ensemble compatible, en l'an 2014, le Conseil communal viendra avec une demande de crédit pour que l'ensemble des 400 chaises de cette salle de spectacles soient conformes et en bon état pour plusieurs années.

M. J.-D. Porret : Lors du dernier Conseil, nous avons parlé du ralentisseur de trafic vers le collège. Je vous avais promis de demander des offres pour avoir des contre-offres. Nous avons donc demandé à l'entreprise qui nous avait fourni la première offre si nous pouvions l'utiliser, en effaçant ses chiffres, afin que les personnes qui soumissionnent le fassent vraiment sur la même base et que nous soyons ainsi sûrs de nos prix. Nous avons donc demandé à deux soumissionnaires de remplir ces fiches. Les deux sont arrivés plus haut que la première offre. Nous étions à fr. 44'900.--. Nous sommes à fr. 46'595.— et à fr. 46'786.--. Nous étions donc dans le tir. Et, malheureusement, il ne sera pas plus court. Il sera encore un peu plus long parce que nous avons eu les Ponts et Chaussées qui sont venus pour regarder comment et où nous allions le faire. Ils se recommandent si, tout d'un coup, on peut en faire pour fr. 12'000.— parce qu'ils recherchent vraiment à en faire à ce prix-là. Mais, ce n'est pas le pire. Le pire, c'est que le car postal ne peut pas s'arrêter s'il y a un mur à droit. Il est obligé d'avoir un dégagement. Il doit avancer jusque dans la petite rue qui monte au home de la Perlaz. En plus de cela, il ne peut pas franchir le passage pour piétons. Il faut qu'il arrête avant le passage pour piétons. Et troisièmement, il faut qu'il ait toutes les roues sur une surface plane pour ouvrir ces portes. Cela veut dire que nous devons le rallonger derrière pour que ces trois conditions soient remplies et que cela va donc nous coûter encore un peu plus cher. Mais, autrement, cela ne marche pas.

M. G. Pierrehumbert : Et, cette plus-value sera de combien ?

M. J.-D. Porret : Alors, nous n'avons pas demandé la plus-value. Nous essayerons de faire avec ce que nous avons mais nous devons le rallonger en tout cas de 3 mètres et venir plus en arrière.

M. G. Pierrehumbert : Et, le raccourcir à zéro. Est-ce qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, soit, tout bêtement, de ne pas le faire du tout ?



M. J.-D. Porret : Bien sûr que c'est une solution mais ce n'est peut-être pas ce que nous recherchons puisque tout le village est fait avec ce système-là pour que nous ayons un cheminement jusqu'à l'école. C'est un petit peu bête que, arrivé à l'école, il n'y ait pas justement ce cheminement.

M. G. Pierrehumbert : Mais, il y a le problème du car postal. On se met des bâtons supplémentaires dans les roues. Pour le car, on rallonge le ralentisseur.

M. J.-D. Porret : C'est une sécurité pour les enfants.

M. G. Pierrehumbert : Elle est déjà bonne à présent, mais ok, merci.

M. J.-D. Porret : Tant qu'il n'y a pas d'accident, bon, mais, s'il y a un accident, un jour, là-devant ! Il y a tout de même aussi longtemps, des années, que nous parlons de faire un gendarme couché à cet endroit et cela n'allait pas à cause des services industriels qu'il y a à côté. Il y a beaucoup à changer. Maintenant, nous avons dû ouvrir la route et nous devons la rouvrir encore pour terminer les travaux en souterrain qui ne sont pas finis. Il y en a eu plus que prévu. Ce serait presque dommage de louper le coche et de ne pas sécuriser cette entrée du collège.

M. E. Burgat : Est-ce que nous pouvons être renseignés un petit peu sur ce que l'on entend parler des travaux qu'il y aura le long de la rue du Temple et qui devraient avoir lieu l'année prochaine ? Nous souhaiterions en savoir davantage.

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, comme vous l'avez entendu, nous allons faire d'importants travaux sur la commune dus, premièrement, au chauffage à distance et dus, aussi, à nos canalisations qui sont en mauvais état. Le Service des Ponts et Chaussées a souhaité refaire la traversée de Saint-Aubin avec un nouveau surfacage parce que cette route va être cédée, normalement, à la commune. Elle deviendra une route communale. Maintenant qu'ils ont le détournement par le petit tunnel, il n'y a plus de raisons que cette route soit cantonale. Nous avons donc eu des discussions avec le canton qui souhaitait remettre en ordre cette route. Il semblerait que, pour le moment, ils ont un peu d'argent et qu'ils sont intéressés à le faire. Nous, comme nous avons tout de même notre chauffage à distance et tous nos égouts et eaux claires que nous devons revoir, nous avons décidé d'entreprendre ces travaux. Ces travaux vont se faire en plusieurs phases. En 2013, l'idée est de faire la traversée du village, c'est-à-dire que nous partirions depuis la bifurcation de la route de Fresens jusqu'à l'autre bout où il y a les Caves de la Béroche. Ce seront des travaux qui vont durer, nous l'espérons, six à sept mois, soit une année complète si nous pouvons commencer au mois de mars. Ces travaux vont se faire en trois tronçons. Malheureusement, nous ne pourrons pas circuler avec des véhicules à travers le village. Cela ne sera pas possible parce qu'avec tous les services, chauffage, électricité, eau et tout, il y aura une fouille d'environ 2,5 mètres de largeur. Il ne sera donc pas possible d'y circuler avec des véhicules. Il y aura un cheminement piétonnier qui sera fait mais nous ne pourrons pas circuler avec les véhicules. L'idée est de faire trois tronçons. Le premier tronçon, c'est de le faire depuis la bifurcation qui monte sur Fresens jusqu'à la place de parc du village. Cela veut que nous aurons tout de même une circulation qui pourrait se faire à la rue de la Reusière, probablement dans les deux sens, et à la rue de Bayard qui serait peut-être fermée pendant un certain moment et où les utilisateurs pourraient monter et descendre mais pas depuis en haut, pour les gens qui habitent là.



La deuxième phase se ferait au centre du village, soit depuis la place de parc jusqu'à la bifurcation de la rue de la Poste. Là aussi, nous aurons toujours un accès, par la scierie, pour aller sur Sauges et descendre au bord du lac et puis la rue de la Poste va être ouverte. Obligatoirement, nous aurons aussi un accès avec la rue de la Sagne. La troisième phase qui serait la dernière phase, depuis la rue de la Poste jusque devant la bifurcation où il y a le restaurant. Cela va donc se dérouler en trois phases. Il n'est pas encore exactement défini comment nous allons procéder mais les soumissions qui sont préparées par les Ponts et Chaussées vont être envoyées cette semaine sur Simap. Tous les entrepreneurs pourront donc les consulter puisque c'est un marché public. Ces soumissions, si je ne me trompe pas, vont être publiées jeudi. La rentrée des soumissions va se faire autour du 27 janvier, je crois. Une visite des lieux aura lieu avec les entreprises. Après, il y aura les adjudications et il faudra voir comment procéder avec ces étapes. C'est clair que c'est difficile. Nous avons déjà eu une séance avec les commerçants pour les informer parce qu'ils sont, bien sûr, un peu inquiets pour leurs commerces car il y aura probablement une perte pour ces commerçants qui sont au centre du village. Nous essayons de trouver des solutions avec eux. Il y a un petit comité qui a été constitué par les commerçants. Nous les avons déjà rencontrés et nous allons les rencontrer encore cette semaine pour essayer de trouver le moins de désagréments possibles mais, bon, nous serons bien obligés. Si nous arrivons à réaliser ces travaux en 2013, en 2014, nous aurons la descente de la rue de la Poste que nous devons exécuter parce que, de toute façon, le chauffage va descendre jusque chez Pattus. Et puis, nous aurons également la rue de la Reusière, depuis la scierie jusqu'au milieu du village, pour amener les nouveaux tuyaux de chauffage. Probablement que nous pourrons déjà chauffer une partie du village avec les conduites existantes de la scierie puisque ces conduites arrivent déjà au temple. Après, dans l'extension, ces conduites ne seront pas suffisantes. Nous devons bien réaliser, je pense, d'ici fin 2014, un nouveau raccordement sur la scierie. Alors, voilà, après il y aura encore des quartiers qui seront sollicités, tels que la rue du Rafour, ici, et éventuellement le départ à la rue du Castel. Mais, bon, ce sont des travaux qui vont durer probablement jusqu'en 2015. Nous espérons que, l'année prochaine, nous puissions adjudger ces travaux rapidement et aller de l'avant pour essayer, en tout cas dans une année, de liquider tout le centre du village pour essayer d'éviter des désagréments mais je vous dirai qu'il n'est pas facile de planifier tout cela. Nous espérons que cela jouera.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers

Mme S. Maier : Je croyais que c'était quelqu'un d'autre qui allait intervenir mais cela n'est pas le cas. Nous sommes plusieurs habitants de la région, notamment de Sauges, à être très surpris par le fait que ce soit une zone à 30 km/h, d'accord, mais nous n'avons jamais vu des stops dans une zone à 30 km/h, à part à Sauges. Alors, nous sommes un petit peu étonnés parce que les zones 30 km/h, en principe, c'est des priorités de droite.

La deuxième chose, c'est que nous arrivons, un moment donné, je ne sais plus où exactement, à la fin du 30 km/h. Théoriquement, nous pourrions rouler à 80 km/h avant, parce qu'il n'y a pas de rappel, le 50 km/h.



M. D. Duperrex : Il est bien clair que, dans une zone de 30 km/h, il y a quelques exceptions, notamment des passages pour piétons qui ne devraient pas exister mais, dans le cadre de la loi sur la circulation routière, ces exceptions-là sont données en cas de nécessité. C'est-à-dire que les stops que vous signalez dans la zone à Sauges, cela veut dire qu'il y a une très mauvaise visibilité. Dans ces cas-là, le stop....

Mme S. Maier : Justement, si on met une zone à 30 km/h, c'est pour ralentir le trafic. Nous sommes donc un peu surpris, mais voilà.

M. D. Duperrex : Vous pouvez être surpris mais, la circulation routière étant ce qu'elle est, nous avons vu que, dans ces zones très dangereuses, les stops sont admis. C'est pour cette raison-là.

Mme S. Maier : Et puis, la fin du 30 km/h où l'on peut ensuite rouler à 80 km/h ?

M. D. Duperrex : La zone a été bien définie.

Mme S. Maier : Non, il y a un bout où, si l'on s'en tient à la circulation routière justement, l'on peut rouler à 80 km/h, ce que les « gens normaux » ne vont bien entendu pas faire.

M. D. Duperrex : Vous le savez, il y a une zone qui a été bien établie pour le 30 km/h.

Mme S. Maier : Oui, mais, normalement, il devrait y avoir un panneau 50 km/h et il n'y est pas.

M. D. Duperrex : Alors, elle a été faite en fonction des éléments et des routes à disposition concernant le village de Sauges, après le reste

Mme S. Maier : Un panneau de plus. Au point où on en est dans cette commune, je ne crois pas que c'est cela qui va coûter plus cher. C'est une remarque.

M. G. Pierrehumbert : Concernant, justement, les coûts de ces travaux de signalisation et de marquage au sol, avez-vous une idée du total que cela représente ?

M. D. Duperrex : Tous ces travaux ont été planifiés dans le cadre du budget qui avait été alloué concernant cette zone de 30 km/h et faits par des entreprises spécialisées de la place.

M. G. Pierrehumbert : C'était sur le budget 2012 ?

M. J.-D. Alfter : Y avait-il un budget pour cela sur le budget 2012?

M. D. Duperrex : Non, cela veut dire que c'est dans les travaux de circulation routière. Aussi bien, dans le cadre du budget, il y a toujours une part qui a été établie pour la signalisation routière. Vous l'avez, tous, dans le budget.



Mme S. Maier : Juste encore, pour la partie où ce n'est pas clair entre le 50 km/ et le 80 km/h. Si quelqu'un se fait amender à cet endroit-là et qu'il va au Tribunal fédéral, il aura gain de cause, à coup sûr. Il le signale juste comme cela, notamment à Monsieur le gendarme qui est là.

M. E. Burgat : Une question concernant l'accueil de la petite enfance. Quels sont les critères pour accepter ou ne pas accepter les enfants dans ces structures puisqu'il semble qu'il y ait actuellement plus de demandes que de capacités ? Qu'est-ce qui fait que ?

M. D. Kramer : Dans le cadre de l'acceptation des enfants à la structure parascolaire, nous sommes tenus de respecter certaines règles. Dans les blocs horaires les plus intéressants, - pour les parents, c'est le bloc de midi où il y a le repas - et c'est les places où nous avons des listes d'attente, les critères sont bien définis. C'est déjà l'ordre d'inscription. Seule éventuelle petite différence qui peut être faite, c'est quand c'est une fratrie. S'il arrive qu'un enfant qui est déjà dans la structure et qu'il arrive le petit frère derrière ou la petite sœur derrière, là, il peut y avoir, au fond, une légère préférence quant à la possibilité de le prendre mais, si non, c'est vraiment l'ordre d'inscription. Nous n'avons pas possibilité de faire autrement. Il serait tout à fait agréable - cela serait tout à fait mon point de vue - qu'il y ait des critères où nous avons l'obligation de prendre quelqu'un parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Il serait beau, quand c'est de la convenance seulement, de pouvoir dire à des personnes, non, il y a des personnes qui n'ont pas d'autres solutions. Ce qui fait qu'occasionnellement nous avons même dû, dans une petite mesure, accepter quelqu'un et avoir ainsi une personne de plus, par exemple, 31 à midi, une fois ou l'autre, jusqu'à ce que les personnes puissent trouver une autre solution. Si non, nous ne pouvons pas chasser des gens qui se sont inscrits en fonction des inscriptions qui se font très rapidement pour l'année suivante, déjà. Je crois que nous aurions des difficultés de faire autrement. Ce qui serait tout à fait agréable, c'est de pouvoir augmenter mais augmenter la capacité, nous n'en avons pas tellement la possibilité déjà d'une manière physique. Nous n'avons pas tellement la place d'en prendre plus. Cela impliquerait aussi qu'il faut plus de personnel parce qu'il y a des règlements qui sont très nets et clairs. Il faut en effet avoir un certain nombre d'encadrements par enfant et nous avons toujours, en principe, trois repas par semaine où nous sommes vraiment complets. Mais, au niveau cantonal, nous sommes dans la norme. Nous offrons le nombre de places, au pourcentage du nombre d'élèves dans le collège, qui est requis.

M. D. Duperrex : En collaboration avec les travaux publics, nous allons regarder ce problème des 80 km/h.

Mme S. Maier : Il y a environ 300 mètres. Quand nous parlons de sécurité avec les stops, il faut aussi voir celle-là.

M. D. Duperrex : Je vous donnerai une réponse concernant cela.



Mme U. Rööslj : Si la parole n'est plus demandée, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour 2013.

M. D. Kramer : Invite à l'assemblée, à l'issue de la séance, à partager, comme de coutume, le verre de l'amitié dans le local voisin.

Mme U. Rööslj lève la séance à **21h00**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Rööslj

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 12 décembre 2012



SEANCE DU 19 FEVRIER 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme U. Rööslü, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la quatrième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 28 membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme B. Dinger, MM. D. Favre et A. Lopez Vega

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

M. D. Kramer est absent et excusé, tous les autres membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 11 décembre 2012**

Mme U. Rööslü : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



Mme U. Rööslj : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Demande de crédit de **fr. 25'000.--** pour l'organisation de la commémoration du 125^{ème} anniversaire de la réunification des communes de Saint-Aubin et de Sauges
- 4.2. Demande de crédit de **fr. 130'000.—** pour la construction de deux cabines de douche supplémentaires dans les sanitaires de la capitainerie du port
- 4.3. Révision du règlement du port
- 4.4. Demande de crédit complémentaire de **fr. 168'000.—** pour le réaménagement de la rue du Temple
- 4.5. Demande de crédit de **fr. 1'008'500.—** pour la réfection de conduites souterraines dans le secteur du Rafour

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme U. Rööslj : rappelle que chaque membre du Conseil général a reçu le courrier reproduit ci-après avec la convocation à cette séance et demande aux personnes intéressées à donner suite à cette invitation de s'annoncer auprès d'elle à l'issue de la séance. Si cela ne devait pas être le cas, nous nous excuserons.



ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE
UNITÉ PASTORALE NEUCHÂTEL – OUEST
Canisius Oberson, curé modérateur
Rue du Senet 14
2024 Saint-Aubin-Sauges
032 – 835 14 13
curecathstaubin@hispeed.ch

Conseil général du
19 février 2013
Point 3 de l'ordre du jour

Saint-Aubin-Sauges, le 11 janvier 2013

Madame la présidente
du Conseil général de Saint-Aubin-Sauges
Ursula Rööslü
Chemin de la Sagne 16
2024 Saint-Aubin-Sauges

Visite pastorale

Madame, Monsieur,

Les paroisses catholiques de l'unité pastorale de l'ouest de Neuchâtel (Val-de-Travers, Peseux, Colombier, La Béroche-Bevaix, Boudry-Cortailod) recevront la visite pastorale de Mgr Charles Morerod, leur évêque, les 22 et 23 février prochain. Dans le cadre de cette visite nous avons le plaisir de vous inviter à une rencontre avec lui.

Certes nous connaissons dans le canton de Neuchâtel la séparation de l'Église et de l'État, mais des contacts dans le respect de nos missions respectives ne peuvent qu'aider à la compréhension mutuelle. La rencontre à laquelle nous vous convions, nous aimerions lui donner un caractère plutôt informel, dans l'écoute réciproque de nos préoccupations et de nos questions.

Nous serons donc heureux d'accueillir une délégation du Conseil que vous présidez, le **vendredi 22 février à 17h30, à la cure catholique de Fleurier, rue de l'Hôpital 3.**

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Madame, Monsieur, au nom de l'équipe pastorale, nos plus cordiales salutations.

Pour l'équipe pastorale :

Canisius Oberson



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 25'000.-- pour l'organisation de la commémoration du 125^{ème} anniversaire de la réunification des communes de Saint-Aubin et de Sauges***

M. D. Duperrex : Tout d'abord, pourquoi deux manifestations la même semaine ? La responsabilité de ces deux manifestations incombe au Conseil communal et à la commission des relations publiques qui pourront, pour l'occasion, profiter des infrastructures déjà en place pour la Fête nationale. Le programme pour la Fête nationale est déjà pratiquement établi, avec notamment une allocution de circonstance de M. le Conseiller national Laurent Favre qui a accepté notre invitation. La Fête nationale étant déjà prise en compte dans le budget prévu à cet effet, soit fr. 13'000.--, cette demande de crédit qui vous est proposée sera à disposition des organisateurs qui établiront le programme des festivités qui se voudra festif, avec de la musique, des jeux pour les enfants et plusieurs animations, tout ceci en tenant compte évidemment des prix qui seront à portée de toutes nos familles.

M. E. Burgat : Le groupe PLR s'est fait expliquer ce crédit de fr. 25'000.-- et donne son accord pour ce crédit, tout en leur laissant le choix de la répartition des différentes dépenses selon leur organisation.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste acceptera également cette demande de crédit de fr. 25'000.--.

M. J.-D. Alfter : En tant que président de la commission des relations publiques, nous avons déjà établi, comme vous l'a expliqué M. Duperrex, un canevas des activités et des différentes manifestations qui vont avoir lieu, enfin, le déroulement de la manifestation. Au sein de la commission, il s'est posé un petit problème. C'est-à-dire, pour certains, une Fête du 125^{ème} qui n'a lieu, par définition, qu'une seule fois, il nous manquait un feu d'artifice à la fin. D'autres personnes sont plutôt contre. Nous, ce soir, nous aurions aimé avoir un feedback de votre côté, à savoir si vous êtes pour un feu d'artifice à l'occasion de cette manifestation ou pas. A savoir que l'année passée, nous avons voté un règlement de police qui autorise le tir de feux d'artifice uniquement le 1^{er} août et le 31 juillet. Nous devrions donc faire une dérogation à ce règlement de police. Alors, voilà, l'idée, c'était de vous poser la question ce soir et de savoir qui est plutôt pour, dans le cadre de cette manifestation, un feu d'artifice ou pas ? Si Madame la présidente m'autorise à faire un petit sondage par mains levées. Ceux qui seraient pour un feu d'artifice sont priés de lever la main, s.v.pl.

M. P.-A. Bastian : Juste une question avant que nous levions la main. Ici, ce feu d'artifice, tu le prendrais sur quel compte ? Est-ce que tu demanderais un supplément de crédit ou bien il serait compris là-dedans ?



M. J.-D. Alfter : Alors, à l'heure actuelle, nous ne l'avons pas encore défini parce que tout le canevas que nous avons fait, il y a des choses qui semblaient que dans ce budget-là qui nous ont été proposées au budget – nous n'en avons pas parlé avant, nous l'avons voté au budget de l'année passée – nous sommes dans ce que nous avons défini. Après, il y a des choses qui font que, lorsque nous reprenons les chiffres d'une manière plus précise, sans le feu d'artifice, nous sommes peut-être courts. Nous devons couper dans certaines choses ou vous demander un crédit complémentaire. Nous ne parlons pas de prix. La question, ce soir, c'est « Pour ou contre un feu d'artifice ? » Après, il faudra voir, au niveau du règlement de police, si nous pouvons encore faire une exception. Voilà, c'est un peu la question.

M. J. Panes : Pour le solde, tu reviendras au prochain Conseil ?

M. J.-D. Alfter : Oui, s'il le faut.

M. G. Porret : Si je peux, par rapport au budget, il y a beaucoup de choses qui ont été prévues pour ce 125^{ème}. Si nous décidons de faire un feu d'artifice et qu'il y aurait éventuellement un budget supplémentaire, nous demanderons votre accord. S'il est refusé, nous ferons avec le budget que nous avons. Pour le moment, nous ne demandons pas d'argent.

M. J.-D. Alfter : Oui, c'est uniquement consultatif.

M. D. Duperrex : En tant que directeur de police, j'ai eu de graves problèmes concernant les feux d'artifice, il y a déjà plus qu'une année où c'est qu'il y avait eu des réclamations dans le cadre de la police et de l'administration parce que les feux étaient trop violents. Depuis là, nous avons pris une décision pour autoriser les feux que lors de la Fête nationale et le 31 décembre. Mais, je ne suis pas borné. Je pense que, si à l'occasion des fusions des communes de Saint-Aubin et de Sauges, il y a des feux d'artifice pour clore la manifestation, je l'accepterai volontiers, en prenant toutes les précautions nécessaires auprès de la population. Donc, cette demande de crédit va de toute façon aller dans les comptes de fonctionnement et entre largement dans les compétences du Conseil communal.

M. J.-D. Alfter : Ah, le sondage. Puis-je savoir si nous sommes plutôt pour ou plutôt contre un feu d'artifice ? Alors, je peux vous demander éventuellement que ceux qui sont pour un feu d'artifice de le manifester par un levé de main ? Je vais faire le questeur. Alors, ceux qui sont contre ? Trois. D'accord, merci, c'est consultatif. Nous ne disons pas que nous le ferons mais cela nous permet d'avoir un sondage. Merci beaucoup.



Mme U. Rössli : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 25'000.--** est accordé au Conseil communal pour l'organisation de la commémoration du 125^{ème} anniversaire de la réunification des communes de Saint-Aubin et de Sauges

Article 2 Le montant de la dépense sera pris en charge par le compte de fonctionnement 2013, sous la rubrique 012.318.00 « Fête nationale et 125ème »

Article 3 Le montant de ce crédit sera financé par la trésorerie courante.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 130'000.— pour la construction de deux cabines de douche supplémentaires dans les sanitaires de la capitainerie du port***

M. D. Duperrex : Tout d'abord, cette demande de crédit concerne effectivement deux douches supplémentaires dans la capitainerie du port, soit, d'après le devis en notre possession, d'une somme de fr. 47'500.--, mais également, pour une grande partie, soit fr. 82'000.--, pour un important assainissement de la partie inférieure de ce bâtiment. Après de bons et loyaux services pendant pratiquement 25 ans, il est temps de remédier à plusieurs travaux dans le cadre de cette réfection des sous-sols de la capitainerie. Les remplacements des écoulements des WC et douches existantes sont nécessaires vu leur vétusté et leur mauvais état. L'assainissement de l'écoulement de la toiture Nord est indispensable car il provoque continuellement de l'humidité dans le mur extérieur ce qui provoque moisissures et décollement de peinture.



D'autre part, indépendamment de tous ces travaux d'assainissement de plusieurs canalisations en état de vétusté avancée, ils ont pour corollaire une mise en chantier de plusieurs travaux d'isolation, notamment dans le nouveau local créé récemment et dont le plafond n'est pratiquement plus visible tant la condensation est importante. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous propose d'accepter le crédit tel qu'il est présenté.

M. J. Panes : Compte tenu que, comme nous l'avons compris dans notre séance de préparation, l'investissement pour les douches supplémentaires est de fr. 50'000.-- et que le reste, c'est un entretien normal, qu'en plus, ces fr. 130'000.-- seront imputés à la réserve du port qui est de toute façon destinée au port (nous ne pouvons pas financer autre chose avec), nous ne voyons aucune raison de nous opposer à cette amélioration. Donc, le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit.

M. M. Bianchini : Le groupe socialiste accepte ce crédit.

M. J. Wahli : L'article 3 me pose encore un certain nombre de questions. Comme l'a dit M. Panes, ce crédit sera pris sur la réserve du port et je me pose la question : Pourquoi est ce que nous devons contracter un emprunt dans l'article 3 ?

M. D. Duperrex : M. Wahli, vous êtes membre de la commission financière. Donc, en tant que financier, je passe la parole à mon collègue qui pourra vous répondre à ce sujet.

M. J. Guillod : Je remercie Daniel pour son introduction. Alors, je ne vais pas vous faire un immense cours de comptabilité mais vous imaginez quand les banques se prêtent de l'argent ou qu'elles se renflouent, ce n'est pas des containers de billets de banque qui se baladent sur les routes. C'est des écritures comptables. Donc, le cas d'une réserve, ici, c'est de l'argent qui a été mis de côté dans les années où cela était possible, sous forme d'écritures. Maintenant, pour aller rechercher cet argent qui a été mis de côté sous forme d'écritures, il faut en faire une autre pour dépenser cet argent. Parce que ce serait trop facile qu'on aille puiser dans les réserves en ne demandant rien à personne et que les réserves diminuent. C'est donc une obligation. Cela ne sera de nouveau pas un transfert d'argent. Il faudra peut-être, nous le verrons, emprunter l'argent à ce moment-là mais nous n'irons pas le chercher dans un compte ou un petit cochon où il y a les fr. 400'000.--. J'espère avoir été assez clair.

M. J. Panes : Si tu permets, à titre de complément, ce serait bête d'avoir de l'argent en réserve sur des comptes épargne à 0,2 % et aller en emprunter à 1,5 % de l'autre côté.

M. J. Wahli : Merci.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

- Article 1** Un crédit **Fr. 130'000.--** est accordé au Conseil communal pour la construction de deux cabines de douche supplémentaires dans les sanitaires de la capitainerie du port.
- Article 2** Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I343.503.40** et amortie, dans sa totalité, par un prélèvement à la réserve du port, apparaissant au bilan sous le compte B280.02.
- Article 3** Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.
- Article 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, et une abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : Révision du règlement du port

Mme U. Rööslj : Je ne vais pas vous faire lecture de tout le petit cahier que vous avez reçu, avec, en rouge ce qui est supprimé et en vert ce qui est nouveau.

M. S. Allemano : Le groupe PLR acceptera les modifications du nouveau règlement du port.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste acceptera l'arrêté tel qu'il est présenté.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

- vu un rapport du Conseil communal,

arrête :

Article 1 Le règlement du port du 19 février 2013, contenant 25 articles, est accepté.

Article 2 Le présent arrêté annule et remplace le règlement du port du 10 décembre 1996.

Article 3 Le présent arrêté est soumis au délai référendaire et à la sanction du Conseil d'Etat

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit complémentaire de fr. 168'000.— pour le réaménagement de la rue du Temple***

M. J.-M. Pellaton : Je vous ai mis une demande de crédit sur un crédit que nous avons voté en 2011 et dont les travaux n'ont pas encore commencé. Vous allez me dire que nous demandons déjà un supplément avant de commencer les travaux mais, bon, c'était des informations que nous avons. Je pensais que c'était tout de même bien que nous vous informions. Nous espérons que le crédit que nous avons voté ne sera pas dépassé. Nous avons bon espoir pour cela. Il y avait tout de même quelques éléments qui sont venus après coup. C'était donc bien de vous en parler quand même. Ces éléments, vous les avez dans le rapport. Simplement, nous avons passablement discuté avec les services qui devaient intervenir dans cette route. Nous avons constaté tout de même que nous n'avions pas approfondi, en 2011, les problèmes de chauffage à distance et tout. Pour finir, nous allons arriver avec une fouille de 2,5 à 3 mètres de large, ce qui nous pose vraiment un réel problème au milieu du village. Pour essayer d'améliorer un petit peu les choses et pour ne pas retarder les travaux, nous avons demandé aux entreprises qui étaient concernées pour l'électricité et aussi l'eau que l'on puisse sortir ces installations avant de commencer le travail parce qu'autrement, nous allons nous trouver dans la route avec énormément de conduites étrangères puis nous ne pourrons pas avancer. L'idée, c'était de pouvoir sortir tout ce que nous pouvons de la route pour pouvoir travailler plus rapidement. Bien sûr que nous avons demandé cela mais il y a tout de même un coût de cette installation provisoire dont nous devons tenir compte. C'est pour cela que nous vous demandons, dans ce crédit, fr. 60'000.-- pour la prévision de ces installations provisoires. Il était prévu, au départ, un petit montant mais il n'était pas du tout prévu de sortir ces installations et de les faire au fur et à mesure.



Il y a aussi le problème des introductions de maison. Les introductions de maison, actuellement, c'est tout des tuyaux galvanisés. Ces introductions servent aussi à la mise à terre du bâtiment car, selon une norme électrique, en cas de défaut, nous avons toujours une mise à terre qui est faite par le réseau d'eau. Malheureusement, nous ne pourrons plus profiter de cela parce que ces introductions vont se faire en plastique, vu la complexité et vu que nous n'avons pas toujours des bouts droits. Cela nous oblige, nous, à dérouler des fils de cuivre pour remettre une mise à terre dans ces bâtiments. Alors, cela représente fr. 5'000.--. Nous avons aussi bien sûr, depuis 2011, des adaptations qui viennent un peu en fonction du coût de la vie et des augmentations. Nous l'avons estimé à 4 %. C'est peut-être un tout petit peu exagéré mais il faut en tenir compte. Cela représentera tout de même, pour 2013, fr. 25'000.--. L'autre problème auquel nous n'avons pas attaché d'importance au départ, c'est l'éclairage public. L'éclairage public est actuellement fixé contre les façades des maisons. Premièrement, la première surprise que nous avons eue, c'est que, depuis cette année, le fournisseur, c'est-à-dire Groupe E, va poser des compteurs électriques sur les candélabres. C'est-à-dire que c'est une obligation de la Confédération qui demande que tous les candélabres ou groupes de candélabres doivent être équipés d'un compteur d'ici 2016. Cela nous oblige à revoir un petit peu notre distribution. C'est clair que nous n'allons pas poser un compteur à chaque candélabre car ce n'est pas possible. Nous ne savons pas encore, vu que ces compteurs seront mis à disposition par le distributeur, s'il y aura des taxes sur ces compteurs. Cela n'est pas encore clair. Nous allons essayer de regrouper le plus possible ces compteurs à un seul endroit. D'autre part, tous les candélabres qui sont au milieu du village, c'est un fil-pilote qui se trouve dans le câble de l'alimentation des maisons. C'est-à-dire que vous avez un gros câble avec un fil-pilote qui commande cet éclairage public. Comme Groupe E va enlever tous ces câbles, nous n'aurons plus de fil-pilote pour alimenter notre éclairage public. Nous, parallèlement, nous devons tirer un câble séparé pour notre éclairage public. Alors, c'est clair que cela pose aussi un problème parce que quand vous tirez un câble dans la route, il faudra bien remonter jusqu'au candélabre, soit en façade ou bien trouver une solution pour réalimenter ces candélabres. D'autre part, nous avons tout de même quelques problèmes avec ces candélabres en façade parce que nous avons des propriétaires qui réclament. Premièrement, cela les dérange qu'ils soient en façade parce que cela apporte pas mal de bestioles qui tournent autour et qui viennent contre les façades. Cela apporte de la lumière tout près des fenêtres. Et puis, il y a aussi des gens qui réclament parce qu'à la longue, quand il pleut, l'eau suit le bras du candélabre et cela fait des traînées contre les façades. Il y a des gens, à plusieurs places, qui nous ont dit qu'il fallait enlever cela et qu'ils ne voulaient plus cela. Après toutes ces réflexions, nous avons décidé de refaire un réseau complet et de mettre des candélabres. Ces candélabres, ils seront à proximité des maisons. Nous n'allons pas y couper parce que nous n'avons pas la place de faire une magnifique zone. Nous devons les garder près des maisons mais nous serons, comme cela, indépendants des propriétaires et l'alimentation sera ainsi plus facile à exécuter. C'est pour cela que vous avez, dans le devis, fr. 22'000.--. C'est la fourniture de candélabres avec les luminaires. Ce sera des luminaires LED. Je crois, on m'a déjà posé la question, est-ce que cela sera décoratif ou pas ? Le problème, déjà, le décoratif est relativement cher et en LED, il n'y a pas encore beaucoup de choses qui existent mais nous pouvons étudier. D'autre part, ces candélabres seront très près des façades. Nous n'avons pas de débouché dans cette rue. Nous ne pourrons pas faire un beau candélabre qui n'a rien deux mètres autour. Ce n'est pas possible. Nous serons toujours près des façades. Il est difficile de trouver un système mais nous pourrons encore en discuter pour voir si nous pouvons améliorer un tout petit peu cela. Et, bien sûr, il y a du travail de génie civil pour la pose des tubes et la pose des tuyaux-ciment pour sceller les candélabres qui nous revient à un montant de fr. 78'000.--. Voilà la raison de ce crédit de fr. 168'000.--.



M. C. Kempf : Vu que de nouveaux éléments sont intervenus depuis le vote du crédit du 13 décembre 2011, notamment au niveau de l'éclairage public, le groupe PLR est favorable à optimiser au maximum les travaux au niveau de cette route pour ne plus avoir à rouvrir la route pour des travaux ultérieurs. Il votera donc en conséquence ce crédit.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste acceptera également ce crédit supplémentaire.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit complémentaire de **Fr. 168'000.--** est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la rue du Temple.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **1620.501.98** pour la somme de fr. 78'000.— relative au réseau de l'éclairage public et amortie au taux de **5 %**, et no **1700.501.05** pour la somme de fr. 90'000.— relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,

Article 4 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté après les publications légales, l'expiration du délai référendaire et la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.5. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 1'008'500.— pour la réfection de conduites souterraines dans le secteur du Rafour***

M. J.-D. Porret : Vous avez vu que les travaux ont débuté au Moulin. Il va se construire une dizaine d'appartements. Le Moulin devra être relié au chauffage à distance, cet automne. Le CAD a décidé d'installer, ici derrière, une centrale provisoire qui prendra ce bâtiment ici car le chauffage ne va plus depuis longtemps. Il tient un peu par la force des choses. Ils vont sur la rue du Rafour pour revenir jusqu'au bout, sur le Moulin. Vu qu'ils ouvrent aussi toute la route, nous pouvons profiter aussi de passer le CAD dedans et de changer les conduites qu'il y aura à changer dans cette partie-là. C'est pour cela que nous vous demandons ce crédit de fr. 1'008'500.-- pour pouvoir faire ces travaux parce que cela doit pouvoir se faire d'ici cet automne, dans le courant de cet été. Cela évolue assez rapidement et nous devons attaquer cela.

M. A. Béguin : Du fait que les travaux proposés font partie du PGEE et qu'ils utilisent les fouilles effectuées pour le réseau de chauffage à distance, le groupe PLR se prononcera en faveur de cette demande de crédit.

M. J. Wahli : Le groupe socialiste acceptera l'arrêté tel qu'il est présenté.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 1'008'500.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines dans le secteur du Rafour.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements
no **1620.501.99** pour la somme de fr. 48'000.— relative à l'éclairage public et amortie au taux de **5 %**,
no **1700.501.99** pour la somme de fr. 376'000.— relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
no **1710.501.50** pour la somme de fr. 229'000.— relative au réseau des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**,
et no **1711.501.30** pour la somme de fr. 355'500.— relative au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.



Article 4 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté après les publications légales, l'expiration du délai référendaire et la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

M. D. Duperrex : Il y a quelques temps vous nous avez accordé un crédit pour créer de nouveaux vestiaires, sur le côté Ouest de la plage et de la butte du terrain de football. Evidemment, il y avait quelque chose qui n'était pas très esthétique et le Conseil communal a dû revoir sa copie. De ce fait, la réalisation qui est faite maintenant est acceptée par tout le monde. Les personnes qui fréquentent la plage bénéficient de ces nouveaux sanitaires qui sont au bord du lac et, vraiment, si vous avez l'occasion, maintenant que la saison va s'ouvrir puisqu'on arrive au printemps, allez voir la réalisation qui se trouve dans le bâtiment de la butte. Vous serez surpris de l'élégance de ces nouveaux WC publics.

M. J.-M. Pellaton : Une petite information concernant la rue du Temple. Je ne vais pas tout vous raconter parce que je vous en ai déjà dit pas mal lors de la dernière séance du Conseil général. Mais, simplement pour vous dire que ces travaux ont été adjudés le 18 février. C'est un consortium de l'entreprise Duckert et de l'entreprise Walo. Il y a un droit de recours de 20 jours. Après ce droit de recours, nous pourrions débiter ces travaux. Ces travaux pourront, je pense, commencer à partir de mi-mars. Il y aura quelques sondages et quelques repères à faire avant mais je pense que nous pourrions les commencer dans de bonnes conditions. Comme nous vous l'avons dit, nous commencerons au centre du village, depuis la place de parc jusqu'à la hauteur du petit marché et, ensuite, depuis le petit marché jusqu'au carrefour des Caves de la Béroche. En dernier, nous ferons le secteur depuis la place de parc jusqu'à la route des Charrières. Nous avons dû modifier quelque peu notre programme parce qu'il y a des travaux qui se font, après chez Kummer, là, des transformations de maison. De plus, nous n'avons toujours pas le feu vert pour faire nos arcades. Alors, nous ne voulions pas empiéter avec les deux chantiers et c'est pourquoi nous allons commencer comme cela. Et, comme nous devons intervenir au carrefour vers les Caves de la Béroche uniquement pendant les vacances à cause des bus, nous avons choisi cette option. Ces travaux vont donc débiter d'ici peu. Simplement encore, il y aura une information au public que nous allons faire jeudi. Nous en avons déjà fait une à la fin de l'année passée. Nous allons en refaire une, jeudi, pour informer les gens de ce qui va se passer, avec les délais et tout cela. Et puis, nous aurons une deuxième information, le 7 mars, avec les commerçants. C'est un peu pour des questions de détail car il y a beaucoup de gens qui se posent des questions. Comment pourra-t-on faire cela ou cela ? Là, nous allons vraiment convoquer que les gens concernés afin de pouvoir répondre ainsi à leurs problèmes.



D'autre part, nous aurons probablement, dans le centre du village, un bureau des travaux parce qu'il y a pas mal de locaux vides à travers le village. Nous allons donc pouvoir louer quelque chose pour y installer notre direction de travaux qui sera, en principe, le lundi, de dix heures à midi. Nous avons décidé d'ouvrir à la population, tous les lundis, de neuf heures à dix heures. Si les gens ont des questions, ils pourront venir là et nous n'aurons ainsi pas des téléphones toute la semaine. Nous pourrons les renseigner et serons à leur disposition de neuf heures à midi pour ces informations. Je vous dis que c'est le lundi. En principe, nous avons arrêté cela. Nous avons encore une séance avec les services la semaine prochaine. J'espère que cette date pourra rester mais c'était prévu le lundi ou le mardi mais il semblerait que cela sera le lundi. De toute façon, nous vous informerons ou nous informerons par le biais de la Petite Feuille que, une heure avant, les gens qui seront intéressés pourront venir poser des questions et voir ce qui se passe. Voilà un petit peu ce que nous avons prévu pour le moment. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des travaux de ce qui se passe mais nous ne vous demanderons pas de crédit supplémentaire, j'espère.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Mme N. Matthey : Ne voyant toujours rien venir, je repose ma question : A quand des éco-points de quartier dans notre commune ? Et puis j'aimerais aussi revenir sur la question de la récupération des plastiques. Je pense que vous avez tous lu l'article qui a paru dans l'Express du 2 février. De nombreuses communes du canton de Neuchâtel récupèrent les plastiques. J'aimerais donc vous demander de bien vouloir étudier les possibilités de récupération pour que nos habitants puissent aussi recycler les différents plastiques.

M. G. Porret : Je peux répondre à la question. J'ai rendez-vous, demain, avec la maison Bühlmann concernant la récupération des déchets plastiques. C'est donc en cours. Nous avons déjà eu un rendez-vous avec eux, il y a une année, concernant la récupération des déchets. Lors de notre première réunion, il s'était avéré que les déchets plastiques qui n'étaient pas parfaitement triés coûtaient fr. 360.-- la tonne, donc le même prix que les Molok. C'est pour cela que nous n'avions rien fait. Il semblerait que les choses ont changé. Demain, nous nous rencontrons pour voir les différentes options au niveau du recyclage du plastique. Au niveau des éco-points, les containers ont été commandés au mois de septembre ou octobre. Ils devraient arriver dans les prochaines semaines et ensuite être installés. Tout avance mais nous avons un délai de livraison pour mi-mars au niveau des containers et les places sont en train d'être préparées dans les différentes communes. Il y en a déjà qui sont prêtes et d'autres qui vont se faire au cours des prochaines semaines. Il y a aussi tout un plan d'aménagement de la déchetterie qui est à l'étude. Si tout va bien, nous voterons un crédit, le 28 mars, pour l'aménagement de la déchetterie. Tout avance mais il nous a tout de même fallu un certain temps pour savoir si ce que nous avons fait est juste. Il nous fallait tout de même une petite année pour voir avec l'évolution des déchets, de la déchetterie, de la taxe au sac plutôt que de faire quelque chose qui n'aurait pas correspondu aux attentes de la population. Maintenant, nous sommes nettement plus au courant des manques que nous avons dans la commune. Nous essayons d'y palier. Nous y travaillons depuis un certain temps puisqu'ils ont été commandés au mois de septembre, les containers.



Nous avons choisi de petits containers qui seront insonorisés. Ils seront répartis dans les cinq communes, les mêmes pour les cinq communes et avec le même ramassage.

M. G. Porret : C'est plutôt une petite plainte. Il y a une dizaine de jours, j'ai eu le plaisir de faire du bob avec mon fils sur le terrain juste devant la maison de commune qui est plutôt encombré de crottes de chien quand on ne fait pas attention où l'on met les pieds, surtout quand on a trois ans. Pendant que nous avons beaucoup de plaisir à faire de la luge, notre cher voisin est venu avec son animal de compagnie. Quand je me suis permis d'y faire une remarque, il m'a simplement dit que, au moins celle-là, je savais où elle était et cela m'éviterait d'y mettre les pieds dedans. Je sais qu'il y a des panneaux qui ont été posés. J'aimerais savoir si on fait un petit peu de répression.

M. D. Duperrex : Evidemment que c'est un problème récurrent. Dans notre commune, quand on parle du Jardin public, quand on parle du parc communal ou de ses abords, dans le cas dont vous venez de parler, c'est vrai que nous mettons tout le temps la pression sur notre agent de police pour un petit peu le solliciter pour faire de la réprimande. Cela arrive quelques fois mais, seulement, il n'a pas que cela à faire. C'est vrai que, en général, ces gens-là qui sortent leur chien et qui font leur crotte, ils ne vont pas à huit heures ou dix heures du matin. C'est tard le soir ou de bonne heure le matin quand notre agent de police n'a pas encore repris son service. Mais, c'est vrai. Nous aurons encore l'occasion encore d'avoir un auxiliaire de police et nous lui avons déjà dit qu'il y avait une certaine pression à mettre dans ce secteur que vous venez de soulever. Nous sommes attentifs mais c'est vrai que les heures dans lesquelles ces maîtres-chiens se déplacent ne sont pas toujours compatibles avec les heures de service de notre agent.

M. J. Panes : Si je peux me permettre d'abonder dans ce sens. Juste à la sortie de chez moi, entre chez Tinnet et chez Matthey, il y a un chien qui a pris ses habitudes aussi. On cherche un coupable. J'aimerais bien le photographier mais je n'y suis pas encore arrivé. Donc, si jamais, on donne des instructions de tournées, il faut que l'on passe, une fois, par là aussi.

M. D. Duperrex : Cela rejoint un peu ce que je vous dis. C'est assez délicat et difficile mais nous allons essayer de mettre la pression.

M. J. Panes : J'ai l'impression qu'il y a des gens qui envoient leurs gamins sans le cornet. Je me demande si ce n'est pas cela.

M. E. Burgat : Y a-t-il des caméras dans les candélabres, là ?

M. J.-M. Pellaton : Nous pourrions l'imaginer.



Mme U. Rööslì lève la séance à **20h45**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Rööslì

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 20 février 2013



SEANCE DU 23 AVRIL 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme U. Rööslü, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la cinquième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 24 membres du Conseil général.

Membres excusés : M. S.-A. Arm, P. Dessoulavy, D. Favre, J. Grandet, G. Ischi et C. Kempf

Membres non excusés : M. J. Flückiger

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 19 février 2013**

Mme U. Rööslü : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



Mme U. Röösl : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Elections et nominations

4.1. Nomination de deux délégués à l'Assemblée générale de BEROCAD SA

5. Rapports et arrêtés du Conseil communal

5.1. Comptes 2012 – rapport de la commission financière

5.2. Corrections des limites territoriales découlant du remaniement parcellaire entre les communes de Gorgier et de Saint-Aubin-Sauges

5.3. Réponse à la motion de M. J. Gaudichon et consorts

5.4. Demande de crédit de fr. 50'000.— pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes » à Saint-Aubin

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme U. Röösl : porte à la connaissance de l'assemblée la correspondance suivante :

Samuel-André ARM
Chemin des Pêcheurs 17
2024 St. Aubin-Sauges

St. Aubin-Sauges le 15 .4.2013

Conseil Général de 2024 St. Aubin-Sauges

Madame la présidente, mes dames, messieurs,

Par la présente je donne ma démission de conseiller général, ceci pour des raisons médicales.
Ayant fait parti de votre humble assemblée depuis quelques décennies, je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite un avenir radieux dans la courtoisie et l'amitié.

Veillez recevoir chers collègues mes meilleures salutations



Point 4.1. de l'ordre du jour : *Nomination de deux délégués à l'Assemblée générale de BEROCAD SA*

Mme U. Röösl : demande des propositions pour ces deux délégués à l'Assemblée générale de Bérocad SA.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste propose M. Jean-Charles Frieden.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Eric Burgat

Mme U. Röösl : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **MM. Jean-Charles Frieden et Eric Burgat**, élus tacitement comme délégués à l'Assemblée générale de Bérocad SA.

Point 5.1. de l'ordre du jour : *Comptes 2012 – rapport de la commission financière*

Mme U. Röösl : Demande s'il y a des commentaires ou questions concernant les rapports relatifs à ces comptes 2012. Cela n'étant pas le cas, Mme Röösl passe en revue, page par page, le compte de fonctionnement, en rappelant le solde net de chaque rubrique. Elle rappelle, au niveau de la récapitulation de ce compte, l'excédent de recettes de fr. 24'854.89 de celui-ci. Elle passe ensuite en revue les pages du bilan, du compte des investissements, de la récapitulation des amortissements et des investissements et de la récapitulation par nature des comptes. Aucune réaction n'est enregistrée au sujet de ces différents comptes.

M. J. Gaudichon : C'est pour vous donner la position du groupe PLR au sujet de ces comptes. Au vu des différents rapports qui nous ont été fournis, le groupe PLR a débattu sur l'état de ces comptes. Il constate que nous avons eu une manne d'argent qui n'était pas prévue au budget 2012 et que nous l'avons affectée à des amortissements supplémentaires ce que nous trouvons sain pour la pérennité de notre commune. Par conséquent, nous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils nous sont présentés. Nous remercions aussi le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration pour le bon suivi et la bonne gestion des deniers publics.

M. P.-A. Bastian : Après avoir pris connaissance du rapport de la commission financière et des comptes, le groupe socialiste la remercie pour son travail et acceptera également les comptes 2012.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,
- vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les **comptes de l'exercice 2012**, qui comprennent :

- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	11'147'687.47
Revenus	fr.	11'172'542.36
Excédents de recettes	fr.	24'854.89

- b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	1'997'169.25
Recettes	fr.	80'272.05
Investissements nets / augmentation	fr.	1'916'897.20

- c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	345.60
Recettes	fr.	0.00

- d) le bilan au 31 décembre 2012

Article 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2012 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5.2. de l'ordre du jour : ***Corrections des limites territoriales découlant du remaniement parcellaire entre les communes de Gorgier et de Saint-Aubin-Sauges***

M. J.-D. Porret : Les AF de Gorgier ont remanié le terrain communal qui est au Nord du village de Gorgier. De ce fait, ils ont modifié un petit peu le tracé du chemin qui se trouve juste derrière le cimetière, en direction du Devens. Vous l'avez en page trois de notre rapport. Du fait qu'il y a une réunion parcellaire, le géomètre cantonal doit rectifier les limites. Nous ne pouvons pas avoir un champ, par exemple, qui est tout sur Gorgier et un mètre ou cinquante centimètres sur Saint-Aubin. De ce fait, il y a 154 m² de différence. Nous essayons toujours d'arriver le plus possible près du zéro. Dans ce cas, nous arrivons à 154 m² de différence mais nous avons hérité d'un chemin qui est maintenant bétonné alors qu'avant nous avions un chemin qui était en terre battue. Alors, c'est juste pour remettre ces limites à la bonne place. La limite jaune était l'ancienne limite. La limite rouge est la nouvelle limite qui a été tracée.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste est d'accord avec ces changements de délimitation de terrain.

M. E. Burgat : Le PLR, ayant aussi eu l'explication du chef du dicastère de l'aménagement du territoire, est d'accord avec la nouvelle cosmétique de séparation des communes, avec un alignement plus direct.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

Le Conseil général de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu la loi cantonale sur la mensuration officielle (LCMO), du 5 septembre 1995,

Vu le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la mensuration officielle (RLCMO), du 18 décembre 1995,

Entendu le rapport du Conseil communal et sur sa proposition,

a r r ê t e

Article premier.- Les limites communales de Saint-Aubin-Sauges et Gorgier sont rectifiées conformément au plan établi par le géomètre de l'office des améliorations foncières du 13 février 2013.



Art. 2.- Il ressort de cette rectification que la surface du territoire de la commune de Saint-Aubin-Sauges diminue de 154 m².

Art. 3.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.3. de l'ordre du jour : ***Réponse à la motion de M. J. Gaudichon et consorts***

Mme U. Röösli : Constate que chaque membre du Conseil a reçu la réponse du Conseil communal à cette motion. Elle demande à M. Gaudichon s'il est satisfait de cette réponse.

M. J. Gaudichon : Oui, je suis satisfait de cette réponse. Je tiens à vous signaler que c'est effectivement moi qui représenterai votre autorité au sein de ce groupe dont la première rencontre est en train d'être planifiée. Elle aura vraisemblablement lieu avant le mois de juillet, entre mai et juin. J'aurai donc plaisir à vous reporter l'avancée des travaux. Si vous avez des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas non plus à vous tourner vers moi. Je vais relayer la voix du Conseil général et des habitants de Saint-Aubin-Sauges au sein de ce comité.

Point 5.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 50'000.— pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes » à Saint-Aubin***

M. J.-D. Porret : Je ne sais pas si vous voulez des éclaircissements sur ce plan de quartier. Nous avons fait une étude de faisabilité qui a déjà été faite. Nous avons le cahier des charges qui a été établi et qui démontre qu'il y aura un potentiel à faire sur ces Goulettes. Maintenant, nous avons fait cela sur la base des compétences financières du Conseil communal. Si nous voulons maintenant poursuivre cette étude, il faudra aller au plan de quartier et cela nous coûterait encore fr. 35'000.— environ. Le total serait de fr. 48'353.— que nous avons arrondi à fr. 50'000.— pour mettre tout dans le même paquet afin que ce soit plus simple par la suite. Si nous reparlons de ce paquet-là, nous ne parlerons alors plus que d'une somme et non plus d'une somme, au départ, pour le cahier des charges et, ensuite, une somme pour le reste de l'étude. Mais la somme totale ne dépassera pas fr. 50'000.--. Si nous voulons aller de l'avant avec ce cahier des charges et en sortir un plan de quartier, c'est la seule solution que nous avons. Voilà, ce que nous vous soumettons ce soir.



M. G. Porret : Tout en voyant l'intérêt de faire ce plan de quartier et surtout l'obligation, nous savons que les plans de quartier mettent beaucoup de temps à être mis en place. Selon mon opinion personnelle, le chapitre où l'on met : « *Nous prévoyons donc d'y faire ériger des constructions vouées à l'habitat par le biais d'une coopérative* », va plutôt encore freiner le processus, surtout que nous devons encore le voter après. Je ne comprends pas l'intérêt d'avoir ce paragraphe maintenant en sachant que cela va faire plutôt des nouvelles contraintes sur un plan de quartier où il y a déjà beaucoup de propriétaires. J'ai plutôt l'impression que cela va freiner le tout et que cela ne va rien améliorer dans le but qui est le vôtre, soit de faire des appartements à loyers abordables. C'était juste une remarque.

Mme A. Sengstag : Le groupe PLR se positionnera majoritairement favorablement quant à ce projet.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste salue la volonté du Conseil communal de mettre à disposition ces terrains dans l'idée de faire des logements à loyers modérés ou abordables, c'est selon. Il acceptera également l'arrêté proposé.

M. J. Panes : Au niveau de l'arrêté, la forme de coopérative n'est pas mentionnée. Si nous lisons bien le texte, nous votons un plan de quartier pour l'instant.

M. D. Kramer : Absolument.

M. J. Panes : D'accord, merci.

Mme U. Röösl : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 50'000.--** est accordé au Conseil communal pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes » à Saint-Aubin.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I790.501.45** et sera amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.



Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, et deux abstentions.

Point 6 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

Aucune communication

Point 7 de l'ordre du jour : *Divers*

M. O. Boschung : J'ai juste une petite remarque. Je salue la mise en place des éco-points. Je pense que c'est quelque chose de positif qui favorise le tri des déchets, qui est vraiment un plus dans ce domaine et qui répond aussi à un besoin. Au nom du comité d'école, je crois que nous avons une petite inquiétude, disons, c'est que le ramassage de papier nous permet d'avoir un certain nombre de sous qui entrent et qui nous permettent de soutenir des activités extrascolaires et de soutenir des familles qui ont de la peine à financer certaines activités. C'est vrai que je me réjouis des éco-points mais, d'un autre côté, nous sommes un petit peu inquiets. C'est tellement facile de poser son papier dans ces éco-points plutôt que de devoir trier le papier, de devoir l'attacher avec des ficelles et de le stocker jusqu'à un des trois ramassages de papier. J'aimerais simplement vous rendre attentif à cela et vous rappeler que cela vaut la peine de stocker ce papier. Il faut peut-être aussi le signaler à ceux qui vous entourent que cela vaut la peine et que cela apporte vraiment quelque chose. Le papier a beaucoup plus de valeur quand il est trié que s'il est juste balancé dans la benne. Cela rapporte plus à notre commune et aux enfants de notre commune qui font aussi cet effort de ramasser ce papier.

M. J. Panes : De mon côté, j'ai vu, du moins sur une de ces bennes, qu'il y avait le rappel du ramassage du papier au profit du camp de ski. Nous pourrions systématiser ces autocollants, au fait, et le mettre sur toutes les bennes à papier.

M. J. Guillod : C'est prévu.

M. D. Kramer : Le Conseil communal a été tout à fait conscient de ce problème. Directement, il a fait confectionner de petites étiquettes autocollantes qui seront mises sur toutes les bennes pour rappeler au gens que le ramassage du papier par les écoles finance les camps et les activités scolaires. Cela a été fait ainsi et cela a été bien accepté. Cela a été mis en place chez nous car je ne crois pas que les autres communes vont le faire car elles ne font pas toutes ce ramassage de papier par les écoliers. Nous avons même prévu un stock de ces étiquettes pour remplacer celles qui seraient endommagées.



Mme B. Dinger : J'ai passé aujourd'hui à la rue de la Poste. La benne de carton/papier était archipleine. Alors, combien de fois vous videz ces containers parce que, moi, je ne veux pas descendre et remonter avec mon petit paquet ?

M. G. Porret : Je vais peut-être répondre à la question. Au niveau du ramassage, nous avons jusqu'à trois ramassages par semaine par type de produit. Il y a neuf éco-points qui ont été mis en place. C'est le début. Les choses se sont déjà beaucoup améliorées par rapport à ce qu'elles étaient il y a un mois. Elles vont encore s'améliorer, nous l'espérons, au fur et à mesure des prochains mois. Il faut laisser un petit peu de temps aux gens pour s'habituer à ces éco-points. Nous avons toujours tout de même une super presse à la déchetterie pour le papier qui marche bien. Il faut que le transporteur s'organise aussi en fonction des différents sites et des différents matériaux pour optimiser au maximum le ramassage, pour que cela ne coûte pas trop cher et que nous soyons confortables au niveau de l'utilisation de ces éco-points. Mais, c'est en train de se mettre en place.

Mme N. Matthey : Je salue la création de ces éco-points. Il me semble que nous sommes qu'au début du processus parce qu'effectivement il y a trop peu d'éco-points dans la commune et cela implique donc qu'ils sont rapidement remplis car ils sont vraiment petits et prévus pour des quartiers. Comme la plupart des quartiers de cette commune n'en ont pas, c'est vrai que les autres sont pris d'assaut. A mon avis, cela ne pourra pas fonctionner si nous n'en posons pas davantage.

Mme N. Matthey : J'aimerais demander des nouvelles concernant le chauffage à distance. Les travaux ont commencé. Est-ce que vous pouvez nous indiquer le nombre de propriétaires qui ont confirmé leur désir de se rallier à ce système de chauffage à distance ? Ma deuxième question, toujours à propos du chauffage à distance : Est-ce que vous connaissez les raisons qui justifient une augmentation de 42 %, au 1^{er} janvier 2014, pour les anciens ménages utilisant ce système depuis de nombreuses années ?

M. J.-M. Pellaton : Concernant le chauffage à la rue du Temple, comme vous avez vu, nous avons eu des préparations parce que nous avons, devant chaque bâtiment, creusé pour pouvoir sortir de la route l'électricité et l'eau pour pouvoir creuser la chaussée sans trop de problèmes. Actuellement, ces deux choses sont exécutées. Nous avons donc commencé de creuser aujourd'hui. Pour le chauffage à distance, pour la première partie qui est depuis la place de parc jusqu'à la hauteur du petit marché, tous les propriétaires ont été contactés. En principe, tout le monde se raccorde. Donc, tout le monde introduit le chauffage parce qu'il y a dans les contrats qui ont été envoyés un prix pour se raccorder définitivement au chauffage et un prix d'acompte pour introduire le chauffage dans la maison. Cela veut dire que vous payez, si je prends un exemple, environ fr. 15'000.— pour vous raccorder au chauffage à distance et vous allez payer environ un acompte de fr. 5'000.— pour introduire le chauffage dans la maison. Il sera donc introduit mais il ne sera pas raccordé. Là, les gens doivent tout de même signer le contrat comme quoi ils sont d'accord de se raccorder mais il n'y a pas de limite dans le temps pour se raccorder. Donc, nous estimons que, de toute façon, d'ici quelques années, au plus tard sept ou huit ans, les gens finiront par se raccorder. En tout cas, c'est ce qu'ils constatent dans d'autres chauffages à distance. C'est pour cela que nous n'avons pas mis de limite, là. Mais, je vous dirai que, dans un premier temps en tout cas, tout le monde a accepté de se raccorder.



La deuxième partie qui sera depuis le petit marché jusqu'aux Caves de la Béroche, il y a déjà des gens qui ont répondu ou quelques discussions en cours. Mais, je pense que, dans l'ensemble, le 90 % se raccordera au chauffage. Maintenant, nous avons plusieurs demandes qui viennent ces temps de gens qui ne sont pas dans le parcours et qui voudraient absolument se raccorder. Malheureusement, dans un premier temps, nous allons faire la rue du Temple. Après, nous allons faire la rue de la Poste et nous devons remonter jusqu'au rond-point de la scierie pour se raccorder sur la chaudière. Pour le moment, ce n'est pas prévu, à part encore, tout le bas ici au Rafour, où nous allons aussi commencer cette année parce que nous devons raccorder le Moulin. Mais, pour les bâtiments qui sont hors secteur, pour le moment, je pense qu'avant deux ans ou trois ans nous ne pourrons pas envisager de les raccorder. Nous ne pouvons pas creuser des trous partout. Si nous n'avons que le chauffage, cela coûte énormément cher pour les fouilles. Maintenant, nous allons nous concentrer sur la rue du Temple et l'année prochaine sur la rue de la Poste et nous raccorderons ces gens-là. Je pense que la participation n'est pas loin de 90 %. Il y a une ou deux personnes qui ne veulent pas en entendre parler parce qu'ils ne veulent pas faire des frais dans ces immeubles.

Concernant l'augmentation de 40 %, c'est l'augmentation pour les gens qui sont raccordés au chauffage de Burgat SA depuis dix ou quinze ans. Effectivement, ce prix est très bas par rapport au nouveau prix parce qu'il est maintenant d'environ onze centimes. Nous sommes à quinze centimes à quinze et demi. Ces contrats ont été dénoncés et ils seront remis, en principe, au même tarif que les autres chauffages. C'est clair que cela fait une augmentation importante mais je vous dirais qu'il y a aussi pas mal d'adaptations à faire. Pour les immeubles communaux, par exemple, pour le collège, nous allons passer de onze à grosso modo quinze centimes. Vitéos va investir trente cinq mille francs pour remettre à jour l'introduction et les installations parce qu'ils estiment, eux, que nous devons revoir tout le système de régulation. Il y a une économie, par bâtiment, d'environ 10 % à faire. Il a été décidé de remettre tout le monde au même prix parce qu'il faut reconnaître que c'était un prix qui était bon marché par rapport au nouveau. Si vous comparez les autres chauffages aux Ponts-de-Martel ou à Lignières qui étaient 20 ou 30 % meilleur marché qu'ici, ils sont tous en demande d'augmentation. Avec le prix que nous avons articulé de quinze centimes, je peux vous dire que le chauffage, pendant dix ans, il ne tourne pas. Nous avons même des pertes qui sont prévues. Elles sont minimales mais il ne va pas tourner. Avant quinze ans, nous n'aurons pas de retour et, comme nous allons continuer d'investir, c'est un prix qui a été décidé comme cela d'après d'autres chauffages et des comparaisons. Mais, c'est vrai que, pour les personnes qui sont raccordées, malheureusement, il y aura un saut depuis le début de l'année prochaine. Il y a encore des discussions qui sont en cours mais il y aura une augmentation assez conséquente.



M. G. Porret : Pour revenir au niveau des déchets, j'avais été interpellé lors du dernier Conseil général par rapport aux plastiques. Nous avons donc eu divers rendez-vous avec l'entreprise Bühlmann de Morat. Il s'avère que c'est très très cher de récupérer le plastique et que, même en le récupérant de façon individuelle, il y a relativement peu de matériaux qui sont récupérés. Plus du 50 % de ceux-ci viennent brûler. Donc, avec l'aller-retour en camion, le bilan écologique n'est peut-être pas aussi mal et, en plus de cela, le prix du déchet triple. Pour le moment, la STEP a donc décidé de ne rien faire du tout. Si les communes décident de le faire et qu'elles nous demandent de le faire, nous sommes là en tant que représentants des Conseils généraux et communaux et nous ferons ce que vous nous demanderez.

Mme U. Rööslï lève la séance à **20h40**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

U. Rööslï

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 24 avril 2013



SEANCE DU 25 JUIN 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme U. Rööslü, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la sixième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 30 membres du Conseil général.

Membres excusés : M. M. Bianchini

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 23 avril 2013**

Mme U. Rööslü : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



Mme U. Rööslj : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Demande de crédit complémentaire de fr. 160'000.— pour le réaménagement de la rue du Temple
- 4.2. Demande de crédit de fr. 145'000.— pour le remplacement du véhicule principal du service de la voirie
- 4.3. Echange d'une surface du domaine public communal et constitution d'une servitude de passage dans le secteur de la rue du Rafour à Saint-Aubin
- 4.4. Rapport concernant la participation des communes au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral Ouest – Demande de crédit budgétaire annuel de fr. 18'291.-- pour une période de trois ans

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

7. Elections et nominations

- 7.1. En remplacement de M. Samuel-André Arm, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des travaux publics
- 7.2. Nomination du bureau du Conseil général

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme U. Rööslj : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Demande de crédit complémentaire de fr. 160'000.— pour le réaménagement de la rue du Temple

M. J.-D. Porret : Ce que pourrait devenir notre rue du Temple, actuellement en travaux. D'abord, je tiens à remercier les commissions d'urbanisme et de l'environnement qui ont travaillé ensemble, depuis la fin de l'été passé à ce projet afin de concilier l'agréable et l'utile, tout en respectant les règlements d'une route cantonale, ce qui n'est pas toujours des plus simples. Après un pré-projet général, dans l'ordre et par degré d'urgence, selon les étapes retenues pour les travaux, nous avons pris contact avec M. Roger Pierrehumbert et M. Jeanrenaud, représentant la Paroisse du Joran, pour le Carillon, pour aboutir à une convention qui a obtenu les autorisations du Canton et qui devra, après exécution, être inscrite au Registre foncier.



Nous avons proposé à M. Blanc, chef de la signalisation, notre idée de raccordement sur un gendarme couché au carrefour des rues du Temple, de la Poste et de la Sagne, à être prolongé, au Nord, par deux trottoirs franchissables et le marquage en pavés des passages pour piétons, ce qui a été admis avec quelques modifications.

Puis, dans une réflexion de groupe, nous avons conclu qu'après un passage sous les arcades, à un trottoir et, enfin, un gendarme couché. Si nous voulions être cohérent jusqu'au bout, il fallait créer un espace sécurisé pour l'arrêt du bus. Une étude a été menée et c'est ce que nous allons vous présenter ce soir et qui fait partie des fr. 160'000.--.

Donc, si nous reprenons, voilà le carrefour dit Pellaton, la place Pellaton. Après, vous avez le côté « chez Tinet » où il sera créé deux places de parc. De l'autre côté, où il y a le Carillon, nous avons pu rétrécir un petit peu le trottoir, de 0,75 au bout où il partait et il finit à 1,10 mètre. Après, nous avons le gendarme couché qui est devant l'église. Donc, ce qui est nouveau, ce sont les places de parc devant chez Tinet. Et après, ce qui est nouveau, c'est, depuis l'église jusqu'où il y a le restaurant chinois, qu'il y aura un trottoir de 75 que nous avons obtenu. Il y aura un même trottoir de l'autre côté, des trottoirs franchissables. Cela veut dire que les voitures pourront monter dessus. Ils sont six centimètres plus hauts. Ce qui veut dire, grosso modo, pour schématiser un peu, si nous nous mettons vers l'église, nous aurons cette vision-là. Nous aurons un trottoir à droite et un trottoir à gauche, franchissables. Nous aurons le gendarme couché qui est là. Et, nous aurons des passages pour piétons qui seront en pavés blancs. C'est la seule solution que nous avons ou de la peinture jaune. Plutôt que de faire de la peinture jaune qui ne serait pas tellement jolie avec le reste, les commissions ont décidé de partir sur un pavé blanc. Là, je l'ai dessiné à cet endroit pour vous le schématiser, nous ne savons pas encore exactement leur position parce que, ça, seul M. Blanc pourra nous dire exactement où il les veut parce que c'est une route cantonale et que ce n'est pas nous qui décidons. Mais, cela vous donne à peu près le schéma de ce qu'il y a. Nous devons aussi faire ces fameux triangles blancs qui sont obligatoires pour les voitures qui viennent dans ce sens. Il y en aura des deux côtés du ralentisseur de trafic. Nous avons décidé, plutôt que de mettre des pavés en ciment, de mettre plutôt du granit. Ce sera donc des plaques de granit. Où cela sera franchissable, à six centimètres. On part à zéro pour arriver à 6 centimètres plus haut, ici. Pour les parties où nous voulons des trottoirs non franchissables, il y aura 12 centimètres de hauteur sur le pavé, ici. Nous le voyons peut-être mieux, ici, où il y a une partie franchissable et, de l'autre côté, où il y a la grille, ce n'est pas franchissable. Pourquoi du granit ? L'avantage, c'est qu'avec les pavés en béton, lorsque nous donnons un coup de lame dedans, il y a les fers qui sortent, cela rouille et cela devient vite vilain. Par contre, le granit, c'est un peu plus cher. Cela fait partie de ces fr. 160'000.— que nous vous demandons mais c'est inusable. Si nous donnons un coup de lame dedans, il y a juste une pellicule qui part et cela reste en état. En plus de cela, c'est tout de même esthétiquement plus joli dans le centre de village. Du côté de chez Corti, c'est quelque chose que vous connaissez, nous avons le trottoir et les arcades que nous sommes en train de faire, avec le trottoir qui continuera jusqu'au bas du chemin des Charrières. C'est de l'acquis. Il y a juste les bordures que nous ferons aussi en granit. Et puis, il est arrivé que nous sommes arrivés à ce sacré carrefour Hôpital – Fresens, où le bus s'arrête toujours ici. Les gens n'arrivent pas à descendre du bus et ils sont coincés dans le mur. Alors, il y a une réflexion qui s'est faite là-dessus. Nous nous sommes dit pourquoi pas également, déplacer ce mur, le mettre derrière la fontaine, abaisser la fontaine et cela nous fait, quand le bus arrive, une place de déchargement pour les gens qui descendent. Comme cela, nous allons jusqu'au bout de la réflexion dans cette rue.



Du même coup, nous arrivons également avec le chemin qui monte aux Charrières un petit peu plus loin pour qu'il puisse reprendre la rue. Certainement qu'il faudra encore faire deux ou trois marches, ici (elles ne sont pas dessinées), pour que les gens qui arrivent par le haut puissent atteindre le bas sans faire tout le tour. Mais, ce sont des détails qui vont se voir sur place. Alors, c'est pour cela que nous vous demandons, avec les commissions qui ont participé à cette étude, ce crédit de fr. 160'000.— pour pouvoir faire ces aménagements.

M. J. Panes : Une question au Conseiller communal en charge du dossier. Est-ce que nous pourrions en savoir un peu plus à propos du droit de superficie entre Tinet et le Carillon pour ces deux places de parc ? Seront-elles à l'usage exclusif de la boulangerie ou le fleuriste y aura-t-il aussi droit ? Est-ce que cela sera des places « commerçants » ou des places Tinet ?

M. J.-D. Porret : Déjà, ces places Tinet, elles sont, une partie sur l'Etat, une partie sur la commune et une partie sur Tinet. Elles ne sont pas complètement à Tinet. Ce sont des places qui seront pour tout le monde et qui seront certainement mises au quart d'heure ou à la demi-heure, plutôt au quart d'heure, pour que les gens qui viennent faire les commissions là puissent arriver et s'arrêter devant la boulangerie pour se rendre dans un commerce de la rue. Ce sont des places qui sont ouvertes à tout le monde.

M. E. Burgat : Une question par rapport au gendarme couché. Le passage pour les piétons, sera-t-il tout en marbre blanc ?

M. J.-D. Porret : Ce ne sera pas tout du marbre. C'est simplement les marches qui seront faites en trois rangées de pavés blancs et du noir entre deux.

M. E. Burgat : Cela ne va pas glisser, ça ?

M. J.-D. Porret : Non. Ce n'est pas pire que de la peinture.

M. E. Burgat : Parce que c'est tout ce Monsieur Blanc qui décide ? Il y a que lui qui dit quoi et comment.

M. J.-D. Porret : Là, ce n'est pas M. Blanc qui décide. L'article de loi, je ne sais plus combien, 42, je crois, qui nous permet de faire cela en marbre blanc. Mais, autrement, c'est de la peinture.

M. E. Burgat : C'est tout de même un article de loi. Ce n'est pas seulement M. Blanc qui l'exige.

M. J.-D. Porret : L'avantage de faire cela en marbre blanc, c'est que cela va durer la vie de la route. Il n'y aura pas besoin, chaque fois, de les revernir chaque année. Elles sont faites et sont à la bonne place. Puis, esthétiquement, c'est tout de même plus joli d'avoir des pavés au centre du village que d'avoir cette peinture jaune. A long terme, nous pourrions y enlever les peintures que nous n'aurons pas besoin de faire. Cela va donc rentabiliser nos pavés.



M. S. Allemano : Quelques petites précisions concernant ces pavés blancs dont M. Burgat parlait. Nous avons regardé avec la commission d'urbanisme, justement, que les pavés, suivant comme ils sont coupés, ils sont lisses et rugueux d'un côté. Donc, en les mettant la face rugueuse dessus, quand nous traversons, ils ne sont pas glissants. Pour ce qui concerne la modification du carrefour de l'Hôpital, je pense que cette solution est favorable pour la protection des gens qui sortent des bus puisque nous arrivons à avoir, vers la fontaine, presque deux mètres de dégagement. Comme cela, les gens peuvent sortir facilement sans qu'ils se retrouvent face à un mur directement en sortant du bus. Je pense que toutes ces modifications ne seront que bénéfiques pour ce quartier-là. C'est pour cela que je suis, personnellement, assez favorable à ces modifications, autant que ça que les pavés qui amèneraient quelque chose de chouette dans le centre du village plutôt que d'avoir de la peinture jaune ou autre chose.

M. J.-D. Porret : Juste encore une précision. De toute façon, avec les fouilles, nous allons venir jusqu'à la hauteur de la fontaine parce que nous devons refaire ces canalisations. C'est donc suite à cette réflexion que nous nous sommes dit pourquoi pas la rabaisser puisque nous devons quand même changer ces tuyaux parce qu'ils sont complètement pourris. Puis, si vous voulez, derrière la fontaine, encore, il y a une grande fosse où tout le Groupe E et le téléphone arrivent dedans. De toute façon, nous devons ouvrir jusque là pour qu'ils aient accès à cette fosse avec leurs nouveaux tuyaux que nous sommes en train de mettre dans le village. Ce sont donc des travaux qui pourront se faire en parallèle. Nous profitons aussi quelque peu de la fouille qui se fera à côté.

M. A. Béguin : Lors de sa séance de préparation, le groupe libéral-radical a décidé de se prononcer en faveur de ce crédit.

M. J. Wahli : Au terme d'un débat nourri, le groupe socialiste a décidé d'accepter ce crédit complémentaire. Il est à préciser que nous avons évoqué l'idée d'une zone piétonne dans la rue du Temple. Cette portion de la rue est en travaux actuellement et donc inaccessible en voiture. L'élaboration d'une zone piétonne serait envisageable au niveau du transit véhicules au vu de l'expérience présente. Nous sommes conscients que cette route est cantonale jusqu'à la fin des travaux et qu'une telle zone piétonne ne pourrait être envisagée qu'une fois la route transmise à la commune. Cette zone piétonne pourrait donner à notre village un centre de rencontre convivial et favoriser l'arrivée et/ou la prospérité des commerces locaux. Nous proposerons l'idée de cette zone piétonne, une fois les travaux terminés



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit complémentaire de **Fr. 160'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réaménagement de la rue du Temple.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **I620.501.15** et amortie au taux de **5 %**,

Article 4 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté après les publications légales, l'expiration du délai référendaire et la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 145'000.—pour le remplacement du véhicule principal du servie de la voirie***

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, nous avons un petit peu des soucis avec notre camion. Depuis quatorze ans que nous l'employons, il arrive en fin de vie. La rouille s'y met. Il y a pas mal de problèmes. Nous avons eu, en 2012, pas mal de réparations au niveau de l'hydraulique et du moteur. Nous avons même constaté, à la fin de l'année, des fissures sur le châssis. Après discussion avec la commission, nous avons décidé de vous proposer le remplacement de ce véhicule car nous ne sommes pas sûrs qu'il tienne encore pour l'hiver prochain. S'il nous lâche au milieu de l'hiver et que nous devons nous adresser à une entreprise privée, je pense que le prix sera assez élevé. Ce soir, nous vous présentons un crédit pour le remplacement de ce camion. Nous avons longuement discuté si nous reprenions un modèle identique ou pas.



Nous avons un petit problème dans le sens que ce véhicule, comme il est maintenant, en hiver, il est en surcharge. Avec le poids de la lame et le poids de la saleuse derrière, nous sommes hors autorisation. Nous ne sommes pas la seule commune. Il y a beaucoup de communes dans ce cas-là. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous le permettre. Avant, nous nous disions, bon, il dépasse de trois cents kilos et tout le monde fermait les yeux. Maintenant, avec les nouvelles lois et toutes les restrictions, nous ne pouvons plus nous permettre cela. Il y avait donc deux solutions. C'était de dire que nous achetons un plus gros véhicule mais un plus gros véhicule, déjà, c'est passablement plus cher et, dans les rues comme à Sauges, c'est peu maniable et difficile d'accès. C'est pour cela que nous nous sommes rabattus sur le même véhicule mais qui sera mis à 45 km/h. A 45 km/h, cela nous permet d'avoir une surcharge et d'augmenter de 1'500 kilos, ce qui nous permet d'avoir, en hiver, la saleuse et la lame. En plus de l'hiver, ce camion nous rend quand même pas mal de services l'été. Nous avons plusieurs bennes qui sont à disposition de ce camion. C'est vrai, l'été, nous avons quand même les déchets verts, nous avons le papier, nous avons toutes les manifestations avec transports de matériel et nous avons le transport de tondeuses et tout cela. Je crois que c'est quand même un élément qui nous rend beaucoup service. Avec la commission, nous avons décidé de vous demander un crédit pour ce véhicule et de reprendre un même véhicule que l'actuel pour la voirie. Voilà, je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. J.-D. Alfter : Au nom de la commission des travaux publics et de la sécurité routière, je dois vous informer que, depuis le début de l'année, nous nous sommes réunis de très nombreuses fois parce que nous avons beaucoup de dossiers à passer en revue. De tous les dossiers, il y en a un qui est ressorti, c'est effectivement celui dont nous vous parlons ce soir, le remplacement de ce camion. L'état de ce véhicule et son coût d'entretien sont préoccupants. Après avoir passé en revue beaucoup d'options possibles, nous sommes arrivés à la décision qu'il fallait envisager de remplacer ce véhicule par un véhicule du même constructeur, ce qui nous permet plein de synergies au niveau du matériel que nous pouvons récupérer d'un véhicule pour le mettre sur l'autre. Nous ferons une économie à ce niveau-là. Cela va nous permettre effectivement des économies. C'est pour cela que nous vous proposons, ce soir, d'accepter ce crédit. Si vous avez d'autres questions, nous sommes à votre disposition.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste acceptera l'arrêté tel qu'il a été présenté.

M. J.-D. Alfter : Le groupe libéral-radical acceptera, dans son ensemble, le crédit tel que présenté.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 145'000.--** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du véhicule principal du service de la voirie.

Article 2 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I620.506.85.** et amortie au taux de **10 %.**

Article 3 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Echange d'une surface du domaine public communal et constitution d'une servitude de passage dans le secteur de la rue du Rafour à Saint-Aubin***

M. J.-D. Porret : Le carrefour du Rafour, juste ici en-dessous, entre l'ancien moulin agricole et le garage Perret. Certainement que cette limite-là, c'était un mur de vigne mais nous ne savons pas ce que c'était à l'époque. Le passage, ici, est vraiment très étroit pour les voitures. Quand nous avons eu les discussions avec le moulin pour les transformations de cet immeuble, nous avons demandé s'ils nous accorderaient un droit de passage de 1,20 mètre, depuis le feu jusqu'au coin de leur maison. Ils ont accordé ce droit de passage. Nous devons par contre payer les actes mais nous n'aurons rien d'autre à payer que les actes. Vu que nous avons obtenu ce droit de passage, nous avons négocié avec M. Perret, de l'autre côté, pour lui demander si nous ne pourrions pas modifier un petit peu sa zone, ici, qui venait vraiment étroite là. Nous avons réussi, avec lui, à faire un échange de terrain. Nous sommes à 4,1 m2 contre 4,1 m2. Donc, nous nous échangeons du terrain et nous faisons un arrondi.



De ce fait, en faisant un arrondi, nous avons tout de suite élargi cet étranglement, ici. De l'autre côté, comme nous allons faire un passage pour piétons, aussi juste surélevé de six centimètres, franchissable. Cela veut dire que les voitures auront beaucoup plus de facilité, quand il y a des remorques qui sortent ou comme cela. Il y aura aussi une meilleure sécurité pour les piétons. Pour le garage Perret, pour mettre son parcage, il ne sera pas trop gêné. Nous allons faire, là, un échange de terrain qui nous coûte le minimum et au moins nous sommes dehors pour l'avenir. Des fois, actuellement, il y a des piquets sur une borne car il y avait des histoires de parcage ou je ne sais pas quoi. Comme cela, nous serons chez nous et M. Perret sera chez lui. Tout le monde aura ainsi retrouvé sa place. Voilà le motif de cette demande.

M. G. Porret : Le groupe libéral-radical acceptera cet échange de surfaces tel que présenté.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste est d'accord avec cet échange de terrain et avec la constitution d'une servitude.

Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors les arrêtés et les met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à céder gratuitement à M. Alain Perret, propriétaire de l'article 1815 du cadastre de Saint-Aubin, une surface de terrain d'environ **4 m²**, à détacher du domaine public communal (DPcom 22 de St-Aubin), situé au lieu-dit « Le Rafour » à Saint-Aubin, pour l'englober dans l'article 1815 du cadastre de Saint-Aubin.

Article 2 En échange, le Conseil communal est autorisé à acquérir gratuitement de M. Alain Perret, propriétaire de l'article 1815 du cadastre de Saint-Aubin, une surface de terrain d'environ **4 m²**, à détacher de l'article 1815 du cadastre de Saint-Aubin, pour l'englober dans le domaine public communal (DPcom 22 de Saint-Aubin), situé au lieu-dit « Le Rafour » à Saint-Aubin.

Article 3 Cet échange immobilier ne donnera lieu à aucune soulte.

Article 4 Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, de notaire, etc., sont à la charge de la commune.



Article 5 Le Conseil communal signera l'acte authentique de cet échange immobilier.

Article 6 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à faire inscrire au Registre foncier, d'entente avec les propriétaires de l'article 1628 du cadastre de Saint-Aubin, une servitude de passage à pied et pour tous véhicules, au profit de la commune de Saint-Aubin-Sauges, sur l'article précité, selon le plan signé par les deux parties.

Article 2 Cette servitude est accordée sans contrepartie financière.

Article 3 Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, de notaire, etc., sont à la charge de la commune.

Article 4 Le Conseil communal signera l'acte authentique relatif à cette servitude.

Article 5 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Rapport concernant la participation des communes au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral Ouest – Demande de crédit budgétaire annuel de fr. 18'291.-- pour une période de trois ans***

M. D. Duperrex : Je crois que, pour cette amélioration des transports publics sur le Littoral Ouest, vous avez eu de larges informations, aussi bien lors de la séance qui a eu lieu à Bevaix pour tous les élus que suite au rapport qu'il y a eu dans le cadre de la conférence de presse qui a eu lieu ici même. Cette amélioration des transports publics de l'ouest du Littoral, comme je l'ai déjà dit lors de la conférence de presse, est un petit pas pour le canton, suite à l'échec du TransRUN, mais un grand pas pour notre région. Cet élan de solidarité de la totalité des communes du Littoral, de la Tène à Vaumarcus, en passant également par les petites communes de la Haute Béroche, peut être valeur d'exemple pour le futur car toutes ont accepté, soit par leurs exécutifs, soit par leurs législatifs, de collaborer à notre initiative, avec cependant, un partenaire de choix en la personne de notre ex-conseiller d'Etat, Monsieur Claude Nicati, qui, suite à notre entrevue, a plébiscité avec enthousiasme notre processus d'amélioration des transports publics dans notre région et débloquera ainsi les crédits nécessaires à sa réalisation, ceci évidemment pour autant que les communes concernées en fassent autant. Pour votre information, ces améliorations, nous l'espérons, ne s'arrêteront pas là. Effectivement, si la totalité des cinq communes affichent une volonté évidente d'aller de l'avant, ce qui, aujourd'hui, semble être le cas puisque déjà trois communes ont accepté, à l'unanimité, par leurs législatifs, le crédit demandé. Nous allons également demander une modification de la zone tarifaire 11 de l'onde verte qui s'arrête actuellement à Bevaix pour la prolonger jusqu'à Vaumarcus et, de ce fait, pourra encore plus dynamiser les transports publics. Pour toutes les personnes impliquées dans ce processus, pour la collaboration exemplaire d'un ensemble des communes, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter le crédit proposé.

Mme N. Matthey : Le groupe socialiste salue la volonté des différents Conseils communaux de la région de proposer une solution efficace et rapide dans le domaine des transports publics. Il remercie vivement le groupe de travail qui s'est attelé à la tâche, sous la houlette de Céline Vara, Conseillère communale à Cortaillod. Il tient également à relever la solidarité dont font preuve toutes les communes du Littoral, que ce soit Neuchâtel, Milvignes ou même La Tène. Le groupe socialiste soutiendra, bien évidemment, ce projet et acceptera l'arrêté tel que proposé.

M. J. Gaudichon : Pour ne pas paraphraser M. Duperrex, Conseiller communal, nous dirons les choses autrement. Après l'échec cuisant du RER, il s'agit, cette fois-ci, de trouver l'occasion de désenclaver, un peu, notre commune et notre région, ce qui nous réjouit grandement, d'autant plus que les coûts réels pour notre commune sont extrêmement faibles par rapport aux apports que cela nous crée. Je tiens aussi à dire, qu'en tant qu'utilisateur personnel, je constate que cette ligne qui relie Neuchâtel à Saint-Aubin, à savoir par le Littorail et ensuite par le bus no B, est de plus en plus fréquentée, signe qu'il y a une réelle demande. Je pense donc que la cadence, à toutes les demi-heures aux heures de pointe, rencontrera un grand succès. J'espère que nous pourrions rapidement avoir le reclassement de la zone de l'Ouest du canton. Le groupe libéral-radical soutient, à l'unanimité, cet arrêté et nous l'accepterons.



Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges;

Vu le rapport des conseils communaux du 23 mai 2013 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les transports publics du 1^{er} octobre 1996 ;

Vu le règlement général de Commune du 08 mai 2012 ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit budgétaire annuel de **fr. 18'291.--** est accordé au Conseil communal pour participer au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral ouest.

Article 2 : La charge y relative sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement n°650.364.00.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014 ; il est applicable pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 4 : Le Conseil communal reçoit la compétence pour signer la convention ad hoc.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : Communication du Conseil communal

M. J.-D. Porret : Comme vous le savez, en 2004, lors de l'élaboration du plan d'aménagement, il a été prévu un plan de quartier « Entre-les-Buissons », sur le Môtier. Ce plan de quartier doit être desservi par une route qui le relie directement sur la N5, sur le rond-point. Jusqu'à maintenant, nous avons cherché des solutions. Nous avons essayé de trouver par où pouvait passer cette route. Malheureusement, où elle est située, là, nous sommes tout dans des terrains qui sont des terrains agricoles. Nous traversons au moins quinze propriétaires différents. En plus de cela, le terrain ne s'y prête pas très bien et elle est très longue, cette route.



Chaque fois, nous nous sommes retrouvés devant des échecs. Chaque fois qu'une personne a voulu essayer de faire valoir quelque chose sur ce plan de quartier, nous ne pouvons pas aller plus loin. La condition, c'est d'abord de trouver une route d'accès. Alors, pour trouver une route d'accès, il y a encore un autre problème qui vient se greffer. Jusqu'à ce jour, cela nous a toujours été refusé par le Service de l'aménagement du territoire et, encore, cette année, nous avons une nouvelle loi qui est mise en application qui permettrait même à l'Etat de nous reprendre cette surface, ici, et de la transférer dans une autre commune vu que, maintenant, les zones à bâtir sont réparties entre les communes. Nous devons faire un état général de toute la Béroche. Si, maintenant par exemple, il y a Vaumarcus qui est demandeur et si nous n'arrivons pas à avoir un accès à cette parcelle, il est probable que cette parcelle puisse filer à Vaumarcus, à Gorgier ou ailleurs. Cette parcelle représente tout de même septante logements que l'on peut y faire dessus. Nous avons maintenant une demande d'un promoteur pour pouvoir y faire quelque chose dessus et nous sommes, ma foi, coincés avec cela. De l'autre côté, nous avons, ici, le CAD qui va construire son usine de chauffe qui sera ici en bas. Si vous voulez, ici, vous avez les Burgat. Ici, vous avez les billons aux Burgat et, là, vous avez le rond-point et le tunnel. Alors, dans les discussions, tout d'un coup, il a été pensé que nous pourrions éventuellement monter avec une route derrière, ici, pour venir relier le Môtier, comme cela, dans la paroi, du moment que tout cela était déjà creusé. Nous aurions un minimum à creuser. Nous avons regardé avec les Burgat qui entrent en matière. Le plan de quartier qui est là-haut entre en matière. Maintenant, il faut encore acheter un petit bout de terrain, ici, à la tante aux Burgat et ce terrain, ici, est à l'Etat. Autrement, on est tout sur Burgat SA. Donc, nous avons, aujourd'hui, cette possibilité qui s'offre à nous. Puis, le Conseil communal a décidé de faire une étude. Nous avons donc fait faire cette étude pour savoir si ce chemin est faisable ou non et si nous pouvions arriver à le réaliser. Là, nous avons une route à 12%. Maintenant, nous avons d'autres éléments de route. Cela veut dire que, si vous voulez, le CAD va creuser comme cela et nous allons creuser juste la partie qui nous manque pour faire la route dedans, si nous la faisons. Mais, dans la réalité, cela ne sera pas tout à fait comme cela parce que le CAD ne pourra pas faire une grande paroi directement jusqu'en haut. L'ingénieur m'a dit que, de toute façon, on devra faire un escalier pour tenir ce mur. Il y aura donc une participation. C'est une partie qui ne nous sera pas comptée mais qui sera comptée dans le CAD. Mais, c'est trop tôt maintenant pour évaluer cela et tout. Nous avons des chiffres qui nous sont tombés uniquement, général, soit si nous faisons tout et que tout soit pour nous. Voilà, un petit peu la route comment elle donnerait. Il y aurait deux voies de trois mètres et un trottoir. Toutes les infrastructures, nous les avons comptées dedans parce que, peut-être qu'il y en aura, peut-être qu'il n'y en aura pas, mais on aimait mieux prendre les infrastructures dedans pour avoir les infrastructures qui sont complètes dedans. Nous sommes obligés, sur un bout où il y a le vide, de faire une barrière de sécurité pour retenir les véhicules qui viendraient à glisser. Après, vous voyez ici, il y a eu trois études, une variante où nous sommes à 12 %, une où nous sommes à treize et quelque chose % et une autre, en vert, qui part plus raide au départ et qui finit après à neuf et quelques chose % pour avoir une étude avec des variantes différentes. Dans la variante qui est tout en haut, l'avantage, c'est que, ici, la route est plus haute que le terrain. Cela veut dire que tout ce que nous excavons comme rocher, ici, nous pourrions le remettre ici dedans. Nous aurons ainsi beaucoup moins de frais de déplacement de rocher et tout. On peut le prendre et le remettre sur place, pratiquement. Cela nécessite encore de voir avec le plan de quartier et avec tout le monde qui prend quoi et à combien. Actuellement, avec ces trois variantes, c'est grosso modo – je vous dis les chiffres mais il ne faut pas trop les retenir, mais uniquement pour que vous ayez tout de même un ordre d'idée – cela varie entre 2,2 millions et 3,1 millions pour faire cette route, bien sûr, répartis après.



Et, c'est certainement la dernière fois que nous aurons la possibilité de faire une route qui va au Môtier. Soit, nous abandonnons l'idée du plan de quartier au Môtier. Nous disons non. Politiquement, nous ne le voulons pas. Nous arrêtons cela et nous ne faisons pas de route non plus. Ou bien, nous continuons un petit peu dans le sens de voir qu'est-ce que nous pouvons faire et si nous pouvons arriver à quelque chose. Nous avons un promoteur derrière qui nous demande et qui est partie prenante. Voilà, nous en sommes là. Nous, ce que nous aimerions bien maintenant, pour pas perdre de temps ni d'argent, ce qui nous serait agréable, c'est d'obtenir un vote de votre part pour savoir ce que vous en pensez et si nous devons continuer ou bien si nous arrêtons tout. C'est en petit peu ou bien, ou bien parce que nous n'allons pas mettre. Maintenant, nous avons mis fr. 7'000.— pour faire cette étude. C'était dans les compétences du Conseil communal. Maintenant, cela veut dire que si le Conseil général a une préférence pour que nous allions de l'avant, nous devons revenir avec une demande de crédit pour une étude afin d'aller plus loin dans ce projet. Ou bien, sans cela, on dit, ma foi, le plan de quartier, nous n'y pensons plus parce qu'il n'y a pas de possibilités de venir par derrière le collège car c'est trop difficile ou par la rue de la Sagne, cela ne marche pas. Ce n'est pas assez large. Il n'y a pas la place de monter là. Donc, voilà, où nous en sommes. Nous ne savons pas trop bien pourquoi ce plan de quartier, il est monté en haut le Môtier, là, alors qu'il était avant au bout de Sauges. Maintenant, c'est trop tard. Soit il faut le sauver, soit nous ne le faisons pas. Alors, j'aimerais bien, Madame la présidente, si vous pouvez demander un vote, après une discussion, afin que nous ayons la température.

M. G. Porret : Le terrain dont nous parlons, le plan de quartier, appartient-il à la commune ?

M. J.-D. Porret : Non, il est à un promoteur. Actuellement, il appartient à Comina et à Porret Limonades.

M. G. Porret : Donc, ce n'est pas à la commune. La commune ne va pas récupérer quelque chose de la vente d'un terrain.

M. J.-D. Porret : Non, mais la commune a quand même une obligation, et cela je ne l'ai peut-être pas dit. C'est que, quand nous faisons un plan de quartier, nous avons l'obligation de créer une route pour arriver à ce plan de quartier. Alors, si nous ne faisons pas de route, ce que nous risquons, c'est que, tout d'un coup, les propriétaires de ce plan de quartier-là nous demandent la moins-value de leurs terrains parce que s'ils ne peuvent plus construire et que nous repassons cela en terrains agricoles, ils ne seront pas forcément d'accord avec nous et diront que vous aviez clairement mis sur la fiche de mesure qu'il y a un accès sur la N5. C'est d'ailleurs marquer sur la fiche de mesure : *Circulation : Raccordement du secteur à la route collectrice reliant la demi-jonction N5. Création d'une route de desserte selon le schéma ci-joint. Maintien du chemin de la Sagne dans ses dimensions actuelles.* Donc, ça, c'est quelque chose qui existe dans notre règlement de commune.

M. G. Porret : Il a combien de mètres-carrés ce terrain ?

M. J.-D. Porret : Il y a au moins 3'000 m², voir plus. Oh, non, il y a au moins 5'000 m². Il y a déjà 2'000 m², ici, qui doivent être plantés en verdure. Il y a 100 mètres par 20 mètres, ici. Il y a donc plus. Je ne connais pas exactement la surface du périmètre de ce plan de quartier. Pour y mettre 70 logements, cela veut dire qu'il y a de la surface. Il y a plutôt 10'000 m².



M. G. Porret : Nous risquons donc de payer plus cher le défraiement ou le dédommagement aux propriétaires que le prix de la route ?

M. J.-D. Porret : Alors, ça, c'est trop tôt pour le dire. Nous ne le savons pas. Mais, seulement, de toute façon, tout le haut du Môtier, nous avons un déficit au niveau de la route et nous avons un déficit au point de vue de l'eau sur les hydrantes. Nous avons très peu de pression. Cela veut dire que nous pourrions remonter depuis là où nous avons de l'eau jusqu'ici, par la route, pour amener de l'eau. Nous pourrions mettre les égouts. Nous pourrions mettre le PGEE. Nous pourrions aussi monter le CAD puisque nous avons la chaufferie du CAD qui est là. Nous pourrions monter le CAD pour que cela aille sur les Cerisiers parce que les Cerisiers sont aussi chauffés au bois mais ils ont une fosse avec des copeaux qui leur viennent depuis Bevaix, qui sont amenés avec un camion et qu'ils mettent toutes les semaines dans cette fosse pour faire aller leur chauffage. Cela veut dire aussi que, par la suite, nous pourrions prévoir d'aller directement sur les Cerisiers et les chauffer avec cette chaufferie, ici. Voilà, ce sont des prévisions, même pas à si long terme que cela parce que, s'il y a une volonté politique de maintenir ce plan de quartier là-haut, nous avons tout un projet que nous avons déjà reçu, joli projet mais qui est confidentiel pour le moment, bien sûr, soit une septantaine de logements à faire là-haut.

M. J. Panes : J'aimerais, avant de nous prononcer, hormis tous les aspects d'impact et environnementaux, etc., juste que nous parlions un tout petit peu chiffres et que nous comparions le coût de réalisation avec l'éventuelle indemnité que nous pourrions être amenés à verser si nous ne faisons rien. Parce que, si nous ne faisons rien, le terrain repassera en zone agricole. Nous avons donc le prix d'achat et les éventuels frais que les promoteurs ont eus comme sanction possible multipliés par le nombre de mètres-carrés. Puis, on compare les deux chiffres. C'est aussi un élément d'approche. Je ne dis pas que c'est le seul mais il serait intéressant de connaître ces chiffres avant de donner un blanc seing ou pas.

M. J.-D. Porret : C'est un chiffre que nous ne pouvons pas te donner. Nous ne le connaissons pas. Cela va se débattre devant les tribunaux si nous en arrivons là. Ces sont les tribunaux qui vont fixer un prix. Nous n'en savons rien du tout. Est-ce que cela sera fr. 300.— du m² ou cela sera fr. 100.— du m², nous ne pouvons pas le dire.

M. J. Panes : Non, mais au moins combien de mètres-carrés qu'il y a. Cela, nous pourrions le savoir.

M. J.-D. Porret : S'il y a 10'000 m² déjà, cela fait déjà une somme. Parce que s'il y a 10'000 m², maintenant, il est en tout cas à fr. 400.— le m². S'il revient en zone agricole, il revient à fr. 10.— le m².

M. J. Panes : Cela fait 3,9 millions, moins l'impôt sur le gain immobilier.



M. J.-D. Porret : Maintenant, ce n'est pas tellement cela qui compte. C'est de savoir maintenant si, politiquement, nous voulons développer le haut de ce village et le désenclaver ou bien si nous nous disons que nous avons assez de maisons partout, que nous ne voulons rien faire et que nous laissons une zone verte là-haut. Nous verrons alors ce qu'il en adviendra. C'est plutôt comme cela qu'il faut réfléchir. Si nous avons une envie politique de se dire, nous avons un plan de quartier qui nous reste, qui est encore là et que nous pouvons faire, nous voulons développer, alors c'est le moment, presque à tout jamais, d'essayer de faire quelque chose. Ce n'est pas sûr que cela aboutisse encore. Il y a beaucoup de transactions à mener pour arriver à cette route. Nous, nous ne pouvons pas aller plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant déjà, cette pré-étude pour voir si cela était faisable. C'est une étude de faisabilité que nous avons là, surtout. Parce qu'il y avait des gens qui disaient que cela n'était pas possible, on ne peut pas monter cette falaise. Moi, il me semblait que c'était possible et les ingénieurs ont prouvé que c'était possible puisque nous avons entre 12 et 20 %, cela dépend de ce que nous prenons comme variante.

M. E. Burgat : Moi, je pense, personnellement, que c'est une bonne idée et un bon sujet à débattre maintenant. Il faut profiter de l'opportunité du CAD et de voir ce que nous pouvons encore leur mettre sur le dos et qu'est-ce qui peut être pris par le promoteur. A mon avis, il faut aller de l'avant. Si nous le faisons, c'est maintenant. Ce n'est pas une fois que le quartier sera donné à Vaumarcus ou je ne sais pas où, comme tu le dis. Parce que, quand on voit l'avancement de Pattus, nous pouvons toujours nous dire que cela sera fait avant.

M. J.-D. Porret : Avec le CAD, si le CAD se fait et que nous n'avons pas excavé, nous, derrière le CAD, nous ne le pourrons plus. Cela sera fini. Cela sera trop tard. Il faut le faire en même temps. C'est là que nous avons des synergies et que nous pouvons retrouver un petit peu d'argent avec cette solution.

M. J. Gaudichon : Juste une question concernant la procédure car il y a quelque chose qui n'est pas clair pour moi. Si je comprends bien, nous avons fait un plan de quartier pour la zone que tu nous as montrée sans que nous ayons défini l'accès à cette zone.

M. J.-D. Porret : Voilà. Il y a un plan de quartier qui a été fait comme cela. Le Service de l'aménagement du territoire a accepté ce plan de quartier mais moyennant qu'il y ait un accès sur la N5, en bas, au rond-point, qui est bien noté là : *Raccordement du secteur à la route collectrice reliant la demi-jonction N5*. Alors, à l'époque, en 2004, ils pensaient passer derrière la bosse de Villars, redescendre en bas les cibles et arriver sur le rond-point. Si vous allez vous promener là, vous verrez que cela n'est pas si simple de le faire et c'est tout en zone agricole. Et maintenant, pour dézoner de la zone agricole, déjà, ce n'est presque plus possible parce que, c'est comme les vignes, c'est protégé et c'est quelque chose de pas terrible. Tandis que dans la solution que nous vous donnons ici, nous sommes sur du terrain à Burgat, nous sommes sur du terrain de l'Etat que l'Etat avait acheté, ici, pour faire l'autoroute - terrain que nous pourrons lui acheter -, et nous sommes, un bout ici, sur la tante aux Burgat où il faudrait aussi racheter une parcelle. Après, nous arrivons directement sur le plan de quartier et nous sommes avec les promoteurs du plan de quartier. Eux, comme ils ont besoin d'une route, bien sûr, qu'ils sont tout prêts à rentrer en matière pour laisser du terrain pour participer à la route. Pour eux, c'est aussi un petit peu, ou bien, ou bien.



M. J. Gaudichon : J'entends bien mais cela ne répond pas à ma question. Dès le moment où nous avons un plan de quartier, nous sommes tenus d'y créer une route. Cela veut dire, finalement, que nous n'avons pas tellement le choix, aujourd'hui. Soit, nous avons ce quartier qui se développe et nous y amenons une route. Soit, nous renonçons à notre plan de quartier et, par conséquent aussi, pour les éventuels propriétaires, cela veut dire qu'ils doivent renoncer à leur projet et puis, nous allons passer justement par cette phase d'indemnisation pour un plan de quartier qui est finalement irréalisable.

M. J.-D. Porret : C'est vrai qu'en 2004, lorsque nous avons accepté le nouveau plan d'aménagement, nous avons accepté cette contrainte de faire une route l'en-haut, sans savoir où nous allions la passer. Mais, nous n'avons jamais trouvé de solution depuis là pour la passer. C'est seulement maintenant que nous arrivons à trouver une solution qui ne coûte pas trop, trop cher à la commune parce qu'autrement, cela serait beaucoup plus cher si nous passons derrière.

M. P. Dessoulavy : En somme, ce que le Conseil communal nous demande, c'est un feu vert ou une pré-idée pour pousser des études. Cela me paraît tout à fait impératif de le faire. D'abord, parce que nous avons un risque d'indemnités, nous ne l'avons pas calculé mais cela a l'air assez important. Deuxièmement, c'est une route qui est dans un endroit où elle ne va pas gêner la nature. Sur le plan écologique, c'est quand même intéressant. Et, il ne faut pas oublier que, s'il y a septante logements de plus, ce sont des entrées pour la commune. C'est donc un très bon investissement. Je pense donc qu'il faut pousser l'étude.

M. J.-D. Alfter : J'aurais juste une remarque. A ma connaissance, là, il y a de la forêt. Nous risquons donc d'être embêtés avec la forêt. La deuxième chose, vu le haut du village, que ce soit Saint-Aubin ou Gorgier, au niveau de la circulation, cela risque de drainer beaucoup de monde depuis la rue des Cerisiers ou autres. De plus, nous passons devant un collège très fréquenté et le cimetière. Il faudra donc aussi tout de suite, dans l'aménagement futur, pouvoir gérer ce trafic parce que les gens du haut de Gorgier seront tout contents de choper l'autoroute tout de suite ici. Ce sont donc deux aspects, la forêt et le trafic.

M. J.-D. Porret : Alors, la forêt, il y a 2'000 m², ici, où ils veulent faire du verger. Donc, nous pouvons prendre la forêt qui est de l'autre côté et déjà mettre 2'000 m² de verger, ici.

M. J.-D. Alfter : Donc, on peut les transférer ? Ils sont d'accord ?

M. J.-D. Porret : Oui, nous pouvons les transférer et les promoteurs seraient d'avis d'entrer en ligne de compte pour cela, déjà. Puis, quand tu dis, pour le transit qui vient maintenant des Cerisiers, il ne faut pas oublier qu'actuellement tout le transit des Cerisiers, les profs et tout cela, il passe par le village pour remonter sur le rond-point.

M. J.-D. Alfter : Non, je ne parle pas que de la rue des Cerisiers mais y compris des immeubles qui se trouvent dans les hauts de Gorgier.



M. J.-D. Porret : Oui mais, maintenant, pour monter au rond-point, ils passent par le village de Saint-Aubin. Ce seront tout des gens que nous n'aurons pas aussi parce qu'ils passeront par là et viendront sur le rond-point pour partir sur la demi-jonction pour aller à Neuchâtel. Nous allons aussi un petit peu tout de même alléger le trafic vers les Cerisiers où il y a tous ces gamins qui sont par là-haut. C'est aussi une bonne chose. Par contre, ce ne sera pas une bonne chose pour Burgat parce que, lui, il aura une route qui passera devant, ici, et il sera embêté avec ses camions et ses machins. Voilà, mais il admet quand même que..

M. L.-C. Saez : N'y a-t-il pas de participation des promoteurs à l'exécution de cette route ?

M. J.-D. Porret : Bien sûr, mais cela doit être négocié encore, tout cela. Avec du terrain. A quel pourcentage nous allons leur demander le bout de route. Quand on prend vers chez vous, c'était du 50 – 50, par exemple. Là, il faudra voir. Il faut amener les discussions en avant. C'est pour cela que nous demandons, maintenant, si nous continuons cette étude. De toute façon, après, cela va quand même revenir devant le Conseil général pour voter le crédit. C'est juste maintenant, pour nous, de savoir – nous sommes un peu coincé là – si nous allons de l'avant ou pas. Parce que, certainement, si nous poussons l'étude plus loin, elle va nous coûter encore une fois fr. 10'000.— ou fr. 20'000.--. Je ne sais pas combien. Mais, nous pourrions demander une étude maintenant au bureau d'ingénieurs pour nous dire maintenant, pour la mener à bien, qu'est-ce que vous nous demandez. Là, au prochain Conseil général, nous vous demanderons le prix de cette étude. Nous n'allons pas faire cela sans connaître un petit peu votre avis puis savoir si nous pouvons aller de l'avant ou pas.

M. J.-M. Pellaton : C'est clair que nous vous dévoilons quelque chose que nous connaissons seulement depuis deux ou trois semaines. Nous ne le connaissons pas aussi avant. C'est M. Porret qui a soulevé le problème de la route parce que nous voudrions bien construire notre centrale de chauffe. Je vous dirais que, pour notre centrale de chauffe, nous avons l'obligation de replanter 3'000 m² de forêt. Depuis quatre à cinq mois, nous nous battons pour replanter cette forêt parce que nous n'arrivons à donner un autre terrain pour planter cette forêt. Nous avons donné plusieurs terrains qui ont été refusés systématiquement. Nous étions sur une parcelle d'achat de la N5, ici, que probablement nous pourrions acheter pour planter de la forêt. A l'environnement, on nous dit non, pour le moment, ce terrain n'est pas à vous. Nous avons discuté à Entre Roche, parce qu'il y a tout de même 30'000 m², pour voir si nous pouvions, sur 3'000 m², envisager de planter de la forêt. On nous dit non parce que le site, pour le moment, nous ne savons pas s'il est pollué ou pas pollué. Nous avons des projets sur la voie de chemin de fer, du côté de Vaumarcus, pour dire que nous pourrions faire une zone de prairie. On nous dit partout non et nous n'avancions pas. Alors, maintenant, pour la chaufferie, il semblerait que nous arrivons un petit peu à débloquent la situation parce que nous voudrions bien, d'ici la fin de l'année déjà, demander une sanction préalable pour aller de l'avant parce que cette chaufferie, l'année prochaine, il faut la commencer et, en 2015, elle devrait être effective. Nous avons posé un tas de tuyaux au village et nous n'avons rien pour chauffer. C'est un petit peu dramatique. Alors, nous, nous allons aller de l'avant. Nous espérons qu'après les vacances, nous allons pouvoir faire un pas de plus pour faire une modification du plan d'aménagement. Mais, c'est clair que si, nous, cet automne, nous faisons une modification du plan d'aménagement, il faudrait y englober cette route parce que nous ne pourrions pas revenir en arrière. Le Service de l'aménagement du territoire, une fois qu'il aura donné son feu vert pour une partie, nous ne pourrions pas leur demander de nous donner quatre mètres de plus. Cela ne sera pas possible. C'est donc pour cela que nous vous présentons cela et que nous en discutons ce soir.



Comme l'a dit M. Porret, si nous avons un plan d'intention de dire, voilà, allez-y. Nous pourrions négocier ce prix avec les promoteurs. Nous pourrions négocier ce prix peut-être avec le CAD. Nous essayerons de combiner mais c'est l'occasion de le faire ou de ne plus jamais le faire. C'est un peu cela qui nous pousse maintenant parce que nous voulons absolument déposer ce projet de chaufferie, en tout cas la modification du plan d'aménagement, encore cette année parce que, autrement, nous n'arriverons jamais. Il faut que nous puissions la construire au début de l'année prochaine ou au milieu de l'année prochaine.

M. E. Burgat : Je pense que ce serait bien de faire cette route parce que, maintenant, nous avons voté pour un nouveau véhicule. Il pourrait donc être testé là-haut, sur une route de plus. Il ne faut pas attendre dix ans parce que, sans cela, nous devons le changer.

M. D. Favre : Je trouve qu'il y a énormément d'inconnues dans ce que nous apprenons ce soir. On nous pose cela comme cela, en deux minutes, pour prendre position. J'espère que ce ne sont pas les mêmes promoteurs que pour le quartier Pattus car, sans cela, la route, nous pouvons nous en passer. Je proposerais donc, pour pouvoir en discuter à bâtons rompus, de faire une suspension de séance.

Mme U. Röögli : Constant qu'au moins trois membres du Conseil général en font la demande, accorde une suspension de séance de cinq minutes

M. J.-D. Porret : Juste encore une précision. Ce terrain-là est actuellement constructible. Il est en faible densité, constructible, actuellement. On peut construire dessus. La seule chose que nous ne pouvons pas construire, c'est que nous devons faire un accès. C'est la seule chose qui retient mais si, demain, nous faisons un accès, c'est un plan de quartier. Il est fait. C'est constructible. Pendant la suspension de séance, nous discutons avec un propriétaire qui a une petite zone, par là, qui s'est dézonée. Déjà maintenant, il a payé fr. 30'000.— de plus-value sur le terrain, déjà. Alors, vous pensez bien que, sur la totalité, cela fait déjà une tapée de plus-values qui sont déjà payées et qu'il faudra rembourser si nous ne le faisons pas.

M. G. Porret : Tu as dit que c'est de la faible densité ?

M. J.-D. Porret : Oui, c'est de la faible densité. C'est un plan de quartier, en faible densité.

M. J.-D. Alfter : C'est trois étages, maximum, avec un demi enterré.

M. D. Favre : Tout d'abord, merci pour m'avoir accordé une suspension de séance. Dans sa majorité, le groupe socialiste accepte de pousser cette étude plus loin.

M. A. Lopez Vega : Dans l'idée, il y a maintenant à peu près fr. 7'000.— qui ont été investis dans une pré-étude. Combien coûterait la phase suivante ?



M. J.-D. Porret : Alors, nous allons vous demander un crédit au prochain Conseil général. Nous ne pouvons pas le connaître maintenant. Il faut que nous le demandions au bureau d'ingénieurs.

M. A. Lopez Vega : Là, maintenant, vous allez préparer pour demander un crédit pour l'étude. Quel sera le coût de cette étude.

M. J.-D. Porret : Je ne sais pas. C'est de l'ordre de fr. 20'000.—. Je le dit comme cela mais c'est moi qui le lance en avant comme cela. Il faut maintenant que nous demandions une offre.

M. A. Lopez Vega : Non, mais l'ordre de grandeur, c'est quoi ?

M. J.-D. Porret : C'est fr. 20'000.— ou fr. 30'000.--, quelque chose comme cela. C'est le prix d'une étude. C'est dans ces zones-là.

M. J. Gaudichon : Est-ce que vous pourriez formuler clairement votre requête ?

M. J.-D. Porret : Alors, maintenant, ce que nous faisons, c'est de savoir si nous maintenons ou pas ce plan de quartier là-haut puisque nous sommes obligés, la commune, de faire un accès. Maintenant, nous avons vu que la faisabilité pour un accès est faisable par derrière la chaufferie. Est-ce que nous continuons cette étude ? Est-ce que nous allons plus loin avec cette étude, en parallèle avec la chaufferie, parce qu'il y a une étude qui est menée par la chaufferie avec le même ingénieur. Est-ce que nous allons de l'avant avec lui ? Est-ce que, maintenant, l'urbaniste doit demander aussi le dézonage pour passer cette route ? Parce que cela, il faut aussi le demander parce que, peut-être, tout d'un coup, nous aurons aussi un nient du Service de l'aménagement du territoire qui nous dira non, là, vous ne pouvez pas passer, nous ne sommes pas d'accord de dézoner. Alors, tout tomberait à l'eau. Mais, quant à chiffrer, nous n'avons pas été plus loin à demander combien cela pourrait coûter. Mais, je pense que cela pourrait être de l'ordre de fr. 20'000.— à fr. 30'000.--, quelque chose comme cela. Ce projet-là, il vient de nous arriver. Je l'ai reçu lundi. Lundi matin, il m'a amené les chiffres. Donc, nous avons mis les bouchées doubles pour en arriver là, justement pour ne pas louper le CAD, pour essayer d'être en même temps qu'eux et pour faire cela tout en même temps.

Mme U. Rööslj : Constatant que la parole n'est plus demandée, met au vote l'accord de principe pour aller de l'avant avec cette étude de ce projet.

Cet accord de principe est accepté à l'unanimité, avec un avis contraire, et sans abstention.



M. D. Duperrex : Un sujet un peu plus terre à terre puisque l'année 2013 sera une année festive pour la commune de Saint-Aubin. A l'occasion de la Fête nationale qui réunit Saint-Aubin et Gorgier et qui aura lieu le 31 juillet, au bord du lac, avec comme orateur, Laurent Favre, Conseiller national, la commission des relations publiques a mis tout en œuvre pour une réussite. Trois jours après, c'est-à-dire le samedi 3 août, il y aura une grande fête festive qui est aussi organisée par les relations publiques. Il y aura de l'animation pour les enfants. Il y aura pas mal de choses qui seront offertes à la population, en partant depuis Sauges à Saint-Aubin, pour fêter dignement ce 125^{ème} anniversaire de la fusion des deux communes. A cette occasion, bien sûr, la commission des relations publiques, si elle trouve par vous quelques bénévoles pour donner un coup de mains à l'occasion, vous pouvez vous adresser au président, Jean-Daniel Alfter, ou au Conseil communal, par moi-même.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. J.-D. Alfter : Dans le cadre de ces festivités, c'est vrai que nous aurions besoin de quelques volontaires, mais ce serait surtout au niveau de la décoration et, éventuellement, de la mise en place. Nous sommes à bout touchant, à peu près, partout. Nous aimerions vraiment des gens qui ont la fibre un petit peu artistique pour nous faire une petite déco ou nous donner des coups de mains. C'est plutôt à ce niveau-là que nous sollicitons des bonnes volontés. Merci.

Point 7.1. de l'ordre du jour : *En remplacement de M. Samuel-André Arm, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des travaux publics*

Mme U. Röösl : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission des travaux publics.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Georges Grandjean.

Mme U. Röösl : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **M. Georges Grandjean**, élu tacitement comme membre de la commission des travaux publics.



Point 7.2. de l'ordre du jour : *Nomination du bureau du Conseil général*

Mme U. Röösli : Demande une proposition pour la présidence du Conseil général.

M. J. Panes : Présente, au nom du groupe libéral-radical, la candidature de M. Jérémie Gaudichon, pour le poste de président du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Jérémie Gaudichon est élu président.

Mme U. Röösli : Demande une proposition pour la vice-présidence du Conseil général.

M. P.-A. Bastian : Au nom du groupe socialiste, présente la candidature de Mme Nathalie Matthey à la vice-présidence du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Nathalie Matthey est élue vice-présidente.

Mme U. Röösli : Demande une proposition pour le poste de secrétaire du Conseil général.

M. J. Panes : Présente, au nom du groupe libéral-radical, la candidature de M. Louis-Charles Saez, pour le poste de secrétaire du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Louis-Charles Saez est élu secrétaire.

Mme U. Röösli : Pour les questeurs, à ma connaissance, les deux plus jeunes Conseillers généraux restent Mme Aline Sengstag et M. Jérôme Grandet. Vu qu'il n'y a d'objection, ils continuent donc d'office leur lourde tâche. Si vous êtes aussi sages que ce soir et que tout passe à l'unanimité, ils n'auront pas beaucoup de travail.

Mme Aline Sengstag et M. Jérôme Grandet sont donc élus questeurs.



Mme U. Röösli : Pour terminer cette séance, je tiens à vous remercier, toutes et tous, le Conseil communal, pour la collaboration et le soutien durant cette année et, pour les Conseillers généraux, pour votre présence et votre discipline lors des séances. Je souhaite à M. Gaudichon beaucoup de plaisir pour une année, ici, devant vous. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, de belles vacances et un peu plus de soleil.

Mme U. Röösli lève la séance à **21h15**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

J. Gaudichon

L.-C. Saez

Saint-Aubin, le 26 juin 2013



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. J. Gaudichon, président.

Le président ouvre, à 20h00, la septième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 27 membres du Conseil général.

Membres excusés : MM. P.-A. Bastian, M. Bianchini, P. Dessoulavy et N. Schulze

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

M. D. Duperrex est absent et excusé, tous les autres membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 25 juin 2013**

M. J. Gaudichon : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



M. J. Gaudichon : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Demande de crédit de fr. 300'000.— pour la création d'un nouveau volume sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières ou de fr. 100'000.— pour la réfection de l'étanchéité de cette toiture
- 4.2. Demande de crédit de fr. 45'000.— pour le remplacement des jeux pour enfants de la plage
- 4.3. Demande de crédit de fr. 95'500.— pour une étude de faisabilité d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons »
- 4.4. Demande de crédit de fr. 85'000.— pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble Avenue de Neuchâtel 42 et divers travaux d'entretien

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. J. Gaudichon : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : *Demande de crédit de fr. 300'000.— pour la création d'un nouveau volume sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières ou de fr. 100'000.— pour la réfection de l'étanchéité de cette toiture*

M. J.-M. Pellaton : Nous venons avec une demande concernant la toiture de la salle de gymnastique. Cette toiture, il y a longtemps qu'elle nous pose des soucis parce que nous avons cette toiture, ici, qui coule. La grande toiture avait été refaite, il y a deux ou trois ans. Sur cette toiture, nous avons des coupoles, nous avons de la ventilation et nous avons maintenant pas mal de problèmes d'eau qui coule, en définitive, entre les deux bâtiments, à la jonction des deux bâtiments. J'ai encore fait contrôler cette toiture, il y a un mois et demi en arrière, pour voir si nous pouvions déterminer d'où venait l'eau. Mais, d'après les spécialistes qui ont contrôlé cette toiture, ils disent qu'elle est mal en point et que l'eau peut s'infiltrer à un bout, ici, passer sous la couverture et ressortir à l'autre bout. Donc, ma foi, cette toiture, elle a une trentaine d'années. Elle a vécu. Elle a fait son temps. C'est comme tous les toits plats, un moment donné, il faut se résigner à refaire cette toiture.



Alors, nous avons demandé des offres. Pour refaire l'étanchéité normale de la toiture, ici, avec la ferblanterie tout le tour, nous arrivons à une centaine de mille francs. Dans la réflexion, nous nous sommes demandés ce que nous pourrions faire d'autre sur cette toiture. L'idée est venue, dans le fonds, de pouvoir faire, ici, une toiture pour fermer cette espace, ici, en disant, voilà, nous aurons ainsi un volume d'environ 240 m² qui pourrait nous servir pour des locaux, pour une affectation future. Bien entendu qu'il n'est pas évident de trouver une affectation parce que vous allez me dire que nous voulons bien dépenser une certaine somme mais il faut savoir ce que l'on veut en faire. Actuellement, c'est vrai que nous avons plusieurs idées mais nous n'avons pas une idée bien précise du fonctionnement. Comme vous l'avez vu dans le rapport, nous pourrions le dédier à des classes. Nous avons des problèmes avec le pavillon scolaire qui est aussi en très mauvais état et que, lui je pense que, à la fin de bail en 2017, nous devons quand même une fois le démonter, depuis le temps que l'on prolonge. Maintenant, les sanitaires commencent à couler partout et le chauffage est en mauvais état. C'est donc un bâtiment que nous devons, dans le fonds, démolir. L'idée, c'était peut-être de dire que, en bas, dans le pavillon, nous avons la ludothèque. Cela aurait été une possibilité de mettre la ludothèque ici en haut ou bien de la mettre au collège si nous libérons des salles. Nous avons aussi une garderie qui est en bas. Nous avons discuté avec la dame qui tient cette garderie pour lui demander, éventuellement, si, à un moment donné, elle serait peut-être intéressée de venir ici en haut. Alors, elle désire, en tout cas, continuer et trouver des locaux. Bon, cela sera à négocier avec elle mais elle ne voit pas de problèmes et serait tout à fait d'accord de venir dans ce local. Nous avons aussi discuté avec mon collègue, Daniel Kramer. Vous savez que La Parenthèse, en bas, cela devient aussi relativement serré. Maintenant, nous refusons des enfants parce qu'il n'y a plus la possibilité d'extension. Bon, nous pouvons imaginer faire une extension, en bas. Nous ne savons pas tellement comment les cercles scolaires évoluent, si l'on va nous donner ou nous reprendre plus de classes ou si l'on va nous en enlever. C'est un petit peu la discussion qu'il y a maintenant mais ce serait aussi éventuellement une possibilité d'avoir, par exemple, La Parenthèse, ici en haut. Il y a plusieurs variantes. Comme, malheureusement, nous devons absolument prendre une décision pour cette toiture. Nous ne pouvons pas passer encore trop longtemps avec cela. Nous avons demandé une offre pour couvrir ce bâtiment, avec une isolation de vingt centimètres, donc une isolation correcte, et, pour le premier abord, nous avons demandé, disons, le tour avec une dizaine de fenêtres. C'est l'idée de départ pour savoir si nous pouvions avoir un prix puis discuter. Voilà un petit peu ce que cela représente. Ce n'est pas un architecte qui nous a fait ce dessin mais il est bien fait. C'est notre architecte du Conseil communal, M. Porret, qui aime bien faire les petits dessins, mais enfin voilà. Voilà, à peu près ce que cela donnerait. Si je prends l'exemple, ici, là vous avez la salle de gymnastique, et l'extension, c'est cela. Alors, l'idée qui est proposée, c'est de couvrir ici mais de ne pas couvrir les trois mètres qui restent là et les trois mètres qui restent là. Cela veut dire que nous pourrions imaginer que l'on a un accès depuis l'extérieur, soit ici, soit ici, soit les deux côtés. Pour le moment, nous avons une offre avec un seul escalier. Ici, dans le fonds, nous aurions un perron d'entrée. Cette partie-là resterait avec une étanchéité normale. Nous pourrions imaginer que l'on couvre jusque là mais que l'on laisse ouvert parce qu'il faut bien avoir un accès. Nous ne pouvons pas monter l'escalier puis rentrer tout de suite dans la classe. Donc, le projet, ici, pour nous, il s'arrête là et là. Voilà un petit peu l'idée. L'enveloppe extérieure serait finie définitivement et, dedans, cela serait, pour le moment, complètement vide. Nous allons donc enlever les cailloux qu'il y a sur le toit.



Et, pour le moment, nous laisserions comme cela parce que, suivant qui viendra, il faudra simplement faire une chape et il faudra bien y amener le chauffage. Ici dessous, nous avons le chauffage à distance qui est dessous, ici, quand on descend l'escalier. Nous pourrions très bien faire un chauffage de sol, ici, puis ramener dans cette surface, faire une chape et y ramener un chauffage. C'est clair qu'il faut être conscient de la chose. Maintenant, cela serait vide. Nous mettrions simplement trois pylônes dans les travées, soit trois supports parce qu'il y a tout de même une portée de dix mètres. C'est relativement long. Nous aurons ainsi quand même une sécurité, là. Après, si nous voulons y mettre une ou deux séparations, nous n'aurons pas de problèmes de ce côté-là. Le toit, cela sera un toit en tôle isolée, comme nous avons maintenant. Après, il faudra convenir. C'est clair que, l'aménagement intérieur, il faut se faire une raison, si nous voulons faire des locaux sanitaires, une cuisinette ou autre chose, nous remettrons presque, en tout cas, environ deux cent mille francs, si ce n'est pas trois cents. Cela dépend de ce que nous allons y faire. Alors, il faut voir si ce sont des locaux à louer et si cela permet, disons, l'investissement pour louer ces locaux et voilà ce que l'on veut en faire. Mais, c'est clair qu'il faut être conscient, à moins de deux cent mille francs, je pense, que nous ne ferons rien dans ces locaux. Alors, ce soir, la proposition est justement d'avoir l'aval pour faire cette couverture ou bien, si vous estimez que c'est une trop grande dépense, c'est simplement d'y faire une étanchéité. Si nous y faisons une étanchéité, ma foi, elle restera là pour vingt ans et je ne pense pas que nous y remettrons quelque chose après coup. Moi, je pensais que c'était quand même l'opportunité de pouvoir faire des locaux. Je crois qu'avec la commission, nous en avons discuté pas mal. Il y a plusieurs idées mais qu'il faudra concrétiser. Voilà, un petit peu, ce qui vous est présenté ce soir. Voilà, la grandeur. Avant d'ouvrir la discussion, je vous dirai simplement un élément. On nous a posé une question. Pourquoi, sur cette surface-là, nous n'avons pas imaginé faire du solaire ? C'est vrai que c'est une question que nous aurions pu nous poser et que nous ne nous sommes pas trop posée parce que, voilà, cela renchérit le projet et tout. Je me suis un petit peu renseigné quand même pour répondre mais je vous dirai simplement que le solaire peut se faire après coup. Ce n'est pas une obligation. Le solaire, voilà, nous avons un exemple, ici, d'une couverture solaire qui est, à peu près, dans ce que l'on fait, nous, mais un petit peu plus en pente parce que nous aurons, en haut, une moins grande inclinaison. Mais, bon, c'est vrai qu'avec la nouvelle technique des panneaux, on peut se permettre d'avoir une inclinaison moins importante avec les panneaux solaires que nous avons maintenant. Alors, le problème qui a ici, c'est que le bâtiment n'est pas très bien orienté. Cela veut dire que vous avez du soleil l'après-midi et le soir mais, le matin, il n'y a pratiquement pas de soleil. Par rapport à une rentabilité optimale, il faudrait peut-être compter seulement 80 %. Ce sont toutes des choses à étudier après coup. Simplement, pour vous donner une information, mais je ne pense pas que nous allons prendre une décision pour le solaire ce soir, ici, la proposition qui est faite, c'est une surface de 200 m². Nous avons 240 m². Cela équivaut donc à peu près à ce que nous aurions. Dans l'offre qui avait été faite pour cette installation, ici, cela coûtait fr. 125'000.--, tout compris, raccordement au réseau et tout. Ceci pour vous donner une idée. L'estimation de production annuelle est d'environ 40'000 kWh. Ce serait un petit peu inférieur chez nous. Là, sur ces quarante mille, je pense qu'il faudrait compter un 80 % de récupération d'énergie. Mais, c'est simplement pour vous donner des chiffres. Le poids de ces panneaux solaires, il n'est pas très important. C'est environ trois mille kilos. Cela veut dire que c'est à peu près quatorze kilos au mètre-carré. Ce n'est donc pas un problème. J'ai discuté avec l'entreprise qui a fait le projet. Cela ne leur pose pas de problèmes pour charger ainsi la toiture. Eventuellement, il faudrait encore calculer cela mais les chevrons qui sont dessus, ici, pourraient être d'une section de deux centimètres plus grande pour vraiment assurer une garantie.



C'est une possibilité. Je pense que c'est une possibilité qui peut être vue après, à moins que vous vouliez le faire tout de suite, mais cela peut être après. C'est tout à fait réalisable. On m'a juste encore posé une question. Ici, pourquoi, dans le fonds, le toit que nous faisons ici, puisque nous allons monter ici de deux mètres cinquante pour venir ici, pourquoi n'avons nous pas envisagé de continuer le toit en pente sur l'autre bâtiment et redescendre de l'autre côté. Cela aurait été alors une couverture complète du bâtiment. La question, elle est simplement que, bon, nous pouvons tout faire. A un moment donné, cela a des coûts puisque la surface, ici, est de 240 m² et là, nous en avons trois cents. C'est donc un coût assez important et comme cette réfection de toiture a été faite il y a deux ou trois ans, nous pensions que, en tout cas, pendant quinze à vingt ans, nous n'avons pas besoin de la retoucher. Mais, c'est une possibilité qui peut se faire après coup. Nous pourrions suivre et continuer la pente, si jamais. Le problème qu'il y a, c'est que – je n'ai pas fait de photo – mais, devant c'est une baie vitrée. L'autre côté de la salle, c'est une baie vitrée de haut en bas, avec des montants métalliques. Ce serait tout un calcul pour voir si cela supporte le poids de cette toiture. Quand nous allons sur le toit, là-haut, et que nous sautons, cela fait un peu ressort. Mais, ça c'est la structure. Au collège primaire, je vous dirai que c'est exactement la même chose. C'est le même problème. Alors, voilà ces quelques renseignements car je me suis un petit peu renseigné pour ce solaire et ces choses-là. C'est pour cela que je vous le dis en passant mais je suis tout à fait ouvert à vos questions.

M. J. Panes : En voilà déjà une. Tu as parlé de quarante à trente deux mille kWh.

M. J.-M. Pellaton : Oui, environ. L'installation qui a été présentée, là, ils avaient une production annuelle d'environ quarante mille kWh.

M. J. Panes : Est-ce que tu pourrais nous mettre ceci en rapport avec la consommation d'un ménage. Pour moi, les kWh, cela reste abstrait. Est-ce la consommation de dix ménages pendant une année ou est-ce autre chose ?

M. J.-M. Pellaton : Je ne veux pas vous dire des bêtises mais ..

Mme A. Hessler : On n'est dans cet ordre-là. C'est entre quatre et cinq mille kWh par an, la consommation d'un ménage. Cela fait à peu près dix ménages. Après cela dépend le type de chauffage, etc.

M. J.-M. Pellaton : Tout à fait. Le problème que nous avons. Les panneaux, ils évoluent assez vite. Nous avons toujours un meilleur rendement. Ce qui est regrettable dans tout cela, c'est que, normalement, vous achetez du kWh environ entre vingt et vingt-cinq centimes, cela dépend des tarifs, et on vous rachète l'énergie, ici, seulement quinze centimes parce que lorsque vous avez une petite installation solaire dans une villa, vous pouvez réinjecter dans votre réseau, qui vient en diminution, dans le fonds, de ce que vous achetez mais, quand nous dépassons une certaine puissance, vous ne pouvez pas le réinjecter. Ils vous le rachètent à un prix inférieur. Alors, c'est vrai qu'il y avait beaucoup de subventions. A l'heure actuelle, il n'y en a pratiquement plus. Ceux qui étaient inscrits à Swissgrid, ils attendent maintenant quatre ans pour en avoir. Peut-être qu'il reviendra un nouvel élan et, peut-être que, d'ici une ou deux années, cela sera intéressant de réétudier le cas. Pour le moment, voilà à quoi on en est.



M. J. Gaudichon : Est-ce qu'un représentant de la commission du patrimoine veut s'exprimer sur cette demande de crédit ?

M. J.-C. Frieden : Sur cette demande de crédit, moi, je dis tout simplement que nous devrions quand même se lancer dans cette histoire parce que, à la longue, si nous réfléchissons bien à tout ce qu'il pourrait y avoir ces prochaines années à la commune, nous allons être en manque de locaux. Je crois donc que c'est la meilleure solution que nous puissions trouver pour que la commune ait des locaux, quitte à les louer. Cela permettrait aussi de financer un petit peu ce projet.

M. E. Burgat : Une question sur la toiture. Dans le coût qui est mentionné, est-ce qu'il y a des zones d'apport de lumière sur cette toiture ?

M. J.-M. Pellaton : Pour le moment, pas. Mais, cela nous pourrions encore le voir ultérieurement. Pour le moment, nous n'avons pas prévu cela. Dans le projet qui est là, c'est clair qu'il y a encore beaucoup de choses à finaliser. Il y a dix fenêtres mais il faudra savoir comment les locaux seront occupés.

M. E. Burgat : Cela va être sombre.

M. J.-M. Pellaton : Cela va être sombre, oui, mais nous pourrions discuter de mettre peut-être – il faudrait alors savoir ce que nous voulons faire avec les locaux – un ou deux Vélux mais il faudrait peut-être les situer en fonction de ce que nous allons faire.

M. J.-D. Porret : Nous pourrions faire des fenêtres sur tout le haut de la salle de gymnastique. En haut, sur le retour du toit, nous pourrions prévoir une bande de fenêtres. C'est un peu comme cela que je l'avais dessiné.

M. E. Burgat : Oui, parce que, comme cela, ce sera foncé. Si c'est pour des salles pour des enfants, il faut qu'ils aient de la lumière.

M. J.-M. Pellaton : M. Porret avait, lui, fait une structure plus haute, ici, je ne sais pas, d'un mètre, pas tout à fait. Nous pourrions alors avoir une rangée de fenêtres, comme elles sont là, tout le long pour apporter de la lumière. Cela sera encore une chose à discuter.

M. J. Gaudichon : Alors, je mets en discussion la demande.

M. J.-D. Alfter : Le groupe PLR, dans sa majorité, acceptera le crédit à fr. 300'000.--, tel que présenté, vu le manque croissant de locaux dans notre région.

Mme A. Hessler : Effectivement, le groupe socialiste voit bien la nécessité de ces rénovations et l'urgence de ces rénovations et apprécie cette proposition de créer un nouvel espace. Toutefois, au vu du virage énergétique entamé par la Confédération, il encourage vivement la commune à se poser les questions du photovoltaïque et à encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, notamment lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Même si cela ne va pas être l'objet de la discussion d'aujourd'hui, nous aimerions être sûrs que cette construction permette l'installation de panneaux photovoltaïques. Il soutiendra donc bien sûr ce projet de nouvelle construction à fr. 300'000.--.



M. J.-M. Pellaton : Une précision, encore. Effectivement, vous avez posé la question en séance de groupe. Je dois dire que nous ne nous étions pas approchés de cela parce que nous nous sommes dit, maintenant, nous faisons du chauffage à distance et nous voudrions bien que notre chauffage à distance, il marche. Cela serait déjà une bonne chose. C'est vrai que je pourrais, pour le prochain Conseil général, approfondir les choses et vous donner un détail avec un prix plus juste pour voir les possibilités qu'il y a avant que l'on commence le bâtiment. Pas que l'on commence et, après, dire, ah, si on avait su. C'est clair que la même chose que M. Burgat pose la question. Si on met des Vélux, si on met du solaire, cela complique de nouveau la chose. Alors, peut-être, l'idée serait, comme M. Porret dit, on va plus haut derrière pour apporter de la lumière en haut. Il faudrait voir l'esthétique que cela donne. Mais, je tâcherai de préparer quelque chose au prochain Conseil général pour donner des précisions concernant ce solaire.

M. J. Wahli : En fait, je trouverais que cela serait intéressant de faire directement les panneaux solaires du moment que nous avons déjà les ouvriers et que nous avons déjà des gens qui vont aménager tout cela.

Mme A. Hessler : Ce ne sont pas les mêmes corps de métier.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée et considérant la prise de position des deux groupes politiques, lit alors l'arrêté concernant la demande de crédit de fr. 300'000.-- et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 300'000.**— est accordé au Conseil communal pour la création d'un nouveau volume sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I210.501.31** et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 45'000.— pour le remplacement des jeux pour enfants de la plage***

M. J.-M. Pellaton : Voilà, de nouveau, un objet qui nous tient à cœur. Vous savez que, l'année passée, nous avons refait les jeux au collège primaire qui n'étaient plus dans les normes. Je vous dirai que ces jeux au collège primaire, vous pouvez y aller le samedi, le dimanche, il y a toujours des gamins, il y a toujours du monde. Nous avons le même problème au bord du lac. Selon notre agent du BPA, on nous a dit que ces jeux étaient dangereux. Alors, effectivement, pour les petits, c'était un problème car, déjà, ces jeux ne correspondent plus aux normes. Tant que vous avez un jeu qui fonctionne, on ne vous dit rien, mais le jour où vous touchez quelque chose, vous avez l'obligation de vous mettre aux normes. Donc, l'année passée, nous avons déjà fait une amélioration entre les deux tours pour le passage parce qu'il était défectueux mais, bien sûr, que l'on nous a offert un système, avec les petits enfants, ils passent à travers les maillons et ils tombent quand même par terre. Ce n'est pas une bonne solution. Après, on nous a dit, pour les tours, il faut supprimer les premières marches, en bas, pour pas que les petits puissent monter mais, il faut bien se rendre compte qu'il y aura toujours un grand qui poussera le petit pour monter. Et, ce que nous remarquons beaucoup dans ces jeux, c'est que, en tout cas au bord du lac, les enfants sont un petit peu laissés à eux-mêmes. Les parents sont par là autour mais les enfants montent et descendent. J'en ai même vu l'année passée des pas très grands qui ont réussi à monter jusque sur le toit des tourelles. Alors, voilà, nous avons un petit peu étudié ce que nous pouvions faire et cela nous a amené à vous faire une proposition pour ces jeux. C'est-à-dire, un jeu, ici, au centre, avec un accès, une passerelle et un toboggan et trois jeux, à côté, qui sont un système de balançoire et qui seraient répartis sur le volume existant. Nous avons essayé de garder la grandeur qui existait parce que ces jeux, comme vous le voyez, sont relativement chers. Suivant les jeux que vous faites, il y a des fondations. Nous nous sommes fait attraper au collège avec cela. C'est que l'on dit que nous avons des jeux pour fr. 40'000.— et on nous dit qu'il y a pour fr. 20'000.— de génie civil. Nous nous sommes fait un petit peu attraper là-bas. Ici, les jeux sont plus simples et nous arriverons à faire du génie civil pour une quinzaine de milliers de francs au maximum. Alors, voilà, nous vous proposons des nouveaux jeux avec, bien entendu, une surface, ici en bas, qui sera plus épaisse que maintenant pour que les enfants, s'ils tombent, normalement, ils ne devraient pas se faire mal. Bon, c'est toujours délicat parce que, si un petit enfant tombe sur la tête ! Mais, ma foi, voilà, ces jeux, ils sont aux normes. Nous en avons étudié plusieurs. Nous avons regardé un petit peu ce que nous pouvions faire. Voilà ce que nous vous proposons ce soir. On nous a posé la question. On va rester dans la place qui existe en bas. On nous a posé la question mais c'est encore à voir. Pourquoi on n'y mettrait pas un genre de barrière, une petite barrière en bois ou comme cela ? Les mamans laissent les enfants là et ceux-ci ne pourraient alors pas sortir pour aller ailleurs. Mais, bon, c'est relativement difficile. Quand vous faites des jeux comme cela et comme nous n'avons pas beaucoup de place, si un enfant, par exemple, tombe de la balançoire, il ne faut pas qu'il aille se planter quelque chose à la figure à cause de la barrière. Pour le moment, c'est un projet sans barrière mais si nous voyons qu'il y a une possibilité et que cela ne crée pas trop de problèmes, il y aura peut-être lieu d'améliorer cela. Je crois que c'est malheureusement quelque chose de nécessaire. Nous ne pouvons pas continuer encore une année avec l'état de ces jeux parce que cela devient trop dangereux. Vous savez qu'aujourd'hui, pour la moindre chose, vous êtes poursuivis et vous avez des histoires. Alors, voilà, la décision était de remplacer ces jeux qui sont quand même beaucoup utilisés.



M. J. Gaudichon : Je mets la demande de crédit en discussion.

M. J.-D. Alfter : Au nom de la commission des travaux publics, effectivement, comme l'a dit M. Pellaton, nous avons beaucoup bossé sur ce dossier et imaginé plein de solutions. A notre avis, si l'on ne fait rien, si l'on ne décide pas, ce soir, de voter pour ces jeux, il est clair que nous devons les démonter. Il y a déjà eu des modifications dessus. Comme dit, pour le BPA, une fois que l'on bosse dessus, nous devons faire cela comme il faut. Soit nous faisons cela, soit nous les démontons et vous verrons pour vous proposer autre chose. Par rapport à la barrière, nous ne l'avons pas autrement envisagée parce que ce bord du lac, avant il y avait beaucoup de place, on y met toujours plus de choses. Quand nous faisons des événements là en bas, nous nous rendons compte que c'est toujours plus étriqué et, des fois, de mettre une barrière, cela donne un faux sentiment de sécurité aux parents qui disent, ah, il y a une barrière, je ne m'inquiète plus. Nous sommes près d'un lac. Il n'y a pas de barrière. On s'occupe de ses enfants. On les surveille et on n'a pas un faux sentiment de sécurité.

M. G. Porret : Juste une question par rapport aux jeux. Tu nous as dit qu'il y avait un toboggan et sur la photo que tu nous as montrée, je ne l'ai pas vu.

M. J.-M. Pellaton : Oui, il y a un petit toboggan. On ne le voit pas bien sur la photo. Il est derrière, de l'autre côté.

M. J.-D. Alfter : Oui, nous avons choisi vraiment quelque chose où il y avait plusieurs modules, l'histoire de se dire, il n'y a pas qu'un toboggan et tout le monde attend derrière. Il y a la corde où l'on peut monter. Il y a des trucs que l'on tourne. Voilà, ce sont plusieurs modules ludiques où il n'y aura normalement pas d'attente. Enfin, il y aura toujours deux qui se battront pour le même truc. Nous avons essayé de l'imaginer au maximum mais en restant dans un prix correct.

M. G. Porret : Mais, ma question était simplement que le toboggan reste un grand classique. Je ne l'avais pas vu sur le dessin. Je suis rassuré de le voir.

M. E. Burgat : Le nouveau plancher, il est à quelle hauteur ?

M. J.-D. Alfter : Il est à 850 millimètres.

M. E. Burgat : Personnellement, je suis pour mais quand je regarde cela et que je vois les cordes qui descendent, je me dis que nos jeux ne sont plus adéquats et, d'après le dessin, quand on voit qu'un gamin qui se met le pied, en haut, dans la corde et qui gicle en bas, il est sur la tête quand même. C'est cela qui peut faire peur.

M. J.-D. Alfter : Ce qu'il faut aussi dire c'est que nous remplaçons aussi le tapis de fond qui est beaucoup plus épais. Il faut être aux normes, donc il faut le faire comme il le faut. Cela sera un tapis, normalement, coulé d'un tenant comme cela il n'y aura pas de carreaux qui se relèvent et où l'on peut s'encouler.



M. J.-M. Pellaton : C'est vrai que nous avons choisi quelque chose de simple. J'ai été en voir d'autres où il y a deux ou trois jeux et c'est marqué, ici, jusqu'à quatre ans, ici, jusqu'à huit ans, ici, jusqu'à onze ans. Mais, vous ne pouvez pas faire la police tout le temps. Nous avons essayé de choisir des jeux qui n'étaient pas que pour les tous petits mais qui convenaient un petit peu à tout le monde.

M. G. Porret : Le groupe PLR, étant donné l'aspect sécuritaire et la nécessité de ces jeux, va bien évidemment accepter le crédit tel que proposé.

M. O. Boschung : Le groupe socialiste acceptera aussi l'arrêté tel qu'il est présenté. C'était intéressant aussi d'entendre les compléments de la commission. En étudiant le dossier, dans les questions que je m'étais posées, il y avait l'idée d'arriver à faire une place de jeux avec des jeux qui soient un peu différents de ceux que nous trouvons partout. En fonction de ce que vous avez étudié, je constate qu'il y a déjà passablement de travail derrière mais nous sommes relativement serrés au niveau de la place. Pour une autre fois, quand nous serons amené à réfléchir par rapport aux jeux dans le jardin public, il serait intéressant de réfléchir à un projet plus original et plus typique de la région parce que ce genre de place de jeux, c'est ce que nous retrouvons un peu partout au bord du lac. Voilà, nous accepterons le crédit demandé.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 45'000.—** est accordé au Conseil communal pour le remplacement des jeux pour enfants de la plage.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I340.501.05** et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 95'500.— pour une étude de faisabilité d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons »***

M. J.-D. Porret : Lors du dernier Conseil général, je vous ai fait part du projet de créer une route entre le secteur « Entre les Buissons » et le rond-point. Nous avons avancé dans cette étude et nous avons reçu, maintenant, les chiffres que cela allait faire pour étudier cette route. Il est bien entendu que dans ces fr. 85'500.— que nous vous demandons, c'est pour l'ensemble du projet. Après cela, bien sûr, nous allons travailler avec Vitéos qui va vider tout le trou en-dessous. Je ne sais pas si cela sera 50% ou 60% ou 40 %. Nous ne connaissons pas encore ces chiffres, maintenant. Ce n'est pas encore discuté combien ils prendront. Il y aura aussi une participation pour le plan de quartier qui est tout en haut et qui doit aussi participer à ces frais. Donc, ces fr. 85'500.--, plus les fr. 10'000.-- que nous avons déjà dépensés pour savoir s'il était possible de créer une route dans cette région, cela nous amène à fr. 95'500.--. C'est bien clair que, maintenant, la première tâche qu'il va y avoir, c'est que le bureau d'urbanisme doit modifier le plan d'affectation du terrain. Et puis, nous verrons bien si un arrangement se fait avec le Service de l'aménagement du territoire et si nous pouvons ou si nous ne pouvons pas. Si, tout à coup, nous voyons que cela bloque et que cela ne va pas. Jusqu'au 1^{er} mars de l'année prochaine, nous pouvons faire cela sans trop de problèmes. A partir du 1^{er} mars de l'année prochaine, si nous modifions du terrain qui est non constructible, nous devons dézoner une place constructible et compenser les terrains. Nous verrons, d'ici là, à quoi nous arrivons et si nous devons continuer dans ce projet ou si nous sommes trop courts ou, si techniquement, tout à coup, nous voyons que cela ne va pas, nous arrêterons et n'allons pas dépenser les fr. 95'000.--, par plaisir. Tout va s'échelonner, si on veut. Les premiers intervenants, cela sera le bureau d'aménagiste et l'ingénieur. Après, il y aura des sondages, si nécessaire. Des sondages, il en faudra aussi pour Vitéos. Nous allons sonder à une seule place. Nous n'allons pas sonder, pour nous, dans le chemin, et, cinq mètres plus loin, pour Vitéos. Nous pensons tout de même que la roche, dessous, elle est de la même consistance. Alors, voilà, je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. J. Gaudichon : Avant d'ouvrir la discussion, y a-t-il des questions ?

M. J. Panes : Peut-être pas une question, mais une remarque et un complément d'informations. Comme j'ai cru le comprendre lors de la séance de préparation, cette route nous est imposée par le fait que nous avons, en haut, dans la zone « Entre les Buissons », un secteur constructible qui ne pourra pas être démarré s'il n'y a pas de route d'accès. Donc, en tant que commune, et, ma foi, ce n'est pas nous qui avons voté ce plan d'aménagement et ce plan de quartier à l'époque, nous devons nous poser la question : Est-ce que nous faisons l'étude pour une route d'accès ? Et puis, nous nous blindons ainsi, vis-à-vis des promoteurs, en haut, qui disent, « Vous n'avez rien fait, vous nous devez une indemnité ». Ou bien, nous laissons aller. Alors, personnellement, après analyse des chiffres, je pense qu'il faut y aller et faire cette étude de faisabilité. Je souligne que nous ne nous engageons pas plus loin. J'ai été suivi par une majorité mais pas par l'unanimité du PLR, certains minoritaires se disant, mais, on construit, on construit et quid des infrastructures. Alors, voilà, le PLR, dans sa majorité, appuie cette demande de crédit, également en pensant à ce qu'elle nous évite comme conséquences néfastes.



M. J. Wahli : Le groupe socialiste a deux questions avant la votation de cet objet. Ces deux questions ont déjà été posées lors du dernier Conseil général par M. Porret, lui-même, et nous souhaitons, ce soir, avoir des réponses à celles-ci. La première question : Est-ce que le Conseil communal a pris contact avec le Service de l'aménagement du territoire concernant cette route ? La deuxième question : Est-ce qu'il y a un accord de principe ou un accord oral tenant compte du fait qu'il y a dézonage sur une partie de la parcelle agricole pour le passage de cette route ?

M. J.-D. Porret : Alors, la semaine passée, le bureau d'urbanisme a repris contact avec le Service de l'aménagement du territoire. Ils ont eu une réunion, là-bas. Nous, nous en discutons aussi depuis longtemps avec le Service de l'aménagement du territoire pour trouver une solution. Chaque fois que nous avons un projet qui se trouve en Môtier, le Service de l'aménagement du territoire nous dit qu'il faut, d'abord, créer un accès. Quand vous aurez trouvé un accès, nous pourrons discuter du plan de quartier. Donc, jusqu'à maintenant, nous bloquons là-dessus puisque c'est obligatoire de faire un accès avant de pouvoir discuter du plan de quartier. Le Service de l'aménagement du territoire est donc parfaitement au courant que nous devons trouver une solution. Il n'y en a pas trente-six. C'est une des solutions qui nous tombe dessus, maintenant parce que nous allons faire cette centrale de chauffe. Nous pouvons faire d'une pierre deux coups et essayer de partager un peu les frais avec Vitéos et aussi, bien entendu, avec le plan de quartier. Ce qui fait que nous nous sommes dits que c'était le moment d'essayer d'étudier quelque chose pour passer par là parce qu'avec la solution qui avait été, avant, de passer par derrière le Môtier, derrière la petite colline, et de descendre jusqu'à la Nalière, nous traversions quinze propriétés, tout du terrain agricole, et le chemin était beaucoup plus long que cela. Personne ne peut se le payer. Un moment donné, nous nous disons que, peut-être, Gorgier allait dézoner au haut de Gorgier, derrière le cimetière, et que nous réussirions, avec Gorgier, à faire la route là. Mais, vu qu'eux ne bougent pas et qu'ils ont arrêté de penser de dézoner là-haut, il ne faut donc plus trop compter sur eux pour qu'ils participent à cette route. Maintenant, nous nous rendons compte que cette route, elle pourrait même avoir un avantage, c'est que nous allons tout amener les buchilles de bois sur un tapis roulant pour remplir un immense silo. Cela veut dire que si ce tapis roulant tombe en panne ou si nous devons acheter du bois ailleurs parce qu'il n'y en a pas assez chez Burgat, il faudra bien que les camions puissent arriver pour vider dans ce silo. Cela veut dire qu'ils pourront monter ce chemin, reculer dans le silo et vider. Cela fera ainsi aussi un accès, par le haut, pour la centrale. Nous trouvons donc des similitudes, un petit peu comme cela, que nous pourrions se partager.

M. J. Gaudichon : Est-ce que vous êtes satisfait des réponses apportées à vos questions ?

M. J. Wahli : Pas tout à fait. En fait, j'aimerais savoir si, clairement, le Service de l'aménagement du territoire est d'accord de dézoner cette parcelle agricole.

M. J.-D. Porret : Alors, le Service de l'aménagement du territoire, ils réagissent comme cela : Transformer votre plan d'aménagement et après, on discute. Nous en sommes là. C'est donc ce que doit faire maintenant le bureau d'urbanisme, c'est de modifier le plan d'aménagement pour aller discuter au Service de l'aménagement du territoire. Ils sont conscients que nous avons ce projet, tout cela, ils disent, oui, c'est bien, d'accord. Maintenant, transformer votre plan d'aménagement et vous venez chez nous avec le plan d'aménagement et nous commençons à discuter. Je ne peux donc pas vous certifier qu'ils diront oui jusqu'au bout parce que, ma foi, nous ne pouvons que l'espérer.



M. E. Burgat : Juste une question, c'est au niveau financier. Est-ce que nous arrivons à définir à quel moment nous pourrions buter et dire, non, ce n'est pas faisable ? Après fr. 20'000.--, après fr. 50'000.-- ?

M. J.-D. Porret : Je pense que, de toute façon, les fr. 10'800.— vont se partager entre Vitéos et puis..., puisque c'est tout de la même chose. Après, il y a fr. 31'000.— d'ingénieur. Grosso modo, la moitié, je pense, une vingtaine de milliers de francs, quelque chose comme cela. De toute façon, nous devons tous aller ensemble. Nous luttons maintenant contre les délais pour le faire dans le plus court possible car il faut absolument qu'au 1^{er} mars, le Service de l'aménagement du territoire nous ait accepté le dézonage. Autrement, il faut que nous trouvions ces trois mille mètres-carrés à quelqu'un qui nous donne des terrains à construire et que nous puissions y donner du terrain vert, contre. C'est à peu près impossible. Il faut donc y aller à toute bombe. Cela est à cause du nouveau règlement qui se met en vigueur et qui a été voté.

Mme A. Hessler : Je ne suis pas sûre d'avoir tout à fait bien compris. Si nous partons dans un projet comme cela et que nous votons ce crédit pour l'étude de faisabilité, si le Service de l'aménagement du territoire nous dit : Faites ce projet et après, nous pouvons discuter, mais, en fait, le Service de l'aménagement du territoire peut nous empêcher de réaliser ce projet.

M. J.-D. Porret : C'est sûr, s'ils trouvent les arguments. Je ne sais pas lesquels. Ils en trouvent toujours. Ma foi, ce service peut nous bloquer, comme dans tous les projets.

M. J. Panes : En fait, c'est l'histoire du poker-menteur parce que les gens qui possèdent le terrain, si nous ne leur construisons pas ce chemin d'accès, peuvent nous attaquer parce que nous n'avons pas réalisé notre plan de quartier. De l'autre côté, nous avons une dépense à engager mais le fait d'avoir engagé cette dépense, nous pourrions l'opposer aux promoteurs. Nous aurons fait tout notre maximum et nous n'avons pas pu. Cela ne sera pas de notre faute si ce projet n'aboutit pas. C'était cela mon raisonnement de renvoyer les éventuels promoteurs lésés, in fine, pour qu'ils se retournent contre le Service de l'aménagement du territoire ou contre qui ils veulent mais pas contre la commune qui a fait tout ce qu'elle a pu pour aller dans leur sens.

M. J. Wahli : Si je peux répondre à M. Panes, personnellement et cela n'engage que moi, je n'agis pas par la peur d'avoir des indemnités et des défraiements. J'agis parce que je veux construire, là-haut, des immeubles ou alors, j'agis parce que je ne veux pas construire une route d'accès pour aller là-haut. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à voter ce crédit parce que vous voulez construire ou à ne pas le voter parce que vous ne voulez pas construire.

M. J. Wahli : Je ne vous ai pas encore donné la position du groupe socialiste. Nous en avons longuement discuté, la preuve, ce sont les questions qui viennent ce soir et que cela n'est pas encore entièrement clair. Mais, je dirai qu'une grande partie du groupe socialiste va accepter ce crédit d'étude.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

- Article 1** Un crédit de **fr. 95'500.—** est accordé au Conseil communal pour une étude de faisabilité d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons ».
- Article 2** Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.
- Article 3** Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I790.501.50** et amortie au taux de **10 %**.
- Article 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté par 18 avis favorables, 2 avis contraires et 5 abstentions.

Point 4.4 de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 85'000.— pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble Avenue de Neuchâtel 42 et divers travaux d'entretien***

M. J.-M. Pellaton : Nous continuons dans les crédits puisque nous sommes sur une bonne lancée. Effectivement, nous avons un petit souci avec l'immeuble Avenue de Neuchâtel 42. C'est l'immeuble qui se trouve juste en dessous du bureau communal. Cet immeuble, nous n'avons jamais fait beaucoup de choses dans cet immeuble. Ce sont des loyers qui sont relativement bon marché. Je dirai que tout le monde se débrouille, un peu, par eux-mêmes. Il y a des carreleurs qui habitent là. Ils ont refait des fonds en carrelage. La gérance payait la marchandise et ils faisaient eux-mêmes. Nous avons visité ces logements. Je dirai qu'en grande partie, ils sont bien entretenus. Les gens se donnent de la peine mais il y a quand même quelques soucis. Le premier souci, ce sont les fenêtres. Il y a des fenêtres qui, vraiment, coulent. Quand il y a quelqu'un qui crie fort à la gérance, on lui change une fenêtre mais la fenêtre d'à côté, on ne la change pas et celles du locataire d'à côté, on ne les change pas.



Nous avons fait une visite avec M. Castilla du bureau technique pour voir un petit peu l'état de ce bâtiment et nous avons remarqué, quand même, qu'il y avait beaucoup de fenêtres qui étaient en très mauvais état. Dans l'ensemble, l'immeuble, autrement, il est en relativement bon état. Il y a une isolation extérieure qui a été faite, il y a quelques années. Bon, ce n'est pas une super isolation mais il y a quand même quelques centimètres d'isolation. Les façades avaient été refaites. Et, il y a deux ou trois anomalies, par exemple, les balcons. D'ailleurs, vous savez qu'il y a quelqu'un qui est tombé du balcon, il n'y a pas longtemps. Je ne sais pas s'il a sauté ou s'il n'a pas sauté mais les balcons n'ont pas une hauteur réglementaire. Là, il faudrait rehausser les balcons, soit avec une barrière, soit autre chose. Nous avons une estimation, ici, d'environ quatre mille francs. Cela veut dire que changer les fenêtres, qui est une nécessité, cela représente quarante mille francs. Il y a un rhabillage de ces fenêtres car, bien sûr, il faudra faire du rhabillage autour de ces fenêtres, pour six mille francs. Et, il y a les parapets de balcon que nous voudrions améliorer et qui coûte quatre mille francs. En plus de cela, je ne sais pas si vous avez vu mais, le chauffage à distance, nous n'avons toujours pas de chaufferie mais nous posons des tuyaux partout. Nous avons commencé la rue du Rafour, il y a quinze jours parce que nous avons l'obligation d'alimenter le Moulin qui fait douze appartements. Nous avons promis que nous les alimenterions. Nous avons donc commencé les fouilles le long du Rafour. Tous les immeubles locatifs qui se trouvent en bas ont donné leur feu vert pour se raccorder au chauffage à distance. Cela ne sera peut-être pas demain mais cela sera peut-être dans les deux ou trois années qui suivent. Puis, pour notre bâtiment communal, nous avons aussi discuté en Conseil et avons aussi décidé d'introduire le chauffage à distance dans ce bâtiment. Donc, c'est vrai que pour l'introduire dans ce bâtiment, il y a une somme de dix-sept mille francs à investir. Bien entendu que si nous ne raccordons pas tout de suite le chauffage, c'est comme partout, nous payerons un acompte d'environ cinq mille francs mais le chauffage sera à l'intérieur du bâtiment. Nous nous raccorderons alors au chauffage quand la chaudière aura des signes de fatigue et qu'elle nous incitera à nous raccorder. C'est donc pour cela que nous avons ajouté, pendant que nous y étions, cette somme pour le raccordement du chauffage. Bien sûr que nous arrivons, de nouveau, à une demande de crédit de fr. 85'000.--, malheureusement. Il y a aussi la porte d'entrée qui est une porte métallique qui fait beaucoup de bruit. Il faudra aussi l'améliorer. Pour tous ces petits éléments de remise en ordre, nous vous demandons un crédit de fr. 85'000.--.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste a étudié ce projet et est d'accord avec l'arrêté présenté.

M. A. Béquin : Le groupe PLR a étudié aussi ce projet. Vu que les travaux proposés et qui seront réalisés permettront des économies d'énergie et le futur raccordement au chauffage à distance, le groupe PLR va donc accepter, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 85'000.—** est accordé au Conseil communal pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble Avenue de Neuchâtel 42 et divers travaux d'entretien.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I942.503.75**, et ne sera pas amortie vu qu'il s'agit d'un immeuble du patrimoine financier.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

M. J.-D. Porret : Juste une information sur le centre du village. Toute la partie, côté Pellaton jusqu'au restaurant chinois, est à peu près terminée. Il y a encore quelques petits éléments à finir, des finitions à faire. Nous avons attaqué l'autre côté, depuis chez Pellaton en direction de l'hôpital. Là, nous nous trouvons, je ne sais pas si vous l'avez vu, en plein dans la roche. Alors, cela avance doucement et cela fait beaucoup de bruit. Nous espérons que nous en trouverons un peu moins un peu plus loin mais, pour le moment, nous devons faire un gros trou et cela nécessite l'intervention d'une laveuse. C'est une fraise qui tourne parce que si nous y allons au marteau-piqueur, il y a les maisons, là autour, qui se fendent et qui risquent de disparaître. Cela avance. Nous sommes dans les délais mais c'est un chantier difficile.



Après, pour l'autre partie du chantier, nous allons partir depuis ici derrière. Nous traversons la route. La route est déjà traversée. Nous allons venir tout le long du Rafour, avec le chauffage à distance, jusqu'au Moulin. En même temps, nous y remettons de l'eau. Puis, nous faisons aussi, en même temps, une conduite qui va directement jusqu'au lac pour amener l'eau claire. Tout cela, c'est dans les délais. C'est en train de se faire. Nous espérons qu'une chose, c'est que nous ayons encore un ou deux mois de beau temps, comme aujourd'hui, et cela ira très bien. Y a-t-il des questions sur ces chantiers ?

M. E. Burgat : En théorie, la réouverture de l'hôpital, c'est pour quand ?

M. J.-D. Porret : Fin novembre.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. G. Pierrehumbert : Je tiens à remercier la commune pour la fête de fusion entre Saint-Aubin et Sauges que nous avons faite le 3 août dernier. Elle s'est très bien déroulée et j'y ai participé. Je trouve qu'il y avait eu un très bon travail préparatif et un beau feu d'artifice. Je tenais à remercier les personnes qui ont travaillé pour la réussite de cette fête.

M. G. Porret : A titre informatif, au niveau de la déchetterie, nous arrivons enfin au bout des travaux. Nous avons bon espoir que, d'ici deux semaines environ, les bennes et toutes les infrastructures soient à disposition de la population. Voilà, c'est tout.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **21h03**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

J. Gaudichon

L.-C. Saez

Saint-Aubin, le 25 septembre 2013



SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. J. Gaudichon, président.

Le président ouvre, à 20h00, la huitième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 25 membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes N. Matthey, U. Rössli et A. Sengstag, MM. O. Boschung et J. Grandet

Membres non excusés : M. N. Schulze

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013

M. J. Gaudichon : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



M. J. Gaudichon : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

4.1. Modification partielle du plan d'aménagement local et modification partielle du plan d'alignement – Secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. J. Gaudichon : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Modification partielle du plan d'aménagement local et modification partielle du plan d'alignement – Secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin

M. J.-D. Porret : Le Conseil communal a convoqué ce Conseil général extraordinaire parce que le temps presse. Comme vous le savez déjà, la nouvelle loi fédérale sera mise en application tout prochainement et pour avoir une chance de mettre cette zone en terrain industriel, sans compensation, il faut que ce dossier soit bouclé avant le 1^{er} mars prochain. C'est pourquoi nous vous demandons, ce soir, d'accepter la modification partielle du plan d'aménagement local de Saint-Aubin-Sauges – secteur « Le Grabe », afin d'y implanter une zone industrielle de 3'100 m² pour y construire la chaufferie du CAD. Cette modification nous entraîne à modifier les alignements et de les remplacer, au Sud, par un nouvel alignement et, au Nord, par une bande d'implantation. Ce qui nous oblige également à vous présenter un arrêté portant modifications aux alignements de 1994. Tout ce dossier a mis beaucoup de temps avant de recevoir l'aval du Service de l'aménagement du territoire. Conformément à la loi, il a été présenté, le 29 octobre passé, à une information publique. Le Service de l'aménagement du territoire l'a ratifié et le Conseil d'Etat nous a accordé un préavis favorable. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil général son accord afin de pouvoir le mettre à l'enquête publique impérativement avant la fin de l'année. Dans les modifications, vous avez reçu les nouveaux arrêtés que nous avons reçus aujourd'hui. C'est donc tout frais. Vous avez donc les articles 15.2. et 15.4. qui sont modifiés.



M. J. Gaudichon : Ouvre la discussion au sujet de cet objet et rappelle qu'il s'agit, dans le cadre de ce dossier, de se prononcer sur les deux arrêtés qui ont été remis à chaque conseiller général en début de séance, ce soir.

M. J. Wahli : J'aurais une question par rapport à l'article 15.2., alinéa 2 (nouveau), où il est inscrit : *Dans le secteur « Le Grabe », seule la centrale de chauffe d'un CAD et installations annexes peuvent être installées.* Nous avons discuté, dans les précédentes séances, d'une route. J'aimerais savoir où cela en est.

M. J.-D. Porret : Pour l'article 15.2. alinéa 2, pour ce que vous demandez, *Dans le secteur « Le Grabe », seule la centrale de chauffe d'un CAD et installations annexes peuvent être aménagées.* Dans notre règlement communal, nous pouvons y installer un logement de fonction, nous pouvons y installer tout cela. Dans cet article 15.2., nous pourrions mettre uniquement la chaufferie du CAD. Nous ne pourrions pas, comme dans les autres zones industrielles, y implanter encore un logement, etc.

M. J. Wahli : Ma question concernait la route projetée dans ce secteur.

M. J.-D. Porret : Pour la route, nous ne construisons pas la route maintenant. Le Service de l'aménagement du territoire n'est pas entré en matière sur la route. Ce n'est pas une discussion de ce soir. Cela reviendra peut-être un jour à l'ordre du jour mais, pour ce soir, nous ne parlons plus de cette route. Nous passons uniquement l'article 15.2. comme il est donné.

M. L.-C. Saez : Est-ce que cela veut dire que, pour la construction de la route, il faudra repasser par une modification du plan d'aménagement ?

M. J.-D. Porret : Peut-être, je ne sais pas. Nous verrons avec le Service de l'aménagement du territoire. Ce sont des discussions qui vont se rouvrir avec le Service de l'aménagement du territoire mais c'est de l'avenir, nous verrons. Dans tous les cas, pour ce qui en est de changer cette zone industrielle, le Service de l'aménagement du territoire n'est pas rentré en ligne de compte avec quoi que ce soit d'autre que la chaufferie du CAD.

M. G. Pierrehumbert : Concernant les parcelles de forêt qui devront être compensées, cela doit rester à compenser encore ou bien, dans les compensations, ce n'était que les zones agricoles modifiées ?

M. J.-D. Porret : Alors, bien sûr. Il y a toute une zone de compensation, selon la loi fédérale, qui doit être compensée. Il y a eu des recherches pour savoir où nous pourrions la planter qui sont dans le cahier des charges.

M. G. Pierrehumbert : Et, cela avance au niveau de nos parcelles communales ? Avons-nous de quoi compenser au niveau forêt ?

M. J.-D. Porret : Oui, parce que, si nous ne pouvions pas le faire, nous ne pourrions pas vous le présenter ce soir parce que le Service de l'aménagement du territoire n'aurait pas été d'accord de préavis favorablement ce dossier. Le point noir à ce sujet a été élucidé et ils ont trouvé des solutions pour pouvoir présenter ce dossier. Le dossier est ficelé parce que le Service de l'aménagement du territoire n'entre pas en matière s'il y a une petite lacune à une place.



M. J.-M. Pellaton : J'ajouterais encore un point concernant cet objet. Comme l'a dit M. Porret, le Service de l'aménagement du territoire n'est pas entré en matière, dans un premier temps, pour l'élargissement de cette parcelle pour y créer une route. Je vois qu'il y a tout de même une année que nous discutons de ce projet. Ce projet, il a été longtemps bloqué parce que, justement, nous n'avions pas un terrain de compensation pour la forêt. Nous avons proposé un ou deux sites qui ont été refusés. Pour finir, nous avons pu avoir une parcelle de l'Etat qui se trouve en-dessus de la chaufferie et qui appartient encore au Service des Ponts et Chaussées, terrain qu'il avait acheté lorsqu'il a construit le tunnel. Ces parcelles ne sont pas encore cadastrées et ne sont pas encore vendues. Là, nous avons eu des discussions avec eux et on nous a dit qu'il y a une parcelle qui pourra vous être attribuée. Faites une offre de prix. Nous avons fait une offre de prix. C'était le même prix que celui-ci appliqué lorsque ce Service a acheté ces parcelles en 1991, je crois, ou en 2001. Bref, cette proposition d'achat a été acceptée. De ce fait-là, nous avons pu dire au Service de la Faune que nous avons un terrain pour replanter ces 3'000 mètres de forêt. Mais, bien sûr, cela a pris longtemps parce que le bureau Aquarius qui faisait l'étude ne voulait pas aller plus loin tant que nous ne pouvions pas prouver que nous replantions. Nous avons essayé de dire : donnez-nous un délai de cinq ans, mais personne ne voulait rien savoir. Ce dossier a donc traîné longtemps parce que nous n'avancions pas à cause de cela. Après, nous avons eu tout de même une promesse de l'Etat qui a dit : on vous vendra cette parcelle sitôt que nous l'aurons cadastrée parce que cela n'est pas encore fait mais cela va se faire relativement prochainement. Sur ce fait-là, nous avons pu avancer le dossier. Alors, bien sûr, après, comme l'a dit M. Porret, c'était un petit peu une course poursuite parce qu'il a fallu modifier le plan d'aménagement et avancer dans tout cela. Nous avons déjà eu, au préalable, des feux verts du Service de la Faune et du Service de l'aménagement du territoire pour aller de l'avant dans ce dossier parce que c'est quand même un dossier important et que nous ne voulions pas y aller sans avoir un accord des Services de l'Etat. Mais, bien entendu, lorsque nous avons discuté de cette route, c'était après le premier projet. Quand nous avons présenté la modification du plan d'aménagement avec la route, alors, on nous a mis les pieds contre le mur en nous disant que ce n'est pas ce que vous avez présenté la première fois. Donc, dans un premier temps, on ne rentre pas en ligne de compte. Comme le temps nous est compté parce que, avec la nouvelle loi, il faut absolument que nous arrivions à terminer ce projet à la fin février parce qu'après nous aurons des problèmes. C'est que la nouvelle loi, la compensation, si nous prenons du terrain agricole, en échange, nous devons fournir du terrain à bâtir. Donc, si nous voulons prendre deux mille ou trois mètres agricoles, nous devons fournir trois mille mètres de terrain à bâtir qui seront mis en terrain agricole. Donc, cela ne nous arrangeait pas tellement. C'est pour cela que les choses se sont quelque peu précipitées et que nous sommes là, ce soir, pour essayer de passer la centrale et de voir, après coup, si lors du dépôt de plans définitifs, nous pourrions encore négocier un supplément de largeur pour éventuellement y créer une route. Mais pour le moment, ils ne veulent pas entrer en matière.

M. J. Panes : Dans sa séance de préparation, le PLR a choisi de soutenir les deux objets présentés.



M. P.-A. Challandes : Pour que les choses avancent peut-être un peu plus vite, est-ce qu'il serait nécessaire de voter la clause d'urgence ?

M. J.-D. Porret : Non, car il faudra tout coordonner pour pouvoir déposer maintenant les plans pour que cela passe avant Noël et, ensuite, tout va suivre. Si tout s'enchaîne bien, nous allons arriver à ce que, le 1^{er} mars, tout soit signé par le Chef du Département.

M. J. Wahli : Nous avons voté, à la dernière séance, un crédit de fr. 95'500.— pour l'étude de faisabilité d'une route. J'aimerais savoir qu'est-ce que nous allons faire avec cet argent et s'il va être utilisé ou pas.

M. J.-D. Porret : Ce budget va rester en attente. Nous verrons si nous allons pouvoir continuer cette étude ou pas. Cela dépendra un petit peu de l'attitude du Service de l'aménagement du territoire. Il faudra voir, ces prochains mois, si nous pouvons relancer l'histoire ou, sans cela, ce projet sera abandonné.

M. E. Burgat : J'aurais juste une question sur l'article 15.4. Les 20 mètres, c'est pris depuis la route en bas ou c'est depuis derrière, au niveau du terrain ?

M. J.-D. Porret : C'est depuis le bas, au niveau de la route de la scierie.

M. E. Burgat : C'est quoi ? C'est la hauteur de la cheminée ou des constructions ?

M. J.-D. Porret : C'est la construction qui a 20 mètres. Pour les cheminées, cela peut faire comme il y a à l'autoroute. Il faudra peut-être, selon les vents, rallonger une cheminée.

M. J.-D. Alfter : Les cheminées peuvent donc être plus hautes que les 20 mètres. Nous parlons vraiment du bâtiment et pas des cheminées.

M. J.-D. Porret : Oui. C'est la hauteur à la corniche qui sera à 20 mètres. Cela est dû parce que nous avons des silos à l'intérieur et il faut tout de même pouvoir entrer ces silos dans ces locaux, autrement cela ne sert à rien.

M. E. Burgat : Les 20 mètres, cela représente quoi par rapport à la route ? Nous sommes en haut du talus ?

M. J.-D. Porret : Oui, le sommet sera un petit peu en-dessous du talus.

M. P.-A. Challandes : Le parti socialiste est aussi d'accord avec les arrêtés présentés.

M. E. Burgat : Avant de passer au vote, j'ai juste encore une remarque. Je me dis que, par rapport à tout ce qui a été fait dans le village, nous serions mal barrés de s'arrêter là. Il faut donc continuer et aller de l'avant.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté concernant la modification partielle du plan d'aménagement communal et le met au vote.

Arrêté portant modification du plan d'aménagement communal de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991,
Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement du
12 novembre 2013,
Sur proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article 1 Le plan d'aménagement de Saint-Aubin-Sauges, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 juin 2004, est modifié par le plan portant modification partielle du plan d'aménagement, secteur « Le Grabe »

Article 2 Le règlement d'aménagement de Saint-Aubin-Sauges, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 juin 2004, est modifié comme suit :

Chapitre 15 : Zone industrielle (ZI)

Art. 15.2, alinéa 2 (nouveau)

2Dans le secteur « Le Grabe », seule la centrale de chauffe d'un CAD et installations annexes peuvent être installées.

Art. 15.4, alinéa 2 (nouveau)

2Dans le secteur « Le Grabe », la hauteur à la corniche est fixée à 20 m maximum.

Article 3 Le présent, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement , le 12 novembre 2013, est soumis au référendum facultatif.

Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de Publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



M. J. Gaudichon : Lit alors l'arrêté concernant la modification du plan d'alignement et le met au vote.

Arrêté portant modification du plan d'alignement de 1994

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges

Vu la loi sur l'aménagement du territoire du 2 octobre 1991 et de son règlement d'exécution du 1^{er} avril 1992,

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement du 12 novembre 2013,

Sur proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article 1 Le plan d'alignement secteur « Le Grabe », du 8 novembre 2013, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 12 novembre 2013, est adopté.

Article 2 Le présent, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 12 novembre 2013, est soumis au référendum facultatif.

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire, de la mise à l'enquête publique, après sanction par le Conseil d'Etat, à la date de publication de ladite sanction dans la Feuille officielle cantonale.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. D. Duperrex : Je crois que nous avons parlé, depuis longtemps, ces mois précédents, de cette fameuse Mobilité Ouest. Cela veut dire qu'il y a une desserte qui a été nettement améliorée concernant les bus sur le Littoral Ouest. Il y aura une journée complète d'inauguration qui aura lieu le 14 décembre, à laquelle vous allez tous être invités. Je vous demanderai simplement d'agender déjà cette invitation qui vous est faite. Elle a été faite aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux et à la population. Lors de cette journée du 14 décembre, nous aurons l'occasion d'inaugurer de nouveaux bus et nous aurons l'occasion de traverser pratiquement le Littoral, de Boudry à la Béroche, plusieurs fois. A Boudry, il y aura une fête et une petite partie officielle à laquelle tout le monde est cordialement invité. Indépendamment de l'invitation que nous vous ferons parvenir prochainement, je me permets de vous demander d'agender cette fameuse journée d'inauguration.



D'autre part, en étant vieux jeu, je dois dire que les intervenants dans le cadre d'un Conseil général, quand vous prenez la parole, c'est beaucoup plus facile pour notre administrateur de comprendre et de situer l'intervenant. Je pense que de se lever quand on prend la parole est une chose dans les traditions et qui permet à notre administrateur de vous entendre et de signaler plus facilement l'intervenant. Je vous remercie. C'est une vieille tradition dans le cadre du Conseil général et je vous demanderai, à l'occasion, de la poursuivre.

Point 6 de l'ordre du jour : **Divers**

M. D. Favre : J'aimerais juste avoir quelques informations au sujet des travaux au village et savoir, si depuis les Charrières, nous pourrions bientôt pouvoir descendre ou si nous devons prendre des chenillettes.

M. J.-D. Porret : Alors, les travaux au village, ils avancent. Ils avancent bien. Nous avons toujours dit que c'était pour fin novembre que nous espérions pouvoir refermer cette route. Nous allons bientôt pouvoir la stabiliser. Si tout va bien, d'ici une quinzaine de jours, nous pourrions mettre la première épaisseur d'enrobé pour pouvoir ouvrir cette route. La pose de cette première couche d'enrobé nous permettra alors de pouvoir déneiger correctement cette rue. Après, les travaux reprendront au début de l'année pour les finitions. Nous n'arriverons pas à finir le point vers la fontaine parce que nous mettons maintenant les priorités sur tout ce qui est le plus nécessaire. Nous avons toujours un problème avec le CAD. C'est que la route reste longtemps ouverte jusqu'à ce qu'ils aient soudé et isolé leurs tubes. Il y a beaucoup de jours d'ouverture mais nous arrivons au bout. Avec les inondations, aujourd'hui, je crois qu'ils ont fait les dernières. Ensuite, il faudra reboucher ces trous et avancer sérieusement, je l'espère, en tout cas. Pour ici, au Rafour, cela avance bien aussi. Maintenant, il y aura un petit bout pour pouvoir alimenter l'ancien moulin, l'ancien Landi, parce qu'il y aura une centrale qui sera posée provisoirement juste derrière l'ancien poste de police qui permettra d'aller chauffer ces nouveaux logements qu'ils sont en train de faire là et qu'ils puissent les finir. C'est une demande que le promoteur a fait.

M. D. Favre : J'étais dans le haut. Je vais partir dans le bas. Je suis responsable de l'équipe de vétérans du foot, ici à Saint-Aubin. Nous avons des matchs assez régulièrement, le vendredi soir. Vous savez qu'il y a pas mal de problèmes avec les toilettes publiques car en fait elles ne sont pas publiques parce que c'est le restaurateur qui a tous les droits. Vous avez des toilettes publiques qui sont un petit peu plus loin. C'est bien. Quand elles sont ouvertes, c'est mieux. Quand nous pouvons réussir à avoir la clé et que le soir, quand on y va, il n'y a pas de lumière, ce n'est pas terrible. Alors, si vous ne voyez pas tellement le problème, peut-être qu'un jour, vous le sentirez.

M. D. Duperrex : C'est vrai que ces toilettes à l'Ouest du stade de foot, elles ont été longtemps réclamées. Je crois que c'est une belle réussite. Je crois que, dans le cadre des sociétés qui les utilisent fréquemment, il y a la Pétanque et le FC Béroche qui ont généralement une clé et qui peuvent en disposer comme ils le veulent.



M. D. Favre : Nous avons une clé mais il n'y a pas d'électricité.

M. D. Duperrex : Alors, pour l'électricité, c'est mon ami Jean-Michel.

M. J.-M. Pellaton : Je suis désolé mais je ne sais pas ce qui se passe. J'irai regarder demain.

M. D. Duperrex : Il y a peut-être simplement une petite panne parce qu'il y avait de l'électricité durant la période estivale. Cela peut arriver. L'ampoule n'a pas été remplacée dans les temps voulus mais cela sera fait, ne vous inquiétez pas.

M. D. Favre : Mais, nous n'avons plus de matchs. Je voulais quand même le signaler.

M. E. Burgat : Juste une question personnelle. Ici, nous voyons qu'il y a une centrale de chauffe, ici devant la commune. M. Porret a annoncé qu'il y en aura une deuxième devant le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Le fonctionnement de cette centrale va certainement engendrer certains frais. Comment seront-ils reportés et à qui ? Parce que, maintenant, nous avons voté pour le départ de cette chaufferie, mais d'ici à ce qu'elle fonctionne, ces centrales vont tourner un certain temps mais je n'aimerais juste pas que l'on vienne nous dire dans trois ans, voilà les frais annexes des chaufferies à verser.

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, nous mettons en place deux ou trois centrales provisoires. Ce n'est pas la meilleure solution. Nous espérons que la centrale pourra avancer rapidement. Il y a une décision qui a été prise à Bérocad. Comme la centrale qui est ici, elle est raccordée avec un échangeur comme si c'était le chauffage à distance. Bérocad prend tous les frais à sa charge, y compris le mazout. C'est alors facturé au kWh, selon le contrat Bérocad. S'il y a du déficit là-dessus, à cause du prix du mazout, par exemple, c'est Bérocad qui l'assume. Pour la commune, c'est le prix de Bérocad qui était prévu dans les contrats. Tout est pris en charge par Bérocad. La chaufferie actuelle qui est provisoire est propriété de Bérocad et l'énergie est fournie selon le contrat Bérocad. Cela sera la même chose pour toutes les chaufferies provisoires.

M. E. Burgat : Mais, Bérocad, c'est un petit peu la commune quand même.

M. J.-M. Pellaton : Oui, bien sûr, c'est quand même la commune, tout à fait. C'est clair, comme l'a dit M. Porret, il faut que nous activions la centrale. J'ai un petit peu souci. Je ne pense pas que ce soit effectif l'hiver prochain. En tout cas, il faut que nous avancions maintenant sérieusement. Peut-être qu'à un moment donné, nous pourrions nous greffer sur le chauffage existant de la scierie parce que, maintenant, tout le monde est introduit, à part deux personnes au centre du village. Pour le Rafour, c'est la même chose, tout le monde est introduit mais tout le monde n'est pas intéressé à se raccorder demain. Il y a un délai. Ils peuvent se raccorder dans deux ans, dans trois ans ou dans quatre ans. S'il y a seulement un tiers des consommateurs qui désire se raccorder tout de suite, il y aura peut-être une solution par rapport à la chaufferie actuelle de chez Burgat parce que la fouille qui est prévue depuis le centre du village jusqu'à la scierie, jusqu'au nouvel emplacement, va se faire au printemps prochain. D'ailleurs, je crois qu'il y aura un crédit qui vous sera présenté au prochain Conseil général pour ce bout, là-haut, plus encore un bout au Rafour. Nous l'espérons au plus vite possible.



M. E. Burgat : Mais techniquement, nous arrivons à définir une date pour dire que cela fonctionne l'année prochaine ?

M. J.-M. Pellaton : Non, parce que nous devons avoir la sanction du Conseil d'Etat pour construire la centrale. Ce soir, vous avez dézonné, vous avez modifié le plan d'aménagement. Maintenant, nous devons présenter ce dossier à la mise à l'enquête. La mise à l'enquête, cela va peut-être prendre deux ou trois mois. Disons deux mois, et après, il faudra commencer de construire.

M. E. Burgat : Alors, ce ne sera pas pour l'hiver prochain, nous en sommes sûrs ?

M. J.-M. Pellaton : J'ai beaucoup de doutes. Peut-être que nous pourrions nous raccorder, l'hiver prochain, éventuellement sur la chaufferie existante. C'est encore à voir parce que la fouille sera faite jusqu'en haut mais la chaudière ne sera pas construite.

M. E. Burgat : Mais, pour dire, avec la capacité qu'ils ont maintenant, ils pourraient alimenter ici et cette chaufferie en bas.

M. J.-M. Pellaton : Oui, on tourne à 50 %. Maintenant, si le prix du mazout n'augmente pas et reste relativement stable, ces chaudières provisoires ne vont pas coûter beaucoup plus cher que le chauffage à bois. Actuellement, le mazout n'est pas très cher. Cela va augmenter avec la taxe CO2, dès le 1^{er} janvier. Mais, s'il reste dans un prix raisonnable, nous nous tenons assez avec le chauffage à distance.

M. G. Pierrehumbert : Nous n'avons pas encore eu le bonheur de voir le nouveau véhicule communal. Est-ce qu'il arrive bientôt, pour les futurs flocons ?

M. J.-M. Pellaton : Il est un peu comme la centrale, il traîne un peu. C'est vrai qu'il y a un ou deux mois de retard. Je ne pense pas que nous l'aurons avant le début de l'année prochaine. Nous espérons que le vieux ne tombe pas en panne d'ici là.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h32**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

J. Gaudichon

L.-C. Saez



SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. J. Gaudichon, président.

Le président ouvre, à 20h00, la neuvième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 27 membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme N. Matthey, MM. E. Burgat, J. Grandet et M. Schulze

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 12 novembre 2013**

M. J. Gaudichon : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, met au vote l'adoption du procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**



M. J. Gaudichon : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. **Budget 2014** – rapport de la commission financière
- 4.2. Demande de crédit de fr. **1'944'000.—** pour la réfection des conduites souterraines du secteur : Rue du Rafour Ouest et Sud, RC5, rue des Goulettes et en Est du bureau communal
- 4.3. Demande de crédit de fr. **1'985'000.—** pour la réfection des conduites souterraines du secteur : rue du Senet, rue de la Couronne, rue du Castel et rue de la Reusière

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. J. Gaudichon : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Budget 2014 – rapport de la commission financière

M. J. Gaudichon : Passe en revue, page par page, le budget présenté, en rappelant le solde de chaque rubrique. Au niveau de la récapitulation du budget de fonctionnement, il rappelle l'excédent de charges de fr. 96'323.--. Il poursuit par la lecture du budget de fonctionnement par nature.

M. J. Wahli : Au niveau de la page 5 du budget de fonctionnement par nature, le rapport de la commission financière faisait état, au point 9 « Finances et impôts », d'une décision du Grand Conseil qui interviendrait en décembre 2013. J'aurais voulu savoir si cette décision a été prise et quelles conséquences cela pourrait avoir sur le présent budget ou sur les comptes 2014.

M. J. Guillod : Vraisemblablement et sauf erreur, c'est le 13 décembre prochain que cette décision sera prise, soit vendredi prochain. Alors jusque là, aucune indication à ce sujet.



M. J. Gaudichon : Poursuit par la lecture du budget des investissements, en rappelant les excédents de dépenses prévus pour les rubriques 1 à 8 et pour la rubrique 9, et ouvre la discussion au sujet de ce budget.

M. J. Panes : Nous avons constaté que nous avons à faire à un budget prudent, avec chaque fois et dans chaque optique, le privilège donné au scénario le plus pessimiste tant au terme des rentrées fiscales que de l'éventuelle modification de la péréquation. Ceci dit, face aux investissements auxquels nous devons faire face – j'en veux pour preuve les deux prochains points de l'ordre du jour – il nous a paru délicat de remettre en question ce budget. J'espère que la réalité des comptes 2014 nous fera mentir et que nous ne finirons pas en rouge. Mais, enfin, rien ne peut en préjuger. Vu que j'ai la parole, je change de casquette. En tant que membre du groupe PLR, je vous fais savoir que nous voterons ce budget tel que proposé.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste a également étudié ce budget et a aussi constaté ces scénarios les plus conservateurs, dirons-nous. Il va également accepter ce budget tel que présenté et tient à remercier le Conseil communal et l'administrateur ainsi que la commission financière pour leur travail.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- Vu un rapport du Conseil communal,
- Vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Est approuvé **le budget de l'exercice 2014**, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr. 9'580'689.--
Revenus	fr. 9'484'366.--
Excédents de <u>charges</u>	fr. 96'323.--

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr. 9'080'500.--
Recettes	fr. 420'000.--
Investissements nets / augmentation	fr. 8'660'500.--



c) le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	690'000.--
Recettes	fr.	--.

Article 2

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 1'944'000.— pour la réfection des conduites souterraines du secteur : Rue du Rafour Ouest et Sud, RC5, rue des Goulettes et en Est du bureau communal***

M. J.-D. Porret : Comme vous l'avez vu en dernière page du rapport, les travaux continuent, ici en-dessous, au Rafour ou devraient pouvoir continuer du moins. Il faut absolument que nous puissions aller maintenant mettre les eaux usées, en séparatif, qui aillent directement à la STEP et les eaux claires, les séparer pour les amener au lac. Pour ce faire, nous avons encore un petit bout, ici, le long de l'Avenue de Neuchâtel, où il faudra aller jusqu'au bout, vers le ruisseau, pour reprendre ces eaux pour les séparer aussi. Juste ici derrière, nous avons aussi un petit bout à faire et surtout au carrefour, ici en-dessous, où nous avons déjà fait quelques travaux en prévision pour l'année prochaine pour pouvoir libérer la circulation le plus possible. Pour ce faire, nous vous demandons ce crédit de fr. 1'944'000.--. Bien entendu que nous espérons que nous aurons, comme sur l'autre partie, des subventions. Nous avons reçu 40 % sur la première partie, pour le PGEE. Il semble que, dans ce cas de figure, comme nous vous le présentons là, nous devrions aussi y arriver. Mais cela, on nous le dira une fois que nous aurons fini parce que c'est l'expert cantonal qui vient et qui nous donne les pourcentages qu'il est d'accord de nous accorder. Je vous prie donc d'accepter cette demande de crédit de fr. 1'944'000.— pour que nous puissions poursuivre ces travaux dès le tout début de l'année prochaine pour pouvoir les terminer, à peu près, pour les vacances afin de pouvoir ainsi libérer tout ce coin.

M. A. Béguin : Le groupe PLR a étudié ces demandes de crédit, notamment celle-ci, lors de sa dernière séance de travail et a constaté qu'il était important de continuer les travaux maintenant pendant que la route est déjà ouverte ou qu'elle sera ouverte en vue de faire le chauffage à distance. C'est donc pour cela que le groupe PLR se prononcera en faveur de ce crédit.



M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste a aussi lu cette demande de crédit et, vu qu'elle fait partie d'un ensemble lié au PGEE, ne peut pas la refuser. Le groupe socialiste acceptera donc l'arrêté.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 1'944'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines dans le secteur : rue du Rafour Ouest et Sud, RC5, rue des Goulettes et en Est du bureau communal.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements
no **1620.501.25** pour la somme de **fr. 66'500.—** relative à l'éclairage public et amortie au taux de **5 %**,
no **1700.501.10** pour la somme de **fr. 816'900.—** relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
no **1710.501.55** pour la somme de **fr. 572'100.—** relative au réseau des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**,
et no **1711.501.35** pour la somme de **fr. 488'500.—** relative au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales, l'expiration du délai référendaire et la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 1'985'000.— pour la réfection des conduites souterraines du secteur : rue du Senet, rue de la Couronne, rue du Castel et rue de la Reusière***

M. J.-D. Porret : Tout d'abord, merci d'avoir accepté le premier crédit. Le deuxième est de fr. 1'985'000.--, à peu près, du même ordre. Il concerne, dans un premier temps, toute la partie vers le magasin Coop qui devra être entreprise juste au début de l'année prochaine, la rue de la Couronne aussi et un bout de la rue du Castel. Une fois que nous aurons fini cela, nous pourrons monter la rue de la Reusière pour la fermer complètement pour l'ouvrir depuis le bas jusqu'en haut, comme le centre du village, pour passer le CAD et toute l'infrastructure qu'il y aura à mettre dedans. Ce seront, de nouveau, de gros travaux. La rue du Senet, nous espérons pouvoir la maintenir sur une voie, avec des feux. Nous verrons comment nous devons procéder mais il y aura certainement des feux. La rue de la Couronne, elle sera certainement bloquée pendant un instant. Pour toute la rue de la Reusière, ce sera quelques mois de blocage. C'est pourquoi, maintenant, nous avons laissé la rue de la Reusière dans les deux sens, comme pendant les travaux. Après, elle sera fermée. Après, c'est à ce moment-là qu'elle sera remise en bidirectionnel mais nous ne voulions pas remettre les gens dans un sens, le modifier et puis qu'ils ne sachent plus à quoi ils en sont. Alors, merci de bien vouloir accepter cette deuxième demande de crédit. Après, nous n'aurons plus qu'au printemps prochain celle pour la rue de la Poste qui viendra encore et qui est en préparation.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste a aussi étudié cette demande de crédit et l'acceptera, tout en espérant que tout se passe bien et qu'il n'y ait pas d'incidents.

M. A. Béguin : Le groupe PLR a aussi étudié cette demande de crédit. Pour les mêmes raisons que la demande de crédit précédente, il se prononcera en faveur de ce crédit tel qu'il est proposé.

M. J. Wahli : J'aurais une question concernant Bérocad qui est mentionnée par rapport à la rue de la Reusière. J'aimerais savoir si c'est possible ou s'il a été étudié de mettre Bérocad aussi dans les autres rues qui sont concernées par ces eaux usées ou si c'est incompatible ?

M. J.-M. Pellaton : C'est clair que le chauffage dans le secteur de la Reusière, de toute façon, il existe déjà puisqu'il passe dans la propriété Burgat. Nous devons le refaire parce que les conduites sont de dimension insuffisante puisque, maintenant, nous avons un beaucoup plus grand rayon. Nous avons étudié la possibilité de passer, disons, en dehors de la route pour essayer de passer dans les propriétés mais cela pose aussi pas mal de problèmes pour arriver, en haut, à la scierie Burgat. La décision a été prise de passer dans la route mais la majeure partie des travaux sera seulement pour Bérocad parce que nous allons monter, depuis la Reusière, jusqu'aux derniers immeubles. Après, toute la partie, en haut, sera seulement pour Bérocad, jusqu'au rond point. Nous ne sommes donc pas concernés sur tout le tronçon. C'est clair que la possibilité de passer à côté était beaucoup plus compliquée parce que, à l'arrivée vers la scierie, il faut reprendre la route. C'est pour cela que la décision a été prise de remonter tout le long dans la route. Ai-je mal compris ?



M. J. Wahli : Oui, je me suis mal exprimé. En fait, j'aimerais savoir si l'on peut mettre des conduites de chauffage Bérocad en même temps que la séparation des eaux usées et des eaux claires ? Dans les autres rues aussi, en fait ?

M. J.-M. Pellaton : Oui, c'est clair. Partout, nous avons essayé de coordonner tous ces travaux en fonction de Bérocad et des eaux claires et des eaux usées. Le but est quand même de ne pas faire chacun ses fouilles à des endroits différents.

M. J.-D. Porret : Encore une précision. Nous essayons de passer toutes les deux rues parce que nous prenons les maisons une fois par derrière et une fois de l'autre côté. Nous n'avons pas besoin de passer dans chaque rue avec Bérocad. Nous essayons de passer une fois par le Nord et une fois par le Sud sur les façades de maison pour avoir ainsi qu'une colonne vertébrale. Cela diminue la longueur du réseau.

M. J. Wahli : Oui, mais pour la rue du Castel, par exemple, là, cela pourrait être au Crêt-de-la-Fin ?

M. J.-D. Porret : Pour le moment, cela jusqu'à la hauteur des maisons qui se construisent. Il n'y a pas de demandes, plus loin, pour le moment, mais, sauf erreur, les diamètres ont été calculés pour que, si des immeubles qui sont plus loin demandent du chauffage, nous puissions faire une extension.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 1'985'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines dans le secteur :
rue du Senet, rue de la Couronne, rue du Castel et rue de la Reusière.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

**Article 3**

Cette dépense sera portée aux comptes des investissements
no **I620.501.30** pour la somme de **fr. 262'200.—** relative à l'éclairage
public et réfection de chaussée, amortie au taux de **5 %**,
no **I700.501.15** pour la somme de **fr. 920'800.—** relative au réseau
d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
no **I710.501.60** pour la somme de **fr. 132'100.—** relative au réseau
des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**,
et no **I711.501.40** pour la somme de **fr. 669'900.—** relative
au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté
après les publications légales, l'expiration du délai référendaire et
la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour :**Communication du Conseil communal**

M. D. Duperrex : Je voudrais simplement vous rappeler que vous avez tous reçu dans votre boîte-aux-lettres l'invitation qui vous avait été faite, pour le samedi 14 décembre, pour participer aux festivités de la nouvelle mobilité du Littoral Ouest Neuchâtelois. Pour simplifier la chose, il faudrait que vous-mêmes et vos familles se rendent, à 09h30, à la gare de Gorgier-St-Aubin pour prendre un bus qui vous amènera directement à Boudry où auront lieu quelques petites festivités organisées par les personnes ayant participé à l'élaboration de ce nouvel horaire des bus de la région et au cours desquelles vous serez invités à boire un verre ou à manger un croissant, etc. Donc, le plus simple pour vous et vos familles, c'est de vous rendre, à 09h30, à la gare de Gorgier-St-Aubin. Vous serez accueillis par les représentants des communes avec lesquelles nous pourrons nous déplacer à Boudry, tous ensemble.



M. J.-D. Porret : Dans le cadre des travaux du centre du village, à la rue du Temple, on me pose souvent la question, mais où sont donc les pavés à travers les gendarmes couchés ? Cela va se faire. Il ne faut pas vous inquiéter. Nous avons manqué un peu de temps cette année. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour essayer de finir et pour pouvoir rouvrir la circulation, ce que nous sommes juste arrivés maintenant. Il y a donc encore tout un tas de petits travaux de finition à réaliser mais ils vont se faire avec la circulation ouverte où nous fermerons que la moitié de la rue, donc justement ces pavés, la transformation de la fontaine juste à la sortie pour aller vers l'hôpital. Puis, après, aux grandes vacances scolaires, au mois d'avril, vers le 17 avril, la route sera de nouveau complètement bloquée pour faire le tapis de finition, depuis le temple jusqu'à la route de Fresens. Là, il faudra, à nouveau, la fermer complètement quelques jours ou plutôt quelques semaines. Pour le moment, cet hiver, nous allons y aller comme cela pour que nos triangles puissent passer et déneiger ce qu'il y aura à déneiger, le moins possible, ce serait bien, mais voilà.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. J. Guillod : C'est la dernière séance de l'année. Vous savez donc la marche à suivre. Cela se passe derrière. Vous êtes les bienvenus, à tout de suite.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h36**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

J. Gaudichon

L.-C. Saez

Saint-Aubin, le 11 décembre 2013



SEANCE DU 18 FEVRIER 2014

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. J. Gaudichon, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dixième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de 25 membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme S. Maier, MM. J.-D. Alfter, C. Boillat, G. Ischi et N. Schulze

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 (suite à la démission de M. J. Grandet)

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. J. Gaudichon : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois (SISPL)
- 4.2. Régularisations cadastrales dans le Vallon du Pontet à Saint-Aubin
- 4.3. Vente de surfaces du domaine public communal à la rue de Ronzeru à Sauges
- 4.4. Demande de crédit de **fr. 1'567'000.--** pour la réfection des conduites souterraines et le réaménagement de la rue de la Poste
- 4.5. Demande de crédit de **fr. 158'000.—** pour divers travaux de rénovation à l'immeuble Rue de la Gare 4

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.



**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 10 décembre 2013**

Mme N. Matthey : En lisant le procès-verbal, en page 2, concernant les points « finances et impôts », j'ai été très surprise d'apprendre que les décisions prises par le Grand Conseil, en fait, le 2 décembre, n'avaient pas encore été communiquées à notre commune alors que ces éléments avaient déjà été transmis à bon nombre d'autres communes neuchâtelaises. Si toutes n'avaient pas eu le temps d'intégrer ces nouveaux chiffres dans leur budget 2014, la plupart était capable d'en mesurer les effets sur leur budget. Est-ce que vous pouvez nous indiquer pour quelles raisons, finalement, notre commune n'a pas eu ces éléments, ces informations en même temps que les autres communes du canton ?

M. J. Guillod : La raison pour laquelle nous n'avons pas reçu, je ne peux pas vous le dire. Je me tiens à ce que j'ai dit à l'époque parce que nous avons reçu exactement le lendemain du Conseil général la loi et toute la systématique qui va avec pour l'appliquer. Nous ne voulions donc pas nous jeter à l'eau avant d'avoir les détails. Il y en a quatre ou cinq pages. Cela nous est arrivé que le lendemain, le 11 décembre.

M. J. Gaudichon : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. J. Gaudichon : porte à la connaissance de l'assemblée les courriers suivants :



Nicola Kirchhof
Rue de l'Hôpital 14
Case postale 193
2024 St-Aubin

REÇU le
11 FEV. 2014
REP:.....

Conseil Communal
Messieurs
J. Guillod et J.-M. Pellaton
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin

St-Aubin, le 10 février 2014

***Votre information aux ménages de la Commune
Déchets urbains – taxe au sac et taxe de base***

Messieurs,

J'accuse réception de votre circulaire datée du mois de janvier 2014 relative à la hausse de la taxe de base pour les ménages communaux et je me permets de vous faire part de ma profonde déception concernant cette augmentation.

Je constate en effet que la politique en vigueur ne respecte ni le porte-monnaie des contribuables, ni le rapport entre les prestations fournies par la Commune et le coup que ces mêmes prestations occasionnent effectivement.

Vous dites que « (...) la charge finale pour un ménage devraient rester la même » et plus loin, « S'il économise sur les sacs taxés, il doit payer davantage de taxe de base. ». Le contribuable s'acquitte, à ses frais, du travail des employés de la voirie en apportant ses déchets triés à la déchèterie du Rafour. Dès lors, en utilisant votre « S'il économise sur les sacs taxés », vous faites preuve d'un esprit menaçant et méprisant envers le citoyen. Sous-entendriez-vous que les gens chercheraient à se soustraire à leurs obligations dans le but de nuire à la bonne gestion financière des comptes de la Commune ?

L'investissement consenti pour la pose des Moloks devait induire une économie de charge relative à l'enlèvement des déchets par la voirie, moins de tournées hebdomadaires et moins de personnel obligent. Ensuite, la suppression du ramassage des déchets encombrants par la voirie produit, elle aussi, une diminution de charge.

La diminution des prestations liée à l'augmentation de la taxe de base met le porte-monnaie du citoyen à contribution pour pallier la mauvaise gestion de l'administration communale.

Recevez, Messieurs, mes salutations.

Nicola Kirchhof

Copie : Conseil général par son Président, Monsieur Jérémie Gaudichon

M. J. Gaudichon : Dans la mesure où ce courrier est adressé au Conseil communal, il est dans sa compétence d'y donner suite.



Jérôme Grandet
Rue de la poste 14
2024 St-Aubin-Sauges

Administration communale
Hubert Brunner
Rue de la gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

Monsieur Brunner,
Monsieur le président du conseil général, mesdames et messieurs,

Par la présente, je vous prie de prendre acte de ma démission en tant que conseiller général de la commune de Saint-Aubin-Sauges.

C'est avec beaucoup de peine que je quitte cette place. Mais les récents événements, tant professionnels qu'estudiantins me poussent à laisser mon siège vacant.

Je reste et resterai néanmoins une personne active et engagée dans ma commune. Soyez assurés de la poursuite de mon engagement auprès de la jeunesse villageoise et régionale, tant par mon travail d'animateur jeunesse que par la cogestion d'une association de « jeunesse et loisirs » récemment née à la Béroche. Afin de tirer tous à la même corde pour le bien de tous, je ne manquerai pas de continuer à me tenir informé de l'actualité politique du village.

Avec l'espoir que cette missive trouve bon écho, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jérôme Grandet

M. J. Gaudichon : En ce qui concerne le départ de M. Grandet, nous procéderons, lors du prochain Conseil général, à l'élection complémentaire ainsi que son remplacement dans les différentes commissions dans lesquelles il tenait un siège.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois (SISPL)

M. D. Duperrex : Le nouveau règlement proposé, ce soir, est un travail de longue haleine tenant compte des désirs des hommes du terrain, soit nos sapeurs-pompiers et leur état-major, des responsables politiques qui veillent pour chaque commune à la responsabilité financière dans le cadre de leurs budgets attribués au Service du feu, ainsi qu'à nos élus au Grand Conseil qui, un jour ou l'autre, sous l'impulsion du Conseil d'Etat, doivent impérativement élaborer et rafraîchir d'anciennes lois pour le moins obsolètes. Pour ma part, au terme d'interminables séances en collaboration avec les instances concernées, je vous propose un aperçu, sous la forme d'un diaporama PowerPoint qui résume assez bien la nouvelle orientation de cette nouvelle mise en application de ce règlement qui, vous le verrez, tient compte évidemment et heureusement de plusieurs paramètres critiqués, à juste titre, depuis plusieurs années. Suit alors la présentation du diaporama.



M. E. Burgat : J'aurais juste une question par rapport à ces DPS 2, 3, 4, là. Si Saint-Aubin ne peut pas fournir les quarante volontaires, est-ce qu'il y aura des pénalités par rapport à la cotisation du village de Saint-Aubin ? Cela se passe comment ?

M. D. Duperrex : Non, pas du tout, parce qu'il y a cette fameuse collaboration qui va entrer en ligne de compte. Il y a six départs. Par exemple, dans le cadre de Saint-Aubin, en journée surtout, si nous n'avons pas l'effectif là, c'est Saint-Aubin qui va appeler le centre de secours le plus près. Cela sera le centre de secours de Cortaillod qui est un DPS 2.

M. E. Burgat : Si maintenant, pendant deux ans, Saint-Aubin amène trois personnes chaque fois qu'il y a un sinistre, il passerait quoi, concrètement ?

M. D. Duperrex : Non, nous l'avons vu, dans le cadre du Val-de-Ruz, par exemple. Au Val-de-Ruz, il y a toute une émotion qui s'était créée avec la formation de ce règlement. Des sapeurs-pompiers ont démissionné et, tout de suite, ils se sont remis à jour assez facilement. Vous savez, les sapeurs-pompiers, ce sont des gens qui sont motivés. C'est des gens qui ne laissent pas comme ça. Quand vous avez l'occasion de discuter avec des pompiers ou des dames de pompiers, elles savent ce que c'est d'être pompier. C'est une motivation à l'extrême. Je crois que, de ce côté-là, nous n'avons pas trop de soucis.

M. J. Wahli : M. Duperrex, qu'en est-il de la propriété des machines et des véhicules ?

M. D. Duperrex : Si nous avons fait les DPS 1, 2, 3 et 4, cela veut dire que, pour la zone d'intervention, il y aura un parc de véhicules qui devra être mis à disposition. Ce parc de véhicules doit correspondre à la zone dans laquelle il doit défendre. Si bien que, dans le cadre de la nouvelle réglementation, le centre de DPS 3, c'est Saint-Aubin. Peut-être qu'en discutant dans le cadre du Syndicat, nous pourrions peut-être garder Gorgier un petit moment mais le but du Syndicat et de l'ECAP, actuellement, c'est Saint-Aubin qui est le noyau avec ce DPS 3 avec le matériel envisagé. Je sais que, dans ce matériel-là, il n'y a pas encore un tonne-pompe léger tel que voudraient nos sapeurs-pompiers et l'état-major. Maintenant, nous sommes quand même en discussion pour pouvoir obtenir cette dotation. Avec la répartition du matériel dans tout le Littoral, nous allons peut-être pouvoir bénéficier d'un tonne-pompe léger pour la Béroche, indépendamment du DPS 3. Le but aussi, c'est de répartir correctement le matériel pour le placer d'une manière efficace dans toutes les zones du Littoral et du canton, par rapport aux zones du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, etc.

M. J. Panes : Dans sa séance de préparation de jeudi dernier, le groupe PLR n'a pas réussi à adopter une unité d'attitude. Entre économie d'échelle, c'est le cas de le dire, et création d'une nouvelle usine à gaz, notre cœur balance. Si bien que notre mot d'ordre est la liberté de vote pour nos membres.

M. D. Favre : En tant que président de la commission du feu, je ne peux qu'adhérer à l'acceptation de ce nouveau règlement, d'autant plus qu'il y aura aussi, par la suite, un nouveau règlement pour les commissions du feu qui datait de 1964. Je vous demande donc d'accepter cet objet tel que présenté.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les Communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Sur proposition du Conseil Communal,

arrête :

Art. 1.- Le Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » des 22 août et 19 décembre 2013 est adopté.

Art. 2.- Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par au moins 15 communes fondatrices, dont celle de Neuchâtel ;

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté avec 21 avis favorables, un avis contraire et une abstention.

M. D. Favre : J'ai encore une petite question. Maintenant que tout le monde a accepté, j'aimerais juste savoir si la commune de Neuchâtel a déjà voté. Si Neuchâtel refuse, cela remet tout en cause.

M. D. Duperrex : Non.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Régularisations cadastrales dans le Vallon du Pontet à Saint-Aubin***

M. J.-D. Porret : Comme vous vous le rappelez, nous avons voté pratiquement la même chose, il y a quelques temps, pour le rond-point de Vaumarcus où il y avait aussi à régulariser tous ces petits terrains qui se mettent l'un au bout de l'autre. Maintenant, nous avons le même cas pour ici, au Pontet. Bien sûr que lorsque nous avons fait l'autoroute, il a fallu passer tous ces chemins et il y a des terrains qui ont été coupés en deux, voir en trois. Ils ont été remis ensemble. Il y a eu tout ce travail qui a été fait par le géomètre cantonal et c'est ce que nous vous demandons de valider ce soir. C'est uniquement de remettre à jour comme le cadastre est aujourd'hui. Les frais sont pris en charge par l'Etat. Nous avons uniquement à accepter le nouveau cadastre.



M. J. Panes : Le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a décidé de soutenir cet arrêté tel qu'il est présenté.

M. M. Bianchini : Le groupe socialiste a également décidé d'accepter cet arrêté.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1

1. Le Conseil communal est autorisé à céder une surface de **134 m²**, à détacher de l'article 2964 du cadastre de Saint-Aubin, propriété de la commune de Saint-Aubin-Sauges pour l'inclure, **au prix de fr. 10.— le m²**, dans le domaine public cantonal.
2. Le Conseil communal est autorisé à céder une surface de **341 m²**, du domaine public communal, au lieu-dit « Le Grabe » à Saint-Aubin, à raison de :
 - **179 m²** au domaine public cantonal, **à titre gratuit**,
 - **35 m²** au nouvel article 3032 du cadastre de Saint-Aubin, propriété de M. Jacques Burgat, au prix de **fr. 10.— le m²**
 - **97 m²** au nouvel article 3019 du cadastre de Saint-Aubin, propriété de Burgat SA, au prix de **fr. 10.— le m²**
 - **30 m²** au nouvel article 3031 du cadastre de Saint-Aubin, propriété de la commune de Saint-Aubin-Sauges, **à titre gratuit**
3. Le Conseil communal est autorisé à acquérir de M. Jacques Burgat, propriétaire de l'article 2253 du cadastre de Saint-Aubin, une surface de **104 m²**, au prix de **fr. 10.— le m²**, pour l'inclure au domaine public communal (DPcom 110)
4. Le Conseil communal est autorisé à acquérir de M. Jacques Burgat, propriétaire de l'article 2965 du cadastre de Saint-Aubin, une surface de **8 m²**, au prix de **fr. 10.— le m²**, pour l'inclure au domaine public communal (DPcom 105)
5. Le Conseil communal est autorisé à acquérir de Burgat SA, propriétaire de l'article 2963 du cadastre de Saint-Aubin, une surface de **2 m²**, au prix de **fr. 10.— le m²**, pour l'inclure au nouvel article 3031 du cadastre de Saint-Aubin, propriété de la commune de Saint-Aubin-Sauges



- | | |
|-------------------------|--|
| <u>Article 2</u> | Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre et de notaire sont à la charge de l'Etat de Neuchâtel. |
| <u>Article 3</u> | Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté et signera l'acte authentique de ces transferts immobiliers. |
| <u>Article 4</u> | Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire. |

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Vente de surfaces du domaine public communal à la rue de Ronzeru à Sauges***

M. J.-D. Porret : Bien, un petit peu comme au vallon du Pontet, chaque fois que nous pouvons remettre un peu d'ordre dans le cadastre de Saint-Aubin, nous essayons de le faire. Vous avez, en page 2 du rapport, en rouge, la maison comme elle va être actuellement dessus, et en bleu, l'ancien état. Cela veut dire que cette maison a été construite, en partie, sur la commune et, en partie, sur du privé. Cela ne jouait pas tellement bien. Le propriétaire a demandé de faire une isolation des façades. Nous avons profité de ce fait-là pour demander de remettre à jour le cadastre, de mettre vraiment la maison sur du cadastre privé, de faire cet échange de terrain et de mettre cela à jour pour la suite, pour nos descendants afin qu'ils comprennent un petit peu quelque chose parce que, jusque là, c'était très difficile à comprendre comment cela jouait. C'est aussi du nettoyage où nous essayons que tout le monde soit en règle.

M. J. Wahli : M. Porret, j'aurais juste une question. J'aimerais savoir comment nous avons formé les prix. Nous avons, toute à l'heure, fr. 10.--/m². Là, nous avons tout à coup fr. 50.--/m².

M. J.-D. Porret : Alors, les dernières choses que nous avons faites, au point de vue communal, avec des privés, nous avons déjà appliqué cette somme de fr. 50.— et nous sommes restés sur cette somme de fr. 50.--. L'Etat a pris à fr. 10.— mais nous avons estimé que c'était tout de même du terrain au milieu du village de Sauges. Nous avons déjà fait, il n'y a pas très longtemps, une même opération avec ce tarif de fr. 50.—. Nous l'avons proposé à fr. 50.— et le propriétaire l'a accepté, voilà.



M. C. Kempf : Le groupe libéral-radical est favorable à ces échanges de terrains pour régulariser le cadastre et votera l'arrêté tel que présenté.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste approuvera également cette remise en ordre, on va dire, d'autant plus qu'il s'agit d'une rénovation permettant une économie d'énergie dans ce bâtiment.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à acquérir une surface de **1 m²**, au prix de fr. 50.--/m², à détacher de l'article 1116 du cadastre de Sauges, situé au lieu-dit « Sauges », à Sauges, propriété de Mme M.-F. Baumann, pour la rattacher au domaine public communal (DP 169 du cadastre de Sauges).

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à vendre une surface de **6 m²**, au prix de fr. 50.--/m², à détacher du domaine public communal (DP 169 du cadastre de Sauges), pour la rattacher à l'article 1116 du cadastre de Sauges, situé au lieu-dit « Sauges », à Sauges, propriété de Mme M.-F. Baumann.

Article 3 Tous frais d'actes, de plans et d'extraits du cadastre sont à la charge de l'acquéreuse, Mme M.-F. Baumann.

Article 4 Le Conseil communal signera l'acte authentique de ces transferts immobiliers.

Article 5 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 1'567'000.-- pour la réfection des conduites souterraines et le réaménagement de la rue de la Poste***

M. J.-D. Porret : Alors, comme vous le savez, les commissions d'urbanisme et de l'environnement ont travaillé fort sur ce projet de la rue de la Poste. Vu que nous avons déjà tout fait le centre du village. Maintenant, nous faisons la remontée vers chez Burgat. Pour le PGEE, il nous restait encore à descendre cette rue de la Poste. Un gros morceau. Comment le faire ? Les deux commissions ont beaucoup travaillé pour savoir s'il nous allions mettre de l'enrobé ou des pavés et à quel prix cela allait nous amener. A partir de cela, une fois que nous avons décidé ce que nous voulions, nous avons sorti les prix de tous ces travaux à effectuer. En page 2 du rapport, vous avez le détail entre les eaux claires pour fr. 369'000.--, les eaux usées pour fr. 376'000.--, l'eau potable pour fr. 428'000.--, l'éclairage public pour fr. 71'000.--, la chaussée et pavage pour fr. 130'000.— et le pavage pour fr. 193'000.--. On m'a demandé de vous sortir parce que, au début, nous avions la partie haute qui était en pavage et, depuis la rue de la Couronne et sur la partie basse de la rue de la Poste, nous avons une rigole au centre en pavés et deux parties qui auraient pu être faites en enrobé. Techniquement, cela a été un petit peu déconseillé parce que c'était plus difficile de faire tenir les pavés au centre et que rien ne bouge. De toute façon, il fallait faire, dessous, une chape, une dalle avec un treillis, pour que cela tienne tout cela ensemble. Finalement, si nous faisons cette partie en enrobé, nous sommes obligés de la faire à la main. Nous ne pouvons pas la faire à la machine. Cela nous coûterait une différence d'environ fr. 40'000.--. Cela fait fr. 40'000.--. C'est encore possible de faire cette partie en enrobé, si cela est vraiment demandé, mais les commissions ont trouvé que cela serait plus joli d'avoir toute cette rue en pavés plutôt que du mixte. Dans le temps, à l'usure, à la longueur, nous allons retrouver nos billes. Maintenant, on m'a encore demandé une différence. Pourquoi les pavés qui étaient dans le virage, en-dessous, étaient tout lisses et que, si nous mettons des pavés en haut, les voitures auraient de la peine à s'arrêter, à freiner. On m'a répondu qu'en bas, c'était du grès. Le grès, il se lisse. Les pavés que nous allons mettre, c'est du granit et le granit a pour effet d'être beaucoup plus rugueux. Donc, l'adhérence des voitures ne sera pas pire sur du grès qu'elle ne l'est sur de l'enrobé. Voilà, ce que je pouvais vous répondre. Je reste à votre disposition.

M. L.-C. Saez : Comme vient de le préciser M. Jean-Daniel Porret, les commissions d'urbanisme et de l'environnement qui, je vous le rappelle, siègent ensemble, ont longuement étudié ce projet de la rue de la Poste et plus particulièrement au niveau de son aménagement de surface. Après plusieurs séances, nous avons plutôt privilégié la solution de réaliser un pavage, en place des solutions d'un enrobé. Pourquoi ? Parce que cette solution a le mérite de donner, tout de même, un aspect plus convivial dans cette partie de notre village. Par conséquent, sur la base des réflexions des deux commissions, le groupe libéral-radical est favorable à cette demande de crédit et il acceptera l'arrêté tel que présenté.

M. E. Burgat : Pour ma part, je suis aussi tout à fait acquis. J'aimerais juste avoir un petit renseignement. La différence que cela peut représenter en cas de réouverture de la route. En cas de pépins, de canalisations ou bien quoi, est-ce que c'est dramatique si c'est des pavés par rapport à de l'enrobé ou qu'est-ce qu'il se passe ?



M. J.-D. Porret : Je demande peut-être à un professionnel de répondre.

M. L.-C. Saez : En ce qui concerne des travaux pour des éventuelles fuites sur des canalisations ou des réparations, il est clair que le complexe que nous retrouvons dans un enrobé, avec un coffre de chaussée, plus un enrobé sur une certaine épaisseur, nous retrouvons les mêmes difficultés au niveau d'un pavage. Un petit peu plus de difficultés, dirons-nous, parce qu'il y a quand même un coffre en béton au-dessus du coffre en grave. Sinon, à part cela, il n'y a pas un coût supplémentaire pour les interventions. De toute manière, comme le réseau sera refait à neuf à cet endroit-là, nous espérons ne pas avoir de fuites avant 25 ans.

Mme A. Sengstag : Juste une petite question supplémentaire par rapport à ces pavés, en termes de sonorité pour les riverains. Est-ce que cela change quelque chose ?

M. J.-D. Porret : Alors, peut-être, un petit peu mais comme c'est rue qui est à trente à l'heure - les véhicules n'y vont donc pas très vite - ce n'est donc pas une énorme différence. Peut-être qu'il y aura un ou deux décibels de plus. C'est difficile à évaluer surtout que c'est un petit bout de route puisque l'on tourne à la Couronne et que l'on descend juste la partie Sud car la partie Nord restera fermée, comme actuellement. Elle restera en zone piétonne. Cela ne devrait donc pas gêner plus que maintenant.

M. L.-C. Saez : Juste une précision. A ces vitesses-là, le bruit du moteur est prépondérant sur le bruit du roulement. D'ailleurs, lorsque certaines communes demandent de poser des enrobés phoniques, ces enrobés-là ne sont efficaces qu'à partir de 60 km/h.

M. P.-A. Challandes : Le parti socialiste a étudié cette demande de crédit et votera l'arrêté.

M. E. Burgat : J'ai encore une question technique. Au niveau du déneigement et de la marche pour une zone piétonne, est-ce identique au niveau de la sécurité des gens avec des cannes, etc. car les pavés sont posés maintenant avec quelques centimètres ou millimètres d'écart ? Si nous avons tous les gens qui nous tombent dessus parce qu'ils se cassent la figure quand c'est beau gelé, je ne sais pas.

M. J.-D. Porret : Alors, les joints seront bétonnés. Cela ne sera pas du sable dans les joints des pavés. Alors, bien sûr, la surface sera un petit peu plus rugueuse qu'une belle surface lisse qui est tirée à la machine. Il faut savoir ce que l'on veut. Si on veut faire quelque chose d'un peu esthétique, voilà. En effet, celui qui traîne les pieds, il aura plus tendance à s'encoupler que sur une belle surface lisse. Il ne faut pas qu'il sorte quand il y a de la neige.

M. C. Kempf : A-t-on déjà une idée de la date, de la période, où se dérouleront ces travaux ? Est-ce que la rue du Temple sera complètement achevée au moment de débiter les travaux ?

M. J.-D. Porret : Alors, maintenant, la rue du Temple est achevée jusqu'au niveau de Pellaton.

M. C. Kempf : Oui, mais n'y a-t-il pas un revêtement définitif qui doit encore être posé ?



M. J.-D. Porret : Il est fait celui-là et il est définitif. Maintenant, nous allons faire pendant les vacances scolaires d'été – nous avons repoussé aux vacances scolaires d'été – le bout depuis la fontaine jusqu'à la route de Fresens. Si tout va bien, nous pourrons aussi faire toute la Reusière. Nous pourrons tout faire cela en une seule fois pendant les vacances. C'est à cause des bus car il faut que les enfants puissent aller à l'école dans des conditions les meilleures possible. Là, normalement, cela va commencer, à peu près, au mois de juin ou juillet, pour la Poste. Maintenant, il y a le délai référendaire et tout cela qui doit déjà passer avant. Il y a des discussions avec les propriétaires aussi pour voir comment nous allons les raccorder parce qu'il y a encore tout le PGEE qu'il faut faire en même temps. Tout ça, ce sont des transactions qui sont à mener depuis maintenant que ce crédit sera voté.

M. J. Gaudichon : Encore une question de ma part. Vous parliez des pavés de la partie inférieure qui sont en grès. Vont-ils être remplacés par les mêmes pavés que la rue ?

M. J.-D. Porret : Non.

M. J. Gaudichon : Cela veut dire que nous aurons deux sortes de pavés qui vont se côtoyer.

M. J.-D. Porret : Oui. La partie basse, nous ne la touchons pas. Nous laissons les mêmes pavés qu'actuellement. Ce sont des pavés qui ont été mis, il y a cent cinquante ans, par M. Burgat. Là, nous les réfectionnons un petit peu mais nous ne changeons pas ce caractère de pavé et allons le laisser dans l'état qu'il était. Nous allons essayer de l'amocher le moins possible et de le remettre en l'état.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 1'567'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines et le réaménagement de la rue de la Poste.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

**Article 3**

Cette dépense sera portée aux comptes des investissements
no **1620.501.35** pour la somme de **fr. 394'000.—** relative à l'éclairage
public et la réaménagement de la chaussée et amortie au taux de **5 %**,
no **1700.501.20** pour la somme de **fr. 428'000.—** relative au réseau
d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
no **1710.501.65** pour la somme de **fr. 376'000.—** relative au réseau
des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**,
et no **1711.501.45** pour la somme de **fr. 369'000.—** relative
au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté
après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.5. de l'ordre du jour :

***Demande de crédit de fr. 158'000.— pour divers
travaux de rénovation à l'immeuble Rue de la Gare 4***

M. J.-M. Pellaton : Voilà, nous vous demandons un crédit pour rafraîchir un petit peu ce bâtiment. Il est clair que nous n'allons pas le refaire à neuf mais il y a tout de même certains travaux à effectuer pour l'entretenir. Nous avons essayé de mettre toutes les choses qu'il fallait remettre en ordre. Vous avez les positions, là, en allant jusqu'au mobilier. C'est vrai que le mobilier, ici, commence à prendre certaines années, à plusieurs places. Nous voulions avoir un ensemble. Je ne sais pas si tous les postes seront exacts. Par exemple, on a déjà relevé les volets extérieurs. Ces volets vont être démontés, être traités et être repeints. Les refaire comme ils sont maintenant, c'est un certain prix et il semblerait que, d'après les expertises que nous avons eues, nous pouvons sauver ces volets. Ils vont donc être décapés, traités, revernés et reposés. Ca, c'est une des premières positions. En deuxième position, nous avons les façades. Vous me direz pour les façades, nous avons mis un relativement petit chiffre mais les façades extérieures sont en bon état. C'est surtout les pierres de taille qui ont des taches noires. Nous allons essayer de ravoir ces taches noires. Nous avons eu le même problème au Temple où il a été très difficile – c'est peut-être dû à l'incendie – de ressortir ces taches noires. Nous allons essayer de donner, un petit peu, un rafraîchissement général à ce bâtiment. Quant à l'intérieur, nous avons des salles, comme ici, où il n'y a pas des énormes travaux. Il faut rafraîchir et refaire l'éclairage. Ce sont tout des petits postes mais, dans la demande qu'il y a, nous avons essayé de tenir compte de tous ces éléments. J'espère que nous serons un petit peu dans les prix que nous vous proposons. Je ne suis pas une personne à dire : « On met vingt mille francs de plus là, là, puis là, et on est ainsi sûr que l'on a tout » parce que, dans tous les crédits que nous vous demandons à toutes vos séances, nous avons des crédits assez importants. Quand nous regardons un petit peu l'avenir, nous avons encore, dans nos bâtiments, pas mal de choses à faire.



Nous avons des toits qui coulent. Nous avons passablement de choses. Nous aurons passablement de crédits et nous essayons un tout petit peu de limiter ces frais en entretenant notre patrimoine le mieux possible. Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions concernant ce rapport.

M. G. Porret : Le groupe PLR s'est penché sur la question. Il ne doute aucunement du bien-fondé de la rénovation ou du rafraîchissement du bâtiment. Il acceptera le crédit tel que proposé. Néanmoins, nous nous posons justement la question des fameux cinq mille francs pour la façade que nous trouvons vraiment très très léger par rapport à d'autres postes, notamment au coût du mobilier. S'il y a des priorités à mettre, elles seraient plutôt au niveau de l'entretien de la façade ou des murs intérieurs, quitte à remettre le mobilier à plus tard. Le groupe PLR acceptera, bien entendu, ce crédit et se réjouit, même s'il n'est pas mieux assis pour les prochaines séances, d'être dans des murs plus clairs et mieux entretenus.

M. J. Wahli : J'aimerais avoir un éclairage par rapport aux fenêtres qui sont également vétustes. Comme nous sommes en cours de modification de chauffage, je me pose la question si la rénovation des fenêtres ne serait pas aussi judicieuse.

M. J.-M. Pellaton : Alors, pour répondre à la première question concernant les façades, c'est vrai que lorsque nous avons fait le tour des façades, nous avons dit qu'un lavage suffira sur le crépis qui a été fait parce qu'il est encore en bon état. Nous n'allons pas faire de la peinture pour le plaisir. C'est comme déjà dit, nous l'avons mis pour ne pas l'oublier et avoir une vue d'ensemble. Nous ne voulions pas vous dire qu'il y en avait pour fr. 120'000.— et, après, vous dire après qu'il y avait encore cela et cela. C'est clair que le mobilier, dans la programmation de tout cela, cela viendra un petit peu en dernier. C'est comme les sous-sols, nous allons blanchir. Nous allons faire les choses importantes et nous verrons comme cela évolue et si nous arrivons dans les prévisions que nous avons faites. C'est clair que nous donnerons la priorité déjà sur ce qui est extérieur. Pour répondre à M. Wahli, un certain nombre de fenêtres ont été – les fenêtres que vous avez derrière vous, par exemple – refaites, il y a quelques années, avec, à l'extérieur, un bois-métal. Ces fenêtres sont donc en relativement bon état. L'été passé, nous avons encore fait de la peinture à l'extérieur. Nous avons remis en état ces fenêtres parce que c'était le moment de leur faire quelque chose. Nous les avons repeintes à l'extérieur. A première vue et d'après les constats que nous avons faits, ces fenêtres sont encore en bon état et ferment bien. Il y aura des réglages à faire. Par exemple, ici, nous avons enlevé les caissons de stores. A des places, il y a des trous. Ces parois sont vides en définitive. Nous allons injecter de l'isolation dedans pour essayer de diminuer au maximum les courants d'air. Mais, les fenêtres, dans leur état normal, sont encore relativement en bon état. Je crois que si nous devions changer tout cela, ça serait un montant relativement important. Pour le moment, nous estimons que c'est suffisant. Quant au chauffage, nous avons encore quelques réglages à faire. Nous aurons encore des réglages sur les radiateurs. Maintenant, nous sommes chauffés par la centrale qui est à l'extérieur. Le chauffage était vraiment au bout. Nous ne pouvions pas continuer comme cela. Maintenant, c'est Bérocad qui gère le chauffage et qui nous facture les kilowatts comme les autres abonnés. Nous allons encore terminer deux ou trois aménagements mais, pour le moment, nous sommes contents et n'avons pas trop de problèmes avec ce système de chauffage.



M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste acceptera l'arrêté tel qu'il a été présenté.

M. E. Burgat : Je suis aussi du même avis que M. Gaël Porret. Je dirai juste que le mobilier où nous sommes maintenant, à mon avis, il n'y a pas de nécessité de le changer. Par contre, le mobilier où siègent nos Conseillers communaux, c'est clair que c'est une marque de la commune, quand il y a des mariages et tout cela. Là, je serais plutôt pour dire qu'on laisse aller mais les quinze mille qui sont prévu là plutôt les mettre, comme le disait M. Porret, sur l'extérieur. Du moment que nous sommes déjà dehors avec un échafaudage ou une nacelle, de le faire directement, que de le refaire dans deux ans et que nos concitoyens nous demandent ce que nous faisons en remontant des ponts deux ans plus tard. Pour ce qui est des fenêtres et juste pour approuver M. Pellaton, c'est vrai que si, dans un bâtiment comme celui-ci, nous devrions refaire toutes les fenêtres, nous ne pourrions pas nous permettre de refaire des fenêtres d'un nouveau style. C'est un bâtiment de style. Nous devons rester dans un certain style. Elles sont, malgré qu'elles soient anciennes, en bon état. En fin de compte, je pense qu'elles iront aussi bien que des nouvelles, selon comment. Comme l'a dit M. Pellaton, c'est derrière les contrecœurs qu'il y a des jours et qu'il faudrait mettre de l'isolation.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 158'000.—** est accordé au Conseil communal pour divers travaux d'entretien à l'immeuble Rue de la Gare 4.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1942.503.80**, et sera amortie au taux de **10 %** vu qu'il s'agit d'un immeuble du patrimoine administratif.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

**Point 5 de l'ordre du jour :*****Communication du Conseil communal***

M. J.-M. Pellaton : Juste deux petites informations. Vous avez vu, au bord du lac, que nous avons refait les jeux. Les nouveaux jeux sont terminés. Ils ont été finis aujourd'hui. Si vous voulez aller vous glisser ou vous balancer, vous pouvez y aller. Si vous avez des remarques concernant cela, c'est bien que vous nous en faisiez part pour voir un petit peu mais je crois que c'est une bonne chose que nous avons fait là. Je crois que la commission a fait aussi un bon travail au sujet du choix des jeux. C'est une bonne chose.

Deuxième chose dont je ne vous ai pas parlé et pour laquelle nous n'avons pas eu le temps de voir pour faire une demande de crédit. Pour ceux qui se sont promenés au bord du lac, ils ont constaté, vers les vestiaires du foot, après la buvette, - c'est-à-dire les vestiaires qui sont contre Sauges – il y a des tas de terre et des sacs de terre. Nous avons eu beaucoup de problèmes ces derniers temps parce que, dans ces vestiaires, il pleuvait un peu comme dehors. Cela coulait partout. Nous avons déjà eu ces problèmes l'année passée. Nous avons pu résoudre un petit peu d'où cela venait. Malheureusement, cette fois-là, nous n'arrivons pas à résoudre parce que l'eau s'enfile dessous dans les vestiaires, entre l'isolation et le plafond, et elle sort où elle a envie de sortir. Le dessus de la butte, c'est de la terre. Il fallait prendre une décision et comme nous n'arrivons pas, dans le fond, à savoir exactement ce qu'il fallait faire, nous avons pris la décision d'enlever la terre. C'est une grande quantité de terre parce que c'est à peu près un mètre cinquante sur un mètre de profond. Nous avons enlevé complètement la terre. Maintenant, nous constatons que l'isolation qui avait été faite que l'étanchéité qui avait été faite, c'était un vernis deux composants. Ce n'était même pas un Sarnafil ou comme ça. Bon, ce vernis à deux composants, il craque partout et il devient fichu. L'idée lorsque l'on a construit ces vestiaires, c'était, au fond des vestiaires, de faire un peu, si vous voulez, une baignoire où il reste de l'eau dedans pour qu'il y ait toujours de l'alimentation d'eau pour l'herbe ou les arbres qui sont dessus. Cette eau stagne. Il y en a toujours dix centimètres. Elle est restée en bas et, à un moment donné, cela coule. Donc, nous avons enlevé complètement la terre. Ces temps, nous n'avons pas tellement été gâtés par le temps. Maintenant, nous avons, de chaque côté, encore de gros éléments préfabriqués en béton qui ont été posés dessus de chaque côté. La question s'est posée, est-ce que nous devons les enlever pour refaire l'isolation dessous et les remettre ou les évacuer ? Ce sont des éléments qui peuvent faire jusqu'à trois cents kilos. Ce sont des éléments en forme de U. Si nous en cassons un, cela va nous coûter autant cher de reconstruire des éléments que de les changer. Enfin, nous en sommes là. Maintenant, nous sommes en train de faire des expertises. Nous avons demandé des devis pour voir comment nous allons un petit peu résoudre ce problème parce que, maintenant que nous avons commencé, on nous dit d'aller voir de l'autre côté, je crois bien que ça coule. Donc, cette terre là-dessus, elle n'est pas très bénéfique. Nous allons refaire une isolation et devront décider, ces prochains jours, ce que nous allons faire avec ces blocs en béton parce que l'autre problème, c'est que c'est difficile d'accès. Il faut venir avec un camion-grue pour aller prendre ces trucs. On ne peut pas les lever comme cela. Je vous dirai que, par le terrain de foot, il faudrait vraiment que ce soit sec pour y aller. Par la buvette, ce n'est presque pas pensable. On est venu depuis chez le Sami mais on a planté deux fois le camion avec la pluie qu'il y avait dans le terrain. C'est donc un problème assez difficile. Maintenant, j'ai encore eu une séance, cet après-midi, pour voir les solutions que nous avons là. A la prochaine séance du Conseil général, je vous informerai. Si c'est concluant et que nous arrivons à quelque chose, il faudra bien que nous attaquions, une fois, de l'autre côté.



C'est vrai que ces arbres, dessus, ont pris une ampleur pas possible. Quand je pose la question à l'architecte pour savoir pourquoi il a mis de puissants arbres là-dessus, alors, son idée à lui, c'était avoir de petits arbres que nous taillons toutes les années et qui ne poussent pas. Mais, bon, ces arbres n'ont pas été taillés. Maintenant, ils sont immenses. Il y a des racines partout. Alors, bon, c'est vrai, qu'une partie, c'est du terre-plein. Ca va, mais, les autres, on trouve des racines un peu partout. C'est problématique. Nous n'allons pas les enlever, je vous promets, peut-être un, le premier qui gêne mais voilà nous allons essayer d'assainir un petit peu cela, tout en gardant un peu l'aspect comme il a été fait. Moi, je vous dirai que le mieux serait de raser et de faire quelque chose de beau plat mais c'est guère possible, je vous le dis tout de suite. C'est un amas de béton.

M. D. Duperrex : Je peux vous dire : « Euréka, elle tourne ». Cela veut dire que la fameuse sculpture de M. Jacot-Guillarmod est complètement rénovée et qui est maintenant dans un état impeccable. Si vous avez l'occasion de descendre au bord du lac, avec un peu de vent, vous verrez que cette magnifique girouette rénovée tourne. Cela veut dire que, lors du prochain Conseil général, au mois d'avril, vous allez être invités à une petite verrée, un jour de beau temps, pour l'inauguration de la nouvelle saison pour nos bateliers au bord du lac.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Mme N. Matthey : J'aimerais attirer votre attention sur la dangerosité du passage pour piétons qui se trouve en bas du chemin des Charrières. Il est fréquent qu'un véhicule venant de s'engager dans la montée doivent reculer pour laisser passer les voitures descendantes. De ce fait, sans aucune visibilité, ils sont obligés de reculer jusqu'à l'emplacement du passage pour piétons, à l'endroit exact où attendent les enfants pour traverser. Je dois vous avouer que j'ai assisté à plusieurs scènes qui m'ont fait carrément froid dans le dos. Je vous demande donc instamment de bien vouloir sécuriser ce passage pour piétons dans les plus brefs délais. J'ajouterai encore que son état provisoire ne constitue pas, pour moi, un motif de non-intervention d'autant plus que je crains un peu que la version définitive ne s'accompagne du même type de problèmes. D'autre part et puisque j'ai la parole, il est fréquent que les trottoirs de la rue du Temple soient occupés par des voitures à l'arrêt, parkées, ce qui n'est pas admissible car dangereux. Merci, là aussi, de faire le nécessaire pour assurer la sécurité des piétons.

M. D. Duperrex : Concernant ce passage pour piétons, ce n'est évidemment pas le responsable de la sécurité de Saint-Aubin qui a fait les travaux tels qu'ils sont faits actuellement. Nous avons dû faire avec les conseils des Services de l'Etat. C'est-à-dire M. Arlettaz qui s'est déplacé sur place, avec moi-même et avec notre auxiliaire de police pour prendre des dispositions pour sécuriser ce passage. Il s'est avéré, c'est vrai, qu'ils ont parlé beaucoup de descente des véhicules qui, à ce moment-là, ne posait pas de problèmes mais c'est vrai qu'avec le problème que vous soulevez, cela pourrait en être un.



Donc, suite à la discussion que nous avons eue dans les groupes, nous en avons déjà reparlé avec mes collègues dans le cadre de l'exécutif. Lundi matin, j'ai, de nouveau, avec les collègues responsables, rendez-vous avec M. Arlettaz qui a remplacé M. Blanc concernant la sécurité dans le village pour les passages pour piétons et autres. Nous remettons à jour ces problèmes pour essayer de trouver une solution. C'est vrai que vous aviez parlé, plusieurs fois, de patrouilleurs. On le voit encore actuellement, dans le cadre de la dotation des patrouilleurs, ce n'est pas évident. Nous en avons un bon qui vient de quitter le Conseil général et qui donnait volontiers des coups de mains. Mais, pour cette fonction de patrouilleur qui est une fonction aléatoire puisqu'il y a des heures qui sont diverses, ils ne sont pas facile à trouver. Alors, nous allons voir, dans l'immédiat ou à court terme, de façon à améliorer tout ce qui est sécuritaire avec les travaux mais bien sûr, vous parlez des voitures sur les trottoirs et autres. Vous savez que notre auxiliaire de police fait pas mal son travail. Elle intercepte pas mal de véhicules qui sont en infraction. Je pense que vous le savez aussi et que vous l'avez remarqué. De notre côté, nous faisons de notre mieux mais s'il y a des améliorations à apporter, nous tiendrons compte de vos desideratas et nous allons tâcher d'y remédier dans la mesure de nos possibilités avec les instances de l'Etat.

M. J.-D. Porret : Je voulais juste dire une chose, c'est que, pendant la période des travaux, nous sommes un petit peu embêtés parce qu'il arrive tout d'un coup une machine là au milieu. Nous utilisons beaucoup le parc central parce qu'il a fallu ouvrir pour mettre le CAD dedans. C'est vrai que les voitures arrivent là et, ma foi, ils n'arrivent pas toujours à se mettre où ils veulent. Ils ont pris de sales habitudes de vite se mettre sur le trottoir. Nous espérons que cela va changer si tôt que nous pourrons libérer, à nouveau, ce parc. Nous essayons de reboucher le plus vite derrière mais il y a plusieurs corps de métier qui travaillent dans ces fouilles et cela prend du temps. Le temps passe et voilà. Nous faisons au mieux. Les gens qui sont sur le chantier voient plus de pays que nous, encore. Ils se donnent beaucoup de peine pour essayer de laisser passer les gens et mettre des plateaux et tout.

Mme N. Matthey : Je suis satisfaite des réponses qui m'ont été données.

M. E. Burgat : Quand j'entends M. Duperrex qui dit que M. Grandet arrête le patrouilleur mais je ne sais pas si nous n'avons pas des gens dans la commune qui sont à traverser à pied, d'un bistrot à l'autre, qui ne pourraient pas être imposés de devoir venir faire les patrouilleurs.

M. D. Duperrex : Monsieur Burgat, je vous disais simplement que le fait de trouver des patrouilleurs n'est pas une chose évidente. C'est clair que nous avons trouvé des chômeurs. Bien sûr que nous avons eu certains problèmes parce que l'alcool n'est pas un ingrédient qui est envisageable en fonction des élèves.



M. J. Wahli : J'ai pu lire, dans la Feuille d'Avis, la mise à l'enquête, à la Mollière Sud, d'un hôtel et d'une résidence, ce qui a suscité quelques questions en moi. J'aurais souhaité, de la part du Conseil communal, quelques éclaircissements suite à la votation de notre Conseil, en février 2013, dans laquelle nous avons refusé la modification de la zone en zone mixte. Peut-être que j'ai mal compris les éléments, ce qui explique ma demande d'éclaircissements.

M. J.-D. Porret : Concernant La Mollière, de nouveaux plans sont redéposés pour l'hôtel, en bas. Bien sûr que c'est toujours, vu que c'est un plan de quartier, la même surface constructible au sol. Les bâtiments ne sont pas chamboulés. C'est toujours le même type de bâtiments. Si la zone avait été modifiée, cela serait aussi resté le même type de bâtiments. Cela n'aurait rien changé. Maintenant, ils vont faire des appartements qui seront adaptés. Alors, les appartements protégés ne pouvaient pas se faire. Ce n'était pas compatible avec l'hôtellerie mais les appartements adaptés sont compatibles avec l'hôtellerie. Cela veut dire que l'hôtel va s'occuper de ces appartements. C'est lui qui va louer ces appartements et qui va, éventuellement, faire le ménage et tout ce qu'il y a à faire, donner aussi à manger s'il y a des repas à faire. Sous cette forme-là, il semble que c'est possible. Alors, les plans sont déposés.

M. J. Wahli : Ce que je comprends, c'est que des logements adaptés, c'est pour des gens qui passent quelques semaines par année, avec un service hôtelier. Est-ce bien cela ?

M. J.-D. Porret : Alors, cela peut être des personnes seront en fin de vie puisqu'il faudra bien qu'elles se débrouillent toutes seules, la plus grande partie du temps. Ce sont des personnes qui viendront là pendant quelques temps pour passer du temps là mais qui pourront bénéficier d'un service hôtelier mis à leur disposition pour palier à certains besoins qu'elles ne peuvent pas faire toutes seules.

Mme B. Dinger : Je reviens sur le composte qui est déposé partout aux Charrières. C'est vraiment un peu dégoûtant. Nous avons maintenant les plastiques blancs que les gens apportent. Il y a partout des oranges. Il y a partout tout. J'ai une fois déjà demandé s'il n'est pas possible de mettre un petit container pour que les gens mettent au moins les déchets de la cuisine dans un container. Je sais très bien que le monsieur qui vide la benne est d'accord. Il pourrait vider, en même temps, ce petit container. C'est vraiment dégoûtant. C'est sur la route. C'est dans les champs. C'est partout. Alors, merci.

M. J. Guillod : Je sais que le problème est lancinant. La question est lancinante. Pour le moment, nous n'avons pris de décision autre. Vous avez déjà posé la question une fois. Nous allons nous remettre à l'ouvrage. Nous n'avons pas décidé de changer, d'une manière drastique, notre système qui, avec 95 %, fonctionne. Nous allons nous atteler au problème. Je ne sais pas comment mais vu qu'il y a des témoins, il faudra bien y donner suite.



Mme B. Dinger : Je crois que ce n'est pas un container que je demande d'une grandeur comme cela mais si c'est déjà un container comme les gens, de temps en temps, promènent, vert, à peu près un mètre cinquante et que nous mettons avec une chaîne pour que personne ne se promène avec, cela suffit. C'est seulement que les gens arrêtent de mettre n'importe quelle chose dans cette énorme benne. Il y a beaucoup, beaucoup d'oiseaux. Il y a des renards chez nous. Il y a même des chiens. Je ne sais pas, il y a trop de bêtes. Je pourrais, tous les jours, faire des promenades pour ramasser tout. C'est aussi sur la route et c'est vers l'école et vers les gamins. Je trouve vraiment décevant. Alors, si c'est trop pour la commune, j'ai déjà dit que je procure ma petite benne pour cela.

M. J. Guillod : Je vous rassure. Ce n'est pas trop pour la commune. Il faut juste s'occuper du problème. Cela sera fait puisque cela sera protocolé.

Mme N. Matthey : Je me permets de revenir à ma première intervention. Maintenant que vous avez reçu les chiffres pour les comptes concernant le budget 2014, est-ce que ce sont plutôt des bonnes ou des mauvaises nouvelles ?

M. J. Guillod : Vraisemblablement, les comptes seront bons. Vous n'aurez pas de mauvaises surprises mais ce n'est pas demain que nous allons baisser le coefficient, si c'est cela la question parce que je sais qu'il y a des voix qui poussent. Les comptes sont bons dans ce que nous savons faire d'habitude.

M. J. Gaudichon : Merci, M. Guillod, à savoir que cela sera à l'objet du prochain Conseil général, l'approbation des comptes 2013.

M. J. Guillod : En plus, il y aura une séance de la commission financière dont vous faites partie, si jamais.

Mme N. Matthey : Tout à fait, mais là, nous parlons des comptes 2013. Moi, j'aurais voulu savoir l'incidence sur les comptes 2014, suite aux décisions qui ont été prises par le Grand Conseil en décembre. On m'a répondu, toute à l'heure, comme nous l'avons vu dans le dernier procès-verbal, que cela n'avait pas pu être répercuté sur le budget 2014 parce que nous n'avions pas connaissance de nouveaux éléments.

M. J. Guillod : Non, je n'ai pas compris. Je suis désolé. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous attendions d'avoir la loi, plus toute la systématique qu'il fallait, pour la mettre en marche pour 2014. Cela sera fait.

Mme N. Matthey : Donc, maintenant, nous ne savons pas encore si c'est ...

M. J. Guillod : Vraisemblablement, d'après ce que nous avons vu dans les grandes lignes, bon, il y a encore des calculs à faire mais cela ne devrait pas changer fondamentalement par rapport au système précédent que ce soit l'un ou l'autre.

Mme N. Matthey : Ce n'est pas un système. Ce sont des chiffres.

M. J. Guillod : Les chiffres, pour 2014, je ne les ai pas mais nous les verrons la prochaine fois que nous nous rencontrerons.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **21h25**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La vice-présidente Le secrétaire

N. Matthey

L.-C. Saez

Saint-Aubin, le 19 février 2014



SEANCE DU 29 AVRIL 2014

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme N. Matthey, vice-présidente.

La vice-présidente ouvre, à 20h00, la onzième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **25** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme A. Sengstag et MM. D. Favre, J. Gaudichon, A. Lopez Vega et N. Schulze.

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 (suite à la démission de M. J. Grandet)

Conseil communal :

MM. J.-M. Pellaton et J.-D. Porret sont absents et excusés.
Tous les autres membres sont présents.

Mme N. Matthey : Demande si l'ordre du jour proposé et envoyé à chaque Conseiller est accepté ou s'il engendre des demandes de modifications.

M. P.-A. Challandes : Etant à la recherche d'un(e) remplaçant(e) pour M. Jérôme Grandet, le groupe socialiste demande le report du point 3 « Elections et nominations » à la prochaine séance du Conseil général.

M. J. Panes : Propose alors de nommer, au moins pour la séance de ce soir, deux questeurs.

Mme N. Matthey : En fonction des propositions enregistrées, valide l'élection de MM. Jonathan Flückiger et Cyril Boillat comme questeurs pour la séance de ce soir.



Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, lit alors l'ordre du jour modifié pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2014**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. **Comptes 2013** – Rapport de la commission financière
 - 4.2. Adhésion au projet de cabinet médical régional Béroche-Bevaix
 - 4.3. Demande de crédit de fr. 176'600.— pour la réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires du terrain de football et des buvettes de la plage et du FC Béroche-Gorgier
 - 4.4. Demande de crédit de fr. 24'000.— pour divers travaux d'entretien et aménagements complémentaire au refuge forestier de la Taupe à l'Ours
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2014

Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

**Point 4.1. de l'ordre du jour : Comptes 2013
Rapport de la commission financière**

Mme N. Matthey : Propose de passer ces comptes, page par page, et de l'interrompre lors de cette lecture par d'éventuelles questions. Aucune réaction n'étant enregistrée, elle passe alors en revue les pages du compte de fonctionnement, en rappelant le résultat de chaque rubrique.



M. J. Panes : A la page 11, j'aimerais que tout le monde soit bien conscient de l'amortissement supplémentaire comptabilisé sous le compte 210.332.00 par fr. 605'000.--, correspondant à une grosse réduction du poste « collège primaire » au bilan. C'est tout.

Mme N. Matthey : Poursuit sa lecture par la récapitulation du compte de fonctionnement et rappelle son résultat d'excédent de revenus de fr. 41'388.21.

M. J. Wahli : J'aimerais avoir une information et savoir si nous avons une idée sur les conséquences financières de la clé de répartition entre l'Etat et les communes pour les comptes 2014. Juste un ordre de grandeur.

M. J. Guillod : Nous n'en savons encore rien du tout. C'est trop tôt et c'est la même réponse qu'au mois de décembre. Madame Soleil ne fait pas de progrès, je suis désolé.

Mme N. Matthey : Passe alors en revue les pages du bilan, du compte des investissements, de sa récapitulation, de la récapitulation des investissements et amortissements et des comptes par nature. Aucune réaction n'étant enregistrée, Mme Matthey propose de passer au vote de l'arrêté relatif à ces comptes 2013.

M. J. Panes : Avant la lecture de l'arrêté, je voulais juste m'exprimer dans une position un petit peu schizophrène. En tant de président de la commission financière, je recommande d'accepter les comptes tels que présentés, avec la prudence qui est de mise et, comme relevé dans le rapport, l'utilisation des rentrées qui ne sont pas garanties dans le futur pour un amortissement extraordinaire. En tant que porte-parole du PLR, j'aimerais vous dire que c'est la dernière fois ou, au pire l'avant-dernière, que nous acceptons les amortissements extraordinaires pour éviter de toucher au coefficient fiscal parce que la loi va nous aider d'ailleurs. La prochaine mouture des comptes voulue par le canton empêche les amortissements extraordinaires depuis 2014 ou 2015, je ne m'en rappelle plus. Donc, dans cet esprit-là, je propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

M. J. Wahli : Le groupe socialiste a passé en revue ces comptes et constate la bonne gestion des deniers publics. Il remercie l'administrateur et le Conseil communal et acceptera les comptes 2013 tels que présentés. Effectivement, la question s'est aussi posée par rapport aux amortissements. Nous trouvons que c'est une bonne gestion des choses que d'amortir pendant qu'il est encore temps et qu'il ne faut dès lors pas toucher au coefficient fiscal.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,
- vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

**Article 1**

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les **comptes de l'exercice 2013**, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	10'457'599.34
Revenus	fr.	10'498'987.55
Excédents de recettes	fr.	41'388.21

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	2'023'066.00
Recettes	fr.	42'684.60
Investissements nets / augmentation	fr.	1'980'981.40

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	281'229.55
Recettes	fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2013

Article 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour :

***Adhésion au projet de cabinet médical régional
Béroche-Bevaix***

M. D. Kramer : Vous avez reçu le projet du centre médical Béroche-Bevaix. La première petite explication qu'il y a à faire, c'est que nous arrivons dans une période où nous ne trouverons bientôt plus de médecins généralistes dans la région. Il devient donc urgent de trouver une solution. Avec la commune de Bevaix, nous nous sommes réunis une quinzaine de fois en un peu plus d'une année. La commune de Bevaix a donné la possibilité de faire un cabinet médical, le centre du cabinet médical dans la maison Barret à Bevaix, avec une antenne à Saint-Aubin.



Cela veut donc dire que cette antenne à Saint-Aubin va subsister. Nous aurons toujours des médecins à Saint-Aubin et à Bevaix. Ce mode de faire a fait que la maison Barret est mise à disposition par la commune de Bevaix qui a voté, hier au soir, l'investissement de plus de deux millions de francs pour rénover cette maison Barret. En arrangement avec les médecins, nous avons mis au point un moyen de cautionnement. Ce moyen de cautionnement qui est là, dans un premier temps, pour deux ans, avec une éventuelle prolongation jusqu'à cinq ans, c'est que les communes prendraient en charge les places manquantes de médecins dans le cabinet médical, entre autres à Bevaix. Pour le partage des frais fixes, vous avez vu que, sur les documents que vous avez reçus, la commune de Bevaix va s'occuper de la gestion et, au fond, de l'administration de la maison. Raison pour laquelle, eux ne partagent pas les frais fixes et prennent, eux, entièrement les risques du prêt qu'ils devront faire pour financer cet investissement. Vous avez aussi remarqué que, dans un premier temps, la commune de Gorgier ne fait pas partie. Elle avait décidé, au départ, de ne pas se mettre dans le groupement des communes de la Béroche. J'ai ouï qu'il semblerait qu'ils vont faire une certaine marche-arrière, ce qui fait que nous allons les prendre dans le groupement du cabinet de groupe mais à nos conditions. Ce qui fait que cela diminuera un petit peu le partage des frais fixes, d'une part, et le montant de la caution. Cela veut donc dire que le Conseil communal de Saint-Aubin-Sauges a accepté ce mode de faire. Les autres communes ont déjà toutes accepté d'y passer. Il n'y a plus que Vaumarcus qui doit encore voter mais les autres communes ont déjà voté cette adhésion au cabinet médical de groupe. Je suis à votre disposition s'il y a encore d'autres questions.

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste a étudié le projet et est favorable à cette démarche. Nous devons penser à l'avenir et permettre à la population de trouver toujours un médecin à proximité et accessible en transports publics. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du projet et espérons qu'il puisse se concrétiser selon le planning établi.

M. J. Wahli : Je tiens à souligner, ici, la préoccupation des familles de la Béroche d'avoir un pédiatre de proximité. Actuellement, il faut se rendre à Boudry, Yverdon, Corcelles ou Neuchâtel pour accéder à un service de pédiatrie. Merci.

Mme B. Dinger : Les membres du groupe PLR, dans leur majorité, se prononcent favorablement pour ce projet Béroche-Bevaix. Autrement, je me joins à tout ce que vient de dire Mme Röösl.



Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu un rapport du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Article premier Le Conseil communal est autorisé à cautionner, jusqu'à concurrence de Fr. 5'231.-- par année et pendant cinq ans, le Centre médical Bevaix-Béroche en cas d'éventuelles non location.
- Article 2 Le Conseil communal est autorisé à participer aux frais administratifs du centre médical, par la commune de Bevaix, pour un montant annuel de Fr. 3'714.--.
- Article 3 Le présent arrêté entrera en vigueur dès que les législatifs des communes de Bevaix, Vaumarcus, Fresens et Montalchez auront approuvé l'arrêté relatif à la caution et aux frais administratifs du Centre médical.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 176'600.— pour la réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires du terrain de football et des buvettes de la plage et du FC Béroche-Gorgier***

M. D. Duperrex : Je remplace, en l'occurrence, mon collègue Jean-Michel Pellaton qui s'occupe des bâtiments. Je vais vous donner quelques informations concernant cette demande de crédit, avec l'appui de quelques photos explicites pour montrer la complexité de ces travaux.



Le rapport qui vous est parvenu est assez explicite de la situation dans laquelle se trouvent les locaux se trouvant sous la butte, les infiltrations d'eau pouvant, à tout moment, causer un court-circuit aussi bien dans les vestiaires que dans la buvette du restaurant et, dès lors, provoquer des dommages très importants. Bien sûr, avec les aléas du temps, on ne peut que constater qu'après une vingtaine d'années, le problème des toits plats qui coulent est récurrent. En exemple, la salle de spectacles, le collège primaire, la salle de gymnastique et la capitainerie. Quelques photos prises lors des travaux d'urgence sont projetées et M. Duperrex les commente.

M. J. Panes : Est-ce que nous pouvons savoir, en fonction des éléments annoncés par M. Duperrex qui laissent entendre que des travaux ont déjà été engagés, si ces travaux sont encore à faire, pour être bien d'accord ?

M. D. Duperrex : Bien sûr, comme je vous l'expliquais lors de ma présentation photographique, pour trouver la fuite, il fallait bien que nous commencions un peu les travaux. Là, c'était la décision sine qua non. D'abord, dans un premier temps, il fallait voir les problèmes qu'il y avait pour trouver la fuite pour pas que – je vous ai parlé également de la partie électrique aussi bien chez Bébel que dans le cadre des vestiaires du foot, par exemple. Il fallait donc, dans un premier temps, travailler dans l'urgence. Vous avez vu qu'il y avait deux côtés à cette butte. L'autre partie n'a pas été touchée. Elle coule déjà un petit peu, c'est vrai. C'est pour cela que M. Pellaton a directement pris l'initiative, le cas échéant, de refaire les deux côtés. Mais, les travaux qui ont été faits jusqu'à maintenant, ce sont des travaux d'extrême urgence.

M. G. Porret : Le groupe PLR a étudié cette demande de crédit. La somme de fr. 50'200.— pour la réfection des buvettes est acceptée à l'unanimité. Par contre, il n'en est pas de même pour les fr. 126'400.— des vestiaires. Pour ces raisons, le groupe PLR laissera la liberté de vote. Maintenant, à titre personnel, j'aurais voulu ajouter que, depuis plusieurs années, la volonté politique du PLR est de supprimer les buttes ou tout du moins de rendre cette zone accessible à la population sous la forme de cabines de douches, de vestiaires ou n'importe quoi de plus joli que ces buttes. Dans ces conditions et sans qu'une vision à plus long terme concernant l'aménagement de cette zone nous soit proposée, il me paraît tout à fait inopportun de faire cet investissement. Je vous propose donc d'amender cette demande de crédit et de la séparer en deux parties, soit la première partie de fr. 50'200.— pour la réfection de la toiture des buvettes et la deuxième de fr. 126'400.— pour la réfection de la toiture des vestiaires et des buttes.

M. D. Duperrex : J'ai très bien compris votre démarche et votre question. Le problème est grave. C'est que ces fuites d'eau peuvent très bien se répercuter sur les parties électriques et créer des courts-circuits. De toute façon, il faudra faire quelque chose parce que ce serait beaucoup plus important si un foyer d'incendie se déclenche dans les vestiaires que d'étanchéifier la dalle mais c'est à vos risques.

M. G. Porret : Si je peux répondre, la demande de crédit concerne les deux buttes et pas des travaux d'urgence qui pourraient éviter des problèmes électriques sur la butte en question. Là, nous parlons d'une réfection totale de deux buttes que nous aimerions ou que j'aimerais voir détruites à court terme.



M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste acceptera le crédit tel qu'il a été présenté.

Mme N. Matthey : Avez-vous rédigé votre amendement ?

M. G. Porret : Je n'ai pas rédigé un document pour cet amendement.

Mme N. Matthey : Il faut proposer un amendement rédigé pour pouvoir le mettre au vote.

M. G. Porret : Formule alors son amendement qui consiste à demander à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de crédit sur la base de deux arrêtés distincts, soit l'un portant sur un montant de fr. 50'200.— pour la toiture des buvettes et l'autre portant sur un montant de fr. 126'400.— pour la toiture des vestiaires.

Mme N. Matthey : Met alors au vote cet amendement et demande qui est d'accord de scinder cette demande de crédit en deux parties, soit un arrêté portant sur fr. 50'200.— pour la réfection de la toiture des buvettes et un autre portant sur un montant de fr. 126'400.— pour la réfection de la toiture des vestiaires.

Cet amendement est accepté par 20 avis favorables, aucun avis contraire et 4 abstentions.

Mme N. Matthey : lit alors le premier arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 50'200.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la toiture des buvettes de la plage et du FC Béroche-Gorgier.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I340.501.10** et amortie au taux de **2 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Mme N. Matthey : lit alors le second arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 126'400.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I340.501.10** et amortie au taux de **2 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est refusé par 12 avis défavorables, 9 avis favorables et 3 abstentions.

Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 24'000.— pour divers travaux d'entretien et aménagements complémentaire au refuge forestier de la Taupe à l'Ours***

M. D. Duperrex : Là, également, vous avez lu le rapport et force est de constater qu'une réfection de ce bâtiment communal est devenue indispensable pour pouvoir faire bénéficier nos citoyens d'un local opérationnel et agréable dans un cadre idyllique, ce qui n'est malheureusement plus le cas actuellement. Malgré quelques courriers et remarques au gérant pour remédier à cette situation regrettable depuis longtemps déjà, nous ne savons si c'est le manque de temps, une motivation moindre ou d'autres éléments qui font que de nombreuses remarques désobligeantes nous parviennent pour mentionner un laisser-aller évident dans la gérance de ce refuge, non pourvu, par exemple, d'un minimum d'accessoires indispensables pour en assumer le nettoyage. Quelques photos prises lors d'un état des lieux pour comprendre la nécessité de changer quelque chose dans la maintenance et la gérance de ce refuge. M. Duperrex commente alors ces photographies.



M. E. Burgat : Qui est-ce qui s'occupe de la gestion et de la conciergerie de ce refuge ?

M. D. Duperrex : Je l'ai juste soulevé avant. C'était M. Edgar Borel qui s'occupait de ce refuge. C'était donc un petit peu sa carte de visite à M. Borel et aux époux Borel. C'était lui d'abord qui était un petit peu l'investigateur pour la construction de ce refuge à l'époque. J'étais déjà du Conseil général. Après, bon, avec l'âge aidant, il est parti sur Provence. Ce sont les époux Mayor qui s'occupent actuellement de ce refuge de la Taupe à l'Ours. Ils ont dû reprendre ce refuge tant bien que mal. Je ne sais pas si c'est leur tasse de thé.

M. E. Burgat : Sont-ils rémunérés pour cela ? Et, si oui, à quel titre et avec quel montant ?

M. D. Duperrex : Oui, jusqu'à maintenant cela se passe comme cela. Ils mettent la clé. Ils vont chercher la clé au refuge de la Taupe à l'Ours et puis après, ils doivent la remettre dans une boîte-aux-lettres. La manutention est donc moindre pour une partie du gardiennage. Il y a une part sur le gardiennage.

M. E. Burgat : Oui, mais nous ne savons pas ce que cela représente ? C'est fr. 20.--, fr. 200.— ou fr. 2'000.— par année ?

M. D. Duperrex : Non, cela veut dire que le refuge, pour nous, il rapporte, comme c'est mentionné dans le rapport, à peu près fr. 5'000.— par année. Pour eux, c'est fr. 30.— par location. Mais, c'est seulement pour donner et remettre la clé. C'était donc cela un petit peu le problème pour changer. Nous avons eu l'occasion, plusieurs fois, d'intervenir. Il y a des courriers qui datent déjà depuis 2000, juste après la reprise de cette gérance par le couple Mayor, mais je crois qu'ils n'ont pas la motivation nécessaire. Nous avons essayé mais, bien sûr, il faut trouver. Maintenant, il n'y a plus de retraités qui seraient peut-être d'accord de s'occuper de ce refuge mais, dans un premier temps, le Conseil communal, la direction des forêts dont je m'occupe, va mettre sur pieds, si le crédit est accepté, la surveillance des travaux et la remise en état conforme de ce refuge afin qu'il satisfasse tout le monde et après, nous verrons pour continuer.

M. E. Burgat : La location, c'est fr. 5'000.— de revenus annuels mais par fois, c'est combien ?

M. D. Duperrex : C'est fr. 150.— de location. Mais, justement quand nous avons étudié cela dans le cadre du Conseil communal, nous voudrions faire, comme cela se fait dans d'autres refuges, un tarif préférentiel pour les habitants de Saint-Aubin-Sauges et les habitants hors de la Béroche, etc. Nous allons tâcher de trouver, si ce crédit est accepté, un mode de faire qui permette aux familles bérochales d'en profiter largement et dans un état adapté et convivial pour tout le monde.

M. J.-C. Frieden : Après le message du Conseil communal, effectivement, après avoir loué plusieurs fois ce refuge, force est de constater le manque flagrant d'entretien et le manque de disponibilités du gardien de ce lieu convivial. Comment le Conseil communal va-t-il remédier à cet état pour rendre ce refuge accueillant pour les Bérochoux ?



M. D. Duperrex : Je crois que j'ai déjà répondu partiellement à cette question en répondant à M. Burgat. C'est clair que, dans le cadre de l'étude de cette demande de crédit, le Conseil communal a pris à cœur de rendre cet endroit convivial. Il n'y en pas trente-six dans le cadre de la Béroche. Nous avons eu, là, l'assemblée des Conseillers communaux de toute la Béroche dans le cadre de laquelle nous avons pu faire une fondue. Bien sûr que nous avons dû amener tout le matériel et le nécessaire pour nettoyer. Nous sommes conscients de ce problème. C'est comme je vous l'ai dit, en tant que directeur des forêts, je vais mettre cela sur pieds, je vais surveiller les travaux comme je vous l'ai souligné toute à l'heure et je vais rendre ce lieu convivial. Après, nous verrons pour trouver une personne qui veut bien s'en occuper. Mais, tant que nous ne l'aurons pas trouvée, c'est moi qui m'en occuperai.

M. J.-D. Alfter : Est-ce que le crédit est suffisant pour faire quelque chose de vraiment sympa ? Ou n'aurions-nous pas meilleur temps d'ajouter trois ou quatre mille francs car nous ne parlons pas de réfection des toilettes ? Est-ce qu'il y a des toilettes ? N'y aurait-il pas une petite somme à mettre en plus pour vraiment avoir quelque chose de bien et qui tienne la route valablement d'entrée de jeu ?

M. D. Duperrex : Alors, dans un premier temps, vous savez que je suis, en principe, économe pour les sous de la commune. Dans un deuxième temps, j'ai regardé pour que les devis qui ont été demandés soient faits au plus juste mais de façon à le faire comme il faut. Par exemple, les toilettes, elles existent mais il y a aussi un coup de rafraîchissement dedans. Les frigos, nous allons les changer. Nous allons mettre des armoires pour mettre un peu de matériel. Cela a été compté assez juste mais de toute façon c'est quand même un refuge forestier. Ce n'est pas un trois étoiles au bord du lac. Mais, nous allons donc pouvoir réaliser ces améliorations avec ce montant-là.

M. G. Porret : Concernant ces travaux, qu'est-ce que nous arrivons à faire avec fr. 500.— comme réfection et traitement du plancher ?

M. D. Duperrex : C'est comme je vous l'ai dit toute à l'heure, si vous m'aviez bien écouté, cela veut dire que c'est le gardien du port, avec les produits de la conciergerie de l'école primaire, qui va aller sur place. Il en a pour deux jours. Nous ne payerons donc que le matériel puisque c'est des employés de la commune. Là, nous sommes allés sur place et avons examiné le cas. Je pense que c'est largement compté pour le matériel nécessaire à la réfection de ce plancher. Nous n'allons pas changer le plancher. Nous allons que le poncer et l'imprégner.

M. G. Porret : Cela m'avait échappé. C'est donc que le prix du matériel. Merci.

M. E. Burgat : Le groupe PLR, lors de sa séance de préparation, a étudié ce dossier et est tout à fait d'accord pour voter ce crédit. Comme l'a dit M. Alfter, tout le monde se pose la question si c'est suffisant pour faire tout ce qu'il y aura à faire. Moi, je relèverai, juste pour ma part, que, si ce sont les employés communaux qui vont les faire, c'est bien, mais par contre, il faudrait savoir combien cela coûte si ce sont eux qui vont le faire ou qu'ils fassent déjà ce qu'ils ont à faire, je ne sais pas. C'est à titre personnel.



M. D. Duperrex : Nous allons faire cela pendant les heures creuses du gardien du port.

M. E. Burgat : Avec les heures supplémentaires qu'ils ont déjà parfois à reprendre, nous pouvons nous poser des questions. Je vais plus loin dans ma réflexion. Si nous traduisons cela à titre d'heures, combien coûtent les heures, là-haut, à monter avec le matériel pour faire cela.

M. D. Duperrex : Le gardien du port m'a parlé de deux jours, sur place, pour lui.

M. E. Burgat : C'est bien. Je demande à voir, c'est tout.

M. J.-C. Frieden : Le groupe socialiste acceptera le crédit tel qu'il a été présenté.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 24'000.—** est accordé au Conseil communal pour divers travaux d'entretien et aménagements complémentaires au refuge forestier de la Taupe à l'Ours.

Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements no **1942.503.81** et amortie au taux de **10 %**.

Article 3 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. D. Duperrex : Je crois que le 10 mai, soit samedi prochain, nous aurons l'occasion de faire l'inauguration de la fameuse sculpture de Jacot-Guillarmod dans le port. Pour ceux qui connaissent, cette sculpture a été, à l'époque, achetée au sculpteur régional, M. Jacot-Guillarmod. Elle avait subi également les éléments, comme nous venons de vous en parler ce soir, soit l'usure du temps notamment au niveau des roulements. Elle faisait tellement de bruit que les navigateurs l'avaient percée au travers afin de placer une cheville pour qu'elle ne tourne plus. Dans le cadre du Conseil communal, la réfection a permis d'avoir un système qui permet à cette girouette de tourner sans faire de bruit et incommoder les navigateurs. Cette inauguration aura donc lieu le samedi 10 mai à 11h00. Là, vous êtes cordialement invités, avec quelques mots de circonstance et une verrée pour l'occasion.

Point 6 de l'ordre du jour : *Divers*

Aucune intervention

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **21h00**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

J. Gaudichon L.-C. Saez

Saint-Aubin, le 30 avril 2014



SEANCE DU 24 JUIN 2014

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. J. Gaudichon, président.

Le président ouvre, à 20h00, la douzième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **23** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mme B. Dinger, MM. M. Bianchini, E. Burgat, P. Dessoulavy, D. Favre, J.-C. Frieden, C. Kempf et N. Schulze

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. J. Gaudichon : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

3. Correspondance

4. Elections et nominations

- 4.1. En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un questeur du Conseil général
- 4.2. En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission du patrimoine
- 4.3. En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des relations publiques
- 4.4. En remplacement de Mme Sarah Maier, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des relations publiques
- 4.5. En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un délégué au Conseil général de Paroisse
- 4.6. En remplacement de M. Mvobu Mbazoo, ayant quitté la localité, nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Feu de la Béroche



5. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 5.1. Demande de crédit de fr. 550'000.— pour la création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières
- 5.2. Création d'un nouveau poste de travail pour le service de la conciergerie du complexe scolaire
- 5.3. Demande de crédit de fr. 60'000.— pour la réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires Ouest du terrain de football du FC Béroche-Gorgier
- 5.4. Demande de crédit de fr. 155'000.— pour la mise en conformité du raccordement de l'immeuble rue de la Gare 4 au réseau des eaux claires, pour la réfection des surfaces en bitume et pour la pose d'un pavage sur la partie Sud et Est du bâtiment

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

8. Elections et nominations

- 8.1. Nomination du bureau du Conseil général

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 29 avril 2014**

M. J. Gaudichon : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce dernier est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. J. Gaudichon : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un questeur du Conseil général***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant de questeur du Conseil général.

Mme U. Röösli : Le groupe socialiste propose M. Cyril Boillat.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **M. Cyril Boillat**, élu tacitement comme questeur du Conseil général.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission du patrimoine***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission du patrimoine.

Mme U. Röösli : Le groupe socialiste propose Mme Yolande North.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **Mme Yolande North**, élue tacitement comme membre de la commission du patrimoine.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des relations publiques***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission des relations publiques.

Mme U. Röösli : Le groupe socialiste propose M. Joël Wahli.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **M. Joël Wahli**, élu tacitement comme membre de la commission des relations publiques.



Point 4.4. de l'ordre du jour : ***En remplacement de Mme Sarah Maier, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des relations publiques***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission des relations publiques.

M. J. Panes : Le groupe PLR propose Mme Aline Sengstag.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **Mme Aline Sengstag**, élue tacitement comme membre de la commission des relations publiques.

Point 4.5. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire, nomination d'un délégué au Conseil général de Paroisse***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant de délégué au Conseil général de Paroisse.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste propose Mme Yolande North.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **Mme Yolande North**, élue tacitement comme déléguée au Conseil général de Paroisse.

Point 4.6. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Mvobu Mbazo, ayant quitté la localité, nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Feu de la Béroche***

M. J. Gaudichon : demande une proposition pour ce poste vacant de délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Feu de la Béroche.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste propose M. Cyril Boillat.

M. J. Gaudichon : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **M. Cyril Boillat**, élu tacitement comme délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Feu de la Béroche.



Point 5.1. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 550'000.— pour la création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières***

M. J.-M. Pellaton : Je ne sais pas si c'est ma soirée, ce soir, mais j'avais déjà à défendre des crédits difficiles. J'avais préparé un PowerPoint pour vous expliquer. L'appareil vient de sauter. Je ne sais pas si vous avez entendu le bruit mais il n'y a plus rien. Il faudra faire sans cela. Malheureusement, j'avais pris deux ou trois trucs mais nous allons essayer de faire sans cela parce que c'est vrai que, lorsque je vous ai envoyé les rapports, je ne vous avais pas mis les plans avec. C'était un oubli de ma part de ne pas avoir mis les plans pour que vous ayez une idée. Je crois que, dans les partis, nous les avons tout de même fait circuler. Malheureusement, nous allons essayer de faire sans cela. Après les questions, si vous avez des choses à voir, le PC marche toujours mais c'est un petit peu petit pour que tout le monde puisse le voir. A la limite, nous pourrions faire une suspension de séance s'il y a des gens qui veulent aller voir un petit peu ce que nous avons préparé.

Alors, demande de crédit de fr. 550'000.— pour la création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières. L'année passée, au mois de septembre, nous avons demandé un crédit pour le toit de ces vestiaires qui coulait. Il fallait refaire l'étanchéité. L'idée, c'était de pouvoir, à la place de refaire l'étanchéité, de faire un toit, un élément, pour que nous puissions faire deux salles sur cette construction. Cela nous permettait d'avoir des salles à disposition, sans savoir éventuellement ce que nous allions faire au départ. Nous avons quelques idées. Par exemple, vous savez que le pavillon scolaire doit être démolit d'ici 2015. Là, nous avons deux classes. Nous avons la ludothèque qui est là. C'était une possibilité d'aller mettre ces deux classes en haut pour libérer le pavillon et que ces gens retrouvent un lieu parce que j'avais discuté avec les gens, c'est relativement difficile de trouver à la Béroche et surtout à Saint-Aubin des locaux de ce genre-là. Alors, nous étions un petit peu parti sur cette idée. Nous vous avons demandé un crédit de fr. 300'000.--, déjà pour faire l'enveloppe parce qu'il fallait faire quelque chose pour plus que cela ne coule. Cela coulait tout de même passablement en bas. Le crédit a été accordé. Nous avons préparé deux ou trois éléments. Entre temps, il est venu d'autres éléments, c'est-à-dire qu'il y a eu la refonte des cercles scolaires. On nous a alors demandé, pour 2015, de créer deux salles supplémentaires pour l'école. Là, nous avons étudié le problème pour voir si nous pouvions les mettre dans le bâtiment existant, en modifiant les salles ou en faisant plusieurs choses. C'était relativement difficile. Nous avons alors pris l'option de dire de mettre ces deux salles à la salle de gym, en haut. On nous a également demandé d'avoir deux nouvelles classes pour la rentrée d'août de cette année. Là, nous avons pu, avec l'ancien appartement du concierge, faire des modifications et déplacer certains éléments, ce qui nous a permis de libérer deux classes. Pour l'année prochaine, il fallait bien que nous trouvions une solution et nous avons trouvé cette solution de faire deux classes sur ces espaces à la salle de gym. Bien sûr, il a fallu étudier comment nous pouvions faire. On a eu des directives de l'Etat qui étaient assez strictes. Nous ne pouvons pas vraiment choisir ce que nous voulons faire. Il y a des règles. Nous devons les adopter. Nous avons donc fait avec l'espace que nous avons. Nous avons soumis ce projet au Département. Ce Département a accepté notre projet, en faisant quelques remarques. Il a été envisagé de nous accorder une subvention de fr. 125'000.— par classe. Cela veut dire fr. 250'000.— pour cette création. C'est clair que nous devons maintenant leur présenter un projet définitif, puis nous pourrions aller de l'avant.



Quand nous avons préparé la demande de crédit, il y a un élément nouveau qui est venu du Service de l'Energie qui nous a demandé de remplir les conditions de Minergie+. Minergie+, cela veut qu'au départ, quand nous avons fait le premier projet, nous avons une isolation du bâtiment qui était d'environ 25 centimètres. Elle a passé de 25 à 40 centimètres. En plus, nous avons l'obligation de faire une ventilation mécanique. Tous ces éléments ont renchéri un petit peu la construction mais nous avons essayé de faire le maximum pour arriver à ce que nous vous présentons ce soir, ce crédit. L'Etat nous a répondu favorablement et a trouvé qu'il y avait quelques points qui étaient un peu sous-estimés. Par exemple, le crédit de l'architecte. Nous aurions pu le tripler mais, bon, ce n'était pas notre but. Je vous dirais que nous avons fait beaucoup nous-mêmes. J'ai consacré beaucoup d'heures à cela. Nous avons fait des plans. Nous avons soumis. Nous avons essayé de restreindre au maximum le prix qui est tout de même de fr. 550'000.--, soit une somme assez conséquente. D'après les discussions que nous avons eues par rapport à Fresens qui va bâtir aussi deux classes et qui va, semble-t-il, largement dépasser le million. Par rapport à ce qui s'est fait ailleurs, nous sommes dans des prix tout à fait compétitifs. Voilà, en préambule, ce que je voulais vous dire. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. J. Wahli : J'avais, lors de la décision par rapport à la structure au dessus des vestiaires, demandé ce qu'il en était des panneaux solaires. Je remarque, en fait, qu'ils ne figurent pas dans le budget bien que vous venez nous préciser que ce bâtiment devra être Minergie. J'aimerais savoir, en fait, comment va être chauffé ce bâtiment, tenant compte du fait que nous devons chauffer cette partie-là et que je ne vois pas les panneaux solaires.

M. J.-M. Pellaton : Concernant les panneaux solaires, vous savez que nous sommes déjà dans une énergie renouvelable puisque l'on chauffe ces locaux avec notre chauffage à distance, ce qui est déjà un petit plus. C'est vrai que, quand nous avons présenté le premier projet, nous avons déjà soulevé la question. J'avais demandé une offre à une entreprise pour mettre les panneaux que je vous avais annoncés. En plus, j'ai soumis le projet à des fournisseurs d'électricité pour la salle de gym et aussi pour le collège primaire car le collège primaire, cela sera le dernier toit qui coule également un petit peu et que nous devons aussi entreprendre. Là, j'ai téléphoné au début de la semaine et ils m'ont dit que c'était à peu près préparé mais que nous n'avions pas encore de retour de cela. La structure qui va être faite sur ce toit sera conçue pour recevoir des panneaux solaires. Ce n'est pas très lourd mais il faut quand même une structure un tout petit peu plus solide. C'est un toit en tôle isolée. La base restera donc la même et nous pourrons y mettre des panneaux solaires. Je reviendrai donc, d'ici la fin de l'année, pour voir si vous êtes acquis à cette solution. Ce n'est donc pas du tout oublié.

M. J. Wahli : J'ai encore une autre question par rapport aux discussions que nous avons eues la dernière fois. C'était prévu de mettre la ludothèque et l'atelier des enfants. J'aimerais savoir si nous avons eu une réflexion ou si vous avez eu une réflexion par rapport à où nous pourrions les mettre vu que, maintenant, nous mettons ces deux classes, là-dedans.

M. J.-M. Pellaton : Oui, alors effectivement, nous avons pensé que nous avons peut-être trouvé une bonne solution pour les déplacer, là-haut. Malheureusement, il est venu cette histoire du cercle scolaire où il fallait vraiment que nous trouvions des locaux. Nous n'avons pas trop envie de reconstruire quelque chose ou d'agrandir. Actuellement, nous n'avons pas encore de solution.



Cela peut rester jusqu'en 2017 mais il faudra que nous nous attelions à voir quelle solution nous aurons. Bon, la garderie, sans la nommer, c'est Mme Douady. J'ai discuté avec elle. Elle m'a dit, si on trouve rien, j'arrête, ce qui serait mal fait quand même. Pour la ludothèque, je pense que nous trouverons une solution plus facile parce que nous pourrions avoir cela dans un ou deux locaux, pas forcément un immense local mais peut-être combiné différemment. Nous allons nous atteler à essayer de trouver une solution mais cela ne sera pas évident. Il y a quand même deux ou trois pistes qui pourraient venir, des locaux qui pourraient éventuellement être employés. Nous y pensons mais, pour le moment, nous n'avons pas la solution.

M. J. Wahli : Est-ce que nous avons les moyens ou est-ce que nous avons une possibilité de repousser ce délai de 2015 ou alors de consolider le bâtiment ou le rénover, je n'en sais rien ?

M. J.-M. Pellaton : Ce bâtiment est dans un triste état, pour le dire en bon français. Ce bâtiment nous coûte beaucoup plus cher que nous le louons. Nous faisons donc une perte par année. Nous avons déjà soulevé ce problème, il y a quelques années en arrière. D'après la Paroisse, ils tiennent à ce que nous rendions ce terrain, en 2015, vide, c'est-à-dire enlever le bâtiment. Bon, moi, je pense que nous ne pouvons pas continuer comme cela parce que les fenêtres ne ferment plus bien, le chauffage est au bout. Il y a vraiment des problèmes assez inquiétants dans ce bâtiment. Je crois qu'il faut que nous nous attelions à trouver quelque chose d'autre. Je pense que, dans la commune, nous devrions arriver à trouver quelque chose. Mais, je crois qu'il ne faut pas trop compter qu'on puisse prolonger, peut-être le prolonger de six mois ou une année s'il le faut vraiment, mais il faut se faire une raison et démonter ce bâtiment.

M. J. Wahli : Est-ce que nous aurions la possibilité de racheter ce bâtiment, en tant que commune, puisque certains des membres de notre Conseil sont dans le Conseil de Paroisse et que, peut-être, l'Eglise protestante neuchâteloise a des besoins financiers ?

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, mais, ce bâtiment, je vous dis, vous ne pouvez pas. Actuellement, nous ne pouvons pas réparer ce bâtiment. Cela coûterait beaucoup trop cher. Les fenêtres de l'Ouest sont toutes vissées. Vous ne pouvez pas les ouvrir. Quand vous ouvrez les fenêtres de l'Est, il y a la moitié qui vous tombe sur la tête. Non, il est vraiment au bout. Nous avons fait des réparations vraiment minimum parce que le toit coulait l'année passée. Le chauffage est au bout. Le sanitaire est en mauvais état. Il ne faut pas penser réparer ce bâtiment. Bon, après, à discuter avec la Paroisse mais je crois qu'il faut trouver une autre solution. Désolé, nous avons déjà repoussé deux ou trois fois. Il y a déjà, je ne sais pas combien d'années, que nous disons que nous devrions démolir ce bâtiment mais je pense que nous devons bien finir par le démonter.

M. J. Gaudichon : Je vous propose de recentrer le débat sur le sujet qui nous occupe ce soir. Y a-t-il des prises de position des différents groupes ?

M. S. Allemanno : Le groupe PLR va accepter cet arrêté tel qu'il est présenté, avec quelques avis que nous avons eus lors de la séance pour se demander si vraiment il ne fallait pas, à la limite, faire un deuxième étage, en sachant que, si les projets qui vont sortir comme La Mollière et Le Motier vont amener du monde, voir si en rehaussant qu'un étage suffirait pour satisfaire tous les élèves ou tous les enfants qu'il y aura à l'avenir. Mais, le groupe PLR acceptera cet arrêté comme cela.



Mme Y. North : Le groupe socialiste est évidemment très favorable à la création de ces deux nouvelles classes et acceptera également ce crédit. Il est toutefois étonné de l'importance du montant, malgré les explications que nous a données M. Pellaton. En effet, il s'agit de la construction d'une enveloppe et de l'aménagement intérieur de locaux, donc d'une construction sans excavation, sans aménagement de terrain, sans fondations, qui pourrait être estimée à un montant d'environ fr. 850.--/m³, en comptant quand même assez largement. Si nous estimons le volume à construire, sur la base des plans qui avaient été joints à la demande de crédit de septembre 2013, nous pouvons l'estimer à environ 840 m³. Cela fait quand même plus de fr. 1'100.-- par m³. Cela nous paraît beaucoup. Avec ce montant de fr. 850'000.--, à titre de comparaison, nous pourrions construire une maison familiale, répondant aux normes Minergie, avec les excavations, les aménagements de terrain, etc. Nous sommes donc un peu étonnés du montant demandé et aimerions avoir l'assurance que, pour les différents types de travaux, pour les différents corps de métier, des offres comparatives vont être demandées. Nous aimerions également savoir si les commissions communales concernées ont été consultées sur ce projet.

M. J.-M. Pellaton : C'est vrai que cela paraît peut-être assez élevé. Bon, il y a tout de même beaucoup d'éléments qui sont venus, un petit peu, en plus. C'est-à-dire que, premièrement, nous sommes au premier étage. Nous avons dû aménager une passerelle qui ira jusqu'en bordure du terrain de football ou volley qui est en haut, avec un cheminement pour les handicapés. Il y a quand même tout le problème car il y a actuellement des coupoles, il y a des ventilations qui sortent du toit, là. Il faut les monter d'un étage. Il faut rajouter de l'éclairage derrière ces locaux pour avoir un éclairage correct. Il y a aussi une liaison qui devra être établie entre la salle de gym et le collège pour l'informatique puisqu'ils vont être reliés au Nœud cantonal. Il y a beaucoup d'éléments en plus qui sont venus se greffer et qui augmentent passablement le prix. Nous avons regardé éventuellement, nous avons une question en séance du groupe, pourquoi nous ne pourrions pas employer les sanitaires qui existaient là-bas. Mais, les sanitaires, ils ne sont pas très grands. C'est difficile de mélanger l'école et la salle de gym parce que la salle de gym est beaucoup occupée. Il fallait donc quand même recréer tout ce problème-là. Il faut quand même créer tout le chauffage, tous les sanitaires. Il faut donc tout créer. Je dirais que, dans le préalable, c'est clair que nous avons demandé des offres. Nous ne sommes pas partis sur ces prix comme cela. Actuellement, nous avons pratiquement une offre pour chaque corps de métier. Il y a des offres estimatives car il y a des éléments que nous ne connaissons pas exactement. C'est clair que si nous acceptons le crédit, ce soir, nous allons demander des offres définitives. Nous n'allons pas demander qu'une offre par corps de métier. Nous allons ouvrir cela pour essayer de gagner un maximum. Peut-être que nous gagnerons quelques francs mais nous n'allons pas prendre le risque de dire que nous sommes tout en bas et, après, nous dépassons les offres. Je crois que l'enveloppe est assez bien calculée, je l'espère du moins. Concernant la question des commissions, c'est vrai que nous avons une commission des bâtiments qui n'a malheureusement pas été consultée. Le problème était relativement compliqué, non. Si nous présentons un projet comme celui-ci à une commission, il faut vraiment que la commission s'investisse parce que, moi, j'ai passé énormément de temps. Si je viens à la commission et que je dis que l'on fait comme cela, comme cela, et que l'on me dit, c'est bien, il faut y aller. Alors voilà, ou bien la commission s'investit vraiment mais il faut y passer des heures. Voilà, cela a été un petit peu vite. Il y a eu des changements en cours de route et c'est vrai que la commission n'a pas été consultée, je l'admets. C'était tout de même un truc assez technique.



Nous pourrions peut-être voir maintenant, si vous acceptez ce crédit, ce soir, pour des améliorations, pour l'aménagement intérieur afin qu'il soit favorable et qu'il soit un bon aménagement. Nous pourrions en discuter, pour les détails, avec la commission mais, pour l'enveloppe globale, c'était un peu difficile de l'intégrer là-dedans. Mais, c'est vrai que j'aurais pu l'intégrer plus que cela. C'est la même chose, je me suis souvent posé la question. Est-ce que nous donnons un mandat à un architecte et nous ne nous en occupons pas ? Cela aurait été une autre solution. C'est de dire, voilà, nous avons un bâtiment, nous voulons construire cela et débrouillez-vous. L'enveloppe a été effectuée par Gaille SA, pour ne pas la nommer. Eux, ils ont quand même l'habitude. Ils font deux ou trois villas par semaine. Ils ont donc une certaine habitude des structures et tout. Quand nous en avons discuté avec eux, nous avons dit, bon, nous essayons de partir sans architecte. Nous devons quand même avoir un ingénieur pour contrôler si la dalle est correcte. Il y a quand même un architecte qui nous a préparé les plans pour la mise à l'enquête mais ce sont des sommes assez restreintes. A l'architecte qui nous a préparé cela, nous lui avons donné tous les éléments. C'est lui qui a préparé le dossier pour, après, l'envoyer au Service de l'aménagement du territoire mais il ne s'est pas investi dans le reste. Mais, il y aura quand même des choix à faire pour les carrelages, les sols. Il y aura beaucoup de choses et, là, nous allons impliquer la commission. Mais, ce sont, là, des détails et nous pourrions ainsi avoir une idée pour que ces locaux soient agréables.

M. J. Gaudichon : Quant est-il de la remarque de M. Allemano concernant le nombre de salles de classe ?

M. J.-M. Pellaton : Pour le deuxième étage, l'idée était venue de savoir pourquoi nous ne prévoyons pas directement pour faire un étage supplémentaire. Là, il y a un problème de statique qui est compliqué parce que refaire un étage supplémentaire sur quelque chose qui est, bon, il y a tout de même des murs en béton, mais cela demandait une infrastructure complètement différente. Puis, il semblerait que cela serait un petit peu inesthétique parce que l'on dépasserait la salle de gym. Nous aurions une verrue, là au milieu. D'après ce que j'avais regardé dans le plan d'implantation, si vraiment un jour nous devons construire deux autres classes, où il y a la salle de gym, au Sud de la salle de gym, nous avons encore assez de terrain qui est attenant à la salle de gym. Je pense que cela sera plus facile, un jour, de créer, s'il fallait vraiment créer des salles, des volumes dans cette espace plutôt que de le faire en hauteur parce qu'en hauteur, il y a des sorties de secours, il y a tout qui vient. Il y a énormément de choses et cela complique beaucoup de choses. Dans le projet, nous avons une sortie sur une passerelle et, de chaque classe, de chaque côté de la salle, nous avons deux sorties de secours avec des escaliers de secours pour que les enfants, en cas de problèmes, puissent s'échapper.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 550'000.—** est accordé au Conseil communal pour la création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I210.501.34** et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.2. de l'ordre du jour : ***Création d'un nouveau poste de travail pour le service de la conciergerie du complexe scolaire***

M. J.-M. Pellaton : Nous vous présentons, ce soir, un poste de concierge à 80 % pour subvenir aux besoins du collège. Effectivement, il y a plusieurs éléments qui ont accumulé les travaux de conciergerie, ces derniers temps. Nous arrivons à un stade, maintenant, où notre concierge, aidé d'une personne à 75 %, n'arrive plus à faire tous ces éléments. Il y a diverses activités qui viennent en plus. C'est-à-dire que nous avons, avant, un logement du concierge qui n'était pas employé. Maintenant, nous l'avons aménagé pour y mettre des bureaux. Nous y avons mis l'orthophonie. Nous avons mis la classe de soutien. Nous avons le contrôle médical. Tout cela nous oblige à des éléments supplémentaires, autant dans les nettoyages des salles que dans les sanitaires.



En plus, nous avons fait maintenant une place de jeux entre le collège et la salle de gym où nous avons bien aménagé, où nous avons coupé les haies. Quand vous montez les escaliers, en limite de propriété, avant, nous avons de la forêt qui venait jusqu'en bordure et que personne ne faisait rien. En définitive, les dix mètres qui étaient derrière et qui allaient chez les propriétaires, ils appartenaient à la commune. Ils n'ont jamais été nettoyés, tout cela. Nous avons nettoyé tout cela. Nous avons tout coupé. Maintenant, voilà, il y a un entretien supplémentaire à faire. Là aussi, maintenant, nous avons remis tout l'entretien de ces éléments extérieurs aux concierges. Avant, nous avons une partie des cantonniers qui faisait ce travail. Maintenant, comme nous avons encore un cantonnier que nous avons affecté au port, tout l'été, tous les matins, nous n'avons plus tellement de disponibilités. Ce sont donc les concierges qui s'occupent de cela. Tous ces éléments, ils viennent en plus. Nous avons La Parenthèse. La Parenthèse, il semblait qu'au départ, nous n'avions pas trop besoin de nous en occuper mais nous remarquons qu'il faut quand même faire le nettoyage et s'occuper des sanitaires et tout cela. Il faut passer tous les jours. Un autre élément qui vient à partir de la rentrée des classes, c'est La Parenthèse. La Parenthèse, peut-être que mon collègue vous en parlera après, mais, les repas étaient faits par la prison. La prison amenait donc les repas, la vaisselle, tout, à disposition. Bon, nous avons une personne que nous payons pour la voiture et les heures qu'il venait pour amener et aller rechercher. Depuis la rentrée, les repas se feront à La Perlaz, en accord avec La Perlaz. Là aussi, ma foi, nous n'aurons plus de transporteur mais nous aurons bien nos concierges qui devront amener les repas et la vaisselle depuis La Perlaz à La Parenthèse. Vous me direz, c'est tout près. C'est tout près mais ce n'est pas très pratique. Il faudra bien que deux autocuiseurs, plus la salade, plus le matériel de service soient transportés. Cela représente tout de même un certain travail y compris pour ramener ce matériel avec les repas. C'est de nouveau un travail supplémentaire pour nos concierges. En plus, dans le bâtiment, ici, nous avons un concierge qui s'occupait de la conciergerie. Cette concierge, pardon, travaille beaucoup à La Parenthèse, fait des cours et n'arrive plus à assumer. Nous avons diminué son temps de travail, ici, parce qu'elle voulait se consacrer à ses cours. Quand nous avons un poste à 15 %, ici, eh bien voilà, les sanitaires ne sont pas nettoyés tous les jours. Alors, maintenant, nous nous sommes arrangés avec le collège. C'est notre concierge qui descend pour nettoyer les sanitaires et tout mais, c'est clair qu'il n'arrive pas à faire cela tous les matins. Le problème de conciergerie au collège, c'est qu'il faut beaucoup de monde de six heures le matin à huit heures, avant que les gens ne commencent. Il faut encore du monde le soir mais, pendant les classes, on fait de petits travaux. Alors, justement ces travaux-là pourraient être faits pendant les heures de classe. C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons une augmentation d'un aide de concierge à 80 %. Avec les classes que vous avez approuvées ce soir, cela sera de nouveau des éléments de plus à nettoyer. Bon, vous me direz que cela ne sera que l'année prochaine mais nous n'allons pas revenir tous les six mois pour vous demander une augmentation de personnel. Donc, avec tous ces éléments, nous avons évalué toutes les listes. Nous avons fait toutes les heures. Tout a été évalué. Nous arrivons à un pourcentage de 80 %. Il y a aussi, cette année, cela sera encore un peu différent, mais après, nous pourrons nous organiser différemment aux grandes vacances quand il y a les grands nettoyages. Si nous avons une personne de plus, nous n'aurons peut-être pas besoin de prendre un auxiliaire pour nous donner un coup de mains. Bon, cette année, nous n'aurons peut-être pas encore ce renfort mais nous allons essayer, après, de travailler avec le personnel que nous avons, sans prendre une aide extérieure. Voilà, c'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons un poste supplémentaire de concierge.



M. P.-A. Challandes : Le parti socialiste votera l'arrêté tel qu'il a été présenté.

M. J. Panes : Le groupe PLR a bien compris qu'il y aura ainsi un gain à l'efficacité, qu'il y aura moins de trajets entre le port et le collège et que nous ne viendrons pas nous demander des concierges supplémentaires lorsque les deux classes que nous avons votées seront efficaces. Dans ces conditions, le groupe PLR votera également l'arrêté tel qu'il a été présenté.

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964
- Vu l'article 3.6., alinéa 6, chiffre 6, du règlement général de la Commune, du 8 mai 2012,
- Vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à créer un poste de concierge auxiliaire pour le complexe scolaire primaire, sous la forme d'un poste de travail à 80 %.

Article 2 La dépense relative au traitement de ce poste de travail sera comptabilisé sous le compte 210.301.01 dès l'engagement de la/du titulaire, à l'issue de la mise au concours du poste. Elle sera incluse dans la rubrique 210, dès le budget 2015.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 60'000.— pour la réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires Ouest du terrain de football du FC Béroche-Gorgier***

M. J.-M. Pellaton : Voilà, c'est un crédit avec lequel je suis un peu mal à l'aise car, lorsque le Conseil général refuse un crédit, nous ne revenons pas sur ce crédit après coup. C'est refusé et, ma foi, nous trouvons une autre solution. Mais là, nous avons tout de même un peu des problèmes. Quand nous vous avons présenté cette demande de crédit, malheureusement, j'étais absent. M. Duperrex l'a présenté à ma place. Il a été refusé. Dans ce crédit, il y a deux buttes au bord du lac où il y a la buvette. Il y a une butte à l'Est et une butte à l'Ouest. Cela représente les vestiaires du football, de l'équipe locale, plus de l'équipe invitée et les vestiaires des arbitres et tout cela. Nous avons eu un problème au début de l'année que cela coulait. Cela coulait passablement. Il y avait des seaux partout et nous nous sommes un peu inquiétés. Le problème, c'est qu'il y a une isolation au plafond et que l'eau s'enfile là, suit le plafond et ressort où elle veut. Là, avant le Conseil général, c'était une butte en terre. Nous avons fait enlever la terre pour voir ce qu'il y avait dessous parce que nous ne savions pas trop. Alors, ce que nous avons constaté, parce qu'il y avait encore des arbres au départ dont un qui avait déjà été supprimé, qu'il y avait effectivement une étanchéité qui avait été faite sur ce toit en forme de U, si vous voulez bien. Cette étanchéité, c'était simplement une peinture à deux composants. Ce n'était pas vraiment une étanchéité traditionnelle. Nous avons dû enlever cette terre pour voir ce qui se passait dessous. Alors, ce que nous avons constaté, c'est qu'il y avait un mètre de terre. Après le mètre de terre, il y avait un tapis qui laisse passer l'eau mais pas la terre. Après, il y avait encore vingt centimètres de graviers. Là, il y avait un bac pour contenir l'eau. C'est-à-dire qu'il y avait des remontées de chaque côté et cela restait toujours plein d'eau. C'est pour cela que nous disons, lorsqu'il ne pleut pas et qu'il fait beau, cela coule quand même. Cette eau avait été pensée pour toujours alimenter cette terre, en haut, pour qu'elle ait toujours de l'eau. Nous avons enlevé cette terre avant le Conseil général. Quand nous avons vu le cas, nous avons dit qu'il fallait faire quelque chose. C'est pour cela que nous avons un petit peu pris les devants en disant que nous commençons comme cela. Alors, le crédit a été présenté au Conseil général. Il a été refusé. Maintenant, je ne sais pas si vous descendez au bord du lac, mais c'est le chantier parce que nous avons tout arrêté. Nous avons barricadé et nous nous sommes dit que nous n'allions pas aller par-dessus le Conseil général. Mais, ma foi, nous allons refaire une nouvelle demande de crédit. Là, nous avons étudié plusieurs versions. Est-ce qu'il fallait faire une toiture ? Tout le monde a dit qu'il faut faire une toiture provisoire ou allégée, par-dessus, mais, c'était relativement compliqué. Si vous faites une toiture comme cela, il faut que cela soit sécurisé car les gamins, ils montent sur tout, là-bas. Ils montent sur les toits. Nous ne pouvons pas prendre le risque de dire que l'on fait quelque chose et de voir, dans deux ou trois ans, comment cela se comporte. La décision que je vous demande, ce soir, c'est de refaire une étanchéité. Nous avons enlevé des blocs en béton, en forme de U, qui sont d'ailleurs posés à côté et que nous pensions ne pas remettre mais l'étanchéité, vous avez l'obligation de la protéger. Cela veut dire que, de prendre les blocs, de les évacuer ou de les reprendre et de les remettre dessus, cela ne va rien changer du tout. L'idée, c'est donc de remettre les blocs à leur place. Il y a maintenant une variante. C'est, en bas, ou bien nous mettons une couche de graviers de vingt centimètres avec des dalles ou bien nous remettons la terre. Je ne suis pas très partisan de la terre. Je préférerais mettre des dalles et, bon, les gens iront dedans et ils iront dedans, voilà.



Il faut donc se prononcer là-dessus. Si nous ne pouvons pas faire ce travail ou bien que nous fassions un bricolage pour ne pas que cela coule, c'est difficile. Premièrement, nous avons pris contact avec Gorgier parce que je comprends les gens qui disent qu'on en a ras le bol de ce foot depuis le temps qu'ils sont là bas et qu'il y a des années que l'on nous promet qu'ils partent et qu'ils sont toujours là. Il faut une fois dire, voilà, ils doivent partir. Nous avons pris contact avec Gorgier. Avec Gorgier, c'est difficile. Premièrement, Gorgier n'est pas très chaud à accueillir encore le supplément de footballeurs, en haut, parce que, premièrement, ils sont mal desservis dans les accès. Ils ont fait une magnifique route avec des pierres sèches et des chicanes tous les 25 mètres. Ils ne veulent pas envoyer toutes les voitures là-haut et disent qu'ils n'ont pas la possibilité de faire ça. Entre autre, ils ont également le tennis qui, semble-t-il, demande pour pouvoir faire des courts supplémentaires et une place supplémentaire. Ils sont donc un petit peu coincés partout et ne sont pas très chauds à accueillir nos footballeurs comme cela. Venez puis bon. Cela veut dire que ce problème va encore traîner encore une ou deux années. Si vous me dites que l'on ne fait rien au bord du lac et que je vous dis que cela coule, nous faisons quoi ? Nous fermons à clé parce que je ne vois pas vingt bonhommes aller sous les douches et, depuis la lampe, cela leur pleut sur la tête. Je peux vous dire que c'est une question de responsabilité. Ce n'est pas possible. Alors, ou bien on arrête et on ferme, ou bien, ma foi, on retape et voilà. Enlever la butte, je dirai que ce n'est pas loin du million. Enlever une butte comme cela, c'est un bunker en béton, pour enlever cette butte. S'il faut l'enlever, une fois que vous l'avez enlevée, dedans, il y a les chambres froides de la buvette. Nous avons fait des vestiaires et des toilettes, au bout. Il y a un tas d'éléments. Je crois qu'il faut que nous réfléchissions vraiment à ce que nous pouvons faire avec ce terrain. C'est facile d'enlever quelque chose mais voilà. Moi, je propose, ce soir, d'accepter ce crédit et de refaire correctement cette étanchéité. Nous serons ainsi de toute façon tranquilles pour vingt à vingt-cinq ans. Ce n'est plus moi qui serai là. Il faut faire les choses en ordre, même si c'est vrai que c'est une certaine dépense, tout en souhaitant que l'autre côté ne coule pas ou coule le plus tard possible. J'attends vos questions.

M. J. Panes : Si nous acceptons ce crédit, nous devrions changer le nom du club. Il devrait s'appeler Béroche-Saint-Aubin, vu la collaboration de nos amis de Gorgier. Sous forme de boutade mais à réfléchir.

Mme A. Hessler : Une autre remarque dans ce contexte-là même s'il est clair qu'il faut faire ces réfections. Ce qui avait été soulevé lors de la dernière séance, c'est qu'il fallait aussi faire une réflexion plus générale sur ce qui va se passer au bord du lac. Cela inclut effectivement peut-être le nom du club mais aussi ce qui va se passer au niveau de la buvette. Il y a tout de même énormément d'habitants de Saint-Aubin qui se plaignent de cette buvette qui n'est pas agréable à fréquenter. Je pense qu'il serait peut-être le moment de vraiment revoir le tout, dans son ensemble, par le biais d'une étude globale.

M. J.-M. Pellaton : Oui, tout à fait. C'est vrai que c'est cela. C'est venu comme cela et il fallait faire quelque chose tout de suite mais il faut vraiment réfléchir à ce que nous pouvons faire avec ce bord du lac. Bon, nous ne pouvons pas imaginer y creuser parce que nous sommes dans des anciennes gadoues, il ne faut pas l'oublier. Si nous faisons quelque chose, nous vidons tout, nous nettoyons tout et nous remettons. Mais, c'est vrai qu'il y a une réflexion à se faire.



La buvette n'est pas toujours très accueillante, je le reconnais. Nous avons pensé, nous, dans notre idée, que c'était une buvette où la famille pouvait aller pour manger un sandwich ou une saucisse ou je ne sais pas quoi. Ma foi, ce n'est pas du tout le cas. La seule chance que nous ayons, c'est que nous avons eu plusieurs restaurateurs, avant, qui ne payaient pas leur location et qui ne s'en sortaient pas. Maintenant, nous avons un locataire qui est pénible, qui n'est pas commode mais, lui, il paie sans problème. Nous renouvelons son bail, d'année en année. Il semblerait qu'il arrive à l'âge de la retraite et qu'il va arrêter. Je ne sais pas si M. Duperrex peut le confirmer. Mais, il faut repenser cela dans l'ensemble et faire un projet un petit peu plus concret pour que le jour où nous aurons un problème comme cela, nous puissions dire, voilà, nous avons décidé cela et nous allons de l'avant. C'est la même chose – quelqu'un l'a relevé en séance de groupe – pourquoi on n'ouvre pas le football à tout le monde. On enlève les barrières et tout le monde peut aller y jouer. C'est vrai, c'est aussi une solution. Puis, les footballeurs vous diront, avec tous les chiens qui vont là-dessus, qui est-ce qui va aller nettoyer ? Il y a beaucoup d'éléments et ce n'est pas facile à comprendre. Voilà, sur la partie plage, les gens jouent au football. Vous avez des ballons qui atterrissent dans les assiettes, ce qui met tout le monde de mauvaise humeur. Derrière le beach-volley, nous avons préparé un bout de terrain pour que les gens puissent aller shooter là-bas mais ils n'ont pas envie d'aller là-bas au fond alors qu'il y a une plage. Cela serait un travail de commission en disant qu'est-ce que nous pouvons faire, réfléchissez. C'est vraiment essayer d'apporter des idées, d'aller voir à gauche, d'aller voir à droite. C'est vraiment un travail de commission intéressant. Voilà, je ne sais pas si M. Duperrex veut rajouter quelque chose au sujet du tenancier.

M. D. Duperrex : Concernant la buvette, je peux simplement vous dire que, par le passé, nous avons des baux qui allaient de cinq ans en cinq ans. La dernière fois que nous avons renouvelé le bail à M. Bébel, nous avons fait année après année.

M. J. Gaudichon : Pour reprendre les propos de M. Pellaton, il y a un certain nombre de commissions dont vous pouvez, si je pense à nous, Conseillers généraux, saisir de l'affaire. Aussi, pourquoi pas l'idée de créer une commission ad hoc pour ce bord du lac ?

M. J.-M. Pellaton : Je crois que, dans les commissions qui existent, nous pouvons donner ce mandat.

Mme Y. North : Puisque tout le monde a l'air d'être d'accord qu'il faudrait faire une réflexion sur ce bord du lac, est-ce qu'il ne serait pas possible d'envisager de la lancer tout de suite et de faire un projet le plus rapidement possible car continuer à dépenser de l'argent comme cela, argent qui va être dépensé en pure perte si nous remanions d'une manière assez importants ces bords du lac ? Je trouve vraiment dommage de dépenser fr. 60'000.— pour quelque chose qui risque bien d'être totalement inutile. C'est vraiment de l'argent que nous pourrions économiser.

M. J.-M. Pellaton : Oui, je comprends très bien la réflexion mais, maintenant, nous sommes dans un stade où on fait quoi. Le problème, je vous dirais que pour démonter ces bunkers et pour aménager le bord du lac, nous en avons pour un ou deux millions. Ce n'est pas quelque chose qui va se faire demain. C'est une réflexion que nous devons faire. C'est une réflexion que nous devons faire pour déplacer le football.



Moi, je dis que, dans les cinq à six ans qui viennent, nous n'allons rien faire. Nous allons faire des projets mais voilà. Il faut savoir ce que nous voulons maintenant. Si nous ne faisons pas cela, nous éjectons le football. Le football, il y a quand même deux cents joueurs, avec les juniors. Il y a pas mal de juniors. Nous ne pouvons pas leur dire, nous fermons la porte et débrouillez-vous. Je crois que c'est difficile à raisonner comme cela. C'est vrai que c'est une dépense mais voilà. La conception de cette butte nous a posé beaucoup de problèmes. Si cela avait été une dalle plate, nous aurions pu faire différemment, beaucoup plus simple. Nous avons dû nous adapter à la conception de cette construction.

M. P.-A. Challandes : Je remercie beaucoup M. Pellaton de toutes les explications qu'il a données mais, cette année, le FC Béroche – j'élimine le nom de Gorgier – est monté en deuxième ligue interrégionale. Donc, il aura peut-être d'autres contraintes et, peut-être que dans cinq ans, ils pourront monter plus haut, en première ligue, je ne le sais pas. Alors, ce terrain ne suffira pas.

M. J.-M. Pellaton : Il faut espérer qu'ils y restent déjà une année et nous verrons après. C'est vrai qu'ils auront peut-être d'autres contraintes. L'éclairage, à Gorgier, il ne correspond pas. A Saint-Aubin, il ne correspond pas. A Saint-Aubin, ils ont fait des améliorations l'année passée. Ils auront, je pense, encore un sursis d'une année mais ils parlent déjà de changer les mas à Saint-Aubin. Alors, c'est pour cela que nous aurions voulu la collaboration de Gorgier pour dire que nous allons de l'avant mais la collaboration est très difficile.

M. J.-D. Alfter : Juste une question au sujet du terrain de football. La butte, j'ai bien compris, c'est à la commune. On l'entretient et on fait tout. Mais le terrain de football, qui l'entretient ? A qui il appartient, à la commune ou au FC Béroche ? Qui est le propriétaire et le décideur dans le cas présent. Si le FC Béroche montait en ligue supérieure et que nous devons faire des aménagements, c'est le club qui finance ces installations ou cela sera à la commune de le faire ?

M. J.-M. Pellaton : En principe, c'est le club qui finance. Ce sont eux qui ont aménagé l'éclairage. C'est tout eux qui ont fait. Ca, c'est leur problème. Par contre, le terrain appartient à la commune et c'est la commune qui le tond. Le problème qu'il y avait, il y a deux ans, c'était le FC qui faisait cela. Alors, le FC nous disait à la commune, il faut nous descendre le tracteur qui est à Gorgier pour demain matin, puis après il faut nous amener une benne, puis il faut charger la benne pour aller la vider. Pour finir, c'était un cirque et nous avons deux fois meilleur temps de passer un matin par semaine pour tondre. Nous pouvons basculer directement l'herbe dans la benne et l'évacuer. De ce côté-là, nous avons dit, maintenant, on tond et c'est fini. Normalement, le reste du football, ce sont eux qui entretiennent. Les vestiaires, ce sont eux qui entretiennent. Mais, la tonte était un petit peu partie comme cela.

M. D. Duperrex : Je veux simplement répondre à Mme North. Quand elle parle de vilipender de l'argent concernant les vestiaires du FC Béroche-Gorgier, je voudrais vous dire que, quand il y a des familles où il y a 150 gosses qui vont faire un sport, c'est un sport dans lequel ils ont une activité qui est saine. Donc, s'ils peuvent juste se doucher normalement, je ne pense pas que c'est de l'argent vilipendé.



M. G. Porret : Le groupe PLR a étudié cette demande de crédit et comprend bien l'urgence, par rapport à la sécurité, de ces différents travaux. Par contre, pour revenir sur l'utilisation de ce terrain, nous pensons que, suite aux différents problèmes de cohabitation entre le restaurant et les utilisateurs de la plage, aux investissements consentis par la commune et du fait que le terrain est entretenu par les employés communaux, il nous semble légitime que le terrain de football soit accessible au public, donc pour jouer au ballon et aux jeux qui perturbent la tranquillité de la plage et principalement du restaurant. Il est évident que les grillades, les vélos, les chiens devraient normalement être interdits sur le terrain de football. Le groupe PLR propose donc un amendement, en faisant un article 1bis, qui dirait : « *Le terrain de football doit être accessible à la population. Les portes d'accès seront ouvertes et la zone « à ban » doit être supprimée. Des panneaux indiquant l'interdiction de faire des grillades et d'installer des tables seront posés.* » Nous pouvons aussi y rajouter les chiens, pour les panneaux.

M. J. Wahli : Ce soir, nous revotons sur la rénovation de la butte Ouest du terrain de football. Le groupe du parti socialiste laissera la liberté de vote. Je tiens ici à remercier le Conseil communal pour les travaux effectués afin d'étanchéifier provisoirement les vestiaires, si j'ai bien compris. Cette action nous permet de manière calme de nous poser la question d'une vision à long terme pour le lieu-dit « Sous Roche » et la plage. Il y a un mois, nous avons refusé cette rénovation et je suis sûr que, comme moi, vos esprits créatifs se sont mis au travail. Ma première question fut : Quelle est ma vision ou mes valeurs ? Qu'est-ce que je veux faire ou qu'est-ce que je souhaite faire de cet endroit ? Quelques réponses, les miennes toujours : Un lieu de rencontre, un accès au lac, un accès à la détente, à la convivialité. Plus précisément, ce qui me paraissait non négociable, est le partage de ces vestiaires et de la place de football et du terrain de volley, voir de la pétanque également, avec la population et les visiteurs, en dehors des matchs officiels ou d'autres manifestations prévues à l'avance et aussi en dehors, parfois, de gestion de pluie quand le terrain n'est juste pas praticable. Je souhaite que nos hôtes qui viennent séjourner à Saint-Aubin se sentent bien accueillis, que notre population puisse se reposer et bénéficier des impôts payés. Je vous propose, ce soir, de refuser cette rénovation et, dans la foulée, soit de mandater une commission existante parmi celles faisant partie de notre Conseil, ou de créer un groupe ad hoc ou alors encore de lancer un concours d'urbanisme pour aménager la zone concernée. L'idée serait de revenir, après l'été, avec un projet concret et d'initier les travaux, cette année encore, si possible. Je vous remercie de votre attention.

M. J. Gaudichon : M. Wahli, est-ce une prise de position personnelle ou celle du groupe socialiste ?

M. J. Wahli : Le groupe socialiste laissera la liberté de vote. Ensuite, il y a ma prise de position personnelle.

M. J. Gaudichon : Merci pour cette précision.

M. J.-M. Pellaton : Je ne vais pas vous mettre le couteau sous la gorge. C'est vous qui décidez. Moi, je ne fais pas de football. Cela ne me gêne pas. Mais, je vous dis, si nous ne le faisons pas, je suis obligé de fermer. Ce n'est pas de la mauvaise volonté mais s'il y a des enfants ou des personnes qui se font, à la limiter, tuer parce qu'il y a ce problème électrique. Quand vous voyez à Neuchâtel et tout, nous ne pouvons pas nous permettre d'aller comme cela. Alors, ou bien on ferme la moitié et le FC se débrouille. Simplement, c'est assez ambigu mais, bon, je comprends très bien votre problème.



Deuxième chose, je me tourne vers le président du Conseil général et lui demande si nous pouvons faire un amendement pour cela parce que je ne sais pas si nous pouvons créer un amendement sur une décision comme cela. Je ne suis pas assez au courant à ce sujet.

M. J. Gaudichon : D'après l'amendement proposé par le groupe PLR, il s'agit de conditionner, en fait, les travaux au libre accès du terrain.

M. J.-M. Pellaton : Oui, mais, le problème, c'est que, si nous ne pouvons pas, qu'est-ce que nous faisons ? Alors, on refuse le crédit. C'est un petit peu difficile. Nous, nous allons faire les démarches pour. Nous le comprenons très bien mais je ne peux pas vous garantir que nous arriverons à un résultat. Je ne sais pas, il y a des footballeurs, ici ?

M. J. Gaudichon : Propose une interruption de séance de cinq minutes afin de vérifier la constitutionnalité d'un amendement tel que celui proposé par le groupe PLR.

Une suspension de séance de cinq minutes est acceptée par l'assemblée.

M. J. Gaudichon : Nous reprenons la séance. Après vérification, il sera compliqué d'introduire, disons, un amendement avec une condition dans un arrêté. Ce que je vous propose, ce soir, c'est, avant et d'une manière indépendante de cet arrêté qui nous est proposé, que le Conseil général se prononce sur une demande qu'il adresse au Conseil communal de rendre ce terrain ouvert au public, selon les conditions évoquées par M. G. Porret dans l'amendement proposé par le groupe PLR, à savoir, accessible au public pour jouer au ballon et aux jeux perturbant la tranquillité de la plage. Il est évident que les grillades, les tables, ainsi que les vélos et les chiens, etc. seraient interdits sur le terrain.

M. G. Porret : Suite aux dernières informations, le groupe PLR va retirer évidemment son amendement et encourage très fortement les commissions ad hoc à mettre la pression sur tous les différents intervenants et les diverses instances afin de pouvoir rendre accessible ce terrain. Nous l'accepterons donc tel que proposé.

M. J. Gaudichon : D'accord, alors, vous retirez votre amendement et nous ne procéderons ainsi pas à une votation sur une demande formelle au Conseil communal, comme je viens de le proposer. Je le répète, à la place de ce que je vous proposais, à la place d'amender un article 2bis, c'était que le Conseil général, avant de se prononcer sur cet arrêté, votait sur une requête, une demande formelle qu'il adressait au Conseil communal de rendre ce terrain accessible au public ou, en tout cas, de tout faire pour que cela soit le cas. Donc, est-ce que vous voulez que l'on se prononce tout de même sur cette demande formelle telle que je viens de vous le proposer ou pas ?

M. G. Porret : Oui.

M. J. Gaudichon : Dans ce cas, je vais procéder à la votation. Je le répète. Si vous acceptez cette requête, cette requête signifie que vous demandez au Conseil communal qu'il étudie toutes les possibilités afin de rendre le terrain de football accessible au public. Est-ce clair pour tout le monde ? Alors, celles et ceux qui



M. P.-A. Bastian : Est-ce que cela ne fait pas une modification de l'ordre du jour ? Cette demande ne figure pas à l'ordre du jour de cette séance.

M. J. Gaudichon : Oui, mais, maintenant, tout le monde est d'accord pour que nous nous prononcions puisqu'il y a eu une entrée en matière qui a été acceptée pour que l'on se prononce, entre guillemets, sur ce nouvel objet. Cela ne me paraît pas poser de problème.

M. J. Wahli : Vous avez dit dans votre phrase que le Conseil communal fait tout ce qu'il peut pour rendre ce terrain au public. Est-ce que nous ne pouvons pas mettre une clause d'obligation, dans le sens, le Conseil communal rend ce terrain au public ?

M. J. Gaudichon : D'accord.

M. J. Wahli : En fait, je pose la question et espère avoir la réponse. En quoi cela changerait quelque chose si vous rendez ce terrain au public ou si vous envisagez de le rendre au public ?

M. J. Gaudichon : Disons qu'envisager de le rendre public, cela force le Conseil communal à entamer les négociations avec les différents partenaires et il sait que c'est la volonté de son Conseil général. C'est donc relativement clair pour eux. Le rendre public, nous n'avons pas, nous, Conseil général, l'autorité de le faire. Cela signifie que nous ne pouvons pas forcer quelqu'un à faire quelque chose que nous ne pouvons pas. C'est pour cela que, par l'intitulé de la demande, le Conseil général demande au Conseil communal de négocier et de tout faire pour que ce terrain soit rendu public.

Mme N. Matthey : Qu'est-ce qui pourrait empêcher que ce terrain soit rendu accessible au public ?

M. J.-M. Pellaton : Il y a des conventions avec le FC. Il faudrait voir comment elles sont. Je ne peux pas vous répondre.

M. J.-D. Alfter : Il appartient au public. C'est quand même le Conseil général qui peut décider d'ouvrir son accès au public.

M. J.-M. Pellaton : Nous allons rentrer en négociations et nous allons en discuter. Nous ne pouvons pas promettre que nous casserons les serrures demain matin.

M. J. Gaudichon : Je vous propose d'en rester à la première proposition que je vous ai faite. Le Conseil général demande au Conseil communal de faire pour rendre ce terrain public. Si votre Autorité n'est pas satisfaite de la tournure que prend le dossier, nous avons un Conseil général cet automne et vous pourrez demander un point à l'ordre du jour pour évaluer l'avancement des travaux. Voilà, je le répète. Que celles et ceux qui demandent que le Conseil communal entre en négociations avec les différents utilisateurs de ce terrain pour le rendre public dans les meilleurs délais, le manifestent par un levé de la main.

Cette demande au Conseil communal est validée par 16 avis favorables et formulée comme telle au Conseil communal.



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 60'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la toiture des vestiaires Ouest du terrain de football.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I340.501.11** et amortie au taux de **2 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté avec 17 avis favorables, 4 avis contraires et 1 abstention.

Point 5.4. de l'ordre du jour :

Demande de crédit de fr. 155'000.— pour la mise en conformité du raccordement de l'immeuble rue de la Gare 4 au réseau des eaux claires, pour la réfection des surfaces en bitume et pour la pose d'un pavage sur la partie Sud et Est du bâtiment

M. J.-D. Porret : Comme vous l'avez vu autour de ce bâtiment, on a modifié le passage du CAD. Il devait partir en direction du parking et, finalement, il part en direction de la rue des Goulettes. De ce fait, nous avons fait le séparatif complet de ce bâtiment. Au départ, il n'était pas prévu complet. Maintenant, nous l'avons fait complètement. Vu que nous demandons à tous nos administrés de le faire dans les meilleurs délais, nous nous voyons mal, nous, ne pas le faire alors que l'on était ouvert tout autour du bâtiment. Nous avons procédé à ces modifications. Vous avez vu dans quel état est le tour du bâtiment, maintenant. La commission de l'environnement et de l'urbanisme siège tous les quinze jours. Nous en avons discuté. Nous avons regardé ce que nous pouvions faire. Il a été dit que cela serait peut-être bien de paver la partie Sud, jusqu'à l'entrée de l'administration où il y a beaucoup de personnes qui viennent dans ce bâtiment pour faire quelque chose d'un petit peu plus gai, plus joli.



L'arrière du bâtiment, il sera fait en noir, comme il était fait. Du même coup, nous avons aussi toute la partie, ici devant, qui n'est plus tellement en bon état. Nous nous sommes donc dit que, du moment que nous faisons ces côtés-là, ce serait peut-être bien, vu que nous avons les machines sur place, de procéder aussi à cette partie-là. Le parc, en dessous, nous ne le touchons pas. Voilà pourquoi nous vous demandons cette rallonge au crédit afin de pouvoir exécuter ces travaux dans de bonnes conditions.

M. G. Porret : Cela va être un petit peu plus simple, cette fois. Le groupe PLR a étudié cette demande de crédit et, suite à l'avis favorable des commissions d'urbanisme et de l'environnement, il acceptera le crédit tel que proposé. Il se réjouit des améliorations qui vont être apportées à ce bâtiment.

Mme Y. North : Le groupe socialiste a étudié attentivement cette demande. Sur le principe, là également, il est entièrement favorable à ce qu'il y ait des dépenses nécessaires à l'entretien d'un bâtiment que la qualité de celui-ci soit consentie. Mais, une fois de plus, nous sommes très étonnés et ne savons pas tellement comment nous prononcer sur une demande de crédit qui est étayée que par un rapport aussi rudimentaire que celui-là. Il n'y a absolument aucune information sur les surfaces concernées, sur la longueur des canalisations à réaliser. Certains montants, de ce fait, peuvent étonner, en particulier, un simple rapport privé au système séparatif qui coûte fr. 75'000.--, cela paraît tout de même beaucoup. Comme l'a mentionné M. Porret, il est demandé aux privés, d'une manière générale, de se raccorder au séparatif lorsque l'on le crée. J'ai un petit peu de peine à croire que les montants que nous demandons aux privés soient de cette ordre de grandeur-là parce que j'ai l'impression que cela serait assez mal reçu par les privés en question. Nous aimerions donc avoir des informations, ce soir, sur la longueur des canalisations, sur ce qui justifient les coûts proposés, sur la surface qui va être goudronnée, sur la surface qui va être pavée. Et puis, d'une manière plus générale, nous aimerions que les demandes de crédit du Conseil communal soient étayées par des rapports en peu plus explicites, un peu plus complets, de telle manière à ce que nous puissions vraiment nous prononcer en toute connaissance de cause.

M. J.-D. Porret : Oui, alors, je suis un petit peu étonné de ta demande, pour une professionnelle. Nous n'avons jamais demandé des devis à des entreprises avant de demander un crédit au Conseil général. Suite à ce que le Conseil général accepte un crédit, nous demandons des devis aux entreprises. Quand nous avons fait le parking du Senet, c'est un ingénieur qui a fait le projet. Il a calculé tout son parc. Ensuite, nous avons demandé un crédit, sans donner la longueur des tuyaux, ni les surfaces que nous voulions faire. Après cela, une fois que le crédit a été accepté par le Conseil général et qu'il a passé le délai référendaire des trente jours, nous avons mandaté des entreprises pour faire ces offres. Mais, nous n'avons jamais fait autrement. Quand nous avons fait le PGEE, nous n'avons jamais demandé à qui que ce soit un devis pour la longueur des tuyaux. Nous avons voté seize millions, ou je ne sais pas combien, là, sur l'avis d'un bureau d'ingénieurs qui nous a donné des chiffres et des délais pour les faire. C'est ce que nous avons toujours appliqué, en tout cas, depuis que je suis là. Je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup, il faudrait changer de position.



Mme Y. North : J'ai dû peut-être mal m'exprimer car je ne crois pas avoir dit qu'il fallait commencer par demander des devis. J'ai dit que nous aimerions bien avoir des précisions pour pouvoir évaluer les crédits qui nous sont demandés. J'aimerais savoir quelle est la longueur de la canalisation par rapport au privé. J'aimerais bien savoir quelles sont les surfaces qui vont être goudronnées, la surface qui va être pavée, etc. Ce sont des précisions de ce genre que je demande. Je n'ai pas dit qu'il fallait commencer par demander des devis.

M. J.-D. Porret : Mais, nous n'avons jamais demandé un secteur de diamètre de tuyau, de longueur de tuyau de tant ou comme cela. Nous avons toujours donné une somme globale et cela fait partie de ce que l'ingénieur estime pour pouvoir demander un crédit. Après, cela sort où nous avons des rapports qui sont préparés.

Mme Y. North : Alors, je m'excuse, mais, il y a eu tout de même certaines demandes de crédit qui étaient accompagnées de plans où l'on voyait vraiment le tracé des canalisations et leur longueur. Il nous était donc possible d'estimer si le coût demandé était correct.

M. J.-D. Porret : Là, il y a qu'a allé dehors. Nous voyons les fouilles. Elles sont faites. Alors, tu peux aller les regarder.

Mme Y. North : Oui, d'accord, je peux faire le travail, moi. Mais, j'estime que c'est au Conseil communal, jusqu'à nouvel ordre, de rédiger des rapports corrects. Celui-là, je m'excuse, mais ce n'est pas un rapport correct.

M. J. Gaudichon : D'accord Mme North. Je pense que le Conseil communal a pris note et qu'il fera en sorte, pour les prochaines fois, de peut-être étoffer avec certains éléments techniques afin que tout le monde soit bien informé sur les considérations qui sont accessibles à ce genre de bâtiment, peu de personnes au point de vue technique. Y a-t-il encore d'autres remarques ou d'autres questions ?

M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 155'000.—** est accordé au Conseil communal pour la mise en conformité du raccordement de l'immeuble rue de la Gare 4 au réseau des eaux claires, pour la réfection des surfaces en bitume et pour la pose d'un pavage sur la partie Sud et Est du bâtiment.



- Article 2** Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.
- Article 3** Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1942.503.83**, et sera amortie au taux de **10 %** vu qu'il s'agit d'un immeuble du patrimoine administratif.
- Article 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté avec 18 avis favorables, aucun avis contraire et 4 abstentions.

Point 6 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

Aucune communication

Point 7 de l'ordre du jour : **Divers**

M. J. Guillod : Je vous demande déjà de l'indulgence pour ce que je vais essayer de vous expliquer. Je vais vous parler du RUN, le réseau urbain neuchâtelois, ainsi que des efforts qui ont été entrepris et qui sont toujours en cours pour la fusion. La fusion, c'est un peu l'arlésienne. Vous savez que, depuis 2011, la date où il y avait eu un sondage, cela avait amené une démarche que vous aviez acceptée en donnant le mandat au Conseil communal de continuer d'aller dans le sens et de poursuivre les travaux, dans le but de cette fusion tant espérée. En septembre 2011, un crédit a été voté, à condition que les cinq communes l'acceptent. Comme vous le savez, Gorgier a refusé, ce qui, depuis lors, a bloqué le processus et a créé pas mal de perturbations. Le rapprochement bérochal a été relancé sous forme de l'association Région La Béroche, à quatre, pour faire repartir les travaux. Pendant une année, une année et demie, vous n'avez pas eu de nouvelles de rien du tout car, lors du changement de législature, la présidente de cette association RUN-Béroche, elle n'a plus été reconduite dans ses fonctions. L'association a donc été mise en mode « dormante », disons. En parallèle, s'est créé le Mouvement des Citoyens de la Béroche et l'Etat s'est désengagé financièrement du processus.



Après les élections de 2012, donc, évidemment, plus ne se passe jusqu'en décembre 2013. A ce moment-là, le RUN qui est l'association faitière qui discute avec le Conseil d'Etat, par sa représentante pour la Béroche, Madame Chardon, a sollicité un redémarrage de l'association afin que la région de la Béroche soit de nouveau représentée auprès du Conseil d'Etat, ce qui n'était plus le cas. Ce printemps, s'est créé Néofusion, version agrandie au district (Corcelles, Peseux, Milvignes, Boudry, Cortaillod), ce qui fait suspendre, encore une fois, l'association bérochale. A savoir que cette association s'est prononcée lorsqu'il y a eu le projet Néofusion. Il y a eu une séance d'informations puis, après, tout le monde a dit, moi, j'y vais, moi, j'y vais, moi, j'y vais. Donc, toutes les communes, y compris Gorgier, vont, à titre personnel, dans Néofusion. Nous ne parlons plus de regroupement maintenant mais nous parlons de Néofusion élargie. C'est une étude qui recommence à zéro. Evidemment, il a fallu refaire une assemblée de Néofusion et chercher un président. Nous cherchons toujours parce que, dans toutes ces associations, il faut des bonnes âmes. Je ne fais pas un appel du pied mais c'est tout comme. Il manque du monde qui veut bien mouiller la chemise, comme on le dit dans le foot, pour participer à ce genre de chose. Cela prend du temps, un peu de temps, mais si nous voulons que les choses avancent. Je sais bien qu'il y avait eu un grand enthousiasme à l'époque. Le fait que cela ait capoté, aujourd'hui, il faut remettre en marche, c'est comme une équipe quand elle a perdu d'une manière aussi forte et quand elle retourne aux vestiaires, il faut la remotiver. Pour le moment, cela prend du temps. Alors, j'ai vu qu'il y avait des gens qui ont écrit dans la Petite Feuille pour se plaindre en disant qu'il ne se passait rien. Donc, maintenant, nous savons qu'il se passe quelque chose mais cela se passe vraiment gentiment. Avec M. Gaudichon, nous faisons partie de Néofusion. Il y a eu une séance au mois de mars. La prochaine est agendée au mois d'août. Vous voyez si cela peut vite aller. Voilà, ce n'est pas mort. Cela survit mais il faut donner l'impulsion. Moi, on m'a nommé président comme cela – j'ai regardé derrière moi et il n'y avait personne d'autre – et c'est moi que l'on avait nommé. Je n'ai pas la carrure, ni l'envie, honnêtement, d'aller me lancer dans la bagarre de ce truc-là. J'y participe. J'y mets tout le temps qu'il faut mais cela va être compliqué. Si vous avez des questions à ce sujet, nous ne sommes pas moins de deux pour vous répondre.

M. G. Porret : Les personnes qui participent à Néofusion, doivent-elles être des personnes élues ou est-ce que cela peut aussi être des personnes très actives dans le Mouvement des Citoyens ?

M. J. Gaudichon : En fait, il y a deux niveaux. Il y a une espèce de commission politique et une commission technique. Dans cette commission technique, toutes les personnes qui sont intéressées peuvent s'engager. Par contre, dans la commission politique, en principe, ils ne veulent que des Conseillers communaux. Là, en revanche, M. Guillod est donc tout seul. Je ne peux plus participer à cela, à ce niveau.

M. G. Porret : Donc, les personnes qui sont maintenant dans le Mouvement de la Béroche, je pense à M. Jean Fehlbaum, notamment, c'est quelqu'un qui ne peut pas participer à cela.

M. J. Guillod : Non, il n'est pas là. Il est dans les citoyens de la Béroche, le groupement des citoyens de la Béroche. Ce n'est pas la même chose.



M. J. Gaudichon : Il pourrait, disons, s'engager au deuxième échelon, à la commission technique. Par contre, ce qui est important, c'est, qu'au niveau des cinq communes de la Béroche, moins une, puisque Gorgier n'a plus souhaité participer aux séances du rapprochement bérochal dans le cadre du RUN, la décision qui a été prise de mettre en veilleuse la fusion des cinq ou quatre communes de la Béroche au profit de Néofusion.

M. J. Guillod : Ce qui est une certaine logique des réflexions que nous avons faites depuis les élections de 2012, en disant, si nous n'arrivons pas à faire la Béroche, il faut voir plus grand. A titre personnel, le Conseil communal y compris, nous sommes d'accord qu'il faudra voir plus grand et il faudra se faire aider. Il y a des gens pour cela. Il faut savoir que nous avons cotisé, à l'époque, et que nous avons de l'argent de côté pour se faire aider par le RUN qui sont des spécialistes pour les fusions. Ce n'est pas, nous, ici, qui allons manager une fusion avec qui que ce soit. Il y a quelqu'un qui doit s'occuper de cela parce que c'est un boulot de fou. Ce n'est pas un boulot pour une seule personne et il faut des spécialistes. Sans trahir un grand secret, Gorgier avait l'intention de faire tout seul. Tous seuls, je les vois mal se débrouiller. Maintenant, dans Néofusion, cela va être un peu différent. Je pense qu'il y aura encore bien des réflexions et beaucoup d'eau qui va couler sous les ponts avant cette fusion que tout le monde espère, je pense, mais il faudrait refaire un sondage. Mais, pour le moment, personne n'a dit stop, il faut arrêter. Je l'estime inéluctable, juste à savoir quand. Maintenant, la porte est ouverte s'il y a de bonnes âmes qui veulent s'engager. Vous avez compris le message.

M. J.-D. Alfter : Pour aborder autre chose, on m'a relaté des déprédations au bord du lac, avec l'intervention de la police cantonale d'une certaine amplitude. Est-ce que c'est vrai ? De quelle ampleur ? Qu'est-ce qui se passe ? Est-ce qu'il se passe, au bord du lac, des trucs un peu bizarres ?

M. D. Duperrex : Qu'est-ce que tu voudrais exactement ?

M. J.-D. Alfter : Le week-end passé, bêtement, il y a eu la police cantonale qui est intervenue au bord du lac. Il semblerait qu'elle ait embarqué quelques personnes et qu'il y ait quelques déprédations qui se passent là bas. Est-ce que c'est grave ? Est-ce que la police cantonale met des moyens supplémentaires ? Comment réagit-on ?

M. D. Duperrex : Mais, il y a une nouvelle loi qui va sortir concernant la police puisqu'ils ont résilié les contrats que nous avons avec la police cantonale à la fin de l'année 2014. La plupart des communes ont engagé un assistant de sécurité. Cet assistant de sécurité n'a pas les prérogatives telles que l'avait notre policier, Jean-Claude Dauwalder. Donc, pour certaines missions, qui ont lieu d'intervenir dans les communes, c'est uniquement la police cantonale qui peut intervenir. Le dossier n'est encore pas clos. Nous avons eu toute une mise en consultation qui a été faite dans laquelle nous avons donné bien exactement ce que pouvait faire les assistants de sécurité et ce qu'ils ne pouvaient pas faire. Maintenant, nous sommes en plein chambardement. Notre contrat de prestations arrivent au bout au 31 décembre prochain et la police cantonale assume les missions, disons, policières. Nous ne pouvons pas intervenir dans ces cas-là.



M. J.-D. Alfter : Non, mais, ma question est : Est-ce qu'il y a plus de méfaits qu'avant ? Ou sommes-nous plus soumis à une pression de brigandage ou autre, à l'heure actuelle ?

M. D. Duperrex : Cela veut dire que des déprédations dans tout le Littoral, c'est vrai qu'il y en a passablement. Nous pouvons dire que nous sommes plus ou moins préserver de grandes déprédations. Nous en avons toute de même, assez régulièrement, quelques unes mais elles sont assez mineures par rapport à des communes riveraines de la Ville de Neuchâtel. Maintenant, c'est vrai, nous allons essayer et sommes en train d'étudier des solutions, par nos propres moyens, pour pouvoir solutionner quelques problèmes. Ce sont toujours les mêmes personnes qui interviennent. En général, ce ne sont même pas des adolescents. Ce sont des gosses qui ont 14 ou 15 ans et qui font les plus grandes déprédations actuellement dans le cadre de la commune. Ces gens-là sont ciblés. Bien sûr qu'au niveau éducatif, il faut qu'il y ait une partie de responsabilité des parents qui actuellement ne sont pas tous sur la même longueur d'onde concernant la probabilité d'éduquer leurs gosses et de faire des remarques à leurs gosses. On vit dans une société qui n'est actuellement pas facile à gérer. Nous avons pris des contacts avec certaines possibilités que nous aurons, concernant le bord du lac et concernant la déchetterie, de façon de pouvoir un peu mieux cibler ces personnes qui font des déprédations. Mais, je vous dis, ce sont de très jeunes gosses. En général, pour tous ceux que nous avons eu l'occasion de prendre des noms, ce sont des gosses de 14 – 15 ans. Mais, nous sommes attentifs et voilà. C'est pourquoi, lorsque l'on me parle du bord du lac ou lorsque l'on me parle des déprédations au bord du lac, si vous saviez que, dans le cadre, simplement, des places de pique-nique de la plage, on ramasse trois ou quatre sacs tous les vendredis de déchets qui traînent par terre, des briques de verre, des bouteilles qui sont jetés à tout vent, comme cela. Il faut pouvoir participer à ces travaux de nettoyage, le samedi matin ou le dimanche matin, pour se rendre compte des déprédations de ce genre-là qui vont avoir lieu. C'est pour cela que, si vous ouvrez plus large la zone des déprédations, c'est vrai qu'il manquera des concierges.

M. J. Wahli : Il y a de cela deux ans que j'ai intégré le Conseil général. Mon premier combat, peut-être que certains s'en souviennent, s'est porté sur le gendarme couché, en face du collège primaire. Etant père d'enfants en bas âge, je ne recule devant aucun élément de sécurité. Mon souci, à l'époque, se situait plus au niveau du budget alloué. Après un rapide calcul avec des professionnels du domaine, le commentaire reçu fut : A ce prix-là, il doit avoir des paillettes en or dedans. Encore actuellement, je passe souvent dessus, à pied, histoire de voir si je trouve un filon. Ce premier combat fut perdu. Tout au plus, le Conseil communal n'assura oralement que d'autres devis étaient plus élevés. Je m'interroge fréquemment au sujet des budgets si les prix ne sont pas surfaits. J'ai fait plusieurs fois le point dans ma poche en me disant que le Conseil communal faisait bien son travail. Dès ce soir, je mettrai les deux points dans la poche à l'heure des votes et m'abstiendrai. Je tiendrai jusqu'à ce que j'aie le sentiment que le Conseil communal définit les budgets comme il le ferait pour sa propre bourse familiale ou pour son entreprise. Il est superflu et redondant de préciser que la consultation de la commission financière et/ou des commissions concernées peut aider à faire passer les projets. Je vous remercie de votre attention.



Point 8.1. de l'ordre du jour : *Nomination du bureau du Conseil général*

M. J. Gaudichon : Demande une proposition pour la présidence du Conseil général.

Mme U. Rööslj : Présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de Mme Nathalie Matthey, pour le poste de présidente du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Nathalie Matthey est tacitement élue présidente.

M. J. Gaudichon : Demande une proposition pour la vice-présidence du Conseil général.

M. J. Panes : Au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de M. Louis-Charles Saez à la vice-présidence du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Louis-Charles Saez est tacitement élu vice-président.

M. J. Gaudichon : Demande une proposition pour le poste de secrétaire du Conseil général.

Mme U. Rööslj : Présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de M. Joël Wahli, pour le poste de secrétaire du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Joël Wahli est tacitement élu secrétaire.

M. J. Gaudichon : Nous avons nommé un questeur, toute à l'heure, en remplacement de M. Jérôme Grandet, démissionnaire. Y a-t-il des propositions pour le deuxième poste de questeur ?

M. J. Panes : Au nom du groupe libéral-radical, propose de continuer avec Mme Aline Sengstag à ce poste de questeur.

M. J. Gaudichon : En l'absence d'une autre candidature, je déclare **Mme Aline Sengstag élue tacitement à ce deuxième poste de questeur du Conseil général.**



M. J. Gaudichon : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **21h45**.
Je vous remercie pour cette année passée avec vous.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

N. Matthey

J. Wahli

Saint-Aubin, le 25 juin 2014



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme N. Matthey, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la treizième séance de la législature 2012-2016.

Mme N. Matthey : En préambule, permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de ce Conseil. Nous entamons la troisième année de cette législature 2012-2016 et sommes donc arrivés à mi-mandat. Depuis deux ans, voire davantage pour la plupart d'entre nous, nous nous sommes toutes et tous engagé-e-s à faire de notre mieux pour permettre le développement harmonieux et durable de notre commune. De nombreux projets se sont concrétisés, d'autres sont en train de voir le jour. Nous ne sommes pas toujours du même avis. Mais, grâce au respect que nous avons les uns envers les autres, à notre capacité d'écoute et de remise en question, et dans le souci du bien commun, nous parvenons le plus souvent à trouver une solution satisfaisante pour la majorité d'entre nous. Nous nous devons de porter un regard critique sur chacun des dossiers qui nous sont soumis, d'en appréhender les avantages, mais également les éventuels défauts. Pour ce faire, n'hésitons pas à demander des compléments d'informations, à nous approcher des commissions, voire des Conseillers communaux concernés. C'est ainsi, en parfait connaissance de cause, que nous pourrons nous positionner et prendre les meilleures décisions pour la population de notre commune. N'étant pas femme de discours, mais davantage femme d'action, je vais m'arrêter là. Nous pourrons ainsi enfin nous pencher ensemble sur les différents crédits qui nous sont soumis ce soir ! Je tiens encore juste à vous remercier de votre précieux engagement !

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **22** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes B. Dinger, A. Hessler et S. Maier, MM. S. Allemano, D. Favre, J. Flückiger, G. Ischi et N. Schulze

Membres non excusés : M. G. Pierrehumbert

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.



Mme N. Matthey : Demande alors s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour proposé pour cette séance.

M. J.-D. Porret : Au nom du Conseil communal et considérant les très récentes informations obtenues au sujet du déroulement de ce chantier qu'il est prévu d'ouvrir en collaboration avec Groupe E SA, propose d'apporter la modification suivante à cet ordre du jour :

Au point 4.4. : Demande de crédit de **fr. 955'000.**— pour la réfection de conduites et canalisations souterraines à l'Avenue de Neuchâtel, avec un arrêté soumis à la clause d'urgence, selon l'article 3.38 du règlement général de commune.

Mme N. Matthey : Met alors au vote cette demande de modification de l'ordre du jour.

Cette modification est acceptée, sans avis contraire et deux abstentions.

Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour modifié pour la séance de ce soir :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2014

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Demande de crédit de fr. 200'000.— pour le remplacement des automates programmables du système de gestion et de surveillance du réseau d'eau potable
- 4.2. Demande de crédit de fr. 69'000.— pour le raccordement de divers bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance Bérocad SA
- 4.3. Demande de crédit de fr. 93'000.— pour la modification de l'installation de chauffage des volumes de l'immeuble Senet 5 (abri de protection civile et hangar des pompiers)
- 4.4. Demande de crédit de fr. 955'000.— pour la réfection de conduites et canalisations souterraines à l'Avenue de Neuchâtel – avec clause d'urgence

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.



**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 24 juin 2014**

Mme U. Röösli : A la page 184, demande que la date mentionnée en première ligne soit modifiée. En effet, il avait été dit que ce pavillon devait disparaître en 2017 et non pas en 2015.

M. J.-M. Pellaton : Confirme la pertinence de cette correction.

Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Moyennant la correction proposée par Mme Röösl**i, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : porte à la connaissance de l'assemblée la correspondance suivante :



Blaise et Anne-Lise Mayor
La Taupe à l'Ours
2024 St-Aubin

Saint-Aubin, le 30 juin 2014

REÇU le
30 JUIN 2014
RÉP:.....

Au Conseil Général
de Saint-Aubin-Sauges

Concerne : Refuge Forestier de la Taupe à l'Ours

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous donner quelques explications au sujet de notre éviction du poste de gardiens du refuge communal de la Taupe à l'Ours.

Sachez tout d'abord que nous avons appris les reproches et les intentions du Conseil Communal par une article du Courrier Neuchâtelois.

Nous avons ensuite pris connaissance du procès-verbal de votre séance de conseil du 29 avril 2014.

La plupart des arguments avancés par M. Duperrex dans cette séance et repris par l'article susmentionné sont inexacts ou mensongers. Nous vous transmettons ci-joint une copie de la lettre adressée au Conseil Communal pour plus de détails.

Nous jugeons cette procédure indigne d'un conseiller communal et espérons que vous rétablirez un peu de vérité auprès de vos conseillères et conseillers.

Recevez, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Blaise et Anne-Lise Mayor

Annexe : 1 Copie de notre lettre adressée au conseil communal

Copie de la présente à Monsieur Alain Prêtre, journaliste au Courrier Neuchâtelois



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 200'000.— pour le remplacement des automates programmables du système de gestion et de surveillance du réseau d'eau potable***

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, nous avons une demande de crédit de fr. 200'000.— pour remplacer les automates programmables du réseau d'eau. Comme vous l'avez vu dans le rapport, ces automates arrivent maintenant à une quinzaine d'années. Nous avons déjà acquis, il y a deux ans, quelques pièces de rechange, des cartes principales, parce que l'on nous disait que nous arrivions en fin de vie avec ces automates. Nous avons reçu, au début de cette année, une lettre de notre fournisseur nous disant que cette fabrication serait abandonnée. Cela ne veut pas dire que ces automates sont hors d'usage. Ils peuvent encore tenir quelques années mais il faut penser à les changer parce que, si nous devons faire des interventions sur ces appareils, elles seront peut-être relativement compliquées. Il y aura des délais assez importants. La maison qui gère le réseau d'eau nous a fait une offre à la fin de l'année passée pour le remplacement de ces automates. Elle s'élevait à fr. 250'000.--, plus, comme nous le mentionnons dans le rapport, un montant d'environ fr. 50'000.— pour adaptations et remises à jour. Nous avons donc une offre à fr. 300'000.--. Cela nous a quelque peu interpellés parce que nous trouvions que, pour remplacer neuf automates, cela revenait relativement cher. C'était assez conséquent, surtout que nous avons des automates qui sont dans les réservoirs principaux et qui sont assez compliqués, mais dans les réservoirs du Devens et tout cela, ce sont des automates qui sont beaucoup moins sollicités. Dans les montants qu'ils nous avaient articulés, c'était à peu près le même prix, à fr. 1'000.— près, pour tous les automates. De ce fait-là, nous avons un petit peu regardé avec une autre entreprise. Nous avons regardé le cahier des charges. Nous avons deux classeurs A4 qui sont complètement pleins de programmations. C'est assez ardu comme système. Mais, ce que nous constatons aussi, c'est que la personne qui nous a fait ces programmes, il y a quinze ans en arrière, maintenant, elle est partie en retraite. Les nouveaux qui l'ont remplacée ne connaissent pas plus la programmation que d'autres personnes. Donc, nous nous sommes permis de demander une contre-offre en donnant tous les éléments que nous avons en notre possession. Nous avons reçu cette contre-offre, il y a quelques mois, qui est tout de même de fr. 150'000.--, plus les fr. 50'000.— d'adaptions que nous avons gardés parce qu'il y a des modifications. Cela veut dire que nous sommes à fr. 200'000.--, soit fr. 100'000.— meilleur marché. Après avoir bien analysé tous les points, nous avons décidé de changer, en définitive, de fournisseur et de repartir avec le programme qui existe, parce qu'il existe, mais des nouveaux automates avec une autre maison. En plus, dans ces fr. 48'000.— de dépassement, la gestion du réseau est faite par Alexandre Béguin qui lui, sur l'informatique, gère tout cela. Il pourra continuer pour cela. Cela ne pose pas de problèmes. Ce soir, nous nous permettons de vous demander ces fr. 200'000.— pour réfectionner notre réseau. Bien entendu, comme nous vous le disons dans le rapport, cela ne doit pas se faire tout en même temps. Nous pourrions en faire deux ou trois par année. Nous pourrions programmer cela. Mais, je pense que c'est un bien et que nous pourrions repartir avec du matériel neuf. On sera bon et on en discutera dans quinze ans.

M. G. Porret : Le groupe PLR s'est penché sur la question lors de sa séance de préparation et va accepter le crédit tel qu'il est proposé.



M. M. Bianchini : Le groupe socialiste accepte ce crédit de fr. 200'000.--.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 200'000.—** est accordé au Conseil communal pour le remplacement des automates programmables du système de gestion et de surveillance du réseau d'eau potable.

Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements no **1700.506.01** et amortie au taux de **20 %**.

Article 3 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 69'000.— pour le raccordement de divers bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance Bérocad SA***

M. J.-M. Pellaton : Comme vous l'avez vu dans le rapport, nous vous demandons une somme de fr. 69'000.— pour raccorder nos immeubles communaux au chauffage à distance. Bien entendu, comme nous sommes partenaires dans Bérocad SA, nous devons tout de même s'intéresser et raccorder nos immeubles. Dans le rapport que vous avez, il y a déjà quatre immeubles qui sont plus ou moins raccordés où nous avons des crédits en cours pour des transformations dans les immeubles que nous avons pu prendre ces montants dans ces crédits.



Mais, il nous restait encore quatre immeubles qui n'étaient pas pris pour l'introduction de ce chauffage. Ces quatre immeubles, ce sont Port 22, le locatif qui est en-dessus de chez Denner, rue du Débarcadère 19, c'est au bord du lac où il y a le gardien du port, rue du Débarcadère 24, c'est la grande salle, et la rue du Senet 5, c'est le hangar des pompiers et la protection civile. Donc, pour se mettre en ordre avec tous ces raccordements, nous nous permettons, ce soir, de vous demander ces quatre crédits qui représentent fr. 69'000.— pour l'introduction du chauffage. Comme il est dit dans le rapport, cela veut dire que nous signons un contrat. Si je prends comme exemple, Port 22, nous signons un contrat de fr. 18'252.— mais nous payons seulement un acompte pour l'introduction. Là, nous ne l'avons pas, mais l'introduction, je pense que c'est environ fr. 5'000.--. La différence, nous la payerons le jour où nous nous raccorderons au chauffage. Donc, nous introduisons mais nous ne nous raccordons pas. Nous payerons la différence qu'il y a, cela sera peut-être fr. 5'000.— ou fr. 6'000.— jusqu'à fr. 18'000.--, le jour où nous nous raccorderons mais il n'y a pas de délai pour se raccorder. Donc, nous introduisons aujourd'hui et nous nous raccordons dans une année, dans cinq ans, dans dix ans. Nous n'avons pas de délai. Nous avons souhaité adopter ce principe pour que tous les gens, grosso modo, se raccordent et ne disent pas qu'il y a un délai de cinq ans pour se raccorder. Voilà, un petit peu, la raison. Je dirai encore qu'actuellement, nous avons une soixantaine de contrats qui sont rentrés. Il y a un pourcent qui a catégoriquement refusé. En principe, tout le monde, pratiquement, à part trois ou quatre, a introduit le chauffage. Donc, les raccordements viendront petit à petit. C'est clair qu'il y a maintenant des gens qui reçoivent des courriers de l'Etat pour leur demander de réviser leur citerne, pour réviser un tas de chose. Ils se posent alors une fois la question de savoir s'il faut se raccorder tout de suite ou pas. Nous avons, par exemple, à l'immeuble Poste 2 que nous avons rénové, une citerne enterrée à l'extérieur. Nous avons reçu des lettres comme quoi nous devons rénover complètement la citerne. Il faut mettre un manteau étanche et tout. A ce moment-là, c'est à se demander si l'on se raccorde au lieu de faire ces frais, à l'extérieur, pour cette citerne. Voilà, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. J. Wahli : J'ai une question à l'intention du Conseil communal. Je fais partie donc de la commission financière mais celle-ci n'a pas été consultée pour ce crédit. J'aurais posé ma question à cette occasion mais ma question s'apparente aux investissements et à l'amortissement. J'aimerais savoir pourquoi est-ce que l'immeuble Port 22 n'est pas amorti ? C'est inscrit « vu qu'il s'agit d'un immeuble du patrimoine financier ». J'ai constaté ou j'ai l'impression que les autres immeubles font aussi partie du patrimoine financier.

M. J.-M. Pellaton : C'est une bonne question. Dans ce cas, seul l'immeuble Port 22 fait partie du patrimoine financier. Les autres immeubles font partie du patrimoine administratif. Je me renseignerai toutefois à ce sujet et vous donnerai, le cas échéant, plus de détails concernant ce point.

Mme Y. North : J'ai également une question. De quelle manière ces contributions sont-elles calculées ? Pouvez-vous nous expliquer de quelle manière ces contributions sont calculées parce que nous nous rendons compte que ce sont des montants assez analogues mais tout de même un peu différents. Comment est-ce que nous les calculons ?



M. J.-M. Pellaton : Ces montants, au départ, étaient calculés en fonction des puissances de chaudière. Nous avons remarqué qu'il y avait des puissances de chaudière qui étaient surfaites et qui ne correspondaient pas du tout à ce que nous voulions. Il avait été décidé, au départ, que les introductions seraient calculées sur la consommation de mazout. Avec la consommation de mazout, nous connaissons les kilowatts et nous connaissons la consommation de l'immeuble. Nous sommes partis sur cette base-là. Chaque fois que nous faisons un contrat, nous demandons au propriétaire qu'il nous donne ses consommations de mazout et c'est d'après cela que nous fixons la taxe.

M. E. Burgat : Le groupe PLR s'est penché sur cette demande de crédit et l'acceptera telle que présentée. Ce serait tout de même un comble que la commune n'adhère pas à Bérocad, étant partenaire de la société.

M. J. Wahli : Le groupe socialiste acceptera la demande de crédit telle que présentée.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 69'000.--** est accordé au Conseil communal pour le raccordement de divers bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance Bérocad SA.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée :

- pour un montant de **fr 18'252.--**, au compte des investissements no **I942.503.82**, pour l'immeuble Port 22, et ne sera pas amortie vu qu'il s'agit d'un immeuble du patrimoine financier.
- pour un montant de **fr 15'444.--**, au compte des investissements no **I343.503.41**, pour l'immeuble Débarcadère 19, et sera amortie au taux de **5 %**.
- pour un montant de **fr 17'376.--**, au compte des investissements no **I351.501.01**, pour l'immeuble Débarcadère 24, (salle de spectacles) et sera amortie au taux de **5 %**.
- pour un montant de **fr 17'928.--**, au compte des investissements no **I160.501.01**, pour l'immeuble Senet 5, et sera amortie au taux de **5 %**.



Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 93'000.— pour la modification de l'installation de chauffage des volumes de l'immeuble Senet 5 (abri de protection civile et hangar des pompiers)***

M. D. Duperrex : Quelques informations complémentaires concernant ce dossier. Pour rappel, le Conseil général vote un crédit de fr. 770'000.— pour la construction de ces locaux, en mars 1969. Ensuite, jugés pas pratiques d'accès, la Confédération désaffecte ces locaux en 2007. Evidemment, suit une demande de crédit de fr. 165'000.— pour le réaménagement de ces locaux désaffectés. Actuellement, ces travaux sont pratiquement tous terminés. La partie sanitaire, cuisine, eau chaude, douches et WC sont maintenant opérationnels. Pour le moment, les locaux communaux sont loués occasionnellement par quelques groupes de jeunes venus de toutes les régions de Suisse et font plus ou moins fonction d'auberge de jeunesse. Quant à la partie Est, équipée d'un wifi pour le secteur des pompiers, les pompiers bérochaux vont en prendre possession au 1^{er} janvier 2015. Ils sont en train de s'y installer. La location de ces locaux, soit environ fr. 20'000.— par an, étant défrayée par la nouvelle organisation de police du feu et gérée par l'ECAP, dès la création du syndicat, qui sera probablement en début 2015, d'après les derniers renseignements que je viens de recevoir. En tenant compte de la proximité des travaux actuels du chauffage à distance, il devenait raisonnable d'envisager cette dépense car, appartenant à des locaux communaux, la charge d'entretien et de chauffage, voir le budget 2015, était de toute façon importante. Pour cette raison, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit tel qu'il vous a été présenté.

M. J. Panes : J'aurais voulu avoir une petite indication. On nous dit que le Centre de secours va louer fr. 20'000.— par an, pour la partie « pompiers ». On a parlé d'une fonction d'auberge de jeunesse pour la partie « abri ». Est-ce que l'on peut quantifier ? Quelle est la fréquence des locations ? Est-ce qu'il y a du monde qui vient ?

M. D. Duperrex : Concernant les pompiers, c'est vrai qu'il y a la location de ces locaux aussi tôt que le Syndicat du feu sera organisé. Cela a pris un peu plus de temps, car, dans un premier temps, la formation et l'acceptation de ce Syndicat étaient tributaires de 15 communes sur les 22. Actuellement, il y en a 18. Donc, le Syndicat va se créer au début 2015, avec un petit peu de retard. Là, la location avait été comptée en fonction des mètres-carrés concernant les bureaux et en mètres-carrés concernant les hangars.



Concernant l'abri communal qui va rester à disposition de la population, je vous ai parlé d'un centre de jeunesse. C'est tout nouveau. Les premiers éléments qui sont venus depuis la Suisse allemande et de Genève, ce sont quelques jeunes qui sont venus aux mois de juillet et août. Mais, tout n'était donc pas encore opérationnel. Nous espérons qu'avec cette solution, surtout pour les jeunes, - actuellement, ils sont loués pour des vendangeurs-, nous n'allons faire des recettes pharamineuses concernant ces locaux mais au moins rendre service à quelques jeunes qui se promènent en Suisse, sans compter sur un apport financier extraordinaire.

M. J. Gaudichon : Est-ce que je peux vous demander par où l'on accède à cette zone des abris qui est mise en location à des tiers ?

M. D. Duperrex : Je crois que, dans le cadre de l'administration, nous avons mis en place un service de gardiennage et avons mis en place un service d'occupation des locaux dans lequel, sur le site Internet de la commune, vous pouvez accéder et voir l'occupation des locaux quand ils sont libres.

M. J. Gaudichon : Plus précisément, où se trouve la porte ?

M. D. Duperrex : La porte, elle est toujours restée où elle était. Elle est dans le cadre du jardin public, à peu près au centre du jardin public.

M. J. Gaudichon : D'accord. Dites-moi si je me trompe, est-ce que ce jardin public n'est pas à ban, la nuit ?

M. D. Duperrex : Mais, je pense qu'actuellement, il y a, dans la porte d'entrée, un système qui permet de déclencher la lumière dès que vous approchez de la zone.

M. J. Gaudichon : Mais, cela ne répond pas à ma question. Est-ce que le jardin public est mis à ban pendant certaines heures de la nuit ?

M. D. Duperrex : Oui.

M. J. Gaudichon : Alors, comment, si le jardin est mis à ban, peut-on permettre l'accès à l'abri aux personnes qui l'occupent, en principe, plutôt la nuit ?

M. D. Duperrex : Je pense qu'il faut être pragmatique. Si vous passez dans le sentier qui est organisé le long du jardin public, sans tapage ou autre, vous n'aurez pas de problèmes avec la police.

M. J. Gaudichon : Oui, mais je pense que s'il a été mis à ban, je m'imagine que c'est pour une question de respect du voisinage. Voilà, je pense donc qu'il faudra aussi veiller à ce que les différentes locations qui ont lieu dans ces locaux ne viennent pas perturber la tranquillité du voisinage.

M. D. Duperrex : Tout à fait, M. Gaudichon, il y a un règlement qui est fait et qui spécifie expressément qu'il faut respecter la tranquillité des locataires qui habitent dans les environs. Nous y avons pensé et nous l'avons fait.



M. E. Burgat : Il est surveillé par qui maintenant ? Si vous dites que c'est à ban, on peut contrôler l'accès pour ne pas qu'il y aille trop de tapage mais maintenant..

M. D. Duperrex : Bon, M. Burgat, je crois que l'accès de ces jardins publics fait partie des prestations que nous avons avec la Police cantonale.

M. E. Burgat : Je pose la question maintenant parce que, maintenant, nous sommes en panne, ou bien ?

M. D. Duperrex : Mais bon, nous avons des prestations avec la Police cantonale. Ils viennent quand ils veulent. Ils viennent quand même et ce, bien que nous ayons déjà largement dépassé le cadre des heures de prestations que nous avons avec la Police cantonale. Les dernières discussions que j'ai eues avec la Police cantonale, qui date de vendredi, bien que nous ayons déjà dépassé les heures de prestations, ils vont continuer d'assumer la sécurité, dans la mesure de leurs possibilités, dans notre village.

M. J. Panes : Au nom du groupe PLR, je veux juste vous signaler que nous allons accepter cette demande de crédit telle que présentée.

M. M. Bianchini : Au nom du groupe socialiste, nous accepterons ce crédit.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 93'000.—** est accordé au Conseil communal pour la modification de l'installation de chauffage des volumes de l'immeuble Senet 5 (abri de protection civile et hangar des pompiers).

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I160.501.01** et sera amortie au taux de **5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 955'000.— pour la réfection de conduites et canalisations souterraines à l'Avenue de Neuchâtel – avec clause d'urgence***

M. J.-D. Porret : Merci déjà d'avoir accepté la modification du point 4.4. de l'ordre du jour. Pourquoi une diminution du crédit à fr. 955'000.-- ? Ce matin, nous étions, toutes les personnes concernées par ces travaux, sur place, dont le voyer-chef. Nous avons reçu l'autorisation du voyer-chef de travailler, mais longitudinalement à la route, avec une seule traversée. Nous avons remarqué, à ce moment-là, que Groupe E a détecté son câble pour voir où il passait. A un certain moment, il traverse la route et passe de l'autre côté. Nous n'allons donc pas, nous, continuer de creuser pour changer une conduite alors qu'ils sont de l'autre côté de la route. Nous n'avons pas intérêt à le faire. Les travaux commencent lundi. Le voyer-chef a décidé qu'il fallait y aller vraiment parce que, après, c'est le froid qui risque d'arriver. Donc, les travaux commencent lundi. On m'a demandé, lors des préparations, quel potentiel d'économies l'on pourrait faire si l'on travaille avec Groupe E. Nous nous sommes attelés à cela pour essayer de faire une petite calculation. Maintenant, elle vaut ce qu'elle vaut parce que nous ne savons pas ce que nous allons trouver en souterrain, mais c'est de l'ordre de fr. 100'000.— que nous pourrions avoir par ce biais-là. Puis, la partie la plus importante de ce crédit, soit fr. 238'000.--, ne fait pas partie de la collaboration avec Groupe E. Nous pourrions dès lors faire un appel d'offres pour ces travaux. Toutefois, le poste doit être voté dans ce crédit afin d'obtenir les 40 % de subvention. Si nous ne le passons pas avec ce crédit, nous n'aurons pas les subventions parce que l'on nous demande d'aller jusqu'au lac. Donc, ce sont des travaux que nous pourrions, puisque nous ne pouvons de toute façon pas traverser la route, reporter à l'année prochaine et remettre en soumission à des entreprises. Maintenant, nous parlons uniquement, avec ces fr. 955'000.--, moins les fr. 238'000.--, ces sont les travaux que nous allons effectuer. Les autres vont être remis en soumission.

M. E. Burgat : J'aimerais juste connaître le tronçon concerné. Est-ce que cela fait toute la longueur ?

M. J.-D. Porret : Maintenant, grosso modo, depuis le garage du Littoral jusque vers Oxomédic, ce bout-là, il va être ouvert, du côté où nous avons la conduite d'eau. Après, Groupe E traverse la route et passe du côté Sud de la route. Maintenant, pour la conduite, je vais laisser la parole à M. Pellaton.

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, c'est clair que, dans ces travaux, pour nous, c'était important de tenir compte de cette conduite d'eau. Je ne sais pas si vous avez vu mais nous avons une conduite d'eau qui a sauté, samedi, à l'Avenue du Lac. On perdait des milliers de mètres-cubes en un rien de temps. Tout le trottoir s'est soulevé complètement. Cela est dû vraiment à des anciennes conduites. C'est vrai que, dans notre réseau, nous avons quand même quelques petits problèmes maintenant. C'est que nous avons beaucoup de modifications. On ferme, on ouvre ailleurs. Ce sont des entreprises qui ferment et qui ouvrent. Nous essayons quand même de mettre au courant les gens qui manipulent ces bornes hydrantes mais cela n'est pas toujours facile. A tout moment, on ouvre une borne pour nettoyer la route ou pour autre chose. On emploie beaucoup ces réseaux. De fermer et d'ouvrir, cela nous crée, des fois, de petits coups de bélier. Ce n'est donc pas très bon pour nos anciennes conduites.



Alors, c'est clair que si nous pouvons profiter de changer cette conduite d'eau avec Groupe E, je crois que cela est une bonne chose parce que cette conduite, c'est une très ancienne conduite qui sera en parallèle, à peu près, avec le câble électrique de Groupe E. Lors du remblayage et du tassement de la route, avec les vibrations, nous aurons peut-être d'autres surprises. Il faut donc profiter de ce remplacement. Comme vous l'a dit M. Porret, à la hauteur d'Oxomédic, Groupe E désire traverser la route parce qu'ils ne veulent pas continuer au Nord et venir au Sud. Là, nous allons arrêter et ne pas aller plus loin. Cela fera peut-être l'objet, d'ici quelques années, d'un autre crédit pour aller plus loin. De toute façon, nous n'aurions pas la permission de faire une fouille des deux côtés de la route parce que le voyer-chef nous a bien expliqué que le 15 novembre, c'est fini, c'est goudronné. Je ne sais pas si nous allons y arriver. Nous lui avons dit que oui mais cela sera très court. Le problème qu'il y a, c'est que si nous n'y arrivons pas dans les délais, ils vont nous obliger à faire un surfacage provisoire qu'il faudra redégrapper au printemps. Nous allons donc essayer de tout faire pour faire ce bout correctement pour que nous puissions le goudronner correctement, en tout cas la première couche. Si nous devons juste dégrapper la première pour mettre la deuxième, cela sera un truc que nous devons faire au printemps. Mais, nous avons le feu vert. C'est pourquoi nous vous avons demandé la clause d'urgence. Vu les délais très courts, il faut commencer rapidement. Nous espérons que nous pourrons exécuter ces travaux tels que nous vous les avons présentés ce soir.

M. L.-C. Saez : A la lecture du rapport du Conseil communal, aussi bien de l'ancien que du nouveau qui nous a été remis ce soir, et compte-tenu des explications qui ont été données lors de notre séance de préparation, je constate que l'urgence, en fait, ne concerne que la conduite d'eau dans ce projet, conduite d'eau qui devra être remplacée, comme vous l'avez dit, en coordination avec les travaux réalisés par Groupe E. Ce dernier ayant déjà choisi l'entreprise puisque les travaux démarrent lundi, il ne reste aucune possibilité à nos autorités de mettre en concurrence l'ensemble des travaux que nous impose la loi sur les marchés publics, raison pour laquelle il me semble pas raisonnable de nous prononcer dans la précipitation sur un crédit aussi important alors même que le projet global nécessite encore une étude approfondie. De ce fait et conformément à notre règlement général de commune, je vous propose un amendement en modifiant l'arrêté qui ne porterait que sur le montant concernant les travaux de la conduite d'eau. Le solde important ferait, quant à lui, l'objet d'une prochaine demande de crédit. Cette solution aurait le double avantage, d'une part, de prendre en compte la demande formulée par le Conseil communal pour changer cette conduite d'eau, travaux classifiés urgents, et, d'autre part, de préserver les intérêts des citoyens de notre commune en nous permettant de consulter de manière aussi large que possible les entreprises afin d'obtenir le meilleur coût pour l'exécution de ces travaux et d'être ainsi, compte tenu des montants engagés, en conformité avec la loi sur les marchés publics. Je tiens à préciser que cette prise de position est personnelle et qu'elle n'engage par le groupe libéral-radical. Je vous remercie.

Mme Y. North : Je ne sais pas si le Conseil communal a des commentaires à faire à ce propos-là mais je proposerais une interruption de séance pour que nous puissions discuter de cette proposition d'amendement dans les groupes.



M. J.-M. Pellaton : Une tout petite intervention si vous faites une interruption de séance. Nous avons un autre problème. Vous l'avez vu dans les demandes, c'est le problème de l'éclairage public. Pour l'éclairage public, actuellement, vous avez un câble électrique de Groupe E, c'est un gros câble. Dans ce câble, il y a un pilote qui commande les éclairages publics. Cela veut dire que Groupe E va abandonner son vieux câble. Ils vont tirer de nouveaux câbles et notre éclairage public, - bon, ce n'est pas énorme, c'est six ou sept candélabres -, ne sera plus alimenté. Dans les discussions que nous avons eues avec Groupe E, nous avons eu la même chose au centre du village, partout, ils ne rentrent pas en ligne de compte. Ce n'est pas leur réseau. Cela veut dire que nous serons quand même obligés de raccorder nos éclairages publics, ce qui représente, grosso modo, ici, une centaine de mille francs. Mais, nous serons bien obligés de les raccorder d'une autre manière parce qu'ils n'auront plus d'alimentation. Donc, il y a la conduite d'eau qui est souhaitable et, pour l'éclairage public, il faudra bien y penser. Bon, dans l'éclairage public, je vous ai mis, il y a fr. 15'000.--. Sur les fr. 15'000.--, j'ai prévu de mettre déjà sept luminaires LED. C'est clair que vous pouvez laisser les vieux, cela ne gêne pas. Je me disais que, dans un montant pareil, pour fr. 7'000.— ou fr. 8'000.--, c'était peut-être important, - nous avons déjà fait un pas plus loin du côté de l'Avenue du Lac, de remplacer ceux-là. Mais, ce n'est pas une obligation parce que les anciens éclairent encore mais, petit à petit, ils deviennent un petit peu défectueux. Simplement, si vous discutez de cela, tenez compte tout de même de cet éclairage public parce qu'il faudra bien que nous réalimentions ces candélabres. Je ne sais pas si M. Porret veut rajouter quelque chose, avant la suspension.

M. J.-D. Porret : Juste une chose. Je trouve quand même que, si nous ouvrons cette rue et que nous ne mettons pas nos deux tuyaux d'eaux claires dedans, avec l'attente après pour pouvoir juste traverser la route et que nous devons tout rouvrir la tranchée pour uniquement poser nos tuyaux à 80 centimètres de profondeur, cela va nous coûter cher. Alors, en rouvrant la route une deuxième fois pour poser ces tuyaux, nous n'aurons pas fait une économie. Nous allons plutôt perdre de l'argent.

M. J. Panes : Avant de nous prononcer sur la suspension de séance, j'aimerais que l'on nous donne des précisions. On a évoqué une subvention de 40 % qui nécessitait que le crédit soit voté dans son ensemble. Est-ce que l'on peut me donner des précisions à ce propos ?

M. J.-D. Porret : Alors, oui. Si, dans le cadre des fr. 955'000.--, nous faisons tous ces travaux-là, nous obtiendrons la subvention de 40 %. Cette subvention devrait s'élever à environ fr. 196'000.--. Nous devrions toucher, après coup, fr. 196'720.— de subvention mais nous n'allons pas la toucher tout de suite.

M. J. Panes : Nous sommes bien d'accord.

M. J.-D. Porret : Pour les travaux que nous avons eus à la Place Grandjean, qui sont des travaux déjà assez anciens, nous n'avons pas encore bouclé les comptes et n'avons pas encore touché les subventions. Nous allons les toucher. Nous savons que nous les aurons mais, financièrement, le Canton ne les a pas encore payées mais nous allons les toucher. Les subventions sont promises.

M. J. Panes : D'accord, mais le fait de faire les travaux en deux fois comme le propose M. Saez, est-ce que cela remet en question cette subvention ?



M. J.-D. Porret : Alors, oui, si nous ne mettons pas les tuyaux, dans un premier temps, dans la route, là, et pour que l'année prochaine ou l'année d'après, nous descendions jusqu'au lac, nous n'aurons pas de subventions. Nous ne pouvons pas mettre ces tuyaux dedans maintenant et dire que nous allons demander la subvention après coup, même qu'ils soient posés – ce n'est pas tellement cher de les poser sur le sable et refermer dessus -, à ce moment-là, on se coupe la subvention.

Mme Y. North : La subvention, sur quoi porte-t-elle exactement ? Elle ne porte pas sur le tout ? Elle porte sur les eaux claires et les eaux usées ?

M. J.-D. Porret : Non, elle porte sur les fr. 75'000.--, les fr. 206'500.— et les fr. 238'000.--.

Mme Y. North : Donc, sur les eaux usées et les eaux claires. Donc, si nous ne faisons pas ces travaux dans l'immédiat, nous pourrions demander la subvention au moment où nous les ferons. Ce n'est pas maintenant ou jamais.

M. J.-D. Porret : Oui, mais si nous devons rouvrir la route pour remettre des tuyaux d'eaux claires dedans, nous n'allons pas le faire. Ce serait beaucoup trop onéreux. Maintenant, ils veulent que nous refermions avec le tapis, si possible, avec ce tapis spécial que nous avons sur cette route. Le voyer-chef désire que nous refermions avec le même tapis. Cela veut dire que nous n'allons pas refaire une petite tranchée pour remettre notre petite canalisation là-dedans, après coup. Cela va nous coûter les yeux de la tête et, à ce moment-là, nous abandonnons cette mesure.

Mme Y. North : S'il s'agit des eaux claires et des eaux usées ensemble, globalement, ce n'est donc pas une petite canalisation.

M. J.-D. Porret : Non, mais maintenant, ce sont des eaux mixtes. Elles fonctionnent. Nous allons donc mettre les eaux claires par-dessus où nous allons reprendre tous les chenaux et les eaux de surface. Les eaux usées, nous allons les laisser telles qu'elles sont, dans le fond, à deux mètres de profondeur. Nous allons les laisser où elles sont. Là, cela va partir en eaux mixtes et nous prenons dessus les eaux de surface, de toit de toute la Wermeille pour les amener au lac, plus encore les grilles de la route parce qu'elles vont dans les eaux usées aussi, actuellement.

Mme Y. North : J'ai encore une remarque. Nous sommes à fin septembre, nous arrivons en octobre. Les travaux commencent lundi. Vu l'importance du chantier et vu la longueur de travaux comme ceux-là, cela me paraît assez improbable que nous arrivions à tout faire avant le début de l'hiver. Et, en hiver, nous ne pouvons plus faire ces travaux. Alors, est-ce que nous ne risquons pas, de toute façon, d'être obligés de refermer temporairement la route pour la rouvrir après ?

M. J.-D. Porret : Parce que ce sont les exigences du voyer-chef. Il nous a autorisés à ouvrir la route jusqu'au 15 novembre, depuis le 6 octobre. Le 15 novembre, elle doit être finie. Elle doit être prête et doit être goudronnée. Les personnes des entreprises qui étaient là ont estimé qu'avec le temps qu'ils y avaient entre deux, on arrivait à faire ces travaux. Il y a donc des professionnels qui se sont penchés là-dessus. Ce matin encore, ils ont décidé qu'ils y arrivaient. Alors maintenant, on nous donne le crédit ou on ne nous donne pas le crédit mais nous ne pouvons pas dire pourquoi celui-là n'a pas fait ce travail. Nous espérons que tout ira bien et que cela sera fait.



Mme Y. North : Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que, si de toute façon, nous n'arrivons pas à faire les travaux et que nous devons refermer la fouille pour la rouvrir après, cela revient au même que si nous ne faisons pas tout maintenant. C'est simplement ce que je voulais dire.

M. J.-D. Porret : Mais, nous n'aurons pas à la rouvrir. Nous l'ouvrons une fois et nous la refermons. Nous mettons tout dedans et on la ferme. C'est fini. Nous n'allons pas l'ouvrir deux fois. Nous l'ouvrons une fois, par tranche de trente mètres. Nous refermons et nous y allons comme cela jusqu'au bout, pour ne pas perturber, non plus, la circulation.

M. J.-M. Pellaton : Juste encore une précision. C'est que cette séparation des eaux claires et des eaux usées, elle va se faire seulement sur le bout de la route cantonale. Nous n'aurons pas de traversée. C'est seulement le bout où Groupe E veut ouvrir pour mettre ses tuyaux. Donc, cela sera seulement depuis Oxomédic jusqu'au garage, seulement la partie-là. C'est clair que la séparation ne sera pas faite tout le long. Nous ne pourrons pas mais nous aurons au moins ce bout que nous n'aurons pas à rouvrir après coup. Puis, au printemps, nous demanderons des devis pour la suite, pour descendre au lac et finir les traversées de route. Cela sera dans les subventions puisque cela fera un paquet, mais, qui sera fait en deux fois. C'est simplement le bout le long de la route, le long de la Wermeille, là, pour ne pas devoir recreuser parce que, là aussi, les entreprises qui sont à Fin-de-Praz 22, Nori, Fernandez, ils vont tous aussi se séparer parce que, maintenant, c'est une entrée commune. Tout le monde veut se séparer en eaux claires, en eaux usées parce qu'ils ont pas mal d'histoires entre eux. Mais, nous, le bout du PGEE, c'est seulement sur cet axe droit. Après les traversées de route pour les descendre au lac, cela se fera dans un deuxième temps, mais cela fera partie du crédit que nous vous avons présenté ce soir pour les subventions. Je ne sais pas si c'est clair ou pas clair.

M. J. Wahli : J'ai une question par rapport aux frais que Groupe E va prendre à sa charge pour ouvrir cela. Cela se chiffre à combien ?

M. J.-D. Porret : Alors, Groupe E va payer sa part de fouille qu'il a besoin pour pouvoir mettre ses tuyaux à lui puis nous, la commune, nous payons notre part de fouille. Du coup, si nous le faisons ensemble, il y a tout de même une synergie où nous pouvons gagner un peu d'argent.

M. J. Panes : Ce sont les fr. 100'000.— que tu as cités avant.

M. J. Wahli : Alors, nous gagnons, en fait, fr. 100'000.--.

M. J.-D. Porret : Oui, d'après nos calculs, nous devrions arriver à une centaine de mille francs, pas de bénéfice, mais d'économies potentielles, si nous voulons. Je me suis peut-être mal exprimé avant. Vu que nous posons la canalisation tout le long de la Wermeille. C'est ce que nous faisons. Après, nous préparons les sorties pour aller au lac, au point bas. Mais, ce sont des travaux qui se feront l'année prochaine parce que nous ne pourrons pas, cet automne, traverser la route avec une fouille. Ils nous ont autorisés pour une, mais c'est pour passer le câble électrique parce qu'il faut bien qu'ils mettent leur câble avant l'hiver. Mais, les autres fouilles, toutes les traversées de route pour aller jusqu'au lac, c'est ce que je vous disais justement, cela représente ces fr. 238'000.--. C'est là que nous pourrions demander aux entreprises de nous faire des offres là-dessus et pour prendre le meilleur marché.



M. A. Lopez Vega : Une petite question. Ce qui m'étonne et je ne suis pas très au fait des procédures mais c'est vrai que nous devons aujourd'hui nous prononcer sur un crédit de fr. 955'000.— dont les travaux démarrent lundi, donc à six jours du délai. Je ne suis pas du métier. Je pense qu'à chacun, son métier. Ce qui m'étonne, c'est que finalement, je comprends le degré d'urgence mais vous avez eu connaissance de ce petit problème depuis quand ?

M. J.-D. Porret : Nous en avons eu connaissance depuis le milieu de la semaine passée.

M. A. Lopez Vega : Nous avons quand même reçu l'ordre du jour, le...

M. J.-D. Porret : Juste avant les séances de préparation, trois jours avant.

M. A. Lopez Vega : D'accord, cela fait à peu près trois semaines.

M. J.-D. Porret : Non, non, pas autant. C'était juste avant les séances de préparation.

M. A. Lopez Vega : Nous avons reçu cela le 8 septembre. Il est écrit, 8 septembre, là.

M. J.-D. Porret : Non. Mais, bon déjà....

M. A. Lopez Vega : Mais bon enfin, ma question était, est-ce qu'au niveau de la procédure, lorsqu'il s'agit d'une somme comme cela conséquente, nous ne devrions pas faire appel à la commission d'urbanisme, une séance d'urgence, qui eux sont peut-être plus du métier et qui peuvent donner leurs avis. Est-ce que la commission d'urbanisme a été consultée ?

M. J.-D. Porret : Non. Juste un petit récapitulatif. Depuis que Groupe E a eu la panne, il a fallu qu'il recherche où se trouvait la panne. Ils ont trouvé que ce câble était mal en point. Cela veut qu'il y a une quinzaine de jours, ils ont ouvert des trous vers la Wermeille. Ils ont constaté que leur câble était fichu. Ils ont mis un câble, maintenant, provisoire pour essayer de relier tout le monde. Après, il a fallu qu'ils demandent, eux, une demande de crédit, chez eux, pour savoir qui faisait les travaux et s'il était possible de les faire cet automne ou pas. C'est là-dessus que nous sommes venus nous greffer parce que nous nous sommes dit, nom de bleu, il ne faut pas que l'on loupe la coche parce que, s'ils ouvrent toute la route là, on ne va pas quand même... et surtout, par souci, c'est que notre conduite va péter. Quand ils seront avec les marteaux-piqueurs dessus, nous avons vu comment cela a fait ici en bas. Nous avons tout refermé et nous avons dû tout rouvrir parce que la conduite a pété. Elle s'est fendue sur un bout comme cela. Elle s'est fissurée. Là-bas, cela va nous refaire la même chose. Donc, ce n'est pas souci d'essayer de bien faire et de

M. A. Lopez Vega : Je le comprends bien mais tu n'as quand même pas répondu à ma question.

M. J.-D. Porret : On n'avait pas le temps de ... Je vous dis, c'est cet après-midi, seulement, que nous avons calculé ces fr. 955'000.--. Nous étions en séance, jusqu'à midi, encore.



M. A. Lopez Vega : Le 8 septembre, lorsque nous avons reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir, il y avait une somme qui avait été indiquée. Vous aviez déjà connaissance du problème. Il y a de cela trois semaines. En trois semaines, est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux de convoquer la commission d'urbanisme pour une somme tellement importante, qui, eux, sont plus à même que nous de savoir maintenant

M. J.-D. Porret : Mais, nous ne pouvions même pas parce que c'est ce matin que nous avons vraiment défini ce que nous pouvions faire.

M. A. Lopez Vega : Alors, comment avez-vous sorti le montant de fr. 1'171'500.--, le 8 septembre ? Ce n'est pas tombé comme cela.

M. J.-D. Porret : Nous avons travaillé tous ces jours mais nous n'avions pas de matière pour convoquer..

M. A. Lopez Vega : Justement, mais est-ce qu'il ne serait pas judicieux, peut-être pas dans ce cas-là mais à l'avenir, quand il y a des sommes aussi importantes et qu'il y a un degré d'urgence pour certains travaux, de faire appel, en urgence aussi, à la commission d'urbanisme ?

M. J.-D. Porret : Pour tous les autres travaux, quand nous le pouvons, nous convoquons la commission d'urbanisme. Elle est convoquée plus que ...

M. A. Lopez Vega : Alors, tu penses que pour fr. 955'000.--, ce n'est pas utile ?

M. J.-D. Porret : Non, c'est que c'est la clause d'urgence. Nous ne pouvions pas.

M. A. Lopez Vega : Mais, il y avait trois semaines.

M. J.-D. Porret : Mais, nous n'avions pas de matière à leur donner pour discuter. Je ne veux pas faire venir des gens et leur dire : « Ecoutez, peut-être que nous pourrions creuser mais nous ne savons pas ce qu'il y a dessous et nous ne savons pas quoi faire. »

M. A. Lopez Vega : Oui mais, Jean-Daniel, quand vous avez évoqué la somme de fr. 1'171'500.--. C'est quand même assez précis comme somme. Ce n'est pas deux millions, trois millions. Ce n'est pas cinq cents mille. Pourquoi, à ce moment-là, vous aviez connaissance qu'il y aurait un problème, est-ce que l'on ne fait pas appel à la commission d'urbanisme pour débattre du sujet. Je veux dire, nous arrivons aujourd'hui et il faut se prononcer pour fr. 955'000.--, pour lundi. C'est cela, en résumé. Moi, qui suis dans le privé, pour des sommes comme cela, on fait marché la concurrence, on fait des appels, on fait, voilà. Là, nous devons démarrer lundi et cela me perturbe.

M. J.-D. Porret : Jeudi passé, nous avons une commission d'urbanisme.

M. A. Lopez Vega : Vous en avez parlé ?

M. J.-D. Porret : Nous ne sommes pas venus là-dessus.



M. A. Lopez Vega : Pour fr. 955'000.--, cela aurait mérité.

M. J.-D. Porret : On n'aurait aussi pu me poser la question. Qu'est-ce que l'on fait avec ce million. Pourquoi tu n'en parles pas ? On n'en a pas parlé parce que l'on ne savait pas trop bien où on allait. Maintenant, c'est vite vu. C'est, soit, on va partir

M. A. Lopez Vega : Mais, c'est cela qui me dérange. C'est, soit, maintenant, pour lundi, il faut voter fr. 955'000.— et, pour moi, franchement, ce n'est pas très clair alors qu'il y a trois semaines, nous avons déjà connaissance d'un problème au niveau de cette route.

M. J.-D. Porret : Oui, mais à l'époque, nous avons connaissance d'une somme. Nous avons demandé au bureau de nous chiffrer si nous mettions ces conduites dedans, combien cela allait coûter, mais sans investigations, sans rien du tout.

M. A. Lopez Vega : Oui mais, vous saviez bien que cela coûtait un million, à peu près.

M. J.-D. Porret : Mais, cela sert à quoi de faire venir la commission d'urbanisme et de lui dire que nous avons un projet pour un million mais nous ne savons pas ce que nous allons faire.

M. A. Lopez Vega : Mais, c'est le but des commissions. C'est un peu de débattre du sujet et de nous mettre au courant.

M. J.-D. Porret : Il fallait justement attendre d'avoir les données pour cela.

Mme Y. North : Dans le même ordre d'idée, j'aimerais relever que, en particulier pour un montant pareil, la commission financière aurait pu être consultée. J'aimerais rappeler, une fois de plus, que nous avons un règlement de commune et que ce règlement de commune précise, en particulier en ce qui concerne la commission financière, qu'elle doit être consultée sur toutes les demandes de crédits. Toutes les demandes de crédit, cela figure comme cela dans le règlement. J'aimerais savoir quand le Conseil communal va se décider à respecter ce règlement général de commune. La commission financière, elle aurait pu être convoquée en urgence, aussi.

M. L.-C. Saez : J'ai la forte impression qu'il y ait une confusion dans ce dossier. Les montants ont été modifiés. Pour moi, je le répète, la clause d'urgence concerne essentiellement la conduite d'eau. M. Porret l'a dit : « Nous ne savons pas ce que nous allons faire. » Alors, nous allons voter un crédit. L'entreprise est déjà désignée. Il n'y a pas de série de prix qui existe. L'entreprise va commencer à travailler et nous ne savons pas ce que nous allons faire. Je ne vous explique pas à quel niveau de coûts nous allons arriver à la fin du chantier. Pour moi, c'est exclu que nous puissions voter un crédit et que nous lancions une entreprise sans consulter d'autres entreprises par rapport au niveau du marché.



M. J.-D. Porret : Alors, je l'ai bien dit. Depuis ce matin, nous savons ce que nous allons faire. Il ne faut pas dire que nous ne savons pas ce que nous allons faire puisque nous nous sommes, tous, réunis ce matin, là-bas. Nous avons décidé ce que nous pouvions faire avec le voyer-chef et jusqu'où il nous autorisait d'aller. Nous savons exactement que nous allons changer la conduite d'eau, sur cette distance que nous vous avons dite. Nous allons mettre une conduite de PGEE pour l'eau claire et nous allons mettre de l'électricité pour faire les réverbères. Nous savons donc parfaitement ce que nous voulons faire. Nous savons maintenant où nous allons arrêter notre conduite pour descendre au lac. Tout cela, c'est connu maintenant. Nous l'avons décidé, ce matin, juste avant midi. Je suis au regret de vous dire que, jusque là, je ne pouvais pas vous en dire plus.

M. P. Dessoulavy : C'est un peu difficile de m'exprimer mais j'aimerais souligner le travail qui a été fait par le Conseil communal. On l'oublie un petit peu. Les difficultés d'aborder les problèmes, d'envisager les travaux à faire, de saisir les opportunités, c'est vrai que nous pourrions convoquer les commissions. Elles sont peut-être sous-occupées et sous-utilisées. Dans le cas qui nous préoccupe maintenant, je trouve que le problème a été abordé au mieux. Je pense qu'il faut faire ces travaux. S'il y a peut-être des concurrences que nous pourrions demander, avec des offres complémentaires, je ne pense pas que nous gagnerions beaucoup par rapport à l'économie de faire ces travaux en même temps que les travaux de Groupe E. Je pense qu'il faut le faire et il faut, dans le cas présent, faire confiance à notre Conseil communal.

Mme N. Matthey : M. Saez proposait éventuellement un amendement. Nous parlions d'une suspension de séance. Je vous rappelle qu'il faut que cette suspension de séance soit demandée par trois personnes au moins. Est-ce que trois personnes souhaitent une suspension de séance ou pas ?

Considérant la demande faite par trois membres du Conseil pour obtenir une suspension de séance, la présidente accorde une suspension de séance de 10 minutes.

Mme N. Matthey : Est-ce que j'ose peut-être vous demander, s'il a vraiment proposition d'amendement, de bien vouloir le rédiger ?

Mme N. Matthey : Rouvrir les débats après la suspension de séance.

M. J.-D. Porret : Concernant le maître de l'ouvrage qui travaillera sur ce chantier, il est choisi par Groupe E parce que Groupe E fait des contrats de prestations sur toute l'année avec les entreprises. Cela veut dire qu'elles serrent les boulons parce qu'elles veulent travailler chaque fois pour eux, pendant toute l'année. Elles ont dû faire des offres sérieuses, autrement, elles n'auraient pas eu la prestation. C'est déjà une chose. La deuxième chose, j'ai parlé des fr. 238'000.— qui seraient remis, l'année prochaine, en cause mais il y aura aussi encore une partie des eaux claires sur la RC5 puisque nous ne faisons pas les traversées de route. Cela veut dire que cela sera plutôt de l'ordre de fr. 300'000.— de travaux que nous allons remettre en cours, l'année, pour des entreprises qui vont se battre pour les avoir, sur les fr. 657'000.— que cela nous coûtera une fois que nous aurons reçu toutes nos primes en retour, si on accepte les fr. 955'000.--. Vous m'avez compris ?



L'assemblée : Non, pas vraiment.

M. J.-D. Porret : Non, ce n'est pas rien. S'il y a fr. 238'000.— de travaux que nous ne faisons pas cet automne, l'année prochaine, nous les remettons en soumission pour les entreprises. Les fr. 206'500.— qui sont avant, nous allons en utiliser une partie, longitudinalement, mais les traversées de routes, nous n'allons pas les faire. C'est donc de l'argent qui va rester. Ce sont ces entreprises qui feront les eaux claires, en bas, qui feront aussi les traversées de route. C'est donc plutôt de l'ordre de fr. 300'000.— que nous allons remettre l'année prochaine. C'est la moitié de la somme finale que cela va nous coûter que nous allons remettre aux entreprises pour qu'elles se bagarrent pour baisser les prix. Finalement, nous sommes sur la moitié du montant. Si nous ne le faisons pas, je vous rappelle quand même que, si cela pète l'en bas, c'est de l'ordre de fr. 30'000.— à fr. 50'000.--, chaque fois qu'il faut intervenir sur la même route.

M. E. Burgat : J'aimerais juste rappeler que nous sommes les élus de cette commune et que, comme les travaux se déroulent au village, c'est vrai qu'il y a des choses qui sont impressionnantes, quand on voit que l'on goudronne et que l'on recreuse directement derrière. Comme me l'a expliqué M. Porret, ce sont des mandats de Swisscom ou je ne sais pas qui, où nous ne sommes pas du tout maîtres du problème. Mais, s'il s'avère que nous attaquons la route là en bas et que l'année prochaine, nous recommençons, il y a aussi tous les gens qui nous ont élus, nos concitoyens qui vont dire, mais ils font quoi, aussi. Ils ne font que d'ouvrir ces routes. C'est partout, on le voit tout le long de la traversée, on n'est que dans les travaux. Alors, si nous pouvons aussi un petit peu abréger, à mon sens, ce serait peut-être à peine mieux.

Mme N. Matthey : Donc, finalement, M. Saez propose un amendement. Si j'ai bien compris, il propose de scinder en deux la demande de crédit qui est faite, là. Une, avec la clause d'urgence, et les autres, avec une autre demande de crédit, sans clause d'urgence. C'est bien cela ?

M. L.-C. Saez : Absolument.

Mme N. Matthey : Lit alors la proposition d'amendement de M. L.-C. Saez.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 *Un crédit de Fr. 333'000.-- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la conduite d'eau potable à l'Avenue de Neuchâtel.*

Article 2 *Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.*



Article 3 *Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no 1700.501.25 pour la somme de fr. 333'000.— relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de 2 %,*

Article 4 *Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence selon l'article 3.38 du règlement général de commune.*

Article 5 *Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté.*

Mme N. Matthey : Met alors au vote cette proposition d'amendement.

M. D. Kramer : Non, avant de passer au vote, il faut débattre cet amendement. On ne peut pas accepter un amendement sans savoir si on vote pour dire que l'on accepte qu'il y ait un amendement. On peut refuser l'amendement.

Mme N. Matthey : Alors, est-ce que la proposition de M. Saez est acceptée ?

M. J.-D. Porret : Non, il faut d'abord passer l'amendement et qu'il soit accepté à la majorité de voix, avant de le lire.

M. J.-D. Alfter : Non, mais la présidente est obligée de le lire afin qu'on le connaisse.

M. D. Kramer : Oui, mais on ne peut pas l'accepter maintenant, comme cela. Il faut voter une entrée en matière pour cet amendement.

Mme N. Matthey : Met alors au vote l'entrée en matière relative à la proposition d'amendement formulée par M. Saez.

L'entrée en matière concernant cet amendement est refusée, avec 6 avis favorables, 13 avis contraires et 2 abstentions.

M. J. Panes : Cette demande de crédit, même avec son montant initial, a soulevé beaucoup de discussions pendant notre séance de préparation. On a évoqué les points suivants : la précipitation qui nous est dictée par Groupe E, les réparations urgentes que nous trouvons regrettables, l'impossibilité de respecter les délais d'un appel d'offres sur le marché public. Nous avons aussi pris en considération la fragilité de la conduite d'eau actuelle qui a beaucoup de probabilités d'être endommagée par les travaux de Groupe E. Et, d'ailleurs, M. E. Burgat l'a déjà relevé, l'agacement des usagers automobilistes si la route devait être ouverte, deux fois, à moins d'un an d'intervalle. Alors, lors du vote interne du PLR, une majorité a approuvé la demande de crédit et est même prête à y ajouter la clause d'urgence, mais ce n'est plus nécessaire, pour pouvoir démarrer les travaux avant le froid.



M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste accepte la clause d'urgence puisqu'il faut le faire tout de suite, de toute façon, et est partagé concernant l'acceptation du crédit.

M. J. Gaudichon : Personnellement, j'aurais apprécié que nous puissions parler de l'amendement de notre collègue mais, comme nous avons refusé l'entrée en matière, je ne vais pas m'étendre. Personnellement, j'accepterai ce crédit tel qu'il nous est présenté ce soir parce que je pense que nous sommes effectivement dans une situation qui urge et qui presse. J'accepterai, en fait, la demande de crédit même si, au fond de moi, je ne suis pas forcément convaincu de la matière avec laquelle nous allons exécuter ces travaux. Comme l'a dit mon collègue, je pense que le Conseil communal fait du mieux qu'il peut et au mieux pour faire en sorte que les coûts relatifs à cette opération soient les plus faibles possibles. Je m'en remets à cette autorité. Voilà pour mon avis personnel. J'aimerais juste encore finir par un mot pour les personnes qui se plaignent du manque d'implication des commissions. Nous avons tous reçu ce courrier dans nos boîtes-aux-lettres, le 8 septembre. Il y a des présidents dans chaque commission. Ils peuvent aussi, de leur propre chef, convoquer leurs membres. Ce n'est pas toujours forcément au Conseil communal de convoquer les commissions.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté proposé par le Conseil communal et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 955'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection de conduites et canalisations souterraines à l'Avenue de Neuchâtel.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements
no **1620.501.40** pour la somme de **fr. 102'000.—** relative à l'éclairage public et amortie au taux de **5 %**,
no **1700.501.25** pour la somme de **fr. 333'000.—** relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
no **1710.501.70** pour la somme de **fr. 75'500.—** relative au réseau des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**,
et no **1711.501.50** pour la somme de **fr. 444'500.—** relative au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.



Article 4 Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence selon l'article 3.38 du règlement général de commune.

Article 5 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté.

M. J. Gaudichon : Est-ce que nous pourrions peut-être accepter, article par article, comme il y a notamment la mention de la clause d'urgence à l'article 4 ?

Mme N. Matthey : Sans les relire, met alors au vote les articles de cet arrêté.

L'article 1 de l'arrêté est accepté par 17 avis favorables, 1 avis contraire et 3 abstentions.

L'article 2 de l'arrêté est accepté par 17 avis favorables, aucun avis contraire et 4 abstentions.

L'article 3 de l'arrêté est accepté par 17 avis favorables, 1 avis contraire et 3 abstentions.

L'article 4 de l'arrêté est accepté par 16 avis favorables, aucun avis contraire et 5 abstentions

L'article 5 de l'arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Cet arrêté est donc accepté dans sa globalité.

Point 5 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

M. J.-D. Porret : Juste une petite information. J'ai mis un plan, là au fond. C'est l'avancement et l'état actuel du PGEE. On m'a posé la question lors des dernières séances de préparation, à quoi en était le PGEE. J'ai tracé, en jaune, tout ce que nous n'avons plus à toucher, soit tout ce qui est déjà bon. C'est vrai, qu'entre deux, tout le monde ne s'y est pas mis. Il y a encore des travaux. Comme à l'Hôpital, nous avons encore un petit bout où nous devons mettre un manteau à l'intérieur de la canalisation qui passe sous l'hôpital. Il y a encore des petits travaux comme cela qui sont dedans mais cela vous donne un état général d'où on en est. Vous verrez que Sauges est le plus en retard mais pour le reste, nous avons fait un bon avancement. Si vous avez des questions, je suis à disposition.

**Point 6 de l'ordre du jour : Divers**

Mme A. Sengstag : Petite question au Conseil communal. J'aimerais savoir où en sont les discussions concernant le terrain de foot que nous avons évoquées au dernier Conseil général. Nous demandons au Conseil communal d'entamer des discussions avec les personnes responsables du terrain de foot, notamment, pour savoir s'il était possible de le remettre au public.

M. D. Duperrex : Concernant le terrain de foot, voici quelques informations. Suite à votre interpellation, le Conseil communal a rencontré les responsables du FC Béroche-Gorgier. Ceux-ci ont bien entendu le message de certaines interpellations du Conseil général et pris quelques décisions allant dans le sens demandé, en investissant quelques dépenses supplémentaires, en équipant le terrain à l'Ouest, donc le terrain Schlee, de petits buts de façon à créer, dans cette zone, une surface footballistique réservée au grand public. Un rappel pourtant. Au niveau de l'organisation de la plupart des matches correspondant à leur niveau de la deuxième ligue interrégionale, soit des clubs neuchâtelois, vaudois, fribourgeois et bernois, ce club, malgré de louables efforts, en investissement de sommes importantes pour bénéficier d'un terrain de jeu correct, fait partie, malgré tout, de parents pauvres de cette catégorie de jeu. Pour preuve, sur les 14 clubs engagés dans cette compétition, le terrain du FC Béroche-Gorgier est de loin le plus restreint en dimensions et en installations sanitaires également. D'autres critères peuvent également rentrer en considération pour préserver ce terrain d'un plus large public car une expérience assez récente nous montre la difficulté à résoudre les problèmes toujours plus difficiles de propreté et de déprédations quant à la maintenance de zones accessibles au grand public. Voilà, Mesdames et Messieurs, le message que ce club voudrait faire passer en informant les membres du Conseil général de la situation actuelle de ce club formateur, ne l'oublions pas, de nombreux juniors et profite également de remercier chaleureusement les autorités pour leur soutien dans de nombreuses collaborations. Voilà, Madame, les discussions que nous avons eues avec les responsables du club. Est-ce que vous êtes satisfaites des réponses ?

Mme A. Sengstag : Oui.

M. E. Burgat : On a eu connaissance d'une lettre pour la Taupe à l'Ours. Est-ce qu'il y a eu des suites ? Les travaux sont-ils terminés ? A quoi cela en est ?

M. D. Duperrex : M. Burgat, concernant la Taupe à l'Ours, je répondrai de façon simple et courtoise à votre interpellation. Je suis Conseiller communal, responsable de la gestion des forêts et des locaux attenants, en l'occurrence, le refuge de la Taupe à l'Ours. Dans le même temps, j'assume, en tant que responsable de la salubrité publique, la gestion des locaux que la commune loue à des tiers. C'est aussi simple que cela. J'assume simplement et entièrement les responsabilités qui m'ont été confiées, en étroite collaboration avec mes collègues du Conseil communal.



M. E. Burgat : Merci, mais ce n'est pas une attaque. C'est juste de savoir s'ils ont eu une réponse. Donc, M. et Mme Mayor n'ont pas reçu de réponse suite à leur lettre, c'est cela ?

M. D. Duperrex : Que si. Le Conseil communal a pris acte de ce dossier et a fait remettre, en temps voulu, les documents en possession du couple Mayor qui est venu les apporter, lui-même, dans le cadre de l'administration. Nous avons pris acte de leur lettre. Maintenant, si vous voulez le savoir, les travaux sont partis bon train. Nous avons fait vraiment une organisation adéquate pour mettre ce refuge dans les normes acceptables. Maintenant, il est loué et apprécié par les locataires. Il y a encore quelques petits détails à régler. Maintenant, il est vraiment opérationnel et la plupart des locataires qui l'ont loué depuis que le Conseil communal s'en occupe sont vraiment enchantés et les demandes affluent concernant cette location.

M. E. Burgat : C'est bien.

M. J. Wahli : Concernant ce refuge, est-ce qu'il sera aussi loué l'hiver ou en période froide ?

M. D. Duperrex : Pour le moment, je dois vous dire que c'est de toute façon un refuge forestier. Il est équipé en tant que refuge forestier. Dedans, nous avons apporté certaines améliorations conséquentes. Pour le chauffer, il y a effectivement que le fourneau à bois qui fonctionne très bien et qui peut permettre d'avoir, à l'intérieur de ce refuge, une température agréable.

M. J. Wahli : N'est-il donc pas nécessaire de couper l'eau pendant l'hiver ?

M. D. Duperrex : Normalement, oui, on doit couper l'eau car il y a des risques de gel. Toutes les conduites ne sont pas isolées conformément à une baisse de température conséquente.

M. P.-A. Challandes : Le budget 2014 présentait un déficit de fr. 96'223.--. J'aimerais savoir en quel état les finances se trouvent à l'heure actuelle.

M. J. Guillod : Tout va bien. Nous avons un administrateur avec qui je collabore et qui fait des budgets le plus réaliste possible. Comme nous bénéficions encore beaucoup de la péréquation, il ne peut pas tout savoir d'avance parce que nous ne sommes pas devin et que cela ne se calcule pas. Nous avons eu, aujourd'hui, une bonne nouvelle. La péréquation va nous être versée d'ici la fin du mois d'octobre. Je pense que cette année, cela devrait être de nouveau : « Joyeux Noël ». Mais, pour le moment, nous ne pouvons pas vous dire que cela sera mieux ou moins bien mais cela sera de toute façon positif.

M. G. Porret : Comme vous l'avez aperçu, ou du moins, je l'espère, ces dernières années, pas mal d'améliorations ont été faites à la déchetterie. Des travaux vont également commencer lundi sur l'emplacement des petites bennes, donc des petites bennes où nous avons maintenant le fer et les inertes. Ceci afin d'améliorer encore le confort surtout, en périodes d'hiver, des utilisateurs mais aussi le confort des employés. Donc, veuillez déjà accepter les excuses du comité directeur pour les désagréments que vous aurez durant ces dix prochains jours ou ces deux prochaines semaines. Et, j'espère que vous êtes satisfaits du travail qui est fait à la déchetterie depuis ces dernières années.



M. J. Wahli : L'article 2.3 du règlement de commune me contraint, ce soir, de vous quitter. En effet, j'ai le projet de m'établir dans une autre commune bérochale. En attendant une potentielle fusion, je me dois de me retirer des affaires publiques du village. Malgré mes positions parfois tranchées, j'ai passé des moments enrichissants en votre présence et je vous en remercie. Je ferai part, sous forme écrite, à la présidente du Conseil de ma démission. Merci.

Mme N. Matthey : Remercie l'assemblée pour sa compréhension et, constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **21h40**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

N. Matthey

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 1^{er} octobre 2014



SEANCE DU 09 DECEMBRE 2014

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme N. Matthey, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la quatorzième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **25** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes B. Dinger et Y. North, M. C. Boillat

Membres non excusés : MM. P. Dessoulavy et N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour modifié pour la séance de ce soir :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014

3. Correspondance

4. Elections et nominations

- 4.1. En remplacement de M. Joël Wahli, démissionnaire, nomination d'un secrétaire du Conseil général
- 4.2. En remplacement de M. Joël Wahli, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission financière
- 4.3. En remplacement de M. Joël Wahli, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission des relations publiques

5. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 5.1. **Budget 2015** – rapport de la commission financière

6. Communications du Conseil communal

7. Divers



Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 30 septembre 2014**

Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : porte à la connaissance de l'assemblée la correspondance suivante :



Joël Wahli
Rue du Castel 26
2024 St-Aubin-Sauges

St-Aubin, le 2 octobre 2014

REQU le
07 OCT. 2014
REP:.....

Au conseil général
Par sa présidente
Mme Nathalie Matthey
Av. de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

Démission

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à mon intervention lors du dernier conseil général, je vous confirme par la présente ma démission de tous mes mandats politiques dans les commissions et au conseil général.

En effet, le changement de domicile hors de la commune rend inéluctable ma démission.

Mon passage dans ce conseil a été source d'enrichissement non pas financier mais relationnel et personnel et je vous en remercie.

Je formule mes meilleurs vœux pour l'avenir de votre conseil et de la Béroche.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Joël Wahli,
démissionnaire, nomination d'un secrétaire
du Conseil général***

Mme N. Matthey : demande une proposition pour ce poste vacant de secrétaire du Conseil général.

M. D. Favre : Le groupe socialiste propose M. Jean-Charles Frieden.

Mme N. Matthey : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **M. Jean-Charles Frieden**, élu tacitement comme secrétaire du Conseil général.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Joël Wahli,
démissionnaire, nomination d'un membre
à la commission financière***

Mme N. Matthey : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission financière.

M. D. Favre : Le groupe socialiste propose Mme Aïcha Hessler.

Mme N. Matthey : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **Mme Aïcha Hessler**, élue tacitement comme membre de la commission financière.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Joël Wahli,
démissionnaire, nomination d'un membre
à la commission des relations publiques***

Mme N. Matthey : demande une proposition pour ce poste vacant à la commission des relations publiques.

M. D. Favre : Le groupe socialiste propose Mme Ursula Rööslì.

Mme N. Matthey : Aucune autre proposition n'étant enregistrée, déclare **Mme Ursula Rööslì**, élue tacitement comme membre de la commission des relations publiques.



Point 5.1. de l'ordre du jour : Budget 2015 – rapport de la commission financière

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est pas demandée, passe à la lecture du budget, page par page.

M. J. Panes : Il y a une remarque à propos des honoraires du Conseil communal qui n'ont pas été touchés depuis deux législatures, si je ne fais erreur. Grâce à l'administrateur, la commission financière a obtenu un comparatif entre les différentes communes. La commission financière n'estime pas qu'il y ait besoin d'une augmentation substantielle mais propose que l'on réfléchisse, lors de l'établissement du prochain budget, à une indexation éventuelle, juste par rapport au coût de la vie.

M. D. Favre : Permettez-moi une petite intervention concernant le poste 70, à la page 24. C'est clair que l'eau, c'est la vie. Mais, de passer de fr. 1.95 le mètre-cube à fr. 2.75 le mètre-cube, cela fait une augmentation de plus de 40 %. Dans le même temps, nous augmentons de plus de 65 % la taxe du compteur. Je trouve cela un petit peu bizarre et un petit peu bien élevé.

M. J. Guillod : Il est vrai qu'en pourcents, c'est impressionnant. Ramener à un étage d'immeuble, c'est fr. 80.--. S'il y a trois étages dans l'immeuble, ce n'est pas grand-chose. Ramener au nombre de personnes, (nous avons fait un petit exercice pour voir ce que cela donnait et avons pris un immeuble à la rue du Castel où il y a 19 personnes), cela fait fr. 106.— par personne. Par mois, cela fait fr. 8.80, tout compris, le changement du tarif de l'eau et l'augmentation de la taxe pour le compteur. Alors, évidemment, nous aurions pu dire que nous n'augmentons pas la taxe des compteurs. Mais, nous savons très bien que, quand nous augmentons le tarif de l'eau, tout le monde sert le robinet et, ce n'est pas pour faire un jeu de mots, on consomme moins, moyennant quoi, l'année d'après, il faut remettre une couche parce que nous sommes à nouveau dans le rouge. Alors, en augmentant la taxe, même si les gens font attention, ce qui est bien, ils économisent l'eau, nous, nous ne serons pas ennuyés. Cela nous permettra aussi, dès que cela sera possible, de garder la taxe et de faire diminuer le prix de l'eau. Voilà, j'espère que j'ai répondu à une partie de vos soucis.

M. D. Favre : Cela concerne le poste 942.330.00 « amortissements ». C'est quasiment plus du double du budget de l'année passée. J'aimerais juste une explication.

M. J. Guillod : Vous avez des explications qui vous ont été données en même temps que le budget. Ce que nous pouvons dire, c'est que ce n'est pas une loi physique, c'est une loi comptable. Plus nous investissons, plus les amortissements augmentent. Nous ne pouvons rien y faire. Il y a des postes, j'ai reçu cela ce soir et ne l'ai pas encore lu, où cela a relativement beaucoup augmenté et vous comprenez vite pourquoi, par exemple, la modification de l'installation de chauffage. Tous les crédits que nous votons ici, vous devez vous rappeler de tout ce que vous avez voté, qu'ils soient engagés ou pas, nous les amortissons le plus vite possible.



Avec le nouveau plan comptable qui sera introduit dans deux ans, les choses changeront peut-être, mais, pour le moment, comme le dit notre administrateur, ce qui est amorti, c'est amorti. Je ne sais pas si vous voulez plus de détails mais, comptablement, nous n'y échappons pas. Nous ne pouvons pas faire des dépenses et ne pas les amortir. Bon, si nous n'avions pas les moyens, c'est clair que nous irions peut-être un peu moins vite et un petit peu moins grand, mais, puisque nous le pouvons, c'est bien pour le futur.

M. J. Panes : Je vous rappelle que, lorsque nous votons un crédit, nous votons un taux d'amortissement qui ne dépend pas de nous. Je me suis insurgé contre des taux que je trouvais trop élevé ou trop bas mais ils sont dictés par le Service des communes qui stipule que tel investissement nécessite tel pourcentage d'amortissement.

Mme N. Matthey : Poursuit la lecture par la récapitulation du budget de fonctionnement en rappelant son excédent de recettes de fr. 10'908.--. Elle passe ensuite en revue les pages du budget par nature et du budget des investissements.

M. J. Panes : Au nom de la commission financière d'abord, je voudrais remercier M. Jérémie Gaudichon qui a très bien synthétisé nos débats. Je voudrais juste ressortir les points qui ont attiré notre attention. L'augmentation des tarifs des prestations autofinancées, vous avez le rapport sous les yeux, mais effectivement, nous avons aussi remarqué cette augmentation importante en pourcent. Ceci dit, la loi veut que ce soit des prestations autofinancées. Nous ne pouvons pas y déroger. Nous félicitons également l'initiative d'engager un chef technique. Vous l'aurez peut-être remarqué au budget, ce qui nous permettra vraisemblablement de reprendre les tâches que M. Kneubühler assumait d'une manière indépendante et, peut-être même, si c'est notre salarié, à terme, d'avoir quelques économies. Au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, celui-ci a été volontairement sous-estimé. Pourquoi ? Parce qu'il y a des charges supplémentaires qui devraient nous tomber dessus. C'est peut-être ce paquet de chiffres que M. Guillod a reçu. Alors, nous aurions pu se risquer à créer une provision ad hoc. Néanmoins, nous estimons que, vu que nous ne savons pas à quoi affecter cette provision, il vaut mieux sous-estimer les rentrées pour compenser ces charges supplémentaires que nous ne savons pas à quel poste imputer. D'une manière globale, nous avons vu que nous avons de moins en moins de marge de manœuvre mais cela vient du soi-disant désenchevêtrement des tâches. Globalement, pour cette année 2015, nous proposons le maintien du coefficient fiscal, sachant qu'à l'avenir, le nouveau règlement comptable auquel les communes seront soumises nous obligera à répercuter assez rapidement des résultats positifs sur le coefficient. Maintenant, en tant de membre du PLR, je vous propose d'accepter ce budget tel que présenté et de remercier notre administrateur et notre Conseil communal pour l'excellent travail effectué.

Mme A. Hessler : Du côté du groupe socialiste, le groupe souhaite aussi remercier toute l'administration et les personnes qui ont préparé ce budget et l'acceptera tel que proposé.



Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- Vu un rapport du Conseil communal,
- Vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Est approuvé **le budget de l'exercice 2015**, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr. 10'324'573.--
Revenus	fr. 10'335'481.--
Excédents de <u>recettes</u>	fr. 10'908.--

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr. 14'301'848.--
Recettes	fr. 420'000.--
Investissements nets / augmentation	fr. 13'881'848.--

c) le budget des dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr. 623'052.--
Recettes	fr. --

Article 2

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

**Point 6 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal***

M. D. Duperrex : Je vais simplement vous parler un petit peu des Saint-Aubin d'Europe dont beaucoup parmi vous ont participé à ce fameux rassemblement des Saint-Aubin d'Europe. Nous avons eu l'occasion d'organiser une assemblée générale, en 2005, à Saint-Aubin-Sauges. Nos amis français et belges ont fortement apprécié la teneur de cette organisation et, depuis cette année-là, nous ont fait que de nous en féliciter. Ils ont regretté, dans les grandes lignes, que nous avions plus ou moins prévu, dans le cadre de l'organisation des rassemblements dans lesquels ces rassemblements sollicitent une participation de 1500 à 2000 personnes, donc à Saint-Aubin, nous avons hésité de pouvoir faire ce rassemblement en 2011, comme l'ont fortement regretté nos amis français et nos amis belges. L'organisation d'une assemblée générale est d'environ 200 personnes dans laquelle l'organisation, dans un premier temps, est passablement sollicitée pour avoir une organisation qui était adéquate. Comme je vous l'ai dit, tout le monde avait été très satisfait. Nous avons également une participation de Saint-Aubin, Fribourg, dans laquelle nous avons pu collaborer, notamment en faisant une petite excursion sur le lac de Neuchâtel, notre fameux étang, comme le disent nos amis français, que tout le monde avait beaucoup appréciée. Je fais partie des Saint-Aubin d'Europe et de son comité. J'ai eu une sollicitation de la part de ce comité pour organiser, puisque nous ne pouvions pas faire de rassemblement, l'assemblée générale en 2016 ou en 2017. Comme nous avons déjà tout le canevas qui était déjà sur papier puisque nous l'avions déjà organisée une fois, nous avons regardé vaguement cette sollicitation qui vient de nous arriver. Nous avons pensé déjà, dans un premier temps, dans le cadre du Conseil communal, que ce serait mieux, si on organise cette assemblée et pour autant que nous trouvions les personnes compétentes – beaucoup m'ont déjà donné leur accord pour apporter ce soutien à cette assemblée générale des Saint-Aubin en 2016, parce qu'en 2017, c'est un peu plus difficile puisqu'il y aura un renouvellement des autorités. Alors, dans un premier temps et comme déjà discuté dans le cadre du Conseil communal, si nous arrivons, dans un laps de temps raisonnable, à former un comité d'organisation en fonction de tous les éléments dont nous disposons déjà maintenant, nous pourrons aller de l'avant et proposer une date pour 2016. Ce que je voulais dire, c'est que je prends un petit peu le taureau par les cornes, pour indépendamment de ceux qui m'ont déjà donné un préavis favorable concernant ce comité d'organisation, s'il y a parmi vous, Mesdames et Messieurs, qui veulent m'apporter le soutien pour une telle organisation, ils seront les bienvenus. Je suis à disposition.

Point 7 de l'ordre du jour : *Divers*

Mme N. Matthey : Je voudrais bien m'assurer que tout le monde a reçu le calendrier des séances du Conseil général pour 2015. Apparemment, cela semble être le cas.



M. D. Favre : Quelques personnes dans la commune m'ont interpellé au sujet de la déchetterie. La déchetterie, c'est une bonne chose que nous ayons faite. Simplement, maintenant quand nous voyons le « bordel » qu'il y a le samedi matin avec toutes ces voitures. Il y a un autre souci qui vient, c'est que, quand vous avez certains déchets, vous ne pouvez plus les mettre à la déchetterie. Il faut aller les amener à la Coop, à la Migros ou dans d'autres points. Alors, pensez aussi aux personnes qui ne sont pas forcément motorisées. S'il faut aller ramener le shampoing à la Coop parce que vous l'avez acheté à la Coop, ou à la Migros parce que c'est de là qu'il vient. A quand allons-nous demander de rapporter les berlingots de lait à la laiterie ? J'entends, nous avons fait un truc bien là en bas. J'ai donc un peu de peine et d'autres gens aussi, c'est pour cela que je me permets de faire cette intervention, de devoir ramener certains plastiques, surtout, dans les grandes surfaces. Je ne sais pas mais il y a quelque chose à mettre au point pour faciliter la vie de tout le monde et surtout des personnes qui n'ont pas de voiture.

M. G. Porret : Si je peux me permettre de répondre en tant que président de la STEP et de la déchetterie. Il y a une loi qui est cantonale et qui dit que les encombrants sont tout ce qui ne passe pas dans les sacs de poubelles que sont capables de contenir les installations communales. En l'occurrence, à la Béroche, ce sont les Molok, donc ce sont des sacs de 110 litres. Tout ce qui passe dans un sac de 110 litres n'est pas considéré comme encombrant. Tout ce que nous mettons actuellement à la déchetterie et la déchetterie est très large au niveau des encombrants, nous pourrions prendre beaucoup moins de déchets que ce que nous en prenons. Résultat des courses, nous payons les transports de la déchetterie, ce qui fait que nous n'avons pas assez de sacs au niveau des sacs gris et que nous faisons ainsi que reporter le problème. Si nous ne voulons pas aller à la Migros pour ces déchets-là, ils sont censés aller dans le sac gris. Il y a des lois cantonales qui sont bien établies par rapport à cela. La déchetterie n'accepte que les encombrants et, puisque le problème ce sont les plastiques, ce ne sont pas des encombrants.

M. M. Bianchini : Et pour un emballage de lessive, par exemple.

M. G. Porret : Ce n'est pas un encombrant. Il faut le mettre dans la poubelle. Si les gens sont un tout petit peu malins, la première fois, ils achètent cela et, ensuite, ils achètent des recharges.

M. M. Bianchini : Oui, mais il faut les trouver.

M. D. Favre : Je m'excuse mais mon intervention concernait principalement les plastiques. Nous apprenons aux gens à trier. Une fois qu'ils ont appris à trier, nous leur disons de tout mettre dans la poubelle. Il y a quelque chose qui cloche. Vous avez une déchetterie entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle et vous pouvez y amener tout. Je suis d'accord avec les propos de M. G. Porret mais je pense aussi aux gens qui doivent gérer ces déchets.

Mme N. Matthey : J'aimerais juste dire quelque chose. Les emballages de lessive et tout, nous pouvons les amener à la Migros. Quand nous allons faire nos courses, nous amenons simplement nos plastiques au magasin.



M. D. Favre : C'est bien ce que je disais. Bientôt, nous ramènerons nos berlingots de lait à la laiterie et le papier sulfureux à la boucherie et la déchetterie, à quoi elle sert ?

Mme N. Matthey : Nous avons entendu. C'est bon, merci bien.

M. E. Burgat : Est-ce que nous pourrions avoir une petite information concernant la suite des travaux dans le village ?

M. J.-D. Porret : Concernant la suite des travaux dans le village, cela va repartir au mois de février, au début du mois de février, nous l'espérons. Nous aurons de nouveaux secteurs qui vont démarrer. C'est depuis ici, Les Goulettes jusqu'à la maison de commune. C'est une tranchée que nous allons faire et qui est hors des routes. Toute la tranchée qui part depuis vers le petit parking qui est en zone bleue, en haut du Senet, et qui va jusque chez Pattus. Cela va aussi démarrer devant l'immeuble Castel-St-Roch. Après, sitôt que nous le pourrons, le plus vite possible, nous allons démarrer la rue de la Poste. Là, nous sommes obligés d'attendre qu'il n'y ait plus de risque de gel parce que, s'il y a du gel, il y aura de l'eau courante, de l'eau de consommation. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ouvrir des routes s'il y a encore des risques de gel. Nous essayerons donc d'avancer le plus vite possible ailleurs pour que nous n'ayons pas ces problèmes-là et que nous puissions nous consacrer sur la rue de la Poste et la faire le plus vite possible. Ce sont, en gros, les prochains travaux qui vont démarrer en début d'année.

M. O. Boschung : Une question par rapport à la construction au-dessus de la salle de gymnastique. On en est à quoi avec ce projet-là ?

M. J.-M. Pellaton : Actuellement, la mise à l'enquête est terminée. Nous n'avons pas eu d'opposition. C'est déjà une bonne chose. Nous attendons encore les considérations du Service de l'aménagement du territoire. Ils ne nous ont pas encore répondu. Mais, maintenant, nous allons de l'avant. Nous sommes en train de préparer toutes les soumissions pour les envoyer aux entreprises et pour pouvoir les avoir en retour, si possible, milieu ou au plus tard fin janvier. D'après les discussions que nous avons eues maintenant, c'est qu'actuellement, Gorgier ne pourra pas mettre de salles à disposition l'année prochaine puisqu'il y a un crédit qui a été repoussé et qu'ils veulent étudier plus loin. Il semblerait que Fresens n'aura pas non plus la possibilité de terminer pour la rentrée scolaire de l'année prochaine. Donc, on compte beaucoup sur Saint-Aubin parce qu'il est impératif d'avoir, au minimum, une classe de plus même voire deux. Nous allons donc nous atteler à cela très sérieusement au début de l'année parce que si nous devons arriver à être prêts à fin juillet, il faudrait que ce soit sous toit à fin avril. Autrement, nous n'y arriverons jamais. Maintenant, nous attendons encore la réponse du Service de l'aménagement du territoire mais nous mettons tout en œuvre pour avancer ce dossier et pour pouvoir aller de l'avant.



Mme N. Matthey : Avant de clore cette séance, je voudrais vous transmettre tous mes vœux et vous souhaiter de joyeuses Fêtes de fin d'année. Enfin, je vous invite à passer maintenant dans la salle attenante pour partager une verrée.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h35**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

N. Matthey

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 10 novembre 2014



SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme N. Matthey, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la quinzième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **25** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes B. Dinger et A. Sengstag, MM. A. Béguin et D. Favre

Membres non excusés : M. N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

M. D. Kramer est absent et excusé, tous les autres membres sont présents.

Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour modifié pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2014**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. Octroi d'un cautionnement à Bérocad SA
 - 4.2. Demande de crédit de **fr. 1'721'500.**— pour la mise en séparatif du réseau de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et la création d'un trottoir au Sud de la rue du Castel
 - 4.3. Adoption du règlement sur la vidéosurveillance dans les écopoints
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.



**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 09 décembre 2014**

Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Octroi d'un cautionnement à Bérocad SA

Mme N. Matthey : Nous avons eu la chance d'avoir des explications assez complètes, jeudi soir, données par M. Fehlbaum. Est-ce que, d'une part, les membres du Conseil communal souhaitent encore ajouter d'autres précisions ?

M. J.-M. Pellaton : Concernant ce cautionnement, nous vous avons présenté un rapport pour le cautionnement qui n'était pas très étoffé, je m'en excuse. Il n'y avait pas beaucoup de matière, à part quelques lignes. C'est ceci qui nous a amené à demander à M. Jean Fehlbaum, qui est revenu en Suisse exprès pour nous, pour nous donner quelques explications sur ce sujet que nous avons fait tous ensemble avant les séances de groupe. Effectivement, le montant de quatre millions pour un cautionnement est très important pour notre commune mais il semble que c'est la seule possibilité de ne pas engager de l'argent pour un financement supplémentaire. Actuellement, les banques exigent des garanties sur chaque demande d'investissement. La deuxième solution aurait été de demander un crédit supplémentaire de fr. 750'000.— mais, probablement que le cautionnement aurait aussi été demandé. Il semble que l'Etat cautionne certains crédits mais pas gratuitement. Il y a donc des frais, chaque année, que nous devrions payer. Après toutes ces considérations, nous avons conclu que le cautionnement pour les actionnaires était le meilleur. La société Burgat SA ne voulait pas participer à ce cautionnement mais était d'accord de faire une année supplémentaire pour les sous-produits à un prix préférentiel, ce qui représente l'équivalent, financièrement au cautionnement, d'environ fr. 60'000.--. Encore une information. L'augmentation du crédit provient de quelques modifications apportées lors des travaux, par rapport au tracé initial et à l'extension de la rue du Castel car plusieurs propriétaires le long de la rue du Castel ont demandé à être raccordés. Encore une information. L'augmentation de crédit provient aussi de la possibilité de raccorder le collège des Cerisiers qui a souhaité qu'il y ait une interconnexion et, éventuellement encore, la prison. Bon, ce tracé pourrait se faire soit par la rue du Castel, soit par le Môtier suivant le développement du plan de quartier qui est actuellement en cours.



Actuellement, nous avons l'autorisation de faire le trou pour la centrale. Les plans pour cette centrale sont en cours de préparation pour le dépôt de la mise à l'enquête. Malheureusement, la centrale ne pourra pas être opérationnelle avant 2016. Nous devons encore passer une année avec le chauffage qui existe. Mais, pour ne pas retarder les raccordements, nous allons construire une centrale à mazout car, dans le projet, il est prévu deux centrales de chauffage à bois, plus une centrale de chauffage à mazout pour le secours. Nous allons donc construire cette station de secours que nous mettrons dans un container. Cela pourra nous servir, pour les années 2015 et 2016, pour pouvoir chauffer les gens qui le demandent. Un autre problème qui se présente, c'est le prix du mazout. Vous avez vu que le prix du mazout, il baisse, il baisse, il baisse. Cela nous crée tout de même un peu des soucis. Nous allons préparer un argumentaire pour nos abonnés pour leur expliquer ce qu'il se passe. Si le prix du mazout continue à baisser en cours de cette année, nous prendrons quelques dispositions pour remédier à cela. Les comptes 2014 se soldent par un bénéfice positif par rapport au business-plan que nous nous étions fixé. Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Mme A. Hessler : Une question que nous avons un peu oublié de poser lors de la séance de préparation et des explications qui nous ont été données, c'est qu'en fait, à partir du moment où nous cautionnons, est-ce que l'on peut s'attendre à une baisse des taux d'intérêts de la part des banques vis-à-vis de la société Bérocad, étant donné que les taux d'intérêts sont une part de prise de risques ? Est-ce que cette question a été abordée ?

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, elle est abordée à l'heure actuelle avec la BCN. Nous nous sommes aussi retournés vers une autre banque. Mais, je dirais que c'est difficile d'obtenir un prix plus bas parce que c'est tout de même sur une durée de dix ans. Nous devons encore en discuter. Normalement, ils avaient une séance cette semaine. Je n'en ai pas eu le résultat. Nous espérons pouvoir bénéficier d'un petit geste, si c'est possible.

Mme A. Hessler : A partir du moment où nous nous portons garants, cela serait normal.

M. J.-M. Pellaton : Tout à fait.

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical considère que le projet de chauffage à distance est déjà bien avancé et il souhaite le poursuivre malgré la frilosité un peu soudaine de la BCN. Nous vous recommandons donc d'octroyer le cautionnement demandé. En écho à ce que disait ma collègue de la commission des finances, effectivement, le cautionnement fourni par la commune et par Viteos devrait être un argument pour obtenir un taux au ras des pâquerettes pour Bérocad.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste, de même, va soutenir cet objet, dans sa majorité. Il laisse tout de même la liberté de vote à chacun de ses membres.

M. J. Gaudichon : La commission financière s'est retrouvée pour préparer cet ordre du jour en la présence du Conseil communal et, vu les différentes questions que nous avons, c'est à ce moment-là que nous avons formulé la requête d'avoir un représentant de Bérocad qui s'exprime devant votre organe. Cela a été fait lors de la séance de préparation. Du coup, nous estimons que nous avons pu faire notre travail nécessaire, en amont.



Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté proposé.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu le règlement général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'un montant de **fr. 3'937'500.—** (trois millions neuf cent trente sept mille cinq cents francs suisses), l'emprunt de fr. 9'000'000.— (neuf millions de francs suisses) qui sera souscrit par Bérocad SA auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise, pour financer l'extension de son réseau de chauffage à distance et la construction de sa nouvelle centrale de chauffe.

Article 2 La durée initiale de cette garantie est de 10 (dix) ans, dès la signature de l'acte.
Elle ne pourra être renouvelée qu'une seule fois, en cas de nécessité, pour une durée identique à la durée initiale.

Article 3 Le Conseil communal signera l'acte y relatif.

Article 4 Cet engagement sera mentionné en annexe du bilan.

Article 5 En compensation, Bérocad SA s'engage à autoriser, sur l'ensemble de ses bienfonds dans le secteur « Le Grabe », la construction d'une route d'accès entre la rue de la Reusière et le secteur « Entre les Buissons », sans aucune contrepartie financière.

Article 6 Le présent arrêté ne sera toutefois exécutoire que si l'autre important actionnaire de Bérocad SA, Viteos SA, accepte également une garantie identique, pour un montant de fr. 5'062'500.--.

Article 7 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

M. J. Gaudichon : Au sujet de l'article 1, comme M. Pellaton disait qu'il y avait des discussions qui étaient en cours avec une autre banque. Dans le cas où, par exemple, c'est Postfinance qui peut apporter des meilleurs taux d'intérêts ou alors des conditions plus intéressantes, est-il alors pertinent de nommer l'établissement bancaire dans cet article de l'arrêté ?



M. J.-M. Pellaton : Pour le moment, nous n'avons que la BCN. Il a pris d'autres contacts mais je ne sais pas avec quelle banque. Je ne peux pas vous le dire.

M. J.-D. Alfter : Mais, cela nous bloque à la BCN.

M. J. Gaudichon : Cela nous bloque effectivement à la BCN. Cela veut dire que, si tout d'un coup, nous trouvons d'autres opportunités, à cause de l'arrêté, nous ne pourrions pas y donner suite.

M. J. Panes : Il faut alors mentionner « auprès de l'établissement financier de son choix ».

M. J.-D. Alfter : D'habitude, c'est aux meilleures conditions du marché. Cela met ainsi un peu de pression sur la BCN pour les taux.

M. J.-M. Pellaton : Je pense que nous pourrions supprimer la BCN dans cet article.

M. J. Gaudichon : Nous pourrions simplement mettre « auprès de la banque assurant le financement ».

M. J.-M. Pellaton : Exactement.

Mme N. Matthey : Est-ce que tout le monde serait d'accord avec ce libellé ? Apparemment oui. Alors nous avons dit « auprès de la banque assurant le financement ». Je vais relire l'article 1 pour être sûre que tout le monde ait bien compris.

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'un montant de **fr. 3'937'500.—** (trois millions neuf cent trente sept mille cinq cents francs suisses), l'emprunt de fr. 9'000'000.— (neuf millions de francs suisses) qui sera souscrit par Bérocad SA auprès de la banque assurant le financement..

M. J. Panes : « auprès de l'institut financier de son choix »

M. J. Gaudichon : Ou, « auprès de l'institut financier de son choix », voilà. Tout d'un coup, c'est la SUVA ou une assurance.

Mme N. Matthey : « auprès de l'institut financier de son choix ». Mais, après, il y a pour financer et cela me dérange.

M. J.-D. Alfter : Non, mais « .. financier de son choix, pour financer.. ».

Mme N. Matthey : Cela vous va. Ce n'est pas trop lourd. Je relis cet article et vous réagissez si cela ne va pas.



Article 1 Le Conseil communal est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'un montant de **fr. 3'937'500.—** (trois millions neuf cent trente sept mille cinq cents francs suisses), l'emprunt de fr. 9'000'000.— (neuf millions de francs suisses) qui sera souscrit par Bérocad SA auprès de [l'institut financier de son choix](#), pour financer l'extension de son réseau de chauffage à distance et la construction de sa nouvelle centrale de chauffe.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, met alors au vote l'ensemble de l'arrêté modifié.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu le règlement général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'un montant de **fr. 3'937'500.—** (trois millions neuf cent trente sept mille cinq cents francs suisses), l'emprunt de fr. 9'000'000.— (neuf millions de francs suisses) qui sera souscrit par Bérocad SA auprès de [l'institut financier de son choix](#), pour financer l'extension de son réseau de chauffage à distance et la construction de sa nouvelle centrale de chauffe.

Article 2 La durée initiale de cette garantie est de 10 (dix) ans, dès la signature de l'acte.
Elle ne pourra être renouvelée qu'une seule fois, en cas de nécessité, pour une durée identique à la durée initiale.

Article 3 Le Conseil communal signera l'acte y relatif.

Article 4 Cet engagement sera mentionné en annexe du bilan.

Article 5 En compensation, Bérocad SA s'engage à autoriser, sur l'ensemble de ses bienfonds dans le secteur « Le Grabe », la construction d'une route d'accès entre la rue de la Reusièrre et le secteur « Entre les Buissons », sans aucune contrepartie financière.



Article 6 Le présent arrêté ne sera toutefois exécutoire que si l'autre important actionnaire de Bérocad SA, Viteos SA, accepte également une garantie identique, pour un montant de fr. 5'062'500.--.

Article 7 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, et une abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 1'721'500.— pour la mise en séparatif du réseau de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de l'éclairage public et la création d'un trottoir au Sud de la rue du Castel***

M. J.-D. Porret : Nous vous proposons un crédit de fr. 1'721'500.— pour la rue du Castel, cela, suite à ce que Bérocad a reçu des demandes de quelques immeubles qui sont dans le fond de la rue. Ils ne vont pas se relier tout de suite mais ils ont des problèmes de citernes qui sont souvent même mises carrément sous la rue. Il faut les déterrer et les remettre à jour parce qu'elles sont en pleine terre. Bérocad a décidé d'aller jusqu'à ces maisons pour les chauffer. De ce fait-là, nous nous sommes dépêchés de faire, de notre côté, une estimation des coûts pour voir ce que nous pouvions faire le long de cette rue du Castel et c'est ce que nous vous présentons ce soir. Nous avons des eaux claires, pour le PGEE, pour fr. 678'500.--. C'est le plus gros poste. L'eau potable qui vient, avec le génie civil, pour fr. 621'500.--, l'éclairage public et puis, la continuation du trottoir existant. Ce trottoir, nous vous avons mis, juste à la page d'avant, qu'il aurait un mètre au minimum. Il répond donc parfaitement à la norme VSS SN 640.075.5.1. qui a été mise en application au mois de décembre 2014. Donc, voilà, on est en plein dedans.

M. C. Kempf : Suite au cautionnement de Bérocad et les travaux d'extension du réseau à la rue du Castel, le groupe libéral-radical estime judicieux de profiter de ces travaux pour remplacer les conduites et mettre en place le PGEE. D'autre part, l'absence de trottoir et l'éclairage déficient de certaines portions de la rue du Castel les rendent dangereuses pour ses habitants et pour les piétons venant de la gare. En conséquent, le groupe libéral-radical est favorable à ce crédit et le votera tel que présenté.



M. M. Bianchini : Le groupe socialiste accepte le crédit tel qu'il est demandé et remercie les auteurs.

M. J. Gaudichon : Au vu de l'acceptation du cautionnement, la commission financière approuve la demande de crédit telle qu'elle est présentée ce soir.

Mme Y. North : J'ai une question. Au vu des montants qui seront engagés et selon la loi sur les marchés publics, des appels d'offres devront être effectués, un appel d'offres public pour le génie civil qui s'élève à fr. 1'291'000.-- et une demande de trois offres pour le sanitaire qui s'élève à fr. 385'500.--. Est-ce que ces appels d'offres vont être effectués ?

M. J.-D. Porret : Ce seront des appels d'offres de gré à gré. Nous demanderons à trois entreprises. Nous n'avons pas besoin de faire une demande d'offres publique.

Mme Y. North : Alors, selon les chiffres de la loi sur les marchés publics, pour le génie civil, à partir de fr. 500'000.--, c'est l'appel au public. Moi, je suis la loi.

M. J.-D. Porret : Il semble que cela n'est pas le cas. D'après les chiffres que nous demandons, nous pouvons faire des offres de gré à gré, et demander de nouveau trois offres.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 1'721'500.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines et le réaménagement dans la partie centrale de la rue du Castel.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **1620.501.45** pour la somme de **fr. 421'500.—** relative à l'éclairage public et à la création du trottoir et amortie au taux de **5 %**, no **1700.501.30** pour la somme de **fr. 621'500.—** relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**, et no **1711.501.55** pour la somme de **fr. 678'500.—** relative au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.



Article 4 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Adoption du règlement sur la vidéosurveillance dans les écopoints***

M. J. Guillod : Vous avez déjà entendu, dans cette salle, à plusieurs reprises, que la déchetterie souffrait d'incivilités mineures et majeures. Cela veut dire qu'il y a des gens qui se permettent, quand il fait tout nuit, de venir déposer des choses devant les grilles. Le lendemain matin, quand nous arrivons, voilà, c'est un peu le désastre. Il y a aussi des incivilités lorsque la déchetterie est ouverte parce qu'il y a des tris à faire. Les gens profitent que les employés qui sont responsables aient le dos tourné pour faire ce que bon leur semble. Alors, afin d'éviter et surtout de repérer les gens qui se croient tout permis, – je précise, bien sûr, que ce n'est pas beaucoup de monde, c'est toujours un certain nombre qui empêchent la société de vivre normalement – nous avons décidé, à la STEP, de nous équiper d'une caméra de surveillance qui travaillera de nuit et de jour, pendant les heures d'ouverture, afin de repérer les gens qui trichent et de non pas de les amener en justice – nous n'irons pas jusque là – mais au moins de leur faire des réprimandes, voire au pire, les amender et éviter des prises de becs comme c'est déjà eu arrivé parce que les employés de la STEP n'ont pas du tout l'envie de se transformer en policiers. Voilà, alors, nous espérons que cela ira et nous espérons aussi – c'est pour cela que le règlement est large – que nous n'en ayons pas besoin mais il se pourrait bien qu'un jour nous soyons aussi obligés, dans tous les écopoints qu'il y a dans les villages, de mettre des caméras parce qu'il y a un pourcentage que nous n'arrivons malheureusement pas à diminuer et malgré toute la bonne volonté que nous nous donnons. Nous ne pouvons pas nous reprocher que c'est plein. Il y a assez de tournées. Quand cela ne va pas, nous rajoutons un container mais il y en a toujours qui trouvent le moyen de tricher. Alors, voilà, nous espérons que cela cessera.

M. G. Porret : J'ai une question au Conseil communal par rapport à l'arrêté. Pour quelles raisons a-t-il été stipulé « dans les écopoints » dans l'arrêté ? Puisque le règlement sur la vidéosurveillance pourrait aussi se faire aux abords du restaurant de la plage où il y a eu déjà quelques problèmes. Si nous acceptons l'arrêté tel que proposé, nous nous interdisons de mettre une vidéosurveillance chez Bébel ou au jardin public, par exemple.

M. J. Guillod : C'est une bonne question à laquelle je ne vais pas pouvoir répondre du tac au tac. Cela demande réflexion. Est-ce que, si nous voulons, après, en mettre plus loin, il faudra faire un nouvel arrêté pour dire que cela couvre tout le territoire ? Pour le moment, c'est ciblé déchetterie et écopoints. Si nous voulons aller plus loin, je pense qu'il faudra refaire un deuxième arrêté qui couvre toute la surface du village et faire paraître cela urbi et orbi pour que tout le monde sache que le village est surveillé. Je l'imagine ainsi.



M. J. Panes : Je pense qu'il est important de distinguer les deux aspects. Là, nous parlons de surveiller comment les gens se comportent avec leurs déchets. Après, si nous mettons des caméras partout, nous entrons dans un truc cornélien qui est un autre débat.

M. G. Porret : Le groupe libéral-radical a étudié cet arrêté lors de sa séance de préparation et l'acceptera tel que proposé.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste en fera de même. Il votera ce règlement et son arrêté.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le règlement communal sur la vidéosurveillance dans les écopoints du 17 février 2015 et constitué de 8 articles, est adopté.

Article 2 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, et deux abstentions.



Contenu du règlement :

**REGLEMENT COMMUNAL SUR LA VIDEOSURVEILLANCE
DANS LES ECOPOINTS**

*Conditions générales
et buts*

Article premier

¹ La vidéosurveillance des écopoints et de leurs abords directs est autorisée pour autant qu'il n'y ait pas de moyen plus adéquat, propre à atteindre le but poursuivi, soit la non-perpétration d'actes légalement répréhensibles et la poursuite des infractions en découlant.

² Le présent règlement définit les conditions selon lesquelles la vidéosurveillance peut être exercée, conformément à la législation fédérale et cantonale en matière de protection des données.

*Entités et
personnes
responsables*

Art. 2 Le Conseil communal désigne l'organe et la ou les personnes autorisées à gérer la vidéosurveillance et à visionner les images, parmi les collaborateurs communaux assermentés.

a) Les personnes autorisées sont chargées de traiter les images dans le respect des mesures de sécurité et de protection des données.

b) Les personnes autorisées doivent prendre les mesures nécessaires pour limiter les accès aux seules personnes habilitées et pour prévenir tout traitement non autorisé. Un système de journalisation permet de contrôler les accès aux images.

Information

Art. 3 Les personnes se trouvant dans la zone surveillée doivent être informées de la présence de la vidéosurveillance, à l'aide d'une signalétique appropriée (panneaux d'information).

*Protection des
données*

Art. 4 La mise en place de caméras de surveillance doit correspondre aux exigences traitant de la protection des données :

a) Les données doivent être utilisées uniquement pour servir de moyens de preuves contre des personnes ayant commis des infractions. Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

b) Les images sont visionnées uniquement en cas de déprédations ou d'événements demandant une intervention ou faisant l'objet de poursuites judiciaires.



Installation

Art. 5 Le Conseil communal est compétent pour décider de toute installation de caméra(s). Il détermine l'emplacement et le champ de la ou des caméras pour chaque installation.

Enregistrement

Art. 6 La vidéosurveillance est activée en permanence.

Durée de conservation

Art. 7

¹ La conservation des images est de 96 heures. A l'issue de ce délai, l'effacement automatique des images a lieu, sauf si les données doivent être conservées à des fins de preuves, ceci conformément à la finalité poursuivie par le système de vidéosurveillance.
² Exceptionnellement et sur autorisation expresse du Conseil communal, la durée de conservation des images peut être prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant un week-end prolongé ou une succession de jours fériés.

Entrée en vigueur

Art. 8. Le présent règlement entre en vigueur à l'expiration du délai référendaire et après sa sanction par le Conseil d'Etat.

Point 5 de l'ordre du jour :

Communication du Conseil communal

M. J.-M. Pellaton : J'ai juste une information, c'est concernant la construction de deux salles pour le collège à la salle de gymnastique. C'est vrai que le dossier a un petit peu de peine à avancer. Actuellement, l'enquête publique a passé. Tout est bon. Nous n'avons pas les considérations du Service de l'aménagement du territoire parce que ce Service n'a pas encore reçu en retour tous les dossiers des autres Services cantonaux. Le problème que nous avons maintenant, c'est le Service de l'énergie qui nous fait des misères parce qu'il veut une énergie P. Il trouve que là, ce n'est pas assez et là, ce n'est pas assez. Cela nous pose pas mal de problèmes. Nous avons dû faire faire un rapport par Planair. Bon, maintenant, ce rapport, il circule. Nous espérons que nous puissions avoir le feu vert pour pouvoir passer au Service de l'aménagement du territoire et donner une réponse parce que le temps avance. Si nous voulons mettre ces classes à disposition pour la rentrée scolaire, il faut que l'ossature soit faite début avril, mi-avril. Autrement, nous n'arriverons jamais à mettre ces classes à disposition. Nous avons encore eu plusieurs téléphones, ces jours. Nous espérons que le dossier va maintenant un petit peu avancer mais il est vrai que, quand cela passe par les Services, cela prend du temps.



Nous avons eu le même exemple pour le trou que nous avons déposé pour la scierie Burgat. Là aussi, le Service de l'aménagement du territoire avait dit ok, il n'y aura pas de problème et le dossier est resté bloqué un mois ou un mois et demi. Pour finir, nous avons appris que ce dossier était bloqué par les Ponts et Chaussées parce qu'ils avaient quelques soucis. Quand nous allons fermer la route, qu'est-ce qui va se passer ? Comment allons-nous détourner la circulation ? Qu'est-ce que nous allons faire avec les poussières ? Des détails, quoi. Après explications, nous avons dit que ce sont des choses dont nous allons discuter et que nous allons faire face à cela. Le dossier a passé et, quatre jours après, nous avons une réponse du Service de l'aménagement du territoire. Donc, tant que les dossiers dans les Services ne sont pas revenus au Service de l'aménagement du territoire, ce Service ne bouge pas. Cela retarde donc un petit peu mais nous espérons que maintenant, pour le collège, à la salle de gymnastique, cela puisse se débloquer.

Juste encore une petite chose puisque nous parlons de salle de gymnastique. Quand nous avons voté le crédit pour ces deux salles de classe, on m'avait interpellé pour me demander pourquoi nous ne faisons pas du solaire sur ces toits. Effectivement, c'était une solution. Nous avons étudié la chose. Nous avons demandé des offres. Nous avons des offres pour un fournisseur qui se fait dans le cadre privé où c'est la commune qui investit. Nous avons aussi des offres où nous mettons notre toit à disposition d'un service industriel qui, lui, met ses panneaux. Alors, avec la deuxième version, pour le service industriel, cela lui fait du courant vert. Par contre, pour nous, la location du toit, c'est dérisoire. Mais, enfin, il y a deux choses qui vont comme cela. Je ne l'ai pas présenté tout de suite parce que le toit sera conçu de façon à pouvoir y mettre des panneaux solaires, sans problème. Il faudra peut-être renforcer un tout petit peu la charpente pour être sûr. Mais, je pense que nous allons aller au bout de notre problème, là, et nous reviendrons peut-être, au début de l'année prochaine, en vous demandant : est-ce que vous êtes intéressés à ce que nous fassions du solaire sur ce toit ou pas ? C'est Viteos qui nous a fait des offres pour mettre à disposition des toits. Cette société nous a aussi fait une offre concernant le collège des Coccinelles. Là aussi, nous avons un souci et il faudra que l'on en discute parce que, malheureusement, le toit est en très mauvais état. Nous devons le refaire. Peut-être que nous pourrions trouver un arrangement mais cela, il faudra voir.



Point 6 de l'ordre du jour : Divers

Aucune intervention

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h35**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

N. Matthey

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 18 février 2015



SEANCE DU 05 MAI 2015

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Séance annulée selon décision du CC du 30.30.2015

Présidée par Mme N. Matthey, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la seizième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **xx** membres du Conseil général.

Membres excusés : M

Membres non excusés : Aucun

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour modifié pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2015**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2015



Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour :

M. J.-M. Pellaton :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.2. de l'ordre du jour :

M. J.-D. Porret :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.3. de l'ordre du jour :

M. J. Guillod :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.

Point 4.4. de l'ordre du jour :

M. J. Guillod :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.

Point 4.5. de l'ordre du jour :

M. J. Guillod :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.



Point 5 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

M. J.-M. Pellaton :

Point 6 de l'ordre du jour : **Divers**

M. J.-M. Pellaton :

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **xxhxx**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

N. Matthey

J.-C. Frieden

Saint-Aubin, le 06 mai 2015



SEANCE DU 23 JUIN 2015

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme N. Matthey, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la seizième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **22** membres du Conseil général.

Membres excusés : MM. C. Boillat, O. Boschung, P. Dessoulavy, D. Favre et G. Ischi

Membres non excusés : MM. M. Bianchini, P.-A. Challandes et N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme N. Matthey : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2015

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. **Comptes 2014** – rapport de la commission financière
- 4.2. Réduction du coefficient de l'impôt communal
- 4.3. Adoption du règlement sur les finances de la commune
- 4.4. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux
- 4.5. Demande de crédit de **fr. 590'500.--** pour l'aménagement de nouveaux arrêts sur la ligne 630 des Cars postaux
- 4.6. Demande de crédit de **fr. 300'000.--** pour des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons »
- 4.7. Demande de crédit de **fr. 430'000.--** pour la réfection de canalisations et de conduites souterraines dans le secteur de la rue de Fin-de-Praz



5. Communications du Conseil communal

6. Divers

7. Elections et nominations

- 7.1. Nomination du bureau du Conseil général

M. J.-D. Porret : demande, au nom du Conseil communal, de passer le point 4.6 au point 4.1. afin de permettre aux représentants du bureau d'aménagistes Urbaplan d'intervenir au sujet de ce dossier lors d'une suspension de séance qui sera demandée par le Conseil communal avant d'ouvrir la discussion concernant cette demande de crédit.

Mme N. Matthey : Lit alors l'ordre du jour modifié :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2015

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Demande de crédit de **fr. 300'000.--** pour des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons »
- 4.2. **Comptes 2014** – rapport de la commission financière
- 4.3. Réduction du coefficient de l'impôt communal
- 4.4. Adoption du règlement sur les finances de la commune
- 4.5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux
- 4.6. Demande de crédit de **fr. 590'500.--** pour l'aménagement de nouveaux arrêts sur la ligne 630 des Cars postaux
- 4.7. Demande de crédit de **fr. 430'000.--** pour la réfection de canalisations et de conduites souterraines dans le secteur de la rue de Fin-de-Praz

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

7. Elections et nominations

- 7.1. Nomination du bureau du Conseil général

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 17 février 2015**

Mme N. Matthey : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**



Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme N. Matthey : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : *Demande de crédit de fr. 300'000.-- pour des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons »*

M. J.-D. Porret : Demande, au nom du Conseil communal, une suspension de séance de quinze à vingt minutes pour permettre aux représentants du bureau Urbaplan de fournir quelques explications au sujet de ce projet et de répondre à d'éventuelles questions.

Cette suspension de séance est acceptée par l'assemblée.

Mme N. Matthey : Rouvre la discussion à 20h40, à l'issue de cette suspension de séance.

M. G. Porret : Le groupe PLR a étudié le projet et, avec les explications fournies ce soir, va le soutenir, à l'unanimité.

Mme Y. North : Ce projet a été discuté lors de la séance de préparation du groupe socialiste. Il s'est montré partagé sur cette question, non pas pour ce qui concerne le principe de construire cette route pour desservir ce secteur « Entre les Buissons », - Je crois que nous sommes tous conscients qu'à partir du moment où cela a été mis en zone à bâtir dans le plan d'aménagement, il faut lui trouver une solution d'accès -, ni même pour le crédit en tant que tel, même si nous sommes conscients, comme je l'ai dit toute là l'heure, si pour une raison ou une autre, cette route ne devait pas se réaliser, nous aurions dépensé cet argent inutilement. Mais, nous sommes tout disposés à assumer ce risque. Ce qui pose problème, c'est la clause d'urgence parce qu'en fin de compte, évoquer la clause d'urgence, cela signifie priver la population d'un droit démocratique important qui est le droit de faire un référendum. Dans le cas d'espèce, à certains d'entre nous et à moi en particulier, cela ne paraît pas justifié. Si nous lisons ce qui figure dans l'article du règlement général de commune situé au-dessous du projet d'arrêté, nous voyons que ²*L'urgence doit être prononcée à la majorité des deux tiers, d'accord puis.* ³*La clause ne peut se justifier que par des motifs importants et notamment une urgence réelle: un crédit urgent ne saurait être voté pour des travaux terminés, pour remédier à des retards accumulés antérieurement, accélérer la réalisation d'un projet ou encore par pure commodité.* J'ai tout de même le sentiment que, là, nous sommes dans le cas de figure où nous voulons remédier à ces retards accumulés en développement. Cette centrale de chauffe aurait dû être envisagée bien plus tôt. Bérocad a un peu traîné dans ce dossier. Cela lui a d'ailleurs été reproché lors de la séance de présentation de la demande de cautionnement par certains membres du Conseil général qui ont fait remarqué qu'ils avaient un peu mis la charrue devant les bœufs en construisant tout le réseau avant d'avoir une centrale de chauffe.



Nous cherchons maintenant à arranger les choses mais, en fin de compte, cela ne me paraît pas être un motif suffisant pour accorder la clause d'urgence. Au point où ils en sont, ils peuvent encore laisser traîner leurs travaux quelques semaines de plus afin que nous puissions procéder à ces excavations. Je crois qu'il faut que les élus se rappellent que, si la population les a désignés pour aller au Conseil général, c'est pour défendre leurs intérêts et pas pour porter atteinte à des droits démocratiques. Je propose donc, sous la forme d'un amendement, que nous votions le crédit, sans la clause d'urgence.

Mme N. Matthey : Met au vote l'amendement de Mme North visant à supprimer la clause d'urgence dans l'arrêté proposé, soit de supprimer l'article 4 de cet arrêté.

Cet amendement est refusé par 17 avis contraires, 2 avis favorables et 2 abstentions.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 300'000.--** est accordé au Conseil communal pour des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons ».

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1620.501.56** et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence selon l'article 3.38 du règlement général de commune.

Article 5 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est accepté par 19 avis favorables, 2 avis contraires et aucune abstention.



Point 4.2. de l'ordre du jour : Comptes 2014 – rapport de la commission financière

Mme N. Matthey : Propose de passer en revue, page par page, ces comptes et demande si elle doit rappeler le résultat du total de chaque rubrique.

A l'unanimité, l'assemblée ne souhaite pas la lecture du total de chaque rubrique.

Après avoir passé en revue les pages du compte de fonctionnement, du bilan et du compte des investissements et avoir rappelé l'excédent de recettes de fr. 29'948.01 du compte de fonctionnement et n'ayant enregistré aucune réaction, Mme Matthey ouvre la discussion au sujet de ces comptes 2014.

M. J. Panes : Je ne veux pas répéter ce qui figure dans le rapport de la commission financière. Nous trouvons que le bouclage des comptes, après le premier jet, a été fait d'une manière habile, prudente et prévoyante. L'idée d'accorder une diminution du coefficient, tout en affectant passablement d'argent à des charges futures, même très futures pour certaines, et en en gardant sous la pédale, c'est la preuve d'une sagesse. Le groupe PLR, dans sa grande majorité, acceptera les comptes tels que présentés ainsi que les divers points, mais j'y reviendrai, relatifs aux finances.

Mme A. Hessler : Il en est de même pour le groupe socialiste. Nous saluons également la sagesse avec laquelle ces comptes ont été établis et notamment les amortissements extraordinaires qui ont été faits sur cette année, tout en générant tout de même un solde positif. Le groupe socialiste acceptera donc les comptes comme ils sont présentés.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,
- vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les **comptes de l'exercice 2014**, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	11'648'623.29
Revenus	fr.	11'678'471.30
Excédents de recettes	fr.	29'848.01



b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	2'877'930.45
Recettes	fr.	-.--
Investissements nets / augmentation	fr.	2'877'930.45

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	fr.	389'368.35
Recettes	fr.	-.--

d) le bilan au 31 décembre 2014

Article 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014 est approuvée.

Article 3 Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes,
au Service des communes.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : *Réduction du coefficient de l'impôt communal*

Mme N. Matthey : Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, signale que le groupe socialiste souhaite discuter des trois prochains points concernant les finances d'une manière globale et demande à l'assemblée si ce principe peut être admis.

M. J. Panes : Il y en a un qui est vraiment de notre compétence. Il n'y en a deux autres où nous faisons que subir quelque chose qui nous est imposé par le Canton. Si nous disons non au règlement des finances communales, nous serions juste des vilains petits canards. Tant dit que le point « réduction du coefficient d'impôt », c'est une vraie décision souveraine du Conseil général et les deux autres sont plutôt des décisions formelles. Je propose de ne pas les mélanger.

Mme N. Matthey : Ok, mais faisons attention de ne pas les mélanger dans les discussions.

Cette proposition est finalement refusée par l'assemblée.



M. J. Panes : C'est avec plaisir qu'avec l'unanimité des membres du PLR présents à la séance de préparation, je recommande l'acceptation de cet arrêté.

Mme Y. North : J'aurais juste une question préalable à poser avant que nous vous donnions l'avis du groupe socialiste sur cet objet. Dans le rapport, vous indiquez une estimation de l'effet qu'aura cette baisse du coefficient fiscal sur les recettes. Par contre, il n'y a pas d'estimation sur l'effet que cela va avoir sur la péréquation financière. Si nous baissions les impôts, cela va forcément baisser et cela pourrait peut-être nous faire passer du statut de bénéficiaire au statut de contributeur. Est-ce que cela a été évalué ? Est-ce que cela peut l'être ?

M. J. Guillod : Vous avez posé une bonne question. Quant on est coincé, c'est comme cela que l'on répond. Effectivement, vous avez posé la question juste jusqu'au bout en disant : est-ce que l'on peut ? Mais, on ne peut pas. C'est très compliqué de savoir comment la péréquation est calculée. L'automne passé, quelqu'un m'avait posé la question : comment allons-nous finir l'année ? J'avais pu répondre assez facilement parce qu'il y a un budget, des chiffres. Nous savons ce qui rentre, ce qui est rentré et ce que nous allons encore dépenser. Mais là, nous allons dire, la salade russe et la manicette de l'Etat, nous n'y avons pas accès. Mais, cela devrait, en principe, être neutre, nous l'espérons. Mais, je ne vous signe rien. Voilà.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste a longuement débattu sur cette question et salue l'aspect raisonnable de la proposition de baisse d'impôts dans le sens qu'elle pourrait être plus conséquente. Compte tenu des comptes positifs qui ont été effectués dans les précédents exercices, nous estimons que c'est raisonnable de procéder à cette réduction du coefficient d'impôt communal. Le groupe socialiste vous propose donc d'accepter cet objet.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les contributions directes du 21 mars 2000 (Lcdir),
- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 L'article premier de l'arrêté concernant l'impôt direct communal, du 14 novembre 2000, fixant le coefficient du barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 Lcdir, est modifié comme suit :

Art. 1^{er} : Revenu et fortune des personnes physiques

*L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de **72 %**.*



Article 2 Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Article 3 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Adoption du règlement sur les finances de la commune***

M. J. Guillod : Je reprends la parole pour vous indiquer que le règlement sur les finances de la commune n'est, en fait, que le reflet, avec quelques petites adaptations, de ce que recommande le Canton. Comme l'a déjà dit M. Panes, il n'y a pas grand-chose à inventer.

Mme Y. North : J'ai une remarque concernant la formulation de l'article 5, alinéa 4, au bas de la page 3. Je cite : *4Au besoin, le Conseil communal propose au Conseil général les mesures d'assainissement nécessaires au respect de l'article 4 alinéa 2 et de l'alinéa 2 ci-dessus. Si ces mesures ne suffisent pas, le Conseil général relève pour une année le coefficient de l'imposition des personnes physiques dans la mesure nécessaire pour atteindre ces valeurs limites.* Je trouve cette formulation très insatisfaisante. Je sais bien que c'est le règlement-type de l'Etat. Cela ne veut pas dire que cette formulation soit bonne parce qu'elle donne l'impression que le Conseil général n'a pas le choix. Or, je vous rappelle tout de même qu'il est parfaitement du droit du Conseil général de refuser une proposition qui lui est faite. S'il refuse, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est clair que le coefficient ne pourra pas être relevé dans ces conditions. A mon avis, cela ne sert à rien de formuler les choses comme cela. Il vaudrait mieux de le formuler comme la phrase suivante : « *Si ces mesures ne suffisent pas, le Conseil communal propose au Conseil général de relever pour une année le coefficient de l'imposition des personnes physiques.* »

M. J.-D. Alfter : Si je peux me permettre, en lisant l'article 4, alinéa 2 : *2Le Conseil général peut adopter ...* Cela répond donc à votre proposition.

Mme Y. North : C'est une autre chose. Il s'agit d'autre chose. Ce serait logique de le formuler de la même façon.

Mme N. Matthey : Met alors au vote la proposition de Mme North visant à modifier l'intitulé de l'alinéa 4 de l'article 5 de ce règlement.

Cette proposition est refusée à l'unanimité, avec 1 avis favorable.



M. J. Panes : C'est vrai que, si vous avez bien lu ce nouveau règlement sur les finances communales, il nous impose des barrières et des ratios à respecter et il oblige, comme le soulignait Mme North toute à l'heure, le Conseil général a relevé le coefficient si jamais les finances étaient mauvaises. Quid du référendum populaire, ça, on ne nous l'explique pas. Ceci dit, je comprends que ce règlement communal sur les finances ait un but d'uniformité et de comparaison entre les communes. En finalité, on va nous attribuer des ratings de solvabilité qui détermineront les conditions auxquelles nous pourrions emprunter sur le marché des capitaux. Donc, je ne vois pas d'autres moyens que de l'accepter. C'est d'ailleurs ce que la majorité du groupe PLR vous recommande, avec un petit bémol quant à notre indépendance qui en prend un coup supplémentaire et qui se ratatine encore un peu plus.

Mme A. Hessler : Bien sûr que le groupe socialiste s'est aussi posé la question de savoir ce qui se passerait au cas où il fallait, dans le futur, augmenter le coefficient d'impôt communal et le risque de référendum qui n'est pas forcément expliqué clairement dans ce règlement. C'est pourquoi nous avons proposé que les trois ou quatre sujets concernant les finances soient discutés ensemble puisque les uns ont des implications sur les autres. Néanmoins, les comptes étant adoptés, la baisse du coefficient d'impôt, également, nous en venons juste au règlement, en l'occurrence, et, comme vous l'avez relevé précédemment, il nous est imposé par les conditions-cadres sur lesquelles nous avons donc pas beaucoup de prises. Donc, effectivement, le groupe socialiste vous propose d'accepter ce règlement.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 20 août 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le règlement sur les finances de la commune de Saint-Aubin-Sauges du 23 juin 2015 et constitué de 22 articles, est adopté.

Article 2 Ce règlement abroge les articles 7.1. à 7.14 du règlement général de commune du 08 mai 2012.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.



Point 4.5. de l'ordre du jour : Désignation de l'organe de révision des comptes communaux

M. J. Guillod : Comme vous pouvez le remarquer, les choses se compliqueront à futur. Il y aura encore une couche avec le nouveau plan comptable. A même époque, l'année prochaine, je ne sais pas si nous pourrions démêler tous les comptes que nous vous présenterons parce que cela sera proposé et rédigé de manière tout à fait différente. Dans tous les changements, nous devons maintenant faire ce que l'on appelle une révision, comme cela se passe partout dans les entreprises pour autant qu'elles aient un minimum de chiffre d'affaires. Nous avons décidé qu'il n'y avait pas de raisons de changer la fiduciaire qui a révisé nos comptes jusqu'à maintenant et estimé qu'elle était tout à fait à même de faire les contrôles subséquents et plus compliqués qu'il y aura à faire dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous continuons et nous sommes fidèles à la même fiduciaire.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste souhaite poser une question avant de s'exprimer sur le sujet. Dans l'explicatif, on nous parle de contrôle annuel restreint ou de contrôle annuel ordinaire, pour deux sommes différentes. Les montants ne sont pas extrêmement différents mais, malgré tout, en quoi consiste cette différence ?

M. J. Guillod : Pour la deuxième fois de la soirée, c'est une bonne question. C'est rare que je fasse appel à l'administrateur mais, là, je suis coincé.

Mme A. Sengstag : Le contrôle est simplement différent. Selon le CO, si vous atteignez, je ne sais pas par cœur les spécificités du CO, vous avez un contrôle plus poussé avec un contrôle ordinaire.

Mme A. Hessler : Oui, mais c'est marqué en fonction du mode de contrôle qui sera choisi.

Mme A. Sengstag : Je ne sais pas si cela s'applique au niveau des communes mais, par rapport au CO, c'est le chiffre d'affaires et le nombre d'employés et une troisième notion qui doivent être atteints. Si vous avez un certain chiffre d'affaires, un certain nombre d'employés, vous passez au contrôle suivant.

Mme N. Matthey : Donc, le type de contrôle n'est pas un choix. Cela se fait d'office.

Mme A. Sengstag : Non, cela dépend de ces éléments.

M. J. Guillod : Ce sont donc les chiffres qui vont nous obliger à faire un grand ou un petit contrôle.



Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal relatif à cet objet,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire NéoCap, sise à Neuchâtel pour le contrôle des comptes 2015, 2016 et 2017 de la commune de Saint-Aubin-Sauges, qui doit être réalisé selon les modalités prévues dans la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.

Article 2 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après la sanction du Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.

Point 4.6. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 590'500.-- pour l'aménagement de nouveaux arrêts sur la ligne 630 des Cars postaux***

M. J.-D. Porret : Comme vous le savez, nous allons passer à l'horaire à la demi-heure, dès le 13 décembre 2015. Pour ce faire, les Cars postaux qui sont minutés vraiment pour arriver à telle heure à Yverdon ou dans les gares pour pouvoir avoir une bonne correspondance avec les trains. Cela fait déjà, à peu près, deux ans que nous travaillons sur ces nouveaux projets d'arrêts de bus et d'horaires. Pour les horaires, nous avons jusqu'à la fin d'août pour donner les nouveaux horaires où c'est que les bus vont d'arrêter. Après, ils seront imprimés et ce n'est pas demain la veille qui nous pourrions changer quelque chose. C'est pour cela que nous avons fait des circulations dans tout le village avec des bus pour essayer de voir les meilleures solutions qui seraient à faire. C'est pour cela que nous vous présentons, ce soir, ce projet.



On m'a demandé de chiffrer le carrefour Pattus parce qu'au carrefour Pattus, nous sommes obligés de faire certaines transformations parce que l'Etat de Neuchâtel ne veut plus le passage pour piétons vers chez Nobile, où c'est qu'il est. Nous devons le déplacer. Nous devons transformer tous les feux et faire le passage pour piétons devant la ligne blanche où le bus s'arrête. C'est une obligation, avec un bouton-poussoir pour pouvoir bloquer les feux. Nous avons, dans notre projet comme nous l'avons fait, un montant de fr. 295'400.--. Si nous laissons les bus dans l'état actuel, comme ils sont maintenant, nous arriverions à fr. 174'400.— pour la transformation. C'est donc de l'ordre d'un peu plus de cent mille francs. Là-dedans, sont comprises chaque fois des petites maisons, des abribus, que nous pourrions très bien supprimer. Nous les avons mis parce que, comme cela, nous pouvons réaliser tout ce que nous voulons, mais il est difficile de chiffrer quelque chose si nous ne l'avons pas mis dans le prix. Voilà pour ces bus.

Mme A. Hessler : La commission financière, après sa dernière réunion, a demandé un complément d'informations, notamment sur les alternatives qui avaient été envisagées sur ce tracé, sur cette possibilité, par exemple, mettre la rue du Port en sens unique ou d'autres alternatives. Nous n'avons pas eu de réponse et aurions bien souhaité l'avoir pour les séances de préparation de cette séance d'aujourd'hui. Comme nous n'avons pas eu ces informations, pour nous, il nous paraît difficile de nous prononcer clairement sur cet objet, malgré que nous soyons conscients des difficultés rencontrées par les négociations avec la Poste. On nous propose d'accepter ce crédit mais le débat n'est peut-être pas terminé s'il nous manque ces quelques éléments de réponse.

Mme Y. North : J'ai une demande de clarification. Est-ce qu'il serait possible d'expliquer clairement quel sera le nouveau parcours des cars postaux ? Disons que la compréhension aurait été facilitée s'il y avait eu un petit schéma montrant ce nouveau parcours dans le rapport. Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. Pouvez-vous simplement nous dire par quelles rues les cars postaux vont maintenant passer ?

M. J.-D. Porret : Alors, pour répondre à Mme Hessler, déjà, il a été envisagé de mettre un bouton, avec une clé ou quelque chose comme cela, pour fermer la rue du Port. Donc, quand le bus démarrait depuis le parc, en-haut, il pouvait bloquer la rue mais cela ne convient pas aux Cars postaux. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas faire. Cela ne va pas. Nous ne l'avons donc pas chiffré puisque, d'entrée quand nous l'avons proposé, on nous a dit non, cela ne marche pas, cela ne va pas. Nous avons fait la proposition de bloquer la rue en sens unique, de la bloquer en descente. Mais, nous avons un grand problème quand même. C'est que, quand les voitures arriveront dans le carrefour, en bas, vers chez Nobile, on les envoie sur la rue, justement où l'on ne veut mettre personne, le moins de voitures possible, avec un étranglement terrible. Alors, quand un camion se lancera là et qu'il sera pris, il n'aura plus qu'une solution, c'est de reculer sur la rue, sur la nationale, pour pouvoir repartir. En montant, ce n'est pas possible. Les bus ne peuvent pas faire le tour dans l'autre sens. Puis, il faut voir qu'il y a tout de même vingt bus par jour. Cela semble énorme mais ce sont vingt bus articulés qui passent par là chaque jour. Maintenant, avec la cadence qui sera plus grande, il y en aura plus encore. Donc, il semblait que c'était tout de même la solution la meilleure pour dégorger un petit peu cette rue et pour qu'au moins les bus arrivent à l'heure à Yverdon. C'est vrai que cela n'arrange pas tout le monde et que cela coûte très cher mais voilà. Après, est-ce que l'on supprime l'arrêt, ici en-dessous, nous le pouvons très bien et garder les arrêts Senet et Pattus. Mais, Pattus, de toute façon, nous devons le refaire. Il n'y a donc pas beaucoup à gagner dessus.



Concernant le circuit, le bus arrive depuis Yverdon et s'arrête chez Pattus, maintenant. Il continue, il passe là-devant et il monte devant chez Wermeille. Il arrive au parking du Senet. Il fait un arrêt. Il décharge les gens qui vont au centre ou au bas du village. C'est donc un déchargement. Là, nous n'aurions pas besoin de mettre une cabane puisque les gens sortent du bus et rentrent généralement à la maison. Ils ne vont pas rester dans la cabane. Mais, nous en avons prévu une parce que voilà, elle est au moins prévue. Après, le bus remonte, il passe derrière chez Gindraux. Nous l'avons fait dans ce sens-là parce que, l'hiver, le bus ne pourrait pas remonter cette rampe. C'est donc voulu qu'il passe de ce côté-là. Il va ensuite à la gare. A la gare, il a quelques minutes d'attente. Je crois que c'est six minutes. Il repart par la Migros et il fait toute la rue, ici en-dessous, et s'arrête, une fois, ici juste en-dessous, et à l'arrêt que nous voudrions faire chez Pattus et, après, encore une fois, au bas du pont de Sauges comme c'est le cas actuellement.

M. J. Gaudichon : Le groupe PLR a longuement discuté de cette demande de crédit et, dans sa grande majorité ou dans sa majorité tout du moins, souhaite refuser l'investissement qui nous est proposé aujourd'hui, à savoir la réorganisation de la boucle du bus et la création de nouveaux arrêts de cars postaux. Même si nous saluons les efforts qui sont faits pour les transports publics, nous avons le sentiment que les investissements importants demandés aujourd'hui ne vont en rien faciliter la circulation à la rue du Port alors que ce problème nous est présenté dans le rapport comme étant vraiment à l'origine même de la volonté de cette réorganisation. Pourquoi ? Parce que, en fait, le croisement entre deux véhicules dans cette rue ou le croisement d'un véhicule et d'un bus est périlleux, difficile, compliqué et dangereux. Le fait que les cars postaux ne passeraient plus par là ne résoudrait pas ce problème. De plus, aujourd'hui, consentir à de tels investissements alors que, finalement, nous aurons des transformations qui auront lieu dans le secteur, notamment anciennement Pattus, avec la création d'un plus grand secteur. Donc, faire des transformations sur les arrêts de cars postaux et aussi, généralement, l'itinéraire du car postal nous paraît prématuré d'autant plus que nous souhaiterions peut-être qu'une réflexion plus large ait lieu sur la circulation dans le village. Le groupe PLR va donc, dans sa majorité, refuser l'arrêté tel que proposé. Ensuite, à titre privé, je proposerai un amendement qui sera l'acceptation tout de même des travaux dont a parlé M. Porret, à savoir le réaménagement du carrefour Pattus puisqu'il s'agit là d'une obligation de l'Etat. Ce serait de modifier l'article 1 de l'arrêté. Puis, je proposerai un article 1bis qui serait de mettre à l'essai, d'organiser la mise en sens unique de la rue du Port, dans le sens de la descente, pour une période d'essai de trois mois pour demander au Conseil communal qu'il mette cela sur pieds. Contrairement à ce qui a été avancé, je pense que ce ne serait pas un problème de demander aux camions de contourner ce secteur de l'ancienne localité. Il y en a d'ailleurs absolument très peu qui emprunte ce secteur puisque, par exemple, les camions de Denner font les livraisons depuis le Nord de la rue. Voilà.

Mme Y. North : J'ai encore une question. Nous avons, depuis un certain temps et à maintes reprises, parlé d'éventuellement réaménagement le carrefour Pattus dans le sens d'y créer un giratoire. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion de l'envisager dans le cadre de cette même réflexion puisque cela nous dispenserait de refaire des rues et d'investir dans ce domaine-là ? Cela résoudrait pas mal de problèmes, à mon avis, d'avoir ce giratoire. Quand nous avons fait le plan d'alignement du secteur « Place Grandjean », nous avons réservé une place suffisante pour créer un tel ouvrage.



M. J.-D. Porret : Alors, si nous posons la question à l'Etat, aux Ponts et Chaussées, ils nous disent pourquoi pas. C'est une idée que nous pouvons étudier mais cela sera à la charge de la commune. Eux ne rentrent pas en matière pour financer ce rond-point. Pour les feux, non plus, d'ailleurs. Et, un rond-point, c'est tout de même un autre prix. Nous l'avions chiffré.

Mme Y. North : D'accord, mais bon, nous faisons, à l'occasion, des investissements dans cette commune pour des choses qui sont plus ou moins utiles.

M. J.-D. Porret : Nous aussi, nous trouvons que ce serait bien mais nous ne sommes pas que là. Il y a aussi d'autres routes à faire.

Mme Y. North : Non, mais là, en particulier, c'est vraiment un carrefour délicat.

M. J.-D. Porret : Ils veulent 27 mètres et nous ne les avons pas.

Mme Y. North : Si, nous les avons. Dans le plan d'alignement, nous les avons. Nous les avons réservés dans le plan d'alignement Place Grandjean. Nous les avons réservés.

M. J.-D. Porret : Selon les Ponts et Chaussées, ils nous disent que nous n'avons pas la place de le mettre.

Mme Y. North : Bon, ce n'est qu'une question.

M. J.-D. Porret : C'est une route cantonale. Nous sommes obligés de passer par eux. C'est eux qui décident.

Mme Y. North : Oui, il faudrait qu'ils nous y autorisent, mais voilà quoi.

M. J. Panes : Je m'exprime au nom d'une minorité du groupe PLR. Une petite minorité remercie le Conseil communal pour l'étude réalisée et pense que la réalisation telle que proposée est tout à fait acceptable.

M. D. Duperrex : Pour répondre à M. Gaudichon, au sujet de l'interpellation qu'il faisait et comme l'a relevé mon collègue, nous avons eu de nombreuses, nombreuses observations concernant cette fameuse rue du Port et les cars postaux. C'est vrai qu'il la prenne vingt fois par jour. Ce sont vingt bus articulés qui descendent la rue du Port et, souvent, c'est vrai qu'il y a des problèmes. Les cars postaux ne demandent pas radicalement un changement. C'est vrai. Ils sont embêtés. Ils sont minutés avec le nouvel horaire. Nous avons donc regardé quelles possibilités nous avons pour essayer éviter ces cars postaux articulés dans la rue du Port. Il y en a déjà vingt maintenant. Il y en a dix, le week-end, qui descendent en articulé et, souvent, ils ont des problèmes. Nous nous sommes attelés à trouver plusieurs possibilités, et comme l'a dit mon collègue, des feux pour bloquer la circulation dans un sens ou dans un autre, de mettre une possibilité, avec les chauffeurs, qu'ils sortent carrément la circulation. Tout cela n'a pas reçu l'aval des Cars postaux. Nous nous sommes donc promenés, plusieurs fois, dans le tracé tel que vous l'a décrit mon collègue pour essayer de supprimer ce goulet de la rue du Port. Bien sûr que nous avons aussi discuté avec les riverains.



D'abord, dans un premier temps, ce nouveau tracé nous permettrait aussi de desservir les habitants du quartier, là. Vous savez que ce quartier-là, il se développe singulièrement. Si vous habitez tout à l'Est de Saint-Aubin et de Pattus, il y a un bon bout pour aller prendre le bus. C'était une des perspectives du Conseil communal. C'était aussi d'alimenter un peu et de desservir cette zone, ici. Nous avons aussi discuté avec les riverains de la rue du Port. Quand nous parlons de vitesse, à sens unique, vous savez très bien que, maintenant, même à 30 km/h, ce n'est pas toujours respecté. C'est difficile de mettre le radar et il y a plusieurs gosses, avec des planches à roulettes, qui finissent à quelques centimètres du mur de chez Gilbert Fehlbaum. Si vous mettez un sens unique dans la descente, cela va être très très dangereux. Je ne peux pas assumer ce genre de possibilité d'un sens unique dans le sens de la descente de cette rue. D'autre part, il y a aussi le fitness qui s'est développé. Vers le fitness, à la rue du Centenaire, il y a la priorité de droite, avec le 30 km/h. Alors, tous ces éléments nous ont fait que ce n'est pas très judicieux, en tout cas de la part du Conseil communal, de mettre cette zone à 30 km/h. Nous avons aussi parlé de pouvoir faire, dans le cadre du village, une étude spécialisée pour faire une réglementation de la circulation dans les villages. Vous savez que nous avons deux axes, la N5 et la rue du Temple. Il faudrait me montrer que les études spécialisées qui ont été faites dans les villages du Littoral ont apporté quelque chose. Elles coûtent cher. Finalement, ce sont les citoyens, l'exécutif et le législatif qui peuvent faire des propositions qui seraient correctes et qui conviennent à tout le monde, dans un premier temps. Je vous remercie.

M. G. Porret : J'étais personnellement très opposé à ce projet. Maintenant, je suis un petit peu plus partagé. Mais, dans tous les cas, si ce projet est refusé, j'aimerais que l'on refuse, en même temps, les feux puisqu'il n'y aura plus rien d'urgent et nous pourrions ainsi faire une étude un peu plus globale sur un rond-point, le surcoût et avoir une vision un peu plus globale de cela. Le sujet n'est pas les feux maintenant, c'est ce crédit-là. Mais dans tous les cas, j'aimerais que l'on réfléchisse, s'il n'y a pas cette votation qui passe maintenant, car il n'y aura plus d'urgence quant aux horaires par rapport à l'aménagement des feux. Nous ne serons pas à quelques mois près pour le carrefour Pattus.

M. D. Duperrex : J'aimerais juste ajouter une chose. Vous savez que, si le trajet qui avait été prévu, il est aussi dans l'ordinateur des Cars postaux. Nous devons donner une réponse au 30 août pour pouvoir mettre ce circuit-là dans les zones horaires des Cars postaux. Donc, si ce projet est refusé, cela va repartir au calendrier grec et le projet de la rue du Port, tel qu'il est, attendra x années, en tout cas. La prochaine modification des horaires, c'est dans quatre ans. En fonction de ce que nous avons décidé ce soir, peut-être bien qu'ils ne vont pas être très optimistes pour modifier l'horaire, la prochaine fois.

Mme A. Hessler : Comme dit précédemment, le groupe socialiste a quelque peine à se prononcer sur cet objet avec les peu d'informations qu'il a eues en préparation. Là, au moins, effectivement, nous avons eu quelques informations et nous verrons quelle sera l'issue du vote. Quelle que soit l'issue du vote, effectivement, nous souhaiterions qu'il y ait une réflexion globale sur le quartier et qu'une étude sur la circulation soit faite. Si effectivement l'objet est refusé et que cela le reporte au calendrier grec, cela nous laissera amplement le temps de le faire et ce serait bien que ce soit fait plus en profondeur.



Mme N. Matthey : Au vu de ces interventions, demande à M. Gaudichon s'il maintient son amendement et, le cas échéant, de le déposer sous forme écrite.

M. J. Gaudichon : Oui, je le maintiens.

Mme N. Matthey : Lit l'amendement proposé, soit la modification de l'article 1 et l'ajout d'un article 1bis à l'arrêté proposé :

Article 1 *Un crédit de Fr. 160'000.-- est accordé au Conseil communal pour le réaménagement du passage piétons de la rue du Port.*

Article 1bis *Le Conseil communal est prié d'organiser la mise en sens unique descendant de la rue du Port pour une période d'essai de trois mois.*

M. E. Burgat : Juste, une question avant le vote. Je n'ai pas compris maintenant l'histoire de l'obligation de faire ce passage pour piétons. Si c'est refusé, nous avons tout de même l'obligation de le faire ?

M. D. Duperrex : Je crois que c'était les discussions que nous avons eues quand il y a eu le chemin des écoliers qui passait par là. Toujours, ce chemin des écoliers, à la place de prendre le passage piétons à la rue de Bayard, ils traversaient directement dans les voitures. Donc, avec les Services de l'Etat, M. Arlettaz et M. Zosso sont venus sur place et on dit que, c'est comme le carrefour Pattus où ils ne prennent pas le passage sous-voie et où ils montent, pour les écoliers, c'était un petit peu dangereux et, chaque fois, ils traversent devant les voitures. On nous a dit qu'il fallait mettre des boutons-pressoirs de façon à ce qu'il y ait un passage piéton et que ces gosses soient en sécurité. Alors, c'étaient des propositions que nous faisait le Service des Ponts et Chaussées, en accord avec les Services de l'Etat, de façon à sécuriser le chemin des écoliers. C'était un peu cela parce que nous savons bien que les gosses ne vont pas remonter dix mètres pour aller prendre le passage piétons sur la rue de Bayard. C'était donc une question sécuritaire.

M. E. Burgat : Ce n'est pas plus sécurisant que ce qu'il y a maintenant.

M. J.-D. Alfter : C'est déjà une zone 30 km/h.

M. D. Duperrex : Oui, c'est déjà une zone 30 km/h. Je suis tout à fait d'accord mais les gosses ne prennent pas le passage piétons. La meilleure des solutions, c'est de mettre un bouton-pressoir pour arrêter la circulation.

M. J.-D. Alfter : Il y a des adultes qui traversent la route cantonale sans prendre le passage sous-voie.

M. G. Porret : Demande, au nom du groupe PLR, une suspension de séance pour débattre inter-parti de ce sujet et de l'amendement proposé.

Mme N. Matthey : Accorde une suspension de séance de dix minutes.



Mme N. Matthey : Rouvre la discussion à 21h50.

M. J. Gaudichon : Je vais retirer ma demande d'amendement en me rendant compte qu'elle a semé plus de confusions qu'autre chose. Mon message est le suivant. Personnellement, je refuserai cette demande de crédit et je souhaiterais que la commune procède à une étude plus générale et plus approfondie, d'une part, la possibilité de transformer le carrefour en question en un giratoire ou une autre solution qui soit plus efficace, et d'autre part, une étude sur la circulation dans la zone d'ancienne localité, à savoir la rue de Bayard, la rue du Port et, je dirais, le tout dans une vue d'ensemble. Je pense que, au lieu de se précipiter aujourd'hui et de dépenser fr. 590'000.— pour un projet qui serait amené, peut-être, à évoluer prochainement, nous aurions tout avantage à investir quelques milliers de francs dans une étude. Voilà, c'est mon avis personnel et je retire donc mon amendement tel que je l'avais proposé toute à l'heure.

Mme Y. North : J'aimerais peut-être juste préciser une chose. C'est que l'étude de circulation me paraît tout à fait souhaitable. Le cas échéant, elle devrait porter sur toute la localité et prendre en considération le trafic motorisé, les transports publics, mais également la circulation de ce que nous appelons les usagers les plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes.

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 590'500.--** est accordé au Conseil communal pour l'aménagement de nouveaux arrêts sur la ligne 630 des Cars postaux.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1620.501.55** et amortie au taux de **5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est refusé par 12 avis contraires, 6 avis favorables et 3 abstentions.



Point 4.7. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 430'000.-- pour la réfection de canalisations et de conduites souterraines dans le secteur de la rue de Fin-de-Praz***

M. G. Porret : Je me souviens qu'il y a une dizaine d'années, nous avons refusé un crédit pour faire ces canalisations. Est-ce que l'on a connaissance du crédit qui avait été demandé à l'époque ?

M. E. Burgat : Il s'agit d'une demande de crédit de fr. 315'000.--, le 26 avril 2005.

M. G. Porret : Bien, j'ai ma réponse. C'est dommage de ne pas l'avoir accepté il y a une dizaine d'années. Cela fait cher la différence mais nous ferons avec.

M. E. Burgat : Le groupe PLR a aussi débattu sur ce sujet, moins long temps que sur les autres, et l'acceptera à la majorité. Pour ma part, je reviendrai sur ce que vient de dire M. Gaël Porret. Je trouve un peu désolant qu'à l'époque, nous ayons refusé ce crédit pour fr. 315'000.--. Maintenant, nous sommes à 30 % de plus. Mais, il faudra le faire quand même.

Mme Y. North : Le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit telle qu'elle est présentée. A titre personnel, toutefois, j'aimerais revenir sur cette question du crédit refusé en 2005. J'aimerais rappeler quand même pourquoi il a été refusé. Je trouve, personnellement, un petit peu déplaisant ce genre de petites phrases revanchardes dans un rapport du Conseil communal qui nous dit que nous avons été des idiots de refuser un crédit à l'époque parce que, maintenant, cela coûte plus cher. Il y avait une raison à cela. Je vous rappelle qu'en 2005, nous attendions depuis très longtemps un PGEE qui a mis plusieurs années avant de nous parvenir et qui a été sanctionné en 2009, seulement. Cela explique qu'à ce moment-là, le Conseil général a dit de cette façon-là, par ce refus, que cela suffisait de lui demander des crédits à la petite semaine pour faire des canalisations l'évacuation des eaux claires et des eaux usées sans avoir une vue d'ensemble et sans pouvoir accepter ces crédits en étant sûr de la cohérence du tout. La situation est actuellement différente. Nous avons maintenant un PGEE. Nous savons qu'il s'agit de la mesure 24. Nous savons maintenant pourquoi nous faisons ces travaux. Nous ne le savions pas trop à l'époque. Et puis, j'attire tout de même votre attention sur le fait qu'il y aura une subvention viendra en déduction de ce crédit.



Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 430'000.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des canalisations et des conduites souterraines dans le secteur de la rue de Fin-de-Praz.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **1620.501.50** pour la somme de **fr. 52'600.—** relative à l'éclairage public, amortie au taux de **5 %**,
no **1700.501.35** pour la somme de **fr. 235'000.—** relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**,
et no **1711.501.60** pour la somme de **fr. 142'400.—** relative au réseau d'évacuation des eaux claires et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstentions.

Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. D. Kramer : S'il y a un sujet qui est relativement brûlant dans la région, c'est la fermeture de l'Hôpital. Le Conseil communal a été convoqué, avec la Fondation de l'Hôpital, par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat était accompagné de la présidente de HNe, du chef de la santé, de la cheffe des soins des hôpitaux et du secrétaire général adjoint du Département. Tout cela, pour nous informer que l'Hôpital de la Béroche serait fermé. Ils ne nous ont pas donné une date précise parce que le message du Conseil d'Etat et celui du Conseil d'administration de l'Hôpital doivent passer auprès du Grand Conseil.



A l'issue de la prochaine session du Grand Conseil, manifestement, la décision sera la fermeture à la fin de l'année. Le grand souci que nous avons, c'était que nous devons penser au personnel de cet hôpital. On nous a garanti que, au niveau du personnel soignant et médical, il n'y aurait pas de problèmes et que ce personnel était reclassé. Ils avaient, à l'heure actuelle, plus qu'un cas d'une personne qui faisait de la résistance. Par contre, ce qui nous a tout de même passablement inquiétés et ce qui nous inquiète toujours, c'est ce que nous allons faire des autres personnes qui travaillent là-dedans, donc du personnel qui soit de nettoyage, de cuisine ou autre, ou administratif. Ils nous ont donné une garantie qu'ils seraient replacés. Il a aussi été parlé, lors de cette réunion, que les communes avaient payé, il y a trente ou quarante ans en arrière, une morgue, lieu où nous devons bien peut-être tous y passer un jour, pas peut-être, nous y passerons sûrement un jour. Le fait que cette morgue avait été payée par les communes demandait ce qui pourrait se passer si l'Hôpital est donné pour une autre affectation. Il nous a été très gentiment répondu que l'Hôpital a été vendu en bloc et que, si la morgue a été payée par les communes, ce n'est plus un problème. L'HNE a racheté l'ensemble de l'Hôpital. Il en est de même pour ce que la Fondation de l'Hôpital a payé, l'affaire de quatre ou cinq ans en arrière, pour une nouvelle cafétéria. Cela ne rentre pas en ligne de compte. Si un jour, cet Hôpital devait être dans une autre affectation, ils auront une cafétéria. Au sujet de la morgue, il nous a aussi été dit que ce n'est pas le problème des communes de mettre à disposition une morgue. Dans certains homes, il y a une morgue, déjà. Il faudra donc voir, si après, les communes décident de faire une morgue à côté du cimetière, pourquoi pas. Mais, en aucun cas, HNE ne rentrera en discussions pour compenser ce local et ce service. Le Conseil d'Etat nous a aussi dit que nous serions tenus au courant de tout changement et de toute décision qui serait prise. Nous avons déjà reçu une convocation pour le 25 novembre où la même délégation sera reçue par le Conseil d'Etat. S'il y a des questions et que je peux y répondre, c'est volontiers que je le ferai.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. G. Grandjean : Juste pour rappeler qu'il y a, samedi prochain, l'inauguration des orgues, après rénovation complète, à 19h30. Tout le monde est cordialement invité à cette inauguration. Il y aura un petit concert donné par Simon Péguiron qui est titulaire de l'orgue de la Collégiale.

Mme U. Rössli : J'ai une question concernant le bâtiment, anciennement N5, qui doit être démoli en 2017, si je ne me trompe. Je sais que la locataire d'en bas recherche un nouveau local pour son jardin d'enfants. J'aimerais juste demander si vous avez une idée pour l'avenir de notre ludothèque.



M. J.-M. Pellaton : Effectivement, c'est un problème. Nous devons démolir ce bâtiment. Ce n'est pas un problème du bâtiment parce qu'il nous coûte énormément cher actuellement. Il devient vraiment désuet. Il y a des problèmes sanitaires et des problèmes de chauffage et il nous coûte beaucoup plus cher qu'il ne nous rapporte. C'est donc un bienfait d'enlever ce bâtiment. C'est clair que nous avons déjà réfléchi. Nous avons déjà eu des contacts avec ces deux institutions qui sont dans cet ancien collège. Nous essayons de trouver une solution. Pour le moment, nous n'en avons pas trop. C'est difficile à trouver parce que la garderie, la petite école, elle dit que si elle ne trouve rien, elle arrête. Cela serait un petit peu dommage. Nous allons encore essayer de voir. Nous avons essayé de prendre des contacts, aussi, avec le Carillon pour discuter un tout petit peu de ce qu'ils pensaient faire avec ses bâtiments parce que vous avez le Carillon en bas, vous avez les salles en haut. Est-ce que nous ne pourrions pas penser pouvoir utiliser cela mieux. Mais, pour le moment, cela n'avance pas beaucoup. Ce ne sont que des discussions. Mais, pour le moment, nous n'avons pas de solution. Au départ, on disait que nous pourrions peut-être les mettre à la salle de gymnastique où nous avons créé l'extension pour ces deux salles. J'avais discuté avec eux. En tout cas, la petite école était acquise à aller là haut. Entre temps, le collège des Cerisiers nous a dit qu'il fallait leur mettre à disposition des salles. Tous les villages voulaient en mettre, à Gorgier, à Fresens, et tout. Pour finir, personne n'arrive dans les délais. Pour nous, nous allons mettre ces deux classes à disposition, à la rentrée, pour le cercle scolaire. Mais, malheureusement, c'est un souci. Nous allons encore essayer, après les vacances, de trouver une solution. Pour l'année prochaine, c'est encore bon une année mais il faudra bien que nous essayons de trouver quelque chose mais, à Saint-Aubin, il n'est pas évident de trouver des locaux pour ce genre de chose. Nous sommes conscients de la chose, mais voilà. Si quelqu'un a une bonne idée, nous sommes preneurs.

Point 7.1. de l'ordre du jour : *Nomination du bureau du Conseil général*

Mme N. Matthey : Demande une proposition pour la présidence du Conseil général.

M. J. Panes : Au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de M. Louis-Charles Saez à la présidence du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Louis-Charles Saez est tacitement élu président.

Mme N. Matthey : Demande une proposition pour la vice-présidence du Conseil général.

Mme U. Röösl : Présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de Mme Aïcha Hessler à la vice-présidence du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Aïcha Hessler est tacitement élue vice-présidente.



Mme N. Matthey : Demande une proposition pour le poste de secrétaire du Conseil général.

M. J. Panes : Au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de Mme Aline Sengstag au poste de secrétaire du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Aline Sengstag est tacitement élue secrétaire du Conseil général.

Mme N. Matthey : Demande des propositions pour les deux questeurs du Conseil général.

M. J. Panes : Au nom du groupe libéral-radical, propose la candidature de M. Jérémie Gaudichon.

Mme Matthey : Au nom du groupe socialiste, propose de reconduire de M. Cyril Boillat dans cette fonction.

Mme N. Matthey : **Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Jérémie Gaudichon et M. Cyril Boillat sont élus tacitement questeurs du Conseil général.**

Mme N. Matthey : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **22h10**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

L.-C. Saez

A. Sengstag

Saint-Aubin, le 24 juin 2015



SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. L.-C. Saez, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dix-septième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **25** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes B. Dinger et S. Maier, MM. D. Favre et J. Flückiger

Membres non excusés : M. N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. L.-C. Saez : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. Demande de crédit de fr. 357'000.— pour divers travaux à la rue du Castel, soit la réfection totale du revêtement bitumineux de la rue, la création de places de parc au Sud de son extrémité Est et la réalisation d'une place de rebroussement à l'Est du bout de la rue**
 - 4.2. Demande de crédit de fr. 65'000.— pour le remplacement du tracteur du port et des travaux publics**
 - 4.3. Initiative populaire communale « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales » et contre projet pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes de la Béroche et Bevaix**
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**



Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 23 juin 2015**

M. L.-C. Saez : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. L.-C. Saez : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : *Demande de crédit de fr. 357'000.— pour divers travaux à la rue du Castel, soit la réfection totale du revêtement bitumineux de la rue, la création de places de parc au Sud de son extrémité Est et la réalisation d'une place de rebroussement à l'Est du bout de la rue*

M. J.-D. Porret : Nous vous demandons un crédit de fr. 357'000.— dont la première partie de fr. 84'000.— pour la réfection totale du revêtement bitumineux. Vous voyez dans quel état se trouve maintenant le tapis. Nous avons fait des trous partout et il ne reste plus que des tous petits bouts de bitume par ci, par là. Il n'y en a plus beaucoup. Nous nous sommes dit que, finalement, nous avons meilleur temps de poser ce revêtement à la machine sur la chaussée complète plutôt que de découper tous ces petits tacons et de le poser à la main entre deux. Il y aurait aussi un risque de fissures et c'est long. Voilà le pourquoi de notre demande de crédit de fr. 84'000.--. Voilà, les travaux qui s'exécutent le long de cette rue. Voilà maintenant, où nous arrivons actuellement. Vous voyez que notre conduite part sur la droite. Nous sommes obligés de passer par là. Nous n'avons pas d'autres solutions. Nous arrivons, en plein, sur le trottoir qui se situe derrière. Ce trottoir qui se situe derrière, si vous voulez, c'est où il y a ce bac jaune. C'est là qu'il est actuellement. Il est maintenant pris par les choses de chantier. Nous aimerons, où il y a la voiture qui est ici, faire un mur, aplanir cela et faire le trottoir à peu près où il y a les arbres. Les arbres seraient à enlever. L'Etat serait d'accord que nous les enlevions. Il serait même tout content que nous les enlevions parce que cela fait beaucoup de feuilles sur les voitures qui sont parkées sur ce parking. Cela serait une bonne chose. A ce moment-là, là où il y a le container jaune, nous pourrions faire des places de parc pour les véhicules pour pouvoir mettre, à peu près, huit à neuf véhicules sur la longueur.



Puis, nous le voyons ici, tout au fond, il y a toujours des voitures qui se parquent n'importe comment et les voitures ne peuvent pas retourner. C'est là au bout que nous désirons faire une place de rebroussement ou de retournement, un tourne-char, là au bout, pour que les gens puissent retourner là bas au fond, surtout les camions, parce que, maintenant, ils doivent reculer parce qu'ils ne savent pas comment faire pour retourner là bas au fond. Nous avons, ici, un petit plan. Depuis les containers, nous modifierions le tracé du trottoir pour arriver, après, sur pont de retournement, au bout, et des places de parc qui longent le trottoir. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

M. C. Kempf : Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR s'est penché sur cette demande de crédit. Comme le disait M. Porret, de nombreux creusements ont rendu l'état de la route déplorable et refaire uniquement les parties creusées conduirait à un véritable patchwork qui se dégraderait à grande vitesse. D'autre part, la rue du Castel qui est très peuplée manque cruellement de places de parc pour les visiteurs. Il est donc judicieux de profiter des travaux en cours pour créer quelques places. Ces places doivent être en stationnement limité pour éviter les voitures-ventouses qui ne solutionneraient pas le problème. Donc, un contrôle efficace doit être effectué pour lutter contre les stationnements abusifs. Pour ces raisons, le groupe libéral-radical acceptera le crédit tel qu'il est présenté.

M. M. Bianchini : Le groupe socialiste accepte le crédit de fr. 357'000.--.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **fr. 357'000.--** est accordé au Conseil communal pour divers travaux à la rue du Castel, soit la réfection totale du revêtement bitumineux de la rue, la création de places de parc au Sud de son extrémité Est et la réalisation d'une place de rebroussement à l'Est du bout de la rue.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **I620.500.57** et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 65'000.— pour le remplacement du tracteur du port et des travaux publics***

M. J.-M. Pellaton : Nous vous présentons une demande de crédit pour remplacer le tracteur du port. Ce tracteur sert essentiellement l'été pour le bord du lac, pour déplacer les bateaux et pour ramasser les poubelles. Enfin, il a passablement d'activités. En plus, il est employé aussi par les travaux publics, quand il le faut, au collège primaire ou comme cela. Il est également employé aussi pour les travaux publics. L'hiver, ce tracteur est équipé pour la neige. C'est un véhicule qui est relativement petit. Il nous rend très service pour les trottoirs parce qu'il a une lame qui va avec les trottoirs. C'est le véhicule que nous employons pour déneiger les trottoirs et les petits chemins parce que, l'hiver, il n'a pas trop d'utilité au port. L'ancien modèle date de quinze ans. Nous avons des problèmes, comme mentionné dans le rapport, de roulements et tout cela. Nous avons une offre de fr. 12'500.— de révision mais, dans ce montant, bien entendu, le moteur a toujours quinze ans et le reste aussi. Il a aussi pas mal de rouille. Nous devrions le passer à la carrosserie pour le remettre en état. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons un crédit pour pouvoir acheter un véhicule neuf cette année pour remplacer ce tracteur. Ce véhicule sera supporté à 50 % par le port et à 50 % pour les travaux publics. D'autre part, nous allons remplacer, derrière le véhicule, la saleuse. Actuellement, nous avons une ancienne saleuse qui est encore manuelle. Normalement, ces saleuses sont actuellement interdites. Quand on part, on la met en marche mais, si on s'arrête à un certain endroit, cela nous fait un tas de sel dehors. Elle n'est pas automatique. Nous profiterions donc de remplacer aussi cette saleuse, par la même occasion. Bien entendu que cette saleuse de fr. 8'500.— sera supportée par les travaux publics. Voilà, je ne sais pas si vous avez d'autres questions. Une petite précision encore, nous avons demandé plusieurs offres pour ce tracteur. Je vous dirai que les offres varient relativement peu parce que nous avons pris le même fournisseur. Nous avons pris la maison Rapid qui nous propose cela parce que tous les équipements des cantonniers sont des tracteurs Rapid et qu'il y a tout de même du matériel, tels que la lame, les chaises et tout cela, que nous pouvons remployer avec le nouveau véhicule. Alors que si nous avions changé de marque, il aurait fallu racheter pas mal d'accessoires. Nous avons décidé, pour cela, de garder la même marque. C'est clair que le montant du prix varie relativement peu. C'est une histoire de quelques pourcents de la reprise. Mais, c'est clair qu'à deux mille francs près, c'est le même prix pour les gens qui ont fait la soumission.

Mme U. Röösl : Le parti socialiste acceptera ce crédit tel qu'il est demandé. Il apprécie que plusieurs offres aient été demandées.

M. S. Allemanno : Le groupe PLR acceptera aussi le crédit tel qu'il a été présenté.



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 65'000.--** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du tracteur du port et des travaux publics.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit, auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **1343.506.01**, pour un montant de **fr. 28'250.--** et no **1620.506.90**, pour un montant de **fr. 36'750.--**, et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Initiative populaire communale « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales » et contre projet pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes de la Béroche et Bevaix***

M. J. Guillod : Comme vous avez eu de nombreuses explications pendant les séances de préparation et que vous avez aussi pu suivre, dans la presse, les nombreuses votations, nous sommes, ce soir, les derniers à voter. L'avenir de la Béroche ne dépend pas forcément de la votation que nous ferons mais il serait, de l'avis du Conseil communal, très intéressant que vous votiez, avec une forte majorité, le contre projet qui permettrait de montrer que nous étions, au départ, cinq communes bien unies et qu'en cours de route, la commune de Vaumarcus s'est un petit peu désistée, pour une voix. Nous pensons que, à part cela, vous n'êtes pas pris en otage pour voter, nous sommes bien d'accord.



Mais, nous vous le recommandons chaudement afin que nous puissions continuer d'aller de l'avant dans cette fameuse fusion tant espérée et demandée, y compris, aujourd'hui, maintenant, par l'adoption avec Bevaix en plus. Si vous avez encore des questions ou des améliorations pour finaliser votre opinion, je me ferai aider par M. Gaudichon qui, lui, a l'expérience, ailleurs, pour ce genre d'exercice. Nous sommes, tant lui que moi, prêts à répondre à vos questions.

M. J. Gaudichon : Je vais donner mon avis personnel, évidemment. En fait, le contre projet est né de la volonté, non pas de cinq communes, mais de six communes de travailler ensemble pour mettre en place un projet de vie, comme vous l'avez vu dans le rapport qui nous a été distribué, et dont le but est vraiment de créer une entité qui aurait une taille critique supérieure à celle des cinq communes exclusivement de la Béroche. L'initiative qui nous est aussi proposée ce soir se limite uniquement à cinq communes et, en cas d'acceptation, ferme la porte, en fait, à Bevaix. A l'image du Conseil communal, personnellement, je serai opposé à cette initiative et favoriserai le projet à six. Alors, Bevaix, justement qu'en est-il ? Sachez qu'ils se sont prononcés, hier, en Conseil général. Pour eux, ce n'était pas un contre projet sur lequel ils devaient se prononcer mais sur une entrée en matière pour préparer une convention de fusion à six. Le Conseil général « matous » l'a accepté en son unanimité. Cela signifie que Bevaix souhaite clairement ouvrir la discussion avec nos cinq communes de la Béroche. Donc, à priori, plutôt des bonnes nouvelles. Mais, il y a tout de même une ombre au tableau, M. Guillod l'a dit, c'est le Conseil général de Vaumarcus qui, jeudi passé, a refusé le contre projet à six et a plutôt favorisé le projet à cinq. A priori, nous pouvons imaginer que, peut-être, Vaumarcus, commune petite en nombre d'habitants face à Gorgier, à Saint-Aubin ou à Bevaix, a eu peur de se faire avaler dans un projet à six. Je trouve personnellement dommage mais il faut respecter aussi leur volonté. Ce qui est certain, c'est que si, ce soir, conseillers généraux, nous nous prononçons et que nous donnons un message clair pour une fusion à six, à savoir une fusion avec Bevaix, rien n'empêchera Vaumarcus, par la suite, de venir prendre le train en marche et de participer aux discussions. Voilà le message que je voulais vous donner ce soir. Ce n'est pas parce que Vaumarcus a décidé que, eux, ils n'acceptaient pas le projet à six que cela signifiait pour autant que l'idée de fusionner avec Bevaix est forcément enterrée.

Mme A. Hessler : Il me vient une autre question. Est-ce que toutes les autres communes ont refusé ou accepté l'initiative et quelles conséquences est-ce que cela peut avoir si nous acceptons les deux objets puisqu'il y a eu, de toute façon, un refus du contre projet de la part de Vaumarcus ?

M. J. Gaudichon : Pour information, hormis Vaumarcus, toutes les autres communes, dans leur quasi majorité à chaque fois, ont accepté le contre projet à six et refusé l'initiative populaire à cinq. Aujourd'hui, si nous acceptons les deux, dans les faits, cela invalide le contre projet à six même si celui-ci est déjà formellement touché par la non-entrée en matière de Vaumarcus. La conséquence d'un vote double, en fait, elle émet un message qui n'est pas clair de la part du Conseil général de Saint-Aubin.



M. J. Gaudichon : Je vais donner l'avis du groupe PLR puisque nous en avons parlé ensemble, jeudi passé, sans savoir encore que Vaumarcus allait, le même soir, refuser le contre projet. Dans notre grande majorité, voire à l'unanimité, nous allons refuser l'initiative et accepter le contre projet à six.

M. O. Boschung : Le groupe socialiste soutient aussi la démarche d'une fusion qui donne, je pense, aussi plus de poids à notre région, dans son ensemble, dans ce canton, en particulier aussi par rapport aux transports publics. Cela nous paraît aussi tout à fait raisonnable de regrouper les forces et de les utiliser d'une meilleure manière, aussi les différents doublons que nous avons avec les différents Conseillers généraux et nos différentes commissions. Il nous semble que c'est aussi une façon intelligente d'utiliser les ressources des Conseillers communaux. Nous savons que c'est une activité de plus en plus honorable. Donc, cela nous paraît aussi plus intelligent, là aussi, de pouvoir s'investir d'une autre manière de que ce que nous faisons actuellement. Après le défi, c'est vrai qu'il restera à trouver un équilibre par rapport à l'identification de la population à son village et, en même temps, la voie de ce village dans la région ou dans le canton. Je pense que cela restera le défi de voir comment les habitants peuvent s'identifier à leur village ou à leur région. Mais, nous pensons que cette fusion est véritablement à taille humaine et qu'elle est réaliste dans le contexte. C'est pourquoi nous la soutenons.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté relatif à l'initiative et le met au vote.

Arrêté concernant le projet des initiants

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Vu l'article 1.9 du Règlement général de la commune de Saint-Aubin-Sauges du 17 octobre 2012,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article 1 Le Conseil général accepte le texte de l'initiative populaire communale « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales », déposée le 11 mai 2015, avec 233 signatures valables.

Article 2 Le présent arrêté ne sera exécutoire que si les quatre autres communes de la Béroche acceptent également une initiative identique les concernant.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est refusé, par 23 avis défavorables, 1 avis favorable et aucune abstention.



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté relatif au contre projet et le met au vote.

Arrêté concernant le contre projet à l'initiative

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Sur proposition du Conseil communal,

arrête:

- Article 1** : Le Conseil communal est chargé d'élaborer et de signer une convention de fusion avec les communes de la Beroche et Bevaix dans le cadre du groupe politique Néofusion et de la proposer au vote populaire avant fin 2016.
- Article 2** : Le présent arrêté ne sera exécutoire que si les cinq autres communes acceptent également un arrêté identique.
- Article 3** : Les membres du Conseil général seront invités à participer aux travaux relatifs à la rédaction de la Convention.
- Article 4** : Le Conseil communal informe régulièrement le Conseil général de l'avancement des travaux du Groupe Néofusion.
- Article 5** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté par 22 avis favorables, 2 avis défavorables et aucune abstention

Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. J.-D. Porret : Juste quelques petites photos pour vous montrer l'état d'avancement des travaux en cours dans la commune. Nous sommes sur la rue du Temple et de la Sagne. Voilà ce que nous avons trouvé dans cette toute petite ruelle qui est derrière le Restaurant de la Croix Blanche. Il faut faire des ponts et passer par là à travers. Ce n'est pas évident mais les travaux avancent. Nous sommes dans le temps. Nous trouvons des câbles électriques qui font un petit peu peur, pas pour nous, mais pour ceux qui sont dans la fouille.



La rue de la Poste, un petit peu la même chose. Il y a des tuyaux partout. Voilà d'où nous sommes partis, depuis en bas, vers chez M. Béguin et nous remontons. Il y a aussi beaucoup de choses à faire mais le problème c'est que nous avons dû faire plusieurs passerelles pour que les commerces et les gens qui sont dans cette rue puissent sortir de chez eux et aller faire leurs commissions. Tout cela retarde un peu le chantier parce qu'il faut faire cela, passer entre deux et démonter un bout pour pouvoir avancer. Mais, les travaux avancent, malgré cela, assez bien. Pour la rue qui descend sur le port, nous avons réfectionné les pavés. Nous avons donc démonté le bout qui étaient mal fichus ou bien où il y avait les pavés qui n'étaient pas d'origine. Nous avons récupéré tous les pavés que l'on trouvait et qui seront sur le trottoir, après, qui sera en noir pour pouvoir arriver à réfectionner les pavés et faire quelque chose qui soit un peu cohérent avec ces anciens pavés. Il y a une équipe de paveurs qui est venue. Ils sont vraiment fantastiques. Il faut aller les regarder travailler parce que cela vaut la peine. Ils font une avance incroyable. Ils sont assis là par terre. Nous nous demandons comment ils peuvent tenir ainsi toute la journée. C'est maintenant le virage. Il sera repris entièrement. Avant il finissait un petit peu à rien du tout. Maintenant, il y aura un passage pour piétons juste derrière, avec des pavés blancs comme il y a dans le village, pour faire la transition entre les deux pavages, ce pavage-là qui est ancien et le nouveau pavage que nous allons mettre en-dessus. Là, nous sommes un peu plus hauts. Nous sommes juste en-dessous de chez Burgat, avec, à droite, la rue qui part vers la poste. Vous voyez le trou qu'il a fallu faire pour sortir les câbles et passer tout cela. Voilà, tous les tuyaux qu'il y a. D'ailleurs, le gars se gratte la tête car il ne sait plus lequel il faut prendre. C'est vraiment impressionnant. Maintenant, aujourd'hui, on a mis la dernière couche sur cette partie, ici, et jusqu'en bas, jusque vers chez Denner. Nous avons fait la couche de roulement et, demain matin, les voitures pourront reprendre leurs déplacements dans cette rue. Nous avons été jusqu'au bout de la maison, là, parce que nous avons des fouilles qui étaient jusque là et que nous nous sommes arrêtés où les fouilles s'arrêtaient. Là, nous sommes aussi prêts. Nous avons remblayé, en haut la poste, et nous attendons les paveurs qui vont commencer mercredi prochain. Ils vont arriver pour paver ce bout de rue. Juste encore une chose. Nous n'avons pas parlé du gros trou que nous faisons chez Burgat, en haut. Je ne sais pas si vous avez été voir. Maintenant, nous sommes arrêtés deux mois parce que les pierres sortaient trop vite depuis ce trou vers chez Burgat et qu'ils n'arrivaient pas à les « manger » à La Lance. Ils ont une machine où ils les concassent. Ils avaient des immenses tas. Ils ont préféré faire un réserve, arrêter pendant deux mois, casser les cailloux qu'ils ont là-bas et reprendre ensuite pour finir en une seule fois. Cela vaut la peine d'aller voir sur place. Si vous allez en haut de la falaise, vous verrez que ce n'est pas triste. C'est vraiment à pic, en bas. Il ne faut donc pas trop avoir le vertige parce que cela descend fort.

M. J.-D. Porret : Alors, il y a eu une exposition de M. Nobile, dernièrement, à Saint-Aubin. La commune s'est vue offrir ce tableau. Nous devons encore faire une petite séance avec eux pour recevoir officiellement ce tableau. Je ne sais pas si tout le monde sait où cela se trouve. C'est Entre Roche. C'est où nous avons mis tous les détritiques à Entre Roche et, maintenant, où il y a la piste de bicross. C'est comme cela que c'était lorsque M. Nobile a fait sa peinture. Elle a été offerte à la Béroche car cette famille qui vivait ici a eu un grave accident en 1954 où les deux parents et deux enfants sont morts dans l'accident. Il y avait encore deux autres enfants qui ont été placés alors auprès de la parenté. Ce sont eux qui ont décidé qu'il fallait faire un don à la Béroche.



M. J.-D. Alfter : Cela correspond à quelle année ?

M. J.-D. Porret : C'est 1954.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. J. Panes : J'avais juste une question à propos de l'avenir de l'éventuel nouveau tenancier du Restaurant de la plage. Est-ce que le Conseil communal pourrait m'informer ?

M. D. Duperrex : C'est vrai que nous avons eu quelques problèmes concernant le Restaurant de la plage. Nous avons eu pas mal de réclamations, notamment des sociétés locales et de plusieurs personnes qui étaient un peu choquées par l'attitude du tenancier de cette buvette. Donc, là, avec les contrats que nous avons eu l'occasion de signer avec ce restaurateur, le contrat était lié d'année après année. Nous avons estimé, après avoir reçu quelques remarques désagréables concernant l'autorité un peu spéciale du tenancier de la buvette, que c'était peut-être le moment, arrivant à la fin d'un contrat, de changer de tenancier et de trouver une solution peut-être un peu plus avenante que nous l'avons maintenant. En effet, nous avons remarqué que les habitants de la Béroche et notamment de Saint-Aubin ne fréquentent pas beaucoup cette buvette de plage qui devrait être un lieu convivial pour nous autres, habitants, puisque c'est nous qui la finançons. Nous trouvions que cela devait être un lieu de rencontre et cela ne l'est pas actuellement. Le Conseil communal, dans son ensemble, a décidé, une fois que le contrat arrivera à expiration, de mettre à jour cette organisation et de remettre la buvette au goût du jour pour en faire un endroit convivial pour les habitants. Evidemment, nous étions un petit peu au courant que le problème commercial n'est pas une sinécure. Le restaurateur actuel a fait recours. Actuellement, l'affaire suit son cours. Mais, ce n'est pas évident. Ce que nous souhaitons, dans l'ensemble du Conseil communal, c'est de rendre cette buvette conviviale avec les gens de Saint-Aubin, spécialement, et de la Béroche, ce qui n'était pas le cas.

M. J. Panes : Si j'ai bien compris, un recours pour prolonger son bail. C'est cela ?

M. D. Duperrex : Oui, c'est un recours. Ce sont des affaires commerciales. Donc, cela ne va pas comme cela même que nous sommes dans le juste à cent pourcents. Cela ne se passe pas toujours comme cela. Ils ont donc fait recours. Il y a un avocat. Cela tire en longueur. Nous nous savons donc pas la suite qui va être donnée à ce contrat.

Mme N. Matthey : Il se base sur quoi pour faire recours ? Si ce sont des baux qui se renégocient saison après saison et que nous arrivons en fin de saison, sur quoi s'appuie-t-il pour faire recours ?

M. D. Duperrex : C'est comme cela. Nous avons fait les choses en bonne et due forme. Nous avons beau avoir raison à cent pourcents mais c'est comme cela. Il y a des recours qui se font au point de vue commercial et nous devons suivre la démocratie, si nous pouvons l'appeler comme cela. L'affaire suit son cours et voilà. Nous devons prendre un petit peu les choses les unes après les autres.



M. J. Panes : Donc, c'est encore le point d'interrogation pour la saison prochaine. C'est cela que cela veut dire.

M. D. Duperrex : Pour la saison prochaine, je ne pense pas que nous puissions effectuer un changement tel que nous l'espérons pour la saison prochaine. Nous espérons aller le plus rapidement possible pour vous rendre cette buvette, à vous, mais ce n'est pas le cas actuellement.

M. O. Boschung : Le Conseil général s'était prononcé en faveur de la construction de deux nouvelles salles de classe sur la toiture de la salle de gymnastique. Juste, pour vous informer que ces salles sont bien fonctionnelles et que tous les échos que nous en avons eus au niveau du comité d'école jusqu'à présent sont positifs. Nous remercions donc toutes celles et ceux qui ont contribué à cela.

M. M. Bianchini : J'aimerais poser une question au Conseil communal au sujet du bateau-vapeur « Neuchâtel ». Est-ce que la commune a participé aux frais de rénovation ?

M. D. Duperrex : Effectivement, dans le cadre du Trivapor, toutes les communes bérochales, pas uniquement celle de Saint-Aubin, ont participé, dans la mesure de leurs moyens et sur la base d'un prorata par habitant, pour un petit peu aider la rénovation de Trivapor. La chose qui se passe actuellement, c'est que, dans le cadre de Trivapor qui est géré par la Société de Navigation des trois lacs, ce bateau ne doit sortir que s'il engendre des bénéfiques ou qu'il reste à flot. Donc, pour les déplacements depuis Neuchâtel, sur toute la côte Nord du lac de Neuchâtel, s'il va un petit peu plus loin qu'Auvernier ou Bevaix, avec le nombre de passagers qu'il y a, d'après le directeur, M. Wenger, il n'est pas rentable. C'est pour cela qu'il y a pas mal de problèmes avec la Ville d'Yverdon qui a fait un gros financement pour mettre à jour le Trivapor, indépendamment de leur fameux mécène. Là, ils sont toujours en discussions qui n'aboutissent pas toujours dans les meilleurs hospices pour cette navigation du Trivapor jusqu'à Yverdon, sur la rive Nord du lac de Neuchâtel. Voilà, c'est un peu cela. C'est une question de rentabilité ce bateau, un bateau à vapeur, qui, d'après le directeur actuel, n'est pas rentable s'il va trop loin.

M. M. Bianchini : Oui, parce que le « Neuchâtel » part à midi de Neuchâtel. Il va à Morat et y arrive à deux heures moins le quart. Il en repart à deux heures. Alors, il fait Neuchâtel – Morat, par le canal, et il revient à Neuchâtel. Je peux vous le dire car je l'ai pris. Autrement, il fait, trois fois par jour, Neuchâtel – Cudrefin – Portalban - Neuchâtel. C'est tout ce qu'il fait. Alors, je trouve inadmissible que l'on ait payé, que les communes du Littoral aient payé pour faire revivre ce bateau. J'ai demandé à la réception. J'ai dit comment cela se fait qu'il ne vient pas là. On m'a dit qu'il n'y avait pas assez de monde. Mais, j'ai dit que si vous ne faites pas venir le bateau, il n'y aura personne, évidemment. Il faut arrêter. Je ne trouve pas cela normal. J'estime que les communes devraient tout de même s'organiser et faire venir ce bateau, comme nous l'avions dans le temps. Il venait ici, il partait sur Estavayer et desservait ainsi notre région.



M. D. Duperrex : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le Conseil communal ne peut être que d'accord avec moi. Nous avons simplement dû prendre acte des décisions que prenait le directeur, M. Wenger de Neuchâtel. Il faut dire aussi une chose. Il part des attractions touristiques d'Estavayer et de Morat qui amènent un flot de passagers. Toutes les fois, le Trivapor est pratiquement plein. C'était un petit peu cela la question.

M. M. Bianchini : S'il ne vient pas là, il n'y aura personne, évidemment.

M. D. Duperrex : Le Conseil communal veut bien reprendre contact, une fois, avec M. Wenger pour lui expliquer un peu la situation mais nous avons aussi été choqués quand nous avons vu les horaires de ce fameux bateau, le Trivapor. Nous avons posé la question car nous avons eu l'occasion de participer à l'assemblée générale de la Société de Navigation. Chaque fois, la question est soulevée. Chaque fois, c'est la même réponse. Tant que ce n'est pas rentable, on n'ira pas plus loin. Alors, on ne peut que vous encourager à prendre tous ce bateau et on aura ainsi un argument de poids face à M. Wenger.

M. G. Porret : J'ai deux divers concernant la maison de commune. La première concerne l'éclairage de la maison de commune. Suite à la tempête qui a causé la chute de l'arbre au Nord de la maison, elle est maintenant bien visible depuis la route. Malheureusement, cette magnifique demeure, qui plus est, a été rénové sur son alentour, est uniquement éclairée côté Ouest. Même s'il y a un éclairage qui a été rajouté cette semaine, je trouve qu'un éclairage adéquat mettrait en valeur cette maison pour nos citoyens, pour nous, mais également pour les personnes qui traversent notre région le long de la route cantonale. C'est une belle carte postale. C'est une belle maison. Je pense qu'il serait judicieux d'avoir une réflexion sur l'éclairage du côté Nord de cette bâtisse.

Ma deuxième remarque concerne les volets de la maison de commune. Ces volets ont été démontés, il y a maintenant plusieurs mois, et nous ne les avons pas encore revus. Cela fait long et j'aimerais savoir s'il y a un problème avec ces travaux ou quelle est la raison qui fait que nous n'ayons plus de volets depuis bientôt une année ou six mois.

M. J.-M. Pellaton : Effectivement, l'éclairage côté Est n'avait pas été fait. Nous avons fait un essai, aujourd'hui, pour voir. Nous allons nous occuper d'améliorer un petit peu l'éclairage de cette façade-là. Concernant les volets, c'est un problème qui est plus embêtant. Le peintre qui a lavé la façade, l'automne passé, nous a dit : « Ah, les volets, c'est bien, cela donne du travail pour l'hiver. Je m'en occupe. » Comme nous sommes gentils, comme dirait l'autre, nous avons dit que l'on laisse passer l'hiver passé et comme cela il nous fait les volets. Depuis le printemps, nous avons réclamé plusieurs fois parce que les volets n'étaient pas là. Je vous dirai que les volets ne sont toujours pas là. Alors, maintenant, on se pose la question. Nous lui avons donné un ultimatum ou bien s'il ne les a pas encore commencés, alors il nous les ramène et nous prendrons d'autres dispositions. Depuis le printemps, tous les mois, nous lui avons téléphoné. Il m'a dit qu'il s'en occupe mais ce n'est pas fait. Nous lui avons laissé l'hiver parce qu'il disait que c'était un beau travail pour l'hiver. Je ne sais pas s'il est parti aux Canaries pendant tout l'hiver mais il n'y a rien qui s'est fait. Nous allons nous en occuper.



M. L.-C. Saez : Nous arrivons donc au terme de notre séance. C'est la première fois que j'ai l'honneur de présider une séance du Conseil général. Je ne vous cache pas qu'il est fort agréable de se faire appeler, une bonne partie de la soirée, Monsieur le président. Alors, je vous donne rendez-vous à notre prochaine séance qui aura lieu le mardi 8 décembre.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h47**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire

L.-C. Saez

A. Sengstag

Saint-Aubin, le 30 septembre 2015



SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. L.-C. Saez, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dix-huitième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **23** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes A. Hessler, Y. North et MM. G. Ischi, A. Lopes Vega,

Membres non excusés : M. P.-A. Bastian, M. Bianchini et N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. L.-C. Saez : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. Budget 2016 – rapport de la commission financière**
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.



**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 29 septembre 2015**

M. L.-C. Saez : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. L.-C. Saez : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour : Budget 2016 – rapport de la commission financière

M. L.-C. Saez : rappelle que ce budget a été établi sur la base du nouveau plan comptable MCH2 et propose d'en faire lecture en citant les soldes des principales rubriques. Il passe alors en revue les pages du budget du compte de résultat ainsi que la page de récapitulation de celui-ci qui laisse apparaître un excédent de charges de fr. 101'241.--. Il passe ensuite en revue le budget du compte des investissements qui se solde par un total des investissements nets de fr. 4'569'728.--, alors que le maximum des investissements selon le frein devrait se monter à fr. 1'102'242.--.

M. L.-C. Saez : Aucune réaction n'étant enregistrée lors de cette lecture, ouvre la discussion au sujet de ce budget.

M. J. Panes : Mon intention n'est pas de vous relire le rapport de la commission financière puisque vous l'avez tous appris par cœur. C'est plutôt de vous parler de MCH2. MCH2, c'est quoi ? Ce n'est pas une formule algébrique. Ce n'est même pas un nouveau virus bien que son étude ait provoqué de fortes migraines. Non, c'est le nouveau plan comptable voulu par le canton qui l'a imposé aux communes. En fait, c'est même plus qu'un plan comptable. Il y a avec des règles qui visent à préserver la santé financière des communes en définissant, en autres, le montant maximum des investissements en fonction de la fortune, du résultat et des amortissements réalisés. En fait, ce nouveau règlement, il tombe, un petit peu, en porte-à-faux puisque, ces dernières années, notre commune a pris la décision de profiter des fouilles qui étaient mandatées par des tiers, on pense particulièrement au chauffage à distance, au canton, au Groupe E, etc., pour réaliser une grosse partie de notre PGEE et pour améliorer l'aspect de notre village. En fait, si nous additionnons maintenant les investissements prévus, nous arrivons à quatre fois plus à ce que nous pourrions avoir le droit d'après ce nouveau plan comptable.



Je pense qu'il ne faut pas prendre ce plan comptable comme un arrêté abrupt qui nous casse tout d'un coup parce que, à mon sens, nous n'avons fait qu'une partie du travail. D'abord, la réévaluation de notre patrimoine financier qui, avec ce projet de MCH2, n'a pas été réalisé. Un petit exercice nous montrerait que nous aurions certainement une fortune supplémentaire. En plus, le budget des investissements, il a été établi au pire, dans l'idée où nous arrivons à tout dépenser, l'année prochaine, les crédits qui ont été votés, ce qui ne paraît pas tout à fait évident. Par ailleurs, comme vous avez vu que l'effet rétroactif de la baisse d'impôts que nous nous étions octroyée est refusée par le canton, cela va aussi modifier les résultats de l'année 2015, cette fois. Je suis donc persuadé qu'à partir de 2017, nous arriverons à un budget d'investissements qui sera beaucoup plus proche de la réalité voulue par le MCH2. Dans cet optique, la commission financière vous recommande d'accepter le budget 2016 tel qu'il est présenté, avec un excédent de charges de l'ordre de fr. 101'000.— et un budget d'investissements qui dépasse les quatre millions et demi.

M. J. Gaudichon : Le groupe PLR, après avoir discuté longuement, d'un part, du budget et, d'autre part, du nouveau frein à l'endettement, a décidé d'approuver le budget 2016 tel qu'il est proposé ce soir.

Mme U. Rööslj : Le groupe socialiste acceptera le budget tel qu'il est présenté et remercie l'ensemble des personnes qui y ont contribué, le Conseil communal, la commission financière et l'administration communale.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

vu le rapport de la commission financière,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2016, qui comprend:

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr.	9'992'484.00
Revenus d'exploitation	Fr.	-9'710'363.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	282'121.00
Charges financières	Fr.	357'840.00
Produits financiers	Fr.	-538'720.00
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-180'880.00
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	101'241.00



Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	0.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	0.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	101'241.00

b) les crédits d'investissements :

Dépenses	Fr.	6'433'585.00
Recettes	Fr.	-1'863'857.00
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	4'569'728.00

En dérogation, à titre temporaire, de l'article 5, aliéna 6, du règlement communal sur les finances sanctionné par le Conseil d'Etat en date du 26 août 2015, pour faciliter l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en la matière.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, et une abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. D. Kramer : Je prends la parole, ce soir, pour vous parler brièvement de l'Hôpital. Comme tout le monde a pu le lire dans la presse, l'Hôpital de la Béroche va fermer définitivement. Le 14 janvier, il n'y aura plus de patients et, le 31 janvier, les bâtiments seront fermés. Après des négociations relativement faciles avec l'Etat, nous allons pouvoir continuer à employer la morgue encore un moment, en attendant qu'une nouvelle installation mortuaire soit installée dans le périmètre du cimetière. J'ai encore à vous dire et, s'il y a des questions, vous pourrez me les poser après, que, lors d'une séance avec le Service de la santé et le Conseil d'Etat, il a été décidé par HNE et le Conseil d'Etat de faire une cérémonie de clôture de l'Hôpital de la Béroche. A cette occasion-là, le Conseil communal a décidé de s'abstenir d'être présent à cette cérémonie de clôture, compte tenu que nous ne l'avons jamais accepté et que nous ne tenons pas du tout que la commune de Saint-Aubin-Sauges, en autre, soit, au fond, un alibi pour avoir fermé cet hôpital. Je suis à votre disposition s'il y a encore des questions.



M. J.-D. Porret : Juste, un petit tour sur les travaux en cours dans le village et que nous avons exécutés en 2015. Pour la plupart, ils arrivent à la fin. Nous arriverons à fermer tous ces trous pour Noël, avant qu'il y ait la neige. Nous avons eu beaucoup de chance l'été ensoleillé et l'automne qui nous a bien aidé, sans trop de pluie. Il y a encore des points que nous avons laissés en retard, soit, la cour qui est juste à la rue de la Poste. Nous le reprendrons au printemps car nous ne voulions pas ouvrir cela maintenant et laisser cette partie ouverte pendant tout l'hiver. Le Castel, nous avons pu faire la première couche tout le long du Castel. Il y aura encore un petit bout de trottoir qu'il faudra faire et après, la pose de la couche finale. Les travaux avancent bien, si l'on veut. Nous pourrons tout boucher cela avant Noël. Dès que les beaux jours reviendront au printemps et dès que nous pourrons, nous allons essayer d'attaquer cela pour essayer de finir le plus gros morceau avant les prochaines élections qu'il y aura et où c'est qu'il y aura sûrement des changements. Pour le creusage Bérocad, le chantier reprendra le 18 janvier. C'était prévu qu'ils redémarrent justement au mois de décembre mais, finalement, rouvrir complètement ce chantier pour une semaine ou dix jours, rechanger la circulation et tout, ils avaient assez de capacités de stockage chez eux encore pour tenir jusqu'au 18 janvier. Cela repartira que le 18 janvier. C'est une bonne chose car, comme cela, nous pouvons tout laisser dans l'état actuel. A part cela, nous aurons un peu d'avance, sur Saint-Aubin, dans le PGEE et, bien sûr, un peu de retard à Sauges car nous n'avons rien pu entreprendre à Sauges encore maintenant vu que nous avons mis toutes nos forces sur Saint-Aubin en suivant Bérocad pour essayer de travailler avec eux. Voilà, s'il y a d'autres questions, je suis à disposition.

M. C. Kempf : En fait, j'en reviens au Castel. Nous avons voté un crédit pour créer des places de parc. Est-ce que finalement..

M. J.-D. Porret : C'est dans la deuxième étape. Cela va partir au printemps.

M. C. Kempf : Est-ce que les propriétaires ont été d'accord maintenant pour cette réalisation?

M. J.-D. Porret : Alors, c'est tout encore en discussions. Ce n'est pas encore finalisé. Justement, nous ne voulions pas y aller trop fort. Nous avons suffisamment de travail avec cela pour réussir à finir avant le printemps. Cela va se discuter ces prochains jours.

M. C. Kempf : Toujours à propos du Castel, concernant l'éclairage, la partie entre le Castel 12 et le Castel 24 n'est pas très éclairée. Est-ce que cela va encore être fait ?

M. J.-M. Pellaton : Alors, concernant l'éclairage du Castel, c'est vrai que nous avons eu un problème parce que le Groupe E a supprimé plusieurs lignes, ce qui nous a condamné plusieurs candélabres. Nous en avons alimenté des provisoires. A l'heure actuelle, ils ont fini de poser les tubes pour l'éclairage parce qu'il n'y avait pas de tubes. Cela a été fait en deuxième étape, c'est-à-dire quand ils ont commencé le trottoir. Vous avez vu que le trottoir a été goudronné aussi juste avant la route. Donc, cette semaine et la semaine prochaine, nous allons tirer les câbles et nous allons commencer de remettre des candélabres sur la partie qui est finie. Pour la partie finale du bout du Castel, nous ne le pourrons pas parce que nous attendons toujours une décision de l'Etat pour savoir ce que nous faisons avec ces places de parc et ces arbres mais nous allons rétablir le maximum d'éclairage avec les travaux qui ont été exécutés.



M. C. Kempf : Parce que c'était surtout le bout entre le bâtiment de Swisscom et le Castel 24.

M. J.-M. Pellaton : Oui, je sais bien, nous avons un trou, là, mais ils nous ont aussi arraché deux candélabres pendant les travaux. Nous allons remettre, nous ne remettrons pas tout, mais nous allons remettre quelque chose afin d'avoir tout de même un éclairage suffisant pour les piétons.

Mme N. Matthey : Je vous remercie de nous avoir donné quelques très brèves explications concernant les avancements des travaux de Bérocad. Il est vrai que nous nous étonnons depuis longtemps que la centrale de chauffe n'ait pas encore été construite. Les travaux d'excavation dans le secteur concerné ont enfin débuté au milieu de l'été, causant de nombreux désagréments, tels que bruit, poussières, aux habitants proches du secteur, habitants qui auraient préféré de pouvoir jouir pleinement de la période estivale. Conscients que ces travaux étaient urgents, ils se sont toutefois montrés compréhensifs. Quelle ne fut pas leur surprise devant les travaux stoppés dès le mois de septembre 2015. Ces travaux n'ont, à ce jour, toujours pas repris et, au vu des troncs déposés par la scierie à même le chantier, il semblerait ne pas reprendre rapidement. Vous venez de nous dire que cela sera dans un mois, à peu près. Il nous avait été bien expliqué que l'entreprise Cand-Landi SA chargée de ces travaux d'excavation pouvait nous débarrasser des matériaux excavés à des conditions très avantageuses. Maintenant, je ne sais plus quoi penser en fonction de vos réponses mais j'espère toutefois que les travaux ne sont pas tributaires des besoins en matériaux de Cand-Landi SA - c'est un peu l'impression que j'ai - et qu'ils pourront redémarrer dès que possible afin que la centrale de chauffe puisse être opérationnelle au plus vite. Je vous rappelle que la centrale actuelle ne respecte plus, depuis de très nombreuses années, les normes environnementales en vigueur et provoque de nombreuses et importantes nuisances. J'ai ici et pour ceux que cela intéresse, quelques photos. Vous comprendrez ainsi peut-être mieux la situation. Ces rejets de fumées et de cendres n'étant plus supportables pour la population environnante, je me suis approchée, à titre personnel, de gérance. ne qui nous avait informés être en discussions à ce sujet avec Bérocad. Quel ne fut pas aussi mon étonnement d'apprendre que les discussions n'avaient abouti sur aucune solution acceptable et que la gérance avait remis ce dossier en mains d'un avocat. Je prierai donc le Conseil communal ou les Conseillers communaux en charge du dossier, ainsi que la commission de l'environnement, de bien vouloir se pencher sur ce problème de santé publique. Je les en remercie par avance.

M. J.-M. Pellaton : Quelles précisions. Effectivement, nous avons quand même un problème avec les chaudières existantes. Bon, nous avons une autorisation par l'Etat d'exploiter cela jusqu'au début de l'année prochaine, dans l'état actuel. Bon, c'est vrai que ces problèmes de suies existent. Les problèmes de ramonage sont une cause aussi importante parce que, quand il faut ramoner, il y a un ou deux jours où il y a de la suie qui sort des cheminées plutôt qu'autre chose. Ma foi, nous ne pouvons pas remédier à cela mais, nous avons fait tout notre possible pour essayer de limiter un petit peu ces nuisances. La nouvelle centrale ne sera opérationnelle qu'en 2017. Donc, l'année prochaine, nous allons finir d'excaver. Nous espérons déposer les plans de la centrale au mois de février, en espérant avoir le feu vert pour commencer avant les vacances pour pouvoir faire toute la partie électromécanique à l'automne et l'hiver pour préparer le reste. Mais, ce ne sera pas avant 2017.



Par contre, nous avons installé, dans la scierie même, une chaudière à mazout, une immense chaudière à mazout pour compenser les pannes ou les problèmes quant nos chaudières n'arrivent pas à suivre et que nous avons ces dégagements de fumées. Cette chaudière à mazout sera en service, normalement, vendredi. Nous pourrions ainsi essayer de limiter un petit peu quand même les nuisances. En même temps, nous allons, à la fin de la semaine prochaine, installer une nouvelle installation pour le séchage du bois que nous amenons pour améliorer le rendement des chaudières et pour éviter toutes ces particules fines, pour les diminuer car nous ne pourrions pas toutes les supprimer. Nous avons l'accord du SENE qui a fait des mesures. Ils sont d'accord avec notre proposition. Seulement, rien que pour essayer d'améliorer cela, cela nous coûte plus de fr. 100'000.— ou fr. 150'000.--. Nous allons le faire sur les anciennes chaudières. Premièrement, cela nous donnera un test pour voir si c'est vraiment valable pour les nouvelles. Puis, nous allons tourner l'hiver comme cela pour essayer, au maximum, de diminuer ces nuisances. Mais, voilà, pour le moment, nous en sommes là. Je sais qu'il y a des discussions mais c'est comme à la commune, nous n'avons que des avocats. A l'heure actuelle, pour tous les problèmes, nous avons des avocats. Nous en aurons un de plus à résoudre mais c'est difficile d'améliorer plus la situation. Elle est vraiment délicate, je le reconnais. Ce sont les trois bâtiments qui sont tout près. Mais, voilà, cela dure depuis plusieurs années. Mais, maintenant, nous allons faire notre possible pour améliorer cela. Ce qui a retardé un tout petit peu la construction de l'électromécanique de la nouvelle chaufferie, c'est qu'il est venu déjà le Castel qui n'était pas prévu de faire immédiatement le chauffage à distance du Castel alors que nous avons eu beaucoup de demandes parce qu'il y avait des problèmes de citernes qui n'étaient pas en ordre avec l'Etat et tout cela. Entre temps, il y a un mois ou deux mois, il est venu une autre demande. C'est que les prisons de Gorgier demandent d'être raccordées au chauffage à distance parce qu'ils doivent faire, eux, un chauffage à distance et, vu que c'est une prison, ils ne veulent pas que l'on intervienne dans le bâtiment, soit pour des dépannages ou de l'entretien. Ils ont contacté Bérocad pour voir s'il était possible de se raccorder au chauffage à distance. C'est clair que nous avons eu des séances avec l'Etat. Nous avons eu des séances avec les Cerisiers, aussi, parce qu'ils ont aussi un chauffage à bois qui arrive gentiment au bout. Ils seraient aussi intéressés à être raccordés au chauffage à distance. Le problème qui se passe, c'est que notre puissance de départ n'est pas suffisante pour alimenter encore ce secteur-là. Nous avons donc augmenté un petit peu les puissances des chaudières. Nous aurons des puissances de chaudière qui seront supérieures à ce que nous avons prévu. Tout cela a engendré un ralentissement parce que, avec les contacts avec l'Etat, cela a retardé de trois mois tout le système. Maintenant, nous sommes sur le point de trouver un accord. C'est pour cela que nous allons maintenant pouvoir déposer des plans pour la centrale. Nous allons déposer pour les chaudières qui sont des marchés publics. Ce n'est donc pas très facile à activer le processus mais nous avons l'objectif qu'au printemps 2017, ces chaudières seront mises en service parce que nous ne pouvons plus reculer le délai maintenant. Alors, voilà, toutes ces incidences ont retardé quelque peu les projets mais nous allons faire tout notre possible pour que nous puissions supprimer ces nuisances. C'est vrai que je reconnais que c'est un problème qui n'est pas facile à résoudre.

Mme N. Matthey : Effectivement, l'ultime délai qui avait été octroyé pour encore cet hiver mais le délai a déjà été reporté depuis bien des années. Maintenant, je ne suis pas tout à fait certaine d'avoir bien compris la dernière partie de cette explication, en disant que, si de nouveaux quartiers ou de nouveaux bâtiments viennent se greffer sur le système de chauffage à distance, cela nécessite finalement plus de puissance ou une plus grande centrale.



M. J.-M. Pellaton : C'est un dimensionnement des chaudières.

Mme N. Matthey : Voilà, mais cela signifie qu'après, s'il y a de nouveaux quartiers, il va se passer quoi ? Ne pourrait-on pas quand même anticiper et voir déjà pour plus tard ?

M. J.-M. Pellaton : Alors, pour les chaudières qui sont déjà posées, il y aura tout de même une certaine réserve, un pourcentage de réserve. Mais, comme nous avons eu la prison et les Cerisiers et encore quelques locatifs, nous avons mangé un petit peu la réserve de départ. Nous avons dû proposer des chaudières plus puissantes pour avoir toujours une réserve. Bon, le chauffage, il n'est pas indéfini. Maintenant, nous avons fini Saint-Aubin. Il y aura peut-être un petit bout de Gorgier qui viendra mais nous arrivons tout de même gentiment au bout des gens que nous pouvons raccorder. Donc, les chaudières seront plus grosses mais, en ayant toujours une réserve tout de même pour les quartiers à venir. Mais, c'est vrai que tous ces éléments retardent un peu le processus. Bon, vous me direz qu'il faut aller plus vite mais, quand vous avez des contacts avec l'Etat, avec Gorgier, cela prend du temps et voilà. Le problème qu'a Bérocad, ce sont les demandes de crédit parce que l'on passe à un million ou un million et demi supplémentaire. Il faut quand même trouver de l'argent. Alors, nous négocions avec les prisons pour qu'ils paient un peu plus que normal parce que l'on s'approche d'eux. Voilà, mais, c'est quand même, pour Bérocad, le souci d'augmenter à un million et demi parce que je vous dirai que, pour les huit millions, plus un million que nous avons demandé, nous avons beaucoup de peine à trouver de l'argent. Tout le monde en prête mais quand vous voulez de l'argent, ce n'est pas évident à trouver. D'ailleurs, – je ne sais pas si je l'avais relaté – nous avons demandé une garantie qui était proposée par la commune pour emprunter cet argent. Le Conseil général a accepté que la commune offre cette garantie et l'Etat a refusé. L'Etat n'a pas voulu parce que, maintenant, les nouvelles garanties que nous faisons pour des trucs communaux ou comme cela, doivent passer par l'Etat et nous ne pouvons plus les faire gratuitement. Il y a des quotas. Cela peut être 0,5 à 1,5. Alors, cela nous augmentait encore passablement la demande. Nous ne voulions pas venir au Conseil général en disant qu'il faut redonner une rallonge de sept ou huit cent mille francs parce que nous n'avons pas cette couverture. Cela nous embêtait. Alors, il a fallu trouver des accords avec Viteos. Tout cela, cela prend un mois de plus et les années tournent. Mais, maintenant, tout est réglé. Nous pouvons aller de l'avant mais voilà.

Mme N. Matthey : Est-ce qu'il faut s'inquiéter de la pérennité de Bérocad ? Parce qu'il me semble que les banques ne veulent pas prêter. A priori, tant qu'il n'y a pas de contrats signés, nous ne pourrions pas faire rentrer de l'argent parce que nous ne pouvons pas « vendre » de l'énergie. J'ai un peu de la peine à vous suivre.

M. J.-M. Pellaton : Alors, bon, nous raccordons pas mal de monde. Maintenant, nous venons de finir le Castel. Nous sommes en train de raccorder trois ou quatre immeubles. Toute façon, le plan financier de Bérocad est déficitaire pour en tout cas les sept à huit prochaines années. Nous serons déficitaires les premières années et, après, nous serons à zéro. Je pense que, quand nous commencerons à voir un tout petit bénéfice, ce ne sera pas avant dix ans. Alors, c'est pour cela que nous essayons aussi de limiter au maximum et de trouver des solutions qui pèjorent pas trop. Il ne faut pas oublier que la commune est engagée, que Burgat SA est engagée et que Viteos SA est engagée. Si nous avons des pertes, tout le monde devra participer mais ce n'est pas le but de la société. Mais, voilà, nous allons tout faire pour essayer d'améliorer tout cela mais je pense que, si nous trouvons un accord avec les prisons qui devrait se finaliser ces prochains temps, nous allons refaire encore un bout.



M. J.-D. Porret : Juste encore une précision quant à la question qui a été posée sur les creusages. Il s'est avéré que les matériaux n'étaient pas de si bonne qualité qu'espérée. Ces matériaux sont transportés à Onnens pour être concassés et il faut tous les tamiser. Ils ont dû encore mettre une autre machine pour tamiser cela et cela leur prend beaucoup plus de temps que prévu pour concasser ces matériaux et pour les envoyer sur la voie de chemin de fer où ils devaient faire cette ligne. C'est pour cela, aussi, que cela a pris plus de temps. Ils ont fait des tas pour pouvoir manger ces tas à l'avancement des machines qu'ils ont sur place parce que nous ne pouvons pas, non plus, en mettre dix, l'une derrière l'autre. Ce n'est pas possible. Cela a été arrêté ici puisque, de toute façon, cela ne pressait plus à un mois d'excaver puisque nous avons du retard avec le dépôt de plans. C'est une question de rationaliser les choses.

M. D. Favre : J'aurais aussi une petite question pratique dans le sens de celle qui vient d'être posée. Simplement que si nous augmentons la puissance des chaudières, est-ce que nous allons aussi augmenter la surface du bâtiment ? Si nous augmentons la surface du bâtiment, cela veut aussi dire qu'il y aura beaucoup plus d'excavation. Je pose la question.

M. J.-M. Pellaton : Non. Alors, de toute façon, nous avons deux chaudières à bois qui étaient prévues dans le bâtiment, plus une chaudière de secours à mazout. Nous allons mettre des chaudières qui sont plus puissantes mais, en volume, ce n'est pas énorme. C'est une autre conception mais nous allons faire dans l'enveloppe que nous avons parce que nous avons fait une mise à l'enquête préalable, avec des dimensions à respecter. Si nous voulons aller de l'avant, le SAT avait dit ok dans cette enveloppe mais si vous voulez faire plus grand, on refait une mise à l'enquête complète. Dans le volume que nous avons, nous pourrions mettre nos deux chaudières à bois, plus une chaudière à mazout. D'ailleurs, la chaudière à mazout qui viendra en secours, c'est celle que nous sommes en train d'installer provisoirement à la scierie. Mais, le volume, il restera le même car, maintenant, les filtres pour les suies prennent autant de place que les chaudières. Alors, depuis deux ou trois années, cela évolue. Les dimensions diminuent. Nous arriverons donc à tout mettre dans ce qui était prévu au départ.

M. D. Duperrex : Une information concernant un évènement assez important qui va se passer dans le cadre de la commune de Saint-Aubin-Sauges puisqu'au mois d'avril, nous aurons l'Assemblée générale des Saint-Aubin d'Europe. Cela veut dire que nos amis saint-aubinois qui viennent depuis le Nord, depuis la Belgique, de la Bretagne, etc. vont faire un long voyage pour accéder à la commune de Saint-Aubin-Sauges pour participer à l'Assemblée générale qui aura lieu à l'aula des Cerisiers. Toutes ces personnes-là ont déjà eu l'occasion d'y faire une Assemblée générale en 2005 et beaucoup se réjouissent de participer à cette Assemblée générale des Saint-Aubin d'Europe, dans notre commune, au mois d'avril. Là, je ne peux, d'abord, que remercier la bonne partie des Conseillers généraux qui ont accepté de prendre une part très prépondérante dans l'organisation de cette manifestation puisqu'elle aura lieu sur deux jours, un samedi et un dimanche. L'organisation est déjà bien en place. Le Conseil communal, de par le président du comité d'organisation, a déjà mis pas mal de jalons concernant cette manifestation. Bien sûr que nous avons encore besoin, parmi les Conseillers généraux et parmi la population, de quelques bénévoles pour assurer une bonne réception de ces hôtes étrangers.



Je voulais vous dire aussi que, dans le cadre de cette manifestation, nous aurons aussi l'occasion de loger certains hôtes chez l'habitant. Il y a une possibilité, dans le cadre des personnes qui s'occupent de l'hébergement, d'héberger, vous-même, quelques hôtes de façon à être en symbiose avec ces maires car, la plupart du temps, ce sont des maires ou des responsables de délégation qui arrivent de France et de Belgique. C'est l'occasion de fraterniser un petit peu. Je remercie donc tous ces Conseillers généraux. Il y a donc encore de la place pour prendre une certaine responsabilité dans les différents secteurs et services qui ont été mis en place. J'espère aussi qu'à cette occasion, nos hôtes étrangers auront l'occasion d'apprécier la Béroche, notamment, et spécialement, la commune de Saint-Aubin-Sauges. Je vous remercie beaucoup.

Point 6 de l'ordre du jour : **Divers**

M. J. Gaudichon : Je m'exprime dans le cadre de mon engagement au sein du comité de pilotage pour le projet de fusion à six communes. Vous avez reçu, vous, Conseillers généraux, par un message de la part de l'administrateur, un appel à intérêt pour prendre part aux différents groupes de travail, groupes thématiques, qui gravitent autour de la rédaction d'une convention de fusion, donc la constitution de cette nouvelle commune. Ensuite de quoi, il a été aussi communiqué au travers d'un tout ménage que vous avez reçu, cette fois-ci, par la poste, « Infusion », où là, c'était un appel qui était directement destiné à la population puisque, tout comme les Conseillers généraux, la population est vraiment la bienvenue pour venir s'impliquer dans les diverses réflexions et les travaux de constitution de cette convention. Or, il s'avère qu'à ce jour, la commune de Saint-Aubin-Sauges est parmi les moins représentées des six communes, quasiment d'une manière absolue et d'une manière relative en fonction du nombre d'habitants, c'est clairement elle qui est le moins représentée, ce qui est un peu dommage. Les Conseillers généraux qui se sont annoncés pour participer à ces groupes thématiques, nous pouvons les compter sur les doigts d'une main et encore, une main d'employé de scierie tant dit que la population s'est aussi très peu mobilisée. Si je me permets de prendre la parole ce soir, c'est pour vous rappeler que, d'entente avec M. Bertschi qui fait la coordination des cinq groupes thématiques, la porte est encore ouverte, bien sûr. Si vous voulez prendre part à un des cinq groupes – pour rappel, il y avait la qualité de vie, les finances, les infrastructures, les autorités ainsi que l'image de la future commune - vous pouvez, sans autre, suivre la procédure telle qu'elle était indiquée dans le document Word que vous avez reçu avec le message de l'administrateur communal.

M. D. Favre : Je me permets, à titre privé, de féliciter le Conseil communal pour sa prise de position concernant l'Hôpital.



M. G. Porret : Juste, une ou deux petites informations concernant la STEP et la déchetterie. Vu que c'est intercommunal, il me semble important que vous ayez un retour concernant nos différentes activités. La première et celle que vous avez peut-être déjà vue, M. Bonvin nous a quitté, non, M. Bonvin a démissionné. Il est resté chez nous un plus d'une année. Pour des problèmes d'entente avec son collègue et vu que nous avons aussi eu quelques retours de la part de nos concitoyens, nous avons, d'un commun accord, décidé de terminer notre relation. M. Nussbaum a commencé, il y a environ deux semaines maintenant, non, un mois, pardon, ses nouvelles activités. Si vous l'avez déjà vu, c'est quelqu'un de très sympathique. Le bon fonctionnement de la STEP n'est donc, en tout cas, pas remis en cause. En ce qui concerne la déchetterie, les différents travaux que nous avons faits au niveau des agrandissements et des infrastructures commencent à porter leurs fruits. Nous sommes arrivés maintenant à une certaine stabilité concernant les volumes de déchets. Nous voyions que nous faisons des économies. Par contre, c'était difficile d'en faire. Nous voyions que nous faisons des économies au niveau des frais de transports, etc. mais, par contre, les volumes étaient tellement en expansion continue qu'il était difficile de pouvoir chiffrer, dans les comptes, ces économies. Maintenant, il semblerait que la situation se stabilise au niveau des déchets. Nous pouvons vous certifier que les travaux qui ont été faits vont être remboursés en quelques années et que les infrastructures, en plus d'être profitables au point de vue du confort, elles le sont aussi au niveau économique. Un dernier point. Nous avons voté un crédit pour le lot 14. Ce lot 14, c'est la colonne vertébrale de la Béroche qui part depuis le lac et qui va jusqu'à la frontière de Gorgier, en-dessous des Cerisiers. Ce crédit a été voté. Cela permettra de rendre effectifs tous les travaux de séparatif qui ont été faits le long du Castel et le long de cet axe. Un dernier crédit a été voté tout récemment puisque Bérocad va monter jusqu'au Cerisiers. Nous allons profiter des fouilles, puisque le crédit a été divisé par deux, voir deux et demi, pour mettre des canalisations en même temps que les travaux de Bérocad. Ceci a également été accepté, vendredi dernier, par notre comité directeur. Le fonctionnement de la STEP et de la déchetterie fonctionne parfaitement bien et les coûts sont maîtrisés.

M. J.-D. Porret : S'il n'y a pas d'autres divers, j'aimerais, en tant que président du Conseil communal, remercier l'assemblée et toutes les personnes qui ont œuvré, en 2015, à différents travaux qui ont été amenés à bien. Je vous souhaite, de la part du Conseil communal, de joyeuses Fêtes de fin d'année et plein de bonheur pour l'année prochaine. Quand votre président aura levé la séance, nous aurons, comme d'habitude, une petite collation dans la salle à côté.



M. L.-C. Saez : Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de notre séance. Les dates de nos prochains rendez-vous pour l'année 2016 vous ont été transmises avec les documents. Nous nous retrouverons donc le mardi 23 février. Avant de passer dans la salle attenante pour notre traditionnelle verrée de fin d'année, je tenais, moi, également à vous souhaiter, à vous et à vos familles, de joyeuses Fêtes de fin d'année. Nous aurons des rendez-vous importants en 2016, notamment, M. Duperrex en a parlé, l'Assemblée générale des Saint-Aubin d'Europe, en avril, dans notre commune, les élections communales, le 5 juin, et surtout les travaux concernant notre projet de fusion des cinq communes de la Béroche avec Bevaix. Alors, nul doute que cette nouvelle année 2016, je l'espère très fort, sera une très bonne année pour nous tous et notre commune. Et juste, pour l'anecdote, le nombre seize a une résonance toute particulière pour moi. Je vous remercie et la séance est levée.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h50**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président **La secrétaire**

L.-C. Saez

A. Sengstag

Saint-Aubin, le 09 décembre 2015



Séance annulée par le CC du 25.1.16

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. L.-C. Saez, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dix-neuvième séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **xx** membres du Conseil général.

Membres excusés : M

Membres non excusés : M

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. L.-C. Saez : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2015**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
- 5. Communications du Conseil communal**
- 6. Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.



**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 08 décembre 2015**

M. L.-C. Saez : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. L.-C. Saez : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

Point 4.1. de l'ordre du jour :

M. J. Panes :

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : Communication du Conseil communal

M. D. Kramer :

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

M. J. Gaudichon :



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **xxhxx**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire

L.-C. Saez

A. Sengstag

Saint-Aubin, le 24 février 2016



SEANCE DU 24 MAI 2016

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. L.-C. Saez, président.

Le président ouvre, à 20h00, la dix-neuvième et dernière séance de la législature 2012-2016.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **23** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes N. Matthey, Y. North et A. Sengstag,
MM. D. Favre et J. Gaudichon

Membres non excusés : MM. S. Allemano et N. Schulze

Sièges vacants : -1-

Parti libéral-radical : 0 ; Parti socialiste : 1 ([suite à la démission de M. J. Wahli](#))

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

M. L.-C. Saez : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2015

3. Correspondance

4. Rapports et arrêtés du Conseil communal

- 4.1. Arrêtés concernant un préfinancement sur investissements dans le cadre du bouclage des comptes 2015
- 4.2. **Comptes 2015** – rapport de la commission financière
- 4.3. Demande de crédit d'étude de **fr. 99'000.--** pour l'élaboration du plan d'alignement communal et la modification partielle du plan d'aménagement local dans le cadre de la création d'une route d'accès au secteur soumis à plan de quartier « Entre-les-Buissons »
- 4.4. Proposition de participation à la prochaine augmentation du capital-actions de Bérocad SA



- 4.5. Demande de crédit complémentaire de fr. **350'000.—** dans le cadre des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin, dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre-les-Buissons »
- 4.6. Demande de crédit budgétaire de fr. **200'000.--** pour la démolition du bâtiment situé à la rue de la Poste 5
- 4.7. Cautionnement de fr. **307'040.—** en faveur de la Paroisse temporelle dans le cadre de la création d'une morgue dans l'enceinte du cimetière

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Mme U. Rööslj : Constate que, sous le point 4.6. de l'ordre du jour, il est fait mention d'un crédit budgétaire alors que le titre du rapport y relatif mentionne un crédit complémentaire et demande quelle est la désignation exacte de ce crédit.

M. L.-C. Saez : Précise qu'il s'agit effectivement d'un crédit budgétaire et que le contenu du rapport doit être modifié dans ce sens.

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 08 décembre 2015**

M. L.-C. Saez : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. L.-C. Saez : n'a aucune correspondance à porter à la connaissance de l'assemblée.

**Point 4.1. de l'ordre du jour : Arrêtés concernant un préfinancement sur
investissements dans le cadre du bouclage des
comptes 2015**

M. J. Guillod : Vous avez reçu ce rapport et l'avez étudié, avec fortes explications, durant les séances de préparation. J'ai voulu essayer de faire un résumé de ce qui vous est soumis mais cela a été tellement bien fait, d'une manière didactique, par notre administrateur, que je vais simplement en lire une partie. Peut-être qu'après, vous aurez des questions.

Selon les dispositions de l'article 49 LFinEC, une collectivité peut envisager d'effectuer un préfinancement qu'avec l'accord de son Conseil Général. (Raison pour laquelle nous en parlons ce soir)



Le préfinancement n'est autorisé que pour un projet dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé, ce qui représente environ 351'000 francs pour notre commune. (Ce sont donc fr. 350'000.— par objet)

Nous avons donc trouvé des objets car quand il faut dépenser de l'argent, nous en trouvons toujours. Alors, nous avons identifié:

- La Rue Castel pour 421'500 francs.
- La Place de rebroussement à la rue du Castel pour 357'000 francs.
- La création de deux salles de classe aux Charrières pour 550'000 francs.

Donc, nous disons bien toujours que l'objet doit être de fr. 351'000.— et constatons que ces trois objets dépassent ce montant.

Les règles principales concernant le préfinancement :

- *Les modalités de préfinancement doivent être définies dans un arrêté du Conseil général.*
- *Une réserve de préfinancement ne doit servir qu'au but mentionné et ne concerner qu'un seul projet. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.*
- *La réserve de préfinancement est dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables. (Comme nous le faisons auparavant mais cela n'a pas d'incidences sur l'exercice en cours)*

En complément à ces remarques, nous précisons encore que ces préfinancements serviront, lors des prochains exercices comptables, à neutraliser la charge d'amortissement des crédits concernés par un prélèvement à la réserve de préfinancement d'un montant équivalent jusqu'à ce que le montant apparaissant au bilan pour cet objet soit totalement amorti. (Aux taux usuels des amortissements que nous utilisons auparavant)

Par ce biais, les charges d'amortissements ne seront pas réduites lors des prochains exercices comptables, ce qui nous permettra de garder une marge d'autofinancement constante, sans pour autant péjorer le résultat de l'exercice, ces charges étant compensées par un prélèvement à la réserve.

Jusqu'à présent, nous effectuons des amortissements supplémentaires, maintenant interdits par la nouvelle législation. Ces opérations nous permettent, en finalité, d'obtenir le même effet, en respectant les principes de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), et en nous permettant un meilleur contrôle des coûts d'investissements sur la durée avec des effets positifs sur les mécanismes de maîtrise des finances communales.

Nous avons donc comptabilisé, avec l'accord de la commission financière, dans les comptes qui vous sont présentés ce soir, un préfinancement pour les trois objets précités pour un total fr. 1'328'500.--, ce qui explique l'excédent de recettes d'environ fr. 300'000.—. (Nous aurions bien voulu les dépenser mais nous n'avons rien trouvé qui faisait fr. 350'000.— et plus. Il y a des objets mais ce ne sont pas des investissements.)

Ce solde bénéficiaire sera donc versé à la réserve. En fonction des critères concernant ce type d'opération, nous ne pouvons pas créer davantage de préfinancements.

Je vous remercie pour votre écoute et, si vous avez des questions, c'est quand vous voulez.

M. P.-A. Challandes : Le parti socialiste est tout à fait d'accord avec ces préfinancements pour ces trois investissements.

M. J. Panes : Le groupe PLR, dans de sa séance de préparation, s'est montré également favorable à ces préfinancements.



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, propose de lire ces trois arrêtés et de les mettre au vote, en un seul bloc. Proposition acceptée tacitement par l'assemblée.

Arrêté concernant la rue du Castel - I620.501.45

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
Vu l'article 15 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
Vu l'article 3.6., chiffre 4, du règlement général de la Commune, du 17 octobre 2012,
Vu le rapport décrivant le projet concerné par le préfinancement et établissant le montant de l'investissement,
Vu le rapport du Conseil communal concernant cet objet,
Vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 avril 2016,

a r r ê t e :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à effectuer un préfinancement de **CHF 421'500.--** au bouclage de l'exercice comptable 2015, pour le crédit d'engagement voté le 17 février 2015 pour la réfection de la rue du Castel
Compte MCH1 : I620.501.45
Compte MCH2 : 1561500.01/61500/50100.00

Article 2 : La réserve de préfinancement sera dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.

Article 3 : L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement sera comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.



Arrêté concernant la rue du Castel (place rebroussement) - I620.501.57

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
Vu l'article 15 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
Vu l'article 3.6., chiffre 4, du règlement général de la Commune, du 17 octobre 2012,
Vu le rapport décrivant le projet concerné par le préfinancement et établissant le montant de l'investissement,
Vu le rapport du Conseil communal concernant cet objet,
Vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 avril 2016,

a r r ê t e :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à effectuer un préfinancement de **CHF 357'000.--** au bouclage de l'exercice comptable 2015, pour le crédit d'engagement voté le 23 septembre 2015 pour la création d'une place de rebroussement à la rue du Castel
Compte MCH1 : I620.501.57
Compte MCH2 : 1561500.04/61500/50100.00

Article 2 : La réserve de préfinancement sera dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.

Article 3 : L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement sera comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.



Arrêté concernant la création de deux classes sur la toiture de la salle de gymnastique des Charrières - I210.501.34

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
Vu l'article 15 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
Vu l'article 3.6., chiffre 4, du règlement général de la Commune, du 17 octobre 2012,
Vu le rapport décrivant le projet concerné par le préfinancement et établissant le montant de l'investissement,
Vu le rapport du Conseil communal concernant cet objet,
Vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 avril 2016,

a r r ê t e :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à effectuer un préfinancement de **CHF 550'000.--** au bouclement de l'exercice comptable 2015, pour le crédit d'engagement voté le 24 juin 2014 pour la création de deux classes sur la toiture de la salle de gymnastique des Charrières.
Compte MCH1 : I210.501.34
Compte MCH2 : 1421700.01/21700/50400.00

Article 2 : La réserve de préfinancement sera dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.

Article 3 : L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement sera comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

Ces arrêtés sont acceptés à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.2. de l'ordre du jour : **Comptes 2015 – rapport de la commission financière**

M. L.-C. Saez : passe en revue les pages de ces comptes en rappelant le solde de chaque rubrique. A la récapitulation du compte de fonctionnement, il rappelle l'excédent de recettes de fr. 302'402.13. Lors de la lecture des pages du compte de fonctionnement, du bilan, des investissements, de la récapitulation des investissements et des comptes par nature, aucune réaction n'est enregistrée. M. Saez précise encore que ces comptes sont, pour la dernière fois, présentés sous la forme MCH1.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste, après avoir consulté les documents et rapports à l'appui de ces comptes, va bien sûr accepter ces comptes et tient à exprimer ses remerciements à l'administrateur et à son équipe pour l'excellent travail.

M. J. Panes : Le groupe PLR a pris acte de ces préfinancements qui remplacent les amortissements extraordinaires. Il trouve qu'ils sont sages dans la mesure où les rentrées financières sont, en grande partie, extraordinaires. Nous pouvons douter de leur pérennité vu qu'elles sont, en particulier, liées à l'amnistie fiscale et aux changements à venir. Nous proposons donc également d'adopter les comptes tels que présentés, d'en donner décharge à nos autorités et de remercier le personnel qui s'en est occupé.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014;
- vu un rapport du Conseil communal,
- vu un rapport de la commission financière,

a r r ê t e

Article 1

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les **comptes de l'exercice 2015**, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	10'402'503.84
Revenus	fr.	12'033'405.97
Résultat opérationnel	fr.	1'630'902.13
Préfinancements	fr.	1'328'500.00
Résultat total :		
Excédents de recettes	fr.	302'402.13



b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	4'423'452.10
Recettes	fr.	-.--
Investissements nets / augmentation	fr.	4'423'452.10

c) le bilan au 31 décembre 2015

Article 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes,
au Service des communes.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 4.3. de l'ordre du jour :

Demande de crédit d'étude de fr. 99'000.-- pour l'élaboration du plan d'alignement communal et la modification partielle du plan d'aménagement local dans le cadre de la création d'une route d'accès au secteur soumis à plan de quartier « Entre-les-Buissons »

M. J.-D. Porret : Vous avez accepté un crédit de fr. 300'000.— pour faire l'emprise de chantier qui est pratiquement terminée. Maintenant, nous avons commencé la pré-étude que vous avez tous reçu concernant le plan d'alignement. Pour aller de l'avant dans ce plan d'alignement, nous avons encore besoin de fr. 89'000.--. En y ajoutant la pré-étude que nous avons financée à part, nous arrivons à ces fr. 99'000.— pour aller au bout de cette étude. Y-a-t'il des questions ?

M. J.-D. Alfter : Le groupe PLR, dans sa majorité, acceptera le crédit tel que présenté.

M. M. Bianchini : Le groupe socialiste accepte ce crédit.



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 7 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit d'étude de **fr. 99'000.—** est accordé au Conseil communal pour pour l'élaboration du plan d'alignement communal et la modification partielle du plan d'aménagement local dans le cadre de la création d'une route d'accès au secteur soumis à plan de quartier « Entre-les-Buissons ».

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1679000.01 / 79000 / 52900.00** et amortie au taux de **10 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, avec un avis contraire et aucune abstention.

Point 4.4. de l'ordre du jour : ***Proposition de participation à la prochaine augmentation du capital-actions de Bérocad SA***

M. J.-M. Pellaton : Je vois que cela va vite et espère que cela continuera comme cela mais cela ne va peut-être pas durer. Ce soir, nous avons à vous demander une augmentation de capital de fr. 750'000.— pour Bérocad, décision difficile à prendre vu que nous avons un frein à l'endettement imposé par l'Etat. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, cette société a été créée en 2011 par trois partenaires, la commune, Viteos SA et Burgat SA. La commune désirait faire quelque chose dans les énergies renouvelables. Après plusieurs discussions, nous nous sommes approchés de Viteos car, sur le plan technique, il nous fallait un partenaire avec une expérience sur le chauffage à distance. Le projet a rencontré un avis favorable. Pour nous, c'était l'occasion d'exécuter notre PGEE, en profitant d'autres services, pour bénéficier d'un prix intéressant. Une bonne chose aussi, c'était d'améliorer notre réseau d'eau car nous avons des secteurs qui venaient un petit peu délicats. Aujourd'hui, nous sommes pratiquement, sur le village de Saint-Aubin, au bout de nos réalisations. Nous avons fait même un peu plus que prévu.



Je dirai que le 98% des bâtiments ont été introduits et le raccordement définitif se fait à bon train. Toutes les semaines, nous avons un nouveau bâtiment qui se raccorde. Nous sommes donc en bonne voie. Nous sommes contents de cette réalisation même si, par rapport au mazout, nous ne sommes pas très concurrentiels. Je crois quand même que les gens réagissent pour une énergie propre et cela nous donne tout de même un bon rendement.

Ce soir, nous vous demandons d'augmenter notre capital-actions pour aller aux Prisons de Gorgier. Plusieurs personnes nous diront, mais, nous sortons de notre commune, nous sortons de notre rayon et ce n'est plus pour nous. Je crois que, dans toutes les discussions que nous avons eues, les trois partenaires souhaitent continuer l'expérience que nous avons faite avec les trois partenaires. Cela veut dire que nous souhaitons continuer à trois pour le raccordement des Prisons, ce qui d'ailleurs serait bénéficiaire pour nous parce que cela augmenterait notre rentabilité. D'ici 2022, nous aurons ainsi un rendement qui est nettement meilleur. Pour la préparation de la séance de ce soir, nous avons, en séance de groupe, déjà fait une information au rétroprojecteur, information faite par M. Fehlbaum qui le vice-président de notre Conseil d'administration. Ce soir, je pense que, pour éclaircir deux ou trois points et pour prendre une décision bien compréhensible, nous avons demandé à Madame Frésard, président du Conseil d'administration de Bérocad SA et faisant partie du Conseil d'administration de Viteos SA, de venir répondre à vos questions. Sur ce point, le Conseil communal demande une suspension de séance pour pouvoir lui donner la parole et répondre à toutes vos demandes. Est-ce qu'il y a une opposition à cette suspension de séance ? Si cela n'est pas le cas, je vous remercie et passe la parole à Mme Frésard.

Mme J. Frésard fournit de multiples explications détaillées concernant ce dossier et rappelle la vision de la société Viteos SA concernant l'exploitation de la société Bérocad SA. Elle répond ensuite à diverses questions des membres du Conseil général.

M. L.-C. Saez : A l'issue de l'interruption de séance, rouvre la discussion concernant cet objet.

M. G. Porret : Le groupe PLR a bien étudié cette demande d'augmentation. Il est plutôt opposé à cette augmentation de capital puisque les deux variantes ne lui semblent pas satisfaisantes. La première qui implique d'investir fr. 750'000.— pour revoir une distribution des actions et voir Viteos prendre la majorité des actions ne nous satisfait pas et la deuxième, encore moins. Si le crédit peut se transformer, à terme, en une augmentation du capital-actions pour la société Viteos. Donc, pour ces différentes raisons, le PLR laisse la liberté de vote à ses membres.

Mme A. Hessler : Le groupe socialiste a également longuement discuté sur cet objet. Nous avons passablement hésité compte-tenu des conséquences que cela aurait sur les crédits d'investissements au budget 2017. Néanmoins, c'est un objet qui nous tient à cœur. C'est un projet qui nous tient à cœur et qui met en avant les énergies renouvelables, avec des ressources locales. Nous pensons que c'est le devoir de la commune de participer à ce projet dans lequel nous nous sommes déjà engagés et de le continuer. Le groupe socialiste va donc soutenir cette proposition d'augmentation de capital.



M. J.-M. Pellaton : Je voudrais encore ajouter une chose. Je n'aimerais pas trop m'avancer parce que je n'ai pas encore lu le dernier mail que nous avons reçu. Nous avons aussi un souci, c'est que vous acceptiez le projet et que l'Etat dise non. Nous avons déjà eu cela quand nous avons demandé un cautionnement. Il semblerait que, d'après les dernières informations que j'ai eues, - vous m'arrêtez si je dis faux – il n'y aura pas d'opposition, de non de la part de l'Etat pour cette augmentation de capital.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 11 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à participer à la prochaine augmentation du capital-actions de BEROCAD SA, société anonyme dont la commune de Saint-Aubin-Sauges détient déjà 15'000 actions nominatives de fr. 100.— nominal, chacune.

Article 2 Un crédit de fr. 750'000.- est accordé au Conseil communal pour participer à cette augmentation de capital et acquérir ainsi 7'500 actions nominatives BEROCAD SA, de fr. 100.— nominal, chacun.

Article 3 Cette augmentation de participation au capital-actions de cette société sera portée à l'actif du bilan communal, sous le compte 10700.17.

Article 4 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté par 14 avis favorables, 4 avis contraires et 4 abstentions.



Point 4.5. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit complémentaire de fr. 350'000.— dans le cadre des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » à Saint-Aubin, dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre-les-Buissons »***

M. J.-D. Porret : Présente quelques photos et plans en fournissant divers commentaires et explications sur le chantier en cours dans ce secteur afin de motiver la demande de crédit qui est présentée pour cet objet.

M. A. Béguin : Lors de sa dernière séance de préparation, le groupe PLR s'est prononcé en faveur de ce crédit complémentaire et acceptera l'arrêté tel que présenté.

M. P.-A. Bastian : Le groupe socialiste accepte cette demande de crédit complémentaire ainsi que son arrêté.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 7 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit complémentaire de **Fr. 350'000.--** est accordé au Conseil communal dans le cadre des travaux d'excavation dans le secteur « Le Grabe » dans l'optique de la création d'une route d'accès au secteur « Entre les Buissons ».

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1661500.01 / 61500 / 50100.00** et amortie au taux de **2,5 %**.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.6. de l'ordre du jour : *Demande de crédit budgétaire de fr. 200'000.-- pour la démolition du bâtiment situé à la rue de la Poste 5*

M. J.-M. Pellaton : Présente quelques photos en fournissant divers commentaires et explications sur les travaux prévus dans le cadre de la démolition de ce bâtiment, notamment sur ceux concernant le traitement de ses éléments contenant de l'amiante.

M. J. Panes : C'est vrai que nous sommes toujours plus intelligents après. Si nous avions su, nous aurions accepté l'offre en 2008. Maintenant, compte-tenu des conditions du droit de superficie et de l'obligation de le rendre en l'état, nous ne pouvons que l'accepter. C'est ce qui a été décidé lors de notre séance de préparation.

Mme U. Rössli : Dans le rapport du Conseil communal, article 5, dernière phrase, il est mentionné : « *Les locataires actuels ont retrouvé d'autres volumes pour poursuivre leurs activités* ». Je sais bien que la Ludothèque ne paie pas de loyer à proprement dit mais elle n'a pas encore trouvé de nouveaux locaux. En espérant que cela sera le cas avant le début de la démolition, le parti socialiste soutiendra, dans sa majorité, cette demande de crédit.

M. J.-M. Pellaton : C'est vrai que c'est un souci. Je le reconnais. La petite école a trouvé des locaux. Elle est partie. Nous avons loué provisoirement à une société de théâtre mais à une condition, parce qu'ils ne trouvaient pas de place à Gorgier, c'est qu'ils puissent venir là, mais, nous n'avons pas fait un bail. Ils savent qu'ils doivent partir. Le problème, c'est la Ludothèque parce que, vraiment, il faut lui trouver de nouveaux locaux. Nous avons écrit à toutes les communes pour voir si elles avaient des locaux à disposition en mentionnant que, depuis plusieurs années, nous mettons gratuitement ce volume à disposition de la Ludothèque et que nous espérons tout de même qu'une des communes trouve un local. Mais, je vous promets que nous nous en occupons. Je vous promets que nous allons essayer de trouver une solution. Nous n'allons pas laisser tomber la Ludothèque. Nous avons peut-être deux ou trois solutions mais, si c'est au deuxième étage, ce n'est peut-être pas pratique. C'est notre souci et je vous promets que nous allons le résoudre.

M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 11 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit budgétaire de **Fr. 200'000.--** est accordé au Conseil communal pour la démolition du pavillon sis à la rue de la Poste 5.

Article 2 Cette dépense sera portée au compte de résultat de l'exercice 2016, no **34310.00/96360.**



Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire et 1 abstention.

Point 4.7. de l'ordre du jour : ***Cautionnement de fr. 307'040.— en faveur de la Paroisse temporelle dans le cadre de la création d'une morgue dans l'enceinte du cimetière***

M. D. Kramer : Comme vous le savez tous, nous avons été obligé de négocier avec l'Hôpital neuchâtelois pour que l'utilisation de la morgue soit possible dans le locaux de l'Hôpital et ce, jusqu'à la fin de cette année. Cela voulait donc dire qu'il fallait se dépêcher de trouver un moyen de construire une morgue. Pour cette nouvelle morgue, il a été choisi comme lieu, le cimetière. Il y a en effet une parcelle du cimetière qui est tout à fait adéquate à cela. A l'heure actuelle et compte-tenu que c'est sur la commune de Gorgier, c'est cette commune qui va faire toutes les demandes de permis de construire et de changement d'affectation. Tout devrait se faire. Le Conseil d'Etat donne son feu vert à ce niveau-là. Maintenant, la question du financement. Ce financement, c'est de l'ordre de fr. 850'000.--. Personne n'a une telle somme dans la poche à sortir pour faire cela. La Paroisse de Saint-Aubin va faire l'emprunt et fait une répartition du cautionnement. Ce n'est pas un prêt que nous vous demandons ce soir. C'est de cautionner le prêt que la Paroisse va faire. Ce montant de fr. 307'040.— va être rémunéré par la Paroisse, à raison de 0,5 % l'an, à la commune de Saint-Aubin-Sauges, montant qui va être remis dans les frais de fonctionnement de la Paroisse et qui nous sera refacturé par retour. Ce n'est donc qu'une écriture comptable mais, enfin, nous ne pouvons plus, à l'heure actuelle, faire un cautionnement gratuit. Cela va de 0,5% à 1,5%. Dans le cas présent et compte-tenu qu'il faut faire ce cautionnement, c'est 0,5% l'an et la part de Saint-Aubin est de fr. 307'040.--, montant que je vous demande d'accepter de cautionner. Je crois que nous ne prenons pas de risque, compte-tenu qu'une morgue, bien malheureusement pour toutes les familles qui sont concernées par l'utilisation de ce bâtiment, c'est quelque chose dont nous aurons toujours besoin. S'il y a des questions, je suis prêt à vous répondre.

Mme U. Rööslj : Le parti socialiste a étudié ce rapport qui est très complet et acceptera ce cautionnement pour la construction de la morgue dans l'enceinte du cimetière.

M. J. Panes : Le PLR, dans son ensemble, et moi en tant que client potentiel, nous acceptons ce cautionnement tel que demandé.



M. L.-C. Saez : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 11 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Le Conseil communal est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence de **fr. 307'040.—** (trois cent sept mille et quarante francs suisses), l'emprunt qui sera conclu par la Paroisse temporelle de Saint-Aubin, auprès de la banque de son choix, pour la construction d'une morgue.

Article 2 La durée initiale de cette garantie est de 10 ans, dès la signature de l'acte. Elle ne pourra être renouvelée qu'une seule fois, en cas de nécessité, pour une durée identique à la durée initiale.

Article 3 Pendant la durée du cautionnement, un intérêt rémunérateur de **0,5%** l'an est dû par la Paroisse temporelle de Saint-Aubin.

Article 4 Le Conseil communal signera l'acte de cautionnement.

Article 5 Le cautionnement devra être mentionné en annexe du bilan des comptes de la commune.

Article 6 Le présent arrêté ne sera exécutoire que si les autres communes concernées acceptent également la garantie qui leur est demandée pour cet objet.

Article 7 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 5 de l'ordre du jour : *Communication du Conseil communal*

M. J.-D. Porret : J'aimerais déjà, premièrement, vous remercier tous, pour les quatre ans écoulés et durant lesquelles vous avez œuvré pour la commune. A ceux qui ne se représentent pas, leur souhaiter une bonne route pour l'avenir et beaucoup de chance dans la vie. Je vous remercie de nous avoir soutenus pendant ces quatre ans. Nous sommes deux qui ne nous représentons pas. Nous avons fait assez de trous. Maintenant, nous laissons les trous pour les autres. A l'issue de cette séance, il y aura une verrée qui sera offerte dans la petite salle, ici derrière.

Point 6 de l'ordre du jour : *Divers*

Aucune communication

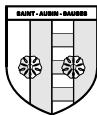
M. L.-C. Saez : Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de notre séance et, bientôt, au terme de la législature 2012-2016. De nombreux projets se sont réalisés au cours de ces quatre années. L'un d'entre eux concernant la fusion des communes de la Béroche avec Bevaix pour constituer « La Grande Béroche » est arrivé à un point important avec la signature de la convention de fusion par les présidents et secrétaires des six Conseil communaux de Bevaix et de la Béroche. Je tenais à vous remercier tous pour votre engagement et pour les tâches accomplies au sein du Conseil général et des différentes commissions. Beaucoup d'entre vous se représentent pour la prochaine législature, je leur souhaite bonne chance aux élections du 5 juin prochain. Certains ont décidé de ne pas se représenter, je leur souhaite une bonne retraite politique. Concernant nos Conseillers communaux, en votre nom, je tenais également à les remercier pour leur engagement et tout le travail accompli pendant ces quatre années. Etre Conseiller communal aujourd'hui, représente une charge très lourde et je mesure là, toute la détermination et l'engagement permanent dont ils ont fait preuve au cours de cette législature. Il me semble important que cela soit relevé, reconnu et gratifié par vos applaudissements. Comme vous pouvez le constater, trois de nos Conseillers communaux se représentent, je leur souhaite bonne chance pour les prochaines élections. Deux d'entre eux ont décidé de mettre un terme à leur fonction. Tout d'abord, Jean-Michel Pellaton, qui a accompli cette tâche pendant trois législatures et qui a été Conseiller général pendant vingt ans. Et enfin, Jean-Daniel Porret, qui a également siégé d'une part, au Conseil communal pendant trois législatures, et d'autre part, au Conseil général pendant quinze ans. Je crois que nous pouvons, sans retenue aucune, les remercier chaleureusement pour leur engagement et le travail accompli. Bravo, Messieurs. Voilà, pour ma part, j'ai été très heureux et fier de pouvoir présider nos trois dernières séances du Conseil général. J'espère avoir accompli cette tâche conformément à notre règlement de commune et, je l'espère, à votre satisfaction.



Constatant que la parole n'est plus demandée, M. L.-C. Saez lève la séance à **21h35**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le/la président/e Le/la secrétaire

Saint-Aubin, le 25 mai 2016



LEGISLATURE 2016 - 2020

SEANCE CONSTITUTIVE DU 28 JUIN 2016

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par M. P.-A. Challandes, aîné des élus, jusqu'au point 4 de l'ordre du jour, puis par Mme A. Hessler, présidente.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance par le doyen

M. P.-A. Challandes : s'adresse en ces termes à l'assemblée :

La coutume veut que le doyen d'âge ouvre la séance constitutive de la législature. C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à cette séance où vous avez été élus ou réélus, le 5 juin dernier, par un électorat parsemé, 38,5 % de votants, alors que Fresens mobilisait 69,5 % d'électeurs, Vaumarcus 63,13 %, Gorgier 49,78 % et Bevaix 43,4 %, ceci pour la future Grande Béroche. Je pense que notre Conseil pourra travailler main dans la main avec le Conseil communal car il y a du travail sur la planche. Soyons solidaires et entreprenants pour les quatre ans qui viennent. Ceci dit, je déclare l'ouverture de la première séance de la législature 2016-2020.

Point 2 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **26** membres du Conseil général, sur les 31 élus lors des élections communales du 05 juin 2016, à savoir :

Liste libéral-radical : Mmes Barbara Dinger et Aline Sengstag, MM. Jean-Daniel Alfter, Alexandre Béguin, Pascal Dessoulavy, Nicolas Emery, Jean Fehlbaum, Jérémie Gaudichon, Johann Glardon, Grégori Ischi, Mario Morciano, Jean Panes, Gilles Pierrehumbert, Gaël Porret et Louis-Charles Saez

Liste socialiste : Mmes Aïcha Hessler, Nathalie Matthey et Ursula Röösl, MM. Pierre-Alain Bastian, Marcel Bianchini, Cyril Boillat, Dragan Bunic, Pierre-André Challandes, Daniel Duperrex, Denis Favre et Daniel Kramer,

Membres excusés : MM. Stéphane Allemano, Jonathan Flückiger, Claude Kempf, Antonio Lopez Vega (PLR) et Jean-Charles Frieden (PS).

Sièges vacants : -0-

Parti libéral-radical : -19- sièges

Parti socialiste : -12- sièges



Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

M. P.-A. Challandes : N'a aucune correspondance à porter à la connaissance du Conseil.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2016

M. P.-A. Challandes : demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter à ce document. Cela n'étant pas le cas, **ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 5 de l'ordre du jour : Nomination du bureau du Conseil général

M. P.-A. Challandes : demande une proposition pour la **présidence du Conseil général**.

Mme U. Rössli : propose, au nom du groupe socialiste, Mme Aïcha Hessler pour le poste de président du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme A. Hessler est élue présidente.

M. P.-A. Challandes cède alors sa place à Mme A. Hessler.

Mme A. Hessler : s'adresse en ces termes à l'assemblée :

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de me faire confiance et de m'avoir élue présidente pour ce nouveau mandat. Ce sera une année qui sera riche en événements notamment avec ce qui se profile, pour cette prochaine année, avec la fusion des communes. J'espère que tout se passera bien. Pour ma part, c'est ma seconde législature. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus qui sont parmi nous, les nouveaux membres du Conseil général. Je me réjouis de collaborer avec vous tous, en espérant que nous aurons une collaboration qui sera au mieux et qui nous permettra de servir au mieux les intérêts de notre collectivité publique. Je ne vais pas m'éterniser et vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

Mme A. Hessler : demande une proposition pour la **vice-présidence du Conseil général**.

M. L.-C. Saez : Au nom du parti libéral-radical, propose Mme Aline Sengstag pour le poste de vice-président.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, Mme Aline Sengstag est élue vice-présidente.



Mme A. Hessler : demande une proposition pour le poste de **secrétaire du Conseil général**.

Mme U. Röösl : Au nom du parti socialiste, propose M. Dragan Bunic pour le poste de secrétaire.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Dragan Bunic est élu secrétaire.

Mme A. Hessler : La tradition veut que les postes de **questeurs** soient occupés par les benjamins de chaque parti politique représenté au Conseil général. J'attends donc des propositions.

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose M. Johann Glardon.

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste présente M. Cyril Boillat

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, M. Johann Glardon et M. Cyril Boillat sont élus questeurs.

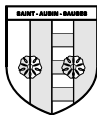
Point 6 de l'ordre du jour : Nomination du Conseil Communal

Mme A. Hessler : demande des propositions pour le Conseil communal.

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose MM. Alexandre Béguin, Jean Guillod et Jean Panes.

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste propose MM. Daniel Duperrex et Daniel Kramer.

Aucune autre proposition n'étant enregistrée, MM. Daniel Duperrex, Daniel Kramer, Alexandre Béguin, Jean Guillod et Jean Panes sont élus tacitement au Conseil communal.



Point 7 de l'ordre du jour : Nomination des commissions et délégués

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission financière, des naturalisations et agrégations.**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose MM. Jérémie Gaudichon, Claude Kempf et Antonio Lopez Vega.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente Mmes Nathalie Matthey et Aïcha Hessler.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission financière, des naturalisations et agrégations.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission de la police du feu et de la salubrité publique.**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose Mme Isabelle Winkler et MM. Nicolas Emery et Mario Morciano.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente MM. Denis Favre et Marcel Bianchini.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission de la police du feu et de la salubrité publique.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission d'urbanisme.**

M. J. Fehlbaum : Le groupe libéral-radical propose MM. Louis-Charles Saez, Stéphane Allemano et Jonathan Flückiger.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente MM. Pierre-André Challandes et Jean-Charles Frieden.

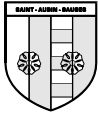
Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission d'urbanisme.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission de l'environnement.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Barbara Dinger et MM. Jean Fehlbaum et Gilles Pierrehumbert.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente Mme Aïcha Hessler et M. Pierre-André Challandes.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission de l'environnement.



Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission des travaux publics et de la sécurité routière.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose MM. Jean-Daniel Alfter, Stéphane Allemanno et Nicolas Emery.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente MM. Marcel Bianchini et Cyril Boillat.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission des travaux publics et de la sécurité routière.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission du patrimoine.**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose Mme Aline Sengstag et MM. Grégori Ischi et Antonio Lopez Vega.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente MM. Dragan Bunic et Jean-Charles Frieden.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission du patrimoine.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission des relations publiques.**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose Mmes Barbara Dinger et Aline Sengstag et M. Gaël Porret.

M. D. Kramer : Le groupe socialiste présente M. Jean-Charles Frieden et Mme Ursula Rössli.

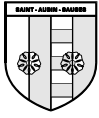
Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces cinq candidats élus tacitement à la commission des relations publiques.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour le **Conseil général de Paroisse.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose Mme Barbara Dinger et MM. Jean-Daniel Alfter, Jérémie Gaudichon et Claude Kempf.

M. D. Kramer : Le groupe socialiste présente Mme Ursula Rössli et M. Pierre-Alain Bastian.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces six candidats élus tacitement comme délégués au Conseil général de Paroisse.



Mme A. Hessler : demande des propositions pour le **Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Grégori Ischi et Mario Morciano.

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste présente MM. Pierre-André Challandes et Pierre-Alain Bastian.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces quatre candidats élus tacitement comme délégués au Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour le **Conseil régional du cercle scolaire régional « Les Cerisiers ».**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose M. Johann Glardon.

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces deux candidats élus tacitement comme délégués au Conseil régional du cercle scolaire régional des Cerisiers.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **commission générale du home de la Fontanette.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Johann Glardon.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Glardon élu tacitement comme délégué à la commission générale du home de la Fontanette.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour le **Conseil intercommunal du Syndicat d'adduction d'eau de la Haute-Béroche (SEHB).**

M. L.-C. Saez : Le groupe libéral-radical propose M. Gaël Porret.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Porret élu tacitement comme délégué au Conseil intercommunal du SEHB.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour la **bibliothèque intercommunale.**

Mme U. Röösl : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare Mme Matthey élue tacitement comme déléguée à la bibliothèque intercommunale.



Mme A. Hessler : demande des propositions pour **l'Assemblée générale de RUN-Béroche.**

M. J. Panes : Le groupe libéral-radical propose M. Jean Fehlbaum.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente Mme Nathalie Matthey.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces deux candidats élus tacitement comme délégués à l'Assemblée générale de RUN-Béroche.

Mme A. Hessler : demande des propositions pour **l'Assemblée générale de Bérocad SA.**

M. J. Fehlbaum : Le groupe libéral-radical propose M. Louis-Charles Saez.

Mme U. Rössli : Le groupe socialiste présente M. Dragan Bunic.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare ces deux candidats élus tacitement comme délégués à l'Assemblée générale de Bérocad SA.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers

Aucune intervention

Mme A. Hessler : lève la séance à **20h20.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

A. Hessler

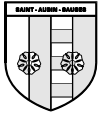
D. Bunic

Saint-Aubin, le 29 juin 2016



Liste des commissions et délégations

	PLR	PS
Commission financière, des naturalisations et agrégations	Antonio Lopez Vega Claude Kempf Jérémy Gaudichon	Nathalie Matthey Aïcha Hessler
Commission de la police du feu et de la salubrité publique	Isabelle Winkler Nicolas Emery Mario Morciano	Denis Favre Marcel Bianchini
Commission d'urbanisme	Louis-Charles Saez Jonathan Flückiger Stéphane Allemanno	Pierre-André Challandes Jean-Charles Frieden
Commission de l'environnement	Barbara Dinger Jean Fehlbaum Gilles Pierrehumbert	Aïcha Hessler Pierre-André Challandes
Commission des travaux publics et de la sécurité routière	Jean-Daniel Alfter Stéphane Allemanno Nicolas Emery	Cyril Boillat Marcel Bianchini
Commission du patrimoine	Grégory Ischi Aline Sengstag Antonio Lopez Vega	Jean-Charles Frieden Dragan Bunic
Commission des relations publiques	Barbara Dinger Gaël Porret Aline Sengstag	Jean-Charles Frieden Ursula Rösli
Délégués au Conseil général de Paroisse	Barbara Dinger Jérémy Gaudichon Claude Kempf Jean-Daniel Alfter	Pierre-Alain Bastian Ursula Rösli
Délégués au Conseil intercommunal de la STEP de la Béroche	Mario Morciano Grégory Ischi	Pierre-André Challandes Pierre-Alain Bastian
Délégués au Conseil régional du centre scolaire régional "Les Cerisiers"	Johann Glardon	Nathalie Matthey
Délégué à la commission générale du home de la Fontanette	Johann Glardon	
Délégué au Conseil intercommunal du SEHB	Gaël Porret	
Délégué à la Bibliothèque intercommunale		Nathalie Matthey



**Délégués à l'assemblée
générale de RUN-Béroche
Délégués à l'assemblée
générale de Bérocad SA**

Jean Fehlbaum

Nathalie Matthey

Louis-Charles Saez

Dragan Bunic



SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2016

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme A. Hessler, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la deuxième séance de la législature 2016-2020.

Mme A. Hessler : Avant de passer à l'appel, je souhaite vous présenter M. Sandro Tamburini, nouvel administrateur de la commune et qui succédera à M. Hubert Brunner. Il a commencé ses fonctions le 1^{er} septembre et nous avons la chance d'avoir un petit temps de recouvrement avant que M. Brunner nous quitte. Je vais donc le laisser se présenter.

M. S. Tamburini : Je vous remercie de m'accueillir dans votre commune de Saint-Aubin-Sauges. Je travaille, depuis le 1^{er} septembre, avec votre administrateur. Nous allons faire une période de formation de trois mois. Juste pour vous situer, j'ai commencé ma carrière à la Ville du Locle, en 1983. Ensuite, j'ai travaillé un moment à la Ville du Locle et dans divers services de l'Etat. Ma dernière fonction, c'était en qualité d'adjoint du chef du service des communes du canton de Neuchâtel. J'ai eu l'occasion de venir vous faire une présentation sur la loi sur les finances de l'Etat et des communes, l'automne dernier.

Mme A. Hessler : Comme il se peut que ce soit la dernière séance que nous ayons ensemble, en la présence de Hubert Brunner (ce n'est pas encore certain d'ailleurs mais si c'est le cas), j'aimerais profiter de l'occasion pour le remercier pour l'excellent travail qu'il a accompli au long de ces vingt-deux années, si je ne m'abuse, ici à la commune. Il est apprécié par toutes les personnes qui l'ont côtoyé que ce soit la population, les politiciens ou les employés communaux. Il est reconnu pour son sérieux et son professionnalisme. Bien sûr, ici au Conseil général, nous allons tous le regretter vivement. Je vous propose de le remercier collectivement par vos applaudissements.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **25** membres du Conseil général.

Membres excusés : MM. M. Bianchini et D. Favre

Membres non excusés : MM. P. Dessoulavy et N. Emery

Sièges vacants : -2-

Parti libéral-radical : 2 ; Parti socialiste : 0

(suite à l'élection du Conseil communal, le 28.6.2016 et à la démission de M. G. Ischi, au 1^{er} septembre 2016)



Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme A. Hessler : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour pour la séance de ce soir :

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016**
3. **Correspondance**
4. **Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. **Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus**
5. **Communications du Conseil communal**
6. **Divers**

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : *Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016*

Mme A. Hessler : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : *Correspondance*

Mme A. Hessler : signale qu'un courrier de cinq pages a été adressé par l'Association Motier-Buissons Nord au Conseil général. Une copie de ce courrier sera remise aux membres du Conseil en fin de séance. Chacun pourra ainsi en prendre connaissance. Ce courrier est reproduit ci-après :



A.M.B.N.
Association
Motier- Buissons
Nord Saint-Aubin-Sauges
P.A. Werner Kobel
Motier 5
2024 SAint-Aubin-Sauges
www.ambn.ch
ambn.assoc@gmail.com

REÇU le
02 SEP. 2016
REP:.....

Au conseil général de
Saint-Aubin-Sauges
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

Saint-Aubin-Sauges, le 1er septembre 2016

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Par ce courrier nous venons vous informer de la création de notre association dont les buts sont les suivants:

- S'assurer du maintien de la qualité de vie des habitants du quartier Motier - Entre les Buissons au Nord de la commune de Saint-Aubin-Sauges, notamment pour ce qui concerne l'air, l'eau, le bruit, la sécurité routière et les transports en commun.
- Favoriser un développement harmonieux et concerté du quartier.
- Lutter contre la perte d'attractivité et de qualité de vie du quartier.

La création de notre association a été motivée par deux événements :

- La création d'une route censée desservir le futur quartier "Entre-les-Buissons", au lieu-dit La grabe où va se construire l'unité de chauffage à distance de Berocad SA (CAD), et pour laquelle la commune a déjà engagé plus de huit cent mille francs.
- La soumission au SAT du plan de quartier "Entre-les-Buissons".

Notre première action a été de faire opposition au projet de chauffage à distance dans lequel nous avons relevé douze points qui demandaient des clarifications. Nous avons aussi relevé dans les procès-verbaux du conseil général le lien qui est fait entre la construction du CAD et la route mentionnée ci-dessus alors qu'aucun dossier n'est déposé pour cette dernière.

Point 1

Le futur quartier "Entre-les-Buissons" ne pourra se faire que s'il est desservi par une route, ce qui signifie "pas de route = pas de quartier".

Lors de nos recherches, nous avons constaté que les discussions au conseil général tournaient souvent autour de la crainte de dédommagements exorbitants dus aux promoteurs si l'accès au quartier n'était pas réalisé par la commune, entraînant par là un possible retour d'affectation des parcelles.

Nous vous invitons à prendre connaissance des textes que nous avons regroupés dans l'annexe 1 à ce courrier dont nous faisons un bref résumé ci-après :

Une taxe de 20% est payée par le propriétaire d'une parcelle lorsque la construction se réalise. Avec cette taxe, le canton constitue un fonds d'aménagement du territoire qui doit prendre en charge les éventuels frais d'indemnisation. **C'est ce fond qui prend en charge les éventuelles indemnisations et non la commune.** En 2015 ce fonds a été alimenté de CHF 1'183'573.15.

Il faut aussi savoir que les promoteurs ou propriétaires de terrain ne sont pas systématiquement dédommagés si un terrain constructible est déclassé ou non classé.

S'il existait une telle prétention exprimée par le promoteur, elle aurait peu de chances d'être reconnue.

La zone Entre-les-Buissons pourrait être mise en attente, comme l'est la zone au nord du cimetière sur la commune de Gorgier, et pourrait retourner en zone à bâtir une fois l'accès aux 2 zones réglé. Cette réflexion ne peut pas s'arrêter à la limite communale notamment au moment où la future



fusion des communes concernées devra déboucher sur un nouveau projet global pour une mise en valeur appropriée et tournée vers l'avenir de « La grande Béroche ».

Point 2

Dans le règlement d'aménagement de la commune (état au 21 juillet 2016), il est toujours d'actualité que le plan de quartier "Entre-les-Buissons" est en zone de **faible densité** et que la route qui rejoint la N5 est bien au Nord de ce quartier. Pourquoi a-t-on commencé à grands frais une route qui ne correspond pas au règlement ?

Par ailleurs, le plan de quartier se base sur une étude de circulation effectuée par le bureau A. Carré SA en mars 2016. La meilleure variante proposée est celle du Nord, bien qu'un peu plus coûteuse. Pourquoi le conseil communal a-t-il avalisé la variante sud dans sa séance du 1er janvier 2016 malgré le surplus de nuisances qui seront occasionnées, notamment devant le collège des Cerisiers où le croisement de véhicules est déjà fort difficile ? (plus de 300 véhicules supplémentaires par jour sur la rue Lancelot et 700 supplémentaires sur la rue des Cerisiers sont prévus. Une étude similaire sur la circulation pour la construction de l'autoroute s'est avérée en deçà de 30%. Nous ne pouvons qu'être pessimistes et inquiets sur ce point).

Point 3

Dans sa conférence de presse du jeudi 26 mars 2015, au Campus ARC-1 à Neuchâtel, le Département du développement territorial et de l'environnement a présenté les "Perspectives démographiques cantonales et le dimensionnement des zones à bâtir" dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT.

A l'horizon 2040, une projection démographique prévoit une augmentation de la population de 1188 âmes sur l'ensemble des communes qui formeront La Grande Béroche. Actuellement, nous avons recensé, uniquement sur la commune de Saint-Aubin-Sauges, des projets de construction pour environ 230 appartements, soit environ 700 âmes.

La commune a-t-elle anticipé de manière globale et non au cas par cas les constructions ou les aménagements importants des infrastructures qui seront non seulement nécessaires mais obligatoires pour y faire face dans les domaines suivants :

- Ecoles
- Structures d'accueil du para-scolaire et de la petite enfance
- Sécurité en rapport avec la circulation routière (déjà bien précaire sur le chemin des écoles et ailleurs dans le village)
- La STEP, traitement des eaux usées
- L'approvisionnement en eau potable
- Les transports en commun et la mobilité douce

Avec cet afflux de population, Saint-Aubin-Sauges va-t-elle devenir une cité-dortoir au bout du canton, ou va-t-elle favoriser l'implantation d'entreprises, donc d'emplois pour ces personnes ?

Avant de conclure sur cet exposé non exhaustif de nos préoccupations, nous vous assurons que notre association n'est pas fondamentalement opposée à tout développement mais qu'elle reste vigilante pour qu'il soit assuré de manière harmonieuse, tourné vers l'avenir, qu'il ne péjore pas l'existant et qu'il respecte les textes. Elle travaille sur d'autres points non mentionnés dans ce courrier volontairement écourté pour être entendu, et elle se manifestera chaque fois que cela lui semblera opportun.

Nous espérons que le conseil général comprendra notre message; nous l'assurons de notre pleine collaboration en bonne intelligence.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs en notre parfaite considération.

Au nom de l' A.M.B.N.

Le Président
Werner Kobel

Le secrétaire
André Barny

Annexe : mentionnée

Copies à : SAT Neuchâtel, présidents des partis politiques PLR et PS.



Annexe 1 à la lettre au conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges du 1er septembre 2016

LAT, dézoning, imposition des plus-values, indemnisation.

Source : Rapport de la commission des finances chargée de l'examen des comptes de l'État pour l'exercice 2015p. 24 et RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT, p. 162

QUE DIT LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT) ?

Art 5 LAT :

1bis « Les avantages résultant de mesures d'aménagement sont compensés par une taxe d'au moins 20 %. La compensation est exigible lorsque le bien-fonds est construit ou aliéné. Le droit cantonal conçoit le régime de compensation de façon à compenser au moins les plus-values résultant du classement durable de terrains en zone à bâtir. ».

1ter « Le produit de la taxe est utilisé pour financer les mesures prévues à l'al. 2, ou d'autres mesures d'aménagement du territoire prévues à l'art. 3, en particulier aux al. 2, let. a, et 3, let. a bis 13. ». (...) ».

La section 5 de la LCAT définit les « compensation, contribution et indemnisation » en cas de changement de zone.

Le canton a constitué un fonds d'aménagement du territoire qui doit prendre en charge les frais d'indemnisation. **C'est ce fond qui prend en charge les indemnisations et non la commune.** En 2015 ce fonds a été alimenté de CHF 1'183'573.15.

Trois extraits de documents concernant l'expropriation :

Source : contingentement_memoiregw.pdf, p. 71

http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/contingentement_memoiregw.pdf

Ainsi, si préalablement à toute construction, il avait fallu obtenir une autorisation exceptionnelle, une modification du plan de zones, ou encore adopter un plan de quartier, on doit admettre que la probabilité de réalisation n'est pas suffisante. Chaque facteur juridique doit néanmoins être examiné dans la situation concrète et en fonction des règles du droit cantonal. On ne saurait déduire de la jurisprudence que, chaque fois qu'une procédure complémentaire est prescrite avant l'autorisation de construire (plan de quartier, planification d'un élément du réseau d'équipement, etc.), il s'agit d'un facteur juridique excluant par principe l'usage pour la construction dans un proche avenir et, partant, l'octroi d'une indemnité d'expropriation matérielle. Au surplus, les circonstances concrètes doivent être prises en considération, le facteur juridique n'étant pas seul décisif.

Le propriétaire doit ainsi rendre vraisemblable qu'il a réuni toutes les conditions pour mettre en valeur sa parcelle, qu'il avait réellement l'intention de réaliser l'usage en question³¹⁸. Le caractère vraisemblable de la réalisation s'examine alors selon des critères objectifs, et non subjectifs. Avait-il pris des dispositions qui permettaient objectivement d'imaginer qu'il était sur le point de construire ? Autrement dit, le simple fait de posséder un terrain à bâtir qui a été déclassé ne donne pas droit à indemnité, car la matérialisation du droit de propriété aurait tout aussi bien pu avoir lieu plus tard. Toutefois, dans un arrêt de décembre 2004³¹⁹, où la constructibilité du terrain était soumise à l'adoption préalable d'un plan de quartier, comparable à une première phase de la procédure d'autorisation de construire, le Tribunal fédéral a admis qu'il pouvait s'agir d'un cas d'expropriation matérielle, alors même que la procédure d'établissement du plan de quartier n'avait pas encore débuté et que les propriétaires fonciers n'avaient pris apparemment aucune mesure pour construire leur bien-fonds à brève échéance.

Un arrêt récent du Tribunal fédéral, concernant la commune de Weinfelden (TG), nuance encore davantage ce qui précède. Le terrain en question avait fait l'objet d'une mesure de déclassement - ce point-là n'était pas contesté par les parties - puisqu'il était passé de la zone d'habitation à la zone libre de construction. Mais la commune prétendait n'avoir aucune obligation d'indemniser, puisque le bien-fonds, accessible uniquement à pied et se trouvant au sommet de nonante marches



Annexe 1 à la lettre au conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges du 1er septembre 2016

d'escalier, n'était pas équipé - il ne bénéficiait d'aucune desserte routière -. La commune, à qui incombait l'obligation d'équiper le terrain, était néanmoins tout à fait consciente et depuis longtemps de ses obligations, qui lui avaient été rappelées à maintes reprises par les autorités cantonales. Elle n'a pourtant jamais construit de route pour desservir le terrain. Elle prétendait donc que l'usage futur n'était pas envisageable et qu'il n'y avait donc pas expropriation matérielle. Le Tribunal fédéral, se basant sur la mauvaise foi de la commune, a accordé une indemnité pour expropriation matérielle au propriétaire dont le terrain n'était plus constructible. Cet arrêt laisse penser que des indemnités d'expropriation pourraient être accordées alors même que la condition de l'usage futur prévisible n'est pas remplie, lorsque les autorités ont négligé leurs obligations légales d'équipement.

Source : Droit de la Construction.doc, p.48 et suivantes
<http://www.lawscape.ch/doc/droit%20public/Tutorat%20Droit%20de%20la%20Construction.docx>

Déclassement : il y a déclassement lorsque l'usage futur prévisible empêché résulte d'un dézonage discrétionnaire (il s'agit d'une mesure d'aménagement du territoire libre, sans obligation juridique) : il n'y a aucune obligation pour la commune de modifier la zone mais elle le fait quand même (sur la base du pouvoir démocratique de la commune). Dans ce genre de cas, une indemnisation est nécessaire. Ces cas sont rarissimes : les communes ont conscience des conséquences probables d'un dézonage et agissent donc avec retenue.

Non-classement : les cas de non-classement sont beaucoup plus fréquents. En général, il n'y a pas d'indemnisation : le non-classement ne donne droit, en principe, à aucune indemnisation. Ainsi, il n'y a pas d'indemnisation du non-classement lorsque le passage dans une zone moins favorable résulte d'une obligation juridique pour la commune. On ne se trouve plus dans un cas de dézonage discrétionnaire : la commune a l'obligation de le faire (dézonage prononcé sur la base des prévisions d'avalanches des experts). C'est donc une situation physique ou juridique qui fonde l'intervention de la commune. Il s'agit d'une adaptation de la propriété à l'état réel. De même, il n'y a aucune indemnisation pour les mesures de police prises en vue de prévenir un danger en faveur de l'intérêt public de la sécurité. Ce principe ne vaut pas que pour les mesures d'aménagement du territoire mais pour l'ensemble des domaines du droit. En 1980, la LAT a créé la zone à bâtir (art. 15). Les cantons ont donc zoné (en zone à bâtir) des terrains gigantesques. Des années plus tard, la commune décide de créer un parc (zone de verdure). Le propriétaire lésé (zone à bâtir - zone de verdure) se plaint auprès du TF. Le TF a déclaré qu'il n'y avait aucune indemnisation possible dans ce genre de cas : la zone à bâtir « accordée » à l'origine n'étant pas conforme. En effet, le manque de sérieux du travail de la commune ne peut fonder une indemnité : autant de zones à bâtir n'étaient pas nécessaires. Il ne s'agit pas d'un déclassement : la zone dans laquelle se trouvait la personne était illicite et ne correspondait pas à la LAT. On considère donc que la zone à bâtir était inexistante. Ainsi, tous les cas où le dézonage équivaut à la première planification qui respecte la LAT ne donnent pas lieu à indemnisation (cas de non-classement sans indemnisation). Au mois de mars, la population votera sur les modifications de la LAT dont un art. 15 al. 2 LAT qui aurait la teneur suivante : « *les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites* ». Dès lors, même si certains politiciens l'affirment, une indemnisation est plus que douteuse : les zones surdimensionnées ne seraient pas conformes à la LAT (et ce malgré les modifications des mécanismes d'indemnité liés à l'art. 5). Aujourd'hui, le TF considère que la garantie de propriété n'intègre pas le droit de construire sur une zone non conforme à la LAT. En revanche, à titre exceptionnel, le TF accorde tout de même une indemnisation pour non-classement dans trois cas différents :

- La protection de la confiance : le principe de la bonne foi veut que le propriétaire non-classé ayant reçu des assurances particulières soit indemnisé. Ainsi si un propriétaire parvient à obtenir une lettre signée, il est envisageable de l'indemniser.
- La création d'une zone à bâtir de fait (milieu largement bâti) : s'il y a une certaine logique à la construction (brèche non construite entre deux espaces largement construits), on peut accorder une indemnisation car le propriétaire pouvait légitimement penser que la zone était une zone à bâtir conforme à la LAT.
- Dans la même ligne que le cas précédent, si le terrain est classé de manière non-conforme à



Annexe 1 à la lettre au conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges du 1er septembre 2016

la LAT mais qu'il est équipé (écoulement des eaux, électricité), il peut y avoir indemnisation.

Source : Tribunal Fédéral déclassement_Salenstein.pdf p. 2)

<http://www.vlp-aspan.ch/fr/actualite/tous-les-declassements-ne-doivent-pas-etre-indemnisés>

Tous les déclassements ne doivent pas être indemnisés

Jeudi, 10 octobre 2013

Le Tribunal fédéral a qualifié un déclassement de «non classement» n'entraînant pas l'obligation d'indemniser, bien qu'il s'agisse d'un plan d'affectation datant de 1980, donc relevant du nouveau droit. Les biens-fonds incriminés se situent à Salenstein (TG); ils viennent d'être affectés par la commune en zone de protection paysagère contre la volonté de leur propriétaire. Les juges lausannois ont ainsi confirmé leur jurisprudence: les mesures de planification appliquées sous le droit en vigueur mais qui sont contraires au droit matériel, peuvent être qualifiées de «non classements».

Le Tribunal fédéral avait à juger si le reclassement des parcelles litigieuses constituait une expropriation matérielle entraînant une obligation d'indemniser. Il lui incombait d'examiner si la mesure d'aménagement prise en 2005 devait être qualifiée de déclassement ou de non classement. Se posait alors la question de savoir si l'ancien plan de zones était conforme aux exigences matérielles de la LAT. Le plan en question avait été établi en 1981 par la commune de Salenstein et approuvé en 1982 par le Gouvernement thurgovien, soit après le 1er janvier 1980, date de l'entrée en vigueur de la LAT. La tâche du tribunal consistait à établir si les zones à bâtir de la commune de Salenstein correspondaient aux exigences matérielles de la LAT ou étaient massivement surdimensionnées.

Le Tribunal fédéral est parvenu à la conclusion que le dimensionnement des zones à bâtir d'alors ne correspondait pas aux exigences de la LAT. La taille des zones à bâtir figurant sur le plan des zones de 1982, qui devait couvrir un doublement du nombre d'habitants de la commune s'écartait largement, dans le cas de Salenstein, des objectifs de planification au sens de l'article 15 LAT. Étant donné que, même en tenant compte des incertitudes liées aux pronostics du développement de la population, la zone à bâtir de 1982 excédait largement l'horizon de planification fixé par l'article 15 lettre b de la LAT, le plan d'affectation ne pouvait être considéré comme conforme à la LAT. Le déclassement de 2005 s'avère donc être un «non classement».

Les juges ont également examiné si une clause d'exception pouvait s'appliquer aux parcelles incriminées, ce qui, bien qu'il s'agisse d'un «non classement», entraînerait une obligation d'indemniser de la part de la commune. Mais ils ont écarté cette éventualité.

Cet arrêt s'inscrit dans la veine de jugements antérieurs, dans lesquels le Tribunal fédéral avait clairement reconnu l'existence de non classements. Cependant ils dataient tous de la phase de transition entre l'ancien et le nouveau droit, au début des années 80, si bien qu'une estimation fiable de la jurisprudence du Tribunal fédéral sur cette question s'avérait délicate. Avec le présent arrêt, la haute Cour a confirmé sa position. Les communes dont la zone à bâtir est clairement surdimensionnée et qui, en application de la nouvelle LAT, doivent procéder à des déclassements, ne seront donc pas forcément confrontées au paiement d'importantes indemnités.

Les arrêts (1C_573/2011 et 1C_581/2011 du 30.08.2013) peuvent être consultés, en allemand, sur le site Internet du Tribunal fédéral ou, pour les abonnés, dans le recueil de jurisprudence de VLP-ASPAN (arrêt no 4483).



Mme A. Hessler : porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reproduit ci-après :

Grégori Ischi
Rue du Castel 10
2024 SAINT-AUBIN

Saint-Aubin, le 16 août 2016

REÇU le
17 AOUT 2016
REP:.....

RECOMMANDE
Administration Communale
Rue de la Gare 4
Case postale 170
2024 SAINT-AUBIN-SAUGES

Démission Conseil Général Saint-Aubin

Mesdames, Messieurs, les Conseillers Communaux et Conseillers Généraux,

C'est avec beaucoup de regrets que je démissionne de mon poste de Conseiller Général à Saint-Aubin pour le 1^{er} septembre 2016. En effet, Je n'ai pas pu refuser l'opportunité de déménagement qui s'est offerte à moi. Je reste toutefois à la Béroche. J'ai passé 4 belles années au Conseil Général qui m'ont appris énormément de choses. J'y ai aussi rencontré beaucoup de personnes que j'espère croiser à l'avenir dans la région.

Je vais faire un break pour le moment au niveau politique, mais qui sait un jour je me représenterai peut-être à des élections communales. Je vous souhaite à tous plein succès et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Grégori Ischi



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus***

Mme A. Hessler : rappelle que chaque membre du Conseil a reçu un rapport concernant cet objet et a eu la possibilité de prendre part à une séance d'information organisée par le COPIL ou aux séances de préparation pour débattre de cet objet. Mme Hessler ouvre alors la discussion.

M. J. Fehlbaum : Je vous recommande de voter « oui » à cette convention pour les quelques raisons suivantes. Vous avez pu, si vous avez pris le temps, consulter un tas de documents sur le site du COPIL, sur le site de l'Association des Citoyens de la Béroche et sur le site de la commune qui expliquent ce qu'était l'histoire. Vous avez pu lire l'histoire. Ce soir, vous avez l'occasion de l'écrire. Il y a deux dates qu'il faut peut-être rappeler dans cette histoire. C'est que notre structure de communes, ici à la Béroche, date de 1888 et n'a subi aucun changement depuis. En 1888, c'était l'Etat qui avait décidé, pour nous, citoyens, de les réunir. En 2001, nous avons essayé, une première fois, par les Conseils généraux. Cela n'a rien donné. En 2008, nous avons essayé par les Conseils communaux. Cela n'a rien donné non plus, le crédit était trop cher. Cette année, c'est sur la base de motions populaires, donc sur la base de nos cinq communes à laquelle est venue se greffer une sixième que cette proposition est venue. Cette fois, c'est la première fois que nous allons jusqu'à ce soir, qui est le vote des Conseils généraux dans les six communes. C'est un progrès par rapport aux deux tentatives précédentes. Alors, le PLR, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation, a décidé de soutenir le vote de cette convention. Comme il y avait 50 % des chances que l'intervention tombe sur moi, cela n'a pas manqué puisque nous étions deux, c'est moi qui m'y colle. Pour terminer et parce que je ne vais pas faire long, nous avons dit et redit un tas de choses. Il y a eu deux séances d'informations. Je vous recommande, ce soir, de voter ce à quoi vous pensez en votre âme et conscience. Si vous avez envie de dire « non », n'hésitez pas à le faire parce qu'il n'y a rien de pire (et cela s'est passé dans d'autres processus) que de dire un « oui » tiède, ce soir, en pensant, oui, oui, c'est la population qui décidera et après d'aller savonner la planche derrière en appartenant à des groupes d'opposants. Nous devons savoir, ici, ce soir, qui est vraiment pour et qui est vraiment contre. Puis, par rapport à cette logique-là et également par rapport au fait que c'est une votation relativement importante, je demande que nous pratiquions le vote nominal. Il faut simplement que cinq personnes l'acceptent. Y a-t-il donc cinq personnes qui lèvent la main pour un vote nominal ?

Mme A. Hessler : constate qu'au moins cinq personnes lèvent la main pour répondre à la question de M. Fehlbaum. Il sera donc procédé au vote nominal pour cet arrêté.

M. D. Bunic : Le groupe socialiste soutient, avec beaucoup de plaisir, l'arrêté concernant la convention de fusion de nos six communes et espère que le peuple en fera de même le 27 novembre prochain. Permettez-moi de vous adresser quelques paroles, à titre personnel. En disant « oui » ce soir, cela ne signifie pas seulement d'approuver la convention de six Conseils communaux mais aussi de valoriser un immense travail du COPIL qui œuvre sur ce dossier depuis plus d'une année et permettre à notre souverain (le peuple) de s'en exprimer.



Les activités de nos élus ne s'arrêtent pas ce soir avec ce simple « oui » de notre Conseil, car depuis demain, une nouvelle étape s'ouvre. L'étape, dans laquelle les conseillers généraux, les conseillers communaux et nos employés communaux seront amenés à agir au sein de leur famille, au sein du cercle de leurs amis (y compris ceux sur les réseaux sociaux), au sein de leur voisinage, des sociétés locales dont ils font partie, lors des fêtes villageoises et partout ailleurs. Il faut populariser l'idée de fusion et aboutir à un « oui » de la majorité de nos citoyens, pas d'une façon démagogique mais avec des arguments. Il faut dire à nos citoyens que, par le biais de la péréquation, l'Etat favorisera désormais les communes de plus de 10'000 habitants et que l'aide à la fusion des communes sera supprimée. Cela veut dire qu'on n'aura pas une seconde chance pour avoir 6'200'000 francs pour réaliser un ou plusieurs projets de société préconisées par le COPIL. Vous trouverez des arguments pour les convaincre grâce à ce petit fascicule, intitulé « vision sociétale », que le professeur Bernard Dafflon de l'UNIFR, trouve « non seulement élégant dans sa présentation, mais conceptuellement bien fait, clair et attractif. Les arguments en faveur d'une fusion y sont bien exprimés même s'ils ne sont que le reflet très résumé du gros travail fourni en amont. » Vous trouverez aussi, ces prochains jours, sur le site Internet de l'ACB (www.berochefusion.ch) un article intitulé « Dix raisons pour la fusion de la Béroche et de Bevaix ». En conclusion, les élus et employés communaux peuvent avoir un impact positif sur le vote populaire du 27 novembre et je vous encourage d'agir dans le sens indiqué. Agissons pour notre avenir et surtout pour l'avenir de générations futures.

Mme A. Hessler : Constatant que la parole n'est plus demandée, lit alors l'arrêté et le met au vote nominal.

Le Conseil général de la Commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes (RALFAC), du 22 octobre 2003,

Vu le rapport conjoint des Conseils communaux de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus, du 10 août 2016,

a r r ê t e :

Convention de fusion

Article premier Est adoptée la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus, signée le 11 mai 2016 par les Conseils communaux desdites communes et approuvée à titre préalable par arrêté du Conseil d'Etat du 24 août 2016.

Référendum obligatoire

Art. 2 En cas d'adoption par les six Conseils généraux des communes intéressées, ladite convention sera soumise au référendum obligatoire dans chacune de ces communes.

Résultat du vote nominal :

M.	Jean-Daniel	Alfter	OUI
M.	Stéphane	Allemano	OUI
M.	Pierre-Alain	Bastian	OUI
Mme	Gisèle	Bianchini	OUI
M.	Cyril	Boillat	OUI
M.	Dragan	Bunic	OUI
M.	Pierre-André	Challandes	OUI
Mme	Barbara	Dinger	OUI
M.	Jean	Fehlbaum	OUI
M.	Jonathan	Flückiger	OUI
M.	Jean-Charles	Frieden	OUI
M.	Jérémie	Gaudichon	OUI
M.	Johann	Glardon	OUI
M.	Claude	Kempf	OUI
M.	Antonio	Lopez Vega	OUI
Mme	Nathalie	Matthey	OUI
M.	Mario	Morciano	OUI
Mme	Danielle	Nobs	OUI
M.	Gilles	Pierrehumbert	OUI
M.	Gaël	Porret	OUI
Mme	Ursula	Röösli	OUI
M.	Louis-Charles	Saez	OUI
Mme	Aline	Sengstag	OUI
Mme	Isabelle	Winkler	OUI

Cet arrêté est accepté par 24 avis favorables, sans avis contraire, ni abstention (Selon l'article 3.32 du règlement général de commune, la présidente ne prend pas part au vote)

Point 5 de l'ordre du jour :

Communication du Conseil communal

Aucune communication.

**Point 6 de l'ordre du jour :** **Divers**

M. J. Gaudichon : En lien avec le vote sur la commune de la Grande Béroche sur lequel nous venons de nous prononcer à l'unanimité, j'aimerais vous inviter à consulter la page 14 du feuillet que vous avez reçu. Vous voyez, ici, l'avant-dernière étape, en rouge, « Vote des Conseils généraux ». C'est donc ce soir. A l'heure actuelle où je vous parle, nous ne savons pas encore si l'ensemble des six communes a accepté le vote. Je l'espère vivement. Si tel est le cas, vous voyez qu'il y a un trait jusqu'au vote de la votation populaire. Si nous regardons, nous sommes plutôt en bas de la page. Il y a passablement de travail qui a été fait en amont. Pourtant, c'est peut-être ce dernier petit trait qui sera la phase la plus difficile. Alors, si je peux vous donner une recommandation, à titre privé, c'est que, tous autant que nous sommes, parlons-en autour de nous et faisons-nous les porte-drapeaux de cette fusion. Invitons et poussons les gens qui sont préoccupés et qui ont des questions plutôt orientées en faveur du projet ou plutôt en défaveur du projet de se rendre aux séances d'informations qui auront lieu auprès de la population. Vraiment, ne relâchons pas nos efforts car, encore une fois, l'étape finale sera le 27 novembre et il faut que la population des six communes accepte le projet.

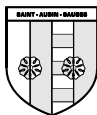
Mme A. Hessler : Constatant que la parole n'est plus demandée, lève la séance à **20h20**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

A. Hessler

D. Bunic

Saint-Aubin, le 06 septembre 2016



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme A. Hessler, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la troisième séance de la législature 2016-2020.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **20** membres du Conseil général.

Membres excusés : M. Bastian Pierre-Alain, M. Boillat Cyril, M. Dessoulavy Pascal,
Mme Dinger Barbara, M. Favre Denis, M. Fehlbaum Jean, M. Kempf
Claude, Mme Matthey Nathalie

Membres non excusés : M. Glardon Johann

Sièges vacants : -2-

Parti libéral-radical : 2 ; Parti socialiste : 0

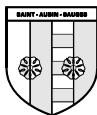
(suite à l'élection du Conseil communal, le 28.6.2016 et à la démission de M. G. Ischi, au 1^{er} septembre 2016)

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme A. Hessler : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour de la séance de ce soir :

- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 septembre 2016**
- 3. Correspondance**
- 4. Elections et nominations**
 - 4.1. Selon l'article 3.5 du RGC, nomination d'un secrétaire-adjoint du Conseil général**
 - 4.2. En remplacement de M. Grégori Ischi, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission du patrimoine**
 - 4.3. En remplacement de M. Grégori Ischi, démissionnaire, nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche**



5. Rapports et arrêtés du Conseil communal
 - 5.1. Demande de crédit de fr. 796'500 francs pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue du Crêt-de-la-Fin
 - 5.2. Demande de crédit complémentaire de fr. 36'500 francs pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes »
 - 5.3. Budget 2017 – rapport de la commission financière
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance
du 05 septembre 2016**

Mme A. Hessler : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, elle propose l'adoption de ce procès-verbal. **Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme A. Hessler : N'a aucune correspondance à porter à la connaissance du Conseil.

**Point 4.1. de l'ordre du jour : Selon l'article 3.5 du RGC, nomination d'un
secrétaire-adjoint du Conseil général**

Mme A. Hessler : demande une proposition pour le poste de secrétaire-adjoint du Conseil général.

M. Emery Nicolas: Le groupe libéral-radical propose M. Jean-Daniel Alfter pour cette fonction.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Jean-Daniel Alfter élu tacitement secrétaire-adjoint du Conseil général.



Point 4.2. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Grégori Ischi, démissionnaire, nomination d'un membre à la commission du patrimoine***

Mme A. Hessler : demande une proposition pour un membre à la commission du patrimoine.

M. G. Pierrehumbert: Le groupe libéral-radical propose M. Jean-Daniel Alfter .

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Jean-Daniel Alfter élu tacitement membre de la commission du patrimoine.

Point 4.3. de l'ordre du jour : ***En remplacement de M. Grégori Ischi, démissionnaire, nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche***

Mme A. Hessler : demande une proposition pour un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche.

M. G. Pierrehumbert : Le groupe libéral-radical propose M. Jean Fehlbaum.

Mme A. Hessler : S'il n'y a pas d'autres propositions, je déclare M. Jean Fehlbaum élu tacitement délégué au Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche.

Point 5.1. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit de fr. 796'500.— pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le remplacement de la conduite d'eau potable à la rue du Crêt-de-la-Fin***

M. A. Béguin : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nous demandons un crédit de 796'500.- pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires en remplacement de la conduite d'eau potable à la rue du Crêt de la Fin. Pour ceux qui étaient à la séance de préparation, nous avons vu ces travaux en détail.

Je propose de revenir aux schémas que vous avez dans votre dossier. Le service cantonal des ponts et chaussées nous a indiqué que le revêtement de la rue du Crêt de la Fin doit être refait au 1^{er} juillet 2017 et on m'a posé la question de savoir si l'on pouvait retarder ces travaux – la réponse est non, car ils ont déjà été retardés d'une année et les subventions cantonales s'éteignent à fin 2017.

Les travaux sont donc à réaliser impérativement jusqu'au 1^{er} juillet 2017. Le service des ponts et chaussées va refaire le revêtement sonore, qui doit être posé à cette période-là et non pas décalé dans l'année pour des raisons de températures.



Les travaux proposés se dérouleront en trois phases, la première débutant par la rue du Crêt de la Fin, les caves de la Béroche, le magasin des Caves. Cette première phase consiste en la mise en séparatif de la conduite d'eaux usées.

(M. A Béguin donne des explications sur les plans projetés sur l'écran) On va réutiliser cette conduite pour en faire une conduite d'eaux claires, et reprendre toutes les grilles et les eaux claires des « maisons au nord » pour les enfiler dans la conduite existante. On posera à côté une conduite d'eaux usées de diamètre de 150. Voilà pour les travaux de la première étape.

Pour la 2^{ème} phase, on reprend les eaux usées de cette maison-là et on refait la conduite, on l'amène au séparatif. Puis on va sur le Castel 11. On profite aussi de refaire la conduite d'eau potable, parce que si l'on connaît bien l'état de la conduite d'eau potable qui se trouve ici dans la montée elle a été faite il y a peu d'années et est en bon état. Tout le reste du Crêt de la Fin est assez vieux, voire même très vieux. Il y a déjà eu des problèmes sur ces tronçons et des interventions ont dû être opérées d'urgence parce qu'il y a eu des fuites, et la route a dû être ouverte. On propose par conséquent de remplacer cette conduite d'eau potable sur tout le tracé jusqu'à la limite St-Aubin-Gorgier. Petite précision, *(M. Béguin montre la limite Saint-Aubin-Gorgier et explique une nouvelle fois à l'aide du schéma)*. Ce qui nous intéresse ici à St-Aubin, donc notre partie, c'est d'alimenter en eau potable les maisons qui sont en-dessous, l'écoulement des eaux usées passe par le bas, donc s'écoule..... sur le Castel. C'est la partie du deuxième tronçon, donc ce n'est que de l'eau potable, et on profite des travaux que Berocad a à faire pour se mettre dans la même tranchée, pour remplacer cette conduite d'eau.

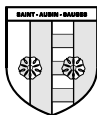
Le dernier tronçon on va jusqu'au chemin de l'Echelle et on remonte le long du Castel. On remplace cette conduite, parce qu'elle est très vieille. J'ai demandé des précisions à M. Schraag qui s'occupait de ces travaux il y a une vingtaine d'années, et lui-même ne connaît pas l'état de cette conduite.

C'est de la fonte grise, il y a des problèmes ; des interventions ont déjà eu lieu et le fait de travailler dessus et de gratter le revêtement, de passer le rouleau compresseur qui vibre risque encore d'affaiblir cette conduite. On ne voudrait pas devoir refaire des tacons sur cette route immédiatement un ou deux mois après les travaux. Donc on remplace cette conduite grise qui n'est plus résistante. Voilà, je suis à disposition si vous avez des questions.

M. L.-C. Saez : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical est d'accord sur cette demande de crédit et acceptera l'arrêté tel que présenté. Je pense que c'est une bonne idée de refaire la conduite d'eau près des Caves de la Béroche. Je vous remercie.

M. M. Bianchini : Au nom du groupe socialiste, nous acceptons le crédit de Fr. 796'500.-.

Mme A. Haessler : constatant que la parole n'est plus demandée, elle lit l'arrêté et le soumet au vote.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES**

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 17 octobre 1984,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **Fr. 796'500.--** est accordé au Conseil communal pour la réfection des conduites souterraines à la rue du Crêt-de-la-Fin.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée aux comptes des investissements no **1671010.01 / 71010 / 50200.00** pour la somme de **fr. 560'500.—** relative au réseau d'eau potable et amortie au taux de **2 %**, par un prélèvement sur le compte de réserve 2910304 « taxes d'équipement », et no **1672010.01 / 72010 / 50320.00** pour la somme de **fr. 236'000.—** relative au réseau des eaux usées et amortie au taux de **2,5 %**, par un prélèvement sur le compte de réserve 2910304 « taxes d'équipement ».

Article 4 Le Conseil communal est chargée de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.2. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit complémentaire de fr. 36'500.— pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes »***

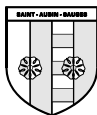
M. J. Panes : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne ce plan de quartier, qui m'a été demandé à la séance de préparation, j'avais décidé de vous présenter une maquette. L'architecte m'informant qu' « il n'y a plus de sous », vous devrez donc vous contenter d'une présentation orale.

Les Goulettes, afin que tout le monde les situe, comprennent l'ancien tronçon des voies de chemin de fer situé entre le Senet et l'arrêt de la poste. En 2013, votre conseil a déjà accepté un crédit de fr 50'000 .--, et avec ce crédit-là nous avons pu élaborer un cahier des charges, qui a été planifié par le service de l'Aménagement du Territoire.

Nous avons ensuite eu un premier projet qui souleva plusieurs oppositions de la part des voisins, surtout de par son niveau.

Il faut comprendre que cette terre appartient à la Commune et nous essayons de ce fait de la valoriser au maximum ; mais on doit aussi tenir compte des voisins.

Lors de ma dernière séance avec M. Pelati et des rencontres que j'ai eues avec les opposants, il en ressort qu'il faut trouver une solution en essayant de ménager tout le monde, et cette fois aboutir à un projet qui se réalisera. Le but étant, et a été rappelé à l'architecte, de construire des habitations à loyers abordables, voire de s'acheminer vers une société coopérative de logements. Les deux pistes seront développées.



Compte tenu de la somme investie dans ce terrain qui nous appartient et de ce point vide en plein milieu du village, lequel sert surtout de toilettes pour chiens, je vous suggère et je vous demande d'accepter ce complément afin d'arriver au bout de la procédure, de terminer l'étude et enfin de pouvoir démarrer une construction. Merci. Je suis à disposition pour vos questions.

M. S. Allemano : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR va accepter le crédit et l'arrêté tel qu'il a été présenté.

Mme G. Bianchini : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste accepte ce crédit et souhaite effectivement qu'il soit noté quelque part et qu'il puisse être transmis aux autorités futures de 2018 que nous souhaitons expressément que ces logements soient à loyers modérés, modestes, ou que effectivement une société coopérative puisse voir le jour. Merci beaucoup.

Mme A. Hessler : Constatant que la parole n'est plus demandée, l'arrêté est lu et mis au vote.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN - SAUGES

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 7 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit complémentaire de **Fr. 36'500.--** est accordé au Conseil communal pour l'élaboration du plan de quartier « Les Goulettes » à Saint-Aubin.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1679000.02 / 79000 / 52900.00** et amortie au taux de **10 %**.

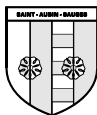
Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5.3. de l'ordre du jour : Budget 2017 – rapport de la commission financière

Mme A. Hessler : propose de passer les documents du budget page par page.

M. A. Lopez : J'aurais une question concernant l'amendement présent dans le chapitre du port à la page 8.



M. Guillod : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette amendement demande un crédit tardif mais n'ayez crainte, il ne vous coûtera rien car il est autofinancé. On prélèvera dans les réserves, à savoir fr. 115'636.70.

M. Tamburini : Si vous le permettez, je vais commenter. Dans le cadre de l'entretien du port, il était inscrit fr. 40'000.- au budget. On a rajouté le devis de fr. 116'000.-, ce qui le porte à fr. 156'000.-. Au moment du budget, avant qu'on ajoute cette dépense supplémentaire, le compte du port présentait un bénéfice qui devait être attribué à la réserve, puisque c'est un chapitre autoporteur qui ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Et au vu de l'augmentation des charges d'entretien de 116'000.-, on arrive à un prélèvement aux financements spéciaux de la réserve du port, qui est aujourd'hui à hauteur de fr. 346'893.-, et on prélève fr. 113'715.-, ce qui correspond à la différence entre les 116'000.- de charges supplémentaires sous déduction des fr. 2'285.- qu'on avait prévu d'attribuer à la réserve et, au final, on aura ce prélèvement de fr. 113'715.-. Le compte de résultat global de la commune ne change pas. Le compte du chapitre du port ne change pas non plus. Simplement, il faut voter cet amendement pour donner la possibilité au conseil communal de procéder à cet entretien. Merci Mesdames et Messieurs.

M. Guillod : Donc cet entretien que nous allons voir en détail consiste en l'ajout de 6 places en petite batellerie au sud et encore la réparation des 2 jetées qui ont été endommagées par la tempête pendant l'été, il y a 2 ans. Ceux qui se promènent au port et qui regardent les petits canards ont certainement constaté qu'on ne voit plus l'eau, la vase n'a pas été délogée depuis 20 ans et nous voulons l'enlever pour donner la possibilité aux bateaux de pouvoir rentrer dans le port sans se prendre dans la vase.

M. Lopez : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs ; en tant que président de la commission financière, je tiens à remercier notre ancien administrateur M. Hubert Brunner, ainsi que notre nouvel administrateur M. Sandro Tamburini, pour les explications données lors de nos séances concernant l'élaboration du budget 2017.

Il faut avouer que le nouveau logiciel comptable, ainsi que la nouvelle présentation des comptes, qui ne donne malheureusement pas cette année de comparatif avec l'année 2015, nous a un peu compliqué la tâche. A souligner par contre que ce sera le dernier budget sous la commune de Saint-Aubin-Sauges.

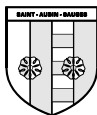
Néanmoins, le groupe libéral-radical validera ce budget tel qu'il est présenté, ainsi que l'amendement.

A titre personnel, je tiens à vous adresser tous mes vœux, et vive la Grande Béroche !

M. Tschopp : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste félicite et remercie le Conseil communal, la commission financière et l'administration pour le travail accompli et la présentation du budget, et accepte le budget tel que présenté.

Mme A. Hessler : Lit l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

Mme A. Hessler : Constatant que la parole n'est plus demandée, elle lit alors l'arrêté et le met au vote.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-SAUGES**

vu le rapport de la commission financière,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2017, qui comprend:

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr.	10'057'600.00
Revenus d'exploitation	Fr.	-9'884'557.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	173'043.00
Charges financières	Fr.	528'159.00
Produits financiers	Fr.	-530'920.00
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-2'761.00
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	170'282.00
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	-85'000.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-85'000.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	85'282.00

b) les crédits d'investissements :

Dépenses	Fr.	3'614'368.00
Recettes	Fr.	-1'616'457.00
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	1'997'911.00
Part des dépenses non soumises aux mécanismes du frein à l'endettement (dépense préfinancée)	Fr.	-796'500.00
Montant final soumis aux mécanismes du frein.	Fr.	1'201'411.00

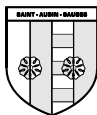
Art. 2 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 6 de l'ordre du jour : **Communication du Conseil communal**

Aucune communication.



Point 7 de l'ordre du jour : Divers

M. U. Röösli : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme je suis déjà intervenue par le passé concernant la ludothèque, je souhaite vous informer que nous avons trouvé une solution pour la ludothèque. Nous avons déménagé pendant les fêtes de fin d'année à la rue de Fin-de-Praz 23 .Toutes les communes de la Béroche et Bevaix ont répondu favorablement à notre demande et nous offriront une subvention nous permettant de couvrir le loyer.

M. M. Bianchini : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, beaucoup de personnes demandent pourquoi les travaux de la centrale de chauffage à distance n'ont toujours pas débuté. Je souhaiterais savoir où en est ce dossier.

M. J. Panes : Bérocad a mis à l'enquête sa centrale de chauffe. Nous avons transmis directement la demande au SAT au mois de septembre. Dès lors, deux oppositions se sont manifestées. Nous avons dû attendre la synthèse du SAT, reçue le 22 novembre 2016, pour traiter ces oppositions. La première a été traitée vendredi dernier et les opposants sont d'accord d'abandonner. La deuxième personne qui a fait opposition joue un peu à la montre et à cache-cache. Nous n'avons pas pu l'avoir en séance de conciliation. Mais on nous a soufflé un système de conciliation par courrier pour les gens qui jouent les anguilles, que nous allons appliquer afin que le permis de construire puisse entrer en force d'ici le mois de janvier, car l'enjeu est de taille.

M. D. Duperrex : Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Permettez-moi, au nom du conseil communal et de l'ensemble du personnel communal, de vous souhaiter un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Permettez-moi également de remercier et de féliciter les nombreux membres de ce conseil qui, par leur participation à ces groupes de travail « convention de fusion », ont permis à notre commune d'être parmi l'une des plus enthousiastes dans ce processus de fusion avec la réussite que l'on sait au soir du 27 novembre. De la part du Conseil communal, à tous un grand merci, et le travail pour nous tous ne fait que commencer. Et pour conclure, nous vous invitons à l'agape de fin d'année en remerciant le personnel communal qui a eu la gentillesse de nous le préparer.

Mme A. Hessler : La parole n'étant plus demandée, je clos cette séance et adresse à chacun de très belles fêtes de fin d'année, et je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine pour cette dernière année de législature avant la Grande Béroche.
Joyeux Noël à tous !

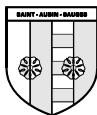
La séance est levée à **20h45**.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

A. Hessler

D. Bunic

Saint-Aubin, le 13 décembre 2016



SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017

A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidée par Mme A. Hessler, présidente.

La présidente ouvre, à 20h00, la quatrième séance de la législature 2016-2020.

Point 1 de l'ordre du jour : Appel

L'appel fait constater la présence de **19** membres du Conseil général.

Membres excusés : Mmes Dinger Barbara, Gaudichon-Sengstag Aline et Nobs Danielle, MM. Allemano Stéphane, Bianchini Marcel, Bunic Dragan, Dessoulavy Pascal, Favre Denis et Kempf Claude,

Membres non excusés : M. Glardon Johann

Sièges vacants : -2-

Parti libéral-radical : 2 ; Parti socialiste : 0

Conseil communal :

Tous les membres sont présents.

Mme A. Hessler : Selon l'article 3.15. du règlement général de commune, rappelle alors l'ordre du jour de la séance de ce soir :

- 1. Appel nominal**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016**
- 3. Correspondance**
- 4. Rapports et arrêtés du Conseil communal**
 - 4.1. Demande de crédit d'un montant de **670'000 francs** pour la rénovation du bâtiment communal, Gare 4, dans le but d'accueillir de nouveaux services de la Commune de La Grande Béroche et préfinancement de cet investissement dans le cadre du bouclage des comptes



- 4.2. **Comptes 2016** – rapport de la commission financière
- 4.3. Demande de crédit d'un montant de **110'000 francs** pour la réfection de la toiture du Collège des Coccinelles, et d'un montant de **90'000 francs** pour la remise en état de la conduite de chauffage entre la salle de gymnastique et le bâtiment des Coccinelles.
- 4.4. Adoption de la modification partielle du règlement d'aménagement communal secteur : **La Microche**

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

M. G. Pierrehumbert : Concernant le point 4.1., deuxième alinéa, précise que c'est lui et non M. Emery qui est intervenu pour proposer, au nom du PLR, M. Jean-Daniel Alfter en tant que secrétaire-adjoint du Conseil général. Il demande donc que ce passage du procès-verbal soit rectifié en conséquence.

Mme A. Hessler : Aucune autre remarque n'étant émise par l'assemblée, propose l'adoption de ce procès-verbal, moyennant la correction demandée par M. Pierrehumbert.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Correspondance

Mme A. Hessler : porte à la connaissance de l'assemblée la correspondance suivante :



A.M.B.N.
Association
Motier- Buissons
Nord Saint-Aubin-Sauges
P.A. Werner Kobel
Motier 5
2024 SAint-Aubin-Sauges

REÇU le
02 MAI 2017
RÉP:.....

Au conseil général de
Saint-Aubin-Sauges
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges

Saint-Aubin-Sauges, le 26 avril 2017

Madame la présidente et Monsieur le secrétaire du Conseil général,

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à nos courriers du 1^{er} septembre 2016 et à notre lettre de rappel du 11 février 2017.

Votre courrier ne répondant pas à nos préoccupations, nous acceptons volontiers votre proposition de dialogue avec les commissions compétentes pour discuter de la suite de ce dossier.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de l' A.M.B.N.

Le Président
Werner Kobel

Le secrétaire
André Barny

Mme A. Hessler : rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de publications dans la presse locale et propose donc d'y revenir, le cas échéant, sous le point des divers de cette séance.



Point 4.1. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit d'un montant de 670'000 francs pour la rénovation du bâtiment communal, Gare 4, dans le but d'accueillir de nouveaux services de la Commune de La Grande Béroche et préfinancement de cet investissement dans le cadre du bouclage des comptes***

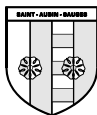
M. J. Guillod : *Dans le cadre de l'étude du premier bouclage des comptes 2016, nous avons constaté un excédent de revenus du compte de fonctionnement de l'ordre de 670'000 francs. La nouvelle commune de La Grande Béroche va devoir procéder ces prochaines années à de nombreux investissements dont les charges induites (amortissement et intérêts) vont venir grever les comptes de fonctionnement sur plusieurs exercices. Dans le cadre des opérations de bouclage des six communes fusionnées, le comité de fusion a demandé de privilégier le préfinancement d'investissements en lieu et place d'une simple attribution du bénéfice à la fortune nette.*

Nous avons étudié plusieurs types d'investissements « potentiellement pré-finançables », la démolition du Pont de Sauges, ou la rénovation de la toiture du Collège des coccinelles. S'agissant de la démolition du Pont de Sauges, nous ne disposons pas de suffisamment d'informations afin de pouvoir vous soumettre une enveloppe financière pour ce projet, les coûts totaux de rénovation de la toiture du Collège (qui fait l'objet d'un crédit d'investissement séparé) étaient inférieurs à la règle que stipule que : Le préfinancement n'est autorisé que pour un projet dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé (environ 313'00 francs pour notre commune). Vous pouvez vous poser la question, pourquoi nous n'avons pas ce qu'il fallait pour le pont de Sauges ? Nous n'avons pas ce qu'il fallait parce qu'il n'y a aucun projet concret sur cet objet. Pour le démolir, c'est une chose mais il faut d'abord connaître le coût des travaux de démolition. Mais, nous n'avons surtout pas de projet de route, rien du tout. Nous ne pouvons pas démolir un pont s'il n'y a pas une route qui va le remplacer parce que nous ne savons pas comment les gens vont alors aller jusque chez eux à Sauges. Raison pour laquelle nous n'avons pas pu prendre cette option.

A part cela, selon la convention de fusion, la localité de Saint-Aubin a été désignée comme siège de l'administration de la nouvelle Commune de la Grande Béroche, dès lors il nous est apparu évident qu'il nous appartenait de financer les travaux de rénovations pour accueillir les nouveaux services de l'administration de la commune fusionnée, ce qui, quelque part, est un honneur. Cette démarche n'a pas comme seul but de réduire l'excédent de l'exercice en cours, mais elle s'inscrit dans une vision à moyen et long termes afin de préserver la continuité d'un service public de qualité sans péjorer les charges de fonctionnement futures de la nouvelle commune de La Grande Béroche. Merci.

M. S. Tamburini : *Juste pour votre information, il y a quelques photos de l'état actuel des locaux de ce bâtiment.*

Mme A. Hessler : *Pouvons-nous avoir quelques commentaires au sujet de ces photos ?*



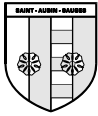
M. A. Béguin : *A gauche, c'est la salle des devoirs surveillés. Ici, nous avons la petite cuisinette, derrière, avec le système de supervision pour le réseau d'eau. Il est prévu de le descendre au sous-sol. Le tableau électrique est à changer car il ne respecte plus les normes. Ici, nous avons le petit bureau de derrière. C'est le bureau du secrétariat de Béroche Energie SA. Il sera transformé en bureau pour une personne. Les toilettes doivent être remises aux normes parce qu'il faut séparer hommes – femmes et ajouter des WC pour handicapés. Voici le plan de rez-de-chaussée. Ce qu'il y est prévu, c'est d'installer une plateforme montante pour les handicapés. La cafétéria actuelle sera remplacée par un bureau. Ici, nous avons les toilettes, avec WC pour handicapés avec accès direct, WC hommes, WC femmes, avec lavabo commun. En gros, là, au niveau de l'administration, cela reste inchangé. Là, c'est le guichet. Là, pour la disposition, nous verrons encore comment organiser cela définitivement mais il y aura trois personnes. Le bureau de la comptable reste ici. Là, nous trouverons le bureau du chancelier. La salle du Conseil communal reste. Elle est très belle comme cela. Tout le monde qui vient la trouve juste splendide. Nous n'y toucherons pas. D'ailleurs, elle est protégée. Ici, c'est une salle de réunion, sans affectation. Si nous devons recevoir du monde, nous pourrons y venir sans autre en réservant cette salle. Derrière, un bureau pour trois personnes qui pourrait être occupé par les ASP mais cela sera fixé ultérieurement quand nous aurons l'organigramme complet pour la nouvelle commune. Nous pourrons alors affecter les gens aux bons endroits. Voilà pour le rez-de-chaussée.*

Ici, au premier étage, nous avons la salle occupée actuellement par les devoirs surveillés. Nous arrivons à en faire deux bureaux. Ici, ce serait le bureau pour le financier car il a besoin d'un bureau pour lui tout seul. Apparemment, il parle trop fort pour être avec quelqu'un d'autre. Il serait en lien avec le service comptable par le biais de la porte qui se trouve actuellement au fond de cette salle. Cette partie-là, c'est ici. Autrement, nous avons des parois qui sont vitrées dans la partie supérieure et, avec une partie inférieure opaque. Là, nous avons quatre places. Derrière, dans la salle Béroche Energie, nous avons, de nouveau, un bureau, une salle de réunion et une cafétéria en lien avec la cuisine qui sera refaite. Ce bureau est actuellement sans affectation et reste donc disponible. Voilà, c'est le détail des coûts que nous avons reçus pour la première étude faite par l'architecte. Nous allons demander des devis pour ces travaux, à l'interne.

Mme A. Hessler : ouvre la discussion concernant cet objet.

Mme U. Röösl : *Le groupe socialiste a longuement discuté de cette demande. Tout comme la commission financière l'a souligné dans son rapport, nous regrettons qu'aucun autre projet de préfinancement ne nous ait été soumis. Après discussions, le groupe socialiste acceptera, dans sa majorité, cette demande de crédit. Par contre, nous demandons que le Conseil communal veille à ce que le style de la maison soit maintenu. Nous pensons notamment aux parquets dans ces salles.*

M. J. Gaudichon : *Le groupe PLR a également longuement débattu de cette demande de préfinancement et va la soutenir, aujourd'hui, dans sa quasi-unanimité.*



Mme A. Hessler : Constatant que la parole n'est plus demandée et vu que ces deux objets distincts, une demande de crédit et un préfinancement, sont étroitement liés, lit les deux arrêtés et les soumet globalement au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 7 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

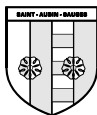
arrête

Article 1 Un crédit d'engagement de **670'000 francs** est accordé au Conseil communal pour la rénovation du bâtiment communal, Gare 4, dans le but d'accueillir de nouveaux services de la Commune de La Grande Béroche

Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1702900.01** et amortie au taux de **5%**.

Article 2 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.



Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu l'article 15 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,

Vu l'article 3.6., chiffre 4, du règlement général de la Commune, du 17 octobre 2012,

Vu le rapport décrivant le projet concerné par le préfinancement et établissant le montant de l'investissement,

Vu le rapport du Conseil communal concernant cet objet,

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 24 mai 2017,

a r r ê t e :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à effectuer un préfinancement de **CHF 670'000** au bouclage de l'exercice comptable 2016, pour le crédit d'engagement voté le 12 juin 2017 pour la rénovation du bâtiment communal, Gare 4, dans le but d'accueillir de nouveaux services de la Commune de La Grande Béroche

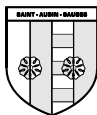
Compte : 1702900.01

Article 2 : La réserve de préfinancement sera dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.

Article 3 : L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement sera comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

Ces arrêtés sont acceptés par 16 avis favorables, aucun avis contraire et deux abstentions.

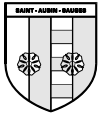
**Point 4.2. de l'ordre du jour : Comptes 2016 – rapport de la commission**

Mme A. Hessler : Vous avez reçu le rapport de la commission financière. Comme vous l'avez vu, c'est la première fois que nous avons les comptes avec le nouveau système comptable MCH2. Vous l'avez déjà vu passer deux fois pour les budgets. Maintenant, c'est la première fois pour les comptes que nous avons une possibilité de comparer, non pas les comptes de l'année d'avant avec ceux de cette année, mais au minimum, les comptes 2016 avec le budget 2016. Cela donne donc un peu plus de lisibilité. Néanmoins, à lire et à suivre, c'est assez ardu et complexe. Si vous l'acceptez, je ne vais pas passer page par page tous les comptes. C'est en effet compliqué à lire. Je vous propose de, déjà, regarder les chiffres du compte de résultats. Tout le monde a accès à ce compte. C'est cette page-là qui se trouve à peu au premier tiers des documents que vous avez reçus, donc, quelques pages après la fin des explications et le rapport de la commission financière. Je vous propose que nous regardions les chiffres globaux de ce compte et, ensuite, poste par poste, vous pourrez me dire s'il y a des questions. Au niveau des charges d'exploitation, nous avons des charges d'exploitation d'un montant de fr. 9'876'269.46. Nous avons un revenu total d'exploitation de fr. 10'577'220.68. Le résultat des activités d'exploitation s'élève à fr. 700'951.22. Le résultat provenant de financements s'élève à fr. 41'906.95. Le résultat opérationnel à fr. 659'044.27. Le résultat extraordinaire à fr. 19'706.--. Le total du compte de résultats est à fr. 678'750.27. Est-ce que, sur le compte de résultats global, vous avez des questions sur ce premier point ?

M. S. Tamburini : Si j'ose apporter une précision technique. Le compte de résultats laisse apparaître un bénéfice de fr. 678'750.27. Au moment où ce compte de résultats a été établi, nous ne savions pas si vous alliez ou non accepter le préfinancement. Il est clair que le résultat final ne sera plus que de fr. 8'750.27, étant entendu que nous allons procéder à une écriture de préfinancement de l'ordre de fr. 670'000.--.

Mme A. Hessler : La suite des documents, avec le détail des comptes, est présentée selon la classification fonctionnelle, ce qui signifie qu'il y a différentes rubriques et qu'ensuite tout le détail est donné par rubrique. Alors, je vais passer en revue les rubriques les unes après les autres. Il n'y a pas de numéros de page, nous ne pourrions donc pas tourner toutes les pages. Je vais juste les passer l'une après l'autre et vous allez

M. J. Fehlbaum : Lors de sa séance de préparation, le PLR s'est contenté de feuilleter, page par page, le rapport qui précède les tableaux de chiffres, étant entendu que concernant les tableaux de chiffres – nous nous en sommes rendu compte nous-même – il y a, à peu près, zéro question à poser, même en séance de préparation. Je suggère donc que vous contentiez de feuilleter plutôt le rapport sur lequel il y a des commentaires et sur lequel nous pourrions éventuellement avoir des questions supplémentaires. A titre personnel, j'aurais souhaité, mais cela sera peut-être trop fastidieux de le faire comme cela en séance, avoir un peu de commentaires aussi sur les investissements. Il est clair que nous avons deux pages d'investissements qui sont contenues dans les comptes pour lequel nous avons un tas de dépenses comptabilisées sur les années précédentes et sur l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'un disponible à la fin de l'année passée dont il aurait été peut-être souhaitable qu'il y ait certains commentaires dessus.



Cela, de nouveau, c'est un commentaire à titre personnel. Je ne pense pas que nous allons le faire, ici, ce soir, mais, très honnêtement, et surtout dans le contexte d'une fusion qui nous attend à la fin de l'année, je pense que c'est justement sur les investissements que le Conseil général aurait été en droit d'avoir peut-être quelques commentaires supplémentaires sur ce qui est en cours, ce qui terminé mais pas encore bouclé ou ce sur quoi il y aura effectivement, par les nouvelles autorités, comme crédit d'investissement à continuer de gérer, y compris avec les nouvelles autorités lorsqu'elles seront en place. Voilà, c'est une suggestion.

Mme A. Hessler : *Alors, proposition tout à fait bienvenue. Si vous êtes d'accord, à la place de regarder, par classification, les montants globaux et de répondre s'il y a des questions, je propose que nous feuilletons, ensemble, le rapport du Conseil communal. Donc, à la première page, nous avons le préambule et l'introduction qui nous décrivent comment cela se passe. Ensuite, nous avons le compte de résultats que nous venons d'analyser ensemble, à la page 2. Ensuite, à la page 3, le résultat des activités d'exploitation. A la page 4, les charges des biens et services, les amortissements du patrimoine administratif, les attributions aux fonds et financements spéciaux, les charges de transfert. Je vous laisse m'interrompre en levant la main si vous souhaitez prendre la parole au sujet de l'un de ces objets. A la page 5, les subventions à redistribuer, les imputations internes, les revenus fiscaux.*

M. J. Fehlbaum : *Comme nous avons eu la question qui est sortie en séance de préparation, je pense qu'il serait bien que l'on donne tout de même quelques explications sur les personnes morales parce qu'il y a, c'est un peu nouveau, trois positions maintenant dans les comptes relatives aux personnes morales. Tout le monde n'est peut-être pas conscient que la dernière ligne de ce chapitre « part au fonds des personnes morales » est un fonds qui concerne toutes les communes et qui semble poser beaucoup de problèmes à beaucoup d'autres et apparemment pas à nous. Il serait donc intéressant d'avoir quelques explications techniques sur ce que nous attendons un peu partout avec des baisses de rentrées fiscales sur les personnes morales dans beaucoup de communes alors que nous, tout à coup, à Saint-Aubin, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est une bonne surprise mais que l'on nous l'explique et que l'on sache si c'est durable.*

M. S. Tamburini : *La part au fonds des personnes morales, si vous voulez bien, dans le cadre de la nouvelle répartition qui a été mise en place par l'Etat de Neuchâtel, les personnes morales qui paient un impôt sur le territoire communal, payaient précédemment l'équivalent de cent pourcents d'impôt à la commune et le montant identique de cent pourcents à l'Etat. Suite à l'institution de ce fonds des personnes morales, il a été décidé que le trente pourcents de la part communale allait être affecté à un fonds pour les personnes morales et que ce fonds était redistribué au niveau des communes selon deux critères. Un critère qui est celui de la population et un second critère qui est le critère de le nombres d'emplois, pour avoir une pondération entre les communes qui avaient beaucoup d'activités au niveau de l'emploi et qui n'avaient peut-être pas obligatoirement de grandes rentrées provenant des personnes morales et aussi en tenant compte du facteur de pondération de la population.*



Quand nous voyons que, dans le cadre du budget, nous avons prévu fr. 380'000.--. Au final, nous avons tout de même fr. 70'000.-- de moins. Cela fait presque du vingt pourcents. Ce vingt pourcents, c'est la part qui n'a pas été alimentée et qui se traduit par une baisse généralisée de la conjoncture dans le domaine notamment de l'horlogerie. Ce vingt pourcents, c'est ce que les communes qui ont des personnes morales ont perdu. Elles, elles perdent vingt pourcents mais, au travers du fonds de répartition, nous perdons aussi vingt pourcents du fonds de répartition. Alors, les chiffres qui ont été communiqués au niveau du canton ou d'autres communes ont cette crédibilité à ce niveau-là parce que nous voyons, effectivement, qu'il y a une baisse de ce pourcentage. Nous sommes moins affectés parce que c'est que le trente pourcents de la part communale qui est redistribué au travers de ce fonds et le nombre d'habitants et d'emplois restant à peu près stable, nous ne sommes pas péjorés à ce niveau-là. Nous voyons effectivement qu'il y a une baisse de vingt pourcents du fonds des personnes morales.

M. J. Fehlbaum : *Merci. La question corolaire qui vient immédiatement. Alors, pourquoi est-ce cela va mal dans les personnes morales qui sont redistribuées par le fonds et pourquoi, cela va tout d'un coup si bien, deux lignes plus haut, sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales de la commune, sous-entendu, j'imagine, qui se solde cette fois par plus d'un triplement des rentrées ?*

M. S. Tamburini : *Déjà, au niveau du triplement des rentrées, malheureusement, je n'ai pas pu analyser le cas en détail. Il faudrait que je prenne le temps car je n'ai pas encore l'accès à la base complète au niveau des personnes morales. Simplement, il ne faut pas oublier qu'au niveau des trois cent milles, ce n'est pas uniquement de l'impôt qui est encaissé sur une année fiscale mais c'est l'impôt qui tient compte aussi de rattrapages des années antérieures. Il faut faire une distinction entre l'impôt de l'année fiscale, c'est l'impôt qui est perçu durant l'exercice 2016 mais il y a une ou deux sociétés, je ne pense pas beaucoup plus, qui ont augmenté leurs entrées fiscales en 2015 mais, la taxation étant intervenue en 2016, ce delta a été porté en compte dans l'exercice 2016. En plus, l'impôt présumé 2016 tient compte de cette amélioration. Nous avons donc ce que nous pouvons appeler un double effet. C'est-à-dire que nous avons, une fois, une rentrée qui est dopée par le fait que nous avons le rattrapage de l'année précédente. Ce n'est donc pas obligatoirement quelque chose qui va se pérenniser. Nous voyons donc que nous avons une bonne surprise au niveau des rentrées fiscales mais nous ne pouvons pas trop faire de projets sur des rentrées futures. Il faut toujours être très prudent notamment au niveau des personnes morales car nous savons que cela peut être très volatile et très lié à la conjoncture.*

Mme A. Hessler : *poursuit la lecture du rapport relatif à ces comptes jusqu'à la page 10. Aucune remarque n'est enregistrée.*

M. P.-A. Bastian : *Le groupe socialiste a examiné ces comptes et a lu le rapport de la commission financière. Il acceptera les comptes. Il remercie également la commission financière ainsi que toutes les personnes ayant permis l'élaboration de ces comptes.*



M. J. Fehlbaum : *Le groupe PLR a étudié, avec autant de détails qu'il le pouvait, ces comptes et en remercie l'administration, la direction des finances et la commission financière pour leur bonne présentation même s'ils sont relativement indigestes vu que c'est la première fois que nous les consultons sous cette forme et que nous n'avons pas beaucoup de points de comparaison avec le passé. Le groupe PLR félicite toutes les personnes qui ont œuvré à la présentation de ces comptes pour leur bonne tenue et leur clarté de présentation. Comme je l'ai déjà dit, un des domaines sur lesquels, politiquement, nous pourrions être intéressés à avoir une vision sur le plus long terme, ce sont justement les investissements. Je souhaiterais que, dans une prochaine édition, - malheureusement, ce ne sera plus cette autorité-là qui en sera responsable - nous puissions avoir un peu plus de commentaires sur le niveau des investissements parce que c'est là-dessus qu'il y a des choses qui se prolongent sur le futur. Nous savons que, lorsque nous bouclons les comptes, nous historisons des choses du passé alors qu'avec une liste des investissements, nous parlons aussi un petit peu de l'avenir.*

Mme A. Hessler : constatant que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et le soumet au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

vu le rapport de la commission financière,

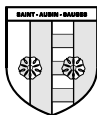
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Sont approuvés les comptes de l'exercice 2016, qui comprennent :



a) Le compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	9'876'269.46
Revenus d'exploitation	Fr.	-10'577'220.68
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	-700'951.22
Charges financières	Fr.	547'664.16
Produits financiers	Fr.	-505'757.21
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	41'906.95
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr.	-659'044.27
Charges extraordinaires	Fr.	670'000.00
Revenus extraordinaires	Fr.	-19'706.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	650'294.00
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr.	-8'750.27

b) Les dépenses d'investissement sont de

Dépenses	Fr.	2'802'730.35
Recettes	Fr.	-395'181.20
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	2'407'549.15

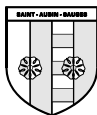
c) Le bilan au 31 décembre 2016.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2016 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

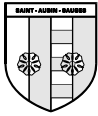


Point 4.3. de l'ordre du jour : ***Demande de crédit d'un montant de 110'000 francs pour la réfection de la toiture du Collège des Coccinelles, et d'un montant de 90'000 francs pour la remise en état de la conduite de chauffage entre la salle de gymnastique et le bâtiment des Coccinelles.***

M. D. Kramer : *Ce crédit est coupé en deux parties. D'abord, le toit du collège des Coccinelles. Cela provient du fait que le toit de ce bâtiment datant de 1970 – je crois que c'est 1970 – nous donne, déjà depuis plusieurs années, des soucis où nous avons facilement, lors de grandes pluies ou de fortes intempéries, de fortes pénétrations d'eau dans les étages supérieurs. Cela ne reste que dans les étages supérieurs. Raison pour laquelle il est apparu qu'il fallait vraiment refaire cette toiture. Nous avons regardé avec des entreprises pour faire des devis, déjà. Nous en arrivons au fait qu'il faut que vous acceptiez fr. 110'000.--, ceci étant des devis provisionnels. Nous n'avons pas encore les chiffres précis mais il faut fr. 110'000.-- pour la réfection de la toiture du collège des Coccinelles. Le montant de fr. 90'000.-- pour la remise en état de la conduite de chauffage entre la salle de gymnastique et le bâtiment des Coccinelles a eu, déjà deux ou trois mois en arrière, déjà des problèmes, où, tout d'un coup, nous n'avions plus de chauffage dans le collège d'en bas, compte tenu que le chauffage arrive par une conduite Bérocad dans la salle de gymnastique et est transmis, après, en bas, au collège. Ce qui veut donc dire que cette descente-là, il va falloir la refaire et mettre une nouvelle conduite afin de garantir que le collège soit toujours chauffé. S'il y a des questions techniques, je crois que mon collègue, Alexandre Béguin, va être peut-être plus précis au niveau de ces travaux et pourra peut-être vous en dire plus.*

Mme I. Winkler : *Lors de la séance de préparation du groupe PLR, nous nous sommes posé la question, si au lieu de remplacer la conduite, nous ne pourrions pas connecter le bâtiment au chauffage central en y mettant tout simplement une nouvelle vanne et d'éviter alors de refaire une nouvelle conduite et d'être ainsi toujours dépendant de l'autre bâtiment ?*

M. A. Béguin : *Oui, c'est effectivement une proposition qui a été faite lors de cette séance de préparation. Nous n'en avons pas tenu compte pour l'instant parce que nous n'avions pas le tracé de la conduite du chauffage à distance mais, effectivement, cela pourrait être une solution qui pourrait être prise en compte dans l'étude de réalisation. Cette conduite dont je n'ai pas le détail mais la conduite du chauffage à distance arrive ici, à la salle de gymnastique. Elle vient de la scierie Burgat. Elle alimente la salle de gymnastique et, depuis la salle de gymnastique, via une conduite interne au collège entre les deux bâtiments, - ce n'est plus le chauffage à distance – on va chauffer le collège des Coccinelles puis le collège des Titsounelles. C'est l'ancien collège. Par contre, il y a aussi la conduite de chauffage à distance qui passe – il y a un tracé qui passe approximativement là – et qui alimente le home La Perlaz et l'Hôpital. Alors, il y aurait donc effectivement la possibilité de venir se piquer, depuis là, pour alimenter les collèges. Il faudra faire l'étude et voir si c'est moins cher. Si c'est moins cher, bien évidemment, nous allons prendre cette solution. Si non, ce sera celle-là qui sera envisagée.*



Ici, nous avons une tranchée. Nous allons y mettre tous les tuyaux qui passent actuellement par là. Ils sont un peu plus par ici. Nous allons faire une tranchée étroite parce que nous allons y mettre un gros tube qui contient déjà deux tuyaux dedans. Nous faisons une tranchée étroite et tout est posé en une seule journée. Si nous passons avec le chauffage à distance, nous devons aussi faire les travaux à l'interne. Il y a conduite à isoler qui n'étaient pas faites. Il y a aussi des pertes de chaleur, en haut. Donc, il y a aussi des travaux à faire mais, voilà, c'est une solution qui nous a été proposée un peu plus tard. Elle sera prise en compte et nous verrons la meilleure des solutions.

M. G. Porret : *J'ai une question quant au financement de cette conduite. Sauf erreur, Bérocad facture une partie pour chaleur et une partie pour l'utilisation du réseau. Là, dans quelle proportion est-ce que Bérocad participe à cela vu qu'ils facturent une utilisation de leurs tuyaux ?*

M. A. Béguin : *Alors, oui, effectivement, cela fait partie de l'étude. En fonction de cette proposition, nous allons faire une demande. Pour l'instant, ce n'est que la semaine passée qui nous avons eu cette proposition qui va être prise en compte.*

M. J. Fehlbaum : *Je peux donner une précision à ce sujet. L'idée de brancher le collège, en fait, localement sur la conduite de chauffage à distance qui passe par là, n'a aucune incidence sur la taxation puisque celle-ci est basée sur la puissance et sur l'énergie qui serait la même, a priori. Le seul gain, éventuellement, ce serait, si la conduite actuelle génère des pertes et que celles-ci sont supérieures à celles générées par la conduite du chauffage à distance, pour le consommateur qui est la commune pour ses bâtiments, cela pourrait se traduire par une économie de fonctionnement. Mais, cela reste à démontrer. Vu l'état et l'âge de la conduite, effectivement, il pourrait y avoir une petite économie de ce côté-là. Mais, simplement, si nous remplaçons l'un par l'autre, nous devons comparer la mise en place de ce tuyau qui est en bleu sur le dessin par rapport à une version beaucoup plus courte qui serait directement dérivée sur la conduite de chauffage à distance qui se trouve à proximité et, puis alors, la mise en place d'un échangeur de chaleur au collège mais ce qui, après, diminuerait le risque puisque cela veut dire que nous aurions un échangeur de chaleur pour la salle de gymnastique et un autre échangeur pour le collège lui-même. Donc, un cas éventuel de panne n'aurait plus les mêmes impacts qu'au niveau du fonctionnement actuel. Bien entendu, cette version-là ne serait intéressante à générer que si elle amène des économies, à la fois d'investissements – cela est plus que probable – et de fonctionnement aussi.*

M. G. Porret : *Ma question était plus terre à terre. Est-ce que cette conduite, la commune doit la payer ? Si oui, en quelle partie ? Et, est-ce que Bérocad doit participer puisque, pour les autres bâtiments, nous payons un forfait d'introduction du chauffage qui ne correspond pas à l'installation des conduites complètes puisque, ensuite, dans les factures qui sont faites par Bérocad, une partie tient compte d'un amortissement sur ses conduites. Ma question est donc : Est-ce la commune doit investir et prendre cette responsabilité elle-même de faire une installation pour Bérocad alors que Bérocad, sauf erreur, est responsable de ses conduites jusqu'à l'introduction dans les bâtiments ?*



M. J. Fehlbaum : *Désolé de devoir te corriger, Gaël, mais cette conduite, là, qui est en bleu est une conduite totalement communale. La conduite du chauffage à distance est parallèle à celle-là. C'est pour cela, quelle part, que nous avons proposé de supprimer cette conduite purement interne qui est cent pourcent à charge de la commune par une dérivation qui serait moindre, qui serait peut-être probablement – à discuter entre Bérocad et la commune sur son financement effectif – moins cher pour la commune que le remplacement pur et simple de celle existante. Cette liaison, en bleu, si l'on veut, c'est un réseau secondaire communal entre ses propres bâtiments.*

M. A. Béguin : *Alors, oui, originellement, nous avons la chaudière ici, dans le collège, et nous avons cette conduite pour amener la chaleur en haut, à la salle de gymnastique. Ensuite, la chaudière a été désactivée. D'ailleurs, nous y avons fait, à la place, une salle de classe. Depuis lors, la source de chaleur vient depuis le haut et nous réutilisons cette conduite pour ramener la chaleur en bas. Ce sont des conduites qui datent de l'époque du collège. Ce ne sont pas du tout des conduites Bérocad.*

M. G. Porret : *Alors, prenons les choses complètement différemment. Le collège, actuellement, n'est pas chauffé – il l'est - mais on dit qu'il n'est pas chauffé par Bérocad. Il aimerait être chauffé par Bérocad. Si Bérocad est intéressé, normalement, ils amènent la conduite aux portes du bâtiment.*

M. J. Fehlbaum : *Désolé de devoir te contrer encore une nouvelle fois mais le collège est chauffé par Bérocad mais à travers une conduite de la commune.*

M. A. Béguin : *Non, mais, si nous choisissons l'option Bérocad, c'est-à-dire une conduite qui passe par là, il faut faire une demande. C'est Bérocad qui va l'installer. Ce n'est pas nous qui allons l'installer. Et, avec cette option, si nous nous raccordons sur Bérocad, c'est Bérocad qui va l'installer. Après, nous aurons les travaux internes de raccordement.*

M. G. Porret : *Juste pour résumer. Je vous encourage, si vous payez cette conduite, à faire bien attention de ne pas payer une deuxième fois les frais d'installation des conduites dans les factures mensuelles de Bérocad.*

M. A. Béguin : *Si nous nous raccordons sur Bérocad, nous ne ferons pas cette conduite-là. Nous faisons soit l'un, soit l'autre. C'est-à-dire qu'il y aura alors deux introductions par Bérocad, une là et une là. C'est une solution à envisager. Là, j'estime que nous avons la solution la plus complète, donc la plus chère. Si nous avons la solution avec Bérocad, c'est moins cher et cela va coûter moins. Nous utiliserons donc moins le crédit. Nous allons envisager la solution la moins chère.*

M. D. Kramer : *Si nous allons par le bas, l'introduction, c'est à Bérocad de la faire depuis la conduite de Bérocad qui part, après, vers le home La Perlaz.*

M. J. Fehlbaum : *Jusqu'à l'échangeur de chaleur, c'est la responsabilité du fournisseur de chaleur.*

M. D. Kramer : *Jusqu'à l'échangeur de chaleur, c'est Bérocad qui va prendre cela à charge.*

M. J. Fehlbaum : *Oui.*



M. D. Kramer : *Ce qui fait que nous n'aurions pas tout ce bout-là.*

M. J. Fehlbaum : *Oui. Par contre, ils refacturent une taxe de raccordement, en guillemets, pour ce faire mais c'est probablement nettement moins cher que le coût de la conduite en entier.*

M. G. Porret : *Donc, cette taxe, actuellement, nous ne la payons pas avec notre système de conduite interne.*

M. A. Béguin : *Non, nous n'avons qu'une seule introduction. C'est déjà payé.*

M. J.-D. Alfter : *J'aurais une question par rapport à la toiture. On resterait avec un toit plat ou on modifierait le toit en faisant un toit à pans ou quelque chose comme cela ?*

M. D. Kramer : *C'est une éventualité qui avait été calculée et regardée, déjà il y a quelques années, parce que l'on a déjà dû faire du rabiottage plus d'une fois mais la structure ne permettrait pas de mettre une deuxième structure par-dessus. Il y a une question de poids. Pour la stabilité du bâtiment, cela n'entre pas en ligne de compte. Nous ne pourrions pas y mettre un étage de plus ne serait-ce qu'une couverture importante.*

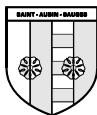
M. J. Fehlbaum : *Est-ce que, dans le cadre de la rénovation de la toiture, il a été envisagé de mettre également du photovoltaïque dessus ou est-ce que, pour les raisons évoquées par M. Kramer, cela n'entre pas en ligne de compte ?*

M. D. Kramer : *Il y a quelques années, cela n'entrait pas en ligne de compte. Cela faisait souci déjà à cause du poids. Du reste, je ne sais pas si c'était Viteos ou si ce n'était pas Groupe E qui avait fait cette étude à cette période-là.*

M. J. Fehlbaum : *C'est Groupe E, je crois.*

M. D. Kramer : *Groupe E n'avait, au fond, pas trop insisté parce qu'ils avaient souci de la statique du bâtiment.*

M. S. Tamburini : *Si je peux aussi apporter une précision technique, dans le cadre de la planification financière de la convention de fusion, puisque nous sommes aussi limités dans le cadre des investissements aussi par le montant. Vous voyez que la rénovation de la toiture du collège, dans le calendrier, était prévue en 2018. Elle est anticipée en 2017 puisque nous n'allons pas faire tous les investissements qui étaient prévus en 2017. Le couvert à la salle de gymnastique de fr.80'000.-- qui était prévu en 2017 aussi, il a été réalisé en 2016, avec une partie dans l'entretien. Ce qui vient à dire, l'enveloppe de fr. 230'000.-- par rapport à la convention de fusion de La Grande Béroche, elle est respectée. C'est aussi ce qui a amené la réflexion du Conseil communal de dire, étant donné que nous devons faire des travaux sur ce collège pendant les vacances scolaires, de faire les deux travaux en simultané pour ne pas devoir, deux années de suite, faire des travaux au niveau du collège pour des raisons d'organisation. C'était aussi l'enveloppe globale par rapport à la planification financière qui donnait un plafond de fr. 210'000.--. C'est à l'intérieur de ce plafond que le Conseil communal a pu placer ces deux investissements.*



Mme G. Bianchini : *Le groupe socialiste a décidé d'accepter ces deux crédits de fr. 110'000.-- et de fr. 90'000.-- pour les travaux de réfection du collège dont nous venons de parler.*

Mme I. Winkler : *Le groupe PLR a également décidé d'accepter ces deux crédits.*

Mme A. Hessler : constatant que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et le soumet au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

- vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
- vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
- vu l'article 7 du règlement communal sur les finances, du 26 août 2015,
- vu un rapport du Conseil communal,

arrête

Article 1 Un crédit de **110'000 francs** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la toiture du Collège des Coccinelles.

Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1721700.01** et amortie au taux de **3,5 %**.

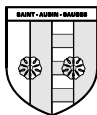
Article 2 Un crédit de **90'000 francs** est accordé au Conseil communal pour le remplacement des conduites de chauffage entre le collège des Coccinelles et la salle de gymnastique des Charrières.

Cette dépense sera portée au compte des investissements no **1721700.02** et amortie au taux de **3 %**.

Article 3 Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les publications légales et l'expiration du délai référendaire.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point 4.4. de l'ordre du jour : Adoption de la modification partielle du règlement d'aménagement communal secteur : La Microche

M. J. Panes : Notre home « La Fontanette », dans le cadre de la planification médico-sociale 2022, a dû, comme les autres homes, choisir une spécialisation. Il veut se spécialiser dans l'accueil de jour. C'est-à-dire, comme le disait un collègue, toute à l'heure, une « crèche pour seniors ». Dans cette optique, ils doivent agrandir leur bâtiment et ils sont déjà au maximum des possibilités octroyées par le règlement communal. Nous avons rencontré le Service de l'aménagement du territoire, avec la direction de la fondation. Ils nous ont suggéré d'augmenter la densité et le taux d'occupation au sol. En fait, la densité actuelle est de 2,25 m3/m2. Elle passe à 2,5. Le taux d'occupation maximum est de 30 %. Il passe à 35. Les voisins ont été avisés directement par lettre et n'ont pas réagi. Il s'agit donc d'une modification formelle du règlement que je vous recommande d'approuver s'agissant, peut-être, de notre futur.

M. G. Pierrehumbert : Le groupe PLR a étudié cette modification et acceptera cet arrêté, dans sa majorité.

M. P.-A. Challandes : Le groupe socialiste, dans sa majorité, acceptera l'arrêté.

Mme A. Hessler : constatant que la parole n'est plus demandée, lit l'arrêté et le soumet au vote.

Le Conseil général de la commune de Saint-Aubin-Sauges,

vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991 ;

vu le préavis du Département de la gestion du territoire, du 20 avril 2017;

sur proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article 1

Le règlement d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 09 juin 2004, et modifié par la sanction du 28 octobre 2009, est modifié pour le secteur de la Microche.

**Article 2**

Le règlement d'aménagement est modifié comme suit :

Chapitre 16 : Zone d'utilité publique (ZUP)**Art. 16.4 Degré d'utilisation des terrains, alinéa 1 (modifié)**

- 1 Dans le secteur de la Microche
- Densité : 2,5 m3/m2
 - Taux d'occupation au sol : 35 %
 - Indice d'espaces verts : 25 %

Article 3

La modification du règlement d'aménagement, préavisée par le Département du développement territorial et de l'environnement le 28 avril 2017, est soumise au référendum facultatif. Elle entre en vigueur après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la feuille officielle cantonale.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point 5 de l'ordre du jour : Communication du Conseil communal

Aucune communication.

Point 6 de l'ordre du jour : Divers

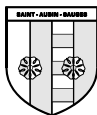
Mme G. Bianchini : *J'aurais deux points dans les divers. Le premier, si j'ose, c'est juste de dire, est-ce qu'il y aurait une possibilité de faire du recto-verso ? Je ne sais pas, l'année prochaine, les rapports suivants quelle tenue ils auront. Ce type de dossiers en recto-verso ne pose absolument aucun problème à lire. A photocopier, je ne sais pas mais en tout cas à lire. Ce qui ferait tout de même une économie de papier assez sensible. De même pour les autres documents que nous avons reçus, ce sont quelques fois de petites gouttes d'eau mais il me semble avoir appris, dans ma jeunesse, que ces sont les petites gouttes d'eau qui font les ruisseaux, les rivières, etc.*



Si ces documents pouvaient nous être remis recto-verso, je pense que cela serait agréable, en tout cas, en ce qui me concerne et cela ne pose aucun problème au niveau de la lecture, vraiment. J'aurais un autre point qui est une question concernant les bâtiments de l'Hôpital. Je n'ai pas d'informations concernant ces bâtiments. Je ne sais pas comment procéder pour alerter, semble-t-il, le Conseil d'Etat. Est-ce qu'il serait possible que ce soit la commune ou des individus ou un groupe qui fasse part du souci concernant ces bâtiments qui sont en train de se dégrader étant donné qu'ils sont vides ? Enfin, tout le monde sait qu'un bâtiment vide, à moyenne ou longue échéance, se dégrade. Est-ce qu'il y aurait une possibilité d'action pour faire agir le canton avant que l'on nous dise qu'il faut abattre, enfin, etc. Parce que le bâtiment, les deux extrémités, évidemment, n'ont pas très grande valeur historique mais le bâtiment central a, à mes yeux en tout cas et aux yeux de beaucoup de personne de la Béroche, voire du canton, une certaine importance. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y aurait à faire pour faire bouger les choses.

Mme A. Hessler : *Merci. Je voudrais, tout d'abord, moi-même, faire un commentaire au sujet de la première question concernant les impressions. Je pense qu'une impression recto-verso est tout à fait opportune et j'imagine que cela est faisable. Maintenant, la question avait été posée de savoir si cela valait encore la peine de donner tous ces papiers. De plus en plus, on fonctionne en électronique. Certaines communes fonctionnent tout en électronique. Lors de la réunion de préparation avec le Conseil communal, nous nous sommes posé la question de savoir s'il fallait arrêter de donner tous ces papiers car c'est vrai que c'est un gaspillage. C'est passablement de travail. Ces sont des sous. D'un autre côté et c'est un peu moi qui ai poussé, je crois, et vous me contredirez si ce n'est pas vrai, pour que l'on ait, pour cette dernière édition des comptes, encore une version papier parce que nous avons fonctionné comme cela jusqu'à maintenant et que c'est notre dernière année de législature. Si cela n'avait pas été le cas, je pense que l'on se serait posé la question autrement de voir comment est-ce nous pouvons fonctionner. Maintenant, j'ai peut-être pris une décision qui ne vous convient pas. Je m'en excuse mais l'avis général m'intéresse beaucoup par rapport à cette question-là car c'est une question que les autorités futures devront de toute façon se poser. Je vous invite à vous exprimer sur le sujet.*

M. J. Fehlbaum : *En mon nom personnel parce que nous n'avons pas traité ce point en séance de préparation, il paraît relativement évident aujourd'hui que nous allons dans le sens d'une recherche de réduction de papiers à ce niveau-là. Pour information, les papiers que je reçois maintenant pour une autre autorité à laquelle j'ai été élu est malencontreusement élu se présentent sur une forme encore plus petite que cela. C'est du format A5, recto-verso. Alors, nous allons encore un peu plus loin dans l'économie de papier. Je dirai que le canton est moins riche que la commune. C'est peut-être ceci la raison mais toujours est-il que cela reste dans le domaine de la lisibilité. Comme les rapports risquent d'augmenter lorsque nous serons une grande commune fusionnée, il va de soi que nous devons nous reposer la question. Si j'ai un avis personnel à donner, les tableaux de chiffres, nous pouvons les donner sous forme électronique. Par contre, j'imagine que les rapports, ce sera toujours bien de les avoir sous forme papier, encore certains.*



Mme A. Hessler : *D'autres remarques des utilisateurs de ces rapports ? Personne d'autre ne souhaite s'exprimer, alors merci pour ce commentaire, merci pour la question.*

La seconde question à savoir, comment nous avons un moyen, au niveau du Conseil général, d'agir pour les bâtiments de l'Hôpital. Il faudrait essayer de faire qu'il se passe quelque chose pour notre Hôpital, pour son bâtiment. Est-ce que quelqu'un a un commentaire à faire, une suggestion, une proposition ?

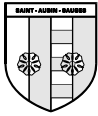
M. D. Kramer : *Le bâtiment de l'Hôpital, à l'heure actuelle, n'appartient pas au canton mais appartient à HNe. A la fin de la dernière législature, le canton avait l'intention de reprendre la totalité des bâtiments appartenant à HNe et qui ne sont plus employés à son compte. A l'heure actuelle, ce bâtiment, c'est toujours HNe qui l'a. Si nous devons négocier, c'est avec HNe. Eux, ils seraient tout prêts de dire mais achetez-nous le. Mais, ils ont encore des velléités de beaucoup de sous. Si l'Etat l'avait racheté ou si l'Etat va peut-être le racheter, à terme, maintenant, je pense qu'ils veulent peut-être remettre le problème au-devant pour revenir en avant avec ces bâtiments. Mais, à l'heure actuelle, nous n'avons pas la possibilité de le racheter. Il y a des propositions au niveau de la Fondation de l'Hôpital. Ils aimeraient bien, au fond, le refiler de nouveau à la Fondation. Mais, la Fondation n'a non plus plus les moyens de racheter le bâtiment. D'autant plus qu'ils en voudraient un prix assez important. Même si c'était à la somme du bilan, c'est assez important. Je dois dire que c'est plus de fr. 1'200'000.— ou par-là autour. Mais, pour le moment, c'est un souci que tout le monde a. Je crois que le canton a ce souci. La Fondation a ce souci. HNe, je ne sais pas, ils ont peut-être beaucoup d'autres soucis que ces bâtiments qui ne les intéressent plus.*

Mme G. Bianchini : *Mais, est-ce que nous n'avons pas un moyen de rappeler, encore une nouvelle fois, parce que je ne sais pas quand la commune l'a fait la dernière fois ou pas, que nous aimerions bien qu'il y ait quelque chose qui se passe avant que ces bâtiments soient complètement out ?*

M. D. Kramer : *Je pense que le Conseil communal va tenter d'écrire, encore une fois, pour leur dire qu'il faudrait trouver une affectation à ces bâtiments. Parce qu'en plus, ces bâtiments devaient avoir quelque chose en rapport avec la santé. C'est dans les statuts de la Fondation. Donc, il faut donc déjà les changer et que la Fondation laisse aller. Du reste, la Fondation a un droit de préemption en cas de vente. Mais, c'est vrai que c'est un gros problème. Je crois que tout le monde en est conscient. Je ne sais pas à quel point c'est juste mais il semble qu'il y en a tout de même régulièrement qui s'intéresse à ce bâtiment.*

Mme A. Hessler : *Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet ? Des suggestions d'action ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. D'autres points à soulever dans ces divers ?*

M. J.-D. Alfter : *J'aurais une question. L'année passée, nous avons vu fleurir des bancs à travers le village. Je dis « fleurir » parce qu'ils ont de belles couleurs. Nous avons été félicités pour le choix que notre autorité a fait par rapport à ces bancs. J'ai eu la remarque, entre autres, qu'il semblerait qu'ils devaient aussi s'en poser à la rue du Castel. Qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce qu'effectivement, il y en a ? Est-ce que ce sera du même acabit ? Est-ce qu'il reste du crédit sur les comptes d'investissement concernant la rue du Castel ? Est-ce que des bancs sont prévus, là ? Est-ce que cela sera les mêmes ? Est-ce que c'est prévu ?*



M. D. Kramer : *Il y en a un. Il y en a un, en tout cas, tout près du central téléphonique. Il a une magnifique situation. Après, nous arrivons, un petit peu, chez le voisin, chez les gens qui habitent le long de la rue du Castel. La position, c'est que le seul qui a été prévu à la rue du Castel a été posé et il est bien placé.*

M. J.-D. Alfter : *D'accord, alors, il n'y en aura pas d'autres à la rue du Castel.*

M. D. Kramer : *Pas à ma connaissance.*

M. J.-D. Alfter : *D'accord, merci.*

Mme A. Hessler : *Y a-t-il d'autres points dans les divers ? Est-ce que quelqu'un souhaite discuter de l'objet de l'Association Môtier et Buissons ? Si tel n'est pas le cas, nous allons juste renvoyer une lettre en disant qu'il y a une séance de discussion qui est prévue avec les voisins directement concernés par les nouvelles constructions dans ce secteur. Après cela, si les gens de l'association souhaitent encore rencontrer les autorités, le chef du dicastère se tient à leur disposition pour les rencontrer. Cela sera l'objet de la réponse à cette lettre. J'espère qu'ils seront ainsi satisfaits. Je ne sais pas si vous souhaitez encore intervenir.*

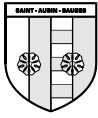
M. J. Flückiger : *Je voudrais juste savoir si toutes les parcelles ont été vendues, en somme, pour ce projet. Cela avait été acheté par des promoteurs, je crois. Est-ce toujours encore eux ?*

M. J. Panes : *Alors, le régime de propriété. Actuellement et sauf erreur, - je ne suis pas allé voir SITN – c'est Comina Service qui est propriétaire du terrain. Ils ont signé une promesse de vente moyennant, je pense, le plan de quartier ou le permis de construire. Ce n'est pas tout à fait cela ?*

M. J. Fehlbaum : *La presse ne peut pas s'exprimer.*

M. J. Panes : *Mais, toi, tu peux apporter des compléments ?*

M. J. Fehlbaum : *Moi, je ne peux pas vraiment sauf que je sais effectivement que le plan d'aménagement local démontre que cette parcelle est fractionnée. Une partie est en mains effectivement des promoteurs de la société Comina Service SA mais il y a encore quelques parcelles en mains privées qui font probablement l'objet - cela, je le dis sous toute réserve – de promesses de vente, pour l'instant, puisqu'ils sont en train de développer un plan de quartier sur ces parcelles. Ce serait difficilement concevable sans avoir au moins un acte juridique de promesse. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant.*



Constatant que la parole n'est plus demandée, Mme A. Hessler lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

A. Hessler

D. Bunic

Saint-Aubin, le 12 juin 2017